

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abou El Kacem SAADALLAH

Alger 2
Faculté des Langues Etrangères/ Département de français



THESE

En vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en ES. Sciences
Option : Sciences du langage

Etudes comparées des représentations du voile dans deux journaux
Liberté et Le Monde 2014/2016

Présentée par :

Mme IHADDADENE Maya

Sous la direction de :

Dr OULEBSIR Fadila

Membres du jury :

Pr. AMARI Nassima	Professeur	Université Alger 2	Présidente
Dr. OULEBSIR Fadila	M.C.A	Université Alger 2	rapporteur
Pr. BERGHOUT Noudjoud	Professeur	Université Alger 2	Examineur
Pr. GRINE Nadia	Professeur	Université Adrar	Examineur
Dr. BELLEMMOUCHE Hacene	M.C.A	Université Batna 2	Examineur

Année universitaire 2023-2024

Dédicaces

A la mémoire de mon cher père

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude et reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette thèse.

Mes remerciements vont tout particulièrement à ma directrice de recherche, Mme Oulebsir Fadila, pour sa constante guidance, son soutien et ses remarques constructives qui ont grandement aidé à la finalisation de ce travail.

Je remercie également les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer et de participer à la soutenance de ma thèse

Mon mari, mes parents et mon unique sœur qui ont toujours été un soutien précieux pour moi, ainsi que mes amies et collègues Amina et Nina qui ont joué un rôle clé dans la concrétisation de ce projet.

Liste des tableaux

Tableau 01 : <i>Rétrospective des évènements marquants liés au voile islamique en France</i>	61
Tableau 02 : <i>Les articles publiés dans le journal Le Monde durant la période 2014/2016</i>	64
Tableau 03 : <i>Les articles publiés dans le journal Liberté durant la période 2014/2016</i>	66
Tableau 04 : <i>La dénomination du mot Voile dans la titrologie des deux quotidiens Le Monde et Liberté</i>	120
Tableau 05 : <i>Analyse comparative des stratégies de dénomination du voile dans Le Monde et Liberté</i>	170
Tableau 06 : <i>Les personnalités citées dans les articles du journal Le Monde 2014/2016</i>	181
Tableau 07 : <i>Le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation dans les deux journaux Le Monde et Liberté</i>	289

Liste des figures

Graphe 01 : <i>Nombre des publications des articles sur le voile islamique dans les quotidiens Le Monde et Liberté 2014-2016</i>	69

INTRODUCTION GENERALE

En juillet 2008, une controverse émerge en France, ravivant le débat sur la laïcité et l'intégration des musulmans. À l'origine de cette polémique se trouve une décision du Conseil d'État du 27 juin 2008, refusant la nationalité française à une femme marocaine mariée à un Français. La raison avancée par le Conseil d'État est que la pratique jugée radicale de sa religion est incompatible avec les valeurs fondamentales de la communauté française, notamment l'égalité des sexes. Cette décision relayée par les médias, fait rapidement de cette affaire une question nationale, cristallisant le débat sur le voile islamique. Celui-ci est perçu comme une pratique symbolisant une forme d'infériorisation extrême et insoutenable des femmes. Le lien direct entre cette image et la situation en Afghanistan renforce l'idée d'une menace qui ne se limite plus à l'Orient, mais qui touche également la France, étant donné que cette menace est enracinée sur le territoire Français. Selon Guénif-Souilamas, l'emploi du terme voile participe d'« *une mise en forme discursive, iconique et fictionnelle qui durcit des stéréotypes et habite l'espace social, politique et contemporain* », reflétant une « *iconographie fantasmée de l'altérité* » [2006 : 109]. Il se révèle donc véritablement stigmatisant lorsqu'il est associé à la communauté musulmane et traduit la persistance de représentations toujours négatives à son endroit.

Ainsi, les lois promulguées en France, le 15 mars 2004 et le 11 octobre 2010 ont joué un rôle important dans l'interdiction du port du voile islamique à l'école et de la dissimulation du visage. Ces mesures ont suscité une grande controverse publique et ont été largement débattues dans les médias. Elles ont déclenché une polémique qui a suscité un grand intérêt du public et soulevé de nombreuses questions. A cet égard, les médias tout particulièrement la presse écrite quotidienne s'est transformée en un forum où les opinions et les arguments de toutes tendances se sont exprimés sous la plume de différents auteurs. Le voile islamique semble s'être posé comme une problématique récente, évoquant un certain nombre de thématiques à la fois politique, juridique et socioculturelle telles que : la laïcité, le pluralisme, l'immigration et le statut de la femme.

Notre projet de thèse est un prolongement d'une recherche déjà réalisée dans le cadre d'un mémoire de magister intitulé : *Altérité et stéréotypes dans le discours de la presse française autour de la burqa*. Ce travail portait sur la question des représentations stéréotypées autour du voile intégral dans le journal *Le Monde* durant l'année 2010-2011. Notre travail a exploité les approches énonciatives et pragmatiques qui visent essentiellement à faire ressortir les stratégies énonciatives et argumentatives impliquées dans le processus de production d'un discours. Le corpus analysé représente l'opinion publique et véhiculent des stéréotypes qui se manifestent à travers les marques linguistiques. En effet, nous avons retrouvé des représentations collectives redondantes vis-à-vis de l'Islam et de ses pratiques. Les journalistes ont souvent présenté des arguments négatifs sur l'altérité religieuse, conduisant à une convergence de stéréotypes dans le jugement de l'Islam et des musulmans. Cette analyse confirme l'hypothèse selon laquelle les stéréotypes sont étroitement liés à l'altérité. Se disant une presse objective, *Le Monde* a démontré que sa prétendue liberté d'expression n'en est qu'un organe officieux du gouvernement qui véhicule des représentations, des présupposés et des stéréotypes dont l'origine émane de sa formation discursive, des relations diversiformes avec d'autres discours.

Au terme de cette recherche, nous avons ressenti le besoin de poursuivre notre investigation pour approfondir quelques questionnements tels que : quelles sont les représentations exprimées autour du voile islamique par la presse écrite française et algérienne ? Quels sont les liens que nous pouvons établir entre le débat sur le voile en France et en Algérie ?

Il nous semble intéressant, voire nécessaire, de mener une étude comparative entre la France et l'Algérie en raison, d'une part, de l'intérêt méthodologique d'une telle démarche explicitée plus loin et d'autre part, du contexte d'influence qui existe déjà à la période coloniale et qui se développe encore entre ces deux sociétés. À cet égard, nous postulons que les problématiques sociales que connaissent les sociétés occidentales se mondialisent et s'exportent d'une société à une autre.

Alors, il est essentiel de comprendre comment les stéréotypes et les représentations collectives de l'Islam et des musulmans se manifestent en France et en Algérie, en tenant compte de leur contexte historique et socioculturel spécifique. En étudiant les similitudes et les différences dans les représentations collectives de l'Islam, nous pourrions mieux comprendre comment ces stéréotypes se mondialisent et sont transmis d'une société à une autre. Cette approche comparative pourrait également aider à identifier les mécanismes qui perpétuent ces stéréotypes et à proposer des solutions pour les déconstruire. Nous supposons que le même processus intervient s'agissant des réflexions, des solutions proposées ou des discours, contribuant ainsi à créer un vaste système d'influences autour de problématiques communes et pourtant spécifiques à chaque contexte.

Il nous a semblé intéressant d'étudier le voile dans le champ médiatique. En effet, la polémique autour du port du voile islamique dans l'espace public a provoqué simultanément, en France et en Algérie un important débat sur la prise en compte de la diversité culturelle et religieuse dans l'institution publique.

D'une part, le gouvernement français a lancé un débat sur l'émigration, l'intégration et l'identité nationale. Ces dernières ont été les prémisses de la polémique autour de l'affaire du voile. D'autre part, en Algérie, cette pratique vestimentaire anodine qui reste rarement abordée dans les quotidiens francophones est détournée ou remplacée par une autre tendance vestimentaire qui est le haïk.

Il convient de préciser que le voile islamique n'est pas pour autant une problématique uniquement occidentale. En effet, alors que la France s'obstine à développer une polémique autour de l'affaire du voile islamique, l'Algérie, quant à elle, s'intéresse et remet à jour le haïk. Depuis l'année 2013, nous assistons à un renouveau et à une éclosion d'un « *printemps arabe* »¹ féminin. Il s'agit d'une revendication identitaire du retour à un vêtement traditionnel de la femme avec son haïk.

¹Le « printemps arabe » fait référence à une série de mouvements populaires et de protestations qui ont éclaté dans plusieurs pays arabes à partir de fin 2010. Ces mouvements ont été marqués et motivés par la frustration de la population envers les régimes autoritaires, la corruption, les inégalités économiques et sociales, ainsi que les violations des droits de l'homme.

Ainsi, portant haut la couleur immaculée du haïk est une parfaite antithèse du noir obscur du voile intégral porté en France.

Le voile fait ressortir au-delà de sa fonction vestimentaire traditionnelle qui représentait un acte de résistance nationale algérienne contre la politique coloniale française. Il véhicule toutefois, une fonction historique qui immortalise avec intensité l'âme de la nation algérienne en réaffirmant son identité et sa détermination face à l'oppression du colonisateur français.

L'analyse de cette problématique appréhendée sous l'angle de l'analyse du discours, nous permettra dans notre présent travail de repérer les différentes stratégies mises en œuvre dans la construction des stéréotypes. Ainsi, signe religieux, tenue, ou vêtement se sont autant de désignations utilisées pour aborder le vocable voile autour duquel les réactions se cristallisent de façon croissante et attirent notre attention.

Notre présent travail de recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours médiatique. En effet, nous nous intéressons particulièrement à la manière dont se manifestent les stéréotypes dans la presse écrite en étudiant les différentes stratégies mises en place par les journalistes afin de démontrer le taux d'usage de l'implicite dans leurs articles.

Le port du voile quels que soient ses formes et ses modèles, n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, chaque type de voile est le vecteur d'un langage, d'une fonction, d'une signification dans la société française et algérienne.

Il est vrai qu'en 2014, la polémique autour du voile islamique demeurait une problématique actuelle qui ne cesse d'alimenter et de susciter beaucoup de réactions dans le monde médiatique. Cela dit, l'usage quotidien de voile, en tant que vêtement, n'a pas disparu. Ces dernières années, le voile islamique a émergé de nouveau dans la sphère médiatique. Il est devenu un sujet brûlant qui préoccupe et interpelle tous les quotidiens. Ainsi, le voile porté au nom de la religion se transforme en sujet d'opinion publique occupant les premières pages des journaux locaux et internationaux. Le voile islamique suscite de violentes controverses entre ceux qui le défendent et ceux qui le contestent.

Le voilement de la femme se transforme de plus en plus en symbole identitaire dans les débats idéologiques et politiques. En effet, les voiles portés au nom de la norme islamique s'imposent comme un sujet d'actualité, impliquant des dimensions politiques, théologiques, sociales et suscitant des débats scientifiques.

Ce phénomène est polysémique ; il suscite des controverses entre les tenants de différentes approches et interprétations qui opposent tradition et modernité, habitudes sociales « *authentiques* » et étrangeté, Islam et Occident.

Notre attention s'est concentrée sur le voile islamique, ou plus précisément sur les nouvelles modalités de son port, telles que le hidjab, le voile intégral, le niqab, le haïk et le burkini, dans le contexte français où le voile est interdit par la loi. Cette situation a suscité une nouvelle tonalité dans les réactions et les prises de parole.

Nous avons jugé important d'étudier cet objet qui est le voile car non seulement celui-ci affiche les marques identitaires, mais possède également un sens polysémique.

Le voile islamique est un phénomène complexe qui touche de nombreux domaines, tels que la politique, la religion, la vie sociale et culturelle. Présenté sous plusieurs formes, il identifie la religion et l'appartenance ethnique. Sa pratique peut fournir des informations sur l'évolution de l'esthétique corporelle d'une femme, son statut et son identité sexuelle, sociale et culturelle, à différents niveaux.

Dans le cadre du présent travail de recherche, nous tenterons de mener une étude comparative en procédant à l'analyse du discours médiatique français et algérien portant sur le voile et ce, de 2014 à 2016. L'objectif de notre recherche sera d'analyser le traitement médiatique du voile dans la presse écrite française et algérienne de l'année 2014 jusqu'en 2016.

Notre travail s'organisera selon les axes suivants :

- D'un point de vue social, relever les réactions et positions des groupes sociaux manifestées.
- D'un point de vue politique, analyser des arguments en faveur/ défaveur du voile intégral en France et en Algérie.

- D'un point de vue ethnologique, étudier la représentation de l'altérité.

Notre démarche d'analyse du débat du voile islamique sera orientée par les questions de recherche suivantes :

- Quelles sont les représentations exprimées et représentées sur le voile islamique dans les deux journaux *Liberté* et *Le Monde* ?
- A quels stéréotypes les journaux ont-ils recours ? Quel interdiscours ?
- Quelles sont les différentes stratégies déployées par les deux quotidiens pour aborder la question du voile islamique ?

Trois hypothèses fondamentales peuvent se dégager de nos questions de recherche :

- 1- L'étude de la surmédiatisation pourrait nous permettre d'analyser en profondeur la vision de la femme musulmane souvent liée au port du voile islamique. En effet, l'image de la femme arabo-musulmane véhiculée par la presse écrite française et / ou algérienne est contaminée par les stéréotypes accolés au port du voile islamique, notamment la soumission de la femme au diktat religieux ou machiste et intégriste. La soumission de la femme et l'inadaptation à la société occidentale traduisent et reflètent au discours préconstruit, autrement dit aux constructions antérieures préexistantes. Ce qui fait émerger les notions : clichés, idées reçues et stéréotypes. Ces derniers sont profondément ancrés dans tout discours, comme le souligne Ruth Amossy : « *Ils forment un point de passage obligé à la construction de tout discours* ». [1991, p 50].
- 2- Le cadrage informatif de la question du voile islamique a donc défini la femme en fonction de son voile, participant ainsi à la stigmatisation de la femme musulmane à travers les stéréotypes qui sont mis en exergue dans les débats médiatiques.

Il produit un effet de dichotomisation de la société où la femme voilée apparaît comme « *l'Autre* », sans valeurs communes avec la société française.

Cette catégorisation de la femme arabo-musulmane conforte d'une certaine façon la vision stigmatisée et réductrice qui tend à criminaliser la femme.

Le voile est devenu le catalyseur des craintes envers l'islam, notamment en raison de glissements sémantiques et d'amalgames, qui concourent à produire une image stéréotypée de l'islam, confondant religion avec intégrisme, identité religieuse avec communautarisme et affichage de convictions religieuses avec tentative de les imposer à l'Occident. La manière même dont le débat a été posé, c'est-à-dire en forme de problématique du vivre ensemble, a fortement aidé au relais massif des stéréotypes et des préjugés envers une partie de la population considérée comme « *l'alter* ».

- 3- L'islam est par ailleurs présenté comme homogène et totalement incompatible avec les valeurs des sociétés occidentales modernes comme la laïcité, la démocratie et les droits de l'homme et de la femme. Les caractéristiques de ce prétendu islam homogène sont attribuées aux femmes voilées, sans prendre en compte la personne mais uniquement la religion à laquelle elle appartient. L'attitude d'une musulmane, quelle qu'elle soit, semble prédéterminée par sa condition de musulmane. Or, l'altérité, représentée aujourd'hui au travers du voile, n'est que la transposition du discours comme un emprunt d'imaginaire et de stéréotypes sur l'Orient et par extension l'Islam. Les caractéristiques « *définies et immuables* » des Arabo-musulmanes permettent à l'Occident de se définir dans son altérité tout en posant sa culture comme plus avancée, face à l'arriération des Arabes.

Dans notre présente recherche, nous proposons, d'une part, une analyse des discours circulant dans la presse française et algérienne, publiés en ligne entre 2014 et 2016 concernant l'interdiction du port du voile islamique en France. D'autre part, En Algérie, nous assistons à une réaction qui s'exprime par un discours critique en réponse à l'interdiction du voile islamique en France.

Toutefois, avant d'aller plus en avant, nous proposons d'abord de justifier la démarche comparée privilégiée par notre étude.

De prime abord, nous avons jugé judicieux de clarifier la démarche que nous avons l'intention de suivre afin de réaliser ce travail. En effet, notre étude se voit une

comparaison entre deux sphères médiatiques différentes. Nous justifierons notre choix plus loin.

Pour les besoins de notre étude, nous avons choisi la méthode comparée. Celle-ci est une approche privilégiée pour l'analyse de phénomènes sociaux, culturels et politiques complexes qui se déploient à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, l'étude comparée des représentations médiatiques constitue un domaine de recherche en plein essor, qui vise non seulement à décrypter les différences et les similitudes dans les discours véhiculés par les médias de différents pays et cultures, mais aussi, elle se concentre davantage sur l'examen des similarités et des différences entre deux ou plusieurs éléments dans un contexte plus large, en mettant l'accent sur l'analyse des relations ou des interactions entre ces éléments. L'analyse comparée des articles journalistiques portant sur le voile islamique en France et en Algérie, permet de mettre en évidence les représentations culturelles et politiques sous-jacentes à la couverture médiatique de ce sujet controversé. La comparaison de ces deux contextes culturels différents offre ainsi l'opportunité d'analyser les spécificités et les différences des débats publics sur cette question dans les deux pays, ainsi que les stéréotypes et les représentations culturelles qui y sont associés. Dans cette optique, la méthode comparative constitue un outil privilégié pour analyser les représentations médiatiques du voile islamique en France et en Algérie, et pour explorer les enjeux culturels et politiques qui sous-tendent ces débats.

La comparaison, dans une première acception, permet d'établir les conditions spécifiques pour la compréhension d'un procédé en vue de son transfert d'une société à une autre. Ainsi, cette démarche permet de reformuler des concepts uniculturels, ou d'en concevoir d'autres. Dans une deuxième acception, la comparaison permet de comprendre la relation de causalité qui existe entre des phénomènes observés dans deux contextes différents.

La comparabilité inter-sociétale n'exige pas que les sociétés choisies soient semblables en tout point. Il est nécessaire que le choix des sociétés soit susceptible d'éclairer la problématique qui nous intéresse à travers un certain nombre de points communs et divergents. En effet, alors que l'interdiction du port du voile islamique en

France est identifiée comme une remise en cause d'une laïcité et un élément déclencheur d'un débat sociopolitique. A l'opposé, le débat du voile islamique en Algérie semble démontrer qu'il est nécessaire d'en dégager une réflexion politique de la position de la France à cet égard. L'Algérie relie cette problématique toujours avec une période fortement marquée par l'Histoire. En effet, le débat sur le voile islamique en Algérie est influencé par l'histoire coloniale et les relations politiques entre la France et l'Algérie. L'Algérie considère la position de la France sur cette question comme importante et liée à son propre passé colonial, ce qui nécessite une réflexion politique plus approfondie sur cette question. Notons également que la France exerce une influence sur l'Algérie du fait qu'elle fut son colonisateur. Dont le point commun : la langue. Cette histoire commune a engendré des influences culturelles, sociales et politiques qui persistent encore aujourd'hui, comme la langue française qui est encore très présente en Algérie. Cependant, malgré cette influence, nous constatons également des différences entre ces deux pays, que ce soit en termes de contexte socio-politique, de cultures, de traditions et de religions, etc. Ces différences peuvent influencer la manière dont les débats, comme celui du voile islamique, sont abordés et perçus dans chacun des deux pays.

Alors que la problématique du voile islamique en France est à connotation politique, l'Algérie quant à elle dénonce la position subjective de cette dernière et remet à jour une autre tenue vestimentaire en rappelant l'existence du haïk, qui est une tenue vestimentaire traditionnelle algérienne et qui a également été interdite pendant la période coloniale française. Cette référence au haïk est donc une manière de dénoncer le passé colonial de la France en Algérie et de contester l'idée que la France puisse dicter des normes vestimentaires à d'autres cultures, tout en revendiquant le droit de préserver leurs propres traditions culturelles.

En choisissant cette période déterminée, nous justifions l'hétérogénéité de nos données, mais aussi, nous analysons la variété des stratégies de la mise en mots du vocable « *voile* ». Maintenant que la justification de notre période de corpus est clairement établie, nous présentons le plan méthodologique pour mener à bien cette recherche. Nous allons détailler les différentes sources que nous avons utilisées pour

collecter nos données, ainsi que les critères de sélection de ces sources et la méthode d'analyse que nous avons appliquée.

Sur le plan méthodologique, nous abordons notre corpus en multipliant des approches diverses, des théories et des concepts différents. Ainsi, notre recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours et s'appuie sur la pragmatique pour étudier les arguments utilisés par les journaux pour justifier leurs lignées idéologiques et soutenir leur positionnement. D'autres concepts seront mis à l'épreuve, également tels que : les stéréotypes, le discours rapporté et la dénomination... afin de pouvoir analyser la construction discursive de ces représentations autour du voile islamique.

La médiatisation du voile islamique en France et en Algérie, nous invite à nous intéresser de façon approfondie à la manière dont celui-ci a été traité dans la presse écrite française et algérienne.

Toutefois, au cours de ces dernières années, plusieurs travaux universitaires ont tenté d'apporter un éclairage social et politique voire psychologique sur le thème du voile islamique dans la presse écrite. Beaucoup de travaux ont porté sur l'étude du voile d'un point de vue socio-historique et culturel.

En effet, le voile a été considéré comme un symbole de soumission de la femme, ce qui remet en question les notions suivantes : laïcité, statut de la femme, immigration et intégration et qui nous amène à dire que c'est devenu un champ de recherche relevant de l'anthropologie.

Nous avons lu des travaux qui ont tenté une analyse transculturelle sur le voile comme étant un signe religieux porteur d'une signification. Il met l'accent sur un conflit identitaire, intrapsychique. Ce qui fait référence au questionnement du conflit identitaire autour de l'appartenance culturelle.

En ce qui nous concerne, nous avons jugé intéressant de l'aborder d'un autre angle. A la différence des autres branches (la sociologie et la psychologie), l'analyse du discours nous permettra de repérer et d'analyser les représentations qui sont omniprésentes dans les articles de presse et de repérer l'interdiscours sous-jacent à

l'ensemble des prises de parole. En effet, plusieurs travaux ont analysé le discours journalistique en Algérie, nous pensons aux travaux de K. Ait Dahmane qui propose une réflexion sur une problématique de l'altérité ainsi que la construction de cette dernière dans le discours de conquête. Elle étudie la manière dont l'altérité est construite dans le discours de conquête en examinant comment les colonisateurs ont utilisé le langage pour construire une image de l'Autre qui justifiait leur domination et leur exploitation.

Du côté français, on s'est beaucoup inspiré des travaux de S. Moirand [2007] qui a analysé la presse nationale française sur les discours, circulants autour des événements scientifiques à caractère politique (vache folle, grippe aviaire). En s'appuyant sur des concepts d'analyse du discours à savoir le dialogisme, mémoire collective. Elle a analysé le traitement médiatique des mots et des manières de les dire.

Nous nous sommes également beaucoup inspirée des thèses telles que celle de Ciceri Coryse : « *Le foulard islamique à l'école publique : analyse comparée du débat dans la presse française et québécoise francophone (1994-1995)* » [septembre 1998]. Il s'agit d'une analyse des débats sur le foulard islamique qui se sont développés durant cette période autour d'enjeux politiques, juridiques et socioculturels.

En abordant la présence de l'Islam dans les sociétés occidentales, le statut de la femme, et le statut de l'école laïque en France et au Québec, cette étude vise à explorer pour les débats suscités en recensant les arguments sociopolitiques, juridiques, socio-psychologiques et psychopédagogiques afin de dresser une étude comparée du discours public en faveur ou à l'encontre des élèves voilés à l'école. Il s'agit d'un essai d'analyse transculturelle des affaires du voile islamique en France entre 1989-2004.

Nous nous sommes également beaucoup imprégnées de la thèse de Kamila Oulebsir [2017] intitulée « *Processus de génération et de circulation des formules autour du vocable Algérie dans le discours social* ». Cette dernière a travaillé sur le vocable Algérie dans le discours social. Elle a porté toute son attention aux différents syntagmes dans lesquels apparaît ce nom propre dans les différentes productions discursives des énonciateurs. Notons de plus son magister intitulé : « *Les procédés langagiers de la stéréotypisation de la Révolution chez les Algériens contemporains* »

[2009] qui nous a aidé à nous situer. En effet, nous nous y sommes appuyées car ce mémoire traite des représentations stéréotypées qui sont véhiculées par le mot Révolution à travers son corpus. Elle y traite les différents procédés langagiers apparaissant dans les discours des locuteurs interrogés au moyen d'un entretien semi-directif.

Quant à l'article intitulé « *Le burkini entre production dénomminative et interprétation dénomminative* » [2019], écrit par Nassima Amari dans la revue « Discours et dénominations », dans lequel elle effectue un traitement de dénomination du mot burkini dans le discours médiatique, plus précisément, elle s'interroge sur la nature du regard de l'autre dans le discours médiatique occidental.

Les études citées-ci-dessus ne sont que quelques approches parmi tant d'autres sur ce sujet, montrant l'ampleur et la polyvalence d'une thématique devenue médiatique et très débattue. Ce sont ces travaux inscrits en analyse du discours qui nous permettront de développer notre recherche.

Par ailleurs, étant donné que la presse écrite est un outil de transmission des informations, elle tente de cultiver certaines conceptions sur la réalité parmi ses lecteurs.

Nous avons jugé intéressant d'observer le fonctionnement et les conditions de production de l'altérité et les représentations dans ce genre de discours. L'objectif de notre travail est de repérer la ligne éditoriale des deux journaux. Ce qui démontre et fait ressortir les différentes stratégies énonciatives et discursives mises en place par le journaliste afin de concrétiser ses représentations autour du voile islamique. Notre recherche se concentre sur les représentations médiatiques autour de ce vocable et propose d'examiner la mise en œuvre des stratégies discursives dans le processus de la construction du discours autour du voile islamique.

Notre présente étude s'articulera autour de trois parties : la première abordera le cadre méthodologique de cette recherche à savoir situer notre thème et expliquer les différents contextes de son émergence. Dans cette partie, nous allons aborder le voile islamique à la croisée des disciplines. Le premier chapitre de cette partie se concentre sur la définition de notre thématique qui est le voile islamique en commençant par une

définition du voile en Histoire, en sociologique et en sciences du langage. Nous examinerons également les différentes dénominations attribuées au voile selon les contextes et les acteurs en présence. Enfin, nous explorerons la question du voile dans les débats théologiques.

Cette approche pluridisciplinaire nous permettra de mieux comprendre les enjeux et les implications du port du voile islamique dans les sociétés contemporaines.

Dans la deuxième partie de notre analyse, intitulée « *Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude* », nous aborderons différentes étapes de notre méthodologie. Nous présenterons et décrirons notre corpus en montrant les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontées pendant sa collecte. Nous justifierons également notre choix des deux journaux *Liberté* et *Le Monde* en nous intéressant à leur historique et positionnement idéologique. Nous allons également expliquer le contexte sociopolitique dans lequel s'inscrit le débat sur le voile islamique. Ensuite, nous présenterons la manière dont nous avons collecté notre corpus. Enfin, nous aborderons la méthodologie choisie pour l'analyse des articles, en nous appuyant notamment sur des outils de linguistique de corpus et d'analyse du discours.

La deuxième partie sera consacrée au cadre conceptuel de la recherche. Il s'agira dans le premier chapitre de définir la problématique générale de la recherche en la situant dans le champ de l'analyse du discours, une synthèse des éléments théoriques disponibles. Quant au deuxième chapitre, il se propose de passer en revue les approches constructivistes et postmodernes des représentations sociales, considérées soit comme alternatives, soit comme compléments de la théorie des représentations sociales. Une analyse systématique du langage implique l'agencement de sa dimension discursive. Cette perspective sera discutée dans le contexte spécifique de l'analyse du discours médiatique.

Il s'agit dès lors, de partir du matériel langagier actualisé par les locuteurs afin de comprendre comment s'élabore les représentations. D'autre part, nous allons nous imprégner de l'approche pragmatique. Celle-ci envisage la langue dans sa dimension discursive, communicationnelle et sociale.

La troisième partie présentera la partie analytique de notre présente étude. Elle se propose d'analyser le corpus sélectionné en se basant d'abord sur la mise en mots du vocable « *voile islamique* » dans les journaux *Liberté* et *Le Monde*.

Nous examinerons comment ce terme est utilisé et connoté dans les deux contextes médiatiques, mettant en lumière les nuances et les éventuelles différences dans les représentations associées.

Ensuite, nous nous pencherons sur l'un des procédés déployés par les journalistes, à savoir le discours rapporté. Nous analyserons comment celui-ci est employé en tant que marqueur discursif de la stéréotypisation qui est utilisé pour renforcer ou véhiculer des stéréotypes, et comment il contribue à la construction d'une certaine perception de cette pratique religieuse.

Enfin, notre attention se portera sur la notion d'implicite dans la titrologie. Nous examinerons les titres des articles sélectionnés et analyserons les éléments implicites qui y sont présents. Nous nous intéresserons particulièrement à la construction des stéréotypes à travers les choix de titres, en examinant les implications et les représentations véhiculées de manière subtile.

Partie I : Cadrage méthodologique

Chapitre 1 : Le voile islamique à la croisée des disciplines

Chapitre 1 : Le voile islamique à la croisée des disciplines

Nous tenterons dans ce chapitre de présenter le contexte de notre présente recherche. Dans un premier temps, nous nous intéressons au thème du voile islamique, ainsi qu'à l'intérêt que la France et l'Algérie portent à son égard. Dans un deuxième temps, nous examinerons le contexte dans lequel il est apparu et continue d'émerger. En effet, dans ce présent chapitre, nous abordons le voile islamique selon une approche diachronique, dans le but de démontrer ses origines mais aussi son évolution à travers le temps et sous les différents aspects qu'il peut prendre.

Le hidjab, le voile islamique, le foulard musulman, la burqa, ces différentes acceptions recouvrent différentes significations, ce qui démontre que ce dernier est devenu symbole, croisées et frontières de conflits multiples en ce qui concerne l'origine du mot. En effet, bien que porté majoritairement par les musulmanes, il reste un signe culturel qui change de sens avec les époques. Il sera donc important de consacrer cette première partie aux origines historiques du voile. En effet, les circonstances historiques dans lesquelles apparaît le voile peuvent effectivement nous éclairer essentiellement sur le sens du terme.

Loin d'être un simple foulard pour les musulmans, ce signe religieux est un outil de transmission de la tradition pour les femmes. Ainsi, on retrouve plusieurs types de voiles. Ceux-ci sont portés avec une certaine austérité d'une région à une autre.

Tout d'abord, le voile est un phénomène complexe qui touche de nombreux domaines, tels que la politique, la religion, la vie sociale et culturelle. Présenté sous plusieurs formes, il identifie la religion, la politique et l'appartenance ethnique. Sa pratique peut fournir des informations sur l'évolution de l'esthétique corporelle d'une femme, son statut, son identité sexuelle, sociale et culturelle, à différents niveaux. Ainsi, à travers ses multiples fonctions, le voile révèle une stratégie identitaire qui le propage de la sphère privée à la sphère publique. Ce voile, même s'il est affiché comme un symbole lié à la religion, montre une tendance à l'individualisation où il acquiert une dimension sociale qui relie les deux.

En effet, l'usage du voile est un indicateur d'une conviction religieuse. Montrer des signes de croyances religieuses équivaut à affirmer et à montrer une identité plus complexe où le souci de distinction et le besoin d'appartenance se croisent.

1. Le voile dans l'Histoire

Dans cette première partie, il nous est essentiel d'explorer les diverses significations du voile islamique. Cette « couverture du corps » contre le regard des autres est devenue un symbole identifiable que les femmes musulmanes portent, ce qui suscite diverses interprétations, notamment sur le plan historique, sociologique et politique. *Le Larousse*, définit le voile comme : « Voile : *pièce d'étoffe, le plus souvent légère, qui sert à couvrir, à cacher quelques choses. Synonyme : cacher, dissimuler ou couvrir* ». [*Dictionnaire encyclopédique Larousse*, 2017 :1780]

Le voile a été un objet de débat et de controverse dans de nombreuses sociétés à travers l'Histoire. Dans certaines cultures, le port du voile a été utilisé comme une forme de contrôle social pour maintenir la domination masculine et limiter la liberté des femmes. Dans d'autres cultures, le voile est devenu un symbole de résistance et de lutte pour l'égalité des sexes.

Le terme voile est à présent polysémique. D'une simple coutume culturelle, ou signe d'émancipation, il est passé à une revendication identitaire, tendant à l'uniformisation ou simplement un accessoire de mode, pour arriver à devenir un signe de soumission et symbole d'une quête spirituelle ou mystique.

Pour cela, il est primordial de regarder à travers l'Histoire de la société pour arriver à le cerner. Tout d'abord, le port du voile dans l'Antiquité n'était qu'une signification sociale et culturelle. Auparavant, le voilement des femmes se faisait comme coutume commune au Moyen-Orient. Dans les sociétés islamiques, le voile a une signification différente. Le Coran encourage les femmes à se couvrir la tête et le corps pour se protéger des regards indiscrets et pour montrer leur modestie.

Le port du voile est donc considéré comme une pratique religieuse et culturelle importante pour les femmes musulmanes.

Cependant, le voile est devenu un objet de controverse et de débat dans de nombreux pays occidentaux, où il est souvent perçu comme un signe d'oppression et de soumission. Au cours du XXe siècle, le voile est devenu un symbole de résistance et de lutte pour l'égalité des sexes dans certaines sociétés islamiques. Pendant la révolution iranienne de 1979, les femmes ont porté le voile noir pour protester contre le régime du Shah² et pour exprimer leur soutien à l'Ayatollah Khomeini³. Les femmes ont commencé à utiliser le voile comme un instrument politique pour exprimer leur solidarité et leur opposition aux régimes autoritaires et aux mouvements conservateurs, ainsi que pour exprimer des idéologies et des mouvements sociaux

Passons dès à présent au voile dans les sociétés occidentales. Le voile des femmes est mentionné pour la première fois dans les royaumes de Mésopotamie sur des tablettes déterrées à Assur (nord Irak). Ce sont des lois, établies vers 1200 av JC, qui imposent le voile, mais sont révélatrices de pratiques plus anciennes (IIIe millénaire) qui n'ont rien à voir avec la religion. « *Les femmes mariées, les veuves et les femmes assyriennes ne doivent pas avoir la tête découverte quand elles sortent dans la rue* », sauf les esclaves et les prostituées qui ont interdiction de se voiler sous peine de punition (tête rasée)⁴. Ainsi, le voile acquiert une fonction rituelle religieuse avant d'être une question spécifiquement féminine. Il s'agissait d'un rite de mariage ou d'un processus de distinction sociale.

En Europe, le voile a été considéré comme un signe de soumission et d'oppression des femmes pendant des siècles.

²Le terme "Shah" est un titre utilisé pour désigner les rois ou les empereurs dans la culture du Moyen-Orient et plus précisément en Iran. Le mot "Shah" vient du persan, où il signifie littéralement "roi".

³ L'Ayatollah Ruhollah Khomeini (1902-1989) était un leader religieux et politique iranien. Il est considéré comme le fondateur de la République islamique d'Iran.

⁴<https://unipoplyon.fr/core/wp-content/uploads/2017/12/Histoire-sociale-du-voile.pdf>

Au Moyen Âge, les femmes chrétiennes portaient souvent des voiles pour des raisons religieuses, mais le voile a progressivement été abandonné à mesure que les valeurs de la Renaissance et des Lumières ont émergé.

Les femmes ont commencé à revendiquer leur droit à l'autonomie et à l'égalité, et le port du voile a été considéré comme une forme de soumission à l'autorité masculine. Dans les liturgies, le voile est destiné à protéger le prêtre ou la prêtresse du danger inhérent à l'approche de la divinité « *Moïse se voila la face de crainte que son regard ne se fixe sur Dieu.* ». Ensuite, peu à peu, le voile s'est démocratisé en Grèce. Le voile est présent sur la majorité des femmes. Cet habit va être progressivement christianisé et judaïsé.

Dans le Judaïsme, le voile se retrouve présent en différentes occasions mais sous différentes formes : voile ou foulard, perruque, bonnet, bandeau pour les femmes, par contre, les hommes ont le choix des couvre-chefs, chapeau, kippa....

Ainsi, on peut affirmer que le voile islamique est un objet qui est au cœur de nombreux débats à travers l'Histoire. Depuis l'émergence de l'islam, il a été porté par des femmes musulmanes dans des contextes variés et a suscité des interprétations et des significations multiples. Nous proposons de retracer l'Histoire du voile islamique, en examinant les différentes significations qui lui ont été attachées au fil du temps. Nous nous appuierons sur les travaux des historiens pour explorer les contextes politiques, culturels et sociaux dans lesquels le voile a été porté, ainsi que les transformations qu'il a subies. Prenons pour exemples quelques travaux qui illustrent parfaitement ce thème qui porte sur la question du voile en Histoire.

Nous avons d'abord l'ouvrage de l'historienne italienne Maria Giuseppina Muzzarelli [2017]. L'autrice y consacre un intérêt considérable à l'histoire du vêtement qui est l'un de ses thèmes de prédilection. Elle revient à travers cet ouvrage à l'histoire du voile en Occident et en plus particulier en Italie. Sa réflexion prend pour base le voile comme héritage de l'Antiquité païenne reprise par le christianisme.

Quant à la seconde partie de son livre, elle revient sur la définition du voile actuel ainsi que sur le malaise qu'il peut créer. Elle s'intéresse également aux aspects économiques du voile dans les sociétés modernes.

Osir Glacier [2011] de son côté, explore les différentes fonctions que le voile a assumées au fil de l'Histoire dans les sociétés musulmanes.

Il souligne l'écart de sens entre les perceptions du voile par le public et les médias québécois et celles de la diaspora musulmane. En exposant ce survol historique, l'autrice a pour but d'apporter un éclairage aux débats actuels sur le port du voile, en particulier au Québec et dans les sociétés occidentales en général.

En somme, cette partie vise à donner une perspective historique sur le voile islamique et à mettre en lumière les enjeux complexes qui ont été liés à sa signification et à sa pratique au cours des siècles. Ces études historiques illustrent comment le hijab a évolué et a été compris à travers l'Histoire, reflétant les contextes sociaux, politiques et culturels dans lesquels il a été pratiqué.

2. Le voile en Sociologie

Le phénomène du voile qui fait débat est devenu omniprésent dans la sphère internationale. Il est important de retracer son histoire dans la société depuis son apparition, ce qui nous permettra de rendre en compte sa diversité et la complexité de ses significations. De nombreux travaux sociologiques ont été menés pour comprendre les enjeux sociaux et politiques qui se cachent derrière cette pratique religieuse. Dans cette partie, nous examinerons les recherches menées en sociologie sur le voile islamique, en mettant l'accent sur les approches théoriques et méthodologiques qui ont été mobilisées. Nous chercherons à comprendre comment les sociologues ont abordé le voile islamique en tant que phénomène social et culturel, en considérant les contextes politiques, économiques et culturels qui ont influencé sa pratique et sa signification. Nous analyserons également les débats et les controverses qui ont émergé dans le champ de la sociologie autour du voile islamique, en examinant les divergences théoriques et les tensions qui ont existé entre les chercheurs.

En sociologie, le voile islamique peut être défini comme un objet symbolique qui renvoie à des significations sociales, culturelles et religieuses spécifiques dans les sociétés où l'islam est pratiqué. Il peut être considéré comme une pratique culturelle et religieuse, mais aussi comme un enjeu politique et social, qui cristallise des tensions et des débats sur l'identité nationale, la laïcité, l'immigration, ainsi que le statut des femmes.

L'étude du voile islamique peut donc porter sur les représentations sociales et les significations attribuées à cet objet symbolique, sur les pratiques et les normes sociales qui régissent son port ou son rejet, sur les processus de construction identitaire et de différenciation culturelle qui y sont liées, ainsi que sur les enjeux politiques et sociaux qui en découlent. Citons l'exemple du mémoire : « *L'affaire du voile, une construction médiatique : les controverses autour du hidjab dans Le Soir* » [2011]. Cette étude en communication tend à étudier la mise à l'agenda médiatique du conflit culturel autour du voile. Cette étude apporte des éclaircissements quant à l'implication des médias dans la transmission des stéréotypes autour de cette pratique religieuse.

D'une part, le voile islamique représente une pratique religieuse et culturelle respectueuse de la pudeur et de la modestie. D'autre part, il est utilisé comme un outil politique de revendication identitaire ou de résistance contre des normes sociales perçues comme oppressives.

Ce vêtement fait émerger des fonctions paradoxales. En effet, d'un côté, il possède une fonction de distinction entre sexe mais aussi sociale, culturelle ou religieuse et générationnelle. Par ailleurs, il fait ressortir une fonction de socialisation, de normalisation voire d'uniformisation. En effet, il manifeste l'appartenance à un groupe social et participe à une construction identitaire.

Par ailleurs, notons quelques ouvrages et travaux qui portent sur la question du voile islamique. Prenons l'exemple du livre : « *Derrière le niqab* » [2020] d'Agnès De Féo. Celle-ci dresse un travail qui s'inscrit en sociologie. Cet ouvrage devient un apologue du voilement sous toutes leurs formes. Loin de vouloir défendre quelconque thèse théologique.

Il s'agit pour l'autrice d'étudier cette pratique religieuse et de voir quels sont les facteurs qui y sont liés. On retrouve également dans cet ouvrage un inventaire des idées reçues sur le niqab.

Dans « *Voile intégral en France. Sociologie d'un paradoxe* » [2012], l'autrice Maryam Borghée, lors d'un colloque présente ses travaux en sociologie sur les femmes musulmanes en France qui choisissent de porter le voile intégral, y compris celui qui cache le visage. Cette pratique, qui provoque des réactions négatives en raison de son incompatibilité avec les valeurs d'égalité et la modernité, remet en question l'ethnocentrisme et l'incapacité de la France à accepter les réinventions religieuses. La recherche de Maryam Borghée, qui se concentre sur les interpellations féministes, les relations sociales entre les sexes et les enjeux géopolitiques de la mondialisation des croyances, se croise avec la critique d'une « *humanité sexuée* » plutôt qu'une « *post-humanité genrée* » abordée lors de ce colloque. Dans un contexte où règne un lourd conformisme, ce livre aborde un sujet qui fait polémique dans la société française. Les débats parlementaires de l'époque (Loi de 2011 interdisant toute « tenue destinée à dissimuler le visage » dans l'espace public), la dramatisation médiatique, les mouvements et personnalités se voulant porte-parole des Lumières, la crainte diffuse de l'islamisme et le rejet justifié de l'oppression symbolisée par la burqa, emblème du régime des talibans, ont tous contribué à une prédisposition négative envers le sujet. Dans ce contexte, le livre est un acte courageux qui explore le sujet avec honnêteté et sensibilité, cherchant à comprendre les motivations et les expériences de ces femmes qui choisissent de porter le voile intégral.

Ajoutons l'exemple de l'article : « *Les paradoxes du voile* » [2004] rédigé par Brigitte Tijou publié dans la revue *Vacarme*. L'autrice mène une enquête sociologique par le biais des entretiens visant à interroger des interlocutrices musulmanes portant le voile islamique. Il s'agit pour elle d'une sorte de discours libéré autour du postulat pour ou contre le voile islamique.

De plus, on peut citer l'article intitulé : « *L'affaire du foulard en France* »⁵ rédigé par Valérie Amiraux en 2010. L'autrice revient sur les débats autour du port du foulard islamique dans les écoles publiques qui ont suscité l'intérêt de nombreux chercheurs en sciences sociales. Cet article examine si cette question peut vraiment être qualifiée d'« *affaire du foulard* », avant de présenter les principales perspectives théoriques qui ont émergé de la recherche sur ce sujet. Il met en évidence les lacunes et les contradictions de ces perspectives, qui ne prennent pas suffisamment en compte la dimension religieuse de la pratique des acteurs. Dans la dernière partie de l'article, l'accent est mis sur les limites de la recherche, notamment le manque de prise en compte de la souffrance des acteurs et l'absence de définition claire du sujet. Pour refonder une démarche de sociologie capable de prendre en compte la dimension religieuse de l'objet étudié, l'article propose d'explorer les perspectives offertes par la sociologie juridique.

En somme, cette partie vise à donner une vue d'ensemble des travaux en sociologie sur le voile islamique, en soulignant les avancées de cette discipline pour comprendre la signification et la pratique de cet objet dans les sociétés contemporaines.

2.1 Le voile signe religieux

Depuis de nombreux siècles en terre d'islam, le voile islamique est considéré comme un symbole religieux qui représente la croyance, les rituels et les épisodes sacrés de l'islam. Il est vu comme un élément important de l'identité religieuse et comme une manifestation de la pudeur légitime des femmes musulmanes qui le portent.

Avant toute chose, le voile est considéré comme un symbole de respect envers les normes religieuses, en tant qu'application d'une prescription divine.

Le port du voile reflète une diversité de normes incorporées dans un acte considéré comme religieux, et est perçu comme un moyen de soumission à Dieu.

⁵<https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2009-v41-n2-socsoc3594/039268ar/>

Le voile peut être considéré comme un signe religieux dans l'islam car il est souvent porté par les femmes musulmanes qui souhaitent se conformer aux prescriptions religieuses. Selon l'interprétation de certaines autorités religieuses, le port du voile est une obligation religieuse pour les femmes musulmanes, ce qui en fait un symbole important de leur foi. Il est également lié à l'évolution du rôle des femmes en tant que piliers de la famille musulmane et témoigne de leur protection contre les violences sexuelles. Il est perçu comme un symbole de l'honneur et de la dignité religieuse de la femme qui le porte, et incarne l'idée d'égalité entre les femmes, indépendamment de leur classe sociale ou de leur statut économique.

Ainsi, la question du voile islamique est un sujet qui suscite de nombreuses discussions non seulement dans les domaines sociologiques et historiques mais également dans le domaine théologique. Les textes religieux musulmans font référence au port du voile, mais les interprétations de ces textes peuvent varier considérablement selon les écoles de pensée et les traditions religieuses. Cette partie se propose donc d'explorer la question du voile dans le débat théologique, en examinant les textes religieux et les différentes interprétations qui ont été données à cette pratique religieuse. En se concentrant sur les différentes écoles de pensée et les traditions religieuses, cette partie cherche à apporter une compréhension détaillée de la question du voile dans le contexte théologique.

Avant d'aborder le voile dans le discours médiatique, il est nécessaire de rappeler le débat théologique autour de ce terme. Le concept du voile des femmes musulmanes est basé sur des textes religieux et, plus précisément, sur certains versets du Coran. En effet, Le verset 30-31, de la sourate 24 (*Al-nûr*, La Lumière) dans *Le Coran* (1985) Traduit par Boubakeur Hamza recommande aux femmes, lorsqu'elles sont en dehors de chez elles, de ramener leurs voiles de tête, (*khumur*), sur les ouvertures ou les échancrures (*juyûb*) de leurs habits :

[Prophète] dis aux croyants de baisser les yeux [devant ce qu'il ne leur est pas permis de regarder] et de préserver leurs sexes [de tout rapport illicite]. Ils en seront plus purs et Dieu est bien informé de ce qu'ils font »¹⁰⁶. « Dis aux croyantes de baisser les yeux [devant ce qu'il leur est interdit de regarder], de sauvegarder leurs sexes [de tout rapport illicite], de ne pas exhiber leurs atours hormis ce qui est

visible. Qu'elles rabattent leurs voiles [khumur] sur leurs juyûb (ouvertures ou échancrures de leurs habits que certains exégètes interprètent comme étant les ouvertures au niveau de la poitrine, entre la gorge et les seins). Qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs époux, à leurs pères, à leurs beaux-pères, à leurs fils, à leurs beaux-fils, à leurs frères, à leurs neveux [fils de leurs frères et sœurs], à leurs compagnes, à leurs esclaves, aux domestiques mâles impuissants, aux garçons qui ignorent tous des parties cachées de la femme. Qu'elles ne fassent pas tinter [en marchant] les anneaux de leurs pieds pour qu'on sache ce qu'elles portent comme bijoux cachés.

Le verset 59 de la sourate 33 (*Al-Ahzâb*) précise aussi aux femmes de le porter.

Il stipule :

Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener leurs voiles [jâlâbîb] sur elles. Ce sera le moyen le plus commode de se faire connaître et de ne pas être offensées [dans la rue]. Dieu est plein d'indulgence et de compassion.

Ces textes coraniques sont un véritable support sur lequel s'appuient les théologiens afin de légitimer le port du *Voile / khimâr, jilbâb et hijâb*. L'exégèse permet un large éventail d'interprétations et certains se sont permis d'aller jusqu'à la détermination des détails relatifs aux formes, aux couleurs, et aux différents aspects du voile.

Au cours des dernières décennies, l'approche du voile a changé de paradigme. La question du voile féminin a été soulevée dans les débats publics et dans les sciences sociales. Le voile a pris la dimension d'une affaire internationale. Il s'est imposé comme un thème suscitant des réactions contradictoires faisant couler beaucoup d'encre, voire parfois du sang. En effet, le voilement féminin, adopté par des musulmanes de toutes nationalités, occupe la sphère publique, nationale et devient l'objet de controverses politiques, scientifiques et médiatiques au niveau de chaque pays comme au plan international. Marque identitaire ou forme de contestation politique, signe de discrimination et d'oppression ou signe de liberté et d'émancipation, les connotations du voile se multiplient et se diversifient.

Il est au cœur d'un débat de civilisation, idéologisé, qui met en question l'islam et dépasse les conflits entre musulmans pour devenir le signe d'une relation chargée d'antagonisme avec l'*Autre*.

Le voile est problématisé en passant d'une perspective religieuse à une perception politique et identitaire, aussi bien dans les pays arabo-musulmans qu'en France et dans d'autres pays.

Porté par les femmes musulmanes, le voile s'avère être un véritable témoignage de sa signification religieuse. Il est important de noter que le voile est considéré comme un signe d'adhésion à la religion musulmane, et que la femme qui le porte est honorée par Dieu. Ainsi, le port de ce symbole religieux est une stratégie d'identification de la religion et de reconnaissance de l'appartenance religieuse.

Le voile est bien plus qu'un simple couvre-chef pour les femmes, il représente la pensée religieuse et constitue une prescription de la religion musulmane. Il est apparu en terre d'islam comme un marqueur religieux permettant de distinguer ceux qui pratiquent de ceux qui ne pratiquent pas. En somme, le voile est considéré comme un signe purement religieux par les musulmans et cristallise le sens religieux dans les sociétés islamiques.

2.2 Le voile signe politique

Le voile peut être perçu comme un signe politique dans certaines circonstances politico-sociétales. En effet, dans un contexte où le port du voile est interdit ou stigmatisé, certaines femmes peuvent choisir de le porter comme un acte de résistance politique contre la marginalisation ou l'oppression de leur communauté. Dans ce cas, le voile peut être utilisé comme un symbole de l'identité et de la fierté culturelle, ainsi que comme un moyen de revendiquer le droit à la liberté religieuse et à l'autodétermination.

Cependant, Manuel Valls, le Premier Ministre français entre 2014-2016, a critiqué le port du voile en le considérant comme un symbole politique de l'oppression des femmes. Selon lui, le voile n'est pas une question de mode, mais plutôt un moyen de restreindre la liberté des femmes et de les enfermer dans une vision conservatrice. En d'autres termes, il estime que les femmes qui portent le voile sont victimes d'une forme d'asservissement et ne sont pas libres de faire leurs propres choix.

Nombreuses personnalités soutiennent que le port du voile islamique est clairement un acte politique qui s'oppose à la République.

Il estime que ces signes religieux sont utilisés comme une revendication politique par des groupes extrémistes salafistes qui cherchent à influencer les médias et à défier les principes de la société laïque française et de la classe politique européenne. Selon lui, cette pratique vise à remettre en cause les valeurs fondamentales de la société et à saper l'équilibre de la société française.

Dans le contexte français ou occidental, le voile islamique représente un réelle menace politique se voulant toucher et bouleverser les structures fondamentales d'une société laïque.

3. Le voile en Sciences du langage

Le voile est devenu un phénomène moderne et occidental qui gagne peu à peu en popularité depuis le début du deuxième millénaire. Sa présence en Occident introduit une nouvelle image de l'islam et permet de remettre en question certaines images préconçues concernant cette religion. Les études en sciences du langage ont également porté leur attention sur ce sujet afin d'analyser les discours et les représentations qui entourent le voile islamique, ainsi que les pratiques langagières des femmes qui le portent. Cette partie se concentrera sur les travaux menés en sciences du langage sur le voile islamique, en convoquant les différentes approches théoriques et méthodologiques qui nous permettront d'analyser les représentations liées au voile islamique dans notre corpus.

Ainsi, le voile a été étudié selon différents points de vue en sciences du langage.

D'abord, on repère l'étude : *Les nominations de l' « affaire du voile » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux socio-politiques de l'argumentation scientifique* de Camila Arêas.

Les articles scientifiques en SHS qui traitent l'« affaire du foulard » (1989-2009) rendent intelligible le caractère complexe et problématique des processus discursifs de nomination dont la dimension argumentative est étroitement liée à des enjeux sociopolitiques plus larges (laïcité, immigration postcoloniale, intégration socio-économique).

L'étude de la dimension argumentative des processus de nomination à l'égard des enjeux sociopolitiques constitue un prisme d'analyse qui articule les dimensions rhétoriques, énonciatives et pragmatiques des discours à leurs contextes de production et de circulation. L'étude de « l'affaire du foulard » dans les arènes médiatiques et scientifiques révèle que les nominations du débat sont davantage problématisées dans l'espace scientifique que dans l'espace journalistique.

Par ailleurs, nous retrouvons un autre travail qui s'intéresse à cette thématique. *Les discours sur le port du voile dans la Presse française et la construction d'un débat public contradictoire en France* [2013] par Manal Ali Mahmoud. L'autrice tente de s'intéresser aux discours circulants en France autour du comportement vestimentaire du port du voile. Elle y fait une première analyse discursive afin d'illustrer les procédures journalistiques utilisées dans les journaux, mais aussi, une analyse thématique dans le but de saisir les sentiments, le vécu des personnes portant le voile.

Nous avons également le mémoire qui porte pour titre : *Analyse discursive de l'identité et du voile : étude de cas des étudiantes musulmanes de Montréal* [2007] rédigé par Tanja Riikonen. Ce mémoire examine les discours et les représentations autour de l'identité et du voile islamique chez les étudiantes musulmanes de Montréal, en utilisant une approche d'analyse discursive. L'auteur se penche sur les stratégies discursives employées par les étudiantes musulmanes pour négocier leur identité religieuse et leur choix de porter le voile dans un contexte séculier et pluraliste. Le mémoire analyse également les représentations du voile islamique dans les médias et dans la société québécoise, ainsi que les tensions entre les droits individuels et les valeurs collectives en jeu dans ce débat.

En somme, les travaux menés en sciences du langage sur le voile islamique mettent en lumière la complexité et la diversité des discours et des représentations qui entourent cette pratique religieuse. Les chercheurs ont utilisé une variété d'approches théoriques et méthodologiques pour explorer les différents aspects de cette question, allant de l'analyse de discours à l'étude des pratiques langagières des femmes qui portent le voile.

Ainsi, les recherches en sciences du langage sur le voile islamique ont contribué à élargir notre compréhension de ce phénomène complexe et controversé, en mettant en évidence les multiples dimensions linguistiques et culturelles qui le caractérisent.

En conclusion, l'examen des travaux menés dans ces trois disciplines a contribué à enrichir notre compréhension du voile islamique en tant que phénomène complexe, multidimensionnel et situé dans des contextes spécifiques.

Après avoir étudié le voile islamique en Histoire, en sociologie et en sciences du langage, nous avons pu dresser un aperçu des travaux appartenant à ces disciplines autour de la problématique du voile islamique. Il est maintenant judicieux de se pencher sur les différentes désignations du voile islamique qui ont émergé dans les débats publics et médiatiques. En effet, ces désignations reflètent les représentations et les perceptions de cet objet dans la société et peuvent avoir des implications importantes pour la compréhension des enjeux socio-politiques liés au port du voile islamique. Ainsi, dans le chapitre qui suivra, nous nous intéresserons à ces différentes désignations qui ont été utilisées pour décrire le voile islamique et les implications de ces choix de langage. Cette partie pourrait explorer les différentes manières dont le voile islamique est appelé et conceptualisé dans les différentes cultures et langues, ainsi que les différences de sens et de représentations qui peuvent en découler. En prenant en compte les désignations locales du voile islamique, cette partie pourrait contribuer à une compréhension plus nuancée et contextuelle de ce phénomène complexe et controversé.

4. Les désignations du voile islamique

Les vêtements portés par les femmes musulmanes à l'extérieur varient selon la région, l'origine sociale, l'urbanité ou le degré de conformité aux normes islamiques. A cette diversité de noms s'ajoute aussi une hétérogénéité non seulement dans sa forme mais aussi dans les significations qui lui sont attribuées, notamment selon les lieux d'interprétation religieuse ou le contexte socioculturel.

Après avoir tenté une approche historique de notre question dans le chapitre précédent, nous souhaitons maintenant nous concentrer sur les définitions assignées à ce concept et voir ses variations.

Le voile islamique, comme pratique religieuse, est présent dans de nombreuses cultures et sociétés à travers le monde. Cependant, sa désignation varie souvent selon les contextes culturels et linguistiques. Cette diversité de termes utilisés pour désigner le voile soulève des questions importantes quant à la manière dont cette pratique religieuse est perçue, conceptualisée et représentée dans différents contextes sociaux et culturels. Cette partie se propose donc d'explorer les différentes désignations du voile islamique à travers le monde et d'analyser les enjeux sociaux, culturels et politiques qui y sont associés. En prenant en compte les contextes locaux et les spécificités linguistiques, cette partie vise à apporter un éclairage complémentaire sur la complexité de ce phénomène controversé.

Tout d'abord, il est important de noter que le mot voile fait référence à des associations paradoxales qui confondent sa signification. En fait, la variété de ses formes, couleurs et textures suscite beaucoup de débats. Avec l'islam, la coutume millénaire du voile s'étend à d'autres classes sociales et change de nom et de couleur selon les lieux. Cet habit porté par certaines femmes musulmanes fait l'objet de différentes appellations qui peuvent être utilisées sans discernement. C'est la cause de beaucoup de confusion. En fait, le champ sémantique pour nommer cette tenue vestimentaire est relativement large : *burqa*, *tchador*, *niqab*, *voile intégral* ou encore *hijab*.

4.1 Hidjab

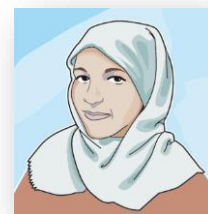
Le terme provient de la racine arabe *ḥadjaba* qui signifie « dérober aux regards, cacher, mettre à distance ». Le terme *hijab* est un terme coranique (verset 31 de la sourate 24 appelée « *An-Nur* » (La Lumière), verset 53 et 59 de la sourate 33 appelée « *Al-Ahzab* » (Les Coalisés) mais l'interprétation littérale de ce verset n'évoque pas du seul fait le voile entant que tenue vestimentaire.

En effet, il peut prendre également le sens d'un rideau ou d'une cloison pour prendre un sens moral et évoquer l'aspect et les pratiques de séparation des épouses du Prophète de l'Islam. Ainsi, il est précisé que lorsqu'ils demandent quelque chose aux épouses du Prophète, ils doivent le faire derrière un rideau, ce qui signifie qu'ils ne doivent pas les voir directement. Cette pratique est donc davantage une mesure de protection de la pudeur des femmes qu'une obligation de se voiler.

Il s'agit d'un tissu qui couvre les cheveux et révèle le visage. Il enveloppe tout le corps par une tunique, sorte de robe-manteau d'un seul tenant et sans couture.

Les juristes et savants islamiques sunnites et chiites affirment que le voile islamique des femmes devrait couvrir largement leur corps. Il doit être discret, mais il ne peut pas être transparent ou parfumé. [El Makrini, 2019 : 7]

Par ailleurs, *Le dictionnaire culturel de la langue française* [2005 : 1630] définit le hidjab comme suit :



Hidjab : -[idʒab] ou HIJAB [izab] n.m formes françaises répandues dans les années 1980 ; empr à l'arabe, de *hajaba* « cacher ».

-Voile pièce d'étoffe qui couvre les cheveux, les oreilles et le cou, imposé aux femmes par la religion dans des communautés musulmanes.

4.2 Jilbab

Une référence au terme *jilbab* peut être trouvée dans le Coran (sourate 33, verset 59). Dans ce verset, il est recommandé aux épouses du Prophète de l'Islam de rendre un grand-voile à leurs filles et femmes musulmanes et de couvrir tout le corps sauf le visage. Un nouveau style de jilbab a émergé du Moyen-Orient depuis la révolution iranienne et la montée de l'islam politique. Ce pardessus, également appelé Abbaya au Moyen-Orient et dans la péninsule arabique, n'est pas exclusivement noir



Le jilbab :- /*d̤zilbab*/ (arabe : جلباب) est un vêtement féminin, composé d'une longue robe, prolongée par une sorte de capuche le tout couvrant la tête et l'ensemble du corps à l'exception des pieds, des mains et du visage. Cet habit large et ample cache les formes de la femme.

4.3 Tchador

Mot persan est un vêtement traditionnel essentiellement porté par les Iraniennes depuis que le port du voile ou du tchador fut rendu obligatoire en Iran après la révolution de 1979. Il s'agit d'une grande pièce de tissu déposée sur les cheveux et les épaules et couvrant dans sa chute l'ensemble du corps, tandis que le visage, lui, peut partiellement être découvert. Une particularité du tchador est qu'il est maintenu fermé grâce aux mains.

Généralement, ce vêtement est de couleur noire, mais il peut également être de couleur blanche ou bleue. On retrouve la définition suivante dans *Le dictionnaire culturel de la langue française* :



Tchador : -*Tchadra.n.l.* 1883, 1935, répandu vers 1978, empr.Au persan « tente » et « voile », Voile noir couvrant la tête et le corps, porté par les musulmans chiites, en particulier en Iran. On emploi aussi tchador abusivement, en français, pour le voile de tête (hidjab), dit aussi foulard islamique. [2005 : 1254].

4.4 Niqab

Considéré comme une extension sur mesure du turban, le niqab est un voile qui couvre le visage et tout le corps d'une femme afin qu'elle ne puisse voir qu'à travers l'espace au niveau des yeux. Il est originaire d'Arabie saoudite et a été transporté principalement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

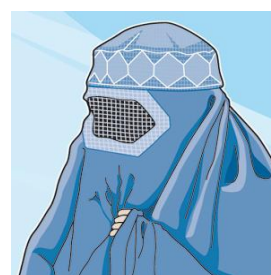


Le Dictionnaire *Le petit Larousse illustré*, le définit comme suit :

Niqab : -*n.m* (mot, ar) long voile islamique dissimulant le visage d'une femme, à l'exception de ses yeux. [2012 : 738].

4.5 Burqa

La burqa fait référence aux vêtements traditionnels portés par les femmes musulmanes dans certaines sociétés. D'origine afghane, qui est généralement une robe bleue, qui couvre également le visage et le corps de la femme qui la porte, et se caractérise par l'ajout d'une grille au-dessus de la ligne de vue des yeux pour la rendre visible. Par conséquent, l'ordre des deux vêtements est le même et traduit également une même croyance sociale, symbolisant une grande violence.



La Burqa est, selon *Le Dictionnaire Le petit Larousse illustré* est :

« Un voile épais, de couleur sombre, qui recouvre intégralement le corps, est muni d'une ouverture grillagée à la hauteur des yeux, et est prescrite dans certaines sociétés islamiques pour les femmes nubiles lorsqu'elles quittent leur domicile. [2012 : 538].

4.6 Haïk

Vêtement pour femmes du Maghreb. Il est né au XVI^e siècle lors de l'invasion de la Tunisie par les Normands de Sicile. Emprunté à l'arabe « *hayk* », qui dérive du verbe « *hakka* », qui signifie tisser. Le Haïk a longtemps vécu dans la coutume vestimentaire des femmes musulmanes maghrébines. Il s'agit d'une étoffe généralement blanche et rectangulaire portée par-dessus les vêtements.

L'étoffe est maintenue à la taille par une ceinture. Comme les autres voiles intégrales, il recouvre tout le corps ainsi que le bas du visage, parfois il ne laisse apparaître qu'un seul œil. Le Haïk peut être agrémenté de broderie, c'est notamment le cas en Algérie.



Haïk : - [*'aik*] *n.m* (1725.*n. f*, au *masc.*1830, *forme anc*, *héque* 1654 ; empr à l'*arabe* *maghrébin* *hayk*, issu du verbe *aka* « tisser ».Longue pièce d'étoffe rectangulaire, dans laquelle les femmes musulmanes se drapent comme dans un manteau par-dessus les autres vêtements et qui peut servir à cacher le bas du visage. Ce mot a eu de nombreuses variantes : *heque* 1654, *hayque* 1667, *alhaique* 1670, et *haicque* 1670.[Dictionnaire culturel en langue française,2005 :1134].

4.7 Burkini



Il s'agit de la contraction des termes *burqa* et *bikini*. C'est la version islamique du maillot de bain qui permet de couvrir la totalité du corps, à l'exception du visage. Sa matière est similaire à celle des maillots de bain. Son invention est récente, elle remonte à la moitié des années 2000 et est l'œuvre d'une styliste australienne. Le burkini est porté par certaines femmes musulmanes pour se baigner à la plage mais aussi à la piscine. Ce maillot couvrant a été l'objet de nombreuses polémiques, depuis son apparition sur différentes plages et piscines, notamment en France.

En somme, l'analyse des différentes désignations du voile islamique à travers les contextes sociaux et culturels a mis en lumière la complexité et la diversité de ce phénomène religieux. Les termes utilisés pour désigner le voile islamique reflètent souvent les représentations culturelles et les contextes historiques dans lesquels cette pratique est présente.

Les différentes désignations du voile islamique permettent ainsi de mieux comprendre les conceptions locales de cette pratique religieuse et les enjeux sociaux, culturels et politiques qui y sont associés. En outre, cela peut également contribuer à une réflexion plus globale sur les représentations et les stéréotypes associés aux femmes musulmanes qui portent le voile.

Une approche attentive aux différentes désignations du voile islamique contribue à une compréhension plus nuancée et plus juste de ce phénomène complexe.

Conclusion partielle

En présentant dans ce chapitre la genèse de la problématique du voile islamique, nous ne faisons que témoigner d'une vision qui tend à accentuer les interrogations autour de cette notion. En effet, en essayant de définir le voile islamique, il nous a été primordial de faire un détour dans l'Histoire de la religion musulmane. Les différentes définitions mentionnées dans cette partie mettent en évidence d'une part, la diversité des interprétations religieuses de cette pratique et d'autre part, les tensions entre la tradition et la modernité ainsi que les divergences entre les différents courants de pensée musulmane. Au-delà de cette variété de dénominations citée ci-dessus, nous remarquons de nombreuses adaptations du voile islamique, standardisant cette pratique ce qui tend à fluctuer en contexte politico-médiatique. Cette pratique jugée « ostentatoire » en France, est présentée comme l'adaptation française de la doctrine du choc des civilisations. Il s'agit d'un témoin du tournant qu'a pris la laïcité dans le champ politique et par conséquent, la mise en œuvre d'une construction médiatique de l'islamophobie.

Cependant, pour comprendre plus précisément comment le voile est interprété et perçu dans différents contextes sociaux et culturels, il est nécessaire d'adopter une approche méthodologique rigoureuse pour étudier les discours et les pratiques liés au voile. Le chapitre intitulé "*Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude*" sera consacré à la description des outils méthodologiques qui ont été utilisés pour mener à bien notre étude sur les représentations autour du voile islamique, ainsi que la constitution du corpus d'étude. En nous appuyant sur une méthodologie rigoureuse et des outils d'analyse pertinents, nous pourrions mieux comprendre les différentes représentations et perceptions du voile islamique dans divers contextes sociaux et culturels.

Partie I : Cadrage méthodologique

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

Pour mieux comprendre les différentes représentations et perceptions du voile islamique dans divers contextes sociaux et culturels, il est essentiel d'adopter une approche méthodologique rigoureuse et de constituer un corpus d'étude pertinent. Ce chapitre sera réservé à la clarification des outils méthodologiques qui nous ont servis dans notre travail pour mener à bien notre étude sur les représentations autour du voile islamique. Nous expliquerons les critères de sélection des articles, la méthodologie d'analyse des données, ainsi que les défis et les limites de notre approche. En adoptant une méthodologie rigoureuse, nous pourrions mieux comprendre les représentations et les perceptions du voile islamique dans différents contextes socio-culturels, tout en prenant en compte les deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*.

Dans cette partie méthodologique, nous essayons à travers une étude comparée de démontrer la mise en mots du voile dans le texte journalistique de deux sphères médiatiques différentes, en l'occurrence, les quotidiens : *Liberté* et *Le Monde*.

Nous nous inscrivons dans la démarche empirico-déductive qui vise à recueillir des données. Notre démarche est qualitative, elle s'appuie sur des données sélectionnées dans la production médiatique à une période déterminée. Il s'agit pour nous de s'appuyer sur la compréhension, l'interprétation et la comparaison de ces données sélectionnées.

1. Description du corpus

Dans notre recherche, il s'agit en fait de questionner un corpus de presse avec de divers outils. A travers ces derniers, nous tentons d'établir un lien avec la problématique qui se décline sous plusieurs axes :

- La place du journal en tant qu'acteur social qui véhicule des stéréotypes.
- Les différentes stratégies discursives significatives auxquelles le journaliste fait appel pour aborder l'évènement de l'interdiction du voile sous toutes ses formes.
- La dénomination et la catégorisation du vocable « *voile* » dans le discours français et algérien autour de l'interdiction du voile en France.

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

On peut dire que notre corpus est interprétatif et original dans la mesure où il obéit à une cohérence interne et externe. Par cohérence interne, on entend le respect de l'objet de recherche, c'est-à-dire on fait appel à une certaine homogénéité du corpus. La cohérence externe, quant à elle, met en avant la représentativité et l'interprétativité du corpus. Après la collecte du corpus, les différents articles devraient décrire les pratiques langagières mises en œuvre par le journaliste. En ce qui concerne l'interprétativité, nous convoquons des outils qui nous permettent d'analyser ces représentations et cette mise en mots du voile islamique dans le discours de notre corpus. De plus, nous sollicitons différentes approches afin d'analyser et d'interpréter notre corpus, qui renforce le caractère interdisciplinaire de l'analyse du discours.

Afin de collecter un corpus pertinent, nous avons été confrontés à un nombre d'étapes inhérentes à la démarche de recherche. Notre étude vise à analyser un corpus textuel, échantillonné de deux journaux quotidiens d'expression française, à savoir *Le Monde* et *Liberté*. La période observée s'étend de janvier 2014 à décembre 2016. Ainsi, le choix de la délimitation de notre corpus de presse sera principalement exposé par une mise en contexte. En effet, les discours traitent un événement qui a pris de l'ampleur et devenu sujet international qui touche la plupart des pays occidentaux, à savoir l'interdiction du voile intégral en France.

Pour comprendre les représentations collectives et les stéréotypes qui sont associés au port du voile en France et en Algérie, nous avons choisi dans notre étude de nous focaliser sur la période allant de 2014 à 2016. Cette période a été marquée par des événements importants qui ont eu un impact sur la perception du voile islamique dans les médias et dans la société en général.

Ces années correspondent à une période relativement récente, ce qui permet d'analyser des articles qui reflètent les débats actuels sur le voile islamique. Elle est suffisamment longue pour permettre d'observer les évolutions ainsi que les tendances dans les discours liés au port du voile. De plus, il se trouve que cette période corresponde à une période particulièrement importante ou marquante liée au voile, avec des

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

événements clés qui ont influencé les débats sur ce sujet. En effet, les journaux sélectionnés ont été particulièrement prolifiques à ce sujet durant cette période.

Ainsi, en 2014, la question du voile islamique en France a refait surface après un fait divers qui s'est passé à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) situé en Aix-En- Province à une étudiante de première année, victime de propos discriminants. L'étudiante s'est faite pointée du doigt par son professeur qui voyait en elle « *un cheval de Troie de l'islamisme* ». Cet incident a remis en actualité la question du port du voile au sein de l'Enseignement Supérieur en France. Ajoutons à cela, les événements produits au début de l'année 2015, marquée par les attentats qui ont relancé le débat sur le voile islamique. En effet, les attentats perpétrés contre le journal satirique *Charlie Hebdo* et le supermarché *Casher* ont créé une grande vague de choc et de solidarité nationale, mais ont également suscité des réactions islamophobes. Ensuite, en décembre de la même année, une polémique a éclaté autour de l'exclusion d'une jeune fille de 15 ans d'un lycée à Charleville-Mézières pour port du voile. Ces événements ont suscité de vifs débats sur la place de l'islam en France et ont conduit à une nouvelle remise en question de la loi sur la laïcité et de l'interdiction du voile islamique dans certains espaces publics.

En 2016, plusieurs événements ont contribué eux aussi à relancer le débat sur le voile islamique en France. Tout d'abord, en février de cette année-là, la ville de Cannes a pris un arrêté interdisant le port du burkini sur les plages, provoquant une vive polémique et des réactions dans le monde entier. Ensuite, en avril, une jeune femme voilée a été agressée à Argenteuil, dans la banlieue parisienne, par deux hommes qui ont tenté de lui arracher son foulard. Cette agression a suscité l'indignation et relancé le débat sur l'islamophobie en France. Enfin, en décembre 2016, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté de la ville de Villeneuve-Loubet qui interdisait le port du burkini sur les plages, jugeant cette mesure « *une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle* ».

Ainsi, nous allons, à travers une analyse énonciative et discursive de nos articles retenus déceler les stéréotypes et l'altérité qui émergent dans les discours journalistiques par rapport à cette polémique. Nous pensons qu'il serait intéressant voire nécessaire de mener une étude comparée entre la France et l'Algérie, d'une part pour l'intérêt méthodologique d'une telle approche, qui est expliquée plus loin, et d'autre part, pour le contexte d'influence qui a été développé entre ces deux sociétés.

2. Choix des journaux

Nous avons choisi de travailler sur les deux journaux différents dans le but de démontrer le processus stéréotypique mis en place par ces derniers et qui se manifestent dans les deux pays, en l'occurrence, l'Algérie et la France.

Dans ce présent travail, nous essayerons de dresser une étude comparée dans notre analyse de corpus pour étudier le processus de stéréotypisation qui fait émerger à son tour la notion d'altérité. Nous tenterons ainsi de repérer les traces linguistiques et discursives qui sont mises en œuvre dans le discours des deux journaux et qui montrent la construction des stéréotypes de chacun d'eux.

Nous avons sélectionné ces deux journaux l'un Algérien, l'autre Français. C'est à partir de ces derniers que nous avons choisis de collecter notre corpus d'analyse.

Notre choix n'est pas aléatoire, nous tenons à expliquer les raisons ainsi que les motivations de notre choix.

- ✓ Ces journaux sont des organes de presse écrite, l'un Algérien et l'autre Français tous les deux sont d'expression française et par conséquent destinés à un lectorat francophone.
- ✓ Considérés comme des journaux francophones, ils rapportent les faits et des événements marquant la scène internationale et l'actualité du jour sous toute sa diversité : politique, société, culture et sport.

- ✓ Ces journaux ont acquis un lectorat important grâce à leur ton frais et à leurs journalistes expérimentés, ce qui en fait les quotidiens les plus populaires. Ils sont les plus lus et qui ont gagné un lectorat important.
- ✓ Très connus, ces journaux sont caractérisés par la qualité de leurs productions journalistiques.

3. Historique et positionnement idéologique du journal *Liberté*

Les médias jouent un rôle important dans la manière dont ils présentent un sujet pour l'exposer au grand public. Un journal en tant qu'organe de presse est une publication régulière qui présente des informations d'actualité, des opinions, des analyses et d'autres contenus pertinents pour le public. Les journaux sont souvent considérés comme l'un des principaux moyens de communication de masse et peuvent couvrir une gamme de sujets, notamment la politique, les affaires, la culture, les sports et les événements locaux, nationaux et internationaux. Les journalistes qui travaillent pour les journaux ont pour mission de rassembler, vérifier et présenter l'information de manière éthique et professionnelle, en respectant les normes journalistiques et les principes éthiques. En tant qu'organe de presse, les journaux ont un rôle important à jouer dans la société en fournissant une plateforme pour la libre expression, en favorisant la transparence et la responsabilité des institutions et en informant les citoyens des événements qui les affectent.

Dans cette partie, nous nous intéressons au journal *Liberté*, l'un des principaux journaux algériens, et à son traitement du voile islamique. Pour comprendre l'approche de ce journal à l'égard du voile islamique, nous nous penchons d'abord sur son histoire et son positionnement idéologique. Nous examinons les différents moments clés de son évolution, en nous concentrant sur les influences politiques, sociales et culturelles qui ont façonné sa ligne éditoriale. Nous explorons également les courants de pensée qui ont influencé son positionnement idéologique, en cherchant à comprendre comment cela

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

a pu affecter sa couverture médiatique du voile islamique et des débats qui l'entourent en Algérie. En reliant l'histoire et le positionnement idéologique du journal *Liberté* au sujet controversé du voile islamique, nous pourrions mieux comprendre les enjeux et les défis liés à l'analyse de sa couverture médiatique et aux interprétations qui en découlent.

Il est important de préciser, tout d'abord, que l'histoire de la presse écrite algérienne s'inscrit dans une approche à double entraînement. D'une part, elle décrit, analyse et évalue l'influence du journal sur la vie des sociétés et sur le comportement des individus. D'autre part, elle est une science auxiliaire de l'Histoire.

Le journal demeure l'outil incontournable des historiens auquel ils ont recours afin de pouvoir reconstituer le passé sans difficultés.

Depuis 1980, la presse algérienne a connu un tournant stratégique. En effet, depuis, la presse se révèle comme un des secteurs qui a le plus bénéficié de l'ouverture démocratique. Ainsi, cette dynamique a fait émerger une forte diversification du discours journalistique.

Il nous est indispensable de retracer les grandes étapes de la presse écrite algérienne, en donnant en parallèle ses caractéristiques essentielles.

Au cours des années 20, l'ampleur du journalisme en Algérie est en floraison et en épanouissement d'une presse indigène. En effet, les journaux *La défense*, *La voix indigène*, et *L'Algérie libre* sont principalement représentatifs de la pluralité des courants politiques tels que les réformistes, les nationalistes, ou les communistes.

La seconde République Française libéralisera la presse algérienne. Ainsi, de nombreux journaux font leur apparition tels que : *Les deux France*, *L'Afrique Française*, *L'Echo*...

Au lendemain de l'indépendance, beaucoup de journaux européens disparaissent seuls ceux qui restent sont ceux tendent vers une nationalisation de la presse auparavant coloniale. Après la mort du président Boumediene, le pouvoir s'acquiert toute la presse qui devient un outil qu'utilise l'Etat pour imposer au public algérien sa politique. La

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

presse a connu un véritable tournant en 1981 avec l'apparition du Code de l'Information et en 1988 avec le soulèvement populaire du 5 octobre⁶.

Ces événements ont marqué des changements significatifs dans l'industrie de la presse, notamment en matière de réglementation et de liberté d'expression. Une période exceptionnelle dans l'histoire de la presse algérienne, aussi bien sur le plan politique qu'au niveau culturel.

Dès 2002, la presse algérienne observe un changement dû à l'industrialisation, la modernisation et la professionnalisation du journalisme. Nous pouvons dire que ces années, ont bouleversé l'espace médiatique algérien et l'ont mis en pleine recomposition, la presse écrite prend alors un nouvel essor. La fracture sociale d'octobre 1988 a marqué un tournant décisif pour la presse algérienne, en ouvrant la voie à l'émergence de nouveaux titres privés. On donne dès lors le champ libre à la liberté d'expression. Ainsi, *Le jeune indépendant*, *El Watan* et *Liberté* ont pu s'imposer dans le champ médiatique francophone. C'est dans les années 2000 que la presse algérienne s'est diversifiée avec l'émergence de nombreux nouveaux titres privés, ce qui lui a permis de s'imposer avec force dans le milieu journalistique. Cette période a vu une croissance rapide du nombre de journaux privés, ce qui a considérablement renforcé la liberté d'expression et la diversité des opinions dans les médias algériens.

Les journaux privés ont permis à de nouveaux journalistes talentueux de faire entendre leur voix, créant ainsi une concurrence saine avec les journaux d'État. Cette

⁶Le 5 octobre 1988, l'Algérie a connu un soulèvement populaire connu sous le nom de "Printemps berbère". Cette manifestation, qui a été initiée par des étudiants berbères, avait pour objectif de revendiquer la reconnaissance de la culture et de l'identité berbères en Algérie. Le mouvement a rapidement gagné en ampleur et a conduit à des manifestations dans plusieurs villes du pays. Les manifestants ont été confrontés à une répression violente de la part des forces de sécurité, faisant des centaines de morts et de blessés. Le soulèvement du 5 octobre 1988 a été un tournant dans l'histoire de l'Algérie, car il a marqué le début d'une période de changements politiques et sociaux majeurs. Il a également contribué à la reconnaissance de la culture et de l'identité berbères en Algérie et a ouvert la voie à des réformes importantes dans le système politique du pays.

diversification de l'offre de presse a également stimulé l'innovation dans le domaine de la presse, incitant les journalistes à explorer de nouveaux formats et de nouveaux modes de narration.

Maintenant que nous avons parcouru les événements marquants du journalisme en Algérie, intéressons-nous au positionnement idéologique d'un des journaux les plus influents du pays : le journal *Liberté*⁷.

En effet, en analysant les différents courants de pensée qui ont marqué l'histoire de la presse en Algérie, il est possible de mieux comprendre les choix éditoriaux de ce journal et les valeurs qu'il défend.

Quotidien d'expression française, *Liberté*, est un journal créé le 27 juin 1992 par un groupe de journalistes professionnels Ahmed Fattani, Hacène Ouandjeli, Ali Ouafek et l'homme d'affaire Issad Rabrab. Le journal est connu internationalement surtout grâce à ses caricatures d'Ali Dilem.

La devise centrale du quotidien *Liberté* est clairement affichée comme sous-titre : « *le droit de savoir, le droit d'informer* ». Il est donc venu occuper un espace médiatique et renforcer la presse indépendante qui, outre sa mission d'information, défend les principes de démocratie, de justice et les idéaux de liberté et de presse. Cette création est intervenue dans le contexte politique d'après Octobre 1988 où foisonnent des idées et des forces démocratiques face à un mouvement intégriste conquérant déjà et menaçant. Deux jours après, le président en exercice⁸, l'un des pères de la révolution du 1er Novembre a été assassiné à Annaba. C'est dire que l'instabilité était à son summum et que les manœuvres et les manipulations battaient leur plein. Depuis, le journal occupe l'une des premières places de la presse nationale tant par le tirage que pour la pertinence et la crédibilité de ses écrits. Comme les autres titres, *Liberté* a payé un lourd tribut pour

⁷Le principal actionnaire, Issad Rebrab, annonce la liquidation de l'entreprise et la fin du média indépendant né trente ans plus tôt. *Liberté* a cessé sa publication en Algérie. Selon les informations rapportées par différents médias, cette décision aurait été prise suite à des difficultés financières et économiques rencontrées par le journal.

⁸Mohamed Boudiaf a été élu président de la République algérienne démocratique et populaire en janvier 1992, suite à des élections présidentielles multipartites. Il a ensuite été assassiné en juin 1992, seulement quelques mois après sa prise de fonction.

la liberté d'expression.⁹ Depuis sa création en 1992, le journal a été confronté à de nombreux défis, notamment en termes de censure et d'intimidation. Le journal a subi des pressions de la part des autorités et des groupes de pression, qui ont tenté à plusieurs reprises de le faire taire ou de limiter sa liberté de publication. Des journalistes et des membres de l'équipe de *Liberté* ont également été arrêtés, emprisonnés ou même assassinés pour avoir publié des informations considérées comme sensibles ou critiques à l'égard du gouvernement.

Malgré ces difficultés, le journal a continué à jouer un rôle important dans la promotion de la liberté d'expression et de la démocratie en Algérie, en publiant des informations et des analyses sur des sujets sensibles et controversés. Le journal a également été reconnu pour sa qualité éditoriale et son professionnalisme, remportant plusieurs prix nationaux et internationaux pour son travail journalistique.

De format tabloïde (41/29 cm), *Liberté* est un quotidien généraliste traitant de la politique intérieure que de l'actualité internationale passant par des rubriques sportives, culturelles et autres. Parmi les rubriques phares du journal, nous citerons à cet effet les plus prisées par le lecteur :

- Le Radar (en page 5) : une collection de textes courts mêlant indiscrétions, insolite et informations rapides.
- La caricature d'Ali Dilem (en page 24, dernière page).
- Contrechamp de Mustapha Hammouche (en page 24) : analyse politique.
- Des Gens et des Faits : page réservée à la publication de récits, nouvelles ou romans en plusieurs épisodes. Auteurs : Adila Katia, Yasmina Hanane, dessin d'A.Ammouri.
- Des suppléments : Sport par Samir Lamari, Économie par Khaled Remouche

Aussi *Liberté* se dote d'un supplément réservé aux sports et à l'économie. Le tirage affiché par le quotidien *Liberté* est de 114 500 exemplaires selon le ministère de la communication algérien, des chiffres qui remontent à l'année 2006.

⁹<https://www.liberte-algerie.com/static/apropos> consulté le 23/09/2020.

Ces chiffres le classe en quatrième position des tirages de la presse quotidienne et la troisième position pour les quotidiens francophones. Le quotidien *Liberté* est connu par ses prises de positions, un sens aigu de la critique et un franc-parler exceptionnel de ses journalistes.

Cette partie nous permettra ainsi de situer le traitement du voile islamique par le journal *Liberté* dans son contexte historique et idéologique, et de mieux comprendre les influences qui ont façonné sa couverture médiatique de ce sujet.

Maintenant que nous avons examiné l'historique et le positionnement idéologique du journal *Liberté*, intéressons-nous au journal *Le Monde*.

4. Historique et positionnement idéologique du journal *Le Monde*

Au fil des décennies, *Le Monde* a été impliqué dans de nombreux débats sociétaux et politiques majeurs, y compris ceux qui touchent à la question du voile. En effet, le journal a suivi avec attention les débats et les controverses entourant le port du voile en France, que ce soit dans les écoles, les lieux publics ou les espaces de travail. Au cours de ces débats, *Le Monde* a été critiqué par certains pour son positionnement idéologique et sa couverture médiatique du sujet. Dans cette partie, nous explorerons donc l'historique et le positionnement idéologique du journal *Le Monde* en relation avec le débat sur le voile en France.

Tout d'abord, il faut souligner que la révolution de 1989¹⁰ a marqué un tournant dans le développement de la presse en raison de l'introduction de l'article 11 de la déclaration sur la liberté d'expression des droits de l'homme.¹¹ Par ailleurs, l'émergence

¹⁰La Révolution de 1989 a eu un impact significatif sur la presse dans les pays d'Europe de l'Est. Pendant des décennies, ces pays étaient gouvernés par des régimes communistes qui contrôlaient strictement les médias. Les journaux étaient utilisés comme outils de propagande pour promouvoir les politiques du Parti communiste au pouvoir et pour censurer toute critique ou opposition.

¹¹L'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce le droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de chercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes sortes. En France, ce droit est garanti par la loi sur la liberté de la presse, qui consacre le principe de la liberté d'expression et de la liberté de publication. La presse française est régulée par des instances déontologiques et éthiques, qui veillent à la qualité et à la crédibilité de l'information diffusée. En somme, la liberté de la presse est un pilier de la démocratie en France, car elle garantit le droit à l'information et à la libre expression des opinions.

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

de nouvelles technologies, la création de sites Web officiels et de versions électroniques ultérieures en ligne obligent les journaux à modifier leur contenu.

Le Monde hérita des journalistes, des infrastructures et du format *Le Temps*.¹²Ce fut le cas du journal pro-gouvernemental "*Le Temps*", dont la salle de rédaction était fermée et sa fonction était détenue par *Le Monde* sous la direction d'Hubert Beuve-Méry le 19 décembre 1944.

Au lendemain de la Libération, le gouvernement du général de Gaulle estime qu'il faut à la France un organe de référence, sérieux et crédible à l'étranger, pour remplacer *Le Temps*.

De ce quotidien déchu, *Le Monde* garde l'imprimerie et les bureaux de la rédaction, situés rue des Italiens à Paris, conserve le gothique du titre et, dans ses débuts, le ton. Le premier numéro du *Monde* paraît le 18 décembre 1944 sur une grande feuille recto verso : le papier est rare.

Son comité de direction se compose d'Hubert Beuve-Méry, journaliste, de René Courtin, professeur de droit, et de Christian Funck-Brentano, ancien chargé des questions de presse au cabinet du général de Gaulle. Celui-ci définit la mission du nouveau journal *Le Monde* : « *organe de presse de référence, sérieux et crédible à l'étranger* » [Eveno, 2004 :222]. Dans les années 50, le journal montre une position antisoviétique et antiaméricaine qu'il maintient d'ailleurs jusqu'aujourd'hui.

Pour *Le Monde*, l'année 2002 a représenté une mise à jour de son format éditorial. En octobre 2005, il a reçu 50 millions d'euros de fonds du groupe Lagardère de journaux français et du groupe de publications espagnoles Prisa (25 millions d'euros chacun), et a reçu 2,5 millions d'euros de fonds du groupe de journaux italiens. Ainsi, il se retrouve parmi les principaux canaux médiatiques d'Europe. *Le Monde* en 2009 est un journal plus sélectif qui joue au mieux son rôle dans le décryptage des enjeux mondiaux, de la politique, de l'économie, du débat intellectuel et de la culture.

¹²Un journal qui a subi un préjudice moral pendant l'occupation allemande et le régime de Vichy.

Le Monde, journal français de renommée internationale, a une histoire et un positionnement idéologique distincts de celui du journal *Liberté* en Algérie. En effet, la couverture médiatique du voile islamique par *Le Monde* est influencée par des facteurs tels que l'histoire coloniale de la France et les débats sur la laïcité et le multiculturalisme. En reliant ces influences à l'analyse de la couverture médiatique du voile islamique par *Le Monde*, nous pouvons mieux comprendre les différences et les similitudes entre la manière dont ces deux journaux abordent ce sujet complexe. Cette comparaison nous permet ainsi d'élargir notre compréhension de la couverture médiatique du voile islamique et de ses implications culturelles et politiques dans des contextes différents.

5. Le contexte sociopolitique de l'apparition du voile

L'apparition du voile dans certaines cultures et religions est un sujet souvent lié à des contextes sociopolitiques spécifiques. Le port du voile peut avoir des significations très différentes selon les pays et les cultures, allant de la simple expression de la foi religieuse à un symbole politique ou culturel. Dans de nombreux cas, l'histoire et la géopolitique du pays jouent un rôle important dans la façon dont le voile est perçu et pratiqué.

Ainsi, pour comprendre le contexte sociopolitique de l'apparition du voile, il est important de prendre en compte les facteurs historiques, religieux, politiques et culturels qui ont façonné les attitudes et les pratiques liées au voile dans une région donnée. L'histoire coloniale, la montée de l'islamisme, les conflits ethniques et religieux, les mouvements féministes et les politiques gouvernementales sont autant de facteurs qui peuvent influencer la perception et la pratique du port du voile dans une société.

En examinant le contexte sociopolitique de l'apparition du voile, on peut mieux comprendre les raisons pour lesquelles certaines femmes choisissent de porter le voile et les défis auxquels elles sont confrontées, ainsi que les attitudes et les perceptions des personnes qui les entourent. Il est également important de reconnaître que les opinions sur le port du voile peuvent varier considérablement selon les cultures et les individus,

et que les débats sur la signification et la légitimité du voile peuvent être hautement polarisants.

5.1 *Le voile en Algérie*

Dans cette partie, nous examinons de plus près le contexte sociopolitique de l'apparition du voile en Algérie, ainsi que les perspectives et les débats entourant cette question complexe et sensible.

Tout d'abord, pendant la période française, on retrouve plusieurs variantes régionales du voile islamique. En effet, l'usage du mouchoir triangulaire et du haïk qui descend jusqu'aux pieds est très récurrent.

Ainsi, porté blanc dans l'Algérois et l'Oranais, il était noir en Constantine. Grâce à toutes ses variations, la signification religieuse du voile s'était en partie estompée et il était considéré comme un costume vestimentaire propres aux diverses communautés.

Avec la colonisation française, le voile que portaient les femmes en Algérie revêtait en effet des enjeux tout particuliers comme Frantz Fanon le développe dans *L'Algérie se dévoile, sociologie d'une révolution, l'An V de la révolution algérienne* :

Nous allons voir ce que le voile, éléments parmi tant d'autres de l'ensemble vestimentaire traditionnel algérien, va devenir l'enjeu d'une bataille grandiose, à l'occasion de laquelle les forces de l'occupation mobiliseront leurs ressources les plus puissantes et les plus diverses, et où le colonisé déploiera une forme étonnante d'inertie(...) avant 1954, plus précisément depuis les années 1930 -1935, le combat décisif est engagé, les responsables de l'administration française en Algérie, préposés à la destruction de l'originalité de peuple, chargés par les pouvoirs de procéder coûte que coûte à la désagrégation des formes d'existence susceptibles d'évoquer de près ou de loin une réalité nationale, vont porter le maximum de leurs efforts sur le port du voile, conçu en l'occurrence, comme symbole du statut de la femme algérienne. [1972 : p20].

Vient alors les événements du 13 mai 1958 qui ont fait émerger la victoire de l'idée d'intégration. En cette année se produit l'immense manifestation de fraternisation franco-musulmane.

A cette occasion les femmes algériennes se dévoilent en public. Elles arrachent leur haïk. Cette image dessine une véritable révolution dans le cadre d'une Algérie Française.

Ainsi, le dévoilement des femmes ne sera qu'une mise en scène qui suppose illustrer la fraternisation entre les Européens et les Musulmans pour le seul fait de maintenir l'Algérie Française. Abandonnée par la France en 1962, l'Algérie veut retrouver progressivement son identité islamique d'auparavant. Or, en 1984 le code de la famille algérien reprend la plus parts des institutions de la chariaa ce qui réduit fortement les droits de la femme algérienne. C'est le triomphe de F.I.S aux élections de 1990 qui sera le véritable tournant. Ce dernier impose un nouveau vêtement aux femmes qui entre en force qui est le Hidjeb¹³.

Bien que le port du voile soit un sujet hautement polarisé en Algérie, il est également un sujet de débat important en France, où la laïcité de l'État est considérée comme un pilier de la société française. En France, le port du voile est souvent considéré comme une atteinte aux valeurs républicaines, tandis que pour certaines femmes musulmanes, le port du voile est une expression de leur liberté religieuse et de leur identité culturelle. Dans le point qui va suivre, nous allons examiner les débats en France sur le port du voile, ainsi que les lois et politiques mises en place pour réglementer le port de cette tenue dans les espaces publics. Nous allons également discuter des perspectives divergentes sur la signification religieuse et culturelle du voile en France, ainsi que sur son impact sur la liberté individuelle et les droits des femmes.

5.2 Le voile en France : début d'une polémique

En France, le port du voile est un sujet de débat important qui suscite souvent des opinions divergentes et passionnées. Depuis les années 1980, le voile est devenu un symbole de l'identité musulmane en France et a été utilisé comme un outil de mobilisation politique par les groupes islamistes. Cependant, pour beaucoup de Français, le port du voile est considéré comme une atteinte aux valeurs républicaines, en particulier à la laïcité de l'État, qui est considérée comme un des principes de la société française. Au fil des ans, la question du voile a été largement débattue en France,

¹³<http://www.cerclealgerianiste.fr/index.php/archives/encyclopedie-algerianiste/societe/religions-fetes-et-coutumes/musulmanes/617-le-port-du-voile-en-algerie> consulté le 29 septembre 2020 à 14h.

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

avec des lois et des politiques mises en place pour réglementer le port du voile dans les espaces publics.

Dans cette partie, nous tenterons d'explorer de plus près les débats en France sur le port du voile, ainsi que les différentes perspectives sur sa signification religieuse et culturelle, ainsi que son impact sur la liberté individuelle et les droits des femmes.

La population musulmane en France métropolitaine a longtemps été très réduite jusqu'à une période récente. En effet, les premiers musulmans présents en France étaient principalement des étudiants, des commerçants, des travailleurs saisonniers ou des militaires originaires d'Afrique du Nord, qui ont commencé à arriver en France à partir des années 1920 et 1930.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France a connu une forte croissance économique et a eu besoin de main-d'œuvre pour reconstruire le pays. Dans les années 1960 et 1970, la France a ainsi encouragé l'immigration de travailleurs en provenance d'Afrique du Nord, notamment du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie. Cette immigration a été facilitée par des accords bilatéraux entre la France et les pays d'origine des travailleurs, connus sous le nom d'accords de coopération. C'est donc à partir des années 1960 que la population musulmane a commencé à s'installer durablement en France métropolitaine. Aujourd'hui, la population musulmane en France est estimée à environ 5 à 6 millions de personnes, soit environ 8% de la population totale. La majorité de ces personnes sont des immigrés ou des descendants d'immigrés en provenance d'Afrique du Nord, bien que la population musulmane comprenne également des personnes originaires d'autres régions du monde, comme le Moyen-Orient ou l'Afrique subsaharienne.

Pendant longtemps, les problèmes liés au voile n'étaient pas très courants en France. Cependant, il est important de souligner que la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905 avait suscité des débats sur l'interdiction éventuelle du port de vêtements chrétiens dans les lieux publics. En effet, la loi énonce selon P. Prétot : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous*

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » [2012 : p25-46].

Des années plus tard, c'est « *l'affaire du foulard du Creil* »¹⁴ qui a déclenché la polémique autour du foulard islamique. Ceci a suscité plusieurs débats portant sur la laïcité dans la société française.

La commission Stasi 3 juillet 2003 en proposait 26 mesures dont la mise en place de jours fériés lors des fêtes religieuses juives et musulmanes.

En somme, de nombreuses propositions ont été formulées, mais seule une semble avoir retenu l'attention et faire force de loi : celle sur le port des signes religieux à l'école, visant essentiellement le dit « *foulard islamique* ».

L'année 2003 a été les prémices de la promulgation des lois visant à interdire le port des signes religieux à l'école. Force est alors de constater que le port du voile est largement débattu depuis les années 1980 : autour de la loi de 2004 visant son interdiction à l'école, autour de la loi de 2010 sur le voile intégral, mais aussi au tour de *l'affaire de Baby-Loup*¹⁵ en 2008 dans le secteur privé et plus récemment dans le cadre de l'affaire du *burkini* sur les plages de l'été 2016.

Nous vous proposons un tableau récapitulatif des principales affaires produites en France durant la période (1989-2021) en pointant du doigt le voile islamique :

¹⁴ L'affaire de Creil fait référence à un événement qui s'est produit en 1989 dans un collège de la ville de Creil en France. Trois élèves musulmanes ont été exclues de leur école pour avoir refusé de retirer leur voile en classe, invoquant leur droit à la liberté de religion.

¹⁵ L'affaire Baby-loup est un cas juridique français qui a débuté en 2008 lorsque la directrice d'une crèche privée de Chanteloup-les-Vignes, une banlieue parisienne, a licencié une employée pour avoir refusé de retirer son voile islamique au travail.

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

Année	Affaire	Détails
1989	<i>Affaire du voile de Creil</i>	Trois élèves musulmanes sont exclues de leur collège pour avoir refusé de retirer leur voile islamique en classe.
1994	<i>Affaire du foulard de lycée de Roubaix</i>	Une élève musulmane est exclue de son lycée pour avoir refusé de retirer son foulard islamique en classe.
2003	<i>Loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école</i>	Le gouvernement français adopte une loi interdisant les signes religieux ostensibles, y compris le voile islamique, dans les écoles publiques.
2004	<i>Affaire du voile à l'université Paris Descartes</i>	Une étudiante musulmane est empêchée d'assister à un cours à l'université Paris Descartes en raison de son voile.
2010	<i>Loi interdisant le voile intégral dans les lieux publics</i>	Le gouvernement français adopte une loi interdisant le port du voile intégral dans les lieux publics.
2014	<i>Affaire Baby-Loup</i>	La cour de cassation française confirme le licenciement d'une employée voilée d'une crèche privée.
2016	<i>Affaire du burkini</i>	Plusieurs villes françaises interdisent le port du burkini sur les plages publiques, suscitant un débat national sur la liberté religieuse et l'islamophobie.
2021	<i>Affaire du foulard au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté</i>	Une élue régionale voilée est prise à partie lors d'une séance plénière du conseil régional, suscitant une polémique sur le traitement des femmes musulmanes en politique.

Tableau 01 : *Rétrospective des événements marquants liés au voile islamique en France*

En somme, le débat sur le port du voile en France a été long et tumultueux, avec des arguments des deux côtés. Pour certains, le voile est un symbole de l'oppression patriarcale et une violation de la laïcité. Pour d'autres, le port du voile est un choix personnel et une expression de leur liberté religieuse et culturelle.

Les lois et les politiques ont été mises en place pour réglementer le port du voile dans les espaces publics, mais ces mesures ont également suscité des critiques et des controverses. Quelle que soit la position que l'on prend sur cette question complexe, il est clair que le port du voile en France est un sujet qui continuera d'alimenter les débats et les discussions pour les années à venir.

Après avoir examiné la question du voile en Algérie et en France, ainsi que la chronologie des principales affaires liées au voile islamique en France, il est intéressant d'étudier comment ces événements ont influencé la manière dont les médias ont couvert les questions liées à la pratique de l'islam en France. C'est pour cela que la collecte de données sur un sujet aussi sensible que la religion et la politique peut être complexe et présenter des défis méthodologiques, tels que la sélection des sources d'information. Nous allons explorer dans ce qui va suivre les difficultés rencontrées lors de la collecte des données choisies comme corpus à notre étude.

6. Collecte du corpus et difficultés

Le thème du voile islamique sous toutes ses formes a suscité plusieurs débats que ce soit en France ou en Algérie. En effet, pour collecter notre corpus, nous avons fait appel à l'archivage des données dans les deux quotidiens francophones.

Notre travail d'investigation débute en janvier 2014 et s'étend jusqu'à décembre 2016. D'abord, nous avons procédé à la sauvegarde des articles à l'emploi significatif contenant le vocable recherché, puis retenus, lus et soumis à l'analyse.

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

Nous avons exploré un corpus d'articles échantillonnés à partir de mots clés tels que : voile islamique, voile intégral, burqa, et haïk. Ainsi, nous avons pu constituer un échantillon explorable pour effectuer notre recherche.

Par ailleurs, la collecte de notre corpus n'a pas été un travail facile à réaliser. Une première contrainte s'est imposée à nous. En effet, nous avons fait face à un vrai travail de lecture afin d'effectuer tous nos repères. Nous étions obligées de lire l'intégralité des discours retenus afin d'avoir une vue ensemble.

D'une part, pour accéder au quotidien français *Le Monde*, nous avons été dans l'obligation de nous abonner afin de pouvoir recueillir tous les articles qui nous intéressent. Nous avons eu l'accès à un moteur de recherche par mot clé et date précise afin de ne sélectionner que les articles parlant ou évoquant le voile islamique sous toutes ses formes autrement dit : la burqa, le voile intégral, et le niqab.

D'autre part, en ce qui concerne le quotidien *Liberté*, étant donné qu'il n'existe pas d'archive en ligne, nous étions dans l'obligation de se déplacer au siège du journal en question afin de procéder manuellement à la collecte de notre corpus du côté algérien. Malgré les difficultés rencontrées telles que le manque de temps, le grand nombre d'archives à traiter et l'illisibilité de certains articles, la collecte du corpus a été menée à son terme. Nous avons ainsi pu rassembler tous les articles nécessaires pour procéder à notre analyse.

Nous avons puisé dans une production médiatique qui s'est étalée de 2014 à 2016 et nous avons estimé, d'une manière arbitraire, arrêter la collecte des données deux années après le début de la collecte (2014).

Voici, à présent, sous forme de tableaux, les articles qui vont nous servir à l'analyse dans le cadre de ce travail de recherche.

Numéro	Titre	Date	Journaliste
1	L'islam ne doit pas être un projet politique	03/01/2014	P. d'Iribarne

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

2	La loi sur le voile marque l'aboutissement d'un long débat sur la laïcité	14/03/2014	L. Bronner
3	Voile : après dix ans d'interdiction, de nouvelles tensions	16/03/2014	S. Le Bars
4	Dangereuse surenchère sur le voile	14/05/2014	J-M. Dumay
5	L'école sans le voile	14/03/2014	E. Emonet
6	Curriculum voilé	09/09/2014	F. Zerouala
7	Niqab, hidjab, burqa : des voiles et beaucoup de confusions	19/08/2015	S. Laurent
8	Le mal dominant	12/06/2015	M. Guerrin
9	Hasna Ait Boulahcen, entre vodka et niqab	22/01/2015	I.Rey-Lefèvre S. Piel N.Bastuck
10	Islam : les visages de la conversion	18/08/2015	J.Pascual
11	Le niqab n'est pas le bienvenu à Cannes	10/04/2015	C.Fabre
12	Laïcité : les positions « décomplexées » de Valls	28/01/2016	J.B de Montvalon
13	Femmes voilées partagent secrets de mode et de beauté sur le web	25/03/2016	L.Rezzoug
14	Les propos de Laurence Rossignol comparant le voile à l'esclavage soulève un tollé	31/03/2016	G.Dupont
15	Polémique sur la mode islamique	03/04/2016	G.Dupont et J.Garnier
16	Dissensions au PS après les propos de M. Valls sur le salafisme	06/04/2016	B.Bonnefous
17	Manuel Valls, l'autorité pour seule stratégie	13/04/2016	B.Bonnefous
18	Sortons de l'islamophobie rampante	19/04/2016	P.Merle
19	Peut-on interdire le port du voile en entreprise ?	07/06/2016	N.Fauché El Aougri

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

20	Elisabeth Badinter, la griffe de la République	20/06/2016	M. Van Renterghem
21	Le burkini bafoue les droits des femmes	19/08/2016	R. Letteron
22	Comment le burkini est devenu la polémique du mois d'août ?	26/08/2016	Les décodeurs
23	Fillon : « remettre en cause l'état de droit pour lutter contre l'Etat Islamique une erreur »	27/08/2016	A. Lemarié et M. Goar
24	A Tremblay-en-France, l'islamophobie ordinaire d'un restaurateur	24/09/2016	E. Camus
25	Burkini : il faut combattre le prosélytisme extrémiste et le sexisme	30/08/2016	N. Heinich
26	Contre les idées reçues sur l'islam, créons un « observatoire des identités plurielles »	05/09/2016	R. Liogier
27	Une vie de jeune fille voilée	12/10/2016	Z. Dryef
28	Les confusions de Bruno Le Maire sur le voile islamique	21/10/2016	A. Sénécât
29	« En m'interdisant d'entrer voilée, mon ancien lycée a bafoué mes droits »	09/11/2016	E. Camus
30	Après l'agression antisémite de Marseille, le port de la kippa en question	13/01/2016	C. Chambraud et L. Leroux

Tableau 02 : Les articles publiés dans le journal *Le Monde* durant la période 2014/2016

Numéro	Titre	Date	Journaliste
1	Al zawahiri menace la France	05/08/2014	A. Bensouiah
2	Quand la droite française se dévoile	11/08/2014	Y. Kenzy
3	80% DES Algériennes portent le hidjeb	03/03/2014	M S Loucif

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

4	« Le port du hidjab n'est pas obligatoire... »	25/07/2014	H.Adryen
5	Une manifestation sur le hidjeb suscite la réprobation	26/04/2015	S. Leslous
6	L'Algérien Rachid Nekkaz passe à la caisse	20/08/2015	RN
7	« Tout musulman doit respecter cette loi »	09/10/2015	RN
8	Le débat sur l'interdiction du voile intégral lancé	18/07/2015	RN
9	Une majorité de Français pour l'interdiction de la burqa	24/01/2015	RN
10	Il est « trop tard » pour lutter contre le voile intégral	29/10/2015	RN
11	Moins de 400 femmes portent le voile intégral	16/04/2016	RN
12	Interdiction partielle du port du voile intégral	29/04/2016	RI
13	« Le haïk citadin algérois et sa mémoire » à l'honneur	19/06/2016	RN
14	« J'ai emmené la femme en haïk jusqu'à Crotone »	02/08/2016	RC
15	Des femmes défileront en haïk	07/03/2016	RN
16	Le haïk revisité avec ses contradictions	08/03/2016	DL
17	Un défilé de femmes vêtues de haïk	02/04/2016	MS

Tableau 03 : Les articles publiés dans le journal *Liberté* durant la période 2014/2016

7. Méthodologie

Dans notre présent travail, nous utilisons une méthode à la fois descriptive et comparative pour étudier comment les équipes rédactionnelles d'un journal national algérien et d'un support médiatique français, qui ont des structures similaires, réagissent ou enfreignent les normes lorsqu'elles sont confrontées au même événement à savoir, l'interdiction du voile islamique en France. Cette approche nous permettra de comprendre comment ces deux médias abordent le même sujet de manière similaire ou différente, et de déterminer les facteurs qui influencent leur traitement éditorial.

Avant d'analyser notre corpus, il est nécessaire de définir avant tout l'étude comparée à laquelle nous soumettons notre travail.

Dans *Le Dictionnaire Le Larousse*, nous y retrouvons la définition suivante du verbe comparer, il s'agit de :« *Rapprocher des objets de nature différentes pour en dégager un rapport d'égalité et d'examiner les rapports de ressemblance et de dissemblance (entre des personnes et des choses)* ». [2019 :457].

Dans notre étude, nous avons comparé deux quotidiens en nous intéressant à leurs différences par rapport à un trait commun identifié. Nous avons ainsi pris en compte les deux éléments de manière simultanée. Notre analyse a permis de mettre en évidence les relations entre les contextes discursifs et socioculturels des textes comparés. En outre, on compare cette mise en relation entre texte et le contexte. D'ailleurs, on définit l'analyse comparée des discours comme « *la comparaison de la dynamique respective des forces textuelles et transtextuelles de deux ou plusieurs textes* ». [Amossy et Maingueneau, 2003 :49].

Notons de plus, la définition proposée par Cécile Vigour selon qui « *par comparaison, il faut entendre la mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous un angle particulier, défini par le chercheur.* » [2005 : 10].

Nous suivrons une méthode de la linguistique de discours comparative théorisée par Patricia Von Munchow [2007] et Sophie Moirand [1992].

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

Cette étude a pour but d'étudier les différences et les similitudes entre les discours produits dans différents contextes. Elle s'intéresse principalement aux aspects pragmatiques et discursifs. Dans notre présente étude, les comparaisons sont effectuées entre deux quotidiens différents mais qui écrivent dans la même langue mais dans des sphères médiatiques différentes. Selon Munchow, la linguistique de discours comparative a pour objet la comparaison descriptive et interprétative de corpus relevant d'un même genre discursif, dans deux communautés ethnolinguistiques au moins.

Notre étude consiste à repérer des caractéristiques propres aux deux quotidiens à travers une analyse comparative. Il est primordial de soulever et de souligner le contexte de ces deux journaux sélectionnés. En effet, un lien unit la France et l'Algérie. Ces dernières entretiennent et partagent une histoire commune.

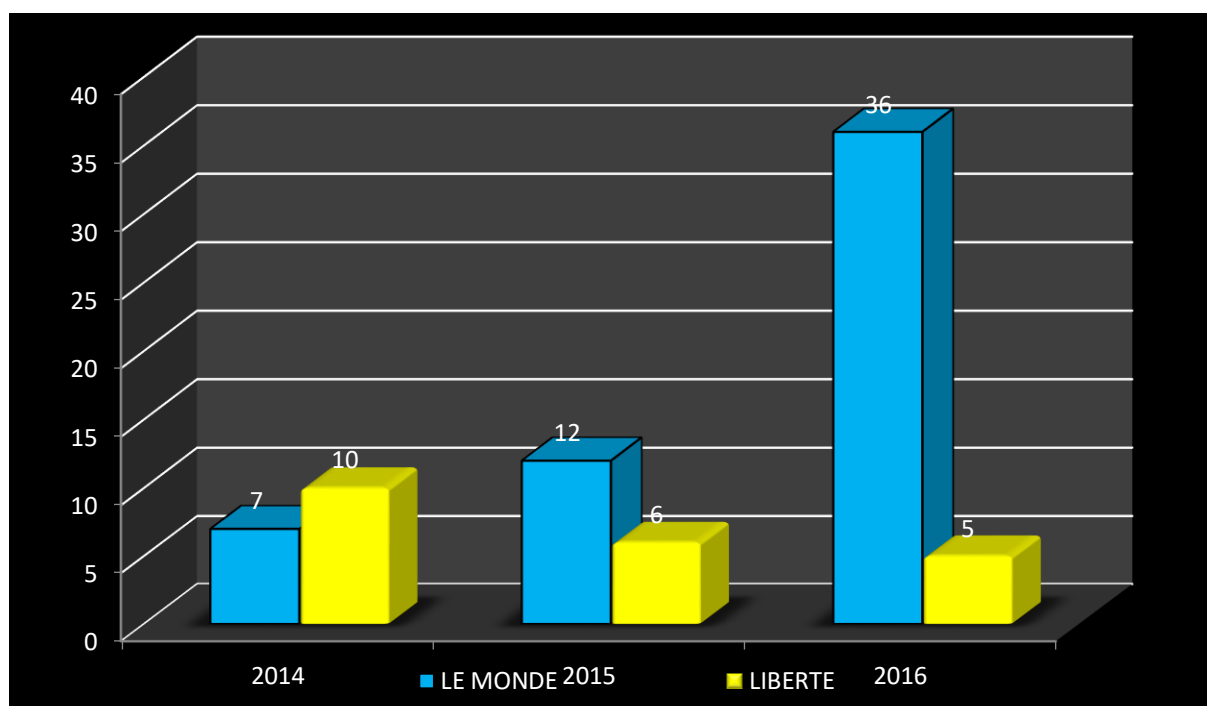
L'Algérie est vue comme un pays majoritairement francophone dans la mesure où le colonisateur français a imprégné sa marque sur l'Algérie qui est la langue française.

En raison des traits complémentaires mais aussi conflictuels des deux pays, les médias ont transformé la question du voile en une polémique, en utilisant une multitude de termes pour en parler et en se l'appropriant. Ils ont ainsi donné une grande visibilité à cet événement. Ainsi, dans notre étude comparée, nous essayons de voir comment s'opère cette mise en circulation de ces désignations et comment le discours journalistique mets en mots, en discours, dans différents contextes un événement cible.

Sophie Moirand démontre en quoi consiste cette démarche comparée :

[...] démarche qui se poursuit par des classements, des mises en relation, des comparaisons de ces indices repérés et catégorisés ; démarche qui aboutit à une réflexion qui tente d'expliquer les raisons des variabilités, des intertextualités, des altérations discursives. [1992 :29].

En voulant mener une étude comparée de ces données et à travers les tableaux dressés plus haut, nous avons pu établir le graphe suivant :



Graphique 01 : Nombre des publications des articles sur le voile islamique dans les quotidiens *Le Monde* et *Liberté* 2014-2016

A travers le graphique présenté ci-dessus, nous constatons d'emblée que *Le Monde* a publié beaucoup plus d'articles sur le voile islamique que *Liberté*, avec une augmentation significative du nombre d'articles au fil du temps. En effet, le nombre d'articles sur le sujet a triplé entre 2014 et 2016. En revanche, le nombre d'articles de *Liberté* sur le sujet est resté assez fréquent dans la mesure où *Liberté* commente et réagit à la polémique autour du voile en France. Il semble que le quotidien *Liberté* ait eu une position d'observateur et de commentateur de cette polémique en France, plutôt que d'être un acteur directement impliqué dans le débat. Cela peut s'expliquer par le fait que le voile islamique ne soit pas un enjeu aussi central en Algérie qu'en France, et donc que la couverture médiatique de ce sujet par *Liberté* reste relativement limitée en comparaison avec celle de *Le Monde*.

Au cours des années 2014-2016, la question du voile islamique a été l'un des sujets les plus débattus en France, suscitant des prises de positions diverses. Cette question a été mise en avant suite à l'adoption de deux lois importantes : la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques et la loi du 11 octobre 2010 sur la

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

dissimulation du visage dans l'espace public. Ces lois s'inscrivent dans la continuité du modèle de la laïcité de la 3ème République, qui cherche à garantir la neutralité de l'État en matière religieuse.

Le journal *Le Monde* a consacré plusieurs éditoriaux sur cette question, en particulier en 2014, où il a publié sept (07) articles sur le voile dans le cadre de l'enseignement. Ces articles ont porté sur les signes religieux portés par les élèves musulmans dans les écoles publiques, suscitant des débats sur la compatibilité entre l'expression de la religion et la laïcité. Cette question a également été soulevée dans d'autres espaces publics tels que les campus universitaires. En 2015, le journal *Le Monde* a élargi la question aux autres pratiques religieuses islamiques, telles que le tchador, le niqab et la burqa. Dans douze (12) articles publiés cette année-là, les journalistes ont exploré les différentes façons dont ces pratiques sont perçues en France et ont souligné leur impact sur les débats sur l'identité nationale, l'intégration et la diversité culturelle. Malheureusement, ces articles ont également contribué à renforcer la perception stéréotypée de l'Autre et à renforcer les préjugés.

Cependant, en 2016, une nouvelle polémique a émergé autour du burkini et de son interdiction sur les plages françaises. Le burkini est un vêtement de bain qui couvre le corps et la tête, porté principalement par les femmes musulmanes pratiquantes. Cette interdiction a suscité de vifs débats sur la liberté de religion, la laïcité et les droits des femmes. Certains l'ont considérée comme une atteinte à la liberté religieuse, tandis que d'autres ont vu cette interdiction comme une mesure nécessaire pour préserver l'ordre public et la sécurité.

En ce qui concerne *Le Monde*, on peut observer une nette augmentation du nombre d'articles sur le voile islamique au fil des années. En 2014, seuls 7 articles ont été publiés sur le sujet, tandis qu'en 2016, ce nombre a atteint 36. Cette tendance à la hausse suggère que *Le Monde* a considéré le voile islamique comme un sujet de plus en plus important au fil du temps. Cela reflète l'importance croissante du débat sur la laïcité

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

et la place de la religion dans la société française. La décision de publier autant d'articles sur le voile islamique revient à la lignée éditoriale du journal *Le Monde*.

En revanche, les données pour *Liberté* montrent une tendance inverse. Le nombre d'articles sur le voile islamique a en effet diminué de manière significative entre 2014 et 2016, passant de 16 à seulement 5. Cette baisse peut refléter un désintérêt ou une réduction des ressources consacrées à ce sujet par ce journal algérien.

Ces données soulignent également la différence de couverture médiatique en Algérie. *Le Monde* a publié beaucoup plus d'articles sur le voile islamique que *Liberté*, avec une couverture constante au fil des années. Cela peut refléter la position centrale de la France dans le débat sur la laïcité et les questions de religion, ainsi que le rôle important joué par *Le Monde* en tant que média national influent. En revanche, la couverture de *Liberté* sur le sujet est restée assez faible et a même diminué entre 2014 et 2016.

Cela reflète le fait que le voile islamique est moins controversé ou moins important en Algérie qu'en France, ou simplement que *Liberté* a choisi de se concentrer sur d'autres sujets au cours de cette période.

En somme, ces données fournissent un aperçu intéressant de la couverture médiatique du voile islamique en France et en Algérie, mais elles ne doivent pas être considérées comme représentatives de l'ensemble de la couverture médiatique. Les raisons de ces différences de couverture sont complexes et peuvent dépendre de facteurs multiples auxquels nous nous intéresserons tout au long de l'analyse.

La question de l'interdiction du voile islamique en France est complexe et suscite des débats passionnés sur la compatibilité entre la laïcité, la liberté religieuse, l'identité nationale et les droits des femmes.

Les lois adoptées en 2004 et en 2010 ont cherché à répondre à ces préoccupations en réglementant les signes religieux dans les écoles publiques et la dissimulation du

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

visage dans l'espace public. Toutefois, ces lois ont également suscité des polémiques et des débats sur les limites de la laïcité et les droits fondamentaux des citoyens français.

En conclusion de cette partie méthodologique, nous avons observé une nette augmentation du nombre d'articles sur le voile islamique publiés par *Le Monde* au fil des années. Cette tendance à la hausse suggère que ce journal a considéré le voile islamique comme un sujet de plus en plus important au fil du temps. Cela peut refléter l'importance croissante du débat sur la laïcité et la place de la religion dans la société française. Il est intéressant de noter que la question du voile islamique suscite également des débats importants dans d'autres pays, notamment en Algérie. Ces différences dans les positions adoptées par les deux pays témoignent de la complexité de la question du voile islamique et de son impact sur la société et la culture.

Conclusion partielle

En conclusion, cette partie nous offre une description de la méthodologie utilisée pour l'étude comparée des deux journaux, *Le Monde* et *Liberté* concernant le voile islamique. Plusieurs idées matrices ont été évoquées dans ce chapitre méthodologique. Nous y avons défini et décrit notre corpus d'étude, mais aussi justifié sa nature ainsi que les différentes difficultés auxquelles nous avons fait face.

Par ailleurs, nous estimons que notre corpus pourrait répondre aux exigences méthodologiques de notre recherche. En effet, en abordant l'historique et le positionnement idéologique de *Liberté* et *Le Monde* qui sont présentés de manière objective, nous avons proposé au lecteur un aperçu de la manière dont ces journaux traitent généralement les sujets controversés tels que le voile. Le contexte sociopolitique de l'apparition du voile est également décrit pour donner un aperçu sur des enjeux sociétaux et politiques liés à cette question. La description de la situation du voile en France et en Algérie permet également une compréhension approfondie du contexte local. Ce corpus donne un cadre à la constitution de notre objet d'étude et représente l'objet de notre recherche : c'est un lieu où les stéréotypes et l'altérité prennent place pour être repérés et interprétés.

Partie II : Socle théorique

Chapitre1 : Fondement théorique de l'Analyse du discours

Après avoir défini la méthodologie et constitué notre corpus d'étude, il est temps de nous consacrer au socle théorique de notre analyse où nous tenterons de définir les concepts clés et opératoires qui nous serviront dans l'analyse de notre corpus. En effet, avant d'entamer l'analyse, nous avons jugé nécessaire de comprendre les fondements théoriques du champ où nous inscrivons notre travail. C'est pourquoi nous aborderons dans la partie II les différentes théories ainsi que les concepts clés qui permettent de comprendre les enjeux et les limites de cette approche. Nous allons également explorer les différentes perspectives théoriques qui ont été développées au fil du temps et qui ont permis de renforcer cette méthode d'analyse. Avant de présenter notre cadre théorique, nous souhaitons délimiter le champ d'étude dans lequel s'inscrit notre recherche. Cette délimitation vise à justifier notre choix d'utiliser les outils de l'analyse du discours, plutôt qu'à proposer un historique exhaustif de ce domaine.

1. Définition de l'analyse du discours

L'analyse du discours est une approche intéressante pour étudier les discours sur l'interdiction du voile islamique en France et en Algérie. Cette méthode permet de prendre en compte le contexte, l'organisation textuelle et la situation de communication, ce qui est important pour comprendre les significations et les enjeux liés à l'utilisation du voile islamique dans ces pays. Les outils de l'AD permettent ainsi de saisir le discours dans ses conditions de production. C'est la raison pour laquelle, le discours de notre corpus sera interprété en prenant en compte tous les éléments qui le conditionnent et dans les conditions dans lesquelles il a été produit.

L'analyse du discours se concentre sur les images et les stéréotypes véhiculés par les médias. Nous nous intéressons aux éléments qui interviennent dans la construction de ces représentations, tels que les normes éditoriales, les préjugés culturels et sociaux et les positions politiques, etc. En examinant ces éléments, nous espérons mieux comprendre les significations et les enjeux des représentations médiatiques du voile islamique en France et en Algérie, ainsi que leurs effets sur les perceptions et les attitudes de ces deux sociétés.

Il s'agit précisément pour Ruth Amossy de :

L'étude de l'utilisation concrète du langage y est conçue comme l'analyse d'un dispositif d'énonciation au sein duquel l'organisation textuelle et situation de communication sont intrinsèquement liés. Cette approche permet d'abolir les dichotomies (texte/contexte), (fond/forme). Elle permet aussi de concevoir la parole envisagée en action et interaction dans son rapport constitutif à l'inter-discours et de conférer une place centrale aux genres qui modèlent les pratiques discursives. [2008 : 20].

L'analyse du discours a reçu des définitions très variées. Souvent confondue avec à l'analyse conversationnelle dans les pays anglo-saxons d'où la difficulté de la distinguer des autres disciplines très proches de celle-ci. A ce propos, Dominique Maingueneau nous propose la définition suivante :

[...] discipline qui au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son contexte, vise à articuler son énonciation sur un certain lieu social. Elle ainsi affaire aux genres de discours à l'œuvre dans les secteurs de l'espace social (un café, une école, une boutique...), ou dans les champs discursifs (politique, scientifique...). [1996 : p11].

L'analyse du discours possède le privilège de se situer à la croisée de réflexion linguistique et d'autres sciences humaines car elle emprunte divers concepts et méthodes à ces dernières. Ainsi, le discours se définit comme le fait d'utiliser un système linguistique à son actualisation en contexte. Autrement dit, on fait référence à sa dimension communicationnelle. Se situant au carrefour des sciences humaines, elle s'intéresse à tous types de discours.

1.1 Définition Discours/ parole

Le terme discours est remplacé le plus souvent par celui de parole (Saussure) et s'oppose ainsi à la langue. En effet, d'après le *Cours de linguistique Générale* : la langue est une réalité sociale et la parole est une réalité individuelle. Ainsi on comprend que la phrase ne relève pas de la langue, mais de la parole, lieu de l'activité de l'intelligence individuelle. La langue qui demeure l'objet d'étude de Saussure qu'il considère comme code homogène, système de règles universelles face à une liberté et une spontanéité échappant à toutes règles.

Autrement dit, la langue définie comme système partagé par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au discours, considéré quant à lui comme un usage restreint de ce système.

Les définitions attribuées au terme discours sont diverses. Son emploi est fort usité dans différents domaines des sciences humaines et sociales. Ainsi, on retrouve la définition que lui attribue le dictionnaire *Le Robert* :

« Ensemble fini d'énoncés réels réuni en vue de l'étude d'un phénomène linguistique ». [2014 :33].

Le terme discours est passé par divers emplois en linguistique dont nous pouvons en citer quelques-uns :

Discours 1 : « *Le discours est le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant.* »[Dubois, 2012 : 150].

Synonyme de parole selon Saussure ; il s'agit de son sens courant en linguistique structurale.

Discours 2 : considéré comme unité linguistique de dimension supérieure à la phrase.

Discours 3 : l'Américain Z.S Harris [1952] l'a intégré dans l'analyse linguistique ou l'ensemble d'enchainements de suites de phrases composent un énoncé.

Discours 4 : opposé à l'énoncé dans l'école française, on le définit comme une unité de communication associée à des conditions de production déterminée :

1.2 Les caractéristiques du discours

Selon Dominique Maingueneau, dans son livre *Discours et analyse du discours* [2012], il dresse une liste de caractéristiques propres au discours qu'il explique comme suit :

- *Un discours est une organisation au-delà de la phrase* : tout discours n'est pas nécessairement une phrase grammaticalement bien construite, elle peut ne pas

être soumise aux règles d'organisation mais qui se trouve quand même un discours.

- *Tout discours est forme d'action* : parler c'est un acte d'agir sur le locuteur, d'ailleurs cela réfère à la théorie des actes de langage de J-R Searle [1969].
- *Le discours est interactif* : tout échange n'a pas besoin de deux partenaires. En effet, même si un énoncé est produit sans la présence d'un destinataire, ceci-dit, il le dévoile explicitement. Ainsi, une locution n'est que l'expression de la pensée d'un locuteur qui s'adresse à un destinataire passif.
- *Le discours est contextualité* : tout discours intervient dans un contexte bien précis. En effet, si un énoncé n'est pas mis dans une situation d'échange linguistique, dans un contexte particulier, il ne peut accéder à un sens qui le détermine.
- *Le discours est pris en charge par un sujet* : un discours n'est dit que s'il contient des sources de repérage : Je-Ici-Maintenant ce sont des modalisateurs qui l'embraient.
- *Le discours est pris dans un interdiscours* : tout discours n'existe pas sans autre discours. Afin qu'il soit interprété, il doit être mis en relation avec tous les autres discours en relation. Ainsi, répertorier un texte implique que l'on le met en relation avec le déjà-dit, c'est ce qu'on appelle la primauté de l'interdiscours.

Ainsi, « *le discours n'est pas un objet concret qui s'offre à l'intuition, mais le résultat d'une construction (...), le résultat de l'articulation d'une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production* ». [Op.cit.].

En d'autres termes, le discours est le résultat d'une construction effectuée par l'analyste qui contient des données sur l'ordre du langage (texte oral, écrit ou iconique) et sur l'ordre du contexte.

Concernant les médias, ils constituent un vecteur important de transmission de l'information et des idées au sein de nos sociétés modernes. Le discours journalistique se caractérise par sa capacité à informer, à commenter, à interpréter et à orienter l'opinion publique sur les événements et les sujets d'actualité. Mais qu'est-ce que le discours journalistique et comment se distingue-t-il des autres formes de discours ?

2. Le discours journalistique et ses genres

Dans le cadre ce travail, nous nous intéressons essentiellement au discours médiatique et tout particulièrement au discours journalistique. Notre problématique consiste à repérer les représentations sous-jacentes aux différentes prises de parole des deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*.

A l'heure actuelle, la presse est représentée comme étant un support de diffusion massive de l'information qui est devenue omniprésente dans notre quotidien. Les médias transmettent des informations mais chacun a sa particularité. L'information consiste en une opération de transmission d'un savoir, à l'aide du langage, à un récepteur. Ceci-dit, ce récepteur se réfère non seulement à un système de signes (la langue) mais aussi à un système de valeurs qui commande l'acte de communication.

Source d'informations	⇒	Instance de transmission	⇒	Récepteur

Ainsi, on ne parlera plus d'un langage mais d'un discours. Celui-ci « (...) *témoigne de la manière dont s'organise la circulation de la parole entre les individus d'une communauté sociale en produisant du sens* ». [Charaudeau,2011 :23].

On parlera dès lors, d'une relation symétrique entre l'émetteur (dont le rôle est d'encoder un message) et le récepteur (dont le rôle est de décoder ce même message). D'ici émerge une définition d'une transmission restrictive de l'information la jugeant

trop transparente, chose qui reste impossible. En effet, l'information se construit autour d'un double processus.

- De transformation : ceci consiste en l'acte d'informer. Informer sera donc ; décrire, raconter, et expliquer l'information.
- De transaction : il s'agit de donner une signification psychosociale à son acte d'information. Autrement dit, faire un travail sur l'identité de l'autre, connaître son état psychologique, ses aptitudes et l'effet produit sur lui.

Tout d'abord, P. Charaudeau affirme que « *la presse est essentiellement une aire scripturale, faite de mots, de graphiques, de dessin et parfois d'images fixes, sur un support papier* ». [2011 :123].

Pour comprendre un discours de presse, il est essentiel d'être capable de construire une reproduction mentale logique à partir des données implicites et explicites que véhicule le discours. Ainsi, le journaliste, en écrivant son discours, il fait appel d'une part, à la syntaxe, c'est-à-dire, attribuer des rôles aux différents mots d'une phrase. D'autre part, il recourt à la sémantique ; autrement dit derrière tous discours il y a de l'implicite, ce qui relève de la pragmatique.

A ce sens, Charaudeau ajoute que :

Le discours journalistique ne peut se contenter de rapporter des faits et des dits, son rôle est également d'en expliquer le pourquoi et le comment, afin d'éclairer le citoyen. D'où une activité discursive qui consiste à proposer un questionnement [...], élucider différentes positions et tenter d'évaluer chacune de celles-ci. [2005 : 22].

La presse écrite a une visée essentiellement communicative. Il ne s'agit pas de la seule fonction qu'elle peut remplir. D'ailleurs, selon Albert P, les fonctions de la presse écrite peuvent se résumer en quatre points :

➤ La fonction informative :

L'une des principales visées qui dominant est la visée informative. Il s'agit de produire une logique civique, celle d'informer le citoyen. La fonction de la presse consiste à transmettre des informations, des nouvelles, des commentaires sur la vie politique, sociale et culturelle. C'est par ce biais que le journal exprime son orientation idéologique.

➤ La fonction distractive :

Mis à part sa fonction informative, la presse est aussi distractive, à but récréatif. Lire la presse est dans le but de se distraire et de se changer les idées, de se cultiver et s'évader de notre routine quotidienne.

➤ La fonction sociologique :

Le lectorat lit la presse pour s'informer dans le but de savoir s'intégrer en société. En effet, la presse diffuse ainsi des valeurs civiques culturelles et morales aux individus et c'est à travers ce processus de lecture que le lecteur se construit une identité.

➤ La fonction psychologique :

Avoir recours à son journal, c'est en quelque sorte pouvoir se défouler, se confier et se sentir mieux.

- ❖ Articles factuels : ils servent à donner une information récente aux lecteurs par exemple ; brève, montage ou le compte-rendu.
- ❖ Articles de fond : ils visent à faire une analyse complète sur un sujet bien précis tel que l'interview ou le reportage.
- ❖ Articles d'opinion : ils expriment quant à eux un avis sur un thème précis d'actualité et reflètent la tendance ou les engagements du journal, tout comme l'éditorial ou la chronique.

Tout individu qui appartient à une communauté linguistique pratique l'activité discursive. Cela implique une intention de la part du journaliste, qui peut chercher à

communiquer, informer, persuader, manipuler ou même remettre en question les idées préconçues et les croyances partagées par cette communauté linguistique. Le discours est produit dans un contexte spécifique qui détermine les intentions du journaliste et le but de son message.

Ainsi, le discours ne se limite pas à une simple utilisation des phrases, mais englobe une vision plus large du langage. Il est compris dans son contexte de production et doit être situé dans un genre particulier.

Le discours est considéré comme l'endroit où la réalité sociale est construite. Ghosn propose la définition suivante :

Lorsque l'émetteur veut sensibiliser le destinataire à l'information, il use de moyens calculés qui obéissent à des principes précis. [...] L'énonciation et la ré-énonciation des objets s'installent comme le lieu principal de la transformation de la mémoire collective. [2001 :45].

Lorsque le journaliste s'exprime, il cherche à établir une relation de connivence avec son interlocuteur en utilisant des images stéréotypées et des représentations partagées qui permettent de créer un univers commun et de faciliter la compréhension mutuelle entre les deux acteurs du discours.

Ainsi, en s'exprimant, il laisse nécessairement des traces de sa présence dans son discours. Il prend possession de son propos, le met en scène, lui donne un sens et peut même y insuffler des valeurs idéologiques. En cherchant à convaincre son interlocuteur et à le rallier à sa cause ou à ses opinions, l'énonciateur devient responsable de son discours et de ses conséquences.

Le discours journalistique est en effet caractérisé par l'utilisation de multiples sources et références extérieures, telles que des sources institutionnelles, des témoignages de personnes impliquées dans les événements, des déclarations officielles, des discours politiques, des informations diffusées par d'autres médias, etc.

Ces sources sont utilisées pour construire un discours journalistique qui s'inscrit dans un contexte social et historique donné. Le discours journalistique ne peut donc être compris

que dans sa relation à l'interdiscours, qui joue un rôle important dans la production de sens et la compréhension de l'information par le public.

Le discours journalistique ne fonctionne pas de manière isolée : il est en constante interaction avec d'autres formes de discours.

C'est là qu'intervient cette notion de l'interdiscours, qui peut se définir comme l'ensemble des références et des emprunts d'un discours à d'autres discours. En effet, le discours journalistique s'appuie souvent sur des discours scientifiques, politiques, économiques ou culturels pour étayer ses propos et donner du sens à l'information. Ainsi, l'interdiscours joue un rôle clé dans la compréhension du discours journalistique et de son impact sur la société.

Dès lors, nous apportons quelques clarifications en ce qui concerne cette notion sous-jacente à tout discours, à savoir l'interdiscours.

3. Du discours à l'interdiscours

Tout discours ne peut être compris qu'en tenant compte du contexte dans lequel il a été produit. Il est influencé par d'autres discours et ne peut être appréhendé sans prendre en compte la présence de l'autre qui, comme le locuteur, est impliqué dans le discours et y laisse des traces de son implication.

Notion introduite par Michel Foucault [1969], cette notion fait référence à un ensemble d'énoncés qui se rapportent à un même système de règles historiquement déterminées. Foucault attache une grande importance à l'histoire de la pratique du langage comme base de l'émergence des connaissances et il montre qu'une unité linguistique ne devient discours que si l'on relie ce discours à d'autres.

Il ne suffit pas de dire une phrase, nous dit Foucault, il ne suffit même pas de la dire dans un rapport déterminé à un champ d'objets ou dans un rapport déterminé à un sujet pour qu'il y ait énoncé – pour qu'il s'agisse d'un énoncé : il faut la mettre en rapport avec tout un champ adjacent. [1969 :128].

Le discours n'a de sens que dans le cadre d'autres discours, et pour expliquer chaque discours, il doit être lié à d'autres discours. Foucault ajoute à ce sens que « *c'est dans le discours que le pouvoir et le savoir se sont liés* ». [1980 :100].

En effet, selon lui tout discours a un effet produit. Cette approche foucauldienne introduit une posture constructiviste aux représentations ; les représentations ne sont pas pour autant imitation ou réflexion mais plutôt construction.

Elles sont considérées comme des pratiques discursives qui se produisent dans le contexte de relations de pouvoir spécifiques. Il existe un lien étroit entre le pouvoir et la représentation. Par conséquent, chaque fois que les représentations sont représentées par le moi dominant ou par nous, le système de pouvoir politique ou idéologique apparaîtra sur la scène.

Il s'agit d'une notion qui reconnaît l'existence d'un ailleurs extérieur au discours et en même temps constitutif de ce discours, appelé aussi dialogisme par Mikhaïl Bakhtine. Celui-ci affirme que la langue est un système qui adopte comme principe le partage de plusieurs voix au sein d'une même construction verbale.

Ainsi, toutes productions sont alors inscrites dans un rapport dialogique avec d'autres discours. Par ailleurs, La notion de polyphonie a conquis la linguistique. Emanant d'études littéraires post-bakhtiniennes, le terme a envahi progressivement les analyses pragmatiques. Ainsi, tout discours, selon Bakhtine, est dialogique et c'est ce dernier qui a donné naissance à la notion de dialogisme d'un discours.

La notion polyphonie est issue d'une métaphore musicale focalisant le regard sur une pluralité (poly) de voix (phonie) manifestée dans le discours. Celle-ci est apparue dans les écrits de Mikhaïl Bakhtine [1977-1978].

Ce dernier, exprime par le fait que toute parole est habitée de voix et d'opinions au point qu'elle peut être appréhendée comme des reformulations des paroles antérieures, donc le locuteur n'est pas le seul dépositaire d'opinion. Bakhtine définit la parole comme toute énonciation, même sous sa forme écrite figée est une réponse à quelque chose. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole.

De plus, nous nous inspirons principalement du *Dictionnaire de l'analyse du discours* qui avance des propos affirmant que le discours est pris dans un interdiscours :

Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin. Pour interpréter le moindre énoncé, il faut le mettre en relation avec toutes sortes d'autres, que l'on commente, parodie, cite.... [Charaudeau et Maingueneau.2002 :189].

Le discours naît dès lors du croisement avec d'autres discours. Il représente à la fois un point de départ pour ce qui sera énoncé et une continuité de ce qui a déjà été dit.

Dans ce sens, Paveau appuie l'idée qu'un discours « *est relié non seulement aux maillons qui le précèdent mais aussi à ceux qui lui succèdent dans la chaîne de l'échange verbal* » [2008 : 7].

Maingueneau ajoute que : « *l'interdiscours prime le discours. Ce qui revient à poser que l'unité d'analyse pertinente n'est pas le discours mais un espace d'échanges entre plusieurs discours convenablement choisis.* ». [1984 : 11].

Tout discours représente alors une réponse à ce qui a été déjà-dit. De ce fait, le journaliste ne devient plus le seul responsable de ses propos ce que l'approche énonciative appelle *énonciateurs* afin de faire référence aux multiples voix qui traversent le discours et marquent la distinction qui peut exister entre locuteur et énonciateur.

Ainsi, la prise en compte de l'interdiscours dans l'analyse du discours journalistique montre combien celui-ci est influencé par les autres discours présents dans la société. De ce fait, il est possible de se demander comment ce discours joue un rôle dans la formation de la mémoire collective et la construction de la formation discursive.

En effet, la mémoire collective est un concept qui renvoie à la manière dont les événements passés sont perçus, interprétés et transmis au sein d'une communauté. La formation discursive, quant à elle, se rapporte à l'ensemble des discours, des représentations et des pratiques qui contribuent à la formation d'une opinion publique sur une question donnée. Voyons donc comment ces notions sont liées et comment le discours journalistique peut influencer leur construction.

4. Formation discursive et mémoire collective

Tout discours est habité par d'autres, à travers lesquels il se construit. Les analystes du discours dont M. Bakhtine parle de « *primauté de l'interdiscours sur le discours* » [1970 : 50]. Toutefois, ce concept trouve son origine dans la théorie de la formation discursive élaborée par M. Foucault dans l'archéologie du savoir [1969], mais également avec M. Pêcheux. Ainsi, « (...) *l'introduction du concept de formation discursive se fait après un travail qui a consisté à dissoudre des catégories familières (genre, discipline, œuvre...)* ».

En revanche Pêcheux s'inspire principalement du philosophe marxiste Louis Althusser en utilisant les termes formations sociale/idéologique. Il définit la formation discursive comme suit : « [...] *chaque formation idéologique constitue ainsi un ensemble complexe d'attitudes et de représentations qui ne sont ni « individuelles » ni « universelles », mais se rapportent plus au moins directement à des positions de classes en conflit les unes par rapport aux autres* ». [1969 :55].

Comme l'illustrent Courtines et Marandin, une formation discursive, ce n'est ni « *un seul langage pour tous* », pas plus qu'un « *chacun son langage* », mais des « *langages en un seul* ». Ils proposent ainsi « *de définir une formation discursive à partir de son interdiscours* ». [1981 :120].

Par ailleurs, la formation discursive peut être considérée comme un élément clé dans la construction de la mémoire collective. En effet, elle permet de comprendre comment les différents discours s'articulent autour d'un même objet ou d'une même question, et comment ils contribuent à la formation d'une vision partagée de ce sujet au sein d'une communauté.

Cependant, la mémoire collective ne se limite pas à la seule formation discursive. Elle englobe également l'ensemble des représentations, des symboles et des pratiques qui participent à la construction du passé et de l'identité d'un groupe social.

Ainsi, pour bien comprendre le rôle du discours dans la construction de la mémoire collective, il est important de considérer la notion de mémoire discursive, qui

fait référence à l'ensemble des discours, des pratiques et des représentations qui contribuent à la construction de la mémoire collective.

La dimension interdiscursive du discours journalistique se manifeste de différentes manières. En effet, cette dimension renvoie notamment à la notion de mémoire discursive, qui désigne l'ensemble des connaissances communes partagées consciemment par les locuteurs et qui comprend les savoirs encyclopédiques et culturels utilisés dans des interactions qui deviennent ainsi des savoirs partagés appartenant à une même mémoire appelée collective.

Rejoignons à cette idée les propos de Charaudeau et Maingueneau qui affirment que « *le discours est (...) surplombé par la mémoire des autres discours* ». [2002 : 371].

La mémoire collective est conservée par le biais du langage. Dans ce sens, A. Paveau clarifie que « *ce n'est plus la mémoire qui constitue un espace pour le langage, lieu de langage, mais le langage qui constitue la matière, ici tissu, de la mémoire.* »[2006 : 91].

Par ailleurs, S. Moirand utilise la notion de mémoire collective pour parler d'un sens sous-jacent à toute production. Cette notion fortement présente dans l'analyse du discours à savoir que si le sujet n'est pas la source du sens, c'est que « *Le sens se construit dans l'histoire à travers le travail de la mémoire, l'incessante reprise du déjà-dit.* »[Maldidier, 1993].

Autrement dit, le sens du dit se forme dans un processus qui lui est extérieur. Nous pouvons ajouter aussi que « *la notion de mémoire discursive concerne l'existence historique de l'énoncé au sein des pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques.* » [Courtine, 1981 :52-53].

Ainsi, nous pouvons conclure qu'à travers cette notion, que derrière toutes productions langagières circulent des formulations antérieures, du déjà-dit.

Afin de mener à bien notre recherche, nous l'inscrivons dans cette conception autour du discours influencé par d'autres discours.

Il est essentiel de se référer à la notion d'hétérogénéité énonciative et à ses différentes formes, telles que la polyphonie, le discours direct, le discours indirect, tous

des concepts opératoires qui vont apparaître et qui seront définis lors de notre partie analytique. Ces concepts nous permettront de mieux comprendre comment les discours sont construits et comment les énonciateurs s'approprient les discours précédents pour produire du sens.

Ce qui nous amène, dans le cadre de notre recherche, à explorer des notions clés dont on va faire emploi dans l'analyse de notre corpus. Ainsi, nous attribuons un intérêt considérable quant à ces approches. Il s'agit, de l'énonciation et de la pragmatique.

5. Méthodes et approches de l'analyse du discours

Notre travail de recherche s'inscrit dans les domaines de l'analyse du discours médiatique et de la linguistique de l'énonciation. Nous cherchons à examiner comment les discours sont construits et comment les énonciateurs produisent du sens à travers leur langage.

Il est important de souligner tout d'abord que l'ambition d'aller au-delà de la linguistique des phrases a conduit au développement du champ des recherches pluridisciplinaires à travers le concept de l'énonciation. En effet, la théorie de l'énonciation actuelle admet que, compte tenu des codes structuralistes et la définition des objets linguistiques tels que la langue sont encore trop simplifiés et réducteurs à l'excès. Ainsi, Kerbrat-Orecchioni insiste sur le fait que :

On cessera donc de définir la langue, à la façon de Saussure, comme un code, c'est-à-dire comme un instrument de communication. Mais on le considérera comme un jeu, ou, plus exactement, comme posant les règles d'un jeu qui se confond avec l'existence quotidienne. [1980 : 14].

Ainsi, la remise en cause de l'approche structurale dans l'analyse du discours a ouvert la voie à une nouvelle perspective qui accorde une importance centrale au concept d'énonciation.

Cette approche permet de mieux comprendre comment les énonciateurs utilisent le langage pour produire du sens, et permet une analyse plus fine et plus nuancée du discours.

De ce fait, les concepts sur lesquels s'appuie notre étude sont issus des travaux et des théories appartenant à des courants différents, dont la linguistique énonciative et la pragmatique. A cet effet, nous avons jugé judicieux de donner un aperçu sur ces différentes approches pour clarifier les axes de notre analyse.

5.1 Approche énonciative

Tout d'abord, il est primordial de préciser que les fondements de base de l'énonciation ont été posé par E. Benveniste qui se propose la définition suivante :« *L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* ». [1974 :80].

Au milieu des années 1970, la diffusion de nombreux travaux sur les actes de langage ont conduit à une conception élargie du champ de la linguistique énonciative.

Inspirée des théories de Saussure, de Benveniste et de Bakhtine, cette dernière choisit de prendre la langue entant que son principal objet de recherche la considérant comme la capacité de l'énonciateur de commenter les mots qu'il utilise dans son énonciation.

Orecchioni définit l'énonciation « *comme le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole* ». [1980 :164].

Guespin ajoute :

L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration « en langue en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. [1978 :10].

A partir du fait que la langue est mise en exercice et réalisée dans une situation de communication donnée, ce qui présuppose un locuteur et un auditeur dans un environnement socioculturel et idéologique précis. On parlera donc de la conversion de la langue en discours. Autrement dit, il s'agit de rapporter l'énoncé à l'acte

d'énonciation qui le supporte. Selon Benveniste, il s'agira d'une analyse dont le but est d'étudier les marqueurs, qui sont des indicateurs de sujets parlés appropriés dans le système linguistique de la communication qu'est la langue. Ainsi, pris dans son acception la plus large, la langue n'est plus considérée comme arbitraire mais comme une activité de sujets inscrits dans des contextes déterminés.

Par ailleurs, on distingue deux types d'énonciation : l'énonciation historique et l'énonciation du discours.

Tandis que l'énonciation historique implique l'emploi exclusif de la non-personne et du temps passé simple, associé à l'imparfait des événements qui semblent se raconter d'eux même où les marques de subjectivité sont totalement absentes. L'énonciation du discours quant à elle, suppose la mise en rapport d'un énonciateur avec son énonciation au moyen de marques d'interlocution ou d'allocution.

Donc, dans une perspective d'une linguistique énonciative « *le sujet parlant s'inscrit en permanence à l'intérieur de son propre discours, en même temps qu'il y inscrit l'« autre », par les marques énonciatives* ». [Kerbrat-Orecchioni, 1999 :34].

De ce fait, pour retrouver les marques de subjectivité dans le discours, il est important d'aborder trois concepts qui nous permettent de la repérer :

- a. Le phénomène de tension : il s'agit de la relation qu'entretiennent le locuteur et son public. Il s'agit du degré de relation dont le but principal est donc d'amener le locuteur à se fier à son point de vue et à faire agir ou réagir son destinataire. Plus la déclaration est objective, plus la tension est faible.
- b. Le phénomène de transparence : la parole devient transparente dans la mesure où elle contient peu ou plus de signes d'expression ou de modalité.

Son but est de rendre son discours crédible en montrant et en prouvant l'authenticité de sa source. Plus le discours est transparent, plus la distance entre l'orateur et la déclaration est grande.

- c. Le phénomène de distance : ce concept permet de savoir si le journaliste a provoqué ce phénomène en y participant ou en se retirant totalement ou partiellement de son discours. Dans ce cas, la participation du locuteur est de degrés zéro. Si le locuteur cesse de parler, la distance augmentera.

Dès lors, ayant pris en compte ces paramètres, on peut parler de subjectivité dans le langage. Kerbrat-Orecchioni affirme que l'énonciation est une :

Recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui », ce qui fait surgir la notion de « la subjectivité du langage ». [1999 : 34].

La notion d'énonciation selon l'auteure montre ainsi l'importance de prendre en compte le contexte et la situation de communication dans l'analyse d'un énoncé. Cette prise en compte du contexte amène à s'intéresser davantage à la dimension subjective de l'usage du langage, qui est au cœur de la subjectivité langagière. En effet, chaque individu a une manière propre d'utiliser la langue, qui reflète son identité, son histoire personnelle, ses croyances et ses valeurs. Nous allons voir à présent, comment la subjectivité langagière influence la manière de communiquer.

5.2 La subjectivité langagière

Il s'agit l'une des principales notions et thématiques de la linguistique de l'énonciation. Demeurant au centre de ces théories de l'énonciation, mais également dans le champ poststructuraliste, cette notion est sous-jacente à tous types d'énoncés. Il s'agit d'une étude des faits énonciatifs marquant l'insertion du locuteur au sein de l'énoncé.

Orecchioni avance que :« *Le discours objectif (...) s'efforce de gommer toutes traces de l'existence d'un énonciateur individuel* ». [1980 :80]. Le discours subjectif quant à lui« (...) est celui dans lequel l'énonciateur s'avoue explicitement ou se pose implicitement comme source évaluative de l'assertion » [Op. Cit :80].

Dans la presse écrite, le journaliste est mis face à une contrainte celle d'être confronté de respecter la visée d'informer et d'inciter le lecteur en essayant de rester le plus objectif possible. Cependant, nous affirmons que le discours de presse est inévitablement marqué par la subjectivité et que « *L'objectivité absolue, la pureté de cristal, [...] n'existe pas* » [Viansson-Ponté cité par C. Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 137]. En effet, nous distinguons différents moyens linguistiques qui démontrent la notion de la subjectivité. La théorie de l'énonciation se consacre à ces moyens linguistiques, qui participent à l'établissement de la subjectivité du discours.

Dès lors, on peut parler des embrayeurs déictiques, et modalisateurs.

➤ La modalité :

Dans *Le dictionnaire de la linguistique* [2012], on retrouve la définition suivante :

La modalité définit la marque donnée par le sujet à son énoncé, c'est la composante du procès d'énonciation permettant d'estimer le degré d'adhésion du locuteur à son énoncé (...) toute phrase est donc caractérisée par une modalité apparente ou implicite. [305/306].

La modalité est une dimension essentielle de l'énonciation, elle désigne l'attitude du sujet-parlant à l'égard de son énoncé. Cette dernière concerne une autre catégorie de marqueurs de subjectivité. En effet, Bally [1932] a évoqué deux distinctions de base : le Dictum et le Modus.

Le premier désigne le fait de produire un énoncé neutre qui ne traduit aucune subjectivité, tandis que le second désigne « *la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet parlant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* ». [Sarfati, 1997 : 23].

Nølke entend par modalité : « *les formes et expressions linguistiques qui expriment l'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il énonce* ». [2003 :183].

➤ Les embrayeurs :

En théorie de l'énonciation, ils sont définis comme suit : « *Les embrayeurs sont une classe de mots dont le sens varie avec la situation ; ces mots n'ayant pas de référence propre dans la langue, ne reçoivent un référent que lorsqu'ils sont inclus dans un message* ». [2012 :175].

Appelés aussi déictiques, il s'agit de :

Tout élément linguistique qui, dans un énoncé fait référence à la situation dans laquelle cet énoncé est produit ; au moment de l'énoncé (temps et aspect du verbe) ; sujet parlant (modalisation) et aux participants à la communication. Ainsi, les démonstratifs, les adverbes de lieux et de temps, les pronoms personnels, les articles, sont des déictiques ; ils constituent les aspects indiciels du langage. [Ibid : 132].

A- Les déictiques regroupent les indices de personnes, d'une part on a ceux qui marquent la présence de l'émetteur :

Le principe de subjectivité implique en 1^{er} degrés les pronoms : Je et Tu. Ceux-ci supposent un énonciateur et un énonciataire. Ils sont considérés comme les pronoms.

En revanche, le pronom Il dits éléments de la 3^{ème} personne désigne tout référent (être animé, une chose, une idée abstraite) qui n'est ni énonciateur ni co-énonciateur, qui est considéré selon Benveniste (1966) comme la non-personne. Autrement dit, il ne peut renvoyer à une subjectivité d'un locuteur. « *La troisième personne a pour caractéristique et pour fonction constante de représenter, sous le rapport de la forme même, un invariant non personnel, et rien que cela* ». [Benveniste, 1966 : 25].

- Les pronoms personnels de la 1^{ère} personne : je, me, nous... qui désignent l'implication de locuteur-énonciateur faisant preuve de subjectivité apparente dans son propre discours.
- Les adjectifs possessifs de la 1^{ère} personne : mon, ma, mes nos.
- Les pronoms possessifs de la 1^{ère} personne : le mien, la mienne, les nôtres.

B- On a ceux qui marquent la présence du destinataire :

- Les pronoms personnels de la 2^{ème} personne : tu, te, vous... s'adressant au destinataire-allocutaire.
 - Les adjectifs possessifs de la 2^{ème} personne : ton, ta, tes, vos.
 - Les pronoms possessifs de la 2^{ème} personne : le tien, la tienne, les vôtres.
- C- Les déictiques regroupent aussi les indices temporels qui nous permettent de se situer dans le temps par rapport à la situation d'énonciation, ils facilitent la localisation temporelle :
- Les adverbes : maintenant, hier, demain...
 - Les compléments circonstanciels de temps : l'année prochaine, la semaine passée, dans un mois...
- D- Les déictiques regroupent aussi les indices spatiaux qui nous permettent de se situer dans l'espace par rapport à la situation d'énonciation, là où se trouve le locuteur :
- Les adverbes : ici, devant, loin...
 - Les locutions adverbiales : en haut, à droite...
 - Les adjectifs démonstratifs : ce, cette, ces...
 - Les pronoms démonstratifs : ceci, celui-ci, celle-là...
- E- Les subjectivèmes quant à eux renseignent sur les sentiments et les attitudes émotionnelles du sujet parlant par rapport à son énoncé : adjectifs d'opposition et adjectifs mélioratifs ou péjoratifs.

Ainsi, l'approche énonciative s'intéresse à toutes formes de subjectivité dans le discours. D'une part, on parle d'entière subjectivité, autrement -dit, le locuteur assume entièrement la responsabilité énonciative de ses propres dires. D'autre part, on parle d'effacement énonciatif ou de distanciation énonciative, c'est quand une autre voix s'allie parfois à la présence d'autres voix dans un discours.

En somme, la mission du journaliste « *tend à faire disparaître les marques directes de la subjectivité (les manifestations du je parlant), il porte les marques d'une subjectivité indirecte à travers les jugements interprétatifs, évaluatifs et surtout axiologiques* ». [Imbert cité par G. Lochard, 1996 : 89].

Cela nous amène à dire que dans le contexte politique français dans lequel a émergé cette affaire autour du voile se trouve être un lieu privilégié où la politique éditoriale du journal ainsi que le journaliste jouent un rôle d'informateurs qui toutefois font véhiculer une part de subjectivité.

Dans ce présent travail, nous mènerons une analyse détaillée de notre corpus afin d'identifier les éléments de subjectivité présents dans un discours censé être objectif, ainsi que les représentations qui en découlent. Notre objectif est de repérer les marqueurs d'expression de la subjectivité dans notre corpus et de mesurer leur degré. Nous chercherons également à évaluer dans quelle mesure cette subjectivité contribue à la construction et à la diffusion de représentations liées à l'affaire du voile islamique en France et en Algérie.

5.3 L'approche pragmatique

La pragmatique étant une discipline linguistique et sémiotique, constitue depuis longtemps la poutre maîtresse dans le domaine des sciences du langage. L'essor de la pragmatique a entraîné un changement fondamental des principes méthodologiques et épistémologiques des études linguistiques. Son but consiste en l'analyse des phénomènes langagiers en prenant en considération la dimension langage/action lors d'une situation de communication. Autrement dit, elle s'intéresse à l'intentionnalité de chaque acte d'énonciation.

Dubois explique qu' :

A l'origine, elle a concerné les caractéristiques de l'utilisation du langage (motivations psychologiques des locuteurs, réactions des interlocuteurs, types socialisés de discours, objet du discours etc.) par opposition à l'aspect syntaxique et sémantique. Ensuite, avec l'étude des actes de langage et des performatifs par J.L Austin, la pragmatique s'est étendue aux modalités d'assertion, à l'énonciation et

au discours pour englober les conditions de vérité et l'analyse conversationnelle.
[2012 : 375].

C'est dans la seconde moitié du XX^e siècle, dans le champ de la philosophie analytique anglo-saxonne qu'une véritable théorie pragmatique du langage est apparue.

Elle s'intéresse plus précisément selon Maingueneau « [...] *À la relation des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets* ». [2009 :101].

C'est l'ouvrage de J.L. Austin *Quand dire c'est faire* [1970] qui constitue le véritable acte de naissance de cette théorie. En effet, il énonce clairement l'hypothèse du départ :

Dire, c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont on parle, mais aussi faire, c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant. Au lieu d'opposer, comme on le fait souvent, la parole à l'action, il convient de considérer que la parole elle-même est une forme et un moyen d'action. [1970 : 16].

Donc, un texte n'a qu'une seule visée (un seul acte allocutif dominant), pour l'exprimer l'énonciateur utilise des actes allocutifs subsidiaires rattachés à l'acte dominant.

Ces derniers peuvent être informatifs, explicatifs, interprétatifs, ou évaluatif... mais aussi, ils peuvent exprimer la dérision, la dénonciation, dénigrement...

Ainsi, la pragmatique aborde le langage comme étant un phénomène à la fois discursif et social. Autrement dit, il s'agit, pour un énonciateur, d'utiliser des énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux. En somme, « (...) *comprendre un énoncé c'est identifier, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoire* ». [Kerbrat-Orecchioni, 1999 :205-206].

Austin [1970] fait d'abord la distinction entre un énoncé performatif et constatatif. Tandis que le premier désigne l'accomplissement d'un acte qui amène la propriété de pouvoir dans certaines conditions accomplir l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire de faire quelque chose du seul fait de le dire, autrement dit, de l'énoncer exemple : je te promets

de venir. Alors que le second désigne l'énoncé qui affirme un état de chose réelle : c'est ce qu'on fait en parlant.

De ce fait, Austin explique trois fonctions qui découlent d'un énoncé :

- ✓ Fonction propositionnelle ou locutoire : c'est le fait matériel de l'énonciation, c'est ce que disent les mots. Cet acte regroupe toutes les composantes de la construction d'une phrase en linguistique : phonologie, morphologie, sémantique et syntaxe.

Il s'agit pour J.Cervoni de :« *produire des sons, de combiner des mots dans une construction conforme à une grammaire et douée de signification* ». [1987 :108].

- ✓ Fonction illocutoire : c'est ce que l'on fait en parlant, il s'agit de la manière avec laquelle nous utilisons l'acte locutoire sous convention sociale, c'est ce que l'on fait par les mots : accuser, ordonner, demander une information.
- ✓ Fonction perlocutoire : décrit les conséquences qu'un acte illocutoire peut avoir, c'est le but visé, chercher à agir sur l'interlocuteur. Autrement dit, il s'agit d'effets perlocutoires. L'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action.

En résumé, la pragmatique est l'actualisation matérielle d'une phrase (acte locutoire), l'accomplissement d'un acte selon une institution sociale (acte illocutoire) pour des fins stratégiques (acte perlocutoire).

Vient alors par la suite Searle qui à partir de ces fonctions, propose sa nomenclature des actes illocutionnaires :

- ❖ Les assertifs ont pour but d'engager le lecteur à des degrés divers à la vérité de la proposition exprimée. Elle a pour but de présenter et affirmer la vérité d'une proposition.
- ❖ Les directifs consistent en l'obtention que l'auditeur fasse quelque chose, autrement dit, ils visent à l'accomplissement d'une action.
- ❖ Les commissifs assurent quant à eux l'engagement du locuteur à l'accomplissement d'une action future.

- ❖ Les expressifs ont pour but d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité à propos d'un état de chose.
- ❖ Les déclaratifs montrent quant à eux l'accomplissement réussi de ces actes.

Ainsi, dans ce type d'approche dite pragmatique, nous essayerons de repérer les effets pragmatiques que tout discours véhicule. En effet, il s'agit pour nous d'étudier la modalisation et la valeur argumentative des énoncés produits dans le discours.

Toutes ces particules à valeur argumentative expriment la position énonciative et nous démontrent en même temps son positionnement argumentatif.

Conclusion partielle

Ce chapitre présente le cadre théorique sur lequel repose notre travail de recherche. Servant à présenter et à décrire le cadre conceptuel, il mobilise les notions clés que nous venons de définir. Ces dernières vont nous servir d'outils à notre analyse

énonciative et discursive. Nous nous appuyons également sur les différentes conceptions accordées à l'analyse du discours et à la subjectivité. De ce fait, nous affirmons que ces dernières sont d'un apport capital pour l'étude de notre corpus. L'analyse du discours étant une approche pluridisciplinaire, ainsi que les différentes approches abordées ci-dessus peuvent nous offrir des instruments d'analyse différents dont les résultats sont renforcés par ce croisement méthodologique.

Dans le chapitre qui va suivre, nous accordons une attention particulière aux représentations véhiculées dans le discours journalistique. Nous tenterons à la lumière de ces précisions théoriques de définir les représentations afin de mener à bien notre analyse des stéréotypes véhiculés à travers les discours journalistiques sur le voile islamique en France et en Algérie.

Partie II : Socle théorique

Chapitre 2: Les stéréotypes : représentation de soi et des autres

Nous partons du postulat que le discours journalistique comme genre discursif se caractérise par de multiples sources et voix qui traversent le discours afin de transmettre une information. Il s'agit d'un discours construit qui ne reflète pas simplement la réalité, mais plutôt une représentation de celle-ci. Ainsi, notre monde est façonné par une diversité de perspectives, de perceptions, de convictions et de principes qui sont intégrés consciemment ou inconsciemment par les individus dans leur environnement. Ces éléments sont partagés avec les autres membres de leur communauté et contribuent à la formation de leur identité culturelle. Ainsi, dans notre présent travail, et pour pointer notre problématique, nous nous appuyons sur le discours journalistique des deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté* dans le but de pouvoir déceler les représentations omniprésentes à toutes prises de parole. De ce fait, dans ce chapitre, nous essayerons de définir les concepts clés qui nous serviront à l'analyse des stratégies déployées par les deux quotidiens autour des représentations sur le voile islamique en France et en Algérie.

L'étude des représentations autour du voile islamique dans les quotidiens *Le Monde* et *Liberté* ne peut être menée sans considérer les concepts d'altérité et d'identité, qui sont intrinsèquement liés. En d'autres termes, il est essentiel d'examiner les représentations mobilisées par les deux quotidiens en gardant à l'esprit ces deux notions interdépendantes. A cet effet, Patzioglou les présente comme suit : « *Les représentations contribuent non seulement à construire l'identité d'un individu, mais participent également à façonner un système de stéréotypes et de préjugés envers l'Autre* » [2012 : 76].

1. Définitions des représentations sociales dans les sciences humaines

Les représentations sociales ont vu le jour dans le domaine sociologique avec Emile Durkheim [1898] sous la dénomination de « représentation collective ».

Il la définit comme « *une vaste classe de formes mentales (...), d'opinions et de savoirs sans distinction. La notion est équivalente à celle d'idée ou de système, ses caractères cognitifs n'étant pas spécifiés* ». [1997 :201].

En analyse du discours, P. Charaudeau a défini la notion de représentation comme « *un mode de connaissance du monde socialement partagé* ». [2002 : 504].

Face à ce monde où l'on existe, face aux personnes, aux événements et aux idées auxquels on fait face, on a besoin de représentations. En effet, chacun de nous possède des automatismes auxquels nous faisons parfois appel, dans la convergence ou dans le conflit, afin de comprendre ce monde et pouvoir l'affronter. Les représentations sociales nous guident pour pouvoir définir et comprendre les aspects de notre réalité de tous les jours. Autrement dit, elles nous permettent l'interprétation du monde réel mais aussi le pouvoir de prendre position.

Il s'agit d'un objet central pour les sciences humaines. Ces réalités mentales, dont l'emploi est quotidien, circulent dans les différents discours : elles sont portées par des mots, véhiculées par des images ou des messages médiatiques.

D'après J Abric [2001 :15-18] qui dénombre plusieurs fonctions des représentations que nous allons énumérer comme suit :

- Fonction de savoir : grâce aux représentations, chaque individu vivant dans une société acquiert des informations nouvelles. Autrement dit, des façons de voir et de juger le monde. Elles définissent des modes de raisonnement qui sont utilisés pour interpréter les réalités. En effet, ces dernières s'incrustent dans le système cognitif de l'individu et cohabitent déjà avec celles qui existent déjà. Ainsi, elles deviennent essentielles pour toute communication d'un savoir.
- Fonction identitaire : les membres de chaque groupe partagent entre eux des particularités propres à eux, mais aussi ils actualisent et contextualisent des représentations sans cesse. Cela permet d'activer le processus de socialisation ainsi que l'élaboration de l'identité pour ensuite assurer une cohésion sociale à l'intérieur des groupes.
- Fonction d'orientation : après avoir rempli sa fonction de savoir et d'identité, la représentation forme et régule les comportements et dicte le comportement adéquat aux individus afin qu'ils puissent se conformer socialement.

- Fonction justificatrice : après avoir guidé et orienté les comportements de chaque individu, les représentations justifient tout acte et comportement ainsi que les prises de positions faites par des individus au sein de leur groupe social. [2001 :15-18]

Les représentations sociales sont des phénomènes complexes toujours activés agissant dans la vie sociale, changeant d'un groupe d'individus à un autre. Il s'agit de savoirs antérieurs auxquels on fait appel pour comprendre un phénomène dans une situation particulière. Ce sont des définitions partagées par un même groupe, et qui construisent une vision consensuelle avec la réalité de ce même groupe. Charaudeau ajoute à cela le rapport de « *perception-construction que l'être humain entretient avec le réel* [2005 : 35].

Stéréotype, cliché, idée reçue, lieu commun ou encore poncif sont aujourd'hui souvent synonymes dans le langage courant. Ces termes à connotations négatives englobent des évidences partagées, des représentations collectives ou encore des automatismes de langage.

2. Origine et définition du stéréotype

Le terme « stéréotype » (du grec, stereos, solide, et tupos, empreinte) a d'abord été utilisé en imprimerie [Didot, 1798]. C'est Walter Lippmann, journaliste et auteur du livre *Public Opinion*, qui lui donna en 1922 son acceptation socio psychologique.

Selon Lippmann [1922], les stéréotypes nous permettent de gérer l'environnement réel qui est à la fois trop grand, trop complexe et trop évanescent pour une connaissance directe. Katz et Braly [1935] ont ensuite décrit les stéréotypes comme une impression figée très peu conforme aux faits qu'elle prétend représenter et qui résulte de notre tendance à définir d'abord et à observer ensuite. Plus tard, Allport [1954] les a définis comme une attitude négative envers les membres d'un groupe social, uniquement motivée par son appartenance au groupe, les renvoyant par conséquent à des croyances négatives et incorrectes résultant de préjugés envers un groupe.

Le stéréotype est à l'origine un terme utilisé dans l'imprimerie. Il s'agit d'une plaque d'imprimerie qui permet de produire la même image.

Il a été introduit pour la première fois par Lippmann qui les décrit alors comme « *des images dans nos têtes [...] des catégories descriptives simplifiées par lesquelles nous cherchons à situer autrui ou des groupes d'individus* » [1922 :25]. C'est ainsi qu'il a fait son entrée dans le champ des sciences sociales. En effet, il lui fait même dégager quelques caractéristiques telles que :

- Les stéréotypes sont des idées consensuelles, c'est-à-dire socialement partagées ;
- Les stéréotypes sont rigides, c'est à dire qu'ils résistent jusqu'à preuve du contraire ;
- Les stéréotypes sont des généralisations excessives
- Les stéréotypes sont mal ou non fondés.

Par ailleurs, selon le dictionnaire de linguistique, on retrouve la définition suivante : « *Le stéréotype désigne un trait linguistique figé communément utilisé ; parfois les locuteurs qui l'emploient finissent par avoir l'impression de ne pas l'utiliser et le condamnent fortement chez les autres.* » [Dubois,1994 :442].

R. Amossy, de son côté, propose ce qui suit :

(...) le stéréotype peut se définir comme une représentation ou une image collective simplifiée et figée des êtres et des choses que nous héritons de notre culture, et qui détermine nos attitudes et nos comportements. Considéré tantôt comme une croyance et tantôt comme une opinion, il relève toujours du préconstruit et s'apparente souvent au préjugé. [2000 :110].

Quant au cliché, il est défini par *Larousse* comme « *Phototype négatif servant au tirage des épreuves* » d'une part, et comme un « *lieu commun, banalité qu'on redit souvent et dans les mêmes termes ; poncifs* » d'autre part, ces synonymes répertoriés sont ceux que nous avons vus plus haut : banalité, lieu commun, poncif et stéréotype.

Le stéréotype est également défini comme « *cliché obtenu par stéréotypie* » d'une part, et comme « *expression ou opinion toute faite, sans aucune originalité, cliché* » d'autre part, mais aussi comme la « *caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine* ». [Amossy, 2015 : 26].

C'est bien ce dernier sens métaphorique qu'a endossé le stéréotype aujourd'hui au détriment du sens typographique premier devenu désuet.

2.1. Stéréotype/ Poncif

Terme ancien venu des arts graphiques, dans Le Dictionnaire historique de la langue française Le Robert, le stéréotype désigne « *un dessin fait de routine, selon un type et des procédés conventionnels* ». [1828 : 354]

Par la suite, employé comme un nom qui désignait dans *Le Larousse du XIX siècle* : « *un travail banal, sans originalité, reproduisant des formes convenues* ». [2005 : 14]. Il s'agit d'un terme d'origine métaphorique, purement littéraire ou poétique. Beaucoup utilisé en littérature, en beaux-arts et en l'expression dramatique du XVIII et le début du XIX siècle.

2.2 Stéréotype/ cliché

Ce terme est d'abord employé dans le domaine de la photographie [1865], en effet, Amossy le définit comme suit : « (...) *Il désigne le négatif à partir duquel on peut tirer un nombre indéfini d'exemplaires*. [2005 : 15].

Par ailleurs, dans le dictionnaire *Le Larousse*, il est défini comme « *une phrase toute faite que l'on répète dans les livres ou dans les conversations, ou une pensée devenue banale* ». [1869 : 300].

On peut le définir comme un mode d'expression par l'effet d'imitation perdant son originalité, de cela découle le caractère de répétitivité, la banalité et le déjà-dit.

Dubois le définit comme : « *toutes expressions qui constituait un écart de style par rapport à la norme et qui s'est trouvée banalisée par l'emploi trop fréquent qui en a déjà été fait (l'aurore aux doigts de rose, l'astre des nuits : c'est un lieu commun.* » [2012 :89]. De part de leurs origines étymologiques communes qui évoquent l'idée de reproduction de la même figure, le cliché et le stéréotype se confondent sur le plan de l'expression verbale : l'un et l'autre désignent le figé et le conventionnel.

Si les stéréotypes indiquent le niveau de représentations mentales acceptées par les membres de la communauté, les clichés sont liés au niveau de la rhétorique sous forme de phrase figée ou de structure fixe. Autrement dit, ils se manifestent sur le plan de la langue qui consiste en un « *fait de style, qu'il s'agisse d'une métaphore comme fourmilière humaine, d'une antithèse comme meurtre judiciaire, d'une hyperbole comme mortelle inquiétude.* » [Rifaterre,1979 :162-163].

Bien que ces deux concepts soient proches, leurs significations sont différentes : les clichés sont des formules linguistiques fixes qui se retrouvent au niveau de l'expression, tandis que les stéréotypes sont des représentations créées au niveau idéologique. Par conséquent, nous pouvons tirer la conclusion que les clichés indiquent la banalité des expressions : c'est un fait de style usé qui est facile à voir dans le texte et ne porte pas une charge négative comme les stéréotypes.

2.3 Stéréotype / préjugé

Une autre définition influente venant quelques années plus tard est celle de Allport [1954]. L'auteur évoque les stéréotypes comme faisant partie d'un ensemble d'attitudes sociales englobant les stéréotypes et les préjugés. Il relie les stéréotypes aux préjugés et les qualifie de pensées simplifiées, rigides et incorrectes altérant la perception. Le préjugé est ainsi un processus à connotation péjorative et chargé affectivement. Il s'agit de porter des comportements à l'égard d'autrui jugés discriminatoires. Passant par ce processus, le stéréotype devient vite ce qu'on appelle un préjugé discriminatoire.

Selon Ruth Amossy le « *Fait de défavoriser [quelqu'un] sur la base de son appartenance à une catégorie sans rapport avec ses capacités et ses mérites individuels* ». [2015 :35]. Les cibles privilégiées des stéréotypes, et par extension des discriminations, sont la race et l'ethnicité, la religion, le genre et l'orientation sexuelle.

Ainsi, le préjugé, selon la même auteure,

est plus courant, mais plus péjoratif et chargé affectivement (...) Ainsi le stéréotype apparaît comme une croyance, une opinion, une représentation concernant un groupe et ses membres, alors que le préjugé désigne l'attitude adoptée envers les membres du groupe en question. [Ibid. :37].

2.4 Stéréotype/ prototype

Le prototype est un concept proposé par E. Rosch dans les années 70, et emprunté aux psychologues par le biais du domaine des sciences cognitives. Dubois affirme qu' : « *un prototype est une instance typique d'une catégorie ; les autres éléments sont assimilés selon leur ressemblance perçue avec le prototype : une pomme est un 'meilleur' fruit que l'amande* »[2012 :289].

Contrairement au stéréotype, le prototype est un procédé de catégorisation. Selon Klieber : « *[il]est le meilleur exemplaire communément associé à une catégorie* » [1990 :49]. Différents des stéréotypes, les prototypes sont basés sur la gradation. Il s'agit d'une représentation large et d'une classification sans nuances.

Bien que les stéréotypes conduisent à des généralisations abusives, les prototypes, quant à eux, fournissent des hypothèses afin d'organiser des données. Il s'agit donc d'un phénomène psycholinguistique. Ainsi, « *Les stéréotypes décrivent les conventions sociales, les prototypes, les principes psychologiques d'économie conceptuelle, qui influencent la catégorisation sémantique* ». [Geeraerts,1985 :31].

Les stéréotypes sont un concept interdisciplinaire. Que ce soit dans les sciences sociales, les sciences du langage ou les études littéraires, chaque individu les utilise à ses propres fins.

En sciences sociales, le terme est devenu un moyen d'analyse de la recherche sur l'opinion publique. Dans la littérature, le stéréotype profite à la production culturelle et dans l'analyse du discours, le terme permet d'identifier l'idéologie de l'énonciateur.

Dans le cadre de cette thèse, le stéréotype qui va nous intéresser est plus particulièrement le stéréotype de genre et par extension les inégalités et discriminations générées, communément appelés sexisme.

Le stéréotype représente les relations que nous entretenons avec les membres de notre communauté. Ainsi, il doit être considéré comme des constructions sociales et non individuelles. De ce fait, le stéréotype a un but principal. Ce processus cognitif et motivationnel sera à l'origine d'information qui permet la reconnaissance autant qu'information déjà mémorisée. On pourrait donc déduire un processus de simplification. Les conséquences de cette activation automatique des stéréotypes peuvent être importantes, en particulier lorsque les stéréotypes sont négatifs. Ils posent un problème, car les comportements interviennent dans notre quotidien et influencent les jugements et comportements que nous pouvons avoir envers certaines personnes.

Après avoir défini et expliqué les représentations, nous concluons que ces dernières occupent une place importante dans notre compréhension de nous-mêmes et des autres. En effet, elles façonnent la façon dont nous percevons notre environnement et influencent la façon dont nous interagissons avec les autres. Les représentations ne sont pas seulement des images ou des idées, elles ont également un impact sur la manière dont nous construisons notre identité.

Nos représentations internes peuvent être en conflit avec les représentations externes que nous rencontrons dans notre vie quotidienne. Ces conflits peuvent avoir un impact sur notre identité personnelle, culturelle ou sociale.

Ainsi, pour comprendre comment les représentations peuvent influencer notre identité, il est important d'analyser la façon dont les représentations sont construites et transmises dans notre environnement social et culturel.

En explorant les représentations médiatiques, culturelles et sociales, nous pouvons mieux comprendre comment ces représentations peuvent renforcer ou remettre en question les identités existantes. Cette compréhension peut alors être utilisée pour explorer comment les individus se construisent et se définissent à travers leur identité.

Durant la période coloniale, le voile est devenu dans la mémoire collective, le symbole d'une identité, autrement dit, l'héritage culturel de l'appartenance à une culture arabo-musulmane. En effet, la femme dévoile son identité à travers la dissimulation de son corps voire son voile. L'habit de la femme représente une emprise nationaliste symbolique sur le corps de la femme face à une altérité jugée menaçante. Par ailleurs, ce voile nous dénonce la société patriarcale dans laquelle la femme musulmane beigne où le monde masculin est séparé du monde féminin. Le voile est dès lors problématisé en passant d'une perspective religieuse à une perception politique et identitaire. Nous pourrions analyser le voile selon deux axes : le premier d'un point de vue stéréotypique, le second, d'un point de vue identitaire. En effet, l'axe de l'identité est très important car en prônant la laïcité, la France parle du voile en soulignant le questionnement identitaire qui la traverse, l'Autre est rapidement pointé du doigt. Nous assistons donc à une racialisation de l'altérité culturelle.

En parlant de voile, il en ressort deux notions complémentaires : l'individualité et la citoyenneté. Ainsi accoupler les deux notions revient à les confronter à la problématique du voile musulman. Il est nécessaire d'interroger la compatibilité entre le voile comme étant un signe religieux et la citoyenneté.

Autrement dit, comment la citoyenneté pourrait-elle intégrer la différence dans l'imaginaire collectif. Pour ce faire, il est primordial pour nous d'abord de définir l'identité et la citoyenneté.

3. Définition de l'identité

L'identité reste un terme très difficile à cerner, elle a été étudiée selon différents points de vue : social, culturel, psychanalytique, et chaque point de vue l'étudie sous un angle spécifique.

Larousse définit le mot Identité comme suit :

- Identité : (bas latin *identitas*, -atis, du latin classique *idem*, le même)
- Rapport que présentent entre eux deux ou plusieurs êtres ou choses qui ont une similitude parfaite : identité de gout entre personne.
- Caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité, sa singularité : personne ne qui cherche son identité. Identité nationale.
- Caractéristique de deux ou de plusieurs objets de pensée, qui, tout en étant distincts par le mode de désignation, par une détermination spatio-temporelle quelconque, présentent exactement les mêmes propriétés.
- En droit : contrôle effectué d'initiative ou sur réquisition du procureur de la République par un officier ou agent de police judiciaire en vue d'établir l'identité de quelqu'un.
- Juridique : ensemble des moyens techniques et scientifiques qui permettent l'identification d'une personne (portrait-robot, relevé d'empreintes, etc.) ; en France, ensemble des services chargés de la mise en œuvre de ces moyens.
- Psychologie : fait de se reconnaître et d'être reconnu comme appartenant à tel sexe.
- Identité sociale : conviction d'un individu d'appartenir à un groupe social, reposant sur le sentiment d'une communauté géographique, linguistique, culturelle et entraînant certains comportements spécifiques.

A partir de ces définitions, on comprend que la construction de soi se fait par rapport à l'Autre, c'est de l'opposition du « Je » à « l'Autre » que l'identité se fonde.

Ainsi, l'identité est un système de relations et de représentations dont l'altérité figure comme un facteur dynamique de sa propre conception et qui lui confère forme et

signification. D'ailleurs Stuart Hall l'affirme comme suit « (...) *qui dit construire une identité, dit inévitablement construire la différence en même temps.* »[1996 : 5-6].

Ainsi, le journaliste s'affirme et se définit grâce à sa personnalité, à son statut social et à travers sa production discursive. En effet, il réussit à créer une image de lui-même qui le représente en affirmant son identité mais aussi en s'opposant par rapport à autrui.

L'identité consiste en :

recherche de l'unicité de soi en réaction à la multiplicité des rôles et des places et à la diversité des perceptions de soi (...) mais cette perception est constamment médiatisée par le regard d'autrui (réel ou intériorisé), par le discours de l'autre (l'autre extérieur qui nous définit et nous juge et l'autre en nous qui parle à notre insu). [Marc, 2005 : 194].

L'identité et la citoyenneté sont deux termes complémentaires et indissociables dans la mesure où celui qui essaye de se définir lui-même définit également l'Autre. Ainsi, socialisation et individualisation constituent les deux faces du processus de la construction de soi et par là même l'identité. Identité et différence se trouvent donc mêlées dans une relation à la fois complexe et dialectique : construire son identité est inévitablement affirmer sa différence.

Par ailleurs, l'identité s'avère problématique, un concept à multiples facettes. L'identité est l'ensemble de caractéristiques physiques, morales, sociales et culturelles à partir desquelles la personne peut se définir. L'individu s'affirme et affirme son identité ainsi que l'existence d'autrui.

Ainsi, parlant d'identité on fait engendrer nécessairement l'émergence de l'Altérité car on ne peut se définir que par rapport à l'existence d'un Autre.

L'identité humaine n'est pas donnée une fois pour toutes, à la naissance : elle se construit dans l'enfance et, désormais, doit se construire tout au long de la vie, l'individu ne la construit jamais seul : elle dépend autant des jugements d'autrui que de ses propres orientations et définitions de soi [...] l'identité n'est autre que le résultat à la fois stable et provisoire individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel des divers processus de socialisations qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions. L'identité n'est que médiatrice à travers duquel le moi affronte l'Autre. [Dubar, 1991 : 7].

Selon Mucchielli « *L'identité cherche à préserver son intégrité et sa valeur. Pour ce faire, elle met en œuvre des mécanismes de défense transpersonnelle et des mécanismes de défense sociale* » [1986 :112].

La définition de l'identité est intimement liée à celle de l'altérité. En effet, pour se définir comme un individu ou comme un groupe social, il est nécessaire de se différencier des autres, de ceux qui sont perçus comme différents ou étrangers. L'altérité renvoie donc à tout ce qui est différent de soi, que ce soit au niveau individuel ou collectif. Cette différence peut prendre différentes formes, comme l'origine géographique, culturelle, ethnique ou encore religieuse. Cependant, il est important de noter que l'altérité ne doit pas être confondue avec l'hostilité ou la discrimination. Au contraire, la reconnaissance de l'altérité peut permettre d'enrichir la compréhension de soi et de l'autre, et de favoriser le dialogue interculturel. Dans cette perspective, nous tenterons de clarifier davantage la notion d'altérité.

4. Définition de l'altérité

Parler de l'Autre c'est avant tout l'identifier en le nommant et en le caractérisant. Il s'agit d'un processus de construction qui façonne notre propre identité. En effet, notre conscience de l'autre, de celui qui est différent de nous, nous permet de mieux comprendre notre propre position et de nous définir par rapport à lui. Ainsi, en construisant une image de l'autre, nous sommes également en train de construire une image de nous-mêmes. Cette prise de conscience de l'altérité est donc un processus complexe qui nous amène à nous interroger sur notre propre identité.

L'altérité se réfère à la reconnaissance et à la prise en compte de la différence de l'autre, que ce soit en termes de culture, de croyances, de valeurs, de comportements, de points de vue, etc. Cela implique de reconnaître que les autres peuvent avoir des expériences et des perspectives différentes des nôtres, et de respecter leur droit à cette différence. L'altérité implique ainsi une ouverture d'esprit, une curiosité envers l'autre et une capacité à se mettre à sa place pour mieux le comprendre.

L'altérité vient avant tout du latin 'alter' 'celui-ci suppose « *une différence et /ou une distance sociale qui découlent des appartenances distinctes qui peuvent être soit territoriales, généalogiques et génériques* ». [Sancez-Manzas, Licata, 2005 :30]. Cette dernière s'oppose par rapport au terme pair qui est l'identité. En effet, c'est l'opposition entre ce qui est différent et identique. C'est une caractéristique de choses différentes, inconnues et étranges, tandis que l'identité est liée à toutes choses similaires et identiques. En somme, il s'agit d'une distinction entre le Nous et les Autres.

Charaudeau définit l'altérité par la représentation de :« *l'être dans une relation qui est fondée sur la différence : le moi ne peut prendre conscience de son être-moi que parce qu'il existe un non-moi qui est autre, qui est différent* » [2002 : 32].

L'altérité se réfère à la différence par rapport à soi-même, à l'autre qui n'est pas nous. Cette prise de conscience de la différence nous permet de mieux comprendre qui nous sommes en tant qu'individus et notre place dans le monde. En effet, en prenant conscience de l'autre, nous sommes en mesure de nous situer par rapport à lui et de mieux comprendre nos propres valeurs, croyances et identité. Ainsi, l'altérité est un processus clé dans la construction de notre identité et dans notre compréhension de la diversité culturelle et sociale qui nous entoure. Karima AitDahmane le clarifie en avançant que : « *C'est le fait de reconnaître l'autre dans sa différence, qu'elle soit ethnique, sociale ou religieuse* » [2017 : 62].

Il s'agit ici de l'altérité sous sa forme simple, cependant, on a aussi l'altérité sous forme extrême. En effet, ce que l'on appelle racisme : il s'agit d'un processus graduel d'altérité qui tend vers l'élimination voire l'exclusion.

Ces deux positionnements de l'altérité peuvent être définis ainsi [Idem : 26]:

- ✓ L'altérité externe : cette catégorie concerne les peuples les groupes situés du point de vue temporel et spatial par rapport aux critères propres à une culture donnée.

- ✓ L'altérité interne : vise les personnes marquées par les différences physiques (couleur, race, sexe), la différence des mœurs (tradition, sexualité) la différence liée à l'appartenance du groupe (éthique, religieux).

Delà, on peut affirmer que l'altérité est un processus dynamique qui construit l'identité humaine qui se dévoile dans l'acte de communication. Le processus de « *la mise en altérité* » nous permet de dresser les points positifs ainsi que les points négatifs. Ceci-dit, l'altérité ne suppose pas uniquement l'inventaire des traits négatifs qui tendent à l'élimination ou à la discrimination de l'Autre. Mais aussi tendre à la reconnaissance de l'Autre, ainsi qu'à l'acceptation des traits positifs pour l'affirmation de soi par rapport à l'Autre. Dans ce travail, nous allons essayer de discerner comment se forment les relations entre l'identité et l'altérité, entre le Je et l'Autre à travers la représentation de l'altérité dans le discours journalistique. Nous nous demandons si la distance posée entre le Nous/Je et l'Autre est réelle ou construite, reflète-t-elle la réalité ou une conviction ?

Conclusion partielle

Dans cette deuxième partie de notre thèse, nous avons eu l'occasion de présenter quoique sommairement, diverses notions telles que : les représentations, le stéréotype et la dialectique du Même et de l'Autre..., qui offrent beaucoup d'intérêt à notre propos. En effet, en cette partie sur les fondements théoriques de l'analyse du discours, nous pouvons dire que cette approche permettra d'analyser les différents niveaux de signification dans les discours, en portant une attention particulière aux contextes dans lesquels ils sont produits. Les méthodes d'analyse énonciative et pragmatique offrent des outils pour comprendre la manière dont les énoncés sont construits et interprétés, ainsi que les intentions et les effets des discours.

Dans le contexte spécifique de l'étude du voile islamique en France, l'analyse du discours peut permettre de comprendre les enjeux politiques, sociaux et culturels liés à cette question. Elle peut également permettre de mettre en évidence les stéréotypes et les préjugés qui sous-tendent les discours sur le voile, ainsi que les conséquences de ces discours sur les femmes musulmanes en France.

Nous nous sommes donc intéressées dans cette partie à l'une des notions sous-jacente à tout discours journalistique : il s'agit des représentations. Dans le cadre de notre recherche nous situons les stéréotypes au cœur des débats suscités par la polémique au tour de l'affaire du voile islamique en France et de la réaction face à cette interdiction en Algérie. Notre but sera donc de repérer et d'interpréter ces représentations véhiculées par la presse écrite afin de voir leur évolution à travers le temps.

Il est important de comprendre que les stéréotypes peuvent nuire à l'altérité et à la diversité, en créant des barrières entre les différentes cultures et en renforçant les clivages entre les identités. En effet, les stéréotypes peuvent limiter notre compréhension de l'Autre et empêcher toute forme d'échange et de dialogue.

Par ailleurs, en abordant les questions d'identité et d'altérité dans cette étude, l'analyse du discours peut contribuer à une meilleure compréhension des relations entre différents groupes sociaux et culturels en France. En identifiant les facteurs qui contribuent à la marginalisation et à l'exclusion des femmes musulmanes, elle peut également offrir des pistes de réflexion pour une société plus inclusive et égalitaire.

En somme, l'analyse du discours est une approche essentielle pour comprendre les dynamiques sociales et culturelles qui sous-tendent les enjeux contemporains, tels que l'interdiction du voile islamique en France et peut offrir des perspectives pour une réflexion critique sur les discours et les pratiques sociales.

En étudiant les articles du corpus provenant des journaux *Le Monde* et *Liberté*, nous analyserons les différents acteurs impliqués dans les discours et la manière dont l'énonciateur/journaliste les présente. Nous étudierons également la façon dont l'Autre est perçu et mis en scène par le journaliste. En examinant ces aspects, nous pourrions identifier les représentations de l'altérité qui sont mobilisées et construites dans les articles, ce qui nous permet de délimiter les contours de l'identité. En effet, en reconnaissant l'Autre dans sa différence, nous sommes en mesure de nous positionner par rapport à lui et de mieux comprendre notre propre identité.

Partie III : Analyse du corpus

Chapitre 1 : La mise en mots du voile islamique dans les deux quotidiens : *Le Monde et Liberté*

Le vêtement revêt une importance capitale car il représente une manière d'affirmer son identité, dans la mesure où il reflète une réalité socio-culturelle de celui qui le porte. On se vêt différemment selon les multiples religions mais aussi au dépend des différentes coutumes, des croyances et de nos représentations.

Le sujet du voile est devenu un phénomène qui a émergé dans un contexte de crise identitaire au sein de la société française. Ainsi, le voile devient la manifestation publique la plus médiatisée en France. Cette dernière a voulu instaurer une loi interdisant cette pratique dans le but de faire respecter les conditions politiques et sécuritaires du pays. Cette interdiction se trouve étroitement liée à la laïcité, l'un des principes fondateurs de la société française.

Notre présente analyse vise à éclairer la controverse de ce symbole religieux et de ses différents usages. Nous remarquons qu'à travers la lecture de notre corpus, autour du voile se développent des pratiques similaires qui renvoient au même symbole religieux dans les milieux scolaires comme dans les espaces publics. A cet effet, à l'heure où la modernisation s'impose, le fait religieux refait surface riche en connotations sous différentes formes individuelles. Ce terme au sens religieux qui a pour fonction de protéger, devient un symbole de pudeur et de décence. De part de ses origines religieuses, il renvoie aussi au statut de la femme par rapport à l'homme.

1. Dénomination du voile dans les deux quotidiens *Le Monde et Liberté*

Dans ce chapitre il est question de la dénomination du voile dans les deux quotidiens choisis comme supports afin d'examiner les différentes appellations et significations attribuées à ce vêtement dans les différentes cultures, religions et contextes socio-politiques. Nous chercherons également à comprendre comment ces appellations influencent la perception du voile et les débats qu'il suscite dans les sociétés contemporaines.

Il s'agit de nous focaliser sur le processus de dénomination de l'évènement relatif à l'interdiction du port du voile en France. Nous étudions le fonctionnement du vocable voile et sa dimension dialogique. Nous nous intéressons à la mise en mots de l'évènement dans le discours de presse écrite à savoir la presse nationale (*Liberté*) et internationale (*Le Monde*). A cet effet, nous décelons les stratégies discursives déployées à l'intérêt du voile. Il s'agit d'un repérage des vocables, syntagmes, énoncés qui font référence à un lieu social, à une mémoire collective et à des stéréotypes partagés concernant la pratique du voile islamique dans les deux quotidiens *Le Monde et Liberté*.

Il est vrai que dans notre corpus, nous repérons des discours qui convergent au dépend des différentes positions idéologiques des deux journaux sélectionnés, mais qui tendent à la même construction de sens en ce qui concerne l'interdiction du port du voile islamique en France. L'acte de nommer et de dénommer le voile islamique nous présente une multitude de dimensions historiques, économiques (commerce à la mode autour du voile), religieuses et politiques.

Nous observons comment les mots sont utilisés et comment la mémoire collective autour du voile est invoquée pour alimenter la polémique qui suscite de plus en plus d'attention dans les médias. Ainsi, dans ce présent chapitre, nous avons pour but d'étudier le vocable voile tel qu'il est construit dans les deux sphères médiatiques, à savoir, *Le Monde et Liberté*.

Nous voulons, en premier lieu, suivre le processus de la mise en mots du voile dans le discours journalistique en repérant tout ce qui est désignation et dénomination

de ce vêtement religieux. En second lieu, et à travers cette nomination/dénomination, nous tenterons de comprendre comment les deux quotidiens, se positionnent par rapport à l'interdiction du port du voile instaurée en France

Tout d'abord, nous estimons qu'il est nécessaire d'examiner la façon dont le voile est dénommé dans les titres des deux quotidiens, *Le Monde* et *Liberté*. En particulier, nous étudions les différences et les similitudes entre les termes utilisés dans les deux journaux pour désigner les différentes désignations que l'on attribue au terme voile. Nous allons également analyser les implications de ces termes et leur impact sur la perception du voile dans la société.

Nous présentons ci-dessous un tableau montrant les occurrences des termes liés au voile dans les titres des deux quotidiens, *Le Monde* et *Liberté*. Ce tableau met en évidence les différences et les similitudes dans la façon dont les deux journaux le titrent et l'abordent, en se concentrant sur les termes utilisés pour le désigner. En examinant nos articles, nous sommes parvenues aux résultats suivants :

	<i>Voile/Hidaïb</i>	<i>Burqa/Voile intégral</i>	<i>Niqab</i>	<i>Burkini</i>	<i>Haik</i>	<i>Autre</i>
<i>Le Monde</i>	12	01	03	03	0	11
<i>Liberté</i>	05	05	0	0	04	03

Tableau 04 : La dénomination du mot Voile dans la titrologie des deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*

Le tableau présenté ci-dessus, recense le nombre de fois du terme voile ainsi que ses différentes désignations mentionnées dans les titres des journaux *Le Monde* et *Liberté*.

D'un côté, *Le Monde* utilise le terme voile 12 fois, suivi de 11 mentions sur autre, ce qui démontre que non seulement c'est la pratique du voile qui prime autant que vêtement qui tourmente la presse française, mais également tout ce qui se rapporte à

cette tenue religieuse, à savoir des thèmes connexes, comme par exemple : l'islam, l'islamophobie, le salafisme....

Burqa, voile intégral, niqab et burkini ont été cités que quelques fois. En effet, ces différentes désignations sont utilisées beaucoup moins fréquemment que le terme voile, ce qui peut s'expliquer par le fait que ces types de couvertures corporelles sont moins courantes en France.

D'un autre côté, le journal *Liberté* utilise le terme hidjab ou voile le plus souvent, 5 fois, suivi de voile intégral qui ont été mentionnés 5 fois également preuve que ce quotidien s'intéresse davantage à cette pratique marginale mais surtout s'oppose catégoriquement à la burqa. Ainsi, *Liberté* s'aligne à son interdiction sur le territoire français. Le journal a également mentionné le haïk 4 fois ce qui marque le vif intérêt que *Liberté* attribue à cette tenue traditionnelle revisitée.

Ainsi, les données fournies montrent que le terme voile est utilisé beaucoup plus fréquemment dans les deux quotidiens que les autres termes liés à la couverture corporelle islamique. Cela est dû à l'utilisation du terme voile comme terme générique pour désigner tous les types de voiles islamiques.

Il est également intéressant de noter que les deux journaux ont des différences significatives dans la fréquence d'utilisation de certains termes.

Cela peut refléter des différences dans les préoccupations et les points de vue des deux journaux, ainsi que dans leur public cible. Mais aussi quant à leurs orientations éditoriales différentes en ce qui concerne la couverture des questions liées à l'islam et aux vêtements religieux.

Une analyse plus approfondie sur le contenu est nécessaire pour comprendre pleinement les motivations derrière ces occurrences citées dans le corps des articles, ainsi que les significations qu'elles peuvent apporter aux lecteurs aux questions liées à l'islam en général, et particulièrement au voile.

2. De la mise en mots du voile à la mise en discours

La légifération autour du port du voile dans la société française fait de ce dernier un évènement médiatique qui suscite la polémique en France. Nous nous concentrons sur le voile et sa dénomination dans notre corpus que nous avons choisi pour mener notre étude.

A l'instant où nous nous sommes intéressées à cette problématique, nous nous sommes aperçues de l'importance du rôle de la dénomination dans le débat autour du voile. Les différents vocables, les dénominations et les désignations renvoient à ce vêtement. En effet, plusieurs dénominations ont été attribuées à cette pratique musulmane de plus en plus récurrente en France à savoir le voile islamique, foulard islamique, niqab, hidjab, voile intégral, burqa, burkini...

Il s'agit là de tout un processus mené par les médias appelé processus de dénomination. A cet effet, la presse donne un nom à cet évènement historico-médiatique porteur à la fois de sens et de cohérence qui se construisent dans un discours.

Ces dénominations sont porteuses d'un caractère conventionnel et social appelées aussi par S. Moirand [2001] mots-évènements, la formule par Krieg-Plaqué [2009], et par Calabrese [2009] désignants évènementiels.

Les journalistes usent de vocables spécifiques pour désigner un fait particulier. Il convient tout d'abord de définir ce processus.

Dénommer, c'est choisir au sein d'un paradigme dénominatif ; c'est faire "tomber sous le sens", c'est orienter dans une certaine direction analytique, l'objet référentiel ; c'est abstraire et généraliser, c'est classer et sélectionner : l'opération dénominative, (...) n'est donc jamais innocente, et toute désignation est nécessairement « tendancieuse ». [Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 119].

Dans l'approche de l'analyse de discours, on peut retenir l'opération de la nomination qui selon Sophie Moirand : « *étudie les inscriptions linguistiques du cotexte et le rôle des contextes, contribuant ainsi au développement d'une sémantique discursive* ». [2015 : 105].

Cette notion qui est également présentée comme « *la relation codée dans le lexique entre signes et choses* » [Mortureux,1984]. Ainsi, dans le discours médiatisé et plus précisément dans la presse écrite, les journalistes empruntent des concepts appelés « mobilisateurs » qui font référence à tel ou tel événement.

Nous nous intéressons à ces occurrences qui ont pour fonction d'attribuer au voile un statut discursif. En effet, d'un point de vue discursif, l'appellation et les multiples choix dénommatifs ont principalement retenu notre attention. A cet effet, ces vocables véhiculent un sens différent, transportant et laissant apparaître les différentes positions idéologiques vis à -vis de ce voile. Ainsi, en voulant nommer cette pratique musulmane, par conséquent, on nomme le phénomène mis en cause au sein de la société française. C'est la combinaison de ces deux opérations qui attribue un caractère politique à cette pratique.

De ce fait, afin d'analyser les différentes désignations attribuées à l'affaire du voile en France, nous procédons au repérage des termes utilisés pour nommer cet événement dans les titres, mais également dans les articles des journaux *Le Monde* et *Liberté*.

Nous examinerons ainsi les différentes dénominations employées pour désigner cette pratique religieuse afin de mieux comprendre la façon dont les médias en parlent et influencent la perception du public sur cet événement qui suscite tant de questionnements.

En analysant notre corpus, on aperçoit que ces dénominations ont une fonction sémantico-référentielle dans la mesure où elles nomment des événements clés par une entité appelée désignants événementiels construits et produits dans le discours de l'information.

Ces désignants possèdent une charge symbolique à connotations multiples qu'elles soient positives ou négatives. A cet effet, nous avons consacré une partie qui traite cette multiplicité de dénominations.

A travers notre étude, nous insistons sur la fluctuation désignative de l'affaire du voile dans la presse écrite. Cette affaire autour du voile devient un événement qui se produit et attire l'attention des médias, suscitant une couverture médiatique importante.

Il devient donc un sujet de discussion qui laisse une trace dans les discours ultérieurs. L'une des façons de désigner et de classer cet événement est d'utiliser des formes nominales spécifiques. Selon Sophie Moirand :

Un fait ou un événement ne constitue un moment discursif que s'il donne lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements. » [S. F. Ligia, 2013, Semen 35, Consulté le 26 décembre 2017].

Quotidiennement, nous repérons dans les médias des expressions nominatives qui mettent en circulation des événements particuliers. Ces expressions sous forme de nom propre (grippe aviaire) ou de date (le 11 septembre) désignent des événements qui s'intègrent dans une construction discursive. Ces désignants permettent d'éveiller en nous la mémoire collective par la seule mention de la nomination.

Le discours journalistique a pour rôle principal de décrire l'information et de représenter l'actualité. Ainsi, nommer les événements devient une activité de donner vie aux faits appartenant à notre mémoire collective. En effet, la désignation utilisée par les médias contribue à influencer la perception de ces événements ainsi que leur compréhension. Ce choix dénommatif a dès lors un impact important sur la manière dont les événements sont perçus, interprétés et mémorisés.

D'après S. Moirand : « [...] *Ce sont alors les mots qui « disent » l'événement qui constituent les premiers observables de l'analyse* ». [2014 :63].

Après avoir abordé la notion de désignation supra, il est primordial de définir la notion de moment discursif qui selon S. Moirand « *désigne les surgissements dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même événement [...] et qui se caractérise par une hétérogénéité multiforme (sémiotique, textuelle, énonciative)* » [2004 : 73].

Il s'agit pour l'auteure: « *de saisir la diversité des productions discursives qui surgissent, parfois brutalement, dans les médias, à propos d'un fait du monde réel qui devient par et dans les médias un « événement* ». [2007 : 4]

C'est en effet à travers les discours médiatiques que l'événement est construit, les médias interviennent davantage dans la mise en scène de cet événement que dans sa réalité. « *Ce sont les médias qui construisent l'événement, ce sont les discours qui, [...], « font » l'événement, les médias interviennent plutôt dans la mise en scène qu'ils fabriquent* ». [Moirand. 2007 : 4]

En effet, c'est dans ce moment discursif que l'on produit une infinité de désignants qui finit par se figer et n'en garder qu'un seul désignant évènementiel stable.

Ainsi, à travers notre présente analyse, nous pouvons déduire le sens d'un phénomène dans son ancrage discursif. A cet effet, Badiou définit le désignant évènementiel comme suit :

Est un prêt à dire, un élément discursif qui enregistre les coordonnées de l'évènement et, plus généralement des discours, des images, des éléments linguistiques, des idées partagées et des stéréotypes qui constituent cet évènement tant qu'il y'a une place dans la mémoire d'une société. [1988 :201].

Dès à présent, nous nous intéressons à notre corpus, nous procéderons tout d'abord au repérage des désignants d'un point de vue dénominatif dans le quotidien français *Le Monde*.

2.1 La dénomination : processus de disqualification du voile dans le journal *Le Monde*

D'après la lecture des articles publiés durant l'année 2014, nous avons remarqué que sur 7 articles sur 9 utilisent le mot *voile islamique* pour désigner cette pratique tant critiquée. De plus, deux titres font référence au mot *voile* sans pour autant l'employer directement.

En effet, ils ont plutôt recours aux mots tels qu'*islam, islamisme, salafisme....* Cette diversité témoigne des multiples désignations par conséquent des prises de position. Ce qui participe au passage d'un simple fait-divers à une polémique politique.

D'après les titres recensés, nous constatons que le vocable voile est employé avec des variations telles que : voile islamique, foulard, foulard islamique ...

Prenons pour exemple l'article qui porte pour titre : « *L'islam ne doit pas être un projet politique* » dans lequel le journaliste P.d'Iribarne parle du voile d'une façon indirecte d'après les propos suivants :

E1 : « *Sont en jeux, dans ce choix stratégique, les rapports ambigus entre l'islam, religion qui cherche à convertir les cœurs et l'islamisme, projet politique qui vise à contraindre le corps. La stratégie de bras de fer s'inscrit dans le droit-fil de l'islamisme. Pour ses tenants, la recherche de conciliation n'est qu'une manière honteuse de battre en retraite quand il faudrait combattre sans trêve* ». [Le Monde 03-01-2014].

Dans cet énoncé, il y a une opposition sémantique mise en avant entre plusieurs termes. D'une part, « *Convertir* » implique persuader ou convaincre quelqu'un d'adopter une certaine croyance ou religion de son plein gré, sans recourir à la force. D'autre part, « *contraindre* » fait référence à l'utilisation de la coercition ou de la contrainte pour imposer des idées ou des pratiques religieuses. Il oppose l'islam à l'islamisme, ceux-ci entretiennent une relation très complexe. En effet, d'après l'emploi des expressions : *convertir les cœurs/ contraindre le corps* il a pour but de démontrer la face intégriste de l'islamisme. L'expression « *convertir les cœurs* » renvoie à l'idée que l'islam cherche à toucher les individus au niveau spirituel et émotionnel, en les invitant à embrasser la foi musulmane librement et par conviction personnelle. Cette approche implique une reconnaissance de la liberté individuelle et du droit de chacun à choisir sa propre religion. En revanche, l'expression « *contraindre le corps* » renvoie à l'idée que l'islamisme cherche à imposer un ensemble de normes sociales et politiques aux individus, souvent de manière coercitive ou autoritaire. Cette approche implique une vision de la société dans laquelle les individus sont soumis à des règles strictes et souvent arbitraires, et dans laquelle la dissidence est souvent sévèrement réprimée.

Par ailleurs, dans ce même énoncé, l'opposition entre les termes « *battre* » et « *combattre* » met en évidence deux approches différentes face à une situation de confrontation ou de conflit.

Sur le plan sémantique, battre est compris comme une action de reculer ou de renoncer face à l'adversité. Cela implique une réaction de faiblesse ou de capitulation, où l'on abandonne ou évite le combat.

En revanche, combattre représente une action active et résolue de lutter contre quelque chose ou quelqu'un. Il implique une confrontation directe, sans relâche, pour atteindre un objectif ou défendre une cause.

Ainsi, le jeu de mots utilisé dans cet énoncé : la stratégie de « *bras de fer* » s'inscrit dans le « *droit-fil* » de l'islamisme. Ici, le terme « *droit-fil* » est employé de manière figurative pour signifier dans la continuité ou dans la lignée. L'idée sous-jacente est que la stratégie du bras de fer adoptée par certains partisans de l'islamisme est en accord avec leurs objectifs politiques.

De plus, l'auteur souligne l'opposition entre la recherche de conciliation et le fait de battre en retraite ou de combattre sans trêve. La recherche de conciliation est présentée comme une manière honteuse de renoncer ou de reculer face à l'adversité, tandis que le fait de combattre sans trêve est considéré comme l'action nécessaire pour atteindre les objectifs politiques des tenants de l'islamisme. Le jeu de mots se situe ici dans la juxtaposition de ces expressions pour mettre en opposition entre ces deux approches.

En somme, ce passage souligne les tensions entre l'islam et l'islamisme, ainsi que les conséquences potentielles de la prise de décisions stratégiques qui s'alignent sur les principes de l'islamisme. L'auteur met en garde contre l'adoption de telles approches, qui peuvent conduire à des conflits plus importants et à une détérioration des relations entre les différents groupes religieux et politiques.

Ainsi, dans l'énoncé cité supra le voile est implicitement évoqué. Bien que le voile ne soit pas mentionné explicitement, il est associé à l'islamisme en raison de son utilisation comme symbole politique dans certains contextes.

Certains militants islamistes ont utilisé le voile pour marquer leur opposition à l'ordre établi et leur adhésion à une vision politique de l'islam. Le voile islamique est perçu comme une menace vis à vis de la stabilité politique de l'Etat français.

Cependant, le combattre serait le transformer en un projet politique d'après les propos avancés :

E2 : « *Les politiques de droites et de gauches, n'ont sans doute fait qu'entretenir la confusion entre projet religieux et projet politique en plaçant sur le terrain de la laïcité, donc sur un terrain religieux, la question du voile islamique. Si le voile suscite réactions si tranchées dans la société française, c'est qu'il n'est pas un simple signe religieux. C'est aussi, voire d'abord, l'étendard d'un projet politique qui menace la paix civile* ».

Dans ce passage, le journaliste déploie différentes dénominations telles que : « *voile islamique* », « *signe religieux* » pour évoquer le voile en soulignant qu'il est « *l'étendard d'un projet politique qui menace la paix civile* ». En effet, le voile islamique est devenu un enjeu politique majeur en France en raison de sa connotation politique. Le locuteur par les expressions « *Si, c'est qu'il* », ne fait que légitimer ces réactions à l'égard du voile. Ces réactions tranchées qu'il suscite dans la société française s'expliquent donc par le fait que le voile est perçu comme un symbole politique plutôt qu'un simple signe religieux. Le but de ces dénominations est de mettre en évidence que le voile islamique n'est pas seulement un symbole religieux, mais qu'il est également utilisé comme un moyen de promouvoir une idéologie politique.

Le journaliste cherche ainsi à montrer que la question du voile dépasse le simple débat religieux et qu'elle a des implications plus larges pour la société française.

En effet, en usant d'une dramatisation d'après l'expression « *menace la paix civile* », le journaliste lui attribue une force nuisible, ce qui nous amène à le considérer comme une force qui pourrait perturber la paix civile en France.

En présentant le voile comme une menace pour la paix civile, les politiques de droite et de gauche ont contribué à cette confusion en faisant du voile une question laïque, ce qui a renforcé son caractère politique dans l'imaginaire collectif.

Le journaliste suggère que les politiques doivent prendre des mesures pour réglementer le port de cette tenue afin de garantir la sécurité et la cohésion de la société. Ainsi, le voile est contextualisé dans le terrain laïc et vu comme une marque religieuse en contradiction avec les principes de la République Française.

Par l'expression « *le terrain* » le journaliste indique qu'il existe plusieurs terrains ou domaines possibles où la question du voile islamique aurait pu être évoquée, mais le choix s'est porté sur le terrain de la laïcité dans ce contexte. « *le terrain* » met l'accent sur le choix spécifique de la laïcité comme cadre pour traiter la question du voile islamique. Il indique que la laïcité est le terrain particulier retenu pour discuter de cette question et qu'elle est considérée comme étant liée à des dimensions religieuses et politiques. Dans cet énoncé, le journaliste exprime que les politiques de droite et de gauche ont pensé à entretenir la confusion entre le projet religieux et le projet politique en proposant la question du voile islamique sur le terrain de la laïcité. Cela signifie que la laïcité est considérée comme le cadre privilégié où cette question est évoquée. Ce qui met en évidence le lien étroit entre la question du voile islamique et les aspects religieux et politiques qui en nécessitent.

2.2 Voile : d'un fait divers à une affaire médiatique

L'affaire du voile est un phénomène social et médiatique qui a suscité de nombreux débats et controverses dans la presse écrite et plus précisément dans le journal *Le Monde*. Ce phénomène a pris de l'ampleur à la suite de plusieurs événements discursifs qui ont contribué à l'émergence de cette « affaire autour du voile ».

Dans cette partie, nous allons donc examiner l'évolution de cette « *affaire du voile* », en nous intéressant à l'influence des événements discursifs qui ont contribué à la construction de cette problématique médiatique.

En effet, nous avons constitué un corpus autour de la notion de moment discursif défini comme un « *ensemble de production discursives qui surgissent massivement dans les médias à propos d'un fait du monde réel qui devient par et dans les médias un "évènement" qui conduit à intégrer dans le corpus des genres discursifs divers* ». [Dubois, 2012 :102].

Nous allons ainsi tenter de comprendre les enjeux sociétaux, politiques et religieux qui se cachent derrière cette question, en mettant en lumière les différentes prises de position qui s'opposent à ce sujet controversé. A cet effet, nous relevons plusieurs expressions en relation avec le terme voile : *voile islamique, port ostensible des signes religieux, pratique religieuse ...* que nous allons souligner en citation tout au long de notre analyse. Ainsi, nous constatons que le journaliste fait référence à plusieurs évènements discursifs qui ont contribué à l'émergence de cette « *affaire autour du voile* ».

Tout d'abord, nous aborderons « *la loi sur le voile* ». En effet, c'est à partir de cette loi que de nombreuses productions ont proliféré.

E3 : « [...] elle englobe tous les signes religieux mais dans le langage commun, elle est devenue "la loi sur le voile" : la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles. » [Le Monde 14-03-2014].

E4 : « Pour eux, l'interdiction des signes religieux constituait le premier pas d'une reconquête ». [Le Monde 14-03-2014].

E5 : « [...] ces signes sont ostentatoires ou lorsqu'ils créent des troubles à l'ordre public, leur interdiction est jugée légale ». [Le Monde 14-03-2014].

Les passages cités supra font référence à la loi française du 15 mars 2004 qui interdit le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles publiques, ce qui englobe tous les signes religieux.

Le journaliste évoque « *tous les signes religieux* » pour souligner que la loi du 15 mars 2004 interdit le port de tout symbole ou comportement ostentatoire lié à une appartenance religieuse dans les écoles. En utilisant cette formulation, le journaliste s'est

mis en avant le fait que la loi ne se limite pas seulement au voile islamique, mais qu'elle s'applique à l'ensemble des signes religieux provenant de différentes religions. Cela inclut éventuellement d'autres signes tels que les croix chrétiennes, les kippas juives, les turbans sikhs, etc. Néanmoins, le journaliste souligne que dans le langage commun, la loi est souvent réduite et associée au voile islamique, d'où l'expression « *la loi sur le voile* ». Cela reflète l'attention et les débats publics centrés sur le voile islamique en particulier, même si la loi vise à interdire tous les signes religieux manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles.

Cet énoncé souligne ainsi que cette loi est souvent réduite à sa dimension relative au voile islamique, alors qu'elle concerne en réalité tous les signes religieux. Cela peut s'expliquer par le fait que le port du voile islamique est l'un des signes religieux les plus visibles dans l'espace public en France, et que le débat sur le voile est devenu très médiatisé et politisé ces dernières années.

Par ailleurs, l'emploi de l'expression « *pour eux* » dans l'extrait ci-dessus indique que le journaliste vise un groupe spécifique de personnes qui à une perspective particulière. En utilisant cette expression, le journaliste souligne que selon eux l'interdiction des signes religieux (dans le contexte précédent de la loi du 15 mars 2004) est perçue comme étant le premier pas d'une reconquête.

Ce qui démontre que ces derniers considèrent que l'interdiction des signes religieux constitue une mesure importante et symbolique dans leur objectif de reprendre le contrôle ou de défendre certains principes ou valeurs propres à la République française. Ainsi, l'énoncé s'achève par l'expression du « *premier pas vers reconquête* ». En effet, celle-ci est utilisée dans cet extrait pour faire référence à une idée de regagner ou de récupérer quelque chose qui aurait été perdu ou remis en question.

Ainsi, l'interdiction des signes religieux est considérée comme le premier pas vers la récupération ou la réaffirmation des principes fondateurs de la République qui auraient été compromis ou menacés.

De plus, l'expression « *s'est aussi posée* » utilisée dans cet extrait indique que la question de l'interdiction du port du foulard s'est soulevée ou est devenue un sujet de débat et de discussion. Ce qui nous démontre que l'affaire de la crèche Baby loup a provoqué des interrogations et des réflexions sur l'applicabilité de l'interdiction du foulard dans d'autres structures privées, en particulier celles accueillant des jeunes enfants et des personnes vulnérables. En utilisant les termes « *jeunes enfants* » et « *personnes vulnérables* », le journaliste précise les catégories de personnes qui sont concernées par la question de l'interdiction du foulard dans ces structures privées. Les « *jeunes enfants* » font référence aux enfants en bas âge, généralement présents dans les crèches ou les garderies. Les « *personnes vulnérables* » font référence à des individus qui peuvent être considérés comme plus susceptibles d'être affectés négativement ou influencés par certains signes religieux en raison de leur situation de fragilité physique, psychologique ou sociale. L'utilisation de ces expressions rencontrées dans les enjeux particuliers liés à la présence du foulard dans des environnements où la protection, l'éducation et le bien-être des enfants ou des personnes vulnérables sont au premier plan.

Ces enjeux peuvent inclure des questions de neutralité religieuse, de liberté individuelle, d'égalité et de sécurité, qui sont souvent évoquées lorsqu'il est question de l'interdiction du port du foulard dans ces contextes.

Vient par la suite, un deuxième événement lié à « *l'affaire du voile* » autour duquel les articles se multiplient. Il s'agit de « *l'affaire Baby-loup* ». Notons d'ailleurs, le recours aux syntagmes *voile en classe/à l'école*... Ceci contribue à souligner davantage le fait que le voile touche primordialement l'école ; la politique scolaire de l'état et non la liberté des croyances.

E6 : « *Après l'affaire de la crèche Baby loup, la question de l'interdiction du port du foulard s'est aussi posée dans les structures privées accueillant les jeunes enfants et les personnes vulnérables* ». [Le Monde 16-03-2014].

E7 : « [...] *le front national est allé jusqu'à envisager l'interdiction du voile 'dans la rue'* ». [Le Monde 16-03-2014].

Le premier passage fait référence à une controverse juridique autour de « *l'affaire Baby Loup* », une crèche française où une employée musulmane avait été licenciée pour avoir refusé d'enlever son foulard au travail. Cette affaire avait relancé le débat sur l'interdiction du port du foulard dans les lieux publics, y compris dans les structures privées qui accueillent des jeunes enfants et des personnes vulnérables.

Le passage souligne donc que la question de l'interdiction du foulard islamique a des implications au-delà des établissements scolaires, notamment dans les milieux de la petite enfance.

Ainsi, le journaliste utilise le vocable « *voile* » en rapportant des citations des personnalités politiques, mais aussi, en faisant principalement référence aux différentes lois qui ont été promulguées contre cette pratique.

Quant au deuxième énoncé, le journaliste utilise le terme *voile* pour faire référence à la décision prise par le FN. Celui-ci représente un parti politique d'extrême droite qui prend pour cible la femme voilée et tend à généraliser son interdiction dans tous les espaces publics, y compris dans la rue. Cela signifierait que les femmes musulmanes ne pourraient pas porter le voile en public, même si elles se promènent simplement dans la rue.

Cette proposition a été critiquée par les défenseurs des droits de l'homme et les groupes de défense des minorités qui ont estimé qu'elle violait la liberté de religion et le droit à l'expression personnelle.

De plus, on retrouve l'emploi des nominalisations de l'acte de se voiler telles que : *le port du voile, mettre le voile, se voiler ...* d'après les énoncés suivants :

E 8 : « *En particulier, M.Chirac a demandé à la commission de réfléchir aux "difficultés d'application" des textes alors applicables à propos du port du voile* ».

E9 : Certaines élèves disaient aux enseignants : « *tenez bon sur cette loi, sinon on sera obligées de mettre le voile* ».

La première expression « *port du voile* » est généralement utilisée pour décrire l'action de porter une couverture corporelle islamique dans un contexte plus général, tandis que la seconde expression « *mettre le voile* » est souvent utilisée pour décrire l'action de commencer à porter la tenue islamique, souvent en raison de pressions sociales ou religieuses. Dans le contexte de la citation citée, le journaliste mentionne la personnalité de M. Chirac identifié en tant que personne spécifique, à savoir l'ancien président français Jacques Chirac ce qui nous permet d'attribuer une action et une responsabilité spécifiques à cette personnalité politique qui demande une réflexion sur les difficultés d'application des lois concernant le port du voile, faisant référence aux débats et aux questions liées à la laïcité et à la liberté religieuse en France.

Ce qui souligne son rôle d'initiateur dans ce contexte précis, placé en avant son autorité et son influence en tant que président.

Ainsi, après l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans les milieux scolaires en France, la question de l'interdiction du voile dans les milieux publics est devenue un sujet de débat et de contestation. Cette évolution montre que la question du voile ne se limite pas au contexte scolaire, mais concerne également le domaine public, où les attitudes et les politiques à l'égard du port du voile sont également en évolution. Dans ce contexte, il est important de comprendre les enjeux et les perspectives liés à l'interdiction du voile dans les milieux publics, ainsi que les débats et les controverses qui entourent cette question complexe. A cet effet, nous relevons des propos du sociologue Eric Fassin rapportés par le journaliste qui font référence à l'interdiction du voile outre que dans le milieu scolaire. Il est désormais interdit même dans les espaces publics :

E10 : Le sociologue Eric Fassin conclut : « *Voilà une performance qui produit du sens, politiquement. Il s'est passé des choses, en quelques jours à Cannes. Je serai curieux de savoir comment seraient accueillies à l'avenir des personnes au corps voilé mais le visage découvert, ou à l'inverse, le visage voilé mais le corps dénudé.* » [Le Monde : 10-04-2015].

Ce présent énoncé fait référence au court métrage « *niqab ni soumise* » directement calqué et inspiré de la célèbre association populaire mixte : « *Ni putes, ni soumises* » qui a pour finalité de briser le silence et de libérer la parole. Elle tend principalement à l'égalité, à la mixité et au respect. Ce court métrage est présenté en 2014 au Short Film Corner réalisé par la danoise Charlotte Schioler. Cette dernière a essayé de monter les célèbres marches du palais du festival de Cannes se vêtant d'un voile.

Sous un mode burlesque, le sociologue prend position en employant le pronom personnel « *je* », il démontre à travers son interrogation que ce phénomène prend alors une autre tournure, celle d'un fait divers. Il fait allusion à l'interdiction du voile dans des espaces publics en France. De plus, par l'adverbe « *politiquement* », nous constatons que l'énonciateur attribue un caractère politique à cette affaire du voile.

En soulignant l'importance de la dimension politique de la performance, il insiste sur le fait qu'elle doit être comprise dans ce contexte. En effet, les questions liées au port du voile sont hautement politiques en France et suscitent souvent des débats passionnés et des controverses. Il dénonce ainsi les limites qu'impose l'Etat français aux musulmanes dans leur pays.

Alors que le festival de Cannes est censé être un évènement artistique qui traduit le mélange de cultures et symbolisant la tolérance, il devient le lieu propice à la discrimination de l'Autre.

Le sociologue, cherchant à souligner le contraste et l'opposition dans le débat en cours, fait appel au jeu de mots à travers l'antithèse. Cette figure de style est clairement illustrée par l'utilisation de termes tels que « *corps voilé/visage découvert* » et « *visage voilé/corps dénudé* ». L'antithèse, en tant que figure rhétorique, est définie comme « *un mode d'expression consistant à opposer dans le même énoncé deux mots ou groupe de mots, de sens opposé* ».[Dubois,2012 :40]. Elle consiste en la juxtaposition de deux idées opposées pour créer un effet de contraste. Dans ce contexte, elle permet non seulement de mettre en lumière la complexité inhérente à cette problématique, mais également de dénoncer de manière percutante la situation souvent méprisante, voire discriminante, vécue par les musulmans en France.

Ainsi, s'achève l'énoncé par la tournure inverse d'après le passage cité plus haut, une autre perspective s'offre à nous, autrement dit, autorise-t-on le nudisme à Cannes ?

C'est à travers la diversité des désignants cités supra que nous pouvons émettre l'hypothèse, d'un point de vue dénominatif, que le moment discursif lié au voile est relativement instable. En effet, *Le Monde* nous fait part de l'évolution du voile en se rapportant aux différentes dénominations attribuées à des moments discursifs différents. Par conséquent, ces dénominations deviennent aussitôt des désignants évènementiels

Par ailleurs, l'emploi du terme « *foulard islamique* » se fait surtout dans les témoignages. Les vocables qui sont utilisés ne sont pas identiques dans la mesure où les énonciateurs témoignent d'abord de leur décision personnelle de porter le voile mais aussi de dénoncer en même temps leur mal-être vécu au quotidien.

En voici quelques exemples qui l'illustrent parfaitement :

E11 : « Pour Aicha B, porter le foulard a toujours relevé d'un choix personnel ». [*Le Monde*14-03-2014].

E12 : « Je sais c'était kamikaze de ma part de vouloir garder mon foulard, mais pour moi c'est un signe de soumission à Dieu. [...] tout le monde me dit que j'aurai du mal avec mon foulard, mais il faut persévérer. ».

E13 : « Voile blanc et mentaux noir sévère, Aicha a bien des regrets, mais si elle l'avait enlevé elle serait devenue 'dépressive ou anorexique' ».

Notons dans ces énoncés l'emploi du mot « *foulard* » qui fait référence au vocable voile. La désignation « *foulard* » peut être considérée ici comme plus neutre ou moins connotée religieusement que le mot voile. De plus, nous relevons l'expression métaphorique utilisée par la fille voilée d'après l'adjectif « *kamikaze* » qui est utilisé dans ce passage pour décrire le comportement risqué de la personne qui parle en voulant garder son foulard malgré les difficultés qu'elle peut rencontrer en raison de sa religion.

Ainsi, la métaphore devient un moyen très utilisé dans les discours médiatiques qui d'ailleurs en « *font un grand usage de la métaphore pour imposer des opinions sans les démontrer [...]* la force persuasive de la métaphore tient à ce qu'elle fournit une « *analogie condensée* » et un « *jugement de valeur concentré* ». Elle « *endort la vigilance de l'esprit* » en transférant analogiquement une valeur décisive attachée au terme métaphorique sur la proposition à faire accepter. [Charaudeau et Maingueneau.2002 :378].

Le « *kamikaze* » est souvent associé à un acte suicidaire ou à un comportement très risqué. Dans ce contexte, l'utilisation de ce mot a une connotation positive et suggère que la personne est consciente des risques qu'elle prend en voulant garder son foulard, mais qu'elle est prête à prendre ce risque en raison de son attachement à sa foi.

Ce témoignage nous révèle un engagement personnel et spirituel de ces femmes qui se voilent pour se rapprocher de Dieu.

Après avoir exploré le terme « *foulard* » et sa signification religieuse, il est important d'examiner les qualifications et les adjectifs négatifs souvent associés à cet accessoire vestimentaire.

Ces qualifications négatives reflètent souvent les préjugés et les stéréotypes liés à l'islam et aux pratiques culturelles des musulmans, et soulèvent des questions importantes sur les attitudes et les perceptions sociales envers les personnes qui portent le foulard.

D'une part, étant un signe de dévouement et d'engagement à Dieu, cette pratique, à partir de ces témoignages s'impose autant qu'un choix libre à caractère personnel, d'autre part, elle est perçue par la société française comme la preuve que la femme musulmane est de plus en plus discriminée et aliénée. En effet, ce voile est considéré comme l'expression visible et outrancière de leur engagement radical.

Les énoncés qui vont suivre reprennent les qualifications négatives utilisées par les différents acteurs politiques. Ainsi les substantifs et adjectifs évaluatifs construisent un champ lexical développant un racisme affiché à l'égard du musulman.

E14 : [...] la juridiction apporterait des limites : dans les cas où ces signes sont « ostentatoires » ou lorsqu'ils créent « des troubles à l'ordre public, leur interdiction est jugée légale. [Le Monde 14-03-2014].

E15: En vingt-cinq-ans, le foulard islamique est devenu le symbole de la présence durable de croyants musulmans au sein d'une société de plus en plus sécularisée. Compris par une partie de l'opinion comme un signe de prosélytisme, instrumentalisé dans les débats sur l'islam ou l'intégration [...]. [Le Monde 16-03-2014].

Dans les passages qu'on vient de citer les qualifiants « *ostentatoire* » et « *signe de prosélytisme* » sont utilisés pour qualifier le signe religieux porté par les musulmanes tel que le voile islamique. Les Français considèrent qu'il est ostentatoire car il est perçu comme un signe visible et public d'appartenance religieuse, qui peut être interprété comme une forme de prosélytisme ou de revendication identitaire. Quant à l'expression « *un signe de prosélytisme* », elle suggère que le port du foulard islamique vise à promouvoir une idéologie religieuse et à convertir les autres à cette croyance.

Cette perception est souvent liée aux préjugés et aux stéréotypes négatifs à l'égard de l'islam et des musulmans, qui sont parfois considérés comme une menace pour la laïcité et les valeurs républicaines en France.

Ces qualifications montrent donc l'importance des perceptions sociales et politiques dans la manière dont le port du foulard islamique est perçu et réglementé dans différents contextes.

Nous pouvons également citer en ce sens, l'emploi des termes autres que le voile ceux qui font références à d'autres pratiques religieuses autres que l'islam telle que la kippa, la croix ou le turban :

E16 : « *Un jour, rappelle un ancien chef d'établissement de Sarcelles, j'ai remarqué que les élèves, autour de moi, portant tous la kippa. Je m'en étais jamais rendu compte auparavant !* ».

E17 : En vertu de ce texte, tout élève se présentant dans un établissement scolaire avec un voile islamique - ou une kippa ou une grande croix - sera invité à l'enlever. [*Le Monde* 14-03-2014].

Ce passage met en évidence la prégnance des signes religieux dans la société française. L'ancien chef d'établissement de Sarcelles ne s'était jamais rendu compte que les élèves autour de lui portaient tous la kippa, signe distinctif de l'appartenance à la religion juive. Cela montre à quel point les signes religieux peuvent devenir invisibles aux yeux de ceux qui les portent ou de ceux qui sont habitués à les voir. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par le fait que la kippa est un signe discret, qui peut être facilement dissimulé sous un chapeau ou une casquette.

E18 : Saisi par un lycéen sikh, Bikramjit Singh, exclu de son école pour avoir refusé d'ôter son turban, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a estimé que la France n'a pas apporté la preuve que le lycéen, en n'ôtant pas son turban, aurait porté atteinte « *aux droits et libertés des autres élèves ou au bon fonctionnement de son établissement* ».

E19 : « *Aujourd'hui devant la gravité des évènements, il faut prendre des décisions exceptionnelles, et pour moi la vie est plus sacrée que tout autre critère* », a fait valoir M. Ammar avant d'« *inciter les juifs à enlever leur kippa dans cette période trouble jusqu'à des meilleurs jours* ». « *On est obligé de se cacher un petit peu* », a déploré M. Ammar, car les juifs sont « *ciblés* » : « *dès qu'on est identifiés, qu'on est juifs, on peut être agressés et même risquer la mort* ». [*Le Monde* 13-01-2016].

En faisant référence à la kippa et au turban dans les énoncés cités ci-dessus, le journaliste rapporte les propos de deux instances énonciatives à savoir celle du Comité des droits de l'homme de l'ONU et ceux M. Ammar, un responsable religieux juif, qui exprime son inquiétude face à la recrudescence des actes antisémites en France et qui incite les juifs à prendre des mesures de précaution, notamment en évitant de porter la kippa. Ainsi, les juifs sont pris pour cibles. Il appelle donc à la prudence et incite les juifs à se cacher dans cette période troublée. Cette déclaration a été faite dans un contexte de

montée de l'antisémitisme en France, marqué notamment par les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher en janvier 2015.¹⁶ Cette année a été marquée par une série d'attaques terroristes en France, dont la communauté juive a été la cible ayant pour cause majeure l'antisémitisme. Ce dernier est défini par la haine ou la discrimination envers les Juifs qui persiste depuis des siècles et prend différentes formes. Certains individus ou groupes séparés des préjugés antisémites profondément enracinés, et ces croyances peuvent se manifester par des actes de violence. Ces attaques ont été également perpétrées dans un contexte de tension accumulée autour du conflit israélo-palestinien. Les actions d'Israël dans la région peuvent susciter des réactions hostiles envers les juifs en général, assimilant parfois les actions politiques d'Israël à toute la communauté juive.

E20 : C'est aussi l'appel lancé par Michèle Teboul, présidente de CRIF Marseille Provence. « *Il ne faut pas céder à la panique. Je conseille de porter une casquette pour cacher sa kippa. La décision appartient à chacun, selon ses convictions et son degré de peur.* ». [Le Monde 13-01-2016].

Le passage fait référence à un appel lancé par Michèle Teboul, présidente de CRIF Marseille Provence, en réponse à une série d'attaques antisémites en France. Elle conseille aux membres de la communauté juive de ne pas céder à la panique, mais de prendre des précautions pour leur sécurité.

Ainsi, dans ces énoncés cités ci-dessus, un signe religieux d'un autre type apparaît et fait polémique. En effet, l'utilisation d'un lexique de peur est très présent dans les extraits que nous avons sélectionnés tels que : *troubles, gravité, mort, agressés, et panique....* Révoltée, la communauté juive lance un appel au secours. Vécu comme un traumatisme, « *la kippa* » est directement visée en tant que pratique religieuse, ce qui remet en question son port au sein de la société française.

¹⁶ Les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher en janvier 2015 sont deux attaques terroristes distinctes mais qui ont un lien commun : les deux ont visé la communauté juive.

2.3 Voile : une dénomination empruntée à des sources étrangères

Dans les articles publiés en 2015, l'emploi du vocable voile islamique prend une autre expression. Les journalistes usent des différentes dénominations liées à cette pratique. A cet effet, nous avons retenu l'usage de l'emprunt au Persan et à l'Arabe à savoir : le hidjab, le niqab, le jilbab, le tchador, la burqa...ce qui tend à démontrer une position idéologique précise. Explorons donc les enjeux et les implications de ces emprunts, ainsi que les réactions qu'ils ont suscitées dans l'opinion publique et les sphères politiques. C'est ainsi que nous allons essayer d'analyser les emplois discursifs du mot « *hidjab* » dans la presse écrite et tenir à explorer l'articulation de ces emprunts. Il est important tout d'abord de préciser que c'est à partir de l'année 2005 que ce terme a intégré les dictionnaires tels que *Le petit Larousse* et *Le Robert* sous cette définition :

- ❖ Hidjab [idʒab] n. m. (mot ar., de hajaba, cacher) Vêtement, en parti. foulard que porte la femme musulmane pour respecter l'obligation de pudeur. [*Petit Larousse*, 2006].

Il s'agit bel et bien d'une forme empruntée à l'Arabe. Ainsi, « *hidjab* » est l'équivalent du terme voile. *Le hidjab* est un emprunt présent dans le discours sélectionné durant l'année 2015. En effet, dans le cadre de notre étude, nous avons pu repérer *le hidjab* comme synonyme du mot voile en langue française. Ainsi, les journalistes assimilent *le hidjab* au foulard ou au voile, en lui attribuant une détermination qui accompagne régulièrement le xénisme « *le foulard* », le plaçant comme substantif à part entière. En effet, le xénisme est « *un mot étranger, mentionné avec référence au code linguistique d'origine et aux réalités étrangères* » [Dubois, 2012 : 512]

Les journalistes usent du mot *foulard/hidjab* pour en faire un paradigme désignationnel. Nous relevons d'autres désignations telles que : *voile, tenue, vêtement ou foulard*. Ces deux dernières dénominations se stabilisent par l'ajout de l'adjectif « *islamique* ».

Prenons pour exemple l'article intitulé : *Niqab, hidjab, burqa : des voiles et beaucoup de confusions* [19-08-2015] écrit par le journaliste S. Lauren. Celui-ci nous expose d'une

façon détaillée et illustrée les différentes formes que peut prendre le voile islamique. A cet effet, il nous apporte des définitions à chaque variation ce qui fait référence à la notion de métadiscours. Voici les sous-titres que nous avons retenus :

1-*Que dit le coran du voile,*

2-*Le hidjab : le « voile » générique,*

3-*Le niqab : le voile cachant le visage*

4-*Le jilbeb saoudien, entre hidjab et niqab,*

5-*Le tchador : vêtement iranien,*

6-*La burqa : vêtement imposé par les talibans afghans*

Le hidjab, cette réalité importée, est définie et appuyée dans ces définitions par des arguments qui font appel à des citations d'autorité mais aussi à des sources discursives officielles, telles que des versets tirés du saint Coran.

E21 : « *Et dit aux croyantes de baisser leur regard [...] et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines...* ». [Le Monde19-08-2015].

De plus, il associe à chaque forme de voile à un pays, autrement dit, il le contextualise et explique à quel courant il appartient.

E22 : « *[le niqab] son port est plutôt le fait de pratiquants d'un islam rigoriste, notamment les adeptes du salafisme¹⁷* ». [Le Monde19-08-2015].

E23 : « *Le jilbeb, une longue robe, souvent noire mais pas exclusivement, et utilisée par les Saoudiennes* ». [Le Monde19-08-2015].

E24 : « *Fréquemment employée pour niqab, le tchador est en réalité un vêtement correspondant à une pratique précise : celle du chiisme iranien* ». [Le Monde1908-2015].

¹⁷Le salafisme est un courant religieux de l'islam sunnite qui prône un retour strict aux pratiques et aux enseignements des premières générations de musulmans, connues sous le nom de Salafs, qui comprennent les compagnons du prophète Mahomet et les deux générations suivantes. Le terme "salafisme" vient du mot arabe "salaf", qui signifie "prédécesseur" ou "ancêtres".

E25 : « [...] *La burqa n'est pas le niqab. Et ce vêtement n'existe que très peu en dehors de l'Afghanistan, où il est né* ». [Le Monde 19-08-2015].

E26 : « *Ce sont les talibans, fanatiques islamistes, qui ont imposé la burqa lors de leur arrivée au pouvoir dans le pays, à la fin des années 1990* ». [Le Monde 19-08-2015].

Le mot *voile* est la forme retenue pour la diffusion dans la presse. Il apparaît ici majoritairement comme discours polémique. En effet, c'est cette dernière qui contribue à créer de nouveaux néologismes. Ainsi, nous remarquons l'emploi récurrent de l'emprunt du mot *tchador/burqa/niqab*... qui eux aussi possèdent la valeur d'un xénisme. Cet emploi apparaît particulièrement dans les témoignages qui relèvent d'une part, du sentiment d'appartenance linguistique des locuteurs, rapportés par des journalistes du quotidien afin de permettre aux musulmans de s'exprimer d'une part, non seulement de leurs motivations d'adopter cette pratique, d'autre part, en se montrant partisans du voile, ils contribuent à créer une polémique.

Dans le contexte des citations précédentes, les termes comme « *niqab* », « *jilbeb* », « *tchador* » et « *burqa* » sont des emprunts linguistiques à l'Arabe ou au Persan, et leur utilisation dans les textes en Français témoigne de leur caractère étranger. En effet, nous relevons que ces emprunts sont suivis des termes tels que : *salafisme*, *chiisme*, *saoudienne*... qui sont cités pour insister sur le contexte religieux de leur apparition. En effet, le hidjab est souvent associé à des pratiques religieuses et à des interprétations spécifiques de l'islam. Le salafisme et le chiisme sont deux courants de pensée de l'islam qui peuvent avoir des perspectives différentes sur la pratique du voile. De plus, le recours à l'emploi des deux pays à savoir l'Afghanistan et l'Arabie saoudite sont deux pays où le port du hidjab est singulièrement et souvent associé à des normes culturelles et religieuses. Ces pays sont souvent cités en référence à des exemples de sociétés où le foulard ou le hidjab est une pratique courante et considéré comme important pour l'expression de l'identité religieuse et culturelle.

En outre, ces vêtements ont des origines culturelles et religieuses spécifiques, ce qui les rend encore plus marqués comme étant d'origine étrangère. Il est important de souligner que l'utilisation de ces emprunts linguistiques peut refléter la réalité sociale et culturelle de leur utilisation dans les communautés concernées. En même temps, ces termes peuvent également susciter des réactions négatives ou positives en fonction de la manière dont ils sont perçus par différents publics.

Par ailleurs, nous remarquons que dans les débats des opposants au port du voile l'utilisation du mot *voile* reste fréquente, tandis que les partisans parlent et évoquent le terme *foulard*. Ainsi, nous pouvons déduire par-là, l'intention de l'interlocuteur qui tend à lui attribuer un sens à charge symbolique.

Toute cette dénomination autour du voile nous démontre la difficulté de nommer d'une part le voile mais aussi, laisse apparaître ses conséquences et son instabilité dans la société française.

Nous avons sélectionné quelques exemples représentatifs, y compris les témoignages de femmes musulmanes qui portent le voile en France. Certaines critiques, à travers leurs termes désignant le voile, utilisent des connotations négatives qui peuvent être perçues comme une forme de discrimination envers les femmes musulmanes.

E27 : « *Le festival de Cannes, c'est la tolérance, le mélange des cultures. Pourquoi on autorise un jour la montée des marches avec le niqab, pour l'interdire quelques jours plus tard ? est-ce qu'on ferait pareil s'il s'agissait d'un curé en soutane ? s'interroge-t-il. Lui –même vient de se convertir à l'islam. Avec cette affaire, dit-il, il sent stigmatisé* ».

Cette comparaison sous forme d'une question invite le lecteur à remettre en cause cette interdiction qui est très significative dans la mesure où un responsable au festival de Cannes, jusque-là connu pour la tolérance, s'interroge sur la contradiction menée à l'égard du voile islamique au sein de la société française.

Nous remarquons qu'il utilise des registres contradictoires pour appuyer sa position : *mélange, tolérance, autoriser / interdire, stigmatisé*. De plus, nous relevons l'emploi de

l'analogie entre les deux expressions : *niqab* et *soutane*. L'analogie est une figure de style qui repose sur la ressemblance entre deux éléments. A travers cette stratégie rhétorique, le locuteur établit le lien entre deux vêtements de significations et d'utilisations distinctes présents dans deux différents contextes religieux.

Ainsi, il veut faire comprendre d'une manière persuasive cette distinction dans le but de renforcer son point de vue et ce en mettant en parallèle deux situations différentes (ici la montée des marches avec le *niqab* et avec une *soutane* de curé). Le rapprochement entre *le niqab* et le curé en *soutane* est ici utilisé pour questionner la tolérance et l'égalité de traitement des différentes religions et cultures. Le locuteur semble considérer que si l'on autorise la montée des marches avec un *niqab*, il faudrait faire de même avec une *soutane* de curé pour être cohérent dans l'application de la tolérance et de la diversité culturelle. En somme, il s'agit d'une question d'égalité et de traitement juste pour toutes les cultures et religions.

E28 : L'ancien ministre a déclaré par la suite que « *la multiplication des niqabs dans l'espace public est une difficulté et est vécue par beaucoup de Français comme une agression. Je pense que la burqa, la loi n'est pas appliquée et qu'il faut durcir le texte* ». Il a aussi évoqué la possibilité d'une « *loi qui estime que le port du niqab est une provocation dans l'espace public* ».

E29 : *Pourquoi est-ce que vous déformez mes propos ? Je suis plus précis que vous. Je n'ai pas dit le voile, j'ai dit niqab. Ce n'est pas la même chose et sur des sujets aussi sensibles, j'aimerais qu'on fasse attention aux mots que je prononce* ». [LeMonde21-10-2016].

Dans cet énoncé extrait de l'article intitulé : *Les confusions de Bruno Le Maire* interviewé par Adrien Sénécat, ancien ministre de l'industrie a donné son avis en ce qui concerne les signes religieux.

Il exprime donc une position très ferme sur le port du *niqab* dans l'espace public, considérant qu'il s'agit d'une menace pour la sécurité publique et d'une provocation. Il

suggère que les femmes qui portent le niqab doivent être contraintes de l'enlever dans l'espace public, en durcissant la loi.

Cette déclaration reflète une position de fermeté vis-à-vis du port du voile intégral en France, qui est un sujet controversé et largement débattu dans le pays. En effet, on voit que le pronom personnel « *je* » est omniprésent à partir duquel il insiste sur l'appellation du signe religieux en question, à savoir faire la distinction entre *voile/burqa* et *niqab* qui prêtent toujours confusion. De plus, il compare le *niqab* à une *agression* et *provocation* pour les Français. Il lance un appel à travers le texte contre la burqa, en utilisant un verbe déontique « *il faut* ».

Notons de plus la référence frappante au phénomène de la reconversion. Dans l'exemple cité ci-dessous, le journaliste rapporte un témoignage significatif d'une maman racontant la reconversion de sa fille d'après les propos suivants :

E30 : Pépite ne s'en remets pas. « *C'est dur à porter* » répète une mère de famille dont la benjamine s'est convertie à l'islam.

Dans cet extrait, il est question tout particulièrement des converties à l'islam. Il s'agit d'un témoignage d'une mère dont la fille est nouvellement convertie. Ici, le voile est implicitement dit. Ce contexte implique le port du voile ainsi que d'autres signes distinctifs de sa religion. À travers ce témoignage, L'expression « *Pépite ne s'en remet pas* » utilisée par le journaliste transmet un sentiment de difficulté, de souffrance et de malaise vécu par Pépite ou par les personnes impliquées dans la situation évoquée. La mère de famille est confrontée à des défis ou à des émotions intenses liées à la conversion à l'islam de sa benjamine. De plus, nous remarquons l'emploi de l'expression « *C'est dur à porter* » qui est une métaphore dont le sens figuré fait référence à des situations ou à des émotions difficiles à supporter, à accepter ou à gérer.

Dans le contexte de la conversion à l'islam, « *porter* » est utilisé métaphoriquement pour faire référence à la difficulté de vivre avec cette réalité nouvelle qui peut être perçue comme un fardeau ou une charge difficile à porter.

La métaphore du « *fardeau* » est utilisée pour décrire la conversion, qui peut être considérée comme une charge difficile à porter pour la famille ou l'individu concerné. Cette métaphore permet de rendre compte de la difficulté émotionnelle et psychologique que peut représenter un changement aussi radical dans la vie d'une personne ou d'une famille.

En somme, ces différentes dénominations contribuent à relever une attitude méprisante de la part des Français dans le but de rabaisser en catégorisant l'Autre, ce qui tend à le dominer voire à le discriminer. Cet acte vise à susciter un sentiment négatif chez les musulmans, cherchant ainsi à porter atteinte à leur identité et à leur intériorité. Cela se manifeste par l'utilisation de connotations péjoratives et de formules discriminatoires qui reposent sur des stéréotypes créés autour de l'Autre.

Ce comportement véhicule une image dévalorisante du musulman, ce qui pousse à le discriminer et le rejeter.

2.4 Voile : place aux néologismes controversés

En 2016 le débat est tout autre. Il se développe autour de la notion principale de la laïcité. Nous pouvons retenir des articles ainsi que des titres qui nous font découvrir un autre phénomène qui prend de l'ampleur et renflamme le débat autour de l'islam. On ne parle plus de hidjab ni de voile islamique mais d'autres mots et expressions nouvelles.

Tout d'abord, nous citons le phénomène des *Hijabistas*. Ce mot contracté du mot *hidjab* et *fashionista* est un néologisme. Celui-ci est « *une unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant-signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminé* ». [Dubois, 2012 :322]. Il s'agit d'un ensemble de femmes qui se veulent concilier et conjuguer foi et féminité. Ainsi, les musulmanes voilées intègrent le milieu professionnel et deviennent des femmes engagées qui vont à l'encontre des clichés stigmatisés de soumises qu'on leur attribue. Elles apportent une touche nouvelle à leur image en cherchant à faire valoir leur identité et leur expression de leur foi dans le monde des affaires.

E31 : « *Gagner de l'argent n'est clairement pas leur première motivation. La logique entrepreneuriale des hidjabistas révèle avant tout une volonté d'affirmation de soi, loin du cliché de la musulmane soumise* », rappelle Faiza Zerouala, journaliste et auteure de *des voix derrière le voile*. [LeMonde28-01-2016].

Ce passage nous offre une nouvelle perspective à connotation positive sur le voile. En effet, cet énoncé montre le positionnement idéologique de la journaliste et sa prise de position dans cette polémique. Elle cherche à élargir la compréhension et à remettre en question les stéréotypes et les préjugés liés au voile, en mettant l'accent sur la liberté individuelle et le droit à l'expression personnelle. Ce voile n'est plus considéré comme une expression de soumission ou d'oppression mais plutôt, comme un choix personnel qui leur permet de s'affirmer et de prendre le contrôle de leur propre vie. Par le biais de l'emploi de ce néologisme, ce terme met en avant la force, la détermination et l'indépendance des femmes musulmanes, qui sont souvent stigmatisées dans les sociétés occidentales en raison de leur religion. En utilisant le terme « *hidjabistas* », le journaliste met également en valeur le fait que le port du voile n'empêche pas les femmes de participer activement à la vie économique et sociale, et que les stéréotypes qui associent le voile à la soumission et à l'oppression sont erronés.

Notons de plus, les séries de comparaisons auxquelles les femmes sont souvent confrontées comme celles citées dans le passage qui suit :

E32 : « *Bien sûre qu'il y'a des femmes qui choisissent, il y'avait aussi des nègres américains qui étaient pour l'esclavage (...) répond alors la ministre. Je crois que ces femmes sont pour beaucoup d'entre elles des militantes de l'islam politique* ». [Le Monde28-01-2016].

Cet extrait ne fait pas directement référence au voile mais le fait implicitement à travers les propos rapportés et tenus par la ministre. En effet, celle-ci possède une légitimité énonciative dans la mesure où elle représente le porte-parole des femmes.

Elle use d'une comparaison problématique qui compare la décision personnelle des femmes de porter le voile à l'acceptation de l'esclavage, qui est une pratique inhumaine

et inacceptable. En utilisant le terme « *nègres américains* », la ministre fait également référence à une période sombre de l'Histoire américaine où les Afro-Américains étaient réduits en esclavage, ce qui peut être considéré comme une tentative de montrer la gravité de l'esclavage et de ses conséquences durables. En outre, en suggérant que ces femmes sont des militantes de l'islam politique, la ministre renforce des stéréotypes qui associent le voile à l'extrémisme et au terrorisme, ce qui est discriminatoire et injuste envers les femmes musulmanes qui portent le voile par choix personnel ou religieux. Elle compare la femme voilée au profil de l'esclave nègre, ce qui suscite une protestation immédiate. En effet, elle use d'un argument par similitude qui tend à stigmatiser la femme musulmane voilée. Cet énoncé dénonce une réaction émotionnelle du racisme et du mépris dont les nègres et les musulmans faisaient et font toujours face en Occident. Il s'agit d'une mise en évidence du stéréotype raciste qui stigmatise les musulmanes.

Nous pouvons également aborder le nouveau phénomène qui suscite des réactions en 2016. En effet, il est important de parler des marques qui se mettent à la mode islamique. Ce marché qui tend à lancer des collections de *vêtements pudiques*. Ainsi, le voile symbole d'oppression pour les occidentaux devient dès lors international en se retrouvant au cœur des plus grandes marques telles que : Dolce &Gabbana, Marks & Spencer, et H&M. Ces articles proposés par des marques généralistes « *répondent tout simplement à un marché* », selon Fateh Kimouche.

E33 : *La France a un retard sur la mode islamique* », assure Hélène Agesilas, cocréatrice de la marque Fringadine, « *Il y'a une réelle demande des femmes* », souligne –t-elle dans un entretien à l'AFP, citant une étude selon laquelle le marché mondial de la mode islamique, évalué par un cabinet à 230 milliards de dollars (202 milliards d'euros) en 2014, pourrait atteindre plus de 320 milliards en 2020.

Par ailleurs, il est primordial d'évoquer un terme nouveau ajouté aux différentes occurrences appartenant au vocable voile islamique est celui de *burkini*. Il est possible d'établir un lien entre le *burkini* et le voile dans l'espace public, car le burkini lui aussi est considéré comme une tenue qui suscite des réactions contre tous risques de troubles

à l'ordre public. Les exemples qui vont suivre réemploient ce que l'on appelle une dénomination polémique, car elle porte en elle le message à sens controversé. Le *burkini* se trouve être l'équivalent balnéaire du voile islamique, autrement dit, ce vêtement que les femmes voilées portent fait de plus en plus la Une des titres du journal *Le Monde*. En effet, perçu comme symbole contre la laïcité, le burkini se retrouve à nouveau au cœur de la polémique du voile islamique.

Ce dernier est au plus vite interdit pour motif d'hygiène et de sécurité à la plage. Or, il porte atteintes aux libertés privées comme nous le montre l'extrait suivant :

E34 : « *Aucun élément ne permet de retenir que des risques de troubles à l'ordre public aient résulté de la tenue adoptée en vue de la baignade par certaines personnes. En l'absence de tels risques, le maire ne pouvait prendre une mesure interdisant le burkini l'accès à la plage et la baignade* ». [LeMonde26-08-2016].

E35 : Le débat sur le « *burkini* », on s'en doute, n'est pas seulement vestimentaire. Son enjeu est la conception de la laïcité que l'on souhaite mettre en œuvre dans notre pays. On peut en distinguer deux. La première anglo-saxonne, vise à mettre les religions à l'abri d'éventuelles menaces venant de l'Etat. Elle conduit à une conception extensive du droit d'exercer son culte. La seconde, privilégiée en France, vise à empêcher la pression des religions sur l'Etat.

La pratique religieuse relève alors essentiellement de la vie privée. [Le Monde 19-08-2016].

Polémique du mois d'Aout et inventé par respect à la pudeur religieuse, le *burkini* marque l'actualité politique de l'année 2016. Dans notre corpus, nous avons sélectionné l'article titré : « *Le burkini bafoue les droits des femmes* » (19-08-2016). Dans cet article, la journaliste Roseline Letteron, Professeure de Droit à l'université de Paris – Sorbonne, débute son article par le pronom indéfini « *on* » et à travers la négation : « *le débat sur le burkini, on s'en doute, n'est pas seulement vestimentaire* », elle prend la parole en parlant de la France, son pays d'après l'emploi de l'expression « *notre pays* »

et sa conception propre de la laïcité qui tend à séparer la religion de l'Etat et à considérer les pratiques religieuses appartenant à la vie privée.

A cet effet, elle use d'un argument par antécédent dans la mesure où elle cite la conception française de la laïcité qui historiquement a visé à protéger la République contre l'influence de l'Eglise catholique, en bannissant les symboles religieux de l'espace public. Selon cette conception, la pratique religieuse doit se limiter à la sphère privée et ne pas interférer dans les affaires publiques. Ainsi, la laïcité en France est souvent perçue comme une forme de neutralité de l'Etat en matière religieuse, qui garantit l'égalité de tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses.

Par souci de sécurité, pour motif d'hygiène et l'appel aux bonnes mœurs, cette interdiction amène indéniablement à « *une ingérence dans les libertés d'expression et de culte* ».

De plus, elle use d'un argument d'autorité dans le but de consolider son opinion, d'après l'extrait suivant :

E36 : Le principe de laïcité figure dans l'article premier de la Constitution, qui affirme que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». [Le Monde 19-08-2016].

E37 : Il est mis en œuvre par la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, texte qui fait actuellement l'objet d'un véritable tir de barrage venant de ceux qui souhaitent l'émergence d'une liberté religieuse offrant [...] son appartenance religieuse. [Le Monde 19-08-2016].

Elle évoque aussi la loi du 09 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat. Elle fait appel à ce genre de stratégie dont la valeur est argumentative, pour le but de donner plus de crédibilité et de poids à ses propos. Il s'agit là d'une stratégie de positionnement. De plus, elle emploie une expression figée « *tir de barrage* », locution nominale à sens figuré pour montrer du doigt les musulmans qui veulent affirmer leurs libertés religieuses, d'après l'expression suivante :

E38 : [...] le port du burkini n'est pas seulement un « *simple signe de religiosité* », le fruit d'une démarche individuelle, mais le résultat d'une action militante concertée, dans le but de prosélytisme. [*Le Monde* 19-08-2016].

De plus, elle soulève un questionnement sur l'affaire même de l'interdiction cette fois-ci du *burkini* et ce, en s'appuyant sur un évènement discursif qui a marqué la politique en 2014. En effet, elle fait référence à l'interdiction du spectacle « *Le Mur* » de l'humoriste et militant politique Dieudonné. Cet évènement a été interdit en raison de son contenu qui tend à porter atteinte à la dignité de la personne. Elle invite les lecteurs de se remémorer d'un fait d'après l'emploi de « *souvenons-nous* ». De ce fait, elle use d'un argument par analogie sous forme d'une interrogation afin d'inciter à invoquer le même principe de dignité cité ci-dessus formulé de la façon suivante :

Dans sa première décision « *Dieudonné* » de janvier 2014, le juge des référés du conseil d'Etat invoquait le principe de dignité pour justifier l'interdiction préventive d'un spectacle.

E39 : « *Pourquoi ne pas ne pas invoquer ce même principe à propos des droits des femmes, bafoués par un vêtement qui est le symbole même de leur soumission ?* ». [*Le Monde* 19-08-2016].

Par ailleurs, il se trouve que ce vêtement religieux vu comme une combinaison destinée aux femmes musulmanes pour se baigner soulève plus d'un. Tant critiqué, il acquiert rapidement un caractère politique. Ce dernier a une réaction catégorique quant à son interdiction ce qui crée un climat hystérique et une situation de guerre d'après l'extrait suivant :

E40 : « *Le principe rappelé dans ce climat hystérique de chasse au burkini est pourtant simple : on ne peut préventivement, sans preuve sérieuses d'un risque pour l'ordre public, interdire à quelqu'un de s'habiller comme il le désire dans l'espace public s'il respecte la loi* ». [*Le Monde* 05-09-2016].

Par l'expression « *climat hystérique de chasse* » le locuteur nous dresse une description du contexte social et politique dans lequel se déroule la discussion sur le burkini. Cela peut impliquer une atmosphère d'agitation et de persécution liée à cette question. Ce qui révèle l'opinion ou la position subjective de l'auteur, qui perçoit le débat sur le burkini comme exagéré et alarmiste. De plus, il nous présente une affirmation d'après l'expression « *on ne peut* » qui peut être interprétée comme une forme de limitation qui est énoncée pour mettre en avant l'idée que l'on ne devrait pas avoir la possibilité d'interdire le port du burkini sans preuve sérieuse d'un risque pour l'ordre public. Cela renvoie à l'idée d'un principe plus large ou d'une norme juridique.

D'après le choix des termes tels que « *préventivement* », « *sans preuve sérieuses* », suggère que l'interdiction du burkini peut être perçue comme une violation des droits fondamentaux des individus, tels que la liberté de choix vestimentaire et la non-discrimination.

S'opposant à l'islam et à tout ce qui se rapporte à cette religion, la France s'y oppose en légiférant contre le *burkini*. L'énoncé émis par un professeur des sciences politiques et au collège international de philosophie Raphael Liogier cité ci-dessous, démontre que cette décision est majoritairement critiquée par des personnalités politiques ou autres :

E41 : « *Il est frappant d'entendre chez des politiques que le burkini est le signe du fondamentalisme, alors que les fondamentalistes y sont opposés* ». [Le Monde05-09-2016].

E42 : *Tout simplement parce qu'on ne se baignait pas pour le plaisir à l'époque, même avec un maillot couvrant. [...] il est frappant d'entendre l'affirmation sans aucun élément de fait, que ce serait du prosélytisme. Ces confusions entre terrorisme, fondamentalisme, voile, halal, Daech, burkini, islamisation, prières de rue, que sais-je sont navrantes. Comme il est navrant la confusion*» [LeMonde05-09-2016].

Nous remarquons que ce professeur use de mots relatifs à l'islam rigoriste tels que : *fondamentalisme*, *salafiste puriste*, *prosélytisme* afin de marquer la contradiction qui règne au sein de la société française qui s'obstine à rendre du *burkini* un fait religieux islamique. Partant d'un constat « *frappant* », ce professeur dresse une série de termes comme *terrorisme* qui fait référence à des actes de violence perpétrés dans le but de créer la terreur et de promouvoir des objectifs politiques, religieux ou idéologiques. Il est utilisé pour décrire une confusion entre le burkini et le terrorisme, qui est considéré comme navrant par l'auteur.

Dans ce contexte, le terme « *terrorisme* » est utilisé pour souligner l'erreur ou l'amalgame qui est fait en associant le port du burkini à une activité terroriste. Ce qui révèle la position de l'auteur, qui critique la tendance à lier des concepts tels que le burkini à des problématiques liées au terrorisme. Il peut également refléter une certaine exaspération ou agacement de l'auteur face à cette confusion. De plus, le terme « *Daech* » est l'acronyme arabe de l'État islamique d'Irak, un groupe djihadiste qui a émergé dans la région au Moyen-Orient. Dans le contexte de l'extrait, le terme est mentionné dans une liste de confusions qui sont faites avec le burkini. Cela suggère une association inappropriée entre le burkini et l'organisation terroriste Daech.

L'auteur critique ces confusions fréquentes qui sont faites dans le débat public en France, où des concepts différents tels que le terrorisme, le fondamentalisme, le voile, le halal, Daech, le burkini, l'islamisation, les prières de rue, etc. sont souvent amalgamés et confondus. L'auteur ajoute à cela la qualification « *navrant* » de ces confusions car elles brouillent les débats et ne permettent pas une compréhension claire et nuancée des enjeux. Il dénonce ainsi avec regrets la confusion entre des termes purement islamiques et fondamentalistes et critique tout particulièrement les Français qui confondent les principes mêmes de leur République, à savoir, la laïcité et l'ordre public.

Cette interdiction cacophonique a été largement critiquée par de nombreuses personnalités. A cet effet, dans l'article titré « *L'interdiction du burkini est une faute juridique et politique* » publié le 19-08-2016 et rédigé par le professeur de droit public

à l'université de Reims Champagne-Ardenne : Thomas Hochmann. Celui-ci débute son article en comparant les deux interdictions :

E43 : « *En 1964, une jeune femme qui jouait au ping-pong en monokini à Cannes sur la croisette fut condamnée pour outrage à la pudeur. Un demi-siècle plus tard, le maire de la ville vient d'interdire le port du burkini sur ses plages. Cette mesure ne semble guère conforme aux normes dont le respect s'impose à l'administration.* » [Le Monde19-08-2016].

En analysant cet extrait, nous relevons l'usage d'un argument de type par analogie. En effet, le professeur compare deux faits similaires qui ont un demi-siècle d'intervalle. C'est par le biais de la ressemblance et de la négation « *guère* » qu'il tente d'exposer l'inconformité de l'interdiction du *monokini* et du *burkini*. En somme, l'auteur souligne le contraste entre deux époques et deux attitudes face au corps et à la liberté individuelle, en soulignant qu'elle est une forme d'intolérance et de restriction des libertés individuelles.

Pour appuyer davantage ses propos, il ajoute un second argument par antécédent. Il remonte à la loi interdisant la burqa d'après l'extrait qui suit :

E44 : « *La loi de 2010 qui interdit le port de la burqa ne fournit aucun appui à l'arrêté litigieux. Cette loi vise la dissimulation du visage dans l'espace public, tandis que le burkini laisse le visage apparent. Pour confirmer la conformité de cette loi à la convention européenne des droits de l'homme, la cour de Strasbourg s'était fondée exclusivement sur l'obstacle à l'interaction entre individus que dresse le voile intégral, et insistait sur le fait que la loi n'était pas « explicitement fondée sur la connotation religieuse des habits visés mais sur le seul fait qu'ils dissimulent le visage ».* [LeMonde19-08-2016].

Toute la contradiction est décrite dans cet énoncé. A cet effet, le professeur s'approfondit sur la question d'interdiction en exposant ce qu'opposent les deux pratiques, à savoir : la *burqa* et le *burkini*. Cette interdiction devient moins pertinente étant donné que l'on constate une opposition entre la dissimulation du visage / visage

apparent. Nous avons deux pratiques différentes voire opposées. Vouloir appliquer la même loi pour les deux, demeure impossible.

Il est toutefois indispensable d'aborder une autre facette sur laquelle veut s'appuyer la France.

En effet, en voulant interdire le *burkini* au lieu de défendre la notion de laïcité, désormais on parlerait plutôt de dignité humaine d'après cet extrait :

E45 : *Le burkini* serait « l'emblème d'une idéologie revendiquant l'inégalité entre les femmes et les hommes » selon M. Larrivé qui évoque l'interdiction des mini-miss ou de lancers de nains. [*Le Monde*06-10-2016].

Le burkini est l'emblème d'une idéologie qui revendique l'inégalité entre les femmes et les hommes. Il établit un parallèle avec d'autres pratiques qui ont été interdites, comme les concours de mini-miss ou les lancers de nains, en affirmant qu'elles sont toutes liées à des pratiques qui portent atteinte à la dignité humaine. L'expression « l'emblème d'une idéologie revendiquant l'inégalité entre les femmes et les hommes » met en avant une idée selon laquelle le burkini est considéré comme un symbole représentatif d'une idéologie qui prône une inégalité entre les sexes ce qui souligne le lien fait entre le burkini et une supposée idéologie d'inégalité. Le recours à la référence de l'interdiction des mini-miss ou des lancers de nains renforce l'argumentation et souligne un parallèle établi par M. Larrivé. Il s'agit d'une comparaison, mettant en évidence la similarité perçue entre ces différentes pratiques et le burkini en termes de potentiel de discrimination ou d'exploitation. Cependant, cette affirmation est contestée par de nombreux défenseurs des droits humains et de la liberté de religion, qui estiment que l'interdiction du burkini est une atteinte à la liberté individuelle et à la liberté de conscience. Ils considèrent que les femmes ont le droit de s'habiller comme elles le souhaitent et que la stigmatisation d'un vêtement porté par une minorité religieuse peut être perçue comme une forme de discrimination.

Synthèse

La diversité de la mise en mots du voile islamique dans le journal *Le Monde* est particulièrement frappante. Effectivement, nous remarquons que les années ciblées 2014, 2015 et 2016 ont toutes une façon différente d'aborder le voile islamique.

Il s'agit d'une véritable mise en discours du vocable *voile* qui retrace son évolution dans l'Histoire. Tout d'abord, ce sont des désignations provisoires dites communes, partagées par une société appartenant à une mémoire collective. Ainsi, ces différentes dénominations nous poussent à s'interroger sur la façon dont se construit ce réseau de reffrançisation que l'on consacre au *voile*.

Il est vrai que le choix de nommer n'est pas anodin. A cet effet, opter pour telle ou telle nomination faite par le locuteur détermine la visée énonciative et pragmatique de ce dernier imprégné d'une mémoire collective et influencé par des préjugés déjà là. En effet, ces désignants évènementiels s'avèrent des phénomènes stéréotypés que véhicule la presse par besoin d'économie linguistique.

En 2014, les journalistes utilisent fréquemment la dénomination « *voile* » dans le but de familiariser davantage le public avec ce phénomène qui fait de plus en plus politique. Ainsi, la désignation du voile nous renvoie vers les différents désignants évènementiels tous appartenant à des moments discursifs différents qui ont marqué les médias.

En revanche, en 2015, le phénomène devient du déjà-vu. Ainsi, les journalistes utilisent des vocables plus variés et donnent place aux nombreux témoignages qui usent du mot *foulard*, *hidjab*. L'emploi également de ces différents emprunts dévoile que le xénisme reste toutefois étranger et fait émerger une part d'altérité.

En effet, cette difficulté désignationnelle nous permet de repérer une instabilité, ce qui nous renvoie vers un problème d'adaptation dans la langue même ainsi qu'au sein de la société française de la pratique du port du *hidjab*.

Nous constatons de plus, une concurrence de variété de mots désignant le *voile*. Ainsi, le recours à telle ou telle dénomination positionne le locuteur dans un espace discursif autour d'un seul évènement linguistique.

Nous pouvons déduire qu'à travers l'emploi de ces dénominations, les journalistes du quotidien *Le Monde* abordent le sujet de l'interdiction du port du *voile* en France en insistant sur les stéréotypes qui peuvent en découler, par conséquent ils vont contribuer à la stigmatisation des musulmans en France.

Quant à l'année 2016, les titres et les articles publiés présentent des variations nouvelles. Ainsi la création de nouveaux mots tels que *burkini*, *hidjabistas*...qui représentent une preuve de détournement d'intérêt. L'acte de dénommer ou de désigner quelque chose dans les controverses qui animent la sphère médiatique, devient dès lors le lieu de l'émergence de l'interdiscours. Par conséquent, c'est à travers les différentes constructions syntaxiques relevées plus haut, que se créent et se multiplient les représentations autour d'un seul évènement marquant à savoir l'interdiction du voile en France.

Dans ce chapitre, nous avons pu repérer et analyser des traces énonciatives et discursives relatives à la dénomination, qui quant à elle contribue directement à construire et à actualiser une dimension dialogique à tout du discours.

Après avoir pu dresser un inventaire des dénominations employées dans le quotidien *Le Monde* pour désigner le terme voile, nous tentons désormais de s'intéresser quant au traitement que lui consacre le quotidien algérien d'expression française *Liberté* afin d'essayer de voir comment se structure le discours algérien, et de savoir quelles sont les catégorisations utilisées pour l'aborder. Nous tenterons de répondre en analysant des extraits pris du quotidien algérien *Liberté*.

3. Dénomination : stratégie de dénonciation du voile dans le journal *Liberté*

Dans cette deuxième partie de notre analyse, nous remarquons à travers notre corpus qui contient 17 articles quelques dénominations récurrentes du vocable *voile*. En effet, dans l'article titré : « *Al Zawahiri menace la France* », nous rencontrons une

occurrence au vocable « *Voile* » qui est la « *burqa afghane* ». Celle-ci lui sert de moyen pour parler et de dénoncer les sujets tabous qui tourmente le monde arabe. Voici l'extrait qui l'illustre :

E46 : Le numéro II d'Al Quaïda reproche à la France le dernier projet de loi interdisant le port de la burqa afghane. Mais Al Zawahiri, pour mieux faire passer la pilule, rappelle que « *la France prétend être un pays laïque alors que son cœur est plein de haine pour les musulmans* ». [Liberté 05-08-2014].

La référence au djihadiste égyptien et le chef du réseau d'Al Qaïda en 2011, accentue le lourd reproche que manifeste ce dernier à la France et ce par rapport à la loi qui vise à interdire le port du voile et plus précisément la burqa afghane. En associant la critique de l'interdiction de la burqa à une critique plus large de la France, Al-Zawahiri tente de justifier son action violente contre le pays en dépeignant la France comme étant hostile aux musulmans. Al-Zawahiri présente son point de vue de manière persuasive, en exploitant les émotions et les préjugés de son public.

Cependant, elles reposent souvent sur des simplifications et des exagérations qui peuvent être trompeuses et manipulatrices.

Nous relevons de plus le recours du journaliste aux différents sigles d'organisations diverses tels que : GSPC¹⁸, Al Qaïda ¹⁹, le GIA²⁰ et Droukdel²¹. Toutes sont, communément, considérées comme des organisations terroristes. Ajoutons également à cela, la référence à des instances discursives officielles prenons pour exemple : Barack Obama et George W. Bush ont tous deux été présidents des États-Unis à des moments différents. Ces derniers sont des figures emblématiques qui veulent pourchasser le terrorisme. Ainsi, grâce au recours aux différents procédés, le journal *Liberté* détourne son lectorat vers d'autres sujets déclenchés par l'interdiction du voile en France. Nous relevons tout particulièrement l'emploi d'un registre familier dans les propos du journaliste, comme par exemple :

¹⁸ Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat.

¹⁹ Organisation terroriste islamiste fondée en 1987 par Oussama Ben Laden.

²⁰ Groupe Islamique Armé fondé en Algérie.

²¹ Emir du Groupe salafiste pour la prédication et le combat.

E47 : *[...] l’Egyptien semble donner carte blanche [...], Al Zawahiri pour mieux faire passer la pilule, [...] une telle mission qui redorerait son blason.*

En d'autres termes, grâce à ces expressions, le journaliste essaie de rendre sa critique plus facile à avaler pour son public en utilisant une stratégie rhétorique qui vise à justifier sa position contre le voile. D'un ton ironique, il dénonce et met en exergue des sujets considérés comme sensibles et controverses tels que la relation franco-israélienne, la colonisation de l'Algérie ainsi que la politique d'Obama en Afghanistan et Pakistan. Ces sujets suscitent des opinions divergentes voire des conflits au sein des sociétés. Ils sont souvent liés à des événements historiques, à des questions politiques, sociales ou religieuses ce qui les rend plus sensibles.

Par ailleurs, en citant le quotidien Français *Le Monde*, le journaliste Yahia Kenzy rapporte des arguments variés avancés contre cette pratique musulmane. A cet effet, il use d'un argument par antécédent qui nous renvoie aux émeutes de la ville de Trappes produit en France dont l'origine est en relation avec l'islam. Il ajoute aussi un argument par citation avancée par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) qui utilise une autre dénomination à cette pratique tant critiquée à savoir :

E48 : *« [...] cet organisme consultatif recommandait notamment de bannir le port du foulard à l'université comme cela est le cas dans les établissements secondaires... ».*

De plus, le journaliste fait référence au sondage du Figaro. Il cite des données statistiques empruntées à une source crédible pour étayer l'affirmation et renforcer son argumentation en donnant une mesure quantitative à l'opinion exprimée. A cet effet, il emploie une autre dénomination du voile d'après les propos suivants :

E49 : *« Selon cette enquête de l'institut Ifop, 78% des Français sont opposés au port du voile ou du foulard islamique dans les salles des cours des universités ».*

E50 : Le défenseur des droits, Dominique Baudis, a souhaité que la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans l'enseignement soit précisée ».

Par cette citation directe d'une personnalité, le journaliste cite l'un des défenseurs des droits à savoir Dominique Baudis. Il rapporte ses propos ainsi que sa position sur la question du voile. Cela ajoute de la crédibilité à l'information présentée en la reliant à une source d'autorité. Le journaliste emploie également une date précise « loi de 2004 » sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires pour décrire le contexte de la déclaration de D Baudis.

E51 : « La France a banni en 2004 le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements secondaires par une loi qui ne concerne pas l'enseignement supérieur ».

Ainsi, les expressions *foulard islamique*, *port du voile* ou *signe religieux ostentatoires* sont utilisées encore une fois pour manifester l'opposition des Français face au voile.

3.1 Voile ou hidjab : regards croisés sur la dimension libératrice

Dans l'énoncé intitulé : « 80% des Algériennes portent le *hidjab* », la dénomination *hidjab* est directement visible d'après le titre, mais aussi tout au long de l'article, le journaliste M.Loucif fait emploi du terme *hidjab* en dressant un constat appuyé par des statistiques quant au pourcentage du port de cette pratique en Algérie.

E52 : Me Nadia Zai, présidente du Ciddef considère que « le port du hidjab est perçu comme un signe, à la fois protecteur et libérateur. Protecteur parce qu'il est érigé par la société, notamment par les parents, comme un mécanisme de défense afin de protéger leurs filles d'éventuelles agressions auxquelles elles sont exposées une fois qu'elles aient quitté le cadre familial. Libérateur car il offre aux femmes la possibilité de sortir de chez elles ».
[Liberté03-03-2014].

Cette extrait est énoncé par une instance importante d'après le nom propre employé « Me Nadia Zai ». Celle-ci est une avocate et présidente du centre d'information sur les

droits de l'enfant et de la femme (Ciddef). Nous remarquons d'emblée que cet extrait véhicule un paradoxe sémantique. En effet, nous relevons une dénomination accompagnée d'adjectifs mélioratifs et affectifs employés tels que : *protecteur, défense, protéger et libérateur*.

Ainsi, Me Nadia Zai le considère comme un mécanisme de défense et soutient la thèse selon laquelle le port du hidjab est perçu comme un signe protecteur et libérateur pour les femmes, en s'appuyant sur des exemples concrets et en faisant appel à l'autorité.

De plus, les expressions ou syntagmes : *dogme religieux* ou *tenue vestimentaire féminine* sont présents dans le passage suivant :

E53 : « Il ne faut pas voir la réalité telle que je suis » disait Paul Eluard. Près de huit femmes sur dix et six adolescentes sur dix portent le hidjab. La tendance au sein de la société est vers l'uniformisation de la tenue vestimentaire féminine [...] l'idée rependue est que le dogme religieux et le poids de la tradition sont les facteurs qui favorisent le plus le port du voile au niveau des groupes sociaux algérien » [*Liberté* 03-03-2014].

Ce passage débute par la célèbre citation du poète français qui nous invite à ne pas interpréter la réalité uniquement à travers son propre point de vue ou ses propres croyances. Autrement dit, il ne faut pas laisser nos préjugés personnels influencer la perception de la réalité. Cet énoncé expose des statistiques témoignant du nombre majoritaire des femmes portant le voile dans la société algérienne d'après : « *Près de huit femmes sur dix et six adolescentes sur dix portent le hidjab* ». Les désignants soulignés dans le passage cité sont utilisés pour justifier le recours des femmes à cette pratique. En effet, elles ont tendance à vouloir le porter d'une part, par respect aux traditions, mais aussi par mimétisme afin de ressembler à toutes les autres femmes pour un seul but d'être plus libres. Ainsi, le port du hidjab se trouve être une pratique courante en Algérie et que cette tendance est influencée par des facteurs religieux et traditionnels.

Nous remarquons toutefois, un autre emploi dont usent les journalistes algériens afin de désigner le *voile* islamique. Dans l'article intitulé : *tout musulman doit respecter cette loi* [09-10-2015]. Nous y repérons les termes tels que le *voile intégral*, *burqa* et *niqab*.

Considérés comme des xénismes, ces termes appuient davantage le caractère étranger mais aussi tendent à souligner la provenance étrangère de ces derniers et ce, en rapportant les dires du président du Conseil Français Mohammed Moussaoui qui affirme que :

« aucune des quatre écoles juridiques musulmanes ne reconnaît le port du voile intégral, sauf celui laissant apparaître le visage ».

Dans cet énoncé les dires du président du conseil français sont rapportés sous une forme directe ce qui ajoute plus de crédibilité à ce qui va être avancé et relier à une source d'autorité. M Moussaoui affirme avec clarté par l'emploi de la négation et de l'expression « *aucune* » que le voile intégral n'est pas considéré comme une pratique autorisée ou approuvée dans l'islam et donne raison à la France d'une façon implicite quant à l'interdiction des voiles importés des pays arabes.

3.2 Voile : alternative détournée vers le haïk

En revanche, en 2016, nous relevons dans les articles sélectionnés dans le journal *Liberté* une façon détournée qu'adoptent les journalistes non seulement pour évoquer le voile mais aussi de le mettre de côté et pouvoir prendre parti contre cette pratique. En effet, les journalistes détournent leurs regards vers un autre phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur, à savoir le haïk. Cette pratique vestimentaire traditionnelle est réactualisée de nouveau. Le haïk algérois est remis à l'honneur d'après l'article intitulé : « *Le haïk citadin algérois et sa mémoire* » à l'honneur [19-06-2016].

Vu comme moyen de résistance, le *haïk* est revalorisé en lui procurant une définition à charge symbolique. En effet, les journalistes le mettent en avant afin de protéger le patrimoine culturel algérien d'après l'exemple suivant :

E54 : « *Prisé par les femmes, le haïk est resté la tenue vestimentaire féminine par excellence, a connu son apogée dans les années 1970/80, avant que les tenues étrangères n'ayant aucune relation avec la société et la culture algérienne ne fassent leur apparition et soient adoptées par les femmes* ».

E55 : « *Pourtant, jadis, il faisait leur beauté et sensualité ; aujourd'hui considéré comme démodé, il est remplacé par un 'patchwork' de tenues importées d'ailleurs* ».

Notons le recours particulier aux syntagmes : *symbole identitaire, réappropriation mémorielle, repère du patrimoine ancestral, habit traditionnel Algérie, symbole de féminité et de la pudeur*, toutes ces expressions démontrent l'intérêt qu'on lui porte en le revisitant.

Le haïk est présenté dans les deux énoncés cités supra comme une tenue vestimentaire féminine « *par excellence* », ce qui implique qu'il est considéré comme étant le choix le plus approprié et le plus respectueux de la culture algérienne en matière de vêtements pour les femmes. On peut également noter que le haïk est décrit comme étant « prisé » par les femmes, ce qui suggère qu'il est apprécié et valorisé par la population féminine durant les années 80. D'après les expressions valorisantes telles que *prisé, tenue féminine par excellence*, le journaliste le compare à d'autres tenues dévalorisées d'après l'adjectif appréciatif qu'il considère comme étant « *étrangères* », ou « *"un patchwork importé d'ailleurs"* ». Nous relevons le renvoi à la période des années 90 durant laquelle le haïk était à son apogée. En Algérie, plus précisément durant la décennie noire, la société algérienne a vu le haïk progressivement disparaître pour voir surgir de nouvelles pratiques vestimentaires telles que le hijab, le djilbeb, le voile intégral.... Ces désignations reflètent une certaine résistance à l'adoption de ces nouveaux vêtements, qui sont perçus comme étant extérieurs à la culture algérienne. Ce choix de mots suggère également que l'adoption de ces tenues vestimentaires a entraîné un déclin de la popularité du haïk et une perte de sa valeur culturelle.

E56 : « *[...] Je suis très fière que ma fille sorte du domicile familial avec un habit traditionnel* »

E57 : « *Dernièrement, j'ai vu un tableau en France qui représente une femme voilée d'un haïk et laadjer, j'étais émue* », nous diras Mohammed, jeune médecin.

E58 : « *[...] nous devons le garder comme habit traditionnel dans les occasions telles que les mariages* », nous expliquera un jeune homme.

E59 : « *[...] je porte cet habit depuis l'âge de 15 ans et je ne suis pas prête à l'enlever, jusqu'à la mort* », avouera-t-elle avec fierté.

E60 : « *c'est un honneur et un plaisir pour nous de voir une femme porter el-ksaa²² ; c'est une façon de préserver notre tradition* », selon une mère de famille.

Tous ces exemples sous formes de témoignages contribuent d'abord à définir cette tenue vestimentaire comme symbole de pudeur (soutra), de sauvegarde du patrimoine traditionnel et d'affirmation de l'identité. En effet, ces expressions révèlent un fort attachement et une grande fierté envers cet habit traditionnel. Les personnes qui s'expriment dans ces citations ont des motivations différentes pour leur attachement aux habits traditionnels, mais elles partagent toutes l'idée que le haïk est important pour préserver leur culture et leur identité.

Les expressions témoignent d'une grande fierté lorsqu'ils voient des personnes porter des habits traditionnels, ce qui montre leur attachement profond à leur patrimoine culturel et leur désir de le perpétuer.

Par ailleurs, nous remarquons un lexique festif qui est attribué au haïk, notons ici quelques exemples :

E61 : Le soleil d'hiver, qui a réchauffé, hier matin, la place du 1^{er} novembre d'Oran, a joué à caresser de ses rayons la transparence du haïk traditionnel et typiquement algérien qui s'est affiché en public en ce début de journée. [...]

²² Le haïk à Oran est nommé el-ksaa.

hier, à la place du 1^{er} novembre, ce fut un intermède folklorique et bon enfant.

[Liberté 08-03-2016].

Dans ce passage, les journalistes valorisent le haïk et mettent en avant les qualités esthétiques et symboliques de ce dernier. Ainsi, le texte souligne aussi la beauté visuelle de cette tenue traditionnelle d'après les expressions suivantes : *soleil d'hiver, jouer à caresser de ses rayons la transparence, intermède folklorique et bon enfant...* ce sont

Par l'expression « *caresser de ses rayons* » est une figure de style, une personnification qui attribue au soleil la capacité de caresser quelque chose avec ses rayons lumineux. Cela donne une image poétique de la façon dont le soleil d'hiver éclaire la place du premier novembre d'Oran. De plus, en usant de l'expression de « *transparence du haïk* », le journaliste laisse supposer que le haïk vêtement caractéristique de l'Algérie est léger et laisse passer la lumière, créant ainsi un effet visuel délicat et élégant. L'utilisation de ces expressions contribue à créer une atmosphère visuelle et émotionnelle qui véhicule en elle un message semé d'une dimension festive et de gaieté à connotation valorisante du haïk.

Synthèse

La construction désignative autour du vocable *voile* dans le journal algérien d'expression française *Liberté*, nous démontre un intérêt considérable quant à la pratique religieuse tant critiquée par la France. En effet, les journalistes algériens dans la plupart des articles que nous avons sélectionnés, abordent le voile dans le contexte français ainsi que toute la polémique qui l'entoure pour une autre fin. Ils traitent ce sujet pour but de produire un discours de réaction vis à vis de celui énoncé du côté français.

De plus, ils ont recours aux différentes nominations telles que *burqa*, *niqab*... pour relever le caractère extrémiste de ces dernières et d'en faire un acte de référencement qui tend à disqualifier ces réalités importées.

Quant à l'année 2016, les journalistes marquent un intérêt considérable à une autre pratique. En effet, le recours au *haïk*, est une façon de détourner du regard l'intérêt porté au port du *voile* en France. Dans leurs discours, les journalistes ont tendance à valoriser ce vêtement patrimonial symbole de pudeur tant valorisé et porté autrefois. De plus, dans leurs propos, les journalistes du quotidien *Liberté* dénoncent la disparition de ce vêtement très représentatif de la période coloniale. Ainsi, ils nous alertent en évoquant la perte de repères dont souffre le pays depuis l'invasion d'autres tenues plus islamisées voire intégristes. On a dès lors abdiqué le *haïk* pour le remplacer par la *burqa* ou le *burnous* pour le *qamis*.

Au terme de l'analyse que nous avons effectuée, nous jugeons nécessaire par souci méthodologique, de présenter les résultats de comparaison de la dénomination du voile dans les deux quotidiens : *Liberté* et *Le Monde* sous forme du tableau que nous présentons ci-après :

Procédés	<i>Le Monde</i>	Procédés	<i>Liberté</i>
Dénomination : transformée en désignant évènementiel	La construction désignative autour du vocable <i>voile</i> retrace dans le journal français, la transformation des différentes étapes franchies du voile ; simple fait divers, en une « <i>affaire du voile</i> » qui alimente de plus en plus les médias. Les journalistes l'emploient en vue de nous renvoyer aux différents évènements discursifs tels que : la loi de 15 mars 2004, l'affaire Baby-loup...	Dénomination : preuve de dénonciation	Le journal Algérien use de variations du <i>voile</i> dans le but de dénoncer les formes qu'il juge extrémistes de ces pratiques considérées comme extrémistes exportées de l'Orient. Il tente de démarquer une différenciation, par conséquent il s'agit pour lui de nier l'appartenance de ces multiples pratiques religieuses à l'Algérie.
Dénomination : choix de positionnements idéologiques	Le choix d'une telle construction désignative autour du vocable <i>voile</i> , véhicule la prise de position des différents journalistes, des personnalités politiques ainsi que de la ligne éditoriale du journal en question. A travers leurs actes de référencement, ils émancipent en pointant du doigt la source de menace,	Dénomination : alignement de positionnement	La ligne éditoriale du journal <i>Liberté</i> choisit une stratégie assez particulière pour manifester sa prise de position à l'égard des Français. En effet, au lieu de se positionner contre cette pratique musulmane tant critiquée par les Français la dénomination leur permet d'évoquer et produire des discours de réaction.

	Par le biais de textes officiels ils exposent leurs points de vue idéologique, politique et culturel. Une politique préventive s'installe qui veille à la sécurité de l'Etat Français et à la construction de l'identité nationale et la souveraineté du pays. Celui-ci qui tient considérablement à l'un de ces principes fondamentaux de la République Française à savoir la laïcité.		
La fréquence des néologismes : processus de disqualification du voile	Le recours du journal français aux emprunts très redondants apporte, d'une part le caractère étranger de cette pratique tant critiquée. Elle tend à discréditer le voile et à lui attribuer des significances à connotations péjoratives. Ainsi, hidjab, burqa, niqab, ces termes empruntés à la langue Arabe, ne font que découler une catégorisation de l'altérité religieuse. Ceci est la preuve de la non intégration et de l'instabilité de la pratique du port du voile au sein de la société français.	Quand dénomination rime avec revalorisation	Le journal <i>Liberté</i> se détourne dans les articles publiés en 2016 vers un autre vocable celui du haïk. Celui est réactualisé et remplace le terme voile dans les discours en leur attribuant un caractère mélioratif et revalorisant. Symbole d'identité nationale, le journal cherche à se démarquer et à se différencier en désignant davantage le haïk qui devient quant à lui l'emblème de l'identité nationale du peuple algérien.

Dénomination : praxèmes à connotation religieuse	L'acte de référenciation dans le quotidien <i>Le Monde</i> fait emploi à différents praxèmes tels que : niqab, burqa, hidjab ce qui fait véhiculer des connotations négatives à leur égard ce qui contribue à construire une image réductrice de l'islam.	Dénomination : Détournement de sujet	Le contexte Algérien aborde et varie les dénominations autour du <i>voile</i> à des finalités ciblées. En effet, il s'agit pour lui de souligner et de soulever d'autres sujets jugés plus importants, qui sont considérés comme tabous tels que : la colonisation ou le conflit en Orient... Les journalistes évoquent des sujets qui nous renvoient au passé, à une histoire avec laquelle on ne peut pas rompre. Il s'agit de l'ancien colonisateur, considéré comme l'ennemi d'hier.

Tableau 05 : *Analyse comparative des stratégies de dénomination du voile dans Le Monde et Liberté*

Conclusion partielle

Nous avons constaté à travers notre analyse que les désignations de l'évènement liées au voile sont toutes aussi diverses que variées dans les deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*. Nous avons pu relever des nominations sur trois temps. A travers un classement cité plus haut, nous avons pu déceler le fonctionnement entrepris par les journalistes afin de désigner l'affaire du voile islamique. D'une part, *Le Monde* a fait d'abord du voile « *une affaire du voile* » ce qui tend à faire ressortir l'évènementialité de cette pratique religieuse. Le recours au mot-évènement diffusé par le quotidien français nous renvoie au procédé de l'économie linguistique adopté par les journalistes. De plus, faisant preuve d'originalité, les journalistes font appel aux emprunts d'origine arabe pour pouvoir faire émerger le caractère étranger de cette tenue vestimentaire qui devient synonyme d'altérité.

D'autre part, le quotidien algérien *Liberté*, s'est impliqué à nommer cette pratique existante en France en produisant un discours de réaction. En effet, il fait un choix réfléchi quant à la désignation choisie. Celle-ci est adoptée par l'instance journalistique pour le but de l'aborder entant que pratique portée majoritairement en Algérie ancrée dans des connaissances partagées. Des désignations variées se multiplient telles que : hidjab foulard, niqab, burqa ... afin d'insister et pouvoir isoler le caractère extrémiste de ces dernières. En effet, dans le journal *Liberté*, nous avons remarqué une part de subjectivité, exprimée et assumée par le journaliste qui a utilisé des prises de position et expressions d'opinion pour commenter les événements relatifs au port du voile mais aussi aborder des sujets sous-jacents à ce dernier.

A l'issue de notre lecture des nominations employées par les deux quotidiens : *Le Monde* et *Liberté*, nous constatons l'emploi des désignations formelles et officielles qui ont été le panache des deux journaux.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Dans cette seconde partie de notre travail, nous tenterons de répondre à notre problématique sur l'énonciation journalistique dans le discours de presse. Nous essayons dans cette étude comparative de mesurer le taux de subjectivité des modes d'énonciation sous-jacents à notre corpus. Ceci nous permettra de déduire en quoi notre corpus est subjectif à partir des articles sélectionnés des deux journaux choisis. Nous nous intéresserons à la façon dont ils abordent le voile islamique, le traitent, l'évoquent ou le racontent et démontrent les différentes formes de discours sur les manières de dire. Notre corpus composé de plusieurs articles, permet de contraster deux médias présentant des manières différentes du degré d'implication de l'auteur et de la présence de la subjectivité. Ainsi, chacun de ces deux journaux possède des modalités de production, mais aussi un degré de professionnalisme imposé par la lignée éditoriale auquel l'auteur soumet son texte ce qui influence sur l'expression de la subjectivité de son énoncé.

Dans ce chapitre, nous procédons à un repérage des procédés dont fait appel le journaliste dans ses productions. Toute prise de parole est subjective d'une façon ou d'une autre car il utilise à son compte la langue pour s'exprimer et influencer tel ou tel locuteur. Grace à la langue, il construit une image de soi et prend position implicitement ou explicitement dans ses propos utilisés.

Par modalité, on veut dire tout ce qui indique l'attitude que le locuteur adopte à l'égard de ce qu'il dit. Ainsi, tout énoncé qu'il soit modalisé ou pas « (...) *montre que la parole ne peut représenter le monde que si l'énonciateur, directement ou non, marque sa présence à travers ce qu'il dit* » [Maingueneau, 2012 :108].

Nous nous intéressons alors à l'analyse des ressources et des stratégies mobilisées dans le discours. Nous observons également comment les énonciateurs mettent en œuvre les activités discursives à travers leurs productions.

De plus, nous allons nous intéresser à l'interdiscours inhérent dans notre corpus. En effet, tout discours est tourné vers un contre discours qui lui attribue un sens. De ce fait, nous déduisons que tout discours est porteur de marques.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Pour analyser nos articles, nous avons eu recours aux théories et méthodes élaborées par la linguistique de l'énonciation. Celle-ci nous permet de repérer l'hétérogénéité des différentes voix qui traversent ces discours.

Ce chapitre aborde le deuxième axe qui s'articule autour des stratégies déployées par le journaliste. Il s'agit d'une pratique discursive celle du discours rapporté, désormais appelé (DR). A cet effet, nous allons nous intéresser quant à l'emploi du discours sous toutes ses formes afin de dénoncer la stratégie mise en place pour aborder l'affaire de l'interdiction du voile en France.

Avant toute chose, il est important de commencer par définir le sens du verbe « rapporter ». Il peut varier en fonction des différents angles d'approche et des contextes d'utilisation qui sont manipulés. Dans le contexte médiatique, plus précisément dans le domaine de la presse écrite, « *rapporter* » signifie qu'il s'agit essentiellement de rapporter des propos en attribuant leur origine à une source énonciative distincte, avec la possibilité d'exprimer une certaine suspicion quant à leur contenu. Dans la presse écrite, les journalistes cherchent à rester neutres et à rapporter fidèlement les propos d'autrui, en citant, paraphrasant ou attribuant du dire sans prendre de position explicite. Dans une posture plus engagée, le journaliste ne se contente pas de rapporter les propos, mais les interprète, se positionne et s'engage, tout en cherchant à donner l'illusion d'objectivité.

Ainsi, le DR est le terme générique qui désigne la manifestation du dire autre dans le discours. Les linguistes ont manipulé ce concept de différentes manières, ce qui a conduit à l'enrichissement de la terminologie associée à ce dernier.

Laurence Rosier propose la définition suivante : « *on ne rapporte pas un discours de façon décontextualisée : on le fait sous une forme et dans un but précis selon le contexte* » [2008 : 17].

Alain Rabatel [2003] quant à lui s'intéresse à la verbalisation des perceptions et des pensées à partir de textes littéraires et utilise le concept de « *discours représenté* » pour

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

désigner tout discours cité renvoyant à un discours antérieur, qu'il soit réel ou fictif, sous forme de perception ou de point de vue.

En termes de narratologie, Gérard Genette [1983] utilise l'expression « *discours rapporté* » uniquement pour décrire les situations où le discours direct est utilisé. Pour les formes indirectes, il utilise le terme « discours transposé ». Quant à l'expression « discours narrativisé », elle est réservée pour les cas où le contenu de l'acte de parole est résumé. De son côté, Jean Peytard [1984] considère que le discours rapporté est limité au discours relaté, c'est-à-dire, toute partie d'un énoncé oral ou écrit qui aborde spécifiquement un événement de parole.

Dominique Maingueneau nous propose la définition suivante sur le DR : « *Toutes formes de discours rapporté constitue une énonciation sur une autre énonciation ; il y a mise en relation de deux événements énonciatifs : une énonciation citant et une énonciation citée.* » [2012 :156].

Le DR est un procédé discursif qui permet au journaliste de rapporter des propos autres que les siens, autrement dit, le journaliste procède à une opération d'assertion en usant de moyens typographiques tels que les deux points ou les guillemets. Ainsi, l'acte de rapporter (...) *C'est d'affirmer quelque chose en signalant à l'aide d'un marqueur spécialisé qu'il exprime un autre point de vue que le sien* ». [Ibid :157]. Il s'agit d'une production de la parole de l'autre, qu'elle soit directe ou indirecte, ce qui implique une construction nouvelle de sens et de formes. Autrement dit, c'est une stratégie qui tend vers une reformulation complète de l'énoncé.

Ainsi, Volochinov affirme que « *Le discours rapporté c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation.* » Lambert-Lucas.

D'ailleurs, Jacqueline Authier-Revuz [2020] propose une autre appellation remplaçant le DR par la « représentation du discours rapporté » (RDR) dans la mesure où le journaliste produit un énoncé en mettant en scène plusieurs ou un énonciateur. Ainsi, le

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

journaliste s'adhère et s'identifie à ce qui est rapporté ou il se retire et se distancie par rapport à l'énoncé.

En reproduisant les paroles d'autrui, il devient donc comme le médiateur de toutes les voix publiques. Il faudra mettre en évidence la différence qui réside entre un locuteur (son auteur, responsable de sa production) et un énonciateur (c'est celui qui prend en charge ses points de vue).

Ainsi, la variété de la terminologie utilisée dans le domaine du DR révèle que certaines situations impliquent des contenus qui ne sont pas uniquement des propos exprimés verbalement, mais aussi des non-dits qui sont insérés dans le mode d'insertion du discours. En effet, dans le discours journalistique, le journaliste joue un « *rôle actanciel* » [Greimas, Courtes, 1993 :5]. Ainsi, les actants font partie intégrante de l'évènement médiatique, dans la mesure où ils apparaissent et participent au processus de production de tout discours à travers le recours aux diverses apparitions : anonymes, acteurs institutionnels ou même des leaders d'opinions. Cette analyse vise à souligner qui et comment les acteurs prennent en charge leurs discours.

Vu que « *le phénomène de la parole rapportée est l'un des grands enjeux des médias modernes.* » [Charaudeau, 1997 :184], nous nous intéressons à la lecture des différents articles retenus et nous y repérons comment le journaliste s'y prend pour convaincre, en l'occurrence mettre sa dynamique argumentative. Quant à l'hétérogénéité énonciative, dans les deux quotidiens, elle se manifeste en premier lieu par la diversité des scripteurs : les auteurs font références à diverses personnalités marquantes ou non.

L'énonciation journalistique a ses propres caractéristiques. Il s'agit d'un espace polyphonique par excellence, plusieurs voix s'expriment dans un espace.

Après avoir défini le DR selon différentes disciplines, il ne se limite pas à décharger l'énonciateur de sa responsabilité, mais vise également à restituer avec exactitude les propos cités. Sa caractéristique principale est donc de dissocier clairement les situations d'énonciation du discours citant et du discours cité.

1. Le discours rapporté comme stratégie discursive dans les deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*

Notre approche méthodologique repose sur l'observation et l'analyse de toutes formes de représentation du discours d'autrui dans les textes que nous étudions. Cette recherche est qualitative et descriptive. Elle utilise une base de données linguistiques comme principal outil. Pour ce faire, nous préconisons l'utilisation d'un corpus de deux journaux à savoir *Le Monde* et *Liberté* sur lesquels nous effectuerons une analyse morphosyntaxique et sémantique.

Nous chercherons à extraire les séquences de DR et les indicateurs de subjectivité, afin d'identifier leurs caractéristiques spécifiques et de les croiser avec les réalités sociolinguistiques et culturelles de la France et de l'Algérie dans notre analyse.

Nous menons dans ce chapitre une étude comparative de deux quotidiens. Nous étudierons comment ces journaux utilisent des DR pour donner une voix aux différents acteurs sociaux politiques et culturels, tout en examinant comment les stéréotypes et les préjugés peuvent être véhiculés à travers ces DR.

Nous proposons d'identifier par la suite les convergences et les particularités qu'ont chacun d'eux à diffuser une information autour du voile islamique.

En voulant informer, l'énonciateur procède aux opérations suivantes : sélectionner, filtrer et résumer pour enfin les faire intégrer à sa propre énonciation.

En nous inscrivant dans l'analyse du discours et en exploitant les approches énonciatives et pragmatiques, nous nous intéressons au processus d'appropriation et réappropriation des paroles d'autrui afin de préciser quelle relation le journaliste entretient-il avec les paroles rapportées. On abordera dès lors, le fonctionnement du DR. Celui-ci est considéré comme un acte d'énonciation dans lequel le journaliste adopte une stratégie d'appropriation des paroles d'autrui. Il s'agit d'une stratégie à travers laquelle le discours devient le lieu privilégié où la subjectivité du journaliste s'inscrit et se transcrit.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

A travers le corpus retenu, nous avons pu y déceler de multiples formes d'emploi des différents modes du discours rapporté.

- Le discours direct (DD).
- Le discours indirect (DI).
- Le discours hybride ou ilot textuel : nous considérons ce type de discours comme un mode qui se situe entre le DD et le DI.
- Résumé avec citation

Le DR remplit une fonction essentiellement informative. Le journaliste utilise des locutions introductives neutres comme par exemple : *dit-ton, selon, a déclaré, a exprimé*. Cela donne un caractère événementiel au discours. Ainsi, l'utilisation du DR présente dans ces exemples des explications très significatives à l'égard de la subjectivité énonciative.

Cependant, il est considérablement essentiel de démontrer que le discours direct ne peut être considéré comme la reprise exacte de l'énoncé cité d'origine. En effet, il n'est plus acceptable de considérer que le discours direct désormais appelé (DD) est fidèle simplement parce qu'il reproduit les paroles réellement prononcées. En effet, si l'on admet que c'est le rapporteur qui reconstruit la situation d'énonciation citée et que cette description donne inévitablement un cadre à l'interprétation du discours cité, le DD ne peut donc être objectif.

D'ailleurs, J. Authier-Revuz [1978-1882], le souligne clairement : « *le discours rapporté ne doit pas être considéré comme un énoncé mais comme une énonciation que l'on rapporte* ». De plus, Maingueneau, lui aussi le souligne dans sa citation : « *Quelle que soit sa fidélité, le discours direct n'est jamais qu'un fragment de texte dominé par l'énonciateur du discours citant, qui dispose d'énormes moyens pour lui donner un éclairage personnel* ». [1998 : 119].

Ainsi, le DD n'est pas neutre dans la mesure où lorsqu'un locuteur cite des propos rapportés, le fait dans le but d'illustrer une information particulière. Cela implique qu'il assigne une fonction spécifique au morceau du texte cité. Le journaliste, ainsi, choisit

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

librement le texte qu'il souhaite citer, détermine les limites de cette citation et n'hésite pas souvent à la modifier pour mieux la mettre en valeur.

L'hétérogénéité énonciative, quant à elle, se manifeste en second lieu par le marquage de parole entre guillemets. En effet, le journaliste choisit d'incorporer le discours d'autrui dans ses propres énoncés en utilisant le style indirect ou indirect libre. Le journaliste intègre le discours d'autrui aux exigences de sa propre énonciation. Nous pouvons dire que le journaliste dispose d'un large choix quant à l'utilisation des propos d'autrui afin d'orienter à sa guise son discours.

Par ailleurs, dans la forme du DD et DI, le discours cité perd son autonomie et s'ajoute à celui du journaliste. Les journalistes du journal *Le Monde* et *Liberté* incorporent dans leur énonciation leur propre identité car ils ne se contentent pas seulement de relater les faits mais de rapporter les propos d'autrui en les contextualisant et en leur donnant la possibilité d'une autre interprétation.

2. Le discours rapporté dans *Le Monde* : forme d'hétérogénéité énonciative

Le DR se présente comme la réponse partielle du discours cité car il n'existe pas de représentation fidèle et intégrale des propos d'autrui. En effet, le journaliste ne peut être totalement fidèle car en réemployant cette citation, il la décontextualise pour ensuite la recontextualiser dans une énonciation différente. D'ailleurs, la déontologie journalistique permet de telles transformations à condition de ne pas altérer le sens premier.

Dans notre corpus, nous avons pu repérer le DD grâce aux marques typographiques : les guillemets, l'italique, les deux points. Le DR constitue un élément constitutif du discours de notre corpus.

Avant de procéder à l'analyse, nous remarquons d'emblée que dans les articles de 2014-2016, les journalistes ont recours aux dires des autres. Autrement dit, ils font appel à différentes personnalités connues ou non dans plusieurs domaines, interviewées ou

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

citées. Voici un tableau englobant l'ensemble des personnalités citées dans les articles retenus durant la période 2014-2016.

Année	Personnalités
2014	-Tareq Oubrou : imam de la mosquée de Bordeaux (art -Jacques Chirac ; Chef de l'Etat -Nora Rami (responsable du comité de l'union de l'organisation islamique en France UOIF) -Serge Blanchard : principal du collège -Joseph Siméoni : prof d'histoire géographie -J.Louis Tétrél : provisor du lycée -Gilles de Robien : ministre de l'éducation -J. Louis Bianco : président de l'observatoire de la laïcité (art : Voile : deux ans d'interdiction, de nouvelles tensions 16/03/2014) -Ernest Chenière : député RPR, principal du collège -François Bayrou : ministre de l'éducation -J. Claude Marin : procureur général de la cour de la cassation -Claire Waquet : avocate -J. Philippe Thiellay : directeur adjoint de l'opéra de Bastille -Matthias Bergman : délégué syndicat sud à l'opéra de Paris.
2015	- Monia Ben Jemia : féministe et professeur de droit à l'Université Tunisienne. - Kamel Daoud : écrivain et journaliste franco-algérien. - Alaa Al Aswany : écrivaine égyptienne. - Shaima Al Sabbagh : poète égyptienne. - Khadija Al Salami : réalisatrice yéménite - Mona Eltahawy : féministe égypto-américaine - Michael Walzer : théoricien et homme politique américain. - Mohamed Ali Adraoui : auteur - Trek Oubrou : imam à la Grande mosquée de Bordeaux. - Charlotte Schider : réalisatrice danoise.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

2016	-Emanuel Valls : Premier ministre. -Elisabeth Badinter : philosophe. -Jean Christophe Cambadelis : premier secrétaire du PS. -Laurence Rossignole : ministre de la famille de l'enfance et des droits de femmes -Abdallah Zekri : président de l'observatoire national contre l'islamophobie et secrétaire général du CFCM. -Danielle Bousquet : présidente du Haut Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes. -Marie Allibert : porte-parole d'Osez le féminisme. -Danielle Bousquet : présidente du Haut Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes. -Gilles Clavreul : chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémisme. -Pierre Bergé : coactionnaire du Monde et homme d'affaires. -Fateh Kimouche : blogueur musulman -Hélène Agésilas : Co créatrice de la marque Fringadine. -Anouar Kbibeche : président du CFCM. -Jean Christophe Cambadelis : premier secrétaire du Ps. -Thierry Mandon : secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur.

Tableau 06 : Les personnalités citées dans les articles du journal *Le Monde* 2014-2016

2.1 L'hétérogénéité énonciative au prisme de l'argumentation dans le journal *Le Monde*

Le quotidien *Le Monde* est connu pour son approche objective de l'information et son style de journalisme précis et rigoureux. Cependant, malgré sa réputation de neutralité, *Le Monde*, tout comme tout autre média, est confronté à l'hétérogénéité énonciative dans sa pratique journalistique.

En effet, les journalistes du quotidien sont confrontés à la tâche complexe de rapporter les discours d'autrui tout en conservant leur propre point de vue et leur propre voix dans le texte. Cette tension entre la voix de l'auteur et la voix du sujet représenté peut être considérée comme un exemple d'hétérogénéité énonciative. Dans cette partie,

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

nous examinerons comment *Le Monde* gère cette hétérogénéité énonciative et les défis que cela pose à la production d'articles dans ce quotidien. Nous nous intéressons tout d'abord à l'hétérogénéité énonciative qui se présente sous différentes formes, notamment les diverses façons dont le locuteur-énonciateur représente le discours d'autrui. Moirand utilise le terme « *attitudes* » pour décrire ces différentes manières, tandis qu'Authier-Revuz les appelle « *modes énonciatifs* », tels que le mode indirect ou direct. De nombreux énoncés qui constituent notre corpus illustrent la forme du DR sous une forme particulière. En effet, la représentation au discours direct domine le journal *Le Monde*. C'est le mode le plus largement utilisé par les journalistes du quotidien, nous avons retenu les exemples suivants :

E1 : Dans son avis, le Conseil d'Etat avait donné une réponse très claire :
« *Le port par des élèves, de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec les principes de laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses. Mais la juridiction apportait ses limites : dans le cas où ces signes sont « ostentatoires » ou lorsqu'ils » créent des troubles à l'ordre public », leur interdiction est jugée légale* » [Le Monde 14-03-2014].

Tout d'abord, il est important de préciser que le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction administrative française, chargée de trancher les litiges entre l'administration et les particuliers. Le passage cité supra utilise un argument d'autorité en citant l'avis du Conseil d'État. A travers cette institution qui est une autorité reconnue en France pour interpréter les textes juridiques, le journaliste cherche à donner plus de poids et de crédibilité à son argumentation en faveur de la liberté de porter des signes religieux à l'école. Ce qui lui procure plus de pertinence et de crédibilité dans les propos avancés. La citation du Conseil d'Etat fait référence à une décision juridique qui pose des limites au port de signes religieux dans les écoles. En citant cette décision du Conseil d'Etat sous forme d'un DD, le journaliste montre que la question du port du voile islamique en France est un enjeu juridique important qui ne se limite pas à un simple débat d'opinions,

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

mais régulée par des lois et des décisions juridiques qui visent à protéger les principes de laïcité et d'ordre public. Nous remarquons l'emploi du verbe de parole introducteur : « *avait donné* » mis au plus-que-parfait, ce qui exprime une action antérieure, en position antéposée dans la citation, ainsi que l'utilisation d'un ton assertif « *réponse très claire* », autrement dit, le journaliste modalise ses propos rapportés. Il y introduit ses propres propos soit sous forme de commentaire ou de réactions. Ceci permet de donner une impression de certitude et de confiance à l'argumentation. En effet, le journaliste apporte une évaluation de la clarté de la réponse donnée par le Conseil d'État. En employant l'adverbe « *très* » modalisateur qui exprime un superlatif absolu, il nous renseigne sur le degré élevé d'implication du journaliste à l'égard de cet énoncé. Ce dernier, veut se joindre à l'avis du Conseil d'Etat. Cette citation permet de donner une autorité et une légitimité à l'argumentation qui suit. Même si le port du voile relève du droit de porter ou de manifester sa croyance.

Il est considéré comme une manifestation libre de croyances religieuses au sein d'une société laïque. Le Conseil d'État pose des limites à ce droit selon qui ces pratiques sont à éradiquer dans la mesure où elles sèment des troubles à l'ordre public et sont jugées automatiquement comme des signes « *ostentatoires* ». Dès lors cette interdiction est considérée comme légale. D'ailleurs, nous remarquons que le journaliste rapporte les propos du Conseil d'Etat en insistant sur le vocable juridique afin de présenter la position du Conseil d'Etat mais aussi d'appuyer davantage cet argument.

En effet, les mots tels que : *juridique, ostentatoires, trouble à l'ordre public, interdiction légale* ne font qu'appuyer de façon excessive la mise en valeur négative du port du voile ainsi que la menace qu'il fait ressortir au niveau de l'ordre public. En somme, l'argument est que la position du Conseil d'État soutient l'idée que la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses est compatible avec les principes de laïcité, tant que cela ne crée pas de troubles à l'ordre public.

De plus, dans ce même article, le journaliste avance un argument par antécédent, autrement dit, il énumère une série d'évènements : *la seconde intifada, les incidents du match France/Algérie*, qui se sont produits dans le passé, ce qui fait appel à la mémoire

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

collective du lecteur. Ces événements contribuent à construire le discours, par conséquent, à replacer la question de l'intégration au cœur du débat et par là même accentuer, sur le plan médiatique, l'interdiction du voile en France.

On peut noter que les journalistes du quotidien *Le Monde* font appel à des modalités déontiques dans le but d'interdire, d'obliger ou de donner permission à l'aide des verbes d'engagement comme : *imposer, poursuit, est obligée...* Et ce, pour démontrer aux musulmans vivant en France qu'il est nécessaire d'obéir à cette loi qui vient d'être promulguée pour assurer la sécurité politique, pour le respect de l'autre et celui des valeurs de leur République.

Dans ce sens, nous avons choisi l'énoncé suivant qui reste tout autant opposé à cette pratique religieuse en France :

E2 : « *C'est une guerre de symbole, nous devons la gagner* » [...] *Nous devons enclencher un dialogue ferme et intelligent avec l'islam.* [...] *Nous devons aussi revoir nos relations avec les régimes comme l'Arabie Saoudite ou le Qatar* ». [Le Monde 27-08-2016].

Cet énoncé dévoile une opposition au voile islamique. L'appel à « *enclencher un dialogue ferme et intelligent avec l'islam* » est interprété comme une mesure pour promouvoir une vision laïque de la société française, qui pourrait être incompatible avec le port ostentatoire de signes religieux. Le journaliste emploie le pronom personnel « nous » pour inclure les lecteurs dans son discours et créer un sentiment d'appartenance et de solidarité. En utilisant « nous », il implique que l'enjeu est collectif et que tout le monde doit se mobiliser pour gagner cette guerre de symbole. Le pronom « *nous* » est également interprété comme un appel à l'action, incitant les lecteurs ou les auditeurs à s'engager dans les actions proposées, telles que l'établissement d'un dialogue ferme et intelligent avec l'islam ou la révision des relations avec certains régimes.

De plus, l'énonciateur vise du doigt et dirige une critique vis-à-vis du pays présumé soutenir les mouvements islamistes radicaux qui promeuvent le port du voile et d'autres signes religieux ostentatoires d'après l'expression : « *nous devons aussi revoir nos*

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

relations avec les régimes comme l'Arabie Saoudite ou le Qatar ». Ce passage relève d'une position plutôt hostile et critique envers le port du voile islamique.

Par ailleurs, à partir de notre repérage, nous constatons l'emploi redondant du pronom personnel « nous » dans une interview donnée à Fillon ancien premier ministre datant du 27-08-2016. Ce dernier se confie au journal *Le Monde* en tentant de répondre aux questions posées. Ainsi, nous retrouvons des énoncés cités particulièrement visibles par les tirets accompagnés de guillemets, souvent introduits sans verbe introducteur tout comme l'exemple qui va suivre :

E3 : Après la décision de Conseil d'Etat, appelez-vous le premier ministre Manuelle Valls à légiférer sur la question du voile ?

- « *Nous sommes à un moment de tension extrême créé par les provocations des intégristes islamistes. Il faut y mettre un coup d'arrêt. C'est la raison pour laquelle j'ai soutenu les maires. C'est une guerre de symbole, nous devons la gagner. [...] la lutte contre ceux qui sont à l'origine de cet intégrisme et la guerre mondiale contre le totalirisme. [...] Pour cela, appliquons le livre IV du code pénal qui réprime l'intelligence avec l'ennemi. Cela permettrait de sanctionner ceux qui partent combattre en Syrie qui entretiennent des liens avec nos ennemis tout en préservant le respect des libertés individuelles* ». [Le Monde 27-08-2016].

Cet énoncé appelle tout particulièrement à l'émotion car il crée une atmosphère de tension et de peur en évoquant les provocations des intégristes islamistes, ainsi que la guerre mondiale contre le totalitarisme. Le DR est présenté directement sans l'usage d'un verbe introducteur. En effet, c'est le tiret qui nous démontre l'usage de parole citées. Ces dernières sont extraites d'une interview rapportée d'E Valls. Cette citation est dotée d'un vocabulaire émotionnellement chargé d'après les termes employés tels que : « *tension extrême* », « *provocations* », « *coup d'arrêt* » et « *guerre de symbole* », ceux-ci peuvent susciter une réaction émotionnelle chez le lecteur renforçant ainsi la force persuasive du discours. Le locuteur présente ici l'intégrisme comme étant un

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

phénomène global, associé à l'islam ce qui nous renvoie au processus de stéréotypisation. Cette généralisation abusive peut être perçue comme une forme de stigmatisation envers les musulmans en général. Il suggère que la situation actuelle est extrêmement tendue d'après « *tension extrême* », créée par les provocations des intégristes islamistes, et qu'une action immédiate est nécessaire pour y mettre un coup d'arrêt. De plus, l'auteur utilise une métaphore de la guerre pour décrire la situation actuelle, ce qui peut avoir pour effet de dramatiser la situation et de renforcer la conviction selon laquelle une action forte est nécessaire pour y faire face.

L'utilisation de cette métaphore peut également contribuer à mobiliser les lecteurs ou les auditeurs, en les incitant à considérer la situation comme une urgence qui requiert une réponse rapide et efficace. De plus, Fillon use du pronom « *nous* » qui représente en réalité un sujet collectif en témoignant de la situation que vit le peuple français. Notons de plus, l'emploi de « *nous* » associé à un verbe déontique « *devoir* » ce qui nous informe sur l'urgence à légiférer sur la question du voile islamique. Par ailleurs, l'emploi du pronom personnel « *nous* » s'oppose à l'emploi du pronom démonstratif « *ceux* ». Ce glissement de « *nous* » réfère à un sujet particulier opposant qui est représenté par « *ceux* ».

Celui-ci vise une catégorie bien précise des musulmans intégristes qui viennent à l'encontre des Français qui quant à eux militent contre toute forme d'intégrisme. L'énoncé en question présente un argument dans lequel le locuteur évoque un référent. C'est le discours constituant : le livre IV du code pénal qui représente un argument d'autorité pour appuyer davantage son argumentation. Il suggère que les autorités légales sont du même avis que lui, c'est ce qu'on appelle les partenaires du discours, ceux qui sont en faveur de la lutte contre l'intégrisme et le totalitarisme, qui est considéré comme le vrai sujet.

Il est question d'une part, de ce « *nous* » qui permet à l'auteur de s'adresser directement au lecteur et l'impliquer dans la discussion. Cela peut également renforcer le sentiment d'unité et d'appartenance à un groupe commun. Ce « *Nous* » a pour but d'appeler à combattre et à lutter contre les personnes et les groupes qui sont à l'origine de

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

l'intégrisme religieux. Cette catégorie de la société se mobilise dans une guerre mondiale. En effet, l'utilisation de l'hyperbole : « *la guerre mondiale contre ce totalitarisme* » a pour effet de dramatiser la situation et renforcer l'importance de la lutte contre l'intégrisme et le totalitarisme. Cela peut également inciter le lecteur à se mobiliser davantage pour cette cause. L'auteur oppose l'importance du sujet réel de la lutte contre l'intégrisme au sujet du voile.

En effet, le journaliste oppose à ce « *nous* » une autre catégorie considérée comme des « *ennemis* » qui ont pour but de nuire à la défense nationale. Cette approche permettrait de sanctionner ces individus tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Cet énoncé présente ce rapport dialogique entre « *nous* » et « *eux/ ceux* » en mettant l'accent sur la guerre contre laquelle ils se positionnent en défendant leur principaux fondements d'une République laïque.

Notons également l'énoncé suivant qui s'aligne tout autant que les précédents en ce qui concerne l'opposition contre le voile islamique en France. Le journaliste fait appel à une autre instance discursive importante :

E4 : La grande chambre admet que la loi française du 11 octobre 2010, qui interdit la voile dans l'espace public, constitue bien « *une ingérence permanente* » du droit du respect à la vie privée et à celui d'exercer librement sa religion. Mais elle estime que cette ingérence poursuit « *deux des buts légitimes* » prévus par la convention : la « *sécurité ou la sûreté* » publique et la « *protection des droits et libertés d'autrui* ».

Le journaliste emploie un DR sous un mode indirect dans les deux phrases d'après la proposition : « *admet que* et *estime que* ». Les deux verbes introducteurs « *admet* » et « *estime* » supposent un verbe de pensée. L'un, veut dire reconnaître une erreur ou une vérité, ce qui suppose une réflexion ou une prise de conscience de la part de la personne qui admet. L'autre, implique une évaluation subjective de la valeur, de l'importance de quelque chose. Ces énoncés représentent des fragments de citations d'autorité, autrement dit, ils font référence à l'énoncé qui émane de la grande chambre, appartenant

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

à une instance juridique. La Cour Européenne des Droits de l'Homme qu'il ne choisit pas au hasard. En effet, en utilisant les verbes introducteurs d'opinion « *admet* » et « *estime* », l'énonciateur prouve et dévoile l'envers de cette loi appliquée en 2010.

Celle-ci est fortement commentée par l'adverbe évaluatif « *bien* », ce qui implique une atteinte intolérable vis-à-vis de la vie privée d'autrui. L'adverbe d'opposition « *mais* » insiste sur le côté positif de cette loi, à savoir de permettre « *la sureté et la sécurité* » dans la société française.

Ainsi, en ayant recours aux imaginaires du « *vivre ensemble* », en utilisant l'adverbe d'opposition « *cependant* », il s'inscrit dans la démesure, il est vrai que vivre en cachant entièrement le visage peut s'avérer comme atteinte au vivre ensemble mais l'interdire se répercute sur la liberté de l'Autre. En d'autres termes, la Cour considère que l'interdiction du voile dans l'espace public est une mesure nécessaire pour atteindre ces objectifs légitimes, même si elle empiète sur certains droits individuels.

A cet effet, la protection de la sécurité publique et des droits d'autrui peut justifier une certaine limitation des libertés individuelles, y compris la liberté religieuse.

Cet « Autre » représente une source de peur et d'insécurité aux Français d'où l'intérêt qu'ils portent au voile. Ils s'inscrivent dans une course effrénée contre cette pratique tant critiquée dans le milieu scolaire mais aussi dans la sphère culturelle du pays. Cet énoncé le démontre comme suit :

E5 : « *C'est officiel, le port du niqab –ce voile qui ne laisse apparaitre que les yeux, et couvre le corps jusqu'aux épaules- est interdit lors de la montée des marches, et dans l'enceinte du palais des festivals.* ». La direction de la communication du Festival de Cannes l'a confirmé au Monde mercredi 21 mai. Ces derniers jours, pourtant sa ligne de conduite sur le sujet était pour le moins flottante comme le foulard au vent.... [Le Monde 10-04-2015].

Nous observons que les propos cités ci-dessus sont attribués à une source citée tel est le cas de cet exemple qui rapporte les dires de la direction de la communication du Festival

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

de Cannes. De plus, nous retrouvons l'indicateur temporel « *mercredi 21 mai* » qui est présent dans l'introduction des dires.

La référence à une source d'information procure à l'énoncé mentionné que cette information a été confirmée par la direction de la communication du Festival de Cannes. Cela renforce l'autorité de cette décision et la crédibilité de l'information avancée. Le journaliste cite ces propos pour informer les lecteurs de la nouvelle politique qui fait l'objet d'une polémique. Il cite les propos rapportés d'un ton affirmatif sous le mode direct, introduits par le verbe introducteur « *a confirmé* » qui est antéposé à la citation. Ce dernier est un verbe de parole puisqu'il est utilisé pour exprimer le fait de donner une réponse positive ou d'affirmer quelque chose qui a été dit précédemment. En faisant appel à une instance discursive officielle, le journaliste montre son alignement à cette interdiction qu'on voit dans l'énoncé cité ci-dessus réduite péjorativement au fait « *ne laissant apparaître que les yeux et couvrant le corps jusqu'aux épaules* », afin de justifier sa marginalisation au sein de la société française. De plus, l'emploi de l'adverbe « *pourtant* » nous permet de déduire que l'avis du journal *Le Monde* à ce sujet était varié.

Pour appuyer ce qu'il avance, le journaliste émet un commentaire qui relève d'une comparaison en disant « *[...] sa ligne de conduite était pour le moins flottante comme le foulard au vent* », autrement dit, la métaphore du foulard flottant au vent est utilisée pour illustrer la façon dont le journal semble être hésitant ou indécis sur le sujet du niqab avant de prendre position, ce qui suppose à dire qu'il a touché à pas mal de prise de positions à son égard.

Sous un mode comique et absurde, l'article fait référence au court métrage « *niqab ni soumise* » inspiré de la célèbre association populaire mixte : « *Ni putes, ni soumises* » qui a pour finalité de briser le silence et de libérer la parole. Elle tend principalement à l'égalité, à la mixité et au respect. Ce court métrage est présenté au Short Film Corner réalisé par la Danoise Charlotte Schioler. Cette dernière a voulu se livrer à une expérience celle de monter les marches du Festival de Cannes en se voilant d'un niqab.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

La première a été un succès, la seconde, au contraire. Résultat obtenu, elle fut interpellée de suite.

Par ailleurs, le journaliste donne une voix aux personnes qui remettent en question cette nouvelle politique et souligne l'importance de l'examen critique des politiques culturelles pour assurer une véritable inclusion et diversité.

E6 : « *Le Festival de Cannes, c'est la tolérance, le mélange des cultures. Pourquoi on autorise un jour la montée des marches avec le niqab, pour l'interdire quelques jours plus tard ? Est-ce qu'on fera pareil s'il s'agissait d'un curé en soutane ?* » S'interroge-t-il. Lui-même vient de se convertir à l'islam. Avec cette affaire, dit-il, il se sent stigmatisé. [*Le Monde* 10-04-2015].

Dans cet exemple, le journaliste a recours au DD introduit par le verbe de pensée « *s'interroge* » antéposé aux propos cités, il exprime une réflexion intérieure, un questionnement ou une incertitude face à quelque chose.

Ces propos rapportés sont présentés sous forme d'interrogations qui traduisent l'incompréhension des musulmans face à cette attitude discriminante des Français à l'égard du voile sous toutes ses formes.

De plus, le journaliste ajoute un commentaire à la fin de la citation en mentionnant : « *Lui-même vient de se convertir à l'islam. Avec cette affaire, dit-il il se sent stigmatisé* », ce qui ajoute une dimension émotionnelle et personnelle à son argumentation. En effet, le journaliste a ajouté cette remarque pour informer les lecteurs que la personne est un converti à l'islam. En apportant cette information, le journaliste veut souligner que cette personne a une perspective personnelle sur la question en raison de sa conversion récente à l'islam, ce qui pourrait aider à expliquer pourquoi cette question lui tient à cœur. Ce témoignage personnel du converti à l'islam exprime son ressenti de stigmatisation. Cette stratégie vise à donner une dimension concrète et individuelle à la question, en mettant en avant l'impact direct de la mesure sur une personne réelle.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Cependant, l'ajout de cette remarque est potentiellement subjectif et est interprété comme cherchant à susciter de l'empathie ou de la sympathie pour cette personne, plutôt que simplement informer le lecteur.

En choisissant de débiter son discours rapporté par une affirmation en utilisant l'anaphore suivante : « *Le Festival de Cannes, c'est la tolérance, le mélange des cultures* », le journaliste a pour but de renforcer l'idée que le Festival de Cannes est un lieu de tolérance et d'ouverture d'esprit. Le locuteur veut insister sur le caractère tolérant et interculturel de ce festival censé respecter l'Autre. De plus, à travers cette série de questionnements, d'une part, une question posée par le locuteur est de type rhétorique, car elle ne demande pas de réponse, mais suggère plutôt une réponse implicite sous une forme de polémique.

Cette question soulève un point de vue critique vis-à-vis de la décision d'interdire le port du niqab. Il dénonce la contradiction dont il est à l'origine. D'autre part, il se questionne et utilise l'exemple d'un curé en soutane pour montrer que l'interdiction du port du niqab est discriminatoire, car elle ne s'appliquerait pas à d'autres types de tenues religieuses. Il inverse la situation en touchant à une pratique catholique : serait-elle discriminée de la même façon ? Cette analogie argumentative, présentée sous forme d'une question dont la réponse serait obtenue en 2016 lors de l'inclusion du prêtre Ernest au sein du jury œcuménique du festival en question.

Ainsi, ce témoignage personnel du converti à l'islam exprime le sentiment de stigmatisation qu'il ressent et suggère que cette mesure contribue à renforcer les préjugés et les discriminations envers cette communauté religieuse. La comparaison avec le port de la soutane par un curé renforce cette idée en suggérant que les pratiques religieuses des musulmans sont traitées de manière différente et discriminatoire par rapport à celles d'autres groupes religieux.

De plus, dans ce même article, nous relevons un autre DD introduit par un verbe de parole « *conclut* », qui exprime la conclusion à laquelle il est parvenu après avoir réfléchi.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E7 : Revenant sur l'expérience de la réalisatrice danoise, Charlotte Schioler, le sociologue Eric Fassin conclut : « *Voilà une performance qui produit du sens, politiquement. Il s'est passé des choses, en quelques jours à Cannes. Je serai curieux de savoir comment seraient accueillies à l'avenir des personnes au corps voilé mais le visage découvert, ou à l'inverse, le visage voilé mais le corps dénudé.* » [Le Monde 10-04-2015].

A travers cette interrogation, on comprend que la polémique autour du voile a pris une tournure semblable au fait divers. Alors que cette célèbre montée des marches au festival de Cannes est censée être un évènement artistique où les cultures se mélangent, le festival devient dès lors, le lieu propice où l'on discrimine l'Autre.

En outre, par le biais de l'ironie, le sociologue évoque la possibilité d'accueillir des personnes au corps voilé mais le visage découvert, ou à l'inverse, le visage voilé mais le corps dénudé. Dès lors, il utilise l'ironie qui est définie comme étant une « *figure consistant à dire le contraire de ce qu'on veut dire pour railler, et non pour tromper* » [Dubois, 2012 :258], pour souligner l'absurdité de l'interdiction du niqab à Cannes et dénonce en même temps la stigmatisation des musulmanes dans la société française à travers l'opposition sémantique qu'il nous propose : *corps voilé, visage découvert / visage voilé, corps dénudé*. Ainsi par cette série d'opposition de mots s'achève l'énoncé par la tournure inverse, une autre perspective, autrement dit, autorise-t-on le nudisme à Cannes ?

En posant des hypothèses sur la réaction des gens face à des situations qui sortent des normes, le sociologue met en question les normes culturelles et sociales qui régissent la société.

Cela renvoie à la complexité de l'application de cette loi interdisant le voile au sein de la société française. Il s'agit d'une expression de curiosité et de réflexion sur les conséquences potentielles de la performance en question.

Le sociologue exprime son intérêt pour les éventuelles réactions de la société à l'égard de personnes portant des vêtements qui pourraient défier les normes sociales. Cet

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

énoncé marque donc une prise de conscience et suscite une réflexion sur la question du voile au sein de la société française suggérant ainsi que la question ne peut pas être traitée de manière aussi simpliste.

Afin de clarifier mieux la construction de l'argumentation, nous proposons d'analyser l'énoncé qui suit :

E8 : Kamel Daoud, qu'un chef salafiste souhaite voir exécuté, parle souvent des femmes dans ses chroniques sur Facebook. Il est d'une causticité douloureuse. Le 25 mai [...] il évoque un ministre parti en guerre contre les jupes courtes à l'université. Et fait référence au moribond Bouteflika :« *on a un président assis, qui ne se lève pas et dont les jambes ne fonctionnent pas. Jambes mortes, contre jambes nues. Les premières ne dérangent pas le ministre de l'enseignement supérieur. Les jambes nues, si (...). Le but politique ultime, c'est un pays sans jambes (...) de l'autre côté, en France, une étudiante est chassée pour cause de jupe longue. Un journal fictif a même proposé d'échanger les deux femmes pour régler les problèmes.[...] La femme n'est pas la moitié de l'islamiste mais la totalité de ses problèmes.*» [Le Monde 12-06-2015].

Cette citation de l'écrivain Kamel Daoud, connu pour son franc-parler et sa critique acerbe des tabous sociétaux, souligne l'absurdité de la situation en dénonçant non pas l'interdiction du voile en soi, mais l'hypocrisie qui sous-tend cette mesure.

Cet énoncé débute par le commentaire du journaliste suivant : « *Kamel Daoud, qu'un chef salafiste souhaite voir exécuté, parle souvent des femmes dans ses chroniques sur Facebook. Il est d'une causticité douloureuse* ». Cet énoncé est produit par le journaliste lui-même afin d'attribuer ces dires à la personne concernée et d'indiquer que Kamel Daoud est menacé de mort par un chef salafiste en raison de ses écrits controversés. Cela montre le positionnement idéologique de cette instance discursive. Cette information permet au lecteur de comprendre la situation de l'écrivain et de prendre en compte le

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

contexte dans lequel il s'exprime. Cela montre également la pression exercée sur les voix dissidentes dans certains pays où la liberté d'expression est limitée.

Cette expression est suivie d'une appréciation personnelle d'après l'expression « *Il est d'une causticité douloureuse* ». Le journaliste critique le style d'écriture de l'écrivain qu'il trouve incisif et acerbe. Dans le contexte de l'écriture, la causticité est souvent utilisée pour décrire un style qui est cinglant, satirique ou mordant. L'adjectif « *douloureux* » ajouté à la causticité suggère que le style d'écriture de K Daoud peut être perçu comme blessant ou offensant pour certains lecteurs. Cela implique que le journaliste a une opinion ou une émotion particulière à propos de la manière dont Daoud écrit ses chroniques sur Facebook. Dans cet article titré : *Le rêve monstrueux d'une Algérie sans jambes*, l'écrivain qui représente une instance discursive, fait d'abord usage d'une figure de style d'après l'expression « *le rêve monstrueux* », il allie deux mots dont l'un est un nom (*rêve*) et l'autre est un adjectif(*monstrueux*).

Ces derniers ont un sens contradictoire mais utilisés dans le but d'accentuer la signification cauchemardesque du peuple algérien. Il utilise l'adjectif péjoratif « *moribond* » qu'il attribue au président de la République Bouteflika, agonisant durant cette période. Il le décrit sous la posture assise c'est à dire en possession pleine du pouvoir sans pour autant arriver à se lever. Autrement dit, incapable de diriger un peuple dans cet état. Ainsi, nous repérons l'emploi d'un argument par similitude. D'un ton ironique, K.Daoud évoque deux idéologies que tout oppose.

En effet, par « *jambes mortes* », il qualifie A. Bouteflika²³, et par « *jambes nues* », il fait allusion à l'affaire de l'interdiction des jupes courtes à l'université en 2015. Ainsi, il dénonce le mauvais fonctionnement de l'état mené par le président.

²³Abdelaziz Bouteflika (né le 2 mars 1937, mort le 17 septembre 2021) est un homme d'État algérien qui a été président de l'Algérie pendant une période prolongée. Il est entré en fonction en 1999 et a démissionné en avril 2019 en réponse à des manifestations massives et continues contre son gouvernement et son désir de se présenter pour un cinquième mandat.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

En utilisant l'ironie, il tend à souligner l'absurdité de la situation. Ainsi,

L'ironie est une antiphrase ou au moins un décalage plus au moins net entre sens littéral et sens figuré(Kerbrat-Orecchioni 1980) cela n'est possible que si l'énonciation fournit des indices de l'ironie ce peut être dans le contenu même(par exemple à travers des hyperboles déplacées ou le recours à des mots qui ne sont pas ceux du locuteur)ou par d'autres moyens : l'oral une intonation ou une mimiques particulière, à l'écrit des points de suspension, le recours à l'italique .[Charaudeau, 2002 : 330].

L'écrivain relate et met en parallèle avec un autre événement créant ainsi un effet de contraste. Paradoxalement, en France se trouve dans la situation similaire mais inverse qui concerne la jupe longue chassée des lieux publics. En finalité, K Daoud finit par une éventuelle solution : l'échange des deux femmes. Cela est rapporté dans le but de dénoncer le détournement des problèmes réels existant dans les deux pays, à savoir la France et l'Algérie.

En somme, cet énoncé critique la politique des deux pays en ce qui concerne de choix vestimentaires et souligne l'absurdité de certaines décisions prises en la matière.

On lira notamment, d'après son expression : « *La femme n'est pas la moitié de l'islamiste mais la totalité de ses problèmes* », par l'emploi de la négation, l'écrivain attire l'attention sur ce qui n'est pas, ce qui met en lumière la dissonance entre l'image traditionnelle et la réalité complexe.

En effet, en rapprochant deux notions totalement contradictoires, il ne fait qu'accentuer la complexité du statut de la femme en terre d'islam.

L'opposition entre « *moitié de l'islamiste* »et « *totalité de ses problèmes* » est une hyperbole, celle-ci est « *une figure de rhétorique consistant à mettre en relief une idée par l'emploi d'une expression exagérée qui va au-delà de la pensée* ». [Dubois, 2012 :235]. Il s'agit d'une exagération délibérée pour accentuer le fait que les problèmes liés aux femmes ne sont pas seulement insignifiants, mais qu'ils englobent une gamme de défis importants et variés.

Cet énoncé est une déclaration controversée qui aborde la question du statut des femmes dans les contextes islamiques. L'écrivain crée une tension conceptuelle qui met en évidence le contraste entre la perception simpliste et la réalité complexe de la situation des femmes en terre d'islam.

Par ailleurs, passons à l'énoncé suivant qui est présenté sous une autre forme de DR. En effet, en choisissant le DI, le journaliste utilise un verbe de pensée à la fin pour décrire une idée ou un concept que Tareq Oubrou associe à l'humilité, plutôt que pour citer ou rapporter directement ses paroles, il nous propose un résumé ou reformulation.

E9 : Sont en jeux, dans ce choix stratégique, les rapports ambigus entre l'islam, religion qui cherche à convertir les cœurs, et l'islamisme, projet politique qui vise à contraindre les corps. La stratégie de bras de fer s'inscrit dans le droit-fil de l'islamisme. Pour ses tenants, la recherche de conciliation n'est qu'une manière honteuse de battre en retraite quand il faudrait combattre sans trêve. La recherche de conciliation relève au contraire d'une visée proprement religieuse, attentive au chemin intérieur des fidèles, dans l'humilité qu'évoque Tareq Oubrou. [Le Monde 03-01-2014].

Le présent énoncé fait appel à l'heure de la confrontation. Le conditionnel présent est utilisé pour exprimer une situation hypothétique ou souhaitée, dans ce cas, la nécessité de combattre sans trêve selon les tenants de l'islamisme.

L'opposition entre « *bras de fer* » et « *recherche de conciliation* » permet de mettre en évidence deux approches opposées et de valoriser la seconde en la présentant comme la seule voie honorable proposée par l'imam en question. La recherche de la conciliation pour les islamistes est considérée comme une faiblesse qui ne peut être tolérée lorsque le moment est venu de se battre. Pour eux, la confrontation directe et la lutte sans trêve est le seul moyen de parvenir à leurs objectifs. L'utilisation du commentaire sous forme de qualification négative « *honteuse* » permet de discréditer l'approche de « *réconciliation* » en la présentant comme peu digne.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Sur le plan discursif, l'imam nous présente deux axes différents : l'islam, une religion, et l'islamisme, un mouvement politico-religieux. Il attribue au premier la conciliation et la tolérance et au deuxième la violence (bras de fer). La stratégie énonciative de cet imam est le fait de se baser sur ces deux axes déjà connus et compris par tout le monde.

Il use de ce qui est déjà connu pour afficher sa position et sa conviction et pour appeler à la conciliation et à la tolérance. Alors que l'affaire contre le voile suscite un affrontement vif entre les deux parties. Les islamistes conseillent vivement au lieu de s'enfuir, il faut attaquer perpétuellement. L'usage de la concession « *quand il faudrait combattre sans trêve* » permet de reconnaître la validité de l'objectif la lutte contre l'adversaire, tout en mettant en perspective la méthode employée « *le bras de fer* ».

Ce discours rapporté suggère une attitude intransigeante en considérant la conciliation comme une défaite et la confrontation directe comme la seule option viable.

Cependant, cette attitude peut contribuer à la polarisation et aux tensions entre les deux communautés, en renforçant les idées reçues et les stéréotypes négatifs sur les musulmans et leur idéologie.

Ainsi, En tant qu'imam et penseur musulman, Tarek Oubrou prône la voie de la conciliation dans les rapports entre l'Islam et les autres religions ou cultures. Selon lui, cette stratégie est incompatible avec les valeurs religieuses de l'Islam, axées sur la recherche de la paix, de la justice et de la concorde entre les êtres humains. Selon lui la véritable visée religieuse de l'Islam est de guider les fidèles sur un chemin intérieur de développement personnel et spirituel, dans un esprit d'humilité et de respect mutuel.

2.2 L'hétérogénéité énonciative, une ressource argumentative pour la défense de l'inclusion culturelle

En analysant nos articles sélectionnés, nous nous retrouvons face à un débat intéressant autour l'interdiction du port du voile en France, avec des opinions divergentes sur la question. D'un côté, les personnalités déjà citées dans la partie précédente, sont défenseurs de la laïcité.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ils soutiennent une interdiction stricte du voile dans les espaces publics, affirmant que cela est nécessaire pour préserver la neutralité de l'État et protéger les droits des femmes. D'un autre côté, d'autres plaident pour une approche plus inclusive, qui respecte les choix individuels et encourage la diversité culturelle.

Cependant, il y a également des voix qui cherchent à trouver des compromis. Ces personnes reconnaissent les préoccupations de ceux qui s'opposent au voile, mais cherchent également à répondre aux préoccupations des musulmanes qui choisissent de le porter. Ils suggèrent des mesures de réconciliation, telles que des programmes d'éducation et des discussions interculturelles, pour favoriser la compréhension mutuelle et la tolérance.

Voici les propos d'un des membres de la commission Stasi²⁴ qui reste le seul à s'être opposer à cette loi.

E10 : Pour Jean Baubérot qui en 2003 fut le seul membre de la commission Stasi- consacrée à l'application du principe de la laïcité- à s'abstenir sur le principe d'une loi d'interdiction : « *Les discussions autour de ce texte ont produit un discours global sur la diabolisation du foulard* ». « *En réduisant le voile à un signe de soumission, les débats ont laissé entendre que s'il fallait l'interdire pour cette raison à l'école, il fallait le proscrire partout ailleurs. Cette loi a créé des envies de nouvelles lois.* » analyse-t-il aujourd'hui. [Le Monde 16-03-2014].

²⁴La commission Stasi est une commission française présidée par Bernard Stasi, médiateur de la République de 1998 à 2004. Composée de 20 membres, cette commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité est mise en place le 3 juillet 2003 par Jacques Chirac, président de la République.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ce passage débute par précision de la part du journaliste qui consiste à donner une information de contexte et de crédibilité à la parole de Jean Baubérot. En précisant qu'il était membre de la commission Stasi et qu'il s'était abstenu sur le principe d'une loi d'interdiction du voile à l'école, le journaliste suggère que Jean Baubérot a une certaine expertise et une position nuancée sur la question de la laïcité et de l'interdiction du voile. Cela renforce la crédibilité de son analyse et de sa critique de la loi d'interdiction.

De plus, le journaliste nous présente cette citation sous forme de DD qui s'achève par un verbe introducteur « *analyse-t-il* » qui est postposé aux propos cités. Celui-ci est plutôt considéré comme un verbe de pensée car il décrit une action mentale qui consiste à examiner, à comprendre et à interpréter les idées sur le thème de l'interdiction du voile en France.

La formulation de la première citation mise entre guillemets permet de mettre en avant la tendance générale qui s'est dégagée des débats autour de la loi, à savoir la stigmatisation du voile.

Le discours ici marque tous les traits négatifs qu'on peut attribuer au voile d'après le lexique péjoratif utilisé dans les propos rapportés : « *diabolisation/ soumission* », « *réduisant / proscrire* ».

Il souligne également l'exagération de la diabolisation du foulard et l'amalgame entre sa signification religieuse, culturelle et politique. Ainsi, il met en évidence le risque de renforcer la stigmatisation et la marginalisation des femmes portant le voile, ainsi que leur exclusion de la société.

De plus, ce discours indique que la loi en question a réussi à apaiser les tensions liées au port du voile dans les établissements scolaires, mais n'a pas eu pour effet de réduire le nombre de personnes qui portent le voile à l'extérieur de l'école. En d'autres termes, la loi a réussi à faire respecter le principe de laïcité dans les établissements scolaires en interdisant les signes religieux ostentatoires, mais n'a pas eu d'impact sur les pratiques religieuses individuelles en dehors de l'école.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Cela peut s'expliquer par le fait que la loi ne peut pas régir la sphère privée et que le port du voile relève de la liberté de conscience et de religion de chacun.

En revanche, la loi peut réglementer la neutralité religieuse dans les lieux publics, tels que les établissements scolaires, pour garantir le respect des principes de la République et la neutralité des services publics. En outre, ce passage met en avant les conséquences de cette loi qui fait engendrer de nouvelles revendications et de nouveaux débats sur la question du voile et de la laïcité.

En somme, cette déclaration souligne que la loi ne peut pas régler toutes les questions liées à la pratique religieuse et qu'il est important de trouver un équilibre entre le respect des convictions religieuses individuelles et les principes de la laïcité et de la neutralité de l'Etat dans les lieux publics.

Ainsi, le journaliste a probablement inclus cette citation dans son article pour fournir un point de vue critique sur la loi d'interdiction du voile, en montrant comment elle a été influencée par des discours négatifs sur le foulard et comment elle a pu conduire à une demande accrue de restrictions supplémentaires. Cela permet aux lecteurs de comprendre les implications plus larges de la loi et les débats qui l'ont entourée, en offrant une perspective alternative à celle des partisans de l'interdiction.

Par ailleurs, il est vrai que cette loi interdisant le port du voile vise à éviter de semer le trouble dans les espaces publics, ceci-dit, elle révèle des contradictions mais aussi suscite des interrogations :

E11 : Joseph Siméoni, le représentant de la FSU, n'a pas en mémoire de cas d'élèves se félicitant ouvertement de l'adoption de cette loi. « *La loi a apaisé les établissements, mais n'a pas généré un recul du port du voile à l'extérieur.* », note le professeur d'histoire-géographie. Selon lui, en Alsace, l'une des régions où le nombre de cas conflictuels fut le plus élevé, le nombre d'élèves arrivant voilées devant les établissements ne semble pas avoir diminué. [*Le Monde* 14-03-2014].

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Dans ce passage, le professeur d'histoire-géographie Joseph Siméoni donne son point de vue sur l'impact de la loi, en notant que celle-ci n'a pas entraîné une diminution significative du port du voile à l'extérieur des établissements scolaires.

Le journaliste utilise cette citation du DD qui s'achève par l'emploi d'un verbe introducteur « *note* » pour donner une information pertinente et nuancée sur la question du port du voile à l'école, en mettant en évidence le fait que l'interdiction légale du voile dans les établissements scolaires n'a pas résolu le problème du port du voile à l'extérieur. Ainsi, cet énoncé met en avant l'impact d'une loi sur les comportements des élèves par rapport au port du voile à l'école. L'imaginaire social autour du port du voile à l'école est mis en avant, montrant que c'est un sujet qui suscite des préoccupations et des débats au sein de la société.

En donnant la parole à un représentant syndical et à un professeur d'histoire-géographie, le journaliste offre une vision plus complète et diversifiée de la question, en donnant des points de vue provenant de différentes sources. Cela permet au lecteur de se faire une opinion informée sur le sujet. Nous remarquons que cet énoncé contient une assertion, c'est-à-dire une affirmation qui présente un fait ou une opinion sans argumentation supplémentaire. Sous forme de constatation, le professeur indique que la loi a eu un effet apaisant à l'intérieur des établissements scolaires, mais que cela n'a pas conduit à une diminution du port du voile à l'extérieur. Il ne s'agit pas d'un argument en faveur ou contre le port du voile, mais plutôt d'une observation sur les effets de la loi sur cette question.

De ce fait, parents, administration et enseignants se retrouvent confrontés à un réel problème. Dans l'énoncé cité ci-dessous, nous remarquons une série de questionnements qui ont pour but de remettre en question l'affaire de l'interdiction du voile à l'école. Ici, l'énonciateur en prenant parole, d'après l'emploi du pronom personnel « *Je* » s'interroge sur l'imminente situation imposée aux musulmanes face à cette loi. Le chef d'établissement use de son statut autant que médiateur qui veut fixer et déterminer sa volonté d'appeler au dialogue d'après l'énoncé suivant :

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E12 : « *Que veut dire ostentatoire ?* demande un Principal de collège de ZEP de l'agglomération lyonnaise. *Comment juger la dose de prosélytisme que sous-tend le port du voile ? comment faire la part entre ce qui relève du religieux, du culturel ou du simple désir d'identité que peut avoir une adolescente au collège ?* ». [Le Monde 14-05-2014].

Le procédé discursif employé dans cet énoncé est la question rhétorique. Celle-ci « désigne une question dont le locuteur connaît la réponse et sait que ses interlocuteurs la connaissent, et dont la valeur est celle d'un défi porté aux contradicteurs potentiels ». [Charaudeau, 2002 : 481].

Ces questionnements sont écrits sous forme de DD introduits par le verbe de parole « demande ». En effet, le Principal du collège pose des questions pour mettre en évidence les difficultés et les ambiguïtés liées à la notion d'ostentation religieuse à l'école. La première portant sur la signification du mot « ostentatoire » et la seconde sur la façon de juger la dose de prosélytisme qui sous-tend le port du voile.

Ces questions n'attendent pas de réponse explicite, elles visent plutôt à susciter la réflexion chez l'interlocuteur et à remettre en question les idées reçues, mais aussi, elles cherchent à clarifier certains points liés à l'interprétation de la notion d'ostentatoire et à la difficulté de juger de la motivation derrière le port du voile par les élèves. A cet effet, le rôle de ces interrogations considérées comme un acte de langage qui interpelle les décideurs, c'est un appel au calme, à la réflexion, ou à la précision. Toutes ces questions remettent en cause le voile d'après les qualifiants qu'on lui attribue, à savoir, « ostentatoire », « prosélyte », « simple désir », on y distingue une argumentation par la mise en contradiction de ce qui est à caractère religieux et/ou culturel. Porter le voile relèverait-il d'un choix personnel motivé par des convictions religieuses, ou d'une volonté de marquer une identité culturelle ou personnelle, ou encore d'un comportement qui peut être considéré comme un acte de prosélytisme. L'argument implicite est la complexité de la situation et la difficulté de prendre une décision juste dans les cas où le port du voile peut être considéré comme ostentatoire ou porteur de prosélytisme.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Le principal souligne ainsi que cette question ne peut pas être tranchée de manière simple et qu'il est important de prendre en compte la diversité des motivations et des contextes.

Ajoutons un autre exemple qui dénonce le seul et l'unique habit visé dans cette loi d'interdiction de tout signe religieux dans les espaces publics à savoir le voile islamique :

E13 : Un jour, rappelle un ancien chef d'établissement de Sarcelle, « *j'ai remarqué que les élèves, autour de moi, portant tous la kippa. Je ne m'en étais jamais rendu compte auparavant !* ».

A partir de l'emploi du verbe introducteur « *rappeler* », le journaliste rapporte l'expérience d'un ancien chef d'établissement qui insiste sur le fait de revenir sur un signe à caractère religieux autre que le voile appelé la kippa. Cette dernière très portée par la communauté juive en France sous forme d'un couvre-chef porté par les hommes juifs en signe de respect envers Dieu. Le procédé discursif utilisé dans cet énoncé est celui de l'anecdote à travers l'exemple personnel. L'ancien chef d'établissement de Sarcelle raconte une expérience personnelle qu'il a vécue pour illustrer un point.

L'utilisation de cette anecdote permet d'apporter un exemple concret et vécu de la situation à laquelle il fait référence, et veut rendre l'argument plus convaincant pour l'interlocuteur. En l'occurrence, cette anecdote illustre le fait que les signes religieux peuvent être discrets et passés inaperçus, et soulève ainsi la question de la pertinence d'une législation restrictive sur les signes religieux dans les établissements scolaires.

D'après l'emploi du pronom indéfini « *tous* », nous déduisons qu'elle était portée par tous mais elle passait quasiment inaperçue à force de la porter au quotidien. Ce qui rend d'elle un geste anodin. De plus, ce locuteur qui se trouve être un chef d'établissement, nous fait part de sa prise conscience.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

En effet, il n'a jamais prêté attention dans le passé d'après la négation « *ne... jamais* » employée sous une forme exclamative ce qui traduit d'une part, qu'il n'avait jamais fait attention auparavant à ce signe distinctif de l'appartenance religieuse, mais aussi de l'intérêt inexistant porté aux différents signes religieux avant la surmédiation consacrée au port du voile en France.

Cette réforme à charge symbolique importante témoigne du partage et de la liberté. Alors qu'on donne la possibilité aux Français d'avoir plus de liberté dans leurs choix, ceci dit on l'enlève aux musulmans de France.

Toutefois il est primordial de veiller à ce que les signes religieux ne soient pas exhibés de manière ostentatoire, au risque de perturber la vie collective et de générer des tensions.

Il est également important d'encourager le dialogue et le respect mutuel entre différentes cultures et religions, tout en rappelant que l'école doit être considérée comme étant un lieu neutre sur le plan religieux et que la liberté de conscience de chacun doit être respectée.

E14 : « *Dialogue et bon sens s'imposent : comment demander à des jeunes pakistanaises musulmanes débarquant en France d'intégrer, du jour au lendemain, les principes de la laïcité française ? Cela prend inévitablement du temps. A chacun sa méthode : je force tous les parents à venir personnellement inscrire leurs enfants* », indique de son côté ce principal d'un collège du Gard, qui a mis sur pied une école des parents, une fois par mois le samedi matin : « *j'explique ce que laïcité veut dire. Les mamans viennent voilées. Pas les enfants* ». [Le Monde 14-04-2014].

Extrait de l'article intitulé : *Dangereuse surenchère sur le voile islamique*, cet énoncé, sous forme de discours rapporté, nous présente la situation complexe et délicate que vivent les jeunes pakistanaises musulmanes en France face à l'intégration. Le journaliste rapporte les propos d'un principal du collège qui est le premier touché par cette polémique autour de l'affaire du voile qui touche primordiallement le milieu scolaire.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Il nous fait part d'une initiative concrète qui tend à sensibiliser les parents à la laïcité pour faciliter l'intégration des jeunes musulmanes ainsi qu'à les aider à comprendre les règles et les principes d'une société française. Le principal du collège du Gard témoigne des différentes méthodes qu'adoptent les principaux des établissements scolaires afin de faire intégrer le plus vite et d'une façon efficace dans la société française en se permettant de sensibiliser les parents à la question de la laïcité et de leur expliquer ce que cela implique concrètement dans le contexte français. En effet, ce dernier s'exprime en utilisant le pronom personnel « *je* », associé à l'adverbe « *personnellement* », pour interpeller et inciter les parents à inscrire leurs enfants afin de pouvoir dépasser cette affaire.

Ce chef d'établissement apporte sa propre touche nous faisant part de sa façon personnelle de prendre en charge cette catégorie de gens ; les immigrés de France. Il nous présente une position personnelle et engagée.

Le journaliste montre d'abord l'ambiguïté sur le sujet de l'intégration des immigrés en France en nous la présentant sous forme de question. En effet, à travers la phrase interrogative citée plus haut, il soulève la question de temps à l'adaptation qui reste d'après l'emploi de l'adverbe un parcours « *inévitablement* » long dans lequel chaque citoyen a son degré d'implication. Le procédé discursif utilisé dans ce passage est la citation directe suivie d'un verbe introducteur « *indique* » qui permet de signaler que l'on rapporte les propos de quelqu'un d'autre. Le passage rapporte les propos d'un principal de collège du Gard, en utilisant ses propres mots pour décrire sa méthode d'inscription des élèves. Les guillemets permettent de distinguer clairement les paroles du principal de celles du journaliste.

La citation directe est un procédé fréquemment utilisé pour donner de la crédibilité à l'information et pour donner la parole aux personnes impliquées dans l'histoire racontée. Elle permet également de rendre le récit plus vivant en donnant l'impression que le lecteur assiste directement aux échanges entre les personnes citées.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ce discours rapporté met en évidence l'importance de l'éducation et de la communication qui vise à aider les jeunes musulmanes à comprendre les principes de la laïcité française et à mieux s'intégrer dans cette société. Il souligne également l'importance de la participation des parents à ce processus d'intégration.

Joignons cet énoncé qui s'aligne à la même politique à savoir une stratégie de réconciliation et de dialogue qui peut être plus fructueuse plutôt qu'à une stratégie de confrontation :

E15 : Pour éviter les conflits, certains trouvent avant tout des réponses pédagogiques. « *En expliquant que le racisme était un interdit et en affichant comme l'une des priorités la lutte contre le racisme, nous nous sommes préservés de telles situations* », explique une principale d'un collège du Val-de-Marne, classé en zone d'éducation prioritaire. « *Le maitre mot, c'est le dialogue. D'une part, il faut imposer le respect des règles de vie scolaire, telle que l'assiduité au cours, notamment en période de ramadhan. D'autre part, pour ne pas se couper de la moitié de nos élèves, il ne faut pas occulter la dimension religieuse et culturelle de certains faits. La fête de l'Aïd, on en parle. Et les enfants amènent des gâteaux...* » [Le Monde 14-05-2014].

Cette citation illustre la manière dont la lutte contre le racisme et la promotion du dialogue interculturel peuvent être efficaces dans un contexte scolaire multiculturel. La principale du collège met en évidence l'importance d'expliquer clairement les règles de vie scolaire, tout en prenant en compte la dimension religieuse et culturelle de certains événements, tels que la fête de l'Aïd, afin de ne pas marginaliser certains élèves.

Ce qui souligne l'importance du dialogue interculturel et de la promotion de la diversité culturelle pour prévenir le racisme et la discrimination en milieu scolaire.

En prenant compte des différences religieuses et culturelles des élèves, la citation montre comment une éducation qui encourage le respect et la tolérance peut contribuer à créer un environnement scolaire plus inclusif et harmonieux.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Le journaliste veut ainsi montrer à travers ces propos rapportés que les établissements scolaires peuvent jouer un rôle important dans la prévention du racisme et de la discrimination en adoptant une approche éducative qui met l'accent sur le dialogue, le respect et la compréhension mutuelle.

Toutefois, cette loi ne peut pas résoudre tous les problèmes liés à la pratique religieuse et qu'il est important de trouver un équilibre entre la liberté de religion et la neutralité de l'Etat dans les lieux publics, notamment dans les établissements scolaires.

La loi peut établir des règles pour assurer la neutralité religieuse dans les services publics, mais elle ne peut pas régler les croyances et les pratiques religieuses des individus dans leur vie privée.

Il est donc important de trouver un équilibre entre le respect des convictions religieuses individuelles et le respect des principes de la laïcité et de la neutralité de l'Etat dans les lieux publics. Cela implique notamment de garantir la liberté de conscience et de religion de chacun, tout en veillant à ce que la pratique religieuse ne perturbe pas la vie collective et ne porte pas atteinte aux valeurs de la République.

Cela peut passer par des mesures éducatives et pédagogiques pour sensibiliser les citoyens aux valeurs de la République, ainsi que par des règles et des sanctions pour garantir le respect de la neutralité religieuse dans les lieux publics, notamment dans les établissements scolaires. Le journaliste cherche à montrer à partir de cet énoncé que la surmédiation du voile islamique peut être dangereuse et contribuer à la polarisation de la société. En soulignant ce témoignage qui prône le dialogue et la compréhension mutuelle, le journaliste veut mettre en avant des voix qui cherchent à dépasser les clivages et à trouver des solutions positives pour vivre ensemble malgré les différences culturelles et religieuses.

De plus, certaines personnalités en France reconnaissent l'importance de l'islam dans la société française et soutiennent qu'il est essentiel de l'intégrer et de l'accepter dans la société de manière constructive.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Au lieu de prôner une confrontation ou une interdiction stricte du voile, ces personnalités cherchent plutôt des moyens de promouvoir la coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses et culturelles de la France. Ils proposent d'ailleurs une alternative plus constructive et plus pacifique à la stratégie de confrontation adoptée par certains militants musulmans et certains politiciens en France.

E16 : « *J'aimerais que nous soyons capables de faire la démonstration que l'islam, grande religion dans le monde et deuxième religion de France, est fondamentalement compatible avec la République, la démocratie, nos valeurs, l'égalité entre les hommes et les femmes* », déclare E.Valls. [*Le Monde* 15-04-2016].

Par l'emploi du discours direct, introduit par le verbe « *déclarer* » E.Valls, l'énonciateur qui a la crédibilité et la légitimité de parler du sujet ne nie pas la valeur de l'islam. En effet, il reconnaît l'universalité de ce dernier mais aussi affirme sa place en faisant partie intégrante de la société française. Ainsi, il a pour ambition de donner un synonyme basé principalement sur l'égalité entre homme et femme. Cela témoigne de la primauté accordée à la question de l'identité qui devient une priorité.

Ajoutons un autre exemple qui démontre l'importance accordée à l'islam en l'affirmant en tant que religion au sein de la société française :

E17 : « *L'islam n'obtiendra le respect qu'il exige que s'il accepte d'être une religion et seulement une religion* », estime Phillipe d'Iribarne directeur de recherche au CNRS. [*Le Monde* 03-01-2014].

Dans cet article d'opinion, on peut repérer le point de vue de l'énonciateur qui pose une condition afin que l'islam soit reconnu comme une religion. A travers le verbe introducteur « *estime* », on peut mesurer le degré d'implication du locuteur à savoir, le directeur du CNRS. Celui-ci nous expose son opinion personnelle. Pour être respecté, l'islam doit être compris comme une religion, qui a sa propre histoire, ses pratiques, ses croyances et ses rituels.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Le locuteur oppose ici l'islam en tant que religion à l'islam politique ou politisé. Il ne doit pas être confondu avec des aspects politiques ou culturels qui peuvent nuire à certains groupes ou pays où l'islam est présent.

L'énoncé présenté sous forme de discours rapporté peut être interprété comme une opinion personnelle qui invite le lecteur à un dialogue ouvert et respectueux avec les personnes de toutes les religions et cultures, sans jugement ou stigmatisation de l'islam ou de toute autre religion. En reconnaissant l'islam comme une religion à part entière, cela pourrait aider à promouvoir la compréhension et la tolérance mutuelle entre les communautés de différentes religions.

Philippe d'Iribarne est un sociologue français spécialisé dans l'étude de la diversité culturelle, des modèles de gestion interculturelle et de l'impact des cultures sur les organisations. Le journaliste a eu recours aux propos de ce dernier en raison de leur pertinence pour le sujet mais aussi pour illustrer son point de vue ou sa position sur l'actualité liée à l'islam à savoir l'interdiction du voile islamique en France. Cette citation suggère que l'islam doit accepter de se conformer aux normes culturelles dominantes en France pour être respecté. En d'autres termes, elle implique que l'islam doit s'assimiler à la culture française pour être considéré comme une religion légitime et respectée.

En outre, nous avons relevé des propos d'une autre personnalité affluente : le cas de l'imam qui tente de nous faire part de sa stratégie en tant que médiateur de la population musulmane d'après l'extrait suivant :

E18 : L'imam de la mosquée de Bordeaux, Tarek Oubrou, exprime bien cette orientation : « *Nous devons essayer d'ajuster en permanence notre visibilité religieuse en fonction des signes qui nous renvoient une réalité de plus en plus imprévisible car de plus en plus complexe. Et à éviter d'être autistes et fermés dans certaines revendications, même légitimes, si elles sont reçues négativement par les sociétés européennes. Il ne s'agit pas d'être défaitistes.* »

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Il s'agit d'être réalistes, plus proches de la sagesse et de l'humilité. ». [Le Monde03-01-2014].

Il ne doit pas être confondu avec des aspects politiques ou culturels qui peuvent être liés à certains groupes ou pays où l'islam est présent. Le journaliste dans ce passage emploie un argument d'autorité avancé par un imam. Ceci traduit la présence d'exhaustivité. L'imam met en avant la notion de réajustement permanent de la visibilité religieuse en fonction de la réalité sociale environnante, ainsi que la nécessité de faire preuve de sagesse et d'humilité. Usant du pronom personnel « nous » l'imam cherche à inclure ses lecteurs dans une réflexion collective sur la manière d'ajuster la visibilité religieuse de la communauté musulmane dans une société européenne de plus en plus complexe et imprévisible.

Par le biais de l'emploi du déterminant possessif « notre », il tente d'impliquer les deux parties de la société française, à savoir, les Français et principalement les musulmans.

Cela permet de créer une proximité avec le lecteur/auditeur et de l'impliquer dans l'idée exprimée par l'imam. L'imam de la mosquée de Bordeaux, suggère que les musulmans doivent être conscients de l'environnement socioculturel dans lequel ils vivent et ajuster leur visibilité religieuse en conséquence. Cela signifie qu'ils doivent être conscients des signaux envoyés par la société française et des réactions que cela peut susciter. En citant le verbe « devoir », il a pour but d'imposer son avis afin d'inciter et appeler les autres à adhérer et à réagir.

De plus, il emploie une série de qualificatifs tels que « autistes », « fermés », « défaitistes », « réalistes », à travers lesquels il veut que les musulmans ne se renferment pas et ne s'obstinent pas sur des sujets même s'ils sont légitimes pour ne pas gêner la société française. L'opposition entre les adjectifs « défaitistes » et « réalistes » permet de valoriser l'idée de réalisme et d'humilité prônée par l'imam, tout en évitant une posture défaitiste. Les musulmans doivent être réalistes et pragmatiques dans leurs demandes et revendications. Ils ne doivent pas se replier sur eux-mêmes ni insister sur des demandes qui pourraient être perçues négativement par la société française.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Au contraire, ils doivent être ouverts, sages et humbles, pour éviter d'accentuer les tensions et les incompréhensions entre ces deux communautés.

Il les appelle à faire preuve de réalisme et d'humilité, des adjectifs que l'on attribue essentiellement à l'imam figure même de la sagesse. Notons également l'usage de l'anaphore « *il ne s'agit pas* », « *il s'agit* » permet de mettre en évidence la distinction entre deux approches et d'insister sur l'importance de la seconde.

En somme, à travers l'usage du discours direct introduit par le verbe « *exprime* » combiné avec l'adverbe « *bien* », le journaliste en adhérant à ce discours rapporté suggère une attitude de dialogue et de compréhension mutuelle entre les communautés, en prenant en compte les spécificités et les particularités de chaque groupe.

Cela peut aider à promouvoir une coexistence pacifique et harmonieuse entre les communautés, en favorisant le respect et la tolérance de l'autre.

Le journaliste rapporte les propos de l'imam Tarek Oubrou qui joue l'intermédiaire entre les autorités françaises et la communauté musulmane. Il met en avant une position qui prône l'adaptation et la modération dans l'expression publique de la religion musulmane en France.

Dans le contexte de la controverse sur l'interdiction du voile islamique en France, cette citation peut être interprétée comme un appel à la modération et à la prudence de la part de l'imam, afin de favoriser une meilleure intégration des musulmans dans la société française.

Il est important de souligner que par cette loi d'interdiction du voile ce n'est plus que les musulmans qui sont concernés mais c'est aussi, l'autre partie des convertis qui sont classés dans cette même catégorie. La reconversion, quant à elle, est d'actualité, et ce, dû à la présence accentuée de musulmans en France.

E19 : « *La plupart des gens sont dans une démarche sincère, une quête de repères, de cause ou d'une communauté spirituelle pour traverser le désert de la vie* », veut croire Tareq Oubrou, imam de la grande mosquée de

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Bordeaux, ou 60 à 70 personnes se convertissent chaque année, « *un phénomène réel et relativement croissant* ». [Le Monde : 18-08-2015].

À travers cet énoncé, nous pouvons observer la stratégie du journaliste qui renforce la crédibilité des propositions en identifiant le locuteur comme l'imam de la grande mosquée de Bordeaux. En se référant aux adjectifs « *réel* » et « *croissant* », l'Imam en fait un constat que la conversion à l'islam en France est en croissance. De plus, présenté sous forme d'un DD, ce DR contient un verbe de pensée qui introduit les propos cités d'après : « *veut croire* » qui indique que ce qu'il dit est sa croyance personnelle. Cette formulation permet de montrer que l'opinion exprimée n'est pas une vérité absolue mais plutôt une conviction personnelle. La journaliste appuie cette idée avec un argument d'autorité par des statistiques pour refléter son souhait de faire de la reconversion une quête légitime et spirituelle.

L'Imam, dans sa prise de position utilise un lexique spirituel propre au statut de médiateur qu'il incarne d'après : « *démarche sincère* », « *quête de repères* », « *désert de la vie* ».

L'imam utilise ces termes pour décrire la situation des conversions à l'islam pour permettre de donner une dimension précise à son discours et de montrer qu'il a une connaissance approfondie de la situation. L'imam considère que la plupart des gens qui se convertissent à l'islam sont sincères dans leur démarche, ce qui montre que leur choix est motivé par une conviction personnelle plutôt que par des influences extérieures. Ces termes permettent de donner une connotation positive à la conversion à l'islam et de montrer que cette démarche est motivée par des valeurs nobles et respectables. En effet, il tient à sacraliser sa religion : l'islam, le représentant comme guide des repères.

E20 : « *L'esprit qui anime le président de la République et le premier ministre est celui de la confiance et de l'apaisement* », avait déclaré d'Emmanuelle Valls. *Les Français de confession musulmane n'ont pas à être stigmatisés. Ils sont la France et ils enrichissent, comme les autres, notre pacte républicain* », avait-il notamment déclaré. [Le Monde 28-01-2016].

Dans cet énoncé, le journaliste JB De Montvalon rapporte les propos d'une personnalité politique importante, il s'agit de la déclaration d'Emmanuelle Valls. Ce qui souligne l'autorité et la crédibilité qu'ont ces dirigeants dans leur approche envers les musulmans en France. Ce passage comporte la litote qui est « *une figure de rhétorique consistant à se servir d'une expression qui affaiblit la pensée, afin de faire entendre plus qu'on ne dit.* » [Dubois, 2012, 288]. Cette dernière est présente dans l'affirmation « *Les Français de confession musulmane n'ont pas à être stigmatisés. Ils sont la France et ils enrichissent, comme les autres, notre pacte républicain* ». La litote intervient dans la première phrase, où l'affirmation positive est exprimée par la négation du contraire. En d'autres termes, au lieu de dire directement « *Les Français de confession musulmane ont le droit de ne pas être stigmatisés* », on utilise la litote en disant « *n'ont pas à être stigmatisés* », ce qui atténue le propos tout en affirmant clairement le droit des Français de confession musulmane à ne pas être stigmatisés. C'est une manière d'exprimer une idée positive avec une forme de retenue ou de modération.

Ainsi, il joue sur l'émotion en essayant de mettre en confiance la population musulmane jusqu'alors très stigmatisée d'après les termes : « *esprit, confiance, apaisement* » pour rappeler aux lecteurs que les musulmans font partie intégrante de la société française et contribuent à l'enrichissement de la nation. Par l'emploi du pronom possessif « *notre* », il inclut les français ainsi que les musulmans dans une même catégorie ayant pour seul et unique but de respecter les valeurs de la République française.

Par ailleurs, nous avons relevé quelques exemples des témoignages des personnes concernées. Ces musulmanes voilées qui mettent en lumière les conséquences négatives de cette loi visant à interdire le voile en France. Les journalistes du quotidien *Le Monde* les citent dans leurs articles en les rapportant sous forme de discours rapporté. Tous ces convertis montrent à leurs manières leurs degrés d'appartenance à l'islam d'après les expressions suivantes :

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E21 : « *je ne participe pas aux rites collectifs, je suis musulman, je croie en Dieu et j’atteste que Mohamet est son prophète. Tout le reste, c’est du développement personnel* » (père de famille 33 ans), et aussi, « *elle a une relation fusionnelle à Dieu [...] et fait de la spiritualité le centre de sa vie* » (professeur 25 ans).

Ces témoignages ont pour but de démontrer la voie empruntée par ces convertis. Le locuteur utilise la première personne « *je* », pour se définir comme musulman et exprimer sa vision personnelle de la pratique religieuse. Il commence par nier sa participation aux rites collectifs d’après « *je ne participe pas aux rites collectifs ...* », ce qui montre qu’il se distingue des pratiques traditionnelles et qu’il privilégie une relation plus personnelle à la religion.

Il considère que les rites collectifs ne sont que du « *développement personnel* », ce qui montre qu’il les considère comme moins importantes que la relation personnelle avec Dieu. En la qualifiant de « *fusionnelle* », ce qui montre qu’elle est très intense et profonde. Dans le deuxième passage, le locuteur emploie également la première personne pour narrer l’expérience de son interlocutrice. L’expression « *je crois en Dieu et j’atteste que Mohamet est son prophète* », qui comporte un acte de langage défini comme « *l’utilisation du langage comme une action, et non plus seulement comme un message* » [Dubois, 2012 : 14], constitue une déclaration de foi musulmane, communément appelée la Shahada. C’est précisément ce que John Austin désigne comme un verbe performatif, où « *l’énonciation revient à réaliser l’action qu’ils expriment et qui décrivent une certaine action du sujet parlant* » [Dubois, 2012 : 354]. Cette déclaration renforce l’identité religieuse du locuteur, représentant de manière authentique la forme de conversion à la religion islamique.

En outre, en 2016, un nouveau phénomène des Hidjabistas fait son apparition. Il s’agit d’une contraction du mot hidjab qui fusionne les deux termes *hidjeb* et *fashionista*. A cet effet, on part d’un constat que la chaîne internationale « *YouTube* » se met à la mode islamique.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ces femmes musulmanes se mettent au maquillage, à l'esthétique, au monde de la beauté. Ainsi, elles se professionnalisent. Ceci reflète une volonté de s'affirmer au sein de la société, d'après cet énoncé :

E22 : Une femme « *peut prendre soin d'elle tout en étant croyante. La pudeur ne se réduit pas à un rouge à lèvres, c'est avant tout une façon d'être, un respect de soi et des autres* », répond Mouna. [Le Monde 25-03-2016].

Allant à l'encontre de tous clichés les stigmatisant, elles réagissent en prenant parole d'après le verbe introducteur « *répond* ». Par le biais de l'affirmation, la locutrice affirme que les femmes peuvent prendre soin d'elles-mêmes tout en étant croyantes. En effet, l'opposition entre « prendre soin d'elle » et « être croyante » démontre une rupture avec les stéréotypes qui pourraient associer la foi à une négligence de soi. Cela contribue à clarifier et à corriger des idées préconçues. Ce passage montre qu'elle soutient l'idée qu'une femme peut concilier sa pratique religieuse avec sa vie quotidienne. Ainsi, elle redimensionne la définition du terme pudeur comme étant avant tout une façon d'être et un respect de soi et des autres, ce qui met en avant une conception positive de la pudeur. Être pudique va au-delà de l'apparence physique, il s'agit d'une façon d'être et un respect de soi et des autres. Elle défend l'idée selon laquelle une femme peut être croyante et prendre soin d'elle en expliquant ce que signifie la pudeur selon elle. Elle tente ainsi de convaincre son interlocuteur de sa position. Ainsi, toutes ces musulmanes s'affirment. Celles qui se trouvent, pour le moins souvent, critiquées par des internautes rigoristes, pour leur degré de religiosité selon les propos de Hasna :

E23 : « *on m'a déjà écrit 'tu vas aller en enfer' ou 'tu salis notre religion'* », lance Hasna. [Le Monde 25-03-2016].

Cet énoncé cite directement les propos qui sont adressés à ces filles pour illustrer les attaques qu'elles subissent. Cela vise une catégorie de personnes activant sur le terrain.

L'interlocutrice utilise la modalisation pour exprimer son expérience personnelle en utilisant des termes tels que « *on m'a déjà écrit* » pour rendre compte d'une part de la

réalité de ce qu'elle a vécu, mais aussi de suggérer l'anonymat de l'émetteur de ces messages et met en évidence le caractère impersonnel de ces attaques. Par conséquent, elle dénonce une forme d'injustice ou de discrimination qui ont un réel impact émotionnel sur ces dernières. La locutrice est ainsi catégorisée, jugée, condamnée. En somme, les musulmanes veulent mettre à jour une vision novatrice des musulmanes de France. Même si l'interdiction du port de tout signe religieux en public pose problème, le voile demeure une pratique qui fait émerger une problématique autour de la conception de la laïcité.

3. Forme hybride du DR : entre distanciation et positionnement

Dans le cadre de la réflexion sur la laïcité en France, l'interdiction du port du voile dans les espaces publics a suscité de nombreux débats. Alors que certains considèrent cette interdiction comme une mesure nécessaire pour préserver les valeurs de la laïcité, d'autres y voient une atteinte à la liberté religieuse et une discrimination envers les femmes musulmanes. Ainsi, la citation forme hybride peut être un outil utile pour rapporter avec précision les différents points de vue sur cette question controversée. Les guillemets de distanciation sont utilisés pour encadrer un mot ou un groupe de mots et indiquer que le locuteur citant ne s'approprie pas ce terme ou ce groupe de mots.

Bien qu'ils soient une forme de citation, ils ont des caractéristiques spécifiques qui leur confèrent un fort pouvoir de subjectivité énonciative. En effet, en utilisant des guillemets de distanciation, le journaliste accomplit trois opérations distinctes : il rapporte une partie du discours de quelqu'un d'autre, il certifie la conformité de la citation rapportée à l'énonciation d'origine, et il intervient dans son propre discours pour marquer que le passage guillemeté est emprunté à autrui et qu'il ne s'approprie pas ce discours rapporté.

Les raisons de ce refus d'appropriation peuvent être multiples, comme signaler le caractère inusuel ou spécialisé d'une expression ou attribuer à la personne citée un jugement de valeur. Les guillemets de distanciation peuvent également être utilisés pour

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

exprimer le doute, la réserve ou l'interrogation quant à la pertinence d'un groupe de mots utilisé pour exprimer un jugement.

Commençons tout d'abord par les partisans de l'interdiction du voile en France. Nous proposons l'énoncé suivant :

E24 : Le texte est censé contribuer "*au sursaut laïque*" que le chef d'état, Jacques Chirac, a appelé de ses vœux le 17 décembre 2003, jour de l'annonce de la rédaction d'une loi. (...) en particulier, J Chirac a demandé à la commission de réfléchir "*aux difficultés d'application*" des textes alors applicables à propos du port du voile. [*Le Monde* 14-03-2014].

Ces propos nous renvoient à une instance discursive officielle. En effet, le journaliste rapporte sous une forme hybride les propos du chef de l'Etat J Chirac. Dans cet exemple, nous relevons le cas d'ilot textuel à travers lequel la parole d'autrui est enchâssée sur l'acte d'énonciation. Dans ce cas le journaliste ne reformule pas mais fait seulement mention des séquences citées. Tout d'abord, il utilise la forme visible par le verbe introducteur « *a appelé* », suivie d'une sorte de citation mise entre guillemets.

Dans la première, il s'agit d'annoncer la rédaction d'une loi sur la laïcité et l'affirmation des principes républicains, qui devait notamment encadrer le port de signes religieux dans les établissements scolaires publics. Ce passage montre que la question du voile était une préoccupation importante pour Chirac et que la loi qu'il annonçait devait traiter de cette question. Le journaliste nous fait part de la mise en œuvre de cette loi sur la laïcité et l'affirmation des principes républicains, qui avait pour objectif de renforcer la laïcité et de limiter l'expression visible de la religion dans les espaces publics en France, notamment dans les établissements scolaires.

Par la suite, les journalistes adoptent une position plus distanciée face au discours qu'ils rapportent. En effet, ils ne se contentent plus simplement de rapporter des déclarations des acteurs politiques ou religieux. Ils emploient des citations dans le but d'étayer et confirmer l'analyse du journaliste plutôt que simplement relater le point de vue exprimé par la source citée. Les citations sous la forme indirecte sont choisies avec

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

plus de discernement afin d'apporter plus de pertinence. En conséquence, le DI est souvent redondant par rapport aux propos du journaliste. Les exemples qui vont suivre illustrent un usage particulier de la citation au style indirect. Nous retrouvons les propos d'Emanuel Valls qui avance ce qui suit :

E25 : Il a ainsi tronqué son « *j'aime l'entreprise* » pour « *je n'aime pas les salafistes* ». Fidel a ses convictions, il estime que le voile islamique « *identitaire, politique, revendiqué comme tel, en cachant la femme, vise à la nier* ». Au nom d'un « *langage de vérité* », il ajoute qu'il faudrait l'interdire à l'université, même si, concède-t-il, « *il y'a des règles constitutionnelles qui rendent cette interdiction difficile.* » [Le Monde 13-04/-016].

Cet énoncé commence par la phrase « *Il a ainsi tronqué son « j'aime l'entreprise » pour « je n'aime pas les salafistes »* », qui comporte une structure linguistique particulière. Il s'agit de l'euphémisme identifié dans l'utilisation du terme « *tronqué* ». L'euphémisme est une « *figure de pensée par laquelle on adoucit l'expression d'une idée jugée brutale ou trop amère* ». [Morie, 1998 :480]. En effet, « *tronquer* » signifie littéralement « *couper* » ou « *amputer* ». Cependant, dans ce contexte, il est utilisé comme une manière atténuée ou adoucie de dire qu'il a changé radicalement son point de vue, passant d'aimer l'entreprise à ne pas aimer les salafistes. L'euphémisme ici adoucit la nature abrupte de cette transformation d'opinion.

Nous observons une occurrence de DI dans ces exemples relevés. En effet, le DI est cité avec présence de verbes d'attribution de parole tels que : « *il estime que, il ajoute que* ».

Le journaliste dans ces propos joue entre les deux modes : direct et indirect pour un seul but de démonter la priorité qu'on attribue à la polémique du port du voile. En effet, il exprime sa conviction quant à son opposition au port du voile islamique qu'il considère comme une atteinte à la dignité de la femme. En voulant défendre les valeurs et l'autorité républicaine, E. Valls se détourne de ses priorités pour lesquelles il avait un grand penchant d'après le verbe à sens péjoratif « *a tronqué* ». Il modifie son slogan « *j'aime*

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

l'économie », en ajoutant une affirmation accentuée par une négation « *je n'aime pas les salafistes* ». Ces propos démontrent le détournement d'intérêt mais aussi l'impact négatif se répercutant en premier lieu sur la femme musulmane. Autrement dit, cette pratique polémique tend à nier principalement la femme et par conséquent la marginaliser.

Nous relevons de plus, une autre forme dont usent les journalistes du quotidien *Le Monde* pour rapporter des propos de personnalités dans différents domaines, prenons pour exemple cet énoncé qui contient un discours rapporté sous forme citation :

E26: La ministre de la famille Laurence Rossignol a suscité un concert de protestations en effectuant un parallèle pour le moins hasardeux entre l'esclavage et le port du voile par les musulmane, agrémentée de l'emploi du mot « *nègre* ». (...) une pétition réclamant des sanctions pour « *les propos racistes* » de la ministre a été mise en ligne. (...) elle a reconnu « *une faute de langage* », avant d'affirmer qu'elle « *ne retirait pas un mot* » de ce qu'elle avait dit par ailleurs. (...) Mme Rossignol dénonçait également « *la pression et l'emprise de groupes salafistes* » sur « *les femmes musulmanes en France* ». [*Le Monde* 31-03-2016].

E27 : « *L'enjeu c'est celui du contrôle social sur les femmes* », avait-elle déclaré sur RMC, critiquant les marques de vêtements qui font la promotion de leur « *enfermement* ». Mme Rossignol dénonçait également « *la pression et l'emprise de groupes salafistes* » sur « *les femmes musulmanes en France* ».

Ces énoncés sont rapportés dans le but d'informer les lecteurs des propos controversés de la ministre de la famille et de la réaction qu'ils ont suscitée. Le journaliste utilise également cette citation pour mettre en lumière la position de la ministre sur le port du voile par les femmes musulmanes, ainsi que son opposition aux groupes salafistes qui exercent une pression sur ces dernières. Ces propos font référence à un parallèle comparatif. En effet, la ministre Laurence Rossignol effectue un parallèle entre

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

l'esclavage et le port du voile par les femmes musulmanes. Ce procédé discursif est utilisé pour mettre en lumière son point de vue et peut susciter des réactions fortes, en particulier en raison de la sensibilité du sujet. Cette comparaison a été utilisée entre le port du voile et l'esclavage en évoquant la soumission des femmes musulmanes en France aux groupes salafistes.

Elle considère que le port du voile est une marque d'infériorisation et de soumission, tout comme l'esclavage était une atteinte à la dignité humaine. Cependant, cette comparaison a été largement critiquée et considérée comme maladroite et insultante par de nombreux individus et groupes, car elle associait de manière inappropriée deux situations très différentes et renvoyait une image stigmatisant des femmes musulmanes.

Concernant l'énoncé (E27) cité ci-dessus, fait référence au nouveau phénomène émergeant en 2016. Durant cette année, toutes les marques ont voulu être représentatives d'une nouvelle mode dite « *mode islamique pudique* ». Ainsi, le monde politique en France critique cette tendance et dénonce la conséquence qui pousse davantage la musulmane à s'enfermer à travers ses habits. De plus, la loi visant à interdire tout signe religieux stipule qu'il s'agit d'un simple contrôle social.

Face à ce franc parler féministe, voici un énoncé à travers lequel le journaliste propose une contre position en rapportant les dires du porte-parole d' « *Osez le féminisme* » qui a pris position explicitement par rapport au voile en le comparant à l'esclavagisme des nègres. L. Rossignol trouve une similitude entre le nègre et la femme voilée. Marie Allibert qui quant à elle perçoit aussi le voile comme un symbole « *d'oppression* » mais se dit : « *scandalisée* » par les mots de Mme Rossignol.

E28 : Marie Allibert, porte-parole d'Osez le féminisme, perçoit aussi le voile comme un symbole « *d'oppression* » mais se dit « *scandalisée* » par les mots de Mme Rossignol. « *C'est pire que maladroit, c'est grave* », réagit-elle. « *L'esclavage a fait des millions de morts, cette comparaison n'est pas adaptée* ». Osez le féminisme ne publiera pourtant pas de communiqué sur le sujet. Certaines femmes se revendiquent féministes et libres de porter le

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

voile... « *cette question est un piège dans lequel il est facile de tomber* », observe Marie Allibert. [*Le Monde* : 31-03-2016].

Cette citation met en lumière la réaction de Marie Allibert, porte-parole d’Oser le féminisme, face aux propos controversés de la ministre Laurence Rossignol.

Elle exprime sa consternation quant à l’usage inapproprié de la comparaison entre l’esclavage et le port du voile. L’emploi du terme « *pire que maladroit* » et la comparaison avec l’esclavage s’inscrivent dans une stratégie rhétorique visant à accentuer la gravité de la situation. Cette comparaison souligne la sensibilité du sujet et renforce le désaccord avec la position de Mme Rossignol. Le journaliste utilise la technique du témoignage pour donner la parole à une personne qui représente un point de vue différent de celui de la ministre et qui remet en question ses propos. La porte-parole souligne également le caractère sensible et complexe de la question du voile, qui peut susciter des débats houleux au sein du mouvement féministe. Le journaliste semble ici chercher à montrer que le sujet du voile peut être source de divisions et de contradictions au sein des mouvements féministes.

Par ailleurs, dans les articles du journal *Le Monde*, les journalistes utilisent des fragments entre guillemets ou en italique. C’est une forme hybride ou ce que l’on appelle ilots textuels. Cette forme est parfaitement intégrée à l’énoncé et repérable grâce à la typographie qu’on peut déduire qu’il n’est pas pris en charge par le rapporteur.

Dans les exemples choisis, nous allons mettre en avant les opposants à la loi d’interdiction du voile islamique en France :

E29 : A entendre les plus radicaux, au RPR notamment, elles seraient sept cents jeunes musulmanes (sur près de trois millions de collégiennes et de lycéennes des établissements publics), "*poussées par leur famille*", à "*imposer à leurs camarades et à l’administration scolaire l’expression outrancière de leur différence, l’expression visible de leur engagement radical*", pour reprendre les termes de M. Chénrière. [*Le Monde* 14-05-2014].

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E30 : Les chiffres, invérifiables, de ce "*djihad insidieux*", que dénonce violemment l'ancien principal reconverti en député, paraissent fortement grossis. [*Le Monde* 14-05-2014].

Ces énoncés choisis et présentés sous forme de fragments peuvent être considérés comme une manipulation et une influence pour l'opinion publique qui créent un sentiment d'urgence en suscitant des réactions émotionnelles chez le lecteur. En effet, l'utilisation de mots tels que « *djihad insidieux* » et « *dénonce violemment* » crée une atmosphère émotionnelle intense et négative dès le début de la phrase, ce qui peut inciter le lecteur à réagir de manière émotionnelle. Ces propos accompagnés de chiffres caractérisés par un ton alarmiste dénoncent avec véhémence le phénomène de la radicalisation de jeunes musulmanes dans les établissements scolaires français que l'ancien principal qualifie de « *djihad insidieux* ». Ainsi, le terme « *djihad* » est utilisé pour désigner une forme de militantisme religieux qui chercherait à imposer ses convictions aux autres, en utilisant notamment des pressions sociales et psychologiques. Quant à l'adjectif « *insidieux* » implique que ce phénomène serait discret et difficile à déceler, ce qui le rendrait d'autant plus dangereux. L'expression « *djihad insidieux* » que le journaliste rapporte peut donc être interprétée comme un avertissement contre une forme de radicalisation qui chercherait à se propager de manière subtile et discrète, sans recourir à la violence.

Elle met en avant le fait que la radicalisation peut prendre des formes multiples et que la vigilance est nécessaire pour prévenir la propagation de l'extrémisme.

De plus, les mots « *invérifiables* » et « *fortement grossis* » sont des qualificatifs subjectifs qui remettent en question la crédibilité de l'ancien principal reconverti en député, suggérant ainsi que ses déclarations ne sont pas dignes de confiance. Ainsi, le journaliste souligne le manque de fiabilité des données présentées par l'ancien principal reconverti en député en utilisant les expressions « chiffres invérifiables » et « paraissent fortement grossis », des commentaires qui suggèrent l'exagération ou même l'invention de ces derniers. A cet effet, le journaliste a recours au discours par citation pour masquer

toute responsabilité à l'égard de ces propos cités. Il met en garde le lecteur contre le risque de prendre pour argent comptant les affirmations de l'ancien principal, et pour souligner que ces affirmations ne reposent pas sur des données vérifiables et fiables.

E31 : (...) il semble parfois réduire la réflexion sur la laïcité à des discussions sur la "*neutralité d'apparence*", quand il faudra s'interroger sur "*la laïcité de comportement* ", comme le souligne Jean Louis Bianco, président de l'observatoire de la laïcité. (*Le Monde* 16/03/2014).

Le texte est censé contribuer "*au sursaut laïque*" que le chef d'état, Jacques Chirac, a appelé de ses vœux le 17 décembre 2003, jour de l'annonce de la rédaction d'une loi. (...) en particulier, J Chirac a demandé à la commission de réfléchir "*aux difficultés d'application*" des textes alors applicables à propos du port du voile. [*Le Monde* 14-03-2014].

Dans cet énoncé, le journaliste fait l'usage du terme « *sursaut* » qui traduit un mouvement auquel on se dresse, ce qui conduit à une réaction vive à l'égard du voile islamique à partir de sa prise de parole.

Cette dernière est produite dans le but que l'autre adhère, ceci dit, cette loi fait face à des complications quant à son application sur le terrain. En effet, par l'expression « *aux difficultés d'application* », le journaliste laisse entendre l'ambiguïté du fait de l'interdire.

Le président de l'observatoire de la laïcité met en évidence le fait qu'il y a une certaine réduction dans les discussions sur la laïcité qui se concentrent uniquement sur la question de la « *neutralité d'apparence* », c'est-à-dire sur la manière dont les individus doivent se présenter dans l'espace public. Selon lui, cette perspective ne prend pas en compte la question plus large de la « *laïcité de comportement* », c'est-à-dire la manière dont les individus doivent respecter les principes de la laïcité dans leur comportement et leur action dans la société. Ainsi, il suggère donc que la discussion sur la laïcité doit aller au-delà de la simple question de l'apparence, pour inclure également une réflexion sur les comportements des individus en lien avec les principes laïques.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ajoutons les propos du ministre de l'éducation Lionel Jospin cité dans cet énoncé par le journaliste qui rapporte ses dires par citation :

E32 : Le ministre de l'éducation, Lionel Jospin, invente une solution mi-chèvre, mi- chou : « *l'école doit être une école de tolérance* », mais il ne faut pas afficher les signes religieux « *de façon ostentatoire* ». La réintégration des collégiennes de Creil ne calme pas les débats. Au contraire. [*Le Monde* 20-06-2016].

L'application de cette norme religieuse contradictoire au principe de la laïcité, tend à favoriser la multiplication des propositions de solutions adaptées face à cette mesure. Dans l'énoncé (E32), le journaliste introduit les propos de L. Jospin avec le verbe « *invente* » en usant d'une expression qui n'apporte pas une solution. En effet, il use d'une expression familiale adjectivale « *une solution mi- chèvre, mi- chou* » qui traduit une solution mitigée affichant deux attitudes opposées.

Cet énoncé souligne que malgré la décision de la justice de réintégrer les collégiennes de Creil qui avaient été exclues pour port du voile, les débats sur la question de la laïcité et de l'affichage des signes religieux ostentatoires continuent à être vifs.

Le ministre de l'éducation Lionel Jospin tente de trouver une solution en prônant une école de tolérance mais en même temps en appelant à ne pas afficher les signes religieux de manière ostentatoire. Cependant, cette solution ne satisfait pas tout le monde et les débats se poursuivent.

En somme, en se déclarant rapporteurs des dires d'autrui, les journalistes du journal *Le Monde* passent de la simple visée informative tirée de l'emploi du DD a une forme plus subjective et engagée de l'emploi du DI et du discours hybride. En effet, les verbes introducteurs, les locutions introductives, les guillemets de distanciation... sont des procédés énonciatifs qui marquent d'une part, une distance par rapport aux acteurs cités, et d'autre part, soulignent un rapprochement du journaliste à l'égard du lecteur, ce qui tend vers une subjectivité énonciative.

4. Le discours rapporté et hétérogénéité culturelle : impact des stéréotypes sur la perception du voile

Nous tentons, à présent, de traiter et d'analyser des éléments constitutifs du discours qui font apparaître une hétérogénéité culturelle dans le journal *Le Monde*. En effet, l'écriture journalistique du quotidien *Le Monde* se caractérise par un véritable métissage culturel et religieux. Les journalistes se trouvent ainsi ballotés entre deux cultures et deux religions. Le journal *Le Monde* possède l'un des aspects le caractérisant cela se manifeste sous le nom d'hétérogénéité culturelle qui se reflète dans ses articles. En effet, les sujets abordés par *Le Monde* sont souvent liés à des enjeux globaux, politiques, sociaux, religieux et culturels, qui impliquent des acteurs et des points de vue divers, issus de différentes régions du monde.

Ainsi, les articles de ce journal permettent de découvrir des perspectives multiples sur des événements internationaux, et d'appréhender la complexité des enjeux contemporains à l'échelle globale. Cependant, cette hétérogénéité culturelle peut également représenter un défi pour les journalistes, qui doivent faire face à des différences de langues, de contextes, de représentations et de sensibilités culturelles.

Dans cette optique, il est intéressant d'analyser comment le journal *Le Monde* parvient par l'intégration de ces diversités culturelles, à faire véhiculer et à produire des stéréotypes qui tendent à catégoriser les musulmans plus particulièrement les femmes musulmanes voilées. En effet, à travers cette hétérogénéité culturelle, *Le Monde* a souvent recours aux stéréotypes pour définir l'Autre dans sa différence. Ainsi, plusieurs thèmes se dégagent de façon systématique dans notre analyse. Nous relevons un nombre important et défini de stéréotypes redondants dans le quotidien *Le Monde* que nous répertorierons par la suite dans notre présente analyse.

4.1 Engagement civique et valeurs républicaines

Dès l'apparition de cette loi en France qui vient à l'encontre à toutes formes de dissimulation du visage, communément regroupées sous l'expression du voile. De ce fait, une prise de position du côté français a été imminente. Cette pratique pourrait porter

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

atteinte à l'identité nationale du pays. En effet, en portant le voile, la femme musulmane devient incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française. Il s'agit de la négation même de la personne dans la sphère publique. Dissimuler son visage jusqu'à même le rendre méconnaissable ne devient plus un signe distinctif mais il s'agirait beaucoup plus de déshumanisation de la femme.

En voulant affirmer leurs engagements civiques, les Français défendent leurs valeurs républicaines. Le port du voile sous la forme la plus extrême serait une violation de la dignité humaine. Ce qui pourrait porter atteinte au vouloir vivre ensemble dans une société démocratique, fondée sur l'égalité des sexes.

E33 : « *Si le voile suscite des réactions si tranchées dans la société française, c'est qu'il n'est pas un simple signe religieux. C'est aussi voire d'abord, l'étendard d'un projet politique qui menace la paix civile* ». [Le Monde 03-01-2014].

Le port du voile en France suscite beaucoup de débats voulant en faire une polémique. A cet effet, cette pratique de plus en plus fréquente fait d'elle même un problème d'ordre politique car les différents partis lui attribuent en plus de son caractère religieux, un enjeu politique. L'énoncé commence en indiquant que le voile n'est pas simplement un signe religieux. Il implique que le voile a une signification qui va au-delà de la foi religieuse et qu'il est également associé à des aspects politiques. Cette assertion implique que le voile est un symbole à la fois religieux et politique. Les Français confondent et ignorent le principe de laïcité et liberté individuelle à celui de neutralité. Par conséquent, le voile islamique devient irrémédiablement la cause d'une menace à la paix civile.

L'énoncé conclut en avançant que le voile est « *l'étendard d'un projet politique qui menace la paix civile* ». Cette partie de l'énoncé dénonce que le port du voile est associé à un projet politique potentiellement conflictuel qui pourrait mettre en danger la stabilité de la société française. Il insinue que le voile est utilisé comme un outil pour promouvoir des idées politiques qui pourraient conduire à des conflits internes.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E34 : « *La juridiction apportait des limites : dans le cas où ces signes sont ostentatoires ou lorsqu'ils créent des troubles à l'ordre public, leur interdiction est jugée légale* ». [Le Monde 14-03-2014].

Bien que ces pratiques radicales ostentatoires sont contraires aux valeurs de la République française. Les discriminer serait porter atteinte à la liberté de l'individu mais les laisser prendre de l'ampleur serait s'affranchir contre les valeurs, les droits et les devoirs envers la société française.

L'expression « *dans le cas où ces signes sont ostentatoires ou lorsqu'ils créent des troubles à l'ordre public* » introduit une condition pour l'autorisation de l'interdiction des signes religieux. Cette construction conditionnelle établit une justification pour l'intervention de la juridiction. D'ailleurs, l'emploi de termes spécifiques tels que « *ostentatoires* », « *troubles à l'ordre public* » et « *interdiction légale* » ancre le discours dans le domaine juridique, renforçant l'idée que la décision est basée sur des critères légaux et objectifs.

En outre, il s'agirait d'une violation de la liberté de pensée, de conscience et de religion, ce qui amène à la stigmatisation potentielle des personnes de confession musulmane vivant en France. De ce fait, le principe de la laïcité est mis de côté dans ce débat pour mettre en place un processus de stéréotypisation.

E35 : « *La grande chambre admet que la loi du 11 octobre 2010, qui interdit le voile dans l'espace public, constitue bien 'une ingérence permanente' du droit au respect à la vie privée et à celui d'exercer librement sa religion. Mais elle estime que cette ingérence poursuit deux des buts légitimes prévus par la convention : la sécurité ou la sûreté publique et la protection des droits et liberté d'autrui* ». [Le Monde 02-07-2015].

L'énoncé analyse la position de la grande chambre qui fait référence à une instance judiciaire concernant la loi du 11 octobre 2010 interdisant le port du voile dans l'espace public. En usant des termes juridiques précis, tels que « *ingérence permanente* », « *droit*

au respect à la vie privée », « *exercer librement sa religion* », « *sécurité ou sûreté publique* », et « *protection des droits et libertés d'autrui* », l'extrait véhicule à travers l'emploi de ces termes juridiques une connotation technique qui décrit la situation de manière formelle et légale. Ainsi, la loi visant à interdire le voile islamique en France illustre parfaitement une contradiction au sein des fondations de la société française laïque. En effet, les Français veulent à tout prix prouver leur engagement civique à l'égard de leur société, ils prétendent vouloir défendre leurs valeurs républicaines.

Alors que la liberté, l'égalité sont des impératifs sur lesquels la démocratie française doit être basée, elle se fige à discriminer les musulmans en leur ôtant la liberté d'exprimer leurs religions en prônant l'idée de menace qu'ils procurent pour la stabilité politique du pays.

4.2 Référence aux symboles culturels et religieux

Le traitement médiatique concernant la référence aux symboles religieux dans le journal *Le Monde* est un point essentiel que nous devons aborder. En effet, le journal *Le Monde* accorde une grande importance à citer différents signes religieux, tels que la kippa, le turban, la croix, la burqa, le niqab, mais surtout et principalement la question sur le port du voile. Le journal montre ainsi une prise en compte de l'hétérogénéité culturelle et religieuse dans le paysage français.

Dans les articles sélectionnés, nous repérons les discours qui tendent à valoriser le voile entant symbole de la pratique musulmane parfaitement intégrée au sein de la société française.

4.2.1 Le voile : revendication d'une autonomie culturelle

Dans le journal *Le Monde*, le voile est porteur d'une polysémie nouvelle. D'un côté, il perd sa signification idéologico-religieuse pour passer à un signe de distinction sociale. L'émergence et la réactualisation du voile peuvent être liées directement à la modernité et à l'innovation culturelle. En effet, le voile subit des transformations de sens et aussi d'apparences. Ainsi, voile sous toutes ses formes représente une source positive

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

à la femme. Bien qu'il est tout d'abord symbole de tradition, il construit par ailleurs un vecteur de modernité. Sous le phénomène des Hidjabistats, tout comme l'illustre cet exemple :

E36 : « *Une femme peut prendre soin d'elle tout en étant croyante. La pudeur ne se réduit pas à un rouge à lèvres, c'est avant tout une façon d'être, un respect de soi et des autres* ». [Le Monde 25-03-2016].

L'extrait ci-dessus met en avant la possibilité de concilier la croyance religieuse et la vie quotidienne, sans pour autant renoncer aux soins personnels. Il encourage une vision plus nuancée de la pudeur qui ne se réduit pas simplement à une question d'apparence extérieure, mais qui s'inscrit dans une attitude globale de respect de soi et des autres.

Il devient alors une marque de maturité sociale et individuelle. Les femmes le porte de plus en plus pour faire part de leur engagement politique. Ainsi, le voile acquiert une nouvelle signification, il véhicule l'aboutissement d'un parcours personnel. Autrement dit il affirme la volonté qu'ont les femmes pour s'affirmer socialement et avoir une part d'égalité de statut d'après

E37 : « *J'ai longtemps douté que l'on puisse tout mener d'un front. Je pensais qu'il fallait choisir entre mode de vie moderne et respect des traditions. Découvrir ces filles m'a ouvert les yeux. Pour moi ce sont de véritables exemples* ». [Le Monde 25-03-2016].

Cet extrait met en avant l'idée que la modernité et le respect des traditions ne sont pas nécessairement des concepts contradictoires. En effet, l'utilisation de l'antithèse est un procédé important dans cet extrait. L'auteur oppose deux idées contradictoires : « *mode de vie moderne* » d'une part et « *respect des traditions* » d'autre part. Cette opposition met en évidence le dilemme auquel l'auteur était confronté avant de rencontrer ces filles. Il souligne que des individus peuvent réussir à combiner ces deux aspects de leur vie et qu'il est possible d'adopter un mode de vie moderne tout en restant fidèle à ses traditions. De plus, l'expression « *tout mener d'un front* » est une métaphore qui évoque l'idée de

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

jongler avec différents aspects de la vie. Cette métaphore renforce le sentiment d'opposition entre le mode de vie moderne et le respect des traditions.

Même s'il s'agit d'une forme de rupture avec l'Occident. A travers le voile, les femmes veulent exprimer leur indépendance culturelle :

E38 : « *Pour ces femmes, le voile représente une pudeur qui ne contrevient pas à l'idée qu'elles se sentent pleinement occidentales. Loin d'être antinomiques. Ces deux identités se rejoignent, se superposent* ». [Le Monde 25-03-2016].

L'utilisation du pronom démonstratif « ces » au début de ce passage permet à l'auteur de spécifier le groupe de femmes dont il parle. Cet emploi permet de focaliser l'attention sur un groupe spécifique de femmes, en l'occurrence, celles qui considèrent que le voile représente une pudeur compatible avec leur pleine occidentalité.

Cet extrait affirme que les identités sont complexes et que les femmes peuvent choisir de porter le voile pour des raisons personnelles et sans perdre leur identité occidentale. Ce vêtement devient dès lors une forme de revendication d'après la citation suivante :

« *La logique entrepreneuriale des hidjabistas révèle avant tout une volonté d'affirmation de soi, loin du cliché de la musulmane soumise* », rappelle Faiza Zerouala.

Les *Hidjabistats* sont cités dans cet extrait par une instance énonciative Faiza Zerouala : journaliste et écrivaine française. Ainsi, ce terme fait référence aux femmes musulmanes qui portent le hidjab et qui sont actives dans le monde de l'entrepreneuriat. Elles sont motivées par une volonté d'affirmation de soi plutôt que par une soumission à une quelconque tradition ou norme culturelle. En d'autres termes, ces femmes choisissent de porter le hidjab par conviction personnelle plutôt que par obligation, et elles utilisent leur image publique pour se faire entendre et pour représenter une alternative au stéréotype de la femme musulmane soumise. L'énoncé exprime une idée sur la logique entrepreneuriale des « *hidjabistas* » (femmes portant le hijab) et pour contester un

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

stéréotype. En effet, l'extrait oppose la « *logique entrepreneuriale des hidjabistas* » à « *l'idée de la musulmane soumise* ».

Cette opposition met en évidence la thèse principale de l'auteur, à savoir que les femmes qui portent le hijab et s'engagent dans l'entrepreneuriat cherchent à s'affirmer d'une manière qui contredit le stéréotype de la soumission. En mettant en avant leur propre réussite entrepreneuriale, elles cherchent à contester l'idée selon laquelle le hijab serait un signe d'oppression, et à montrer qu'il est possible d'être à la fois pratiquante et indépendante.

En fin de compte, cet extrait souligne l'importance de l'autonomie et de la liberté de choix dans la façon dont les femmes choisissent de se présenter dans la société.

E39 : « Étudiante infirmière, Myriam ne refuse aucune des tâches qu'on lui assigne : « quand je porte ma tenue d'infirmière, je fais ce qu'il faut faire. Je fais des toilettes à des hommes, je pose des sondes urinaires... on part toujours de l'a priori que ce qui motive ce qu'on fait est lié à un interdit religieux. Alors qu'on vit ! », « *On est pleinement françaises et musulmanes et nous ne sommes pas les seules. Il faut cesser de croire que s'est impossible* ». [Le Monde 12-10-2016].

Cet extrait véhicule l'idée que les musulmanes voilées sont toutes aussi capables d'exercer leur métier sans conflit entre leurs croyances religieuses et les exigences de leur travail. Ce qui revendique l'identité de femme française et musulmane, en soulignant que cette double appartenance n'est pas contradictoire et qu'elle est partagée par d'autres femmes. D'une part, dans l'énoncé ci-dessus, la femme voilée revendique son identité culturelle musulmane tout en exerçant son métier d'infirmière. Elle insiste sur le fait que les deux aspects de son identité ne sont pas contradictoires et peuvent coexister harmonieusement d'après l'expression : « *On est pleinement françaises et musulmanes* ». Cela met en avant la richesse de la diversité culturelle en France et l'importance de respecter et d'accepter les différences. D'autre part, cet extrait souligne

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

que les suppositions sur les raisons de certaines actions médicales sont souvent liées à des stéréotypes religieux.

La femme voilée combat ces préjugés en pratiquant son métier sans restriction basée sur sa religion, montrant ainsi qu'une personne peut être à la fois musulmane et professionnelle de la santé d'après les expressions suivantes : « *Étudiante infirmière, Myriam ne refuse aucune des tâches qu'on lui assigne* » et « *on part toujours de l'a priori que ce qui motive ce qu'on fait est lié à un interdit religieux. Alors qu'on vit !* ».

Ainsi, cet extrait souligne la capacité des femmes musulmanes à vivre pleinement leur identité religieuse et culturelle tout en étant des citoyennes actives et respectueuses des règles et des valeurs de leur pays.

Par ailleurs, l'extrait cité ci-dessous nous fait part d'un témoignage de l'affirmation croissante des femmes voilées dans la société française. Ce témoignage reflète une confiance en soi et une détermination à vivre leur vie selon leurs propres choix, au-delà des stéréotypes qui peuvent peser sur les femmes voilées en France. Cette scène nous met l'accent sur l'identité et la féminité des femmes musulmanes qui ne se résument pas à leur tenue vestimentaire, mais qu'elles s'affirment de plus en plus dans un pays marqué par la diversité culturelle et religieuse.

E40 : « Perchées sur les hauts tabourets du MacDo, Maryam et Nuzhat ne s'arrêtent plus de rire. D'un rire d'enfant, bruyant et contagieux, qui fait plonger l'une sur l'épaule de l'autre. [...] un épais voile noir encadre son visage soigneusement maquillé, les yeux soulignés d'un trait de Khôl et la bouche vermillon. « *Tout le monde peut choisir ses vêtements. Pourquoi pas nous ?* » Nuzhat non voilée, suggère : « *parce que les filles voilées sont soumises ?* » Les voilà reparties dans un fou rire. [Le Monde 12-10-2016].

Ce témoignage nous démontre la volonté de ces femmes discriminées de s'affirmer pleinement comme femmes actuelles et indépendantes.

Sous un ton moqueur d'après l'expression : « *reparties dans un fou rire* », les deux jeunes filles abordent le sujet du voile et plus précisément leur statut de femmes

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

soumises les replonge de nouveau dans un rire ce qui fait référence à l'absurdité de la situation. L'énoncé cité-ci-dessus, est la preuve que ces femmes voilées s'assument et s'affirment dans la société française malgré la stigmatisation qu'on leur fait subir.

Ces femmes voilées veulent passer inaperçues comme le traduit cet extrait :

E41 : « *C'est justement en nous banalisant qu'on arrêtera de nous stigmatiser, explique-t-elle. Ça nous montre telles que l'on est vraiment : voilées mais libres* ». [Le Monde 12-10-2016].

L'adverbe « *justement* » exprime ici l'évidence et la conséquence représente une solution pour la locutrice. Cette expression est suivie du syntagme « *en nous banalisant* » montre que les musulmanes vêtues de la tenue de l'islam passent inaperçue, que cet habit est « *ordinaire* », que les musulmanes ne sont pas différentes et il ne doit pas y avoir un regard stigmatisant. De plus, le « *mais* » oppose « *voilées* » à « *libres* » cette opposition exprimée à l'aide de « *mais* » signifie ici le reniement des stéréotypes.

En exprimant leur liberté de choix et leur désir de se montrer telles qu'elles sont vraiment, ces femmes cherchent à s'affirmer et à se libérer des représentations négatives et réductrices qui leur sont souvent associées. L'extrait véhicule donc une idée de combat pour la reconnaissance et le respect de leur choix vestimentaire, ainsi que pour l'égalité et la liberté individuelle.

En outre, ce voile tant critiqué et méprisé par l'Etat français, se révèle être la preuve d'un parcours spirituel vers la dévotion à Dieu et celui d'un choix personnel d'après les expressions suivantes :

E42 : Pour Soumaya, le voile est une obligation. Le porter est « *une façon de me rapprocher de Dieu et de mon idéal de la femme* ». [Le Monde 09-11-2016].

E43 : « *On sait qu'on est prêtes à le porter le jour où on se sent assez forte psychologiquement pour résister aux regards* ». [Le Monde 12-10-2016].

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E44 : *Le père de Soumaya qui a transmis sa foi à ses filles, les a toujours mises en garde contre le fait de le porter par conformisme. « Il nous a dit de ne jamais le faire pour quelqu'un d'autre que pour nous-mêmes, sinon on en serait malheureuses », a retenu Soumaya. Elle a manifesté son envie de porter le voile « dès la puberté », se rappelle Anaïs. [Le Monde 09-11-2016].*

Par ailleurs, le voile islamique représente une source d'apaisement pour certaines :

E45 : *« Je me suis posée beaucoup de questions. Je me suis mise à prier, à lire, à vouloir en savoir plus sur ma religion. Finalement, j'ai compris que c'est ce qui me manquait pour vivre pleinement ma foi », explique-t-elle.*

A travers l'expression : *« Je me suis posée beaucoup de questions »* l'auteur exprime qu'elle s'est posée beaucoup de questions, ce qui suggère un état de confusion ou de doute préalable. Cela crée un contraste entre cet état initial et la découverte ultérieure du bienfait du voile. Il s'agit d'un engagement actif dans sa foi, ce qui suggère que le port du voile est lié à une pratique religieuse plus profonde et réfléchie.

Cet extrait nous fait part d'une prise de conscience. Il met en lumière le processus par lequel le port du voile est devenu une source d'apaisement pour la personne en question, en mettant l'accent sur sa quête personnelle de compréhension religieuse et son sentiment d'accomplissement spirituel grâce au voile.

En somme, les différents témoignages rapportés par *Le Monde* montrent clairement l'hétérogénéité culturelle et sociale qui entoure la question du voile chez les femmes musulmanes. Si certains voient le port du voile comme une expression de leur identité culturelle et religieuse, d'autres y voient plutôt un moyen de revendiquer leur liberté et leur autonomie dans une société qui les stigmatise et les marginalise.

Au-delà de la question du voile en tant que tel, ces témoignages illustrent également une redéfinition du statut de la femme musulmane, qui cherche à s'affirmer et à se faire entendre dans un contexte souvent hostile. Ces femmes revendiquent leur droit à

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

l'égalité, à la liberté de choix et à la reconnaissance de leur identité culturelle et religieuse.

Tandis que *Le Monde* accorde une grande importance à la référence aux différents signes religieux, nous pouvons également observer que le voile islamique est particulièrement débattu en France. En effet, cette question est très controversée et suscite des réactions fortes dans la société française. Cependant, derrière ces débats se cachent des stéréotypes et des préjugés envers cette pratique religieuse qui est souvent perçue comme une menace à la culture et aux valeurs de la République. Dans la suite de notre analyse, nous allons donc examiner comment ces stéréotypes se manifestent dans les discours du journal *Le Monde* autour du voile islamique en France. Au cours de ces dernières années, il est important de signaler que la relation entre la communauté musulmane et les sociétés occidentales pose problème dans la mesure où ces dernières se placent en guerre contre le terrorisme. Ainsi, les sociétés d'accueil favorisent davantage le développement des stéréotypes négatives à l'égard du musulman. Par conséquent, cela participe activement aux prises de positions hostiles face aux Arabes. En 2020, on estime que la population musulmane est à 8% de la population totale. L'islam est considéré comme la deuxième religion de France. Dès lors, les Arabes de confession musulmane sont particulièrement visés. En France, le voile est fortement qualifié comme étant le symbole de l'oppression de la femme musulmane. En effet, cette polémique alimente de plus en plus les médias des pays occidentaux, par conséquent, la société française a même promulgué une loi visant à interdire ce vêtement dans les espaces publics.

Dans le cadre de notre étude, nous tenons à exploiter des articles qui traitent du sujet du voile en France. Ces articles sélectionnés présentent le voile comme une contrainte voire une pression qui rend cette volonté de se voiler comme étant un acte non réfléchi. Ce qui véhicule la domination et la tyrannie de la société patriarcale. Le voile apparaît alors comme un signe d'oppression. En effet, la femme musulmane le met pour parer contre toutes menaces et regards extérieurs.

Ainsi, plusieurs thèmes se dégagent de façon systématique dans notre analyse. En effet, nous avons pu relever un nombre défini de stéréotypes redondants dans le quotidien *Le Monde*. Nous allons à présent analyser quelques stéréotypes que nous avons pu repérer dans le discours de la presse écrite français.

4.2.2 Voile : objet de discrimination et de stigmatisation

Le voile est représenté comme un objet multiforme mais conflictuel dont la signification varie au dépend de son emploi. D'abord, le voile dans son sens générique est issu d'obligation religieuse. Ce dernier construit l'idée de domination, autrement dit, la femme subit l'influence de l'homme. Dès lors, on le désigne comme un véhicule de contraintes. Ainsi, il devient un fixateur de classements, un identificateur social à travers duquel on peut identifier l'apparence et le statut de l'Autre.

Avant de nous intéresser à la notion de stigmatisation de la femme voilée, il est nécessaire de souligner que la France, à travers cette loi d'interdiction, mène principalement un combat contre la religion musulmane. Nous proposons d'analyser le propos suivant :

E46 : « *Mettre en avant le respect dû aux religions pour revendiquer le droit de le brandir relève d'un faux semblant. L'islam n'obtiendra le respect qu'il exige entant que religion que s'il accepte d'être une religion et seulement une religion* ». [Le Monde 03-01-2014].

Ce passage peut être considéré comme un stéréotype anti-islamique, car il véhicule l'idée que l'islam ne peut pas être considéré comme une religion à part entière et qu'il exige un niveau de respect qui n'est pas justifié.

Dans cet énoncé, notons l'utilisation de la négation qui est employée pour affirmer et démontrer que l'islam est réduit à une simple idéologie politique, niant ainsi la dimension spirituelle et culturelle de cette religion pour les musulmans. En utilisant la

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

négarion de type restrictive, le journaliste met l'accent sur le caractère paradoxal de cette revendication. Il souligne que le respect véritable pour l'islam ne peut être obtenu que s'il est accepté et compris comme une religion et rien de plus. La négation est utilisée pour renforcer la perspective critique de l'auteur, soulignant la nécessité pour l'islam de se positionner dans les limites de sa propre sphère religieuse pour être pleinement reconnu et respecté.

De plus, par l'emploi du futur dans ce passage d'après : « *L'islam n'obtiendra ...* » cet énoncé véhicule une certitude. En effet, l'auteur utilise le futur pour mettre en évidence sa conviction selon laquelle l'islam ne pourra obtenir le respect qu'il demande que s'il choisit de se positionner exclusivement en tant que religion. Cette certitude implique une compréhension approfondie de la dynamique sociopolitique en jeu, suggérant que le respect pour l'islam est tributaire de son autonomie en tant que système de croyances religieuses, plutôt que d'être influencé ou associé à d'autres aspects culturels, politiques ou sociétaux. En employant le futur pour exprimer cette certitude, le journaliste insiste sur l'idée que l'islam a la possibilité de définir sa place et son rôle dans la société française et au-delà. Cela implique également une notion de conditionnalité, soulignant que si l'islam prend cette voie, il pourrait alors gagner le respect qu'il recherche. La certitude exprimée à travers l'emploi du futur souligne la conviction de l'auteur quant à la nécessaire séparation entre la religion et d'autres domaines de la vie sociale pour que l'islam puisse être pleinement reconnu et respecté.

En outre, les premières personnes étant visées par cette loi, sont principalement les femmes voilées. En effet, dans la société française, on considère la femme voilée comme une créature inférieure par nature.

Le voile en est l'instrument qui fait d'elle un être inférieur vis-à-vis de l'homme. Il représente le moyen d'effacement et l'abolition virtuelle de la femme. Nous avons relevé les stéréotypes redondants dans notre corpus que nous présentons comme suit :

E47 : « *Ce que représente le voile pour les femmes, ce n'est pas un phénomène de mode, ce n'est pas une couleur qu'on porte, c'est un asservissement de la femme* ». [Le Monde 06-04-2016].

E48 : « *Fidèle à ses convictions, il estime que le voile islamique identitaire, politique, revendiqué comme tel, en cachant la femme, vise à la nier* » [Le Monde 06-04-2016].

E49 : « *Ce vêtement, devenu symbole de l'oppression subie par les femmes dans des pays aux mains d'islamistes radicaux (...)* ». [Le Monde 10-06-2015].

Plusieurs procédés langagiers sont ici utilisés pour renforcer l'argument selon lequel le voile représente un asservissement pour les femmes. En effet, nous relevons l'utilisation de l'opposition entre le voile et la liberté individuelle, implicite dans l'expression « *c'est un asservissement de la femme* », met en évidence la tension entre la pratique du port du voile et la notion de liberté et d'autonomie pour les femmes.

L'emploi de la négation dans cet énoncé renforce la nature catégorique de l'affirmation faite par l'auteur. En déclarant que le voile n'est ni un phénomène de mode ni une simple couleur, l'auteur nie toute possibilité de considérer le voile comme un simple accessoire ou un choix esthétique. Cette négation souligne l'idée que le voile transcende les aspects superficiels de la mode ou de l'esthétique et est plutôt ancré dans des implications plus profondes et potentiellement oppressives pour les femmes. L'utilisation de la négation dans ce contexte est également utilisée pour souligner la gravité de la situation, en mettant l'accent sur le fait que le port du voile n'est pas simplement un choix de mode ou de style, mais qu'il peut être interprété comme une pratique qui limite la liberté et l'autonomie des femmes.

E50 : « *Je ne me sens pas particulièrement regardée ici, [...] une fois une dame m'a traité de vampire* », *l'étudiante a trouvé l'insulte injuste : même si elle préfère le noir (ça me va bien), elle affirme porter des voiles de toutes les couleurs et ne se juge pas particulièrement austère* ». [Le Monde 12-10-2016].

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Le passage cité ci-dessus met en évidence le point de vue sur l'expérience d'une étudiante voilée. En effet, nous relevons l'emploi du pronom personnel « *Je* » et de ses dérivés ce qui renforcent la subjectivité de l'expérience partagée par l'étudiante, mettant l'accent sur son point de vue personnel et son ressenti face à la situation. Notons également l'emploi du mot « *vampire* » dans cet extrait est probablement utilisé de manière métaphorique pour refléter l'opinion ou le point de vue de la dame qui l'a traitée ainsi. Le terme « *vampire* » est souvent associé à des figures sombres et effrayantes qui se nourrissent de la vie ou de l'énergie d'autrui. En l'utilisant pour décrire quelqu'un portant le voile, la dame qui l'a proféré exprime peut-être une perception négative ou une représentation stéréotypée associée au voile, la voyant comme une présence oppressante ou mystérieuse qui absorbe l'attention ou l'énergie des autres. Aussi, l'attribution de l'adjectif « *injuste* » à l'insulte reçue par l'étudiante souligne sa perception de l'incident et met en évidence sa réaction face à l'accusation injustifiée portée contre elle en raison de son apparence.

Ces passages véhiculent le stéréotype selon lequel le voile est un symbole d'oppression des femmes dans les pays musulmans. Ils supposent donc que toutes les femmes qui portent le voile sont opprimées et niées, ce qui est une généralisation abusive et une simplification excessive d'une question complexe et nuancée.

Cela peut conduire à une stigmatisation injuste des femmes musulmanes qui portent le voile en France, en les assimilant à des victimes d'oppression, sans prendre en compte leurs propres choix et motivations individuelles.

Ce stéréotype ignore le fait que de nombreuses femmes portent le voile par choix personnel, sans aucune pression ou contrainte extérieure. Il réduit également l'islam à une religion oppressive envers les femmes, sans reconnaître la diversité des pratiques et des croyances au sein de cette religion.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ainsi, l'affaire du voile prend une autre tournure au sein de la société française où généralement tout étranger est pris pour cible et plus particulièrement les musulmans. Ils sont diabolisés, stigmatisés, intimidés et pointés du doigt à cause de leur religion.

E51 : « Cette deuxième affaire du foulard (...) apparaît bien comme une partie émergée d'une vaste campagne destinée à faire de l'école un instrument de mise à l'index des étrangers. En n'hésitant pas, une fois de plus, à charger l'école de tous les maux et à faire du foulard l'étendard d'une croisade anti-immigrés. ». [Le Monde 14-05-2014].

Ce passage dénonce que le foulard est utilisé par l'Etat français pour promouvoir une campagne anti-immigrés. A travers l'emploi de la métaphore L'utilisation de l'expression « une partie émergée » évoque l'idée que l'affaire du foulard ne représente qu'une partie visible d'une situation plus vaste et complexe, suggérant qu'il y a des dimensions cachées ou sous-jacentes qui méritent d'être examinées plus en profondeur. De même, l'utilisation de l'expression « étendard d'une croisade anti-immigrés » crée une image puissante qui démontre que le foulard est utilisé comme un symbole ou un emblème dans une lutte contre les immigrants, renforçant ainsi l'idée que l'affaire du foulard est exploitée à des fins politiques et idéologiques.

Cet énoncé fait appel au stéréotype selon lequel les étrangers sont stigmatisés et font l'objet de discriminations en France. Il suggère que la controverse entourant le port du foulard à l'école est un moyen pour certains groupes de faire de l'école un outil de rejet des étrangers et de l'immigration. Ce stéréotype repose sur une perception négative des attitudes et des politiques vis-à-vis des minorités ethniques et culturelles dans la société française.

Ainsi, nous avons pu relever quelques énoncés porteurs de chiffres qui mettent en lumière un possible biais discriminatoire qui semble affecter la réussite professionnelle des individus en fonction de leur affiliation religieuse perçue.

E52 : « Alors que la supposée chrétienne a eu un taux de réponse de 21%, celui de la supposée musulmane n'a été que 8%. Le taux de chômage des

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

musulmans est particulièrement élevé. Peut-on imaginer changer ces réactions sans convaincre les employeurs que la méfiance dont ils font ainsi preuve n'est pas fondée ? » [Le Monde 03-01-2014].

Ce passage souligne le taux de chômage élevé des musulmans en général. En mettant en lumière ces chiffres, il suggère que les employeurs ont une méfiance injustifiée envers les musulmans. Par conséquent, le stéréotype qui découle de ce passage est celui de la discrimination à l'embauche envers les musulmans en France. L'utilisation de données chiffrées au début de l'énoncé, telles que les pourcentages de réponses et les taux de chômage, renforce l'argument en présentant des preuves tangibles de la disparité entre les groupes religieux et de l'ampleur du problème auquel sont confrontés les musulmans dans le domaine de l'emploi. De plus, le terme « *supposée* » souligne que l'identification religieuse est basée sur des présomptions ou des suppositions plutôt que sur des informations concrètes et vérifiées. Cela prouve que ces affiliations soient présumées ou attribuées par des tiers en fonction de stéréotypes ou de préjugés.

En outre, l'énoncé E53 s'achève par l'utilisation de la question « Peut-on imaginer changer ces réactions sans convaincre les employeurs que la méfiance dont ils font ainsi preuve n'est pas fondée ? » qui soulève une interrogation rhétorique qui pousse le lecteur à réfléchir aux implications profondes de ces disparités et à la nécessité de s'attaquer aux préjugés et aux stéréotypes enracinés dans la société.

E53 : « *Pourquoi on autorise un jour la montée des marches avec le niqab, pour l'interdire quelques jours plus tard ? Est-ce qu'on ferait pareil s'il s'agissait d'un curé en soutane ?* » S'interroge-t-il. Lui-même vient de se convertir à l'islam. Avec cette affaire, dit-il, il se sent stigmatisé. [Le Monde 10-04-2015].

Le stéréotype qui découle de ce passage est celui de la victimisation des personnes musulmanes qui se sentent discriminées en France en raison de leur religion. Cette affirmation sous-entend que les musulmans seraient victimes d'une stigmatisation injuste de la part de la société, et que les autorités françaises auraient une attitude

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

discriminatoire envers eux. Dans l'énoncé cité ci-dessus, l'utilisation de la question rhétorique met en évidence l'absurdité ou l'injustice potentielle de la situation, soulignant ainsi l'inégalité perçue dans le traitement des pratiques religieuses et mettant en doute la neutralité de la décision et l'incohérences perçues dans le traitement du niqab par rapport à d'autres tenues religieuses. L'interrogation sur l'autorisation initiale suivie de l'interdiction ultérieure de la montée des marches avec le niqab soulève une contradiction apparente dans la politique envers le vêtement religieux, mettant ainsi en évidence la confusion ou l'incohérence potentielle dans les normes appliquées. De plus, l'auto-identification de l'individu d'après l'expression citée « *lui-même vient de se convertir à l'islam* » souligne l'impact personnel de l'affaire, mettant en évidence la perception de la stigmatisation qui découle de la manière dont les pratiques religieuses sont traitées dans la société. Cela souligne l'effet direct de la situation sur l'individu, renforçant ainsi l'argument selon lequel la politique et les décisions entourant le vêtement religieux peuvent avoir des répercussions importantes sur les croyants eux-mêmes.

Ainsi, les musulmans le vivent mal. Leurs pratiques et leurs croyances sont mal acceptées. Etre musulman devient lourd à porter dans un pays qui se prétend vouloir être laïc d'après les exemples suivants :

E54 : « *Comme ça tout d'un coup, dans la rue, il faut que je me déshabille, dit-elle. Psychologiquement, c'est très difficile* »

L'inclusion de la première phrase met en évidence les paroles directes de la personne concernée, soulignant ainsi la gravité et l'authenticité de ses sentiments personnels et de son expérience vécue. Par l'usage du verbe déontique « *il faut* » souligne un impératif et indique une obligation ou une contrainte imposée à la personne qui s'exprime. Cela nous renvoie à une situation où la personne se sent forcée de faire quelque chose, en l'occurrence, de se déshabiller. De plus, l'emploi de l'adverbe « *psychologiquement* » renforce l'aspect émotionnel et mental de la difficulté à se conformer à la situation, mettant en évidence l'impact psychologique profondément ressenti par l'individu en raison de la demande qui lui est faite.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E55 : A quelques semaines du bac, la jeune fille compte ses jours. « *Cette histoire a pourri mon adolescence* » affirme-t-elle. Son statut de bonne élève ne l’a pas protégée des rumeurs et des insultes. (...) une fille voilée est forcément soumise et arriérée. *Je ne supportais pas d’être tête nue et que l’on voit mon coup ; ça me rendais malade* ». [Le Monde 14-03-2014].

Dans cet énoncé, le journaliste emploie un verbe introducteur « *affirme* » qui nous dévoile que le narrateur rapporte les propos et les sentiments de la jeune fille du point de vue subjectif de cette dernière. Cela crée une proximité avec le vécu de la personne concernée.

De même, pour l’expression « *une fille voilée est forcément soumise et arriérée* » souligne l’existence de stéréotypes persistants et préjudiciables associés au voile, renforçant ainsi l’impact négatif de ces préjugés sur la personne concernée.

Quant à l’intégration du discours direct de la jeune fille voilée, donne une voix directe à la jeune fille, renforçant ainsi l’authenticité de son expérience et mettant en lumière son ressenti personnel d’après les verbes employés « *a pourri* », « *Je ne supportais pas* », et « *ça me rendais malade* » constitue un témoignage direct des émotions et des expériences de la jeune fille, soulignant ainsi la nature personnelle et subjective de son vécu.

Les énoncés cités ci-dessus témoignent de l’accablante épreuve que vivent ces musulmanes. En effet, celles-ci sont au cœur d’une épreuve psychologiquement traumatisante. Ainsi, cette loi visant à interdire le voile a des conséquences considérables sur leur vie mais aussi sur leur image.

E56 : Le lendemain, Soumaya se rend donc au lycée l’esprit léger. Mais en arrivant devant la grille de l’établissement, elle déchant : Serine, arrivée la première lui apprend qu’elle a dû retirer son hidjab pour obtenir son diplôme. Elle est dévastée, se sent « *humiliée* » d’avoir dû se découvrir. Pas question pour elle de « *céder à une injustice* ». C’était une question de principe. « *Je*

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

savais que j'étais dans mon droit », affirme-t-elle déterminée. [Le Monde 09-11-2016].

Le journaliste dans ce passage utilise la troisième personne « *Soumaya se rend* », « *elle déchante* » ce qui crée une distance entre le journaliste et les événements, offrant une perspective objective tout en relayant les expériences subjectives de Soumaya. Par ailleurs, le journaliste au départ use de l'expression « *l'esprit léger* » cela souligne l'état d'esprit initial de Soumaya avant d'arriver au lycée, créant ainsi un contraste avec la déception qui va suivre.

Il emploie des adjectifs évaluatifs tels que : « *dévastée* » et « *humiliée* » décrivant l'état émotionnel de Soumaya ce qui met en avant le malaise et l'injustice qu'elle ressent suite à la demande de retirer son hidjab.

Ajoutons à ce malaise, le sentiment d'humiliation dont elles sont victimes au quotidien.

E57 : « *Ces femmes se disent comblées par leurs choix. (...) si la société ne nous repoussait pas, on s'épanouirait. Là on s'enferme un peu. De toutes façons, quoi qu'on fasse, notre image ne changera pas.* » [Le Monde 09-09-2014].

Cet énoncé est un constat désolant du déni que les femmes musulmanes vivent au sein de la société française malgré que ces dernières sont déterminées et convaincues par leur choix de porter le voile islamique, elles restent tout de même refoulées. En effet, par l'emploi du conditionnel dans « *si la société ne nous repoussait pas, on s'épanouirait* » exprime une hypothèse, soulignant les obstacles perçus liés au jugement de la société.

Aussi, relevons l'emploi du pronom personnel indéfini « *on* » qui d'une part, dans ce contexte, le journaliste pourrait vouloir représenter un sentiment commun à un groupe de femmes qui font des choix similaires. D'autre part, ce pronom est souvent perçu comme plus inclusif, pouvant englober à la fois le journaliste, les musulmanes mais aussi la société française.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

De plus, au mal-être des musulmans, s'ajoute aussi, le rejet des convertis à l'islam. Pratique jusque-là très rare, mais qui connaît un rebond durant ces dernières années. Cette question de conversion devient de plus en plus difficile pour les convertis et leur entourage ce qui alimente les médias d'après les propos cités ci-dessous :

E58 : « *Pendant un an, j'ai dû me justifier de tout, de l'autorisation des joueuses voilées par la FIFA jusqu'aux terroristes. Ma mère ne voulait pas que je parle de ma conversion à ma petite sœur ni à mes grands-parents. De peur que ça soit contagieux...* » Pépité n'en fait autant avec sa fille Alexandra. « *Mais au sein de la fratrie, les rapports sont difficiles* ». Un de ses frères l'a invitée à son mariage à l'église. « *Son autre frère ne lui parle plus, se désole Pépité. Pourtant, ils étaient comme les cinq doigts de la main* ». [Le Monde 18-08-2015].

Tout d'abord, l'expression « *pendant un an* » introduit une dimension chronologique, mettant en avant une période spécifique au cours de laquelle Pépité a dû faire face à diverses situations. Par l'opposition des expressions « *joueuses voilées* » et « *terroristes* » d'une part, le journaliste insiste sur l'opposition des éléments qui semblent très différents, il cherche à créer un contraste marqué.

D'autre part, il fait référence à l'autorisation des joueuses voilées par la FIFA. Le journaliste situe l'histoire dans un contexte plus large lié aux débats sur le voile, à la perception sociale et aux règles sportives. Cela peut aider à donner un contexte vaste. Le journaliste oppose des femmes joueuses voilées, probablement impliquées dans le sport, à l'image stéréotypée des terroristes. Cela souligne la diversité des individus qui peuvent être associés à la pratique du voile et cherche peut-être à déconstruire des stéréotypes négatifs.

On retrouve également l'utilisation de la métaphore « *de peur que ça soit contagieux* » qui exprime la crainte de la mère que la conversion de Pépité puisse influencer négativement d'autres membres de la famille, créant ainsi une image puissante pour décrire le caractère potentiellement « *infectieux* » de la conversion.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ces convertis doivent en permanence se justifier à tout moment et auprès de leurs proches. Dans le discours rapporté, nous avons remarqué l'emploi de l'expression commune : *« ils étaient comme les cinq doigts de la main »*, qui à la base signifie l'unicité des membres de la famille, à savoir les frères et sœurs perçus comme les inséparables tels que les doigts d'une main, mais qui deviennent dès lors déchirés à cause de leur conversion religieuse.

Cependant cette stigmatisation fait naître un malaise que vivent et subissent les musulmans au sein de la société française. Ils sont souvent confrontés et soumis à des propos et des situations qui favorisent l'islamophobie.

4.2.3 Voile : prétexte déclencheur d'islamophobie

Le respect des religions revêt une importance significative, notamment dans le contexte de la laïcité qui caractérise la société française. Il est essentiel de souligner que l'islam, bien que présent depuis un certain temps, n'est pas aussi récent. Celui-ci figure en deuxième position vu le nombre des pratiquants musulmans qui ne cesse d'accroître. D'origine connue, l'islam continu d'exister et mis à l'affiche grâce à ses pratiques qui ne passent pas inaperçues.

C'est ainsi que le voile s'amalgame à ce sentiment de peur qui anime davantage les Français. Cette hostilité envers l'islam et ses pratiquants fait émerger l'islamophobie. Il s'agit d'une vision fantasmatique et négative de la religion musulmane et de ses croyants.

E59 : *M. Valls a apporté son soutien à la philosophe Elisabeth Badinter, mise en cause pour avoir déclaré : « il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe. » il s'agit là, selon le premier ministre, d'« une défense intransigeante de la laïcité. « Que je partage d'ailleurs. ». [Le Monde 28-01-2016].*

Le passage met en évidence le positionnement de M. Valls en faveur de la laïcité, établissant ainsi un cadre idéologique pour son soutien à Elisabeth Badinter. Par

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

l'utilisation du verbe « *a apporté son soutien* » indique une approbation de la part de M. Valls envers les déclarations d'Elisabeth Badinter, renforçant ainsi la solidarité dans leurs positions respectives. De plus, le soutien de M. Valls est justifié par l'emploi de l'expression « *défense intransigeante de la laïcité* », soulignant ainsi que sa position est motivée par le principe de laïcité et non par une hostilité envers une religion spécifique.

Notons également l'expression « *que je partage d'ailleurs* » atténue la déclaration en la rendant plus personnelle, soulignant que M. Valls partage également la position de la philosophe sur la nécessité de ne pas craindre d'être qualifié d'islamophobe.

L'islamophobie révèle ainsi la construction des stéréotypes sur l'identité musulmane, ce qui tend vers un racisme antimusulmans. Elle renvoie aux traits négatifs sous plusieurs formes : attitudes, images et discours.

E60 : *Blessées par la peur qu'elles suscitent, comme si le port du voile impliquait nécessairement celui d'une ceinture d'explosifs, les jumelles Sarah et Myriam insistent sur leur rejet de tous les extrémistes : « on ne parle d'islam dans les médias que pour parler des femmes en burqa ou de fous qui se font exploser. On ne peut pas s'identifier à ça. Ce n'est pas ça l'islam ».*
[Le Monde 12-10-2016].

L'utilisation de l'expression « *comme si le port du voile impliquait nécessairement celui d'une ceinture d'explosifs* » introduit une analogie insérée dans un discours indirect libre, permettant aux paroles des jumelles de se fondre avec le reste du discours. Cela crée une immersion dans leur perspective. Le journaliste utilise une métaphore pour illustrer la manière dont les femmes voilées peuvent être perçues, soulignant l'association injuste entre le voile et le terrorisme. En outre, l'utilisation de l'hyperbole dans « *parler des femmes en burqa ou de fous qui se font exploser* » amplifie la caricature négative souvent associée à l'islam dans les médias, mettant en évidence la déformation de l'image de cette religion.

D'autre part, cet énoncé s'achève par l'emploi d'une négation d'après la phrase « *On ne peut pas s'identifier à ça. Ce n'est pas ça l'islam* » cela souligne l'insatisfaction des

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

jumelles par rapport à la représentation médiatique stéréotypée de l'islam. Elles expriment une forme de rejet catégorique ce qui renforce l'idée que l'image médiatique ne représente pas fidèlement l'islam.

Le stéréotype qui découle de ce passage est celui de l'amalgame entre le port du voile et le terrorisme. Les jumelles Sarah et Myriam expriment leur frustration face à cette assimilation erronée et à la peur qu'elle suscite chez les autres.

Elles soulignent que le port du voile ne doit pas être associé à des actes de violence ou à l'extrémisme religieux. En effet, la journaliste compare et identifie les femmes vêtues de burqa à des fous qui s'explosent. Deux pratiques que tout oppose, cela ne fait qu'accentuer la notion de rejet dont les musulmanes ne cessent d'être victimes.

Par ailleurs, après les différents attentats perpétrés en Occident, on a commencé à attribuer des préjugés à l'égard du musulman assimilé à un terroriste. Il s'agit en effet d'affirmation d'un terrorisme islamiste.

E61 : Le nom d'Hasna s'affiche en énorme, titre après titre : « *elle voulait se marier à un Afghan* », « *elle applaudissait devant la télé le 11 septembre* », « *une petite fofolle à la joie de vivre* ». Pendant quelques heures, Hasna Ait Boulahcen, 26 ans, a été baptisée « *la première femme kamikaze à se faire exploser en Europe* ». [Le Monde 22-11-2015].

Dans cet énoncé, le journaliste utilise quelques expressions pour énumérer les titres médiatiques associés à Hasna, créant ainsi une accumulation d'informations qui renforcent l'impact émotionnel et la perception de l'importance de cette personne dans les médias. En effet, la répétition du prénom « *Hasna* » dans le titre renforce son identification dans le discours, soulignant son rôle central dans la narration. L'emploi de termes comme « *s'affiche en énorme* » et la description des titres tels que « *elle voulait se marier à un Afghan* » et « *elle applaudissait devant la télé le 11 septembre* » sont tous des référents qui contribuent à souligner le caractère dramatique de la couverture médiatique autour d'Hasna.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Le stéréotype qui découle de ce passage est celui de l'association entre l'islam et le terrorisme, ainsi que la stigmatisation des musulmans en tant que terroristes potentiels.

E62 : *C'est qu'il y'a un mois, le restaurateur s'en est pris à deux clientes voilées : « tous les terroristes sont des musulmans et tous les musulmans sont des terroristes » leur a lancé le chef au cours d'un vif échange au milieu de la salle, plein e cette fois-là. [Le Monde 24-09-2016].*

Le passage cité ci-dessus, relate les propos d'un restaurateur qui tend vers une généralisation par l'emploi de la phrase « *tous les terroristes sont des musulmans et tous les musulmans sont des terroristes* » montre une généralisation extrême et un stéréotypage négatif associé à la religion musulmane. En effet, il s'agit d'une forme d'hyperbole, une exagération intentionnelle pour mettre en évidence la nature extrême et injuste du discours.

Le stéréotype qui découle de ce passage est l'amalgame entre l'appartenance religieuse musulmane et le terrorisme. Sous le slogan du vouloir *vivre ensemble*, la France veut combattre l'islamisme en lui attribuant une image violente dans laquelle les musulmans sont fréquemment associés aux terroriste. Ainsi, la violence est mise en relation directe avec le musulman.

On voit l'image des musulmans réduite et souvent caricaturée. Ce qui dénonce un amalgame fait entre les musulmans et les terroristes, assimilant tous les musulmans à des terroristes potentiels.

On peut parler dès lors des stéréotypes. Le recours à ce type de catégorisation donne le résultat de l'émergence de la peur de l'Autre.

D'après le titre de l'article intitulé : « *Entre vodka et niqab* », dont on a extrait notre énoncé et à partir duquel nous déduisons l'opposition des deux termes totalement contradictoires : vodka vs niqab. Les nouveaux convertis souvent mal compris ne savent plus se situer au sein de la société, sont systématiquement catégorisés dans la catégorie des « *kamikaze* », « *terroristes* », on les associe souvent à des aliénés.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E63 : « *Je leur ai simplement fait remarquer qu'elles pourraient se présenter un peu moins voilées, que dans le contexte actuel, ça fait peur* » [Le Monde 24-09-2016].

Dans cet article titré : « *A Tremblay-en-France, l'islamophobie ordinaire d'un restaurateur* », daté de 24/09/2016. Le journaliste relate un fait-divers qui a fait polémique dans un restaurant gastronomique en Seine-Saint-Denis dont le restaurateur a adressé des propos haineux en s'éprenant aux deux femmes voilées venues fréquenter cet endroit.

E64 : « *Je suis dans un pays laïque et j'ai le droit d'avoir une opinion. Et des gens comme vous, je n'en veux pas chez moi !* » sur de son fait, le restaurateur ne voit aucun caractère *islamophobe* dans son propos. [Le Monde 24-09-2016].

Par ailleurs, ces stéréotypes déduits qu'on associe aux musulmans provoquent des conséquences graves, telles que l'assimilation des musulmans au terrorisme. Cette association erronée crée une atmosphère d'islamophobie, qui se manifeste parfois de manière violente et discriminatoire envers les musulmans. En France, ces stéréotypes ont contribué à alimenter une rhétorique politique et médiatique qui oppose l'islam à la laïcité, présentant les musulmans comme une menace pour la République. Cette situation a conduit à renforcer les préjugés et la stigmatisation envers les musulmans, mettant en place des mesures de surveillance accrue et des interdictions qui limitent l'exercice de la pratique religieuse. Nous allons à présent explorer comment la France se met en guerre contre les musulmans et contre l'islam, en prenant en compte les conséquences de ces politiques pour les individus et pour la société dans son ensemble.

Les controverses qui ont eu lieu dans les pays occidentaux ces dernières années telles que les attaques terroristes perpétrées à New-York ont contribué à mettre l'islam au banc des accusés. De plus, les lois contre toutes formes de voile en France ont éveillé l'esprit

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

guerrier de la France. En effet, dans l'analyse de notre corpus des deux journaux, nous avons pu repérer un lexique propre à la guerre menée contre l'islam par conséquent, celui-ci se retrouve comme une menace contre les sociétés modernes et laïques. Ainsi, les guerres n'opposent plus les idéologies comme auparavant mais principalement des religions.

E65 : « *Valls incarne la République dans la bataille, pas une République en carton, qui est celle des minutes de silence ou des analyses de salon. Il a raison d'aller jusqu'au bout et de nommer clairement l'ennemi. Nous sommes en guerre et il faut être impitoyable* ». Estime l'ancien président SOS –Racisme. [Le Monde 06-04-2016].

Cet énoncé exprime une opinion et une position claire vis-à-vis de l'action de Valls et de la situation sécuritaire en France. En effet, par l'emploi d'une personnification dans l'expression « *Valls incarne la République dans la bataille* » attribue des caractéristiques humaines au Premier ministre, suggérant qu'il représente activement la République dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. De plus, la comparaison avec « *une République en carton, qui est celle des minutes de silence ou des analyses de salon* » crée une opposition forte entre l'action perçue comme forte de Valls et une représentation plus passive ou symbolique de la République.

L'emploi de l'expression « *il faut être impitoyable* » représente une hyperbole, soulignant l'importance perçue d'une réponse forte dans le contexte de la guerre contre le terrorisme. Ce qui constitue un appel à l'action, incitant à une réponse ferme et sans compromis face à la menace perçue.

Ces énoncés témoignent non seulement de la situation alarmante qu'affronte la France voire du conflit naissant entre la République et l'Islam. Ceux-ci se déclarent être en guerre.

E66 : Le premier ministre estime que : « *une forme de minorité agissante, des groupes sont en train de gagner la bataille idéologique et culturelle* ». [Le Monde 06-04-2016].

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E67 : *Dans le contexte de la France d'aujourd'hui, l'interdiction des signes religieux le plus extrêmes – la burqa dans les rues, le burkini sur les plages- ne doit plus être une question de laïcité : ce doit être un combat politique contre une manipulation de la religion à des fins d'ordre sexuel, moral, juridique, civique, voire guerrier. [Le Monde 30-08-2016].*

E68 : *Il ne s'agit pas d'un combat des « valeurs chrétiennes » contre les envahisseurs musulmans, ou des racistes contre les immigrés : il s'agit d'un combat entre ceux des musulmans qui refusent les lois et les valeurs du pays dans lequel ils ont choisi de vivre et ceux des musulmans qui aspirent à les respecter et à en profiter et que nous devons, à tout prix, soutenir ». [Le Monde 30-08-2016].*

E69: *« Il faut donc choisir son camp : non pas le camp des sectaires contre les tolérants, mais le camp des partisans d'un islam respectueux des lois et des valeurs de notre pays- au premier rang desquelles l'égalité entre hommes et femmes et le droit pour celles-ci d'occuper librement l'espace public- contre un islam dévoyé, sexiste, intolérant, violemment prosélyte, et ennemi des libertés car exerçant de puissantes pressions communautaires contre ceux et surtout contre celles qui ne se plieraient pas à ses règles archaïques.[Le Monde 30-08-2016].*

Tous ces énoncés (E66, E67, E68, E69) déploient un lexique redondant. En effet, le lexique de guerre est omniprésent pour exprimer une position ferme sur la question des signes religieux extrêmes et de l'islam en France. Par l'utilisation des mots tels que « *combat politique* » et « *choisir son camp* » sont des métaphores qui ont pour but de décrire la confrontation idéologique et culturelle entre différentes perspectives sur l'islam. Par ailleurs, L'énoncé E72 utilise un langage fort pour dénoncer un « *islam dévoyé, sexiste, intolérant, violemment prosélyte* » en tant qu'ennemi des libertés. Cette dénomination vise à stigmatiser une certaine interprétation de l'islam.

Ces derniers énoncés opposent deux parties dans cette guerre, les opposants et les adjuvants à ce combat contre l'islam. Ce qui témoigne de la France divisée et déchirée.

Synthèse

Le quotidien français s'implique activement dans le combat mené contre toutes pratiques religieuses, tout particulièrement au port du voile islamique dans l'espace français. *Le Monde* contribue à sa façon de prendre position par rapport à cette pratique religieuse, en usant d'un procédé discursif qui fait partie des stratégies énonciatives entreprises par les journalistes dans le but de répondre à la politique éditoriale du journal *Le Monde*. A cet effet, le journal donne la priorité à l'emploi du DR sous toutes ses formes. En effet, le quotidien a particulièrement recours à l'emploi redondant du DD qui est largement utilisé et à travers duquel les journalistes tentent de crédibiliser et de légitimer les informations proposées en les combinant à leurs discours des propos d'autrui. Ce journal utilise également d'autres formes de discours. Il a notamment recours au discours indirect et la forme hybride pour rapporter les propos d'autrui en les façonnant et en les imbriquant à leurs propres discours.

Le recours systématique au DR comme procédé énonciatif nous démontre la notion d'hétérogénéité énonciative. En effet, ce procédé lui permet de transformer ou de déformer l'actualité en la présentant sous un certain angle, ce qui fait marquer le discours de son emprunte. Il s'agit dès lors d'un processus de subjectivation mais aussi d'effacement énonciatif.

De plus, les journalistes du quotidien *Le Monde* citent des personnalités de positions divergentes à l'égard du voile islamique. En effet, le lecteur est face aux discours de personnalités politiques, religieuses et juridiques, mais également des enseignants et des directeurs d'établissement scolaires et universitaires. Ces derniers présentent des arguments avancés pour appuyer leurs prises de position qui s'opposent ou soutiennent l'interdiction du voile dans le contexte français. Ainsi, à travers

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

l'hétérogénéité discursive, les journalistes cherchent à représenter les différentes perspectives présentes dans la société et à offrir une vision pluraliste de l'actualité.

En outre, à travers les articles du journal *Le Monde*, un autre concept émerge. Il s'agit de l'hétérogénéité culturelle qui est également présente. Les journalistes font référence à l'engagement civique et aux valeurs républicaines, qui sont au cœur de la culture française. Ils utilisent des références à des symboles culturels et religieux, tels que les mosquées, les écoles etc., pour donner une perspective culturelle à leur discours. De plus, les croyances religieuses sont présentes dans leur discours, reflétant ainsi la diversité des croyances et des pratiques religieuses en France. Enfin, l'hétérogénéité culturelle est omniprésente dans le discours du journal *Le Monde*.

Dans l'ensemble, la diversité énonciative, discursive et culturelle du discours du journal *Le Monde* peut être utilisée pour présenter une vision pluraliste et nuancée de la question du voile en France. En prenant en compte les différentes perspectives et les arguments avancés par les différents acteurs du débat, les journalistes du journal *Le Monde* peuvent aider à promouvoir une compréhension plus nuancée et plus équilibrée de la question du voile en France.

5. Le voile dans le journal *Liberté* : analyse des stratégies discursives et argumentatives à travers le DR

Dans notre cadre d'analyse, le journaliste est confronté à un conflit linguistique et identitaire. Chaque fragment de phrase qu'il produit lui rappelle qu'il doit se conformer aux normes de la langue dans laquelle il écrit, qui n'est pas sa langue maternelle, tout en préservant son identité culturelle. Cette situation peut être difficile à gérer, car l'énonciateur doit constamment naviguer entre deux exigences contradictoires : celle de produire un texte grammaticalement correct et fluide, tout en exprimant sa propre identité culturelle à travers son écriture. Ce conflit peut donc rendre le processus d'écriture complexe et stressant pour le journaliste. Ainsi, le DD est un outil couramment utilisé dans la presse écrite pour citer les paroles exactes d'une personne ou d'un groupe de personnes. Dans le cas du journal *Liberté*, il est fréquent de retrouver ce type de discours dans les articles pour donner la parole aux protagonistes des événements rapportés ou pour fournir des témoignages directs.

En utilisant le DD, les journalistes transmettent des informations de manière plus vivante et captivante, permettant aux lecteurs de ressentir l'émotion et l'impact des paroles prononcées. Les citations directes peuvent également aider à renforcer la crédibilité des informations présentées, car elles permettent aux lecteurs de voir les preuves et les sources des déclarations faites dans l'article.

Le journal *Liberté* use d'un emploi abondant du DD qui reflète une volonté de donner la parole à toutes les parties impliquées dans les événements rapportés du côté français, tout comme du côté algérien qu'il s'agisse de politiques, de personnalités publiques ou de simples citoyens. Cela permet au lecteur de se faire sa propre opinion sur les sujets traités et de comprendre les différentes perspectives en présence. Nous avons sélectionné quelques énoncés pertinents :

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E1 : Le numéro II d'El Qaïda reproche à la France le dernier projet de loi interdisant le port de la burqa afghane. Mais Al Zawarihi, pour mieux faire passer la pilule, rappelle que « *la France prétend être un pays laïque alors que son cœur est plein de haine pour les musulmans.* » [Liberté 05-08-2014].

Dans cet énoncé, nous remarquons l'emploi du DD introduit par le verbe introducteur « *rappelle* » qui est un verbe de parole, car il est utilisé pour introduire une citation directe du discours du numéro II d'El Qaïda. Le verbe « *rappelle* » indique que Al Zawahiri cite les paroles de son collègue et les rapporte à son interlocuteur. C'est donc un verbe qui indique une action de transmission orale d'un message, plutôt qu'une action de pensée. Nous remarquons dans cet article publié sous le titre : *Al Zawahiri menace la France*, le journaliste touche dès le titre à l'emblème des leaders d'un important réseau d'El Qaïda succédant à Oussama Ben Laden²⁵, à savoir au *numéro II de la maison mère*. En effet, dans l'énoncé E1, le journaliste utilise un référent d'après l'emploi du nom propre « *el Qaïda* ». Ainsi, en citant Al-Qaïda, le journaliste donne une voix à une perspective extrémiste pour mettre en évidence le désaccord ou la désapprobation de certaines politiques françaises par des groupes radicaux. Cela peut également servir à contextualiser les réactions de ces groupes par rapport aux actions et politiques françaises, tout en soulignant la complexité des relations entre la France et certains secteurs musulmans radicalisés.

A l'aide du DD, le journaliste montre, d'une part son opposition semée de reproches par rapport à cette loi visant à interdire le voile ou burqa en particulier. D'autre part, il insiste sur la contradiction et la « *haine* » véhiculée par cette loi, en se prétendant d'être un pays laïque.

²⁵Oussama ben Laden (1957-2011) était un militant islamiste saoudien et le fondateur du groupe terroriste Al-Qaïda. Issu d'une famille influente en Arabie saoudite, il s'est impliqué dans le djihad pendant la guerre soviéto-afghane. Après le retrait soviétique, Ben Laden a dirigé ses efforts vers le djihad mondial, orchestrant des attaques notables, dont les attentats de 1998 contre les ambassades américaines en Afrique. Il est devenu mondialement connu suite aux attentats du 11 septembre 2001. Traqué pendant une décennie, il a été localisé et tué par les forces spéciales américaines au Pakistan en 2011. Sa mort a représenté un tournant majeur dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

De plus, nous repérons un commentaire introduit par l'emploi de l'expression « *pour mieux faire passer la pilule* » qui est une expression idiomatique employée par le journaliste pour rendre quelque chose de désagréable plus facile à accepter. Autrement dit, c'est pour souligner cette intention d'atténuation de la critique en rendant le discours plus acceptable. Dans ce contexte, le journaliste utilise cette expression pour suggérer que le discours du numéro II d'El Qaïda reprochant à la France le projet de loi interdisant le port de la burqa afghane est une critique sévère.

Ajoutons à l'énoncé que nous venons de voir, un autre qui use également du DD :

E2 : La ministre de l'enseignement supérieur, Geneviève Fiorasco, s'est exprimée sans ambiguïté. « *Aucune université n'a saisi le ministre à ce sujet : c'est donc que ça ne pose pas de problème. Qu'on n'invente pas des problèmes là où il n'y en a pas* », a déclaré la ministre sur France interrogée sur les propos attribués par Le Figaro son collègue de l'intérieur.

E3 : Par la voix d'Abdellah Zekri, le conseil français du culte musulman CFCM a rappelé que « *la liberté d'expression reconnaît aux étudiants le droit d'exprimer leurs convictions religieuses à l'intérieur des universités* ». [Liberté 11-08-2014].

Les énoncés E2 et E3, sont rapportés sous forme de DD. Ils sont introduits par les verbes introducteurs : « *s'est exprimée* » et « *a déclaré* » et « *a rappelé* », des verbes de parole, l'un qui sert à faire connaître sa pensée, ses sentiments ou à communiquer son point de vue, l'autre qui indique une action de communication verbale, c'est-à-dire une action de parler, plutôt qu'une action de penser.

Les articles mentionnés supra rapportent deux citations de type d'autorité, l'un de la ministre de l'enseignement supérieur, l'autre partisan du CFCM²⁶. Le journaliste Y.Kenzy a eu recours à ces deux citations car l'une appuie l'autre.

²⁶Le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) est une organisation représentative de la communauté musulmane en France. Créé en 2003, le CFCM a pour mission de servir de lien entre l'État français et la communauté musulmane. Il vise à favoriser le dialogue entre les autorités publiques et les musulmans de France, à promouvoir la compréhension mutuelle, et à représenter les intérêts de la communauté musulmane dans le pays.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

En effet, il a introduit son discours rapporté par le verbe « *s'exprimer sans ambiguïté* », ce qui nous informe sur le degré d'implication de celui qui parle. Le journaliste souligne que ses propos étaient clairs et sans équivoque. Cela permet de mettre en avant l'importance de cette déclaration, qui apporte une réponse claire à une question controversée, et de donner une indication sur la manière dont les propos de la ministre ont été perçus par le journaliste. De plus, on retrouve l'emploi du déterminant indéfini « *aucune* » le journaliste affirme que dès le départ, le voile ne représente pas de problème dans les universités françaises. Geneviève Fioraso, affirme qu'aucune université ne s'est plainte auprès du ministère de l'enseignement supérieur quant à un éventuel problème lié à la radicalisation dans les universités. Selon elle, il s'agit de propos qui sont infondés. La ministre s'exprime clairement sur le fait que selon elle, il n'y a pas de problème en relation avec les propos de son collègue de l'intérieur, étant donné que les universités n'ont pas saisi le ministre à ce sujet. Elle suggère également que certains pourraient inventer des problèmes là où il n'y en a pas, ce qui peut être compris comme une critique implicite de ceux qui ont rapporté les propos de son collègue de l'intérieur de manière alarmiste. En somme, la ministre de l'enseignement supérieur a réagi publiquement aux propos de son collègue de l'intérieur, et a clarifié sa position sur la question en utilisant une citation directe pour souligner qu'aucune université n'a saisi le ministre à ce sujet, et en suggérant que certains pourraient exagérer la situation.

En ce qui concerne, l'énoncé E3, Zekri, en tant que représentant du CFCM, ne fait que « *rappeler* » le droit d'exprimer leurs convictions, ce qui sème le trouble dès le départ pour l'interdiction du voile. En nous proposant cette affirmation Zekri semble suggérer que les étudiants musulmans doivent pouvoir pratiquer leur religion librement au sein des universités, sans être discriminés ou stigmatisés.

Le discours peut être perçu comme une réponse à l'idée que la radicalisation islamiste peut avoir lieu dans les universités françaises. Il semble ainsi souligner que la liberté d'expression et de pratique religieuse sont des valeurs fondamentales en France, qui doivent être respectées même dans les institutions universitaires.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Par ailleurs, nous pouvons ajouter des citations auxquelles les journalistes font référence telles que :

E4 : « *Il ne faut pas voir la réalité telle que je suis* », disait Paul Eluard.

E5 : Nadia Ait Zai, présidente du Ciddef considère que « *le port du hidjeb est perçu comme un signe, à la fois protecteur et libérateur. Protecteur parce qu'il est érigé par la société, notamment par les parents, comme un mécanisme de défense afin de protéger leurs filles d'éventuelles agressions auxquelles elles sont exposées une fois qu'elles aient quitté le cadre familial. Libérateur car il offre aux femmes la possibilité de sortir de chez elles* ». [Liberté 03-03-2014].

E6 : A ce propos, M Belhouas, marié et père de deux filles, a ciselé cette citation lourde de sens : « *sois une femme et élève le monde, sois un homme et soulève le monde* ». [Liberté 03-03-2014].

Le journaliste M.S Loucif dans son article intitulé : *80% des femmes algériennes portent le hidjab*, débute avec une citation du célèbre poète français Paul Eluard qui sert à créer une connexion entre le sujet de l'article et une figure connue de la littérature. Cette citation est interprétée comme une invitation à ne pas prendre les choses au premier degré et à considérer la réalité sous différents angles.

En effet, cette dernière porte sur notre vision de la réalité qui sert à mettre en garde contre les perceptions erronées qui peuvent influencer la façon dont on perçoit la réalité.

Alors que le voile représente un dogme religieux que les femmes doivent impérativement respecter, ceci-dit la réalité laisse transparaître autre chose, elle ne se réduit pas à ce simple fait. En effet, les raisons pour lesquelles elles le mettent sont toutes autres.

Dans le deuxième, le journaliste à travers ces propos énumère les arguments qui justifient le port du voile. Les musulmanes le portent pour trois raisons, de type religieux

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

(obligation divine), pudique (préserver sa dignité) mais aussi et surtout traditionnel (par mimétisme). En effet, elle suggère que le hidjeb, ou voile islamique, peut être perçu à la fois comme un symbole de protection et de libération pour les femmes musulmanes.

D'une part, le hidjeb est considéré comme protecteur, car il peut être utilisé par les parents comme un moyen de protéger leurs filles d'éventuelles agressions ou de la pression sociale à l'extérieur de la famille. En portant le voile, les femmes musulmanes peuvent se sentir plus en sécurité en public, car elles ne sont pas confrontées à des regards ou des commentaires jugés offensants ou désobligeants. D'autre part, elle suggère que le hidjeb peut être considéré comme libérateur, car il permet aux femmes de sortir de chez elles et de participer à la vie publique tout en respectant les normes religieuses et culturelles. En portant le voile, les femmes peuvent se sentir plus à l'aise et plus confiantes en tant que membres de la société tout en maintenant leur identité religieuse et culturelle.

Quant à l'énoncé E6, présenté selon un mode impératif, sous forme de DD, le journaliste emploie notamment un commentaire et modalisateur « *a ciselé cette citation lourde de sens* », en utilisant cette expression, il appuie et adhère aux propos du locuteur.

Il met en évidence l'impact que cette citation peut avoir sur les lecteurs et souligner son importance dans le contexte de l'article ou du sujet traité. Introduite par le verbe de pensée « *ciseler* », cette citation exprime une manière de retravailler la phrase afin qu'elle acquiert un sens ciblé.

Elle met l'accent sur la position de la femme dans le monde. Cette citation pourrait signifier que les générations futures ont la capacité et la responsabilité d'éduquer leurs enfants, de transmettre des valeurs positives et de faire avancer la société.

De plus, nous relevons sur le plan linguistique l'emploi des verbes : « *élève/soulève* » ce qui nous renseigne sur l'attribution des tâches données aux femmes et aux hommes. En étant des modèles pour leurs enfants, en les encourageant et en les inspirant, les femmes peuvent contribuer de manière significative au bien-être de la société. De plus, cette citation suggère que les hommes quant à eux ont la responsabilité de soulever le

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

monde, c'est-à-dire de relever les défis, de briser les barrières et de faire avancer la société. Les hommes ont le pouvoir de changer le monde, mais ils ont également la responsabilité de le faire de manière positive et constructive. Tous les deux, homme et femme ont des rôles différents à jouer dans la société. Leur collaboration et leur complémentarité sont nécessaires pour faire avancer la société. Le journaliste veut toucher à une question existentialiste, à savoir la femme considérée comme étant le pilier sur laquelle se repose le monde.

Par ailleurs, même si le port du voile reste très défendu par la communauté islamique, cependant, la position à l'égard du port du voile intégral en France reste très mitigée. Nous proposons, pour l'analyse, les énoncés suivants :

E7 : « *Tout musulmans épris de droits et de légalité ne peut qu'appeler au respect de cette loi* » a indiqué à l'APS, le président du conseil français du culte musulman, Mohamed Moussaoui. Tout en affirmant ne « *pas souhaiter que le port d'un tel voile s'installe comme pratique sur le sol français* », M.Moussaoui a indiqué qu'« *aucune des quatre écoles juridiques musulmanes ne reconnaît le port du voile intégral, sauf celui laissant apparaître le visage* ».

E8 : « *Le port du voile intégral n'est pas une prescription islamique* », a affirmé Slimane Nador. [Liberté 09-10-2014].

Dans les deux énoncés cités ci-dessus (E7 et E8), nous avons relevé des citations introduites par des verbes : « *a indiqué, affirmant, a affirmé* », introduites par Mohamed Moussaoui qui fait une déclaration concernant la position des musulmans épris de droits et de légalité et leur appel au respect de la loi.

Ce qui ne font que dévoiler sa prise de distance par rapport au fait de se dissimuler le visage. Cette pratique étant très marginale, ne faisant pas partie de l'islam mais du mouvement salafiste.

De plus, les deux énoncés sont porteurs d'actes de langage. Moussaoui affirme ne pas souhaiter que le port d'un tel voile s'installe comme pratique sur le sol français. Il indique

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

qu'aucune des quatre écoles juridiques musulmanes ne reconnaît le port du voile intégral, sauf celui laissant apparaître le visage. En effet, par le fait de citer les quatre écoles (malikite, hanafite, shafite et hanbalite), comme référent et références, suivies de l'adjectif cardinal « quatre », et de la négation exprimée par « aucune », le locuteur ne laisse aucun doute quant au type du voile prescrit par l'islam. Cela signifie qu'il y a un autre discours proféré, celui prescrit par l'islam. La négation, dans cet énoncé, exprime une polyphonie. Pour pouvoir trouver cette autre voix et cet autre discours qui constitue l'interdiscours.

Ce discours exprime le soutien du président du Conseil français du culte musulman à la loi française interdisant le port du voile intégral. Il souligne également que cette interdiction n'est pas contraire à la tradition juridique musulmane et que le port du voile intégral n'est pas une pratique religieuse obligatoire. Ajoutons l'énoncé suivant :

E9 : « *Il y'a longtemps qu'on aurait dû être sensible à cette montée du fondamentalisme* », a estimé le recteur de la mosquée de Paris. [Liberté 29-10-2014].

Cet énoncé rapporte les propos du recteur de la mosquée de Paris. Il est primordial d'insister sur le positionnement du recteur en tant qu'instance officielle. Il se positionne par rapport à la loi interdisant le port du voile intégral : « *On, sensible, avoir dû, montée du fondamentalisme, il y a longtemps* », ce sont des vocables et des syntagmes qui effacent le doute quant au refus du port d'une telle tenue. Le journaliste rapporte les propos du recteur considérés, ici, comme une prise de position, puisque les propos de cette instance représentant la communauté musulmane en France sont rapportés, par le journaliste, à l'aide du verbe introducteur « *estimer* » mis au passé composé, un temps verbal exprimant une action accomplie. Ainsi, les propos du recteur vont à l'encontre de toute stéréotypisation concernant le fait de vouloir imposer ou accepter le voile intégral.

A cet effet, le journaliste le cite dans le but d'aborder le sujet sur la montée du fondamentalisme islamique. Ce concept « *fondamentalisme* » désigne une approche rigide et stricte de l'interprétation des principes fondamentaux d'une doctrine religieuse.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Les adeptes cherchent à maintenir une pureté doctrinale et à s'opposer aux changements perçus comme des compromis ou des déviations. Cette approche peut conduire à une interprétation stricte des textes sacrés, à une résistance au changement social et culturel, et à une exclusion de ceux qui ne partagent pas les mêmes convictions fondamentales.

En effet, le côté algérien critique et avance l'idée qu'elle aurait dû être prise en compte plus tôt d'après l'expression utilisée « *il y'a longtemps* ». Il aurait été préférable de s'en préoccuper avant que cela ne devienne un problème majeur. Le recteur de la mosquée de Paris semble donc considérer que les autorités ont tardé à réagir face à cette situation.

Notons l'emploi de l'impersonnel énonciatif qui inclut différents acteurs face au port du voile intégral. Le sujet du discours, à l'aide de l'emploi du pronom « *on* », se considère comme un acteur social assurant et accomplissant le rôle d'intermédiaire entre la communauté musulmane et les autorités françaises.

Par ailleurs, d'après la lecture de notre corpus du quotidien algérien *Liberté*, nous remarquons que les journalistes changent d'attention concernant le voile islamique pour le remplacer et faire référence à une autre pratique qui prend de l'ampleur et se réactualise. Cette évolution dans le traitement médiatique se manifeste par le délaissement progressif du voile islamique au profit d'une autre pratique qui gagne en importance et qui est en constante réactualisation : le haïk. Les journalistes, initialement centrés sur le voile islamique, semblent désormais diriger leur attention vers cette pièce vestimentaire emblématique.

Cette transition peut refléter les évolutions culturelles et sociales en cours, mettant en lumière le besoin de saisir les nuances et la diversité des pratiques vestimentaires qui façonnent le paysage socioculturel. Examinons de plus près cette transition significative et les implications qu'elle pourrait avoir sur la représentation médiatique des pratiques vestimentaires en Algérie.

Le haïk étant une pratique ancestrale qui devient de plus en plus abordée dans les articles algériens. En effet, il s'agit d'un symbole identitaire de la culture algérienne. Cette dernière est valorisée, ce qui lui confère outre sa fonction vestimentaire, une

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

symbolique à usage traditionnel et culturel. En effet, on distingue de la part de la presse algérienne, une volonté de détourner des regards la question omniprésente du voile islamique en France. Ainsi, on fait renaitre le haïk en le faisant porter par des femmes.

E10 : « *Dans mes miniatures, je représente toujours la femme en haïk. D'ailleurs avec cette exposition, j'ai concrétisé mon rêve : j'ai emmené la femme en haïk jusqu'à Crotone* », souligne Badia Maidat. [Liberté 02-08-2016].

Cet énoncé nous présente un témoignage d'une artiste qui expose ses peintures permettant de mettre en avant et avec fierté la représentation de la femme en haïk. Ce témoignage est rapporté sous une forme directe et introduit par le verbe « *souligne* ».

Ceci témoigne de l'intérêt porté à cette tenue qui a tendance d'être oubliée et souvent remplacée par le voile islamique. L'adverbe « *jusqu'à* » traduit avec force l'universalité de cette tenue tellement valorisée. La locutrice, à l'aide du verbe de mouvement « *emmener* » et du nom propre « *Crotone* » affiche sa position en tant que femme algérienne à l'égard du voile islamique et montre que la tenue de la femme algérienne n'est pas seulement le voile intégral.

Par ailleurs, après avoir largement privilégié le discours direct pour donner la parole aux divers acteurs impliqués dans les événements relatés, les journalistes du quotidien Liberté optent désormais pour une utilisation du discours rapporté sous forme indirecte. Ce changement de méthode vise à offrir une synthèse et une analyse des informations collectées. En recourant au DI, les journalistes résument les déclarations des personnes citées tout en ajoutant des éléments contextuels pour permettre aux lecteurs de saisir pleinement les enjeux en jeu. Cette approche, en présentant les faits de manière plus réfléchie, offre une perspective plus subjective et approfondie de la situation. Voici quelques exemples que nous avons choisis pour l'analyse :

E11 : Une manifestation sur le hidjab islamique, prévue hier dans la ville d'Azeffoun avec comme slogan « *tahadjabi wa latataradadi* », qui veut dire

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

mettez le hidjab sans hésitation, a suscité un vif mécontentement parmi une partie de la population locale qui n'y voit qu'« *une incursion islamiste qui ne s'inscrit ni dans la culture ni dans les valeurs de la femme kabyle* ».[Liberté 24-04-2015].

L'énoncé E11 est présenté sous forme de DI introduit par la subordination « *qui ne voit que* ». Le journaliste rapporte les propos de la population locale en utilisant des guillemets. De plus, le journaliste a recours à l'alternance codique. En effet, il emploie une expression idiomatique en langue arabe propre au contexte algérien. Nous repérons le slogan arabe « *tahadjabi wa latataradadi* », qui pousse la femme à mettre le hidjab sans hésitations.

L'emploi de l'impératif ici est un acte de langage : le choix de la langue arabe renforce l'action illocutoire et perlocutoire de l'acte du langage utilisé. Le journaliste utilise cette formulation pour donner un aperçu du message véhiculé par les organisateurs de la manifestation et pour informer les lecteurs sur les revendications portées par ceux-ci. De plus, La négation et la charge sémantique du verbe arabe « *taraddada* » [hésiter] , mis au pluriel construisent une exhortation qui signifie « *faire* » ou mieux encore : « *faire faire* ».

Le journaliste joint l'expression en question d'un commentaire « *un vif mécontentement* » pour indiquer que la manifestation a suscité une forte réaction négative de la part d'une partie de la population locale.

Il s'agit d'une manière de souligner l'impact négatif de la manifestation sur la communauté locale et d'attirer l'attention sur l'importance de cette question.

Nous remarquons notamment l'emploi de la négation « *ni* » et du syntagme « *incursion islamique* », ce qui affirme le mécontentement de la manifestation en question. Il reste important de préciser que cela peut être interprété comme une réaction liée aux événements passés de l'histoire algérienne, notamment la guerre civile des années 1990. Cette période a été marquée par des affrontements violents entre le gouvernement algérien et des groupes islamistes armés. La réaction de la population s'explique par

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

rapport à l'image que cette période du terrorisme a construite du voile. Cette réaction défavorable est une réponse. En effet, dans la culture kabyle, la femme ne fait pas face à ce genre d'obligation d'après l'énoncé suivant : « *elle est loin d'être animée par les préoccupations et l'intérêt des femmes. Elle ne s'inscrit ni dans la culture ni dans les valeurs, encore moins dans l'ambition de la femme algérienne pour son émancipation citoyenne, ses droits et ses libertés* », affirment-ils. La population locale qui voit cette initiative comme une « *incursion islamiste* » qui ne s'inscrit pas dans la culture ou les valeurs de la femme kabyle. Le hidjab est perçu comme un symbole d'une culture islamiste importée qui ne correspond pas aux valeurs et aux traditions locales.

Donc, le hidjab est l'opposé de l'émancipation, droits, libertés de la femme. Il s'agit d'un paradoxe sémantique.

Ainsi, faisant référence à une figure intégriste de l'islam, le journaliste a pour but d'utiliser ces propos en raison de démontrer l'influence conséquente des imams salafistes à faire circuler cette pratique marginale que la société française tend à abolir. Nous proposons l'énoncé ci-dessous :

E12 : Dans un discours devant les parlementaires français le 22 juin, le président Nicolas Sarkozy a déclaré que le voile intégral n'était pas « *le bienvenu sur le territoire de la République* ».

A cet effet, en ayant recours à une instance discursive officielle celle du président N.Sarkozy, le journaliste rapporte les propos tenus par le président qui s'oppose directement à la pratique du voile islamique en France. Il s'agit donc d'une position qu'il a clairement hostile à cette pratique vestimentaire. Le journaliste vise à rendre plus crédible ses propos en déclarant le refus d'existence et la propagation du voile intégral sur le territoire français. Le président exprime ainsi son désaccord à l'égard du port du voile intégral par le biais de la négation à travers « *le voile intégral n'était pas le bienvenu sur le territoire de la République* », qui est considéré comme une atteinte à la dignité des femmes et comme une pratique contraire aux valeurs de la République.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

française. L'utilisation du terme « *bienvenu* » implique une dimension d'accueil ou de rejet, contribuant ainsi à polariser le débat sur le port du voile intégral.

De plus, l'interlocuteur, ici, est important. « *Les parlementaires* » offrent la légitimité de recevoir les instructions du Président et d'agir (ou de réagir) à leur tour par rapport au discours du Président – interlocuteur légitimé à réceptionner (ou à recevoir) le discours– action des parlementaires sur un espace (la République).

L'énoncé qui va suivre, nous révèle une position complexe et nuancée par rapport au voile intégral :

E13 : L'avocat à la cour, Me Chems-Eddine Hafiz[...]même s'il reconnaît n'être pas « *personnellement* » pour le port du voile intégral qui n'est pas , selon lui, « *une référence religieuse* » , il dit craindre que cette loi ne « *heurte les valeurs de la République et les libertés individuelles* ».[Liberté 09-10-2014].

Dès le départ, le choix de mots laisse entendre qu'il sépare ses opinions personnelles de ses convictions professionnelles en tant qu'avocat d'après l'adverbe « *personnellement* ». Cela souligne la nécessité de considérer l'argumentation non seulement du point de vue personnel, mais aussi du point de vue légal et constitutionnel. A travers le recours à une forme indirecte, le journaliste se met à distance par rapport à cette prise de position à l'égard du port du voile intégral. Il met entre guillemets tout propos de l'autre afin de distinguer ses propres paroles à celles de l'avocat avancées. En effet, il utilise un discours appartenant à un autre genre de type juridique afin d'apporter plus de crédibilité à ce qu'il avance. L'avocat Me Hafiz exprime sa crainte que la loi interdisant le port du voile intégral ne soit contraire aux valeurs de la République et aux libertés individuelles.

Lui-même opposant au port du voile, toutefois, il semble préoccupé par les possibles atteintes à la liberté d'expression et à la liberté de religion que pourrait entraîner cette loi. Notons également ce passage rapporté au discours indirect :

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E14 : Mais dans son dernier message, le numéro II de la nébuleuse terroriste n'omet pas de rappeler que l'ennemi numéro I de l'organisation reste les États-Unis d'Amérique. Zawahiri a dit également ne pas voir de différence entre la politique de Barack Obama et celle de ses prédécesseurs, le qualifiant notamment de "criminel" et de "menteur". [Liberté 05-08-2014].

Dans cet énoncé, nous remarquons le recours au discours indirect. Celui-ci est utilisé pour paraphraser et reformuler les paroles d'une personnalité influente. Dans ce cas précis, le discours indirect est utilisé pour rapporter les propos du numéro II d'Al-Qaïda, Ayman al-Zawahiri, sans utiliser pour autant ses propres mots exacts, mais plutôt sur le contenu et le message que Zawahiri a voulu communiquer. En d'autres termes, cela permet également de mettre en évidence l'opinion de l'organisation Al-Qaïda envers les États-Unis et la politique américaine.

Ce passage utilise la technique de la dérision pour affaiblir l'opinion du sujet. En soulignant que le numéro II de la nébuleuse terroriste considère toujours les États-Unis comme l'ennemi numéro un ce qui sous-entend que cette organisation est obsolète et que ses objectifs sont dépassés. De plus, le journaliste use de la comparaison pour souligner son point de vue.

En comparant la politique de Barack Obama à celle de ses prédécesseurs et en le qualifiant de « *criminel* » et de « *menteur* », il crée une déclaration forte et dramatique pour attirer l'attention du lecteur ce qui souligne la sévérité de l'accusation. À première vue, il ne semble pas y avoir de lien direct entre ce passage et le voile islamique. Cependant, on peut déceler ou établir des liens symboliques, en considérant le contexte plus large des relations entre l'Occident, en particulier les États-Unis, et le monde musulman. En effet, certains groupes extrémistes ont utilisé des symboles islamiques, tels que le voile, comme des déclarations politiques ou des manifestations de résistance contre ce qu'ils perçoivent comme des ingérences occidentales.

Par ailleurs, nous repérons un discours indirect d'après l'énoncé suivant :

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

E15 : “Ce robin des bois moderne” des femmes voilées considère que les lois d’application en France et en Belgique ne respectent pas les libertés individuelles. [*Liberté* 20-08-2015].

E16 : Rachid Nekkaz se déclare opposé au port du voile dans les lieux publics [...]il estime même que ces interdictions sont dangereuses pour la démocratie. [*Liberté* 20-08-2015].

Ces deux énoncés (E15 et E16) sont extraits de l’article titré *L’Algérien Rachid Nekkaz passe à la caisse*. Notons particulièrement l’emploi significatif du nom propre dans ces deux passages. Ce nom est doté d’une charge idéologique et reflète une position politique. Nekkaz est un homme d’affaires et activiste algérien-français. Connu pour son engagement politique et social, notamment dans les domaines de la défense des droits de l’homme et de la promotion des libertés individuelles. Il s’est particulièrement investi dans la lutte contre les lois interdisant le port du voile intégral, notamment celle adoptée en France en 2010. Il a été impliqué dans des actions pour protester contre ces interdictions, allant jusqu’à payer des amendes pour les femmes portant le niqab (voile intégral) en signe de solidarité.

Les deux énoncés prennent par ironie comme emblème la figure du légendaire personnage fictif « *robin des bois* » se veut créer une image vivante et mémorable qui se retrouve au centre de cet article. A cet effet, Nekkaz est contre la loi pour l’interdiction du voile. Celle-ci s’oppose à la liberté individuelle ainsi que pour la démocratie de pays d’après les qualificatifs suivants : « *opposé* » et « *dangereuse* ». Se représentant comme un défenseur des droits des femmes portant le voile intégral en France et en Belgique. Il se bat pour une cause qui est considérée juste en se battant pour défendre les opprimés.

Le discours de Nekkaz représente un contre-discours par rapport au discours de la loi. C’est une réponse, une réaction. Et c’est dans cette réaction que les représentations se construisent.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

En outre, les journalistes du journal rapportent les déclarations du député britannique pour illustrer que cette pratique concerne non seulement la France, mais aussi d'autres pays, comme en témoigne l'énoncé suivant :

E17 : Le député britannique du parti conservateur au pouvoir a déposé un projet de loi limitant le port du voile intégral dans les lieux publics et a affirmé hier qu'il refusait à l'avenir de recevoir à sa permanence les femmes aux visages dissimulés. [*Liberté* 18-07-2014].

Dans cet extrait, par le biais de l'emploi du discours indirect, le journaliste rapporte des propos qui démontrent l'obstination de la majorité des pays occidentaux, plus particulièrement de la société britannique qui se positionne contre le fait de se dissimuler le visage. Introduit par un verbe de parole « *affirmé* », le journaliste décrit l'action de déclarer ou de dire quelque chose avec force et conviction. Il rapporte la prise de position du côté britannique sur un sujet et défend l'idée de l'interdiction du port du voile en public. Selon eux, cette pratique vestimentaire serait contraire aux valeurs britanniques et constituerait une entrave à la communication et à la sécurité dans les lieux publics. Le député a également pris une position controversée en affirmant qu'il refuserait à l'avenir de recevoir à sa permanence les femmes qui portent le voile intégral. Selon lui, cela serait nécessaire pour garantir la sécurité et la transparence des échanges avec ses électeurs.

Après avoir initialement privilégié l'utilisation du discours direct pour donner une voix aux divers intervenants dans le contexte de l'interdiction du port du voile islamique en France, les journalistes de *Liberté* ont évolué vers une approche plus variée. Ils ont choisi de combiner des éléments de discours direct et indirect dans la suite de leur couverture de l'affaire. Cette approche mixte se manifeste par l'intégration d'extraits de déclarations des acteurs impliqués, tout en contextualisant ces propos et en les complétant par des informations supplémentaires. Cette évolution permet aux journalistes d'offrir une perspective plus nuancée et équilibrée, enrichissant ainsi la compréhension du public quant aux divers aspects de l'affaire du voile.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Cette combinaison d'approches permet aux journalistes de présenter de manière plus exhaustive et nuancée les positions et opinions émises par les différentes parties prenantes, comme en témoignent les énoncés suivants :

E18 : Le président de l'association qui s'est, mercredi dernier, exprimé sur les ondes de la chaîne III a, sans l'ombre d'un doute désigné le courant salafiste de « *danger pour elle d'abord et pour l'islam ensuite* ». Cette dernière estime en effet que la salafia « *a donné une mauvaise image de l'islam* ». [Liberté 25-07-2014].

Dans ce passage, le journaliste utilise une approche mixte, combinant initialement le discours direct avant de passer au discours indirect. Cette transition est marquée par l'emploi de verbes introducteurs tels que « *exprimé* », « *a désigné* », et « *estime que* ». Cette utilisation particulière de la forme mixte révèle le niveau d'implication du journaliste dans la citation, tout en permettant une présentation nuancée des propos en question.

De plus, le journaliste modalise ses propos. Il introduit sa présence à travers l'emploi de commentaire personnel tel que l'expression « *sans l'ombre d'un doute* », appuie davantage que l'on ne peut pas affirmer le contraire, quelque part il est partisan à cette idée.

Etant membre de l'association, il dévoile sa préoccupation à propos du courant salafiste en Algérie. Selon lui, le salafisme est un « *danger* » pour l'Algérie ainsi que pour l'islam dans son ensemble, car il a donné une image négative d'après l'emploi de « *mauvaise image* » à la religion. Le Salafisme, ce courant radical de l'islam, représente une menace pour la stabilité et la sécurité de l'Algérie.

Ajoutons également cet énoncé qui représente le message rapporté d'Al Zawahiri destiné à ses ennemis :

E19 : Dans son message, le numéro II de la nébuleuse terroriste n'omet pas de rappeler que l'ennemi numéro I de l'organisation reste les Etats-Unis d'Amérique. Zawahiri a dit également ne pas voir de différence entre la

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

politique de Barack Obama et celle de ces prédécesseurs, le qualifiant notamment de criminel et de menteur. Le président Obama « *ne fait que saigner les musulmans comme son prédécesseur (G W Bush)* », a assuré le numéro II d'Al Qaïda, qui a estimé que les musulmans '' se font massacrer'' à cause des politiques d'Obama au Pakistan et en Afghanistan, en assurant que les combattants islamistes continueront à se battre contre les ''infidèles'' jusqu'à ce qu'ils se retirent de la terre de l'islam. [Liberté 05-08-2014].

A travers cet énoncé, le journaliste vacille d'un discours direct au discours indirect. En effet, il use d'une forme hybride à travers laquelle il transmet et répète son message d'après les verbes utilisés tels : « *rappeler, assurer, a dit également, et a estimé* » qui permettent de dénoncer la source du problème du terrorisme à savoir les Etats Unis et par là d'affirmer et de qualifier cette source « *d'ennemi, de criminel, et de menteur.* »

De plus, à l'aide de la négation « *ne ...pas* », le journaliste laisse transparaître un lexique de guerre d'après les mots employés ci-dessus : « *saigner, massacrer, combattant islamiste, battre, infidèle, terre* ». Ceux-ci dévoilent, d'une part, la situation complexe que vivent les pays islamistes victimes de politique anti-terroriste et d'autre part, la volonté de combattre cet ennemi en étant fidèles à leurs religions.

Ceci est une critique et une condamnation envers les politiques menées par les États-Unis d'Amérique qui vise à leur retrait de la terre de l'islam. On peut qualifier ce discours de discours de propagande et de mobilisation utilisé par des groupes extrémistes ou terroristes pour justifier leur lutte contre des ennemis perçus comme des agresseurs ou des oppresseurs.

Bien que les liens des propos de cet énoncé avec l'interdiction du voile en France ne sont pas directs, mais on peut analyser le contexte plus large des relations internationales et des préoccupations sécuritaires qui ont influencé les politiques françaises.

Ainsi, le passage cité ne traite pas directement de l'interdiction du voile en France, il met en lumière les tensions et les perceptions négatives entre certains groupes

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

extrémistes islamistes et les pays occidentaux, ce qui a pu influencer les politiques de certains pays européens en matière de sécurité et de laïcité.

E20 : Le défenseur des droits, Dominique Baudis, a souhaité que la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans l'enseignement supérieur soit « précisée ». « *C'est cette cohérence qui doit être recherchée, avec du temps et sans stigmatiser personne* », a insisté Manuel Valls.

L'énoncé ci-dessus comporte un argument d'autorité, en faisant appel à une personnalité politique. Portant pour titre « *Quand la droite française se dévoile* » cet énoncé évoque la loi de 2004 ce qui constitue un dialogisme. De plus, E.Valls, utilise un verbe de modalité « *doit* » afin de rendre visible l'ambiguïté de cette loi qui tend à discriminer l'autre. Le journaliste nous fait part du souhait de Dominique Baudis, d'amener plus de précisions concernant cette loi.

Ils plaident tous les deux pour une réflexion approfondie sur l'application de la loi de 2004 dans l'enseignement supérieur, tout en respectant les principes de cohérence et de non-discrimination.

En réaction aux discours et aux débats internationaux sur le port du voile islamique, le contexte médiatique en Algérie prend une tournure distinctive. Les journalistes locaux semblent délibérément mettre de côté la polémique entourant le voile en le juxtaposant avec une pratique culturelle algérienne emblématique, le haïk. Cette approche reflète une réponse spécifique au sein du discours médiatique algérien, particulièrement en considération de la loi interdisant le port du voile intégral. Cette transition met en lumière les nuances et les réponses variées que suscite la question du voile islamique en Algérie.

E21 : A ce titre, Tessia Farah, initiatrice de cette action, coïncidant avec la célébration de la journée internationale de la femme, a indiqué à l'APS que cette action symbolique ambitionne de mettre à l'honneur cet habit traditionnel algérien, pour lui redonner sa valeur véritable et le faire découvrir aux générations futures. « *Une telle initiative se veut un hommage au haïk*

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

qui conférait une certaine élégance et une allure particulière à celles qui le portaient », a ajouté la même initiatrice. « A la veille de la Journée mondiale de la femme, nous voulons redonner à cette tenue, considérée symbole de la féminité et de la pudeur, sa vraie valeur et tenter de protéger ce patrimoine culturel algérien contre l'oubli ». [Liberté 07-03-2016].

Cet énoncé traduit le détournement d'intérêt vis-à-vis du voile par conséquent, le journal *Liberté* parle de la mise en avant du haïk en tant que tenue traditionnelle algérienne et symbole de la féminité et de la pudeur, en réaction à la surmédiatisation et à la surdiffusion du voile. Il veut mettre en avant la richesse de la culture algérienne et valoriser les traditions locales. Le fait de vouloir protéger ce patrimoine culturel contre l'oubli peut également être lié à une volonté de préserver l'identité culturelle de l'Algérie.

Dans le cadre algérien, le choix des journalistes de privilégier la mise en avant du haïk plutôt que de se focaliser sur la controverse entourant le voile intégral peut être interprété comme une stratégie de réaction visant à détourner l'attention de cette question sensible. En présentant le haïk, une tenue traditionnelle profondément enracinée dans la culture algérienne, les médias locaux offrent une alternative qui s'inscrit dans le cadre des coutumes locales tout en évitant les discussions internationales agitées sur le voile. Cette approche peut être interprétée comme une réponse spécifique au contexte sociopolitique de l'Algérie, en particulier en tenant compte de la législation interdisant le port du voile intégral. En mettant en avant le haïk, les journalistes cherchent à promouvoir une expression culturelle locale qu'ils estiment représenter les valeurs traditionnelles, tout en contournant les controverses liées au voile islamique.

Cette démarche est motivée par la volonté d'apaiser les tensions et de favoriser une discussion culturelle ancrée dans le tissu social algérien, éloignée des débats internationaux souvent houleux entourant le voile.

6. Le voile dans le journal *Liberté* : approche croisée de l'hétérogénéité culturelle et des préjugés émergents

En Algérie, pays majoritairement musulman, le voile est souvent considéré comme une pratique religieuse normale et acceptée. Cependant, il y a également des débats sur la signification du voile et son rôle dans la société algérienne, ainsi que sur les droits des femmes à choisir leur tenue vestimentaire. Dans ce contexte, nous souhaitons explorer dans le journal *Liberté* la question de l'hétérogénéité culturelle à travers le prisme de la pratique du voile en France et en Algérie. Ainsi, l'hétérogénéité culturelle implique la coexistence de différentes cultures, religions et traditions, ce qui peut engendrer des stéréotypes et des préjugés.

Le port du voile est l'un de ces sujets qui est souvent stigmatisé et mal compris, en particulier en France mais également en Algérie. Tandis qu'en France, le port du voile est souvent associé à une pratique religieuse qui va à l'encontre des valeurs laïques et de l'égalité entre les sexes.

Les femmes qui portent le voile sont parfois stigmatisées et perçues comme étant soumises à une religion oppressante. Ces stéréotypes peuvent conduire à une marginalisation des femmes qui portent le voile et à des discriminations.

En Algérie, le voile est souvent perçu comme une pratique religieuse majoritaire adoptée par les femmes musulmanes, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de stéréotypes et de préjugés associés à cette pratique. Les femmes qui ne portent pas le voile peuvent être stigmatisées et considérées comme des femmes légères ou non respectueuses des normes sociales et religieuses.

Dans ce contexte, il est important de reconnaître que ces stéréotypes naissent d'une absence de dialogue interculturel. La construction de stéréotypes est souvent liée à une vision biaisée de l'autre culture et à une perception superficielle de ses pratiques religieuses et culturelles.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Nous rencontrons un contexte complètement différent voire contradictoire, de par leurs contextes mais aussi de leur religiosité. C'est ainsi, que le quotidien *Liberté* adopte un discours de réaction qui se caractérise par l'hétérogénéité culturelle. Dans cette analyse, nous tenterons d'explorer donc les liens entre l'hétérogénéité culturelle et la construction des stéréotypes vis-à-vis du port du voile en France et en Algérie. Nous cherchons à comprendre comment les stéréotypes se construisent.

Nous avons pu repérer dans les articles sélectionnés du journal *Liberté* différents moyens qui sous-entendent la notion d'hétérogénéité culturelle. En effet, nous portons une attention particulière aux sujets abordés, aux points de vue exprimés et aux enjeux évoqués.

Tout d'abord, nous nous intéressons aux nombreuses références culturelles et religieuses utilisées comme symbole de diversité culturelle.

Nous repérons multiples références à des figures culturelles et religieuses spécifiques, notamment lorsqu'elles sont liées à des groupes terroristes ou à des mouvements extrémistes cités dans l'article « *Al Zawahiri menace la France* » [05-08-2014].

Dans ce cas, le recours à El Zawahiri peut être considéré comme une référence à une figure culturelle et religieuse particulière, qui est perçue comme étant à l'origine d'un certain nombre de mouvements extrémistes.

Ainsi, le recours aux personnalités comme *Ayman al-Zawahiri*, *Al-Qaïda* et *Oussama Ben Laden* peut être considéré comme faisant partie d'un discours plus large sur l'hétérogénéité culturelle, dans la mesure où ces personnalités sont souvent associées à des groupes et des mouvements qui ont des cultures, des croyances et des pratiques qui diffèrent de celles de la société dominante. Ajoutons à cela le recours au *Groupe Islamique Armé (GIA)* et le *Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC)* sont des groupes armés islamistes qui ont opéré en Algérie.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Ces groupes ont été actifs dans une région du monde caractérisée par une grande diversité culturelle et religieuse, et leur idéologie est basée sur une interprétation particulière de l'islam. Ils nous renvoient directement au sujet lié au terrorisme et sur la question sécuritaire du pays. *Liberté* évoque ces derniers pour renvoyer le lecteur aux causes relatives à prolifération des menaces d'Al Zawahiri contre la France à l'égard de son interdiction contre le voile islamique.

Notons également la référence à la personnalité très médiatisée de Rachid Nekkaz cité dans l'article : « *L'Algérien Rachid Nekkaz passe à la caisse* » [20-08-2015].

Cet homme d'affaires algérien qui a grandi en France et qui s'oppose aux lois françaises et belges interdisant le port du voile intégral peut être interprété comme une illustration de l'hétérogénéité culturelle dans ces pays. L'utilisation du syntagme « *Robin des Bois* » pour qualifier Rachid Nekkaz pourrait être considérée comme un stéréotype car il renvoie à une image du héros défenseur des femmes musulmanes opprimées.

En outre, la référence aux différents symboles culturels et religieux aussi considérés comme une hétérogénéité culturelle. En effet, nous relevons l'emploi de diverses pratiques religieuses. Plusieurs articles mentionnent le port du voile ou foulard islamique autant que pratique adoptée en Algérie.

6.1 Voile : signe de mimétisme

Tout d'abord, l'article titré : « *80% des Algériennes portent le hidjeb* » [Liberté03-03-2014] affirme que le port du voile est très répandu chez les femmes et les adolescentes en Algérie d'après l'expression : « *Près de huit femmes sur 10 et six adolescentes sur 10 portent le hidjab.* », ce qui peut donner l'impression que toutes les femmes en Algérie portent le voile.

De plus, cet article énumère des arguments affirmant les raisons qui poussent les femmes algériennes à se voiler comme le démontre cet extrait :

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Pour sa part, Me Nadia Aït Zaï, présidente du Ciddef considère que «le port du hidjab est perçu comme un signe, à la fois protecteur et libérateur. Protecteur parce qu'il est érigé par la société, notamment par les parents, comme un mécanisme de défense afin de protéger leurs filles d'éventuelles agressions auxquelles elles sont exposées une fois qu'elles aient quitté le cadre familial. Libérateur car il offre aux femmes la possibilité de sortir de chez elles ».

En citant Me Nadia Aït Zaï, en tant que présidente du Ciddef, le journaliste met en avant son autorité pour donner du poids à ses arguments, renforçant ainsi la crédibilité de son point de vue.

Ainsi, le voile est porté par les femmes pour pouvoir circuler librement et pour se conformer aux règles de leur entourage, ce qui peut sous-entendre que les femmes sont soumises à des pressions sociales pour porter le voile. Par ailleurs, d'autres articles suggèrent que le port du voile est perçu comme un signe protecteur et libérateur, ce qui peut être considéré comme un stéréotype envers les femmes musulmanes qui le portent.

6.2 Voile : interprétation salafiste

Ajoutons l'article qui a pour titre : « *Le port du hidjab n'est pas obligatoire...* » [Liberté25-07-2014] véhiculant un stéréotype qui revoie le voile au salafisme. En effet, ce mouvement est un courant religieux le plus pieux de l'islam sunnite. Les salafistes cherchent à purifier l'islam de toute innovation ou interprétation considérée comme éloignée de la tradition originelle, et à vivre selon une pratique stricte de la religion. *Khaled Bentounes* est cité dans un des articles sélectionnés du quotidien *Liberté* comme non seulement une référence à une personnalité religieuse symbolique connu pour ses enseignements sur la paix, le dialogue interreligieux et l'importance du développement spirituel dans le monde moderne. Il considère que le port du hidjab n'est pas une obligation religieuse et estime que la femme ne doit pas céder à la force pour se voiler le visage. Selon lui, les salafistes enseignent une version des plus rigoristes de l'islam et prônent un enseignement suprématiste, machiste et misogyne. Le courant salafiste est né dans un contexte de perte de la pratique religieuse, selon plusieurs spécialistes de

la question. A cet effet, nous repérons des stéréotypes négatifs sur les salafistes. Ils sont présentés comme enseignant une version des plus rigoristes de l'Islam et leur courant prône un enseignement « *suprématiste, machiste et misogyne* ». Le texte évoque également le fait que les salafistes considèrent les compatriotes non musulmans comme des « *kouffars* » (mécréants), les femmes sont de vraies perverses, et le peuple est « *bête et ignorant* ». Ces stéréotypes présentent les salafistes sous un jour très négatif et généralisent leur position, ce qui peut être considéré comme injuste et inexact.

6.3 Voile : représentation de l'islamisme radical

Il est possible de relever certains stéréotypes dans les articles du journal *Liberté*, notamment en ce qui concerne le voile et l'islamisme. Citons pour exemple, l'article « *Une manifestation sur le hidjab suscite la réprobation* » [Liberté24-04-2015] qui considère que l'association organisatrice de la manifestation sur le hidjab n'est « *animée par les préoccupations et l'intérêt des femmes* » et qu'elle ne s'inscrit « *ni dans la culture ni dans les valeurs, encore moins dans l'ambition de la femme algérienne pour son émancipation citoyenne, ses droits et ses libertés* ». Visant une région située en Kabylie : la commune d'Azffoun, cette assertion véhicule l'idée que le port du hidjab dans ces régions serait en contradiction avec l'émancipation des femmes et leurs droits et libertés.

Notons tout particulièrement, la référence à un symbole religieux qui se manifeste sous forme de voile intégral également connu sous le nom de « *burqa* » qui est un vêtement couvrant entièrement le corps et le visage d'une femme. Elle est souvent associée à la pratique de l'islam et est portée dans certains pays où la religion est prédominante ou obligatoire comme par exemple l'Afghanistan, l'Iran, l'Arabie saoudite et le Pakistan. Cette pratique vestimentaire religieuse est présente dans 07 articles du quotidien *Liberté*. Tous les articles qui mentionnent le port de la « *burqa afghane* », contribuent à renforcer le stéréotype selon lequel l'islam opprime les femmes. Les journalistes s'opposent catégoriquement à cette tenue la considérant comme étrangère ne faisant pas partie de la culture algérienne. Ainsi, représentée comme une source d'insécurité au sein de la société, elle ne cesse d'être stigmatisée. En effet, le gouvernement algérien considère

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

que le port du voile intégral est un symbole de l'oppression des femmes et qu'il est contraire aux valeurs de la société algérienne, qui prône l'égalité entre les sexes et la liberté individuelle.

Par ailleurs, notons dans les articles du journal *Liberté*, portent un intérêt particulier à une pratique spécifique : le haïk. Celui-ci fait référence à l'hétérogénéité culturelle. En effet, présenté comme un habit traditionnel et culturel algérien, le haïk renait. Les journalistes souhaitent rappeler la symbolique par l'usage traditionnel du haïk. Ils se concentrent plutôt sur la valorisation de la culture et du patrimoine algériens à travers une rencontre thématique qui vise à revisiter le haïk citadin algérois en tant que symbole identitaire de la culture citadine de résistance. Quant aux stéréotypes, les articles ne contiennent pas de généralisations ou de préjugés sur les Algériens ou leur culture. Ils utilisent le haïk comme un moyen de représenter la culture algérienne, mais cela ne peut pas être considéré comme un stéréotype puisque le haïk est une tenue traditionnelle algérienne portée par de nombreuses femmes en Algérie.

Représentatif de la vie algéroise et algérienne, le recours au haïk suggère une représentation variée de la culture algérienne plutôt qu'une réduction à un seul stéréotype.

Synthèse

Liberté, quotidien de la presse algérienne, se donne pour mission d'explorer le thème de l'interdiction du voile islamique en France et de son état actuel en Algérie sans adopter pour autant une position explicite. L'analyse des articles du journal sur le voile islamique, nous a permis de mettre en lumière et de déceler trois points essentiels.

Le premier point se caractérise par l'hétérogénéité énonciative, qui se manifeste par l'utilisation de différentes formes de discours tels que le discours direct et indirect.

Le deuxième aspect évoque l'hétérogénéité discursive, à travers laquelle les journalistes explorent une diversité de voix parmi des personnalités françaises et algériennes afin de présenter des positions tant favorables qu'opposées à la position de la France sur le voile. Cela crée un rapport dialogique, où différents points de vue sont représentés et discutés. Certains journalistes peuvent exprimer leur soutien aux positions de la France sur le voile, tandis que d'autres peuvent s'y opposer. Cette hétérogénéité discursive peut refléter les tensions et les débats autour de cette question dans les deux sociétés.

Le troisième point nous renvoie à l'hétérogénéité culturelle, où les journalistes font référence à différents symboles religieux et culturels, ainsi qu'à des croyances, dans leur traitement du voile. Cependant, cela peut conduire à la stigmatisation et aux stéréotypes, où les journalistes peuvent remettre en question les origines du voile, dénoncer les courants rigoristes et le terrorisme, et tenir ces derniers responsables de l'émancipation du voile en Algérie.

En outre, les journalistes ont tendance à vouloir remplacer le voile en revalorisant le haïk, un autre vêtement traditionnel des femmes algériennes. Pour finir, il est question plutôt d'une autre pratique abordée positivement et plus valorisée.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Cette tenue féminine par excellence, le haïk veut s'affirmer davantage et être à pied égal par rapport au voile islamique. Les journalistes ont choisi de se concentrer sur le haïk comme alternative au voile plutôt que de continuer à parler du voile intégral.

En revanche, le journal français *Le Monde* est activement impliqué dans la lutte contre toutes les pratiques religieuses, en particulier le port du voile islamique dans la société française. *Le Monde* contribue à cette lutte en utilisant une stratégie discursive qui fait partie des stratégies énonciatives entreprises par les journalistes afin de répondre à la politique éditoriale du journal *Le Monde*. À cette fin, le journal donne la priorité à l'utilisation de discours directs sous toutes leurs formes. En effet, le journal s'appuie particulièrement sur l'utilisation redondante du discours direct, largement utilisé, et à travers lequel les journalistes tentent de légitimer l'information offerte en la combinant avec leurs propres discours et ceux des autres.

De plus, les journalistes du journal *Le Monde* citent des personnalités aux positions divergentes sur le voile islamique. En effet, les lecteurs sont confrontés aux discours de personnalités politiques, religieuses et juridiques, ainsi que d'enseignants et de directeurs d'écoles et d'universités. Ces personnes présentent des arguments pour soutenir leur position, qui soit s'opposent soit soutiennent l'interdiction du voile dans le contexte français. Ainsi, à travers l'hétérogénéité discursive, les journalistes cherchent à représenter les différentes perspectives présentes dans la société et à offrir une vue pluraliste des événements actuels.

A travers les articles du journal *Le Monde*, un autre concept émerge, celui de l'hétérogénéité culturelle, qui est également présent. Les journalistes font référence à l'engagement civique et aux valeurs républicaines, qu'ils opposent au communautarisme que le voile symboliserait.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Journal	Procédés	Forme de discours rapporté	Visée	Explication
<i>Le Monde</i>	Le DR	Le discours direct	Visée informative	Dans le journal <i>Le Monde</i>, le DD est une technique employée abondamment pour présenter des déclarations, des opinions ou des arguments de différentes personnes impliquées dans des sujets d'actualité. Les journalistes du journal utilisent le DD pour donner un aperçu complet des différentes perspectives sur le voile et pour éclairer les lecteurs sur les événements en cours. Le DD est souvent utilisé pour rapporter les propos des sources de manière fidèle et précise. <i>Le Monde</i> déploie particulièrement ce procédé discursif qui montre à la fois la spécificité du journal sous laquelle il est connu, mais aussi cela traduit la polyphonie du discours qu'il produit en faisant appel au discours rapporté. <i>Le Monde</i> utilise cette technique de manière intensive pour donner une vision complète des différentes perspectives sur les événements liés à l'interdiction du voile islamique en France. En utilisant le DD, le journal permet à ses lecteurs d'entendre directement les propos des sources, ce qui ajoute de l'authenticité et de la crédibilité aux articles. Cependant, l'utilisation du DD ne se limite pas à rapporter fidèlement les propos des sources. <i>Le Monde</i> utilise également cette technique pour exprimer les opinions et les arguments des personnes impliquées dans les sujets d'actualité. En donnant la parole à des personnes ayant des points de vue différents, le journal offre une perspective

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

				polyphonique sur les événements, ce qui permet aux lecteurs d'avoir une vision plus complète et nuancée des enjeux en jeu. Le discours direct est également un moyen pour <i>Le Monde</i> de démontrer son engagement en faveur de la liberté d'expression et de la transparence. En donnant une voix aux sources, le journal montre qu'il respecte le droit des personnes à s'exprimer sur les sujets qui les concernent et qu'il est soucieux d'informer ses lecteurs de manière équilibrée et impartiale. En somme, l'utilisation intensive du discours direct dans <i>Le Monde</i> permet au journal de produire un discours polyphonique qui reflète la diversité des points de vue sur les sujets d'actualité. Cela contribue à renforcer la crédibilité et la pertinence du journal en tant que source d'information fiable et équilibrée.
	Le DR	Discours indirect	Visée d'engagement	Le DI est une autre forme de discours rapporté souvent employée par les journalistes du journal <i>Le Monde</i> pour s'engager dans le débat sur le port du voile en France. Contrairement au DD, le DI permet aux journalistes de prendre position en reformulant les propos d'autres personnes. Cette technique leur permet de dresser un inventaire des arguments pour et contre le port du voile en France, tout en exprimant leur propre point de vue. Nous avons pu relever quelques formes de DI. En effet, les journalistes au lieu de faire référence directe à l'énoncé, le journaliste se propose de paraphraser ou de reformuler les dires d'autrui. Il s'agit d'une façon pour lui de s'impliquer davantage dans l'article et parfois même de prendre position. Les articles retenus du quotidien français ont proliféré en discours de prises de positions en faveur de l'interdiction du voile islamique en France. Ils ont eu recours aux propos des personnalités politico-juridiques telles que : Le chef d'Etat (J. Chirac), le président de l'observation de la laïcité (J L. Bianco), les députés, les membres de la commission Stasi et les chefs

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

				d'établissements... viennent s'ajouter aux propos des journalistes <i>Le Monde</i> afin de permettre d'informer les lecteurs de manière précise et directe sur les différentes opinions et positions exprimées par les parties concernées. D'autre part, nous relevons quelques acteurs qui s'y opposent. Ces derniers n'y adhèrent pas et restent sceptiques quant à cette loi visant à interdire le port de tous signes religieux dans les espaces publics. Ce procédé permet de donner une voix aux personnes directement concernées, telles les femmes portant le voile, en leur permettant de s'exprimer sur la question. En utilisant cette forme de DI, les journalistes cherchent à susciter l'intérêt et la réflexion des lecteurs sur la question complexe de la place du voile dans la société française. La visée d'engagement dans ce type de discours est une approche qui consiste à examiner les différentes perspectives et points de vue sur une question controversée à l'égard du voile afin de mieux comprendre les enjeux et de formuler une opinion informée et nuancée. Dans le cas de l'interdiction du voile islamique en France, cette approche peut être utile pour explorer les raisons et les implications de cette politique. Les partisans de l'interdiction du voile islamique en France soutiennent que cette mesure est nécessaire pour protéger les valeurs de la République française, en particulier la laïcité et l'égalité entre les sexes. Ils estiment que le port du voile islamique est incompatible avec ces valeurs et peut être perçu comme un symbole d'oppression des femmes. Cependant, les opposants à cette interdiction affirment que cela constitue une violation de la liberté de religion et de la

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

				liberté d'expression, ainsi qu'une stigmatisation des musulmans. Ils soutiennent que le port du voile islamique est une question de choix personnel et que les femmes devraient être libres de décider de leur tenue vestimentaire en fonction de leurs croyances et de leurs valeurs culturelles. En adoptant une telle approche d'engagement, il est possible de reconnaître les préoccupations et les arguments des deux côtés de la question tout en cherchant à trouver un terrain d'entente.
	Le DR	Forme hybride ou îlot textuel	Visée de dénonciation/distanciation	<i>Le Monde</i> fait usage d'un emploi abondant du DR selon la forme hybride. L'utilisation de cette dernière permet de citer directement les propos des personnes impliquées dans le débat sur le voile islamique en les mettant entre parenthèses, plutôt que de les paraphraser ou de les interpréter. En effet, les journalistes du quotidien français usent d'un cumul de l'italique et des guillemets. Il s'agit d'une pratique discursive subjective qui véhicule une hétérogénéité (altérité) du discours traversé par un autre. Le résumé avec citation ou sous forme hybride, les journalistes adoptent cette écriture dans la mesure où elle leur permet de jongler entre leurs dires et des dires de tierces personnes.
	Le DR	Toutes les occurrences	Visée reproductrice des stéréotypes	Du fait d'aborder l'un des symboles de la religion musulmane, <i>Le Monde</i> fait appel à l'hétérogénéité culturelle. En effet, il dresse un véritable métissage des symboles religieux et culturels. Par conséquent, cette hétérogénéité contribue à l'émergence du concept des stéréotypes émergents sur la femme musulmane voilée.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

				Ces stéréotypes réducteurs et répétitifs ont un impact négatif sur les personnes qui portent le voile ainsi qu'à leur intégration au sein de la société française. Ces musulmanes portent le voile entant que revendication d'une autonomie culturelle. En effet, porteur de signification idéologico-religieuse, le voile devient un signe d'innovation et un vecteur de modernité. Dès lors, la tradition et modernité peuvent ainsi être conciliées. Ce choix personnel d'un parcours spirituel qui favorise la dévotion à Dieu se voit transformé en un objet de discrimination et de stigmatisation. D'après le journal <i>Le Monde</i> le voile est défini comme un instrument qui favorise l'infériorisation de la femme face à l'homme. En les assimilant à des victimes d'oppression, les français les stigmatisent tant sur le plan personnel que sur le plan culturel et professionnel. Ce processus de stigmatisation à son tour tend au déclenchement de l'islamophobie. Les Français sont animés par la peur et l'hostilité envers la religion musulmane. Ainsi, l'identité musulmane comparée à des terroristes, se voit alors victime de racisme antimusulmans.
Journal	Procédé	Forme de discours rapporté	Visée	Explication

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

Liberté		Le DD	Informative	Dans le cas du journal <i>Liberté</i>, il très fréquent de repérer le recours des journalistes au DD. Les journalistes en rapportant des témoignages d'autrui, renforcent la véracité des informations et la transmettent de façon captivante. Le quotidien <i>Liberté</i> diversifie les points de vue et donne parole à des instances discursives française et algériennes dans leurs articles. Cela permet aux lecteurs de s'ouvrir à des perspectives différentes. En effet, ces derniers découvrent des prises de position assez mitigées à l'égard du port du voile en France et en Algérie.
		Le DI	Visée d'engagement	Après avoir utilisé abondamment le DD, le journal <i>Liberté</i> rapporte les propos de personnalités différentes en optant au DI. Ils résument et synthétisent les informations recueillies d'une manière plus subjective. Le journal <i>Liberté</i> s'intéresse au sujet du voile, mais plutôt dans le contexte français. Ce dernier rentre en lice. Les journalistes du quotidien algérien interviennent sur la question du port du voile en France, alors que cette pratique est majoritairement répandue en Algérie. Ils produisent des discours de réaction vis-à-vis du traitement du sujet dans les médias français, en particulier en ce qui concerne l'interdiction de cette pratique en France. Le locuteur peut adopter l'une des deux attitudes suivantes : soit il se met à la place des énonciateurs (ou de l'énonciateur) et se présente comme leur représentant, soit il se distancie des énonciateurs et se positionne en tant qu'observateur ou critique de leurs actions. Les discours rapportés par les intervenants dans le journal <i>Liberté</i> permettent de constater que le journal est en faveur d'une position critique envers le port du voile islamique en France, qui est perçu comme une atteinte à la liberté individuelle et aux principes fondamentaux de la République française.

Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation

		La forme hybride	Visée de dénonciation et reproduction des stéréotypes	Les journalistes du quotidien <i>Liberté</i> vacillent d'un mode à un autre, en combinant les discours directs et indirects. Cette approche mixte permet aux journalistes de prendre distance aux propos rapportés. Malgré que le voile est considéré comme une pratique religieuse portée en majorité par les femmes algériennes, il reste pour autant un sujet mal compris et stigmatisé qu'ils soit porté en France ou en Algérie. En effet, le voile est perçu avant tout en Algérie comme un signe de mimétisme. D'une part, les algériennes le porte pour perpétuer la tradition de leurs ancêtres. D'autre part, elles le portent dans le but de s'acquiescer d'une liberté et d'une protection au sein de leur société. De plus, le voile islamique est souvent associé et défini comme une interprétation salafiste. Le quotidien <i>Liberté</i> expose l'idée que le voile peut être qu'une interprétation salafiste issue d'une lecture et d'une interprétation intégriste éloignée de l'islam. En effet, le journal <i>Liberté</i> se positionne contre le salafisme, qu'il considère comme une interprétation extrême et rigide de l'islam, qui ne correspond pas à la diversité et à la richesse de cette religion. Vu comme un signe représentatif de l'islam radical, le journal <i>Liberté</i> insiste sur caractère étranger du voile intégral en l'excluant de la culture algérienne. Il le considère comme une pratique extrémiste n'ayant pas de base dans les prescriptions islamiques. Cette pratique est associée au courant salafiste, que le journal considère comme une opposition directe à la vision de l'islam. Ce dernier est remplacé par une autre pratique : le haïk. Celui-ci est perçu comme un signe emblématique de la culture algérienne et algéroise. La tendance se renverse. Les journalistes démontrent leur intérêt vers une autre pratique qu'ils veulent promouvoir, c'est ainsi que le haïk entre en scène. On lui consacre plus d'articles faisant référence au DR qui se veut promouvoir cette pratique.

Tableau 07 : Le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation dans les deux journaux *Le Monde* et *Liberté*

Chapitre 3 : L'implicite en titrologie : pour une construction des stéréotypes

Après avoir examiné, dans le chapitre précédent, les diverses représentations du voile à travers l'utilisation du discours rapporté en tant que marqueur discursif de la stéréotypisation, nous aborderons désormais, dans cette nouvelle partie, l'analyse approfondie de l'implicite contenu dans les titres des deux journaux, à savoir *Le Monde* et *Liberté*. Nous explorerons les sous-entendus, les connotations et les significations implicites présents dans les choix de titres de ces quotidiens, afin de mieux comprendre comment ces publications abordent la question du voile de manière sous-jacente et symbolique.

Dans la presse écrite, l'énonciateur émet des éléments énonciatifs à travers des mots grâce auxquels il témoigne de sa subjectivité. Cette dernière peut être visible à travers les moyens énonciatifs mis en place, mais aussi d'une manière indirecte et ce à travers le recours à l'implicite.

Nous avons jugé pertinent d'étudier l'utilisation par les médias sur cet espace symbolique que la presse exploite dans le but de captiver son lectorat et participer à la construction des représentations autour du voile islamique. Pour atteindre notre objectif de recherche, nous tenterons d'analyser tout d'abord, la titrologie utilisée par les deux quotidiens à savoir *Le Monde* et *Liberté*. A cet effet, nous constatons la présence des structures diverses concernant les types de titres utilisés. Nous distinguons particulièrement le recours à des titres de type informatifs ou incitatifs, contenant des figures de styles, l'analogie, l'opposition ou jeux de mots... Ces titres informatifs sont courts comportant l'information essentielle qu'elle soit explicite voire même implicite. Ils se suffisent à eux même pour pouvoir permettre au lecteur d'avoir une idée globale de ce qui va être abordé tout au long de l'article. Ils nous procurent cette envie de lire en se rapportant le plus fidèlement possible aux faits relatifs à l'événement en question :

Le titre remplit une fonction d'anticipation car il crée une attente [...] il pose en fait une question, question à laquelle seul le texte peut apporter une réponse. Le titre dit, et il occulte en même temps ; il dévoile et il voile ; il montre et il cache ; il affine et il retient. Il pose l'ignorance, créant en même temps le désir de savoir ; et il offre le texte comme une promesse de satisfaire ce désir : savoir fragmentaire, il implique le non-savoir et impose le texte en tant que savoir intégral. [...] le titre vise un certain effet : créer un manque. [Nobert, 1983 : 381/382.]

Nous pouvons ajouter à cela, des caractéristiques propres au titre d'un article. En effet, le titre se doit être tout d'abord clair pour permettre une bonne compréhension de l'idée véhiculée au sein de l'article. Porteur d'un vocabulaire simple, il peut contenir des mots savants, des mots d'origine étrangère, des sigles en relation avec le sujet. Il contient de plus, des mots clés, des mots-forts qui mettent le lecteur en relation directe avec le contenu.

Le titre est l'un des éléments importants d'un article, il lui donne du sens et sert à résumer l'information abordée au cœur de l'article.

Selon Charaudeau :

Les titres d'information sont d'une importance capitale ; car non seulement ils annoncent la nouvelle (« la fonction épiphanique ») non seulement ils conduisent à l'article (« fonction guide »), mais encore, ils résument, ils condensent, voire ils figent la nouvelle au point de devenir l'essentiel de l'information. Le titre acquiert donc un statut autonome ; il devient un texte à soi seul, un texte qui est livré au regard des lecteurs (et à l'écoute des auditeurs) comme tenant le rôle principal sur la scène d'information.[1983 :102].

Par ailleurs, le titre ne se limite pas à fournir un aperçu global des événements d'actualité, remplissant ainsi sa fonction première. Il assume également une fonction incitative, visant à captiver l'attention du lecteur et à susciter son désir de découvrir et de lire l'article présenté par tel ou tel journal.

On retrouve différents types de titres, ceux que nous allons retenir sont les titres informatifs et incitatifs. En premier lieu, le titre informatif a pour objectif de procurer le maximum d'informations, autrement dit, il résume l'essentiel aux lecteurs. Ainsi, les journaux que nous avons sélectionnés pour notre analyse connaissent un grand intérêt aux titres de genre informatif. Ceux-ci sont assez longs et souvent porteurs d'informations essentielles afin d'apporter le plus possible de sens à l'article qui va le développer.

On retrouve la définition suivante :

Les titres informatifs : ils contiennent l'essentiel de l'information et doivent être précis. On leur demande de répondre aux questions principales : qui ? (L'agent de l'action, le sujet de l'événement), quoi ? (Que c'est – il passé exactement ?), où et

quand ? (Les références d'espace et de temps qui permettent de situer l'événement). Si nécessaire, et si on a la place, on dira le « pourquoi » et le « comment. [Martin-Lagardette, Le Guide de l'écriture journalistique, 2005 : 135].

Cependant, le titre incitatif qui a pour but d'attirer la curiosité du lecteur. D'une façon directe, il cherche à l'intriguer à le surprendre par le biais d'interrogation, des négations, des formules étrangères et des proverbes...

1. La structure des titres des deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*

L'une des caractéristiques les plus visibles d'un journal est la forme de ses titres. Les titres sont les premiers éléments que les lecteurs remarquent et qui leur donnent une idée du contenu de l'article. Les journaux ont des styles de titrage différents, certains préfèrent les titres longs et descriptifs, tandis que d'autres optent pour des titres courts et accrocheurs. Dans cette partie, nous fixons l'objectif d'examiner les titres dans les deux quotidiens, *Liberté* et *Le Monde*, en nous intéressant particulièrement à l'implicite qu'ils transportent. Nous étudions comment ces deux journaux utilisent ces deux formes de titres pour capter l'attention des lecteurs et leur donner une idée claire du sujet abordé dans l'article.

Tout d'abord, il est important de définir les titres à contenu de phrase verbale et nominale qui sont deux types de titres utilisés dans les médias pour présenter les informations de manière concise et efficace. Les titres à contenu de phrase verbale sont des titres qui contiennent un verbe conjugué et qui présentent généralement une information d'action ou de changement. Les titres à contenu de phrase nominale, quant à eux, présentent une information sous forme de nom ou de groupe nominal sans utiliser de verbe conjugué. Ils peuvent être plus descriptifs et donner une idée plus précise du sujet abordé.

Les deux types de titres ont leurs avantages et leurs inconvénients, et leur choix dépend souvent de la nature de l'information présentée et du public visé.

Dans un premier temps, dans l'ensemble de nos articles sélectionnés dans le journal *Le Monde*, les phrases nominales (averbales) sont les plus employées dans les titres plutôt

que les phrases verbales. Ainsi, réduit à son minimum, grâce à la nominalisation, les journalistes condensent le titre et concentrent l'essentiel en 3 ou 4 mots-clés.

Observons les exemples suivants :

- (1) - Voile après 10 ans d'interdiction, de nouvelles tensions.
- (2) - L'école sans voile.
- (3) - Curriculum voilé.
- (4) - Une vie de jeune fille voilée.

Grace à ce type de structure syntaxique, les titres ont des formes plus complètes. Tandis que *Le Monde* use de cette formule, le journal *Liberté* quant à lui emploie très peu de phrases nominales dans ses titres, en voici quelques exemples :

- (1) Quand la droite se dévoile.
- (2) Une majorité de Français pour l'interdiction de la burqa.
- (3) Interdiction partielle du port du voile intégral.

Notons également l'emploi des titres de type informatif. En effet, le journal *Le Monde* est connu pour la formulation de ses titres longs à noyau verbal. Voici quelques exemples qui illustrent ce choix :

- (1) L'islam ne doit pas être un projet politique
- (2) Le niqab n'est pas le bienvenu à Cannes.
- (3) Sortons de l'islamophobie rampante.
- (4) Burkini : il faut combattre le prosélytisme extrémiste et le sexisme.
- (5) Contre les idées reçues sur l'islam, créons un « observatoire d'identités plurielles ».

Dans les exemples cités-ci-dessus, nous relevons quelques emplois des verbes au mode impératif. Ceux-ci ont pour but, d'une part, d'impliquer les lecteurs à savoir, les français contre l'islam. D'autre part, ils servent à inciter ces lecteurs à agir (3), et réagir pour l'exemple (5).

Contrairement au journal *Le Monde*, *Liberté* emploi majoritairement des titres à phrases verbales. Voici quelques exemples :

- (1) - Al Zawahiri menace la France.
- (2) -80% des Algériens portent le hidjab.
- (3) -Il est « *trop tard* » pour lutter contre le voile intégral.
- (4) - Trois Saoudiennes refoulées à l'aéroport de Paris.

Nous remarquons effectivement une structure syntaxique qui comporte un verbe dans les titres (1) et (2), mais aussi des titres contenant des participes passés tels que dans l'exemple (4). En revanche, dans l'exemple (3), nous relevons le verbe mis au mode infinitif mais aussi, l'expression « *trop tard* » mise entre guillemets ce qui témoigne que le journaliste l'emprunte à son destinataire afin de se dégager de toute responsabilité.

Par ailleurs, nous pouvons relever notamment le recours à des titres à phrases verbales précédées par un nom sans déterminant ou d'un segment nominal, tous deux liés par un signe ponctuation les deux points (:) comme l'illustre l'exemple (4). La forme passive présente dans le titre (4), dans le sens où les saoudiennes subissent l'action (l'action est centrée sur un sujet passif). De plus, nous avons un nombre cardinal : on les compte « *trois* » + saoudiennes. En mentionnant la nationalité des individus concernés (Saoudiennes), le titre évoque implicitement la question de la nationalité comme un facteur clé dans l'événement. Cela peut sous-entendre des considérations liées aux politiques d'immigration ou de voyage spécifiques à ce groupe de personnes.

En outre, nous avons extrait de notre corpus des phrases interrogatives suivantes :

- (1) - Peut-on interdire le port du voile en entreprise ? *Le Monde*
- (2) - Comment le « *burkini* » est devenu la polémique du mois d'aout ? *Le Monde*

Dans les titres cités supra, nous remarquons un choix très restrictif quant à l'emploi des phrases interrogatives qui servent à poser des questions destinées aux lecteurs, où le contenu de l'article est censé répondre à ces questionnements. Ces titres sont introduits

par un adverbe interrogatif (2), ou comme dans l'exemple (1), il est question d'une phrase interrogative formée avec l'inversion du verbe et du sujet.

Ainsi, à travers cette analyse nous avons pu d'une part, comparer et mettre au clair la différence de la titrairie entre les deux quotidiens choisis, à savoir *Liberté* et *Le Monde*. Chaque ligne éditoriale a son propre fonctionnement et son style. Tous les deux usent des titres de type informatifs majoritairement, mais chacun d'eux privilégie une structure syntaxique propre à lui.

Nous mettons en lumière un des aspects de titrairie au sujet de l'interdiction du voile islamique en France. En outre, nous tenterons, dans ce qui suit, de traiter et d'analyser l'implicite dans ces titres.

2. L'implicite dans les titres des quotidiens *Le Monde* et *Liberté*

Il est vrai que l'analyse de la titrairie des deux quotidiens sélectionnés est d'une utilité considérable dans la mesure où elle relève d'une étape importante dans la compréhension de l'information. En effet, les titres ne se limitent pas seulement à transmettre l'information de manière explicite, ils peuvent également contenir des implicites qui influencent la manière dont l'information est perçue et interprétée.

Dans cette partie, nous passerons de l'analyse de la forme des titres dans les quotidiens *Liberté* et *Le Monde* à l'analyse de l'implicite dans ces titres. Nous allons donc examiner comment les choix éditoriaux opérés dans la titrairie peuvent influencer la perception des lecteurs et contribuer à la construction d'un discours médiatique.

Tout discours véhicule un contenu présent de façon informelle appelé l'implicite. Ce dernier est défini comme ce : « *qui est virtuellement contenu dans une proposition, un fait sans être formellement exprimé, et peut en être tiré par déduction, induction* ». [Le Robert, 2006 :1287].

En terminologie linguistique, ce terme représente un procédé qui fait exprimer une idée de façon indirecte. Dans le discours de presse, la ligne éditoriale de chaque quotidien appelle à ce genre de procédés afin de dénoncer des vérités souvent non dites. Oswald

Ducrot affirme que: « *il ne s'agit pas seulement de faire croire, il s'agit de dire, sans avoir dit* ». [1972 :15]

Cet implicite se manifeste sous formes de deux procédés appelés : le présupposé et le sous-entendu. Ceux-ci sont deux concepts omniprésents dans le discours journalistique et plus précisément dans les titres des articles. En effet, tout article développe un sujet mais véhicule toujours un langage dissimulé d'une façon implicite. Ainsi, les journalistes en font une stratégie parmi tant d'autres afin de faire passer des messages codés que le lecteur interprétera par le biais de la lecture.

Il s'agit d'un sens secondaire d'un énoncé, qui par le biais de la ruse, pousse le lecteur à le déchiffrer et à mettre en place une opération interprétative mentale servant à décoder un propos caché.

Au cours de ce chapitre, nous essayons de déchiffrer et d'interpréter cet implicite. En effet, nous étudions ces stratégies discursives mises en place dans les titres des deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*. Il s'agit pour nous d'analyser et de dévoiler le non-dit des journalistes au sujet du voile islamique en France dans la période 2014/2016.

Il est important de définir tout d'abord, ces deux procédés de l'implicite. Par présupposé, on entend ce qui est intrinsèquement dit dans les énoncés. Ils sont pertinents dans la mesure où ils fournissent et ajoutent de nouvelles informations au lecteur.

Selon C. Kerbrat-Orecchioni les présupposés sont : « *toutes les informations qui sans être ouvertement posées, sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif* ». [1986 : 25].

Pour que l'interprétation des présupposés soit faite, il est primordial que le lecteur partage le même bain socio-culturel et des savoirs partagés identiques. A cet effet, Umberto Eco affirme que : « *les présuppositions font partie de l'information donnée par le texte ; elles sont sujettes à un accord réciproque de la part du locuteur et de*

l'auditeur ». [1992 :313]. D'ailleurs, par logique, selon R Martin « *la relation présuppositionnelle est une relation liée aux univers de croyance* ». [1992 :38].

En outre, il est plus facile de repérer des présupposés que de cerner des sous-entendus. En effet, le sous-entendu se révèle être une opération assez complexe. Il résulte d'une opération volontaire de doter un énoncé et de déduire ce qu'il laisse et fait entendre par sa lecture. C. Kerbrat-Orecchioni estime qu'il « *englobe toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif* ». [1986 : 39].

Contrairement au présupposé, on ne peut pas déduire le sous-entendu de l'énoncé-même, mais de sa situation d'énonciation. En effet, le lecteur se met à décoder ce message en déduisant ce qu'il véhicule en prenant en compte le contexte.

A cet effet, Kerbrat-Orecchioni explique qu'il : « *englobe toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif* ». [1986 :39]. Il est important de souligner que le sous-entendu possède trois critères sous-jacents à sa production. Nous reprenons délibérément l'énumération de Maingueneau:

- 1) son existence est associée à un contexte particulier ;
 - 2) il est déchiffré grâce à un calcul du co-énonciateur ;
 - 3) l'énonciateur peut toujours le récuser, se réfugier derrière le sens littéral
- [1996 : 77].

Le sous-entendu se présente sous plusieurs formes telles que l'insinuation et l'allusion etc. ainsi, l'énonciateur en usant d'un sous-entendu dans son discours, se dégage de toutes responsabilités dans ses propos parfois malveillants. Il est toutefois important de souligner que le lecteur n'interprète pas correctement le sous-entendu, il peut s'avérer être faux. Ce qui fait résulter une multitude de sens.

Par ailleurs, le présupposé reste différé dans la mesure où il révèle de l'explicite repérable dans le contenu sémantique même de l'énoncé. Alors que le sous-entendu représente des éléments extralinguistiques, des savoirs partagés et un contexte culturel

précis. Ainsi, le présupposé et le sous-entendu représentent des modes de la production de l'implicite dans un discours.

A travers notre lecture, nous avons été marqués par l'usage de l'implicite dont fait le quotidien algérien. Les présupposés et les sous-entendus sont particulièrement présents dans les articles sélectionnés. Les journalistes abordent le sujet du voile islamique en France, en ajoutant à leur langage agrémenté de différentes formes de l'implicite.

Ainsi, nous nous intéressons dans ce chapitre quant à cet emploi dans le but de clarifier l'usage de l'implicite pour diffuser une information sous-jacente à celle publiée.

2.1 « Liberté » du discours à travers l'implicite

L'implicite est un procédé souvent utilisé dans la presse pour capter l'attention du lecteur et l'inciter à s'intéresser à l'article en question. Cela peut se faire à travers l'utilisation de titres qui laissent entendre plus qu'ils ne disent, ou qui suggèrent une interprétation particulière de l'information présentée. Dans ce contexte, il est intéressant d'analyser les choix de titres du journal *Liberté*, qui est connu pour son engagement politique et social en Algérie. En effet, en étudiant l'implicite dans les titres du journal, nous essayons de mettre en avant les stratégies discursives mises en place pour convaincre le lecteur, mais aussi les enjeux politiques et sociaux qui sous-tendent leurs discours.

En adoptant l'usage de l'implicite, les journalistes s'efforcent de mettre en évidence leur différence. En effet, ils choisissent la stratégie du présupposé, la mettant à la disposition du lecteur dans le but unique de lui permettre de déchiffrer le message caché au cœur même de l'énoncé. Les journalistes laissent apparaître des traces qui révèlent d'emblée la vision du journal partagée avec sa communauté. Ils apportent des informations vraies et appuyées par des statistiques afin de crédibiliser davantage leurs propos. L'exemple qui suit l'illustre :

(1) 80% des Algériens portent le hidjab. (Liberté 03-03-2014)

Le titre expose une majorité écrasante d'Algériens qui adoptent le hidjab. Cependant, le choix du terme « *Algériens* » n'est pas fortuit. Il démontre que la portée de cette pratique

concerne non seulement la population féminine, mais également les hommes qui l'adoptent. Ils soutiennent et acceptent la décision des femmes de porter le hidjab, exprimant ainsi leur adhésion aux choix vestimentaires de leurs proches.

Ce pourcentage élevé de la population algérienne choisissant de porter le hidjab, qui est un voile couvrant la tête et la poitrine porté par la majorité des femmes musulmanes. Le journaliste par le titre, nous fait part d'une affirmation en usant de statistiques pour attirer l'attention du lecteur et souligner l'importance de ce phénomène en Algérie. Le titre peut être également interprété comme une indication de la religiosité de la population algérienne, mais aussi comme une manifestation de l'importance de la culture et des traditions locales.

En outre, le titre peut refléter l'impact de l'islam sur la société algérienne et la façon dont la religion peut influencer les choix vestimentaires des individus.

Nous pouvons également ajouter à cela, la tendance majoritaire du port du voile traduit que les femmes le portent par obligation religieuse. Ainsi, ils renforcent déjà l'idée présente et l'implante à l'esprit du lecteur. Ce qui contribue à l'intégrer et à renforcer l'image collective. Le supposé de ce titre suggère une acceptation générale du port du hidjab en Algérie.

Cela peut impliquer que le hidjab est devenu une norme sociale ou culturelle, sans nécessairement exprimer une opinion sur le bien-fondé de cette pratique.

Cependant, dans l'article intitulé : (2) « *Le port du hidjab n'est pas obligatoire...* » (*Liberté* 25/07/2014), vient renforcer le titre cité plus haut. Cela reflète le côté ordinaire des choses : malgré il n'est pas obligatoire, la majorité des femmes le portent. En effet, cet article nous fait part de l'avis du président de la Tariqa alawiya. Celle-ci représente un référent qui véhicule un point de vue qui résume la prise de position de Khaled Bentounes contre le salafisme.

Tout d'abord, le titre commence par l'utilisation de la négation « *n'est pas* » qui indique la nature non contraignante du port du hidjab. Il exprime clairement la liberté de choix en ce qui concerne le port du hidjab, affirmant qu'il n'est pas une obligation. Il indique

une position neutre ou permissive. L'emploi de la négation renforce l'idée de la non-obligation, mettant l'accent sur la liberté individuelle.

De plus, les trois points de suspension (...) traduisent à leur tour, non seulement que cet énoncé n'est qu'un fragment de ce qui a été dit, mais laisse le lecteur présupposer le pourquoi, le fait de se questionner sur l'origine de cette pratique religieuse et même de sous-entendre que les musulmanes ne le portent pas par obligation religieuse mais par mimétisme. Ce titre peut sous-entendre et insinuer que le hidjab ne représente pas un dogme religieux, par conséquent, cela remet en question les principaux fondements de la religion musulmane. Par le biais de la négation, le titre attire l'attention du lecteur et remet en question une idée fausse courante selon laquelle le port du hidjab serait obligatoire dans l'islam. Ainsi, on peut l'interpréter comme une invitation à la compréhension et au respect des choix individuels en matière de pratique religieuse. Ajoutons à ce positionnement un second titre qui s'intitule :

(3) Une manifestation sur le hidjab suscite la réprobation (Liberté 26-04-2015)

Ce titre implique que la manifestation portée sur le hidjab, a provoqué une forte désapprobation ou une condamnation de la part d'une partie de la société ou des autorités algériennes.

L'emploi du verbe « *susciter* » verbe signifiant provoquer ou engendrer, soulignant l'impact de la manifestation. Cela suppose que cette manifestation a entraîné une réaction négative à travers l'emploi du terme « *réprobation* » nom indiquant une désapprobation ou une critique sévère. Le supposé de ce titre est donc que la manifestation sur le hidjab est considérée comme controversée ou inappropriée par certains.

Le titre peut également suggérer que le hidjab est un sujet sensible, qui peut provoquer des réactions émotionnelles et contradictoires selon les personnes ou les groupes concernés. Nous déduisons de façon explicite la position des journalistes du quotidien *Liberté* dont ils nous font part à travers une vive réaction à l'égard d'une manifestation

tenue sur le hidjab dans une région kabyle, sous le slogan : « *tahadjabi wa la tataradadi* ». Produit en Arabe littéraire, ce slogan a pour but de faire réagir les habitants et plus précisément les femmes des villages kabyles, à se joindre au mouvement du voilement des femmes. *Liberté* condamne, montre son mécontentement et dénonce le côté manipulateur de l'Etat algérien qui veut à tout prix islamiser la femme kabyle. Ce titre fait également allusion à l'existence des régions kabyles, qui s'alignent à la position de la France quant à l'interdiction port du voile islamique. Par conséquent, il dénonce l'autre Algérie qui se veut contre l'islamisme imposé par l'Etat.

Enfin, le titre peut souligner la polarisation de l'opinion publique sur la question du hidjab, qui peut être perçu comme un symbole de l'identité et de la liberté religieuse ou comme une manifestation de l'oppression ou de l'intolérance envers les femmes.

2.1.1 Les révélations voilées : quand les présupposés s'expriment

Dans des débats sociétaux, les discussions sur le port du voile se présentent comme des terrains fertiles où s'entremêlent diverses convictions, interprétations et présupposés. Ces présupposés se manifestent souvent de manière subtile, mais néanmoins puissante, façonnant nos jugements. En explorant le thème du voile, nous sommes conviés à dévoiler ces présupposés qui émergent dans les discours du quotidien *Liberté*. Cette exploration nous invite à sonder les profondeurs de la conscience collective, pour mieux comprendre les mécanismes de pensée qui sous-tendent leurs positions sur cette question, et pour entrevoir les nuances qui enrichissent la compréhension de ce phénomène complexe.

Cette tendance d'avoir recours au présupposé visible dans les titres permet d'apporter des informations annexes telles que repérées dans l'article titré comme suit :

(4) *Al Zawahiri menace la France.* (Liberté 05-08-2014).

Le titre est direct et informatif, indiquant clairement l'auteur des menaces (Al Zawahiri) et la cible (la France). En usant d'un nom propre tel que « *Al Zawahiri* » ne fait qu'amplifier le sentiment de menace. En effet, le numéro II d'Al Qaïda représente une

source menaçante pour les pays occidentaux et particulièrement la France. Celle-ci est considérée comme une cible potentielle d'Al-Qaïda ou de ses affiliés. A cet effet, il fait référence à la vengeance terrorisante qu'effectuait Oussama Ben Laden en 2001 à travers des attentats du 11 septembre aux Etats Unis. Ce titre présuppose que la France a commis quelque chose de travers envers les pays musulmans pour que ce chef s'en prenne à elle.

Le titre peut également suggérer la menace d'Al-Zawahiri considérée comme crédible et sérieuse, ce qui suscite des inquiétudes ou des préoccupations de la part des autorités et de la population.

En outre, le titre peut renforcer l'idée d'une menace terroriste qui plane sur l'Europe, en particulier depuis les attentats qui ont touché plusieurs pays européens ces dernières années. D'où la nécessité de renforcer les mesures de sécurité et de prévention contre ce type de menace.

Nous pouvons ajouter un autre type de témoignage qui rejoint lui aussi, la position des régions kabyles. D'après le titre :

(5) *L'Algérien Rachid Nekkaz passe à la caisse* (Liberté 20-08-2015)

Ce titre est introduit par l'article défini « *L'Algérien* », ce procédé linguistique est souvent utilisé pour introduire une personne ou une chose déjà mentionnée ou connue du locuteur et de l'auditoire. Le titre présente la personne comme une figure connue ou importante dans ce contexte. Cela peut être une façon de signaler que Rachid Nekkaz est une personnalité publique ou qu'il est associé à une certaine notoriété. Cet homme d'affaires et militant algérien, a subi des conséquences financières négatives en lien avec une action ou une prise de position qu'il a entreprise. Ce titre présuppose d'après l'expression idiomatique « *passe à la caisse* » signifiant qu'une personne effectue un paiement ou une transaction financière.

Ainsi, Nekkaz paye les conséquences du non-respect, des musulmanes vivant en France, vis- vis des lois promulguées contre le voile en France. Selon le nom propre mentionné

précédemment, l'accent est mis sur la nationalité algérienne de la personne en question, qui s'oppose à l'interdiction du voile intégral dans les espaces publics en Europe. En effet, défenseur de la laïcité et de la liberté, ce titre insinue que Rachid Nekkaz fait part de son engagement à l'égard du respect des libertés individuelles. Cet homme d'affaire est d'ailleurs comparé au « *Robin des bois modernes des femmes voilées* » auquel le journaliste attribue un caractère ironique afin de minimiser le combat auquel il s'est voué. Le titre peut également suggérer que l'action ou la prise de position de Rachid Nekkaz a été controversée ou illégale, ce qui a entraîné des conséquences financières pour lui.

En outre, célèbre pour ses prises de position qui suscitent la controverse et parfois même enfreignent la loi, cet individu s'expose à des critiques sévères ainsi qu'à des sanctions potentielles de la part des autorités, mettant ainsi en lumière les risques et les enjeux associés à l'engagement militant ou politique au sein de la société française.

Par ailleurs, ajoutons l'intérêt que nous portons à l'emploi de la préposition interrogative dans le titre suivant :

(6) Quand la droite française se dévoile (Liberté 11-08-2014).

Le choix de l'adverbe interrogatif « *quand* » introduisant une notion de temps, implique que la droite française ne se dévoile pas tout le temps, mais seulement dans certaines situations particulières. Il laisse donc entendre que cet article révèle un aspect peu connu ou peu visible de la droite française. Le titre cité supra implique que la droite politique en France révèle une certaine facette ou positionnement, qui peut être surprenant ou révélateur pour certains qui était jusqu'alors peu connu. Il laisse entendre le positionnement du parti droit français à l'égard du voile islamique en France. Cela suppose que la droite n'a pas l'habitude de prendre position d'une façon directe mais elle donne son avis sur le débat de l'immigration et plus précisément de sa composante musulmane.

Ce titre laisse transparaître un jeu de mot à travers l'emploi du verbe « *dé/voiler* ». Il est intéressant car il sous-entend que la droite française aurait quelque chose à cacher, ou du moins qu'elle n'a pas l'habitude de révéler ses véritables intentions. Ce verbe met en évidence l'idée que la droite française aurait des positions cachées ou dissimulées. En effet, en se dévoilant contre le voile, la partie droite accentue son renfermement vis-à-vis de l'Autre considéré comme étranger. À cet effet, la droite française se radicalise et se rapproche d'une ligne politique plus conservatrice et extrême à tendance conflictuelle, ce qui peut avoir des conséquences sur la politique en France.

Ce titre peut être considéré comme véhiculant un présupposé, car il suggère qu'il y a quelque chose à découvrir sur la droite française, comme si elle était cachée ou dissimulée jusqu'à présent. Le titre implique également que cette révélation est récente ou en train de se produire en ce moment. Cela peut amener le lecteur à se demander quelle est cette révélation et à quel moment elle s'est produite, ce qui peut susciter l'intérêt et l'inciter à lire l'article. De plus, l'article qui porte comme titre :

(7) Une majorité de Français pour l'interdiction de la burqa (Liberté 24-01-2015)

Ce titre est une phrase nominale qui résume l'essentiel de l'article en indiquant la position majoritaire des Français sur la question de l'interdiction de la burqa. En effet, l'emploi du pronom indéfini « *une* » introduit une généralisation relative à l'opinion des Français. Cette construction linguistique est souvent employée pour rendre compte d'une tendance ou d'une préférence qui, bien que partagée par une partie importante de la population, ne couvre pas nécessairement chaque individu de manière exhaustive. C'est une manière de généraliser sans affirmer une unanimité totale.

Cet énoncé véhicule un sens implicite que l'on peut décoder grâce à la lecture. En effet, par l'emploi de nom « *majorité* », nous déduisons principalement que les Français sont favorables pour l'interdiction de la burqa sans fournir de chiffres ou de sources pour appuyer cette affirmation.

Il s'agit d'un sondage pour appuyer les faits et rendre crédible les propos avancés. Il nous démontre que la majorité des citoyens français sont en faveur d'une interdiction de la burqa considérée comme un sujet controversé en France, avec des opinions divergentes sur son utilisation. Vue comme une pratique et une croyance incompatible avec les valeurs et la culture françaises, les français soutiennent son interdiction. En outre, le titre peut renforcer l'idée que la France est en train de se diviser sur les questions liées à l'islam et à la place des musulmans dans la société française. Le titre peut être considéré comme cherchant à influencer l'opinion du lecteur en présentant une vision partielle et préconçue de la question.

Nous pouvons également ajouter un titre qui fait référence directe à l'interdiction du voile intégral en France :

(8) « *Tout musulmans doit respecter cette loi* » (Liberté 09-10-2015).

Ce titre représente une citation extraite de l'article lui-même. En effet, le journaliste afin de se dégager de toutes responsabilités, emprunte les dires d'un des représentants du culte musulman en France.

Ce dernier intervient en impliquant d'une façon directe les musulmans de France. Mohamed Moussaoui use d'un acte de langage en les appelant à l'obligation, à travers le verbe déontique : « *doit* », au respect de cette loi. Les musulmans sont ainsi, soumis à des lois qui leur sont propres, différentes de celles qui s'appliquent aux autres citoyens. Ils sont souvent associés à des comportements ou des pratiques qui ne sont pas conformes aux lois ou aux normes de la société dans laquelle ils vivent, ce qui justifie l'application de règles spécifiques à leur égard. Ce qui tend à renforcer l'idée que les musulmans sont perçus comme un groupe à part entière dans la société, avec des droits et des devoirs spécifiques.

En outre, ce titre nous pousse à déduire que les musulmans se révoltent, par conséquent, ils se rebellent contre cette interdiction. D'autre part, ceci insinue que le représentant

du CFCM²⁷ se positionne contre le voile intégral et par la même, reconnaît l'origine inexistante du voile dissimulant le visage dans le culte musulman.

Afin de diversifier les avis d'autres états européens, un article vient s'ajouter qui est intitulé comme suit :

(9) Interdiction partielle du port du voile intégral. (Liberté 29-04-16)

Le pays où l'intégration des migrants ne cesse d'augmenter, l'Allemagne prend les mêmes mesures pour éradiquer cette pratique marginale du voile intégral. Elle adopte la même position à savoir s'opposer catégoriquement au voile sous toutes ses formes. Ainsi, le port du voile intégral est considéré comme une pratique ou une croyance controversée en Europe, justifiant une réglementation spécifique.

Vient renforcer la position opposante d'autres pays qui suivent et s'alignent avec la France pour combattre cette pratique marginalisée, ils se solidarisent ainsi.

(10) Le débat sur l'interdiction du voile intégral lancé. (Liberté 18-07-2015).

L'usage du participe « lancé » dans ce titre démontre l'alignement positif de la Grande-Bretagne à l'égard de l'interdiction du voile intégral. Le port du voile intégral est considéré comme une pratique ou une croyance controversée en Europe, suscitant des débats et des discussions qui pourraient avoir des répercussions sur les libertés individuelles et les droits des femmes.

Pour appuyer la position adjuvante de la France, le journal *Liberté* choisit pour titre :

(11) Trois Saoudiennes refoulées à Paris. (Liberté 13-06-15)

L'emploi du nombre cardinal « trois » dans ce titre vise à indiquer spécifiquement le nombre exact de personnes concernées par l'événement décrit.

L'utilisation du nombre cardinal rend le titre plus précis et informatif en précisant qu'il s'agit de trois individus saoudiens ayant été refoulés à Paris. Porteur de noms propres :

²⁷Acronyme qui signifie « Conseil Français du Culte Musulman ». Il s'agit d'une organisation créée en 2003 en France dans le but de représenter les musulmans et de faciliter l'organisation de leur culte.

« *Saoudiennes* » et « *Paris* » est un emploi ciblé dans la mesure où l'Arabie Saoudite représente l'un des pays rigoureux quant à l'application de la religion. En effet, ceci insinue que les musulmanes sont marginalisées, stigmatisées et ce d'après le participe passé « *refoulées* » dont use le journaliste afin de dénoncer la discrimination dont elles sont victimes une fois sur leur territoire.

En effet, la décision prise par l'autorité française, pour interdire l'entrée de ces femmes sur le territoire français, démontre que ces femmes ont été refoulées en raison de leur nationalité, de leur origine et surtout de leur religion, ce qui soulève d'une part des questions sur la discrimination et du respect des droits humains. D'autre part, ceci souligne les enjeux liés aux politiques d'immigration et de sécurité en France, ainsi que les relations diplomatiques entre la France et l'Arabie Saoudite.

2.1.2 Le Haïk : un répertoire de présupposés culturels

L'évolution des titres au sein du journal *Liberté* témoigne d'une transition marquante, un déplacement subtil d'un symbole vestimentaire à un autre. Alors que le voile occupait autrefois le devant de la scène médiatique, le haïk émerge désormais de l'ombre, capturant l'attention et révélant un changement discursif significatif. Cette métamorphose subtile, dûment consignée à travers des titres évocateurs, suscite une exploration des présupposés culturels visibles dans les titres. En se penchant sur ces derniers, nous dévoilons un paysage sémantique où le haïk, tissu traditionnel, se démarque du voile, trahissant ainsi des indices subtils de changements culturels et sociétaux. Cette transition nous offre une opportunité d'explorer les présupposés culturels dissimulés dans la narration médiatique.

Ainsi, les titres mentionnés ci-dessous marquent le passage du journal *Liberté* à une autre pratique traditionnelle en mettant en retrait celle du port du voile :

(12) « *Le haïk citadin algérois et sa mémoire* » à *l'honneur*. (*Liberté* 19-06-2015).

(13) *Des femmes défilèrent en haïk*. (*Liberté* 07-03-2015).

(14) *Un défilé de femmes vêtues de haïk*. (*Liberté* 02-04-2016).

Nous pouvons déduire à travers la lecture de ces titres cités ci-dessus, la remise en valeur d'un habit ancestral qui est le haïk. Celui-ci refait surface durant ces dernières années, où les femmes défilent le 8 mars toutes vêtues de cette pièce d'étoffe blanche symbole de pudeur et de décence afin de lutter contre l'oubli de ce dernier et de sa substitution par le voile. Il est ainsi mis en avant dans une initiative qui célèbre sa mémoire et son histoire, considéré comme partie importante de l'héritage culturel algérien.

Ces titres sont porteurs de sous-entendus que le lecteur, mis dans le bain culturel, peut déduire que le haïk revient en force.

Cela reflète le retour irrémédiable aux origines, ce qui fait ressortir le sentiment de résistance dont l'importance de préserver les traditions et les coutumes locales dans une époque où la mondialisation et les changements culturels sont en rapides fluctuations.

Il est également important de noter que cette revalorisation du haïk tradition vestimentaire est liée à des discussions plus larges sur la pratique du voile et sur la manière dont les traditions vestimentaires sont perçues dans la société algérienne.

En ce qui concerne les articles titrés :

(15) « J'ai emmené la femme en haïk jusqu'à Crotone ». (Liberté 02-08-2016).

(16) Le haïk revisité avec ses contradictions. (Liberté 08-03-2016).

Nous remarquons d'emblée les guillemets dans le titre cité. Le journaliste a opté pour un discours rapporté d'une artiste qui a avancé ses propos. Nous portons notre attention tout particulièrement à la présence très significative du nom propre « Crotone ». A travers cette ville d'Italie, le haïk est transporté d'un pays à un autre, ce qui sous-entend l'omniprésence de ce dernier. Il reste ainsi mieux perçu que le voile dans les pays européens. Cette personne qui parle est fière de son patrimoine culturel. Elle souhaite partager cette fierté avec d'autres cultures ou communautés.

De plus, un oxymore « soleil d'hiver » débute le second titre choisi. Par cette formule contradictoire le journaliste témoigne de l'importance du haïk en Algérie et dévoile ainsi sa nouvelle position.

« *Revisité* » participe employé dans le titre suppose qu'on fait renaitre cet habit traditionnel, toutefois, son ancrage dans la vie quotidienne des femmes algéro-musulmanes reste impossible. Ce vêtement traditionnel essaye d'être réinventé ou repensé dans un contexte contemporain. Entre autre, ce titre souligne les tensions entre la tradition et la modernité dans la société algérienne.

En ayant recours au haïk, cet habit acquiert une forte symbolique quant au statut de la femme en Algérie.

2.2. L'implicite dans les titres du journal *Le Monde*

Le choix des titres dans les journaux est crucial pour attirer l'attention des lecteurs et communiquer des informations clés sur les articles qu'ils accompagnent. Cependant, il est important de noter que les titres ne sont pas toujours des descriptions littérales du contenu de l'article et peuvent inclure des implications implicites. Après avoir fait l'analyse de la titraille du journal algérien, dans cette partie, nous explorons l'implicite dans la titraille de l'autre journal choisi pour le corpus de notre étude.

Nous examinons comment les titres dans *Le Monde* peuvent contenir des implications implicites et comment ces dernières peuvent affecter la façon dont les lecteurs interprètent l'actualité présentée.

En examinant l'implicite dans la titraille de *Le Monde*, nous pouvons approfondir notre compréhension de la façon dont les médias communiquent les informations et de la manière dont nous pouvons interpréter ces informations de manière critique.

2.2.1 Sous-entendus voilés : entre interprétation et ambiguïté

Etant donné que le voile islamique est une prescription divine inscrite dans le Saint Coran, toutes les femmes sont dans l'obligation de le porter. Toutefois, ses différentes formes importées des pays arabes reflètent une interprétation extrémiste de l'islam. En effet, le journal *Le Monde* titre un de ces articles comme suit :

(1) *Niqab, hidjab, burqa : des voiles et beaucoup de confusions* (Le Monde 19-08-2015).

Ce titre nominalisé ici est particulièrement captivant dans la mesure où il contient une énumération des emprunts à la langue arabe: *niqab, hidjab, burqa*, ce qui met l'accent sur l'hétérogénéité de ces différentes formes que prend le voile en Europe ces dernières années.

Cependant, cette diversité nominative souligne la confusion et les difficultés de différenciation entre ces différentes tenues vestimentaires, ce qui contribue à semer le trouble aux yeux des européens, et laisse transparaître une mésentente au sein des différents courants religieux musulmans.

C'est ce qui prête confusion et marque un manque de clarté autour des différents types de voiles portés par les femmes musulmanes. En effet, le mot « *confusions* » mis au pluriel témoigne de l'idée de la diversité anarchique quant aux différentes formes de voile mais aussi au niveau de la finalité de la valeur du port de ces tenues, autrement dit de la différence dans les courants religieux qui ont imposé ou recommandé ces tenues.

Ce titre nous renvoie vers un sous-entendu, il fait allusion au fait que les différents courants islamiques à chacun d'eux ont une interprétation particulière des prescriptions divines souvent confondues les unes avec les autres. Se prétendant tous être musulmans, ils n'en demeurent pas moins qu'ils ne sont pas sur la même longueur d'onde. Notons de plus, l'article titré :

(2) *Dangereuse surenchère sur le voile*. (LeMonde14-05-2014).

A contenance de mots forts, ce titre nous fait part sur la question complexe de la surmédiation du voile en France. Par l'emploi de l'adjectif « *dangereuse* », le journaliste tend à démontrer l'enveniment qu'a pris cette affaire autour du voile. Le voile est devenu une question centrale ou une ligne de fracture dans la société française.

Cela peut refléter l'importance symbolique que revêt le voile dans certaines cultures ou communautés. Le titre utilise également un effet de contraste entre les termes

« *dangereuse* » et « *surenchère* », ce qui souligne le caractère excessif et potentiellement nocif de la surenchère sur le sujet du voile. A cet effet, cette surexposition du voile devient immédiatement dangereuse dans la mesure où toute la France se fige sur l'islam et sur ses pratiques religieuses. Ce titre insinue l'entêtement de la France vis-à-vis du voile à vouloir s'opposer à tout prix à cette pratique.

Enfin, la question peut suggérer que le débat sur le voile est souvent polarisé entre deux positions opposées : ceux qui défendent le port du voile comme une expression de la liberté religieuse et ceux qui y voient un symbole d'oppression et de soumission. Cela peut refléter la difficulté à trouver un terrain d'entente ou un compromis qui tienne compte à la fois des convictions religieuses et des principes de laïcité et d'égalité.

A cet effet, nous avons pu relever un titre qui vient ajouter du sens à cet acharnement et à dénoncer la France d'avoir pris de telles proportions pour interdire le voile :

(3) L'islam ne doit pas être un projet politique. (Le Monde 03-01-2014).

Ce titre est l'affirmation catégorique qui souligne clairement la position défendue par l'article. Par le biais d'une obligation à la forme négative et du verbe de modalité « *doit* », ce titre suppose que la France entretient une relation conflictuelle avec l'islam. En effet, le journaliste par le biais de l'implicite, dénonce que la France considère la religion musulmane comme une source de problèmes. Par conséquent, cette affaire a pris une autre ampleur, en transformant le voile en un projet purement politique. L'islam est une religion et non pas un projet politique. Cette affirmation met l'accent sur la dimension spirituelle de l'islam et rappelle que la religion est avant tout une relation personnelle entre l'individu et Dieu, plutôt qu'une idéologie politique.

Religion et la politique devraient être alors séparées. Ainsi, les décisions politiques ne devraient pas être prises sur la base de considérations religieuses. Le titre est une forme de rejet de toute forme d'instrumentalisation politique de la religion.

Par ailleurs, la France s'est investie pour combattre cette pratique qui ne cesse de susciter beaucoup de réactions et touche à différents milieux : politique, social et scolaire...

D'après le titre : (4) ***L'école sans le voile.*** (*Le Monde* 14-03-2014), à partir duquel on peut présupposer qu'il y a eu déjà l'existence d'une école avec le voile. En effet, ce n'est qu'à partir de 2010 que la France s'obstine à mettre l'accent sur cette pratique qu'elle juge ostentatoire qui s'oppose aux libertés et aux valeurs humaines.

Le titre présente une antithèse entre les termes « école » et « voile », qui suggère que ces deux éléments sont incompatibles et qu'il est préférable de se passer du voile à l'école. Tandis que l'école doit être un espace laïc, c'est-à-dire neutre vis-à-vis des convictions religieuses.

Cela implique que l'école ne doit pas être utilisée pour promouvoir ou interdire une religion en particulier, et que les élèves doivent être libres de pratiquer leur religion en dehors de l'école. La France se livre dès lors dans un combat sans trêve contre l'islam. Par conséquent, elle adopte des mesures drastiques afin d'interdire le port de ce dernier dans les établissements scolaires et publics

Les directeurs ainsi que les chefs des collèges se trouvent les premiers touchés quant à l'interdiction du voile en France. En effet, à travers l'article titrés : (5) « ***La loi sur le voile marque l'aboutissement d'un long débat sur la laïcité*** » (*Le Monde* 14-03-2014).

Ce titre à phrase verbale introduite par le verbe « *marquer* » suppose qu'il y a déjà eu un débat sur le voile que le journaliste qualifie de « *long* ». En effet, depuis 2004, les différentes interventions ne cessent d'augmenter et de le transformer en « *une affaire du voile* ». Autre mot très significatif dont fait l'emploi le journaliste : « *laïcité* ».

Dans les années à venir, l'islam va prendre de l'envergure au sein de la société française et ce, en estimant le taux de conversion des Français qui reste en hausse.

Ainsi, cette population qui embrasse l'islam d'un côté pourrait porter atteinte à l'un des principes fondamentaux de la société française, à savoir, la laïcité. Perçu comme un

signe ostentatoire, le voile représente une menace qui sème le trouble et porte atteinte à l'ordre public. Tandis que la politique française prétend vouloir affirmer une neutralité de la République, en interdisant le voile, elle fait tout le contraire du but escompté.

De plus, pour confirmer ce qui est dit plus haut, nous relevons le titre suivant :

(6) Voile : après 10 ans d'interdiction, de nouvelles tensions. (*Le Monde* 16-03-2014).

Depuis 2004, la France prône la neutralité religieuse en voulant interdire tout signe religieux ostentatoire dans les espaces publics, particulièrement le voile.

Le titre cité supra, débute par un nom « *Voile* » sans être déterminé, ce qui nous renvoie directement au cœur du sujet. Suivi d'un signe de ponctuation (:), deux phrases nominales séparées par une virgule nous illustrent un rapport de cause à conséquence (effet).

Autrement dit, dix ans d'interdiction, le voile islamique suscite toujours plus de questionnement. Le voile reste d'actualité, ce qui reflète l'importante symbolique que revêt ce dernier au sein de la communauté française, ainsi que la difficulté à trouver un consensus sur la question du port du voile. Cela sous-entend que l'interdiction de ce dernier n'a pas tout réglé. En effet, les femmes musulmanes sont prises pour cibles au sein de la société française. Vues comme des femmes soumises, cette tenue tant critiquée continue à mener un débat sans fin. Le voile se trouve ainsi instrumentalisé voire diabolisé dans les médias qui ont l'intention et l'ambition d'élargir son champ d'interdiction, c'est-à-dire, ils ne se contentent pas uniquement par le simple fait de l'interdire dans les écoles, mais, veulent également l'interdire partout y compris dans la rue.

Par une série de témoignages, les articles dont nous analysons les titres sont retracés le martyre que les femmes voilées subissent au quotidien.

(7) Une vie de jeune fille voilée. (*Le Monde* 12-10-2016).

(8) « En m'interdisant d'entrer voilée mon ancien lycée a bafoué mes droits » (*Le Monde* 09-11-2016).

Ces deux titres rapportent des témoignages poignants de la vie que les femmes voilées mènent au cœur de ce débat national houleux en rapport avec le voile. Le voilement des femmes est censé être une pratique courante qui reflète une réalité sociale où le port du voile est considéré comme une norme, voire une obligation, pour les jeunes filles et les femmes.

Malgré leur choix personnel de le porter, se revendiquant comme étant des femmes qui refusent d'être perçues comme objet de désir, sont toutefois stigmatisées et discriminées par cette loi interdisant le port du voile dans les espaces publics. Le titre met l'accent sur leur vie de jeunes filles voilées, impliquant que le port du voile peut avoir un impact significatif sur sa vie quotidienne. L'article évoque les émotions et les expériences personnelles des jeunes filles voilées, ce qui suscite l'empathie du lecteur. Cela peut inclure des contraintes vestimentaires, des limitations dans les activités physiques ou les interactions sociales, ainsi que des pressions sociales ou familiales liées au port du voile. En cédant à cette interdiction, elles souffrent souvent d'injustice.

Ces femmes voilées traitent les chefs d'établissements ainsi que les directeurs de racistes et d'islamophobes qui ne respectent pas les droits et libertés individuelles.

2.2.2 Insinuations : que dévoilent les restrictions culturelles et professionnelles ?

Dans la société française, les débats autour des restrictions culturelles et professionnelles suscitent des réflexions profondes quant à l'équilibre délicat entre les libertés individuelles, les valeurs collectives et les normes institutionnelles. Ces discussions se cristallisent principalement autour de la question de l'interdiction du voile dans les espaces culturels et professionnels. Nous retrouvons quelques articles qui font référence au voile et à son interdiction dans le domaine culturel. En effet, les articles qui sont titrés comme suit :

(9) *Le niqab n'est pas le bienvenu à Cannes.* (Le Monde 10-04-2015).

(10) *Une note interne de l'Opéra de Paris décrypte la loi « anti-burqa ».* (Le Monde 20-10-2014).

D'une part, les deux titres à phrases verbales, affirment par le biais de la négation « *n'est pas* » et le verbe « *décrypter* » que le voile est malvenu en France.

A contenance de nom propres, tels que *Cannes* et *Opéra de Paris*, démontrent des référents et des lieux culturels. Le titre implique l'interdiction du niqab dans un contexte géographique particulier, à savoir la Côte d'Azur et son industrie touristique.

Cannes est en effet une destination touristique prisée, où l'image et l'identité de la ville sont étroitement liées au glamour, à la mode et au cinéma. L'une est une ville balnéaire de la cote d'Azur est symbole sous lequel est connue pour son festival international des films du monde entier. L'autre est connu pour être un lieu occupant un rôle important dans la ville culturelle comme Paris.

Dans le premier article cité ci-dessus, le titre suppose que le vêtement religieux islamique, outre que dans le milieu scolaire, il n'a non plus sa place dans le milieu culturel, notamment au festival de Cannes.

Ce qui fait, le journaliste en dénonçant ce type d'incident fait allusion à l'ampleur démesurée qu'a pu prendre l'affaire du voile, ce qui empêche d'exercer librement sa religion par conséquent de rendre de cette interdiction une forme d'intolérance et de racisme. Ceci témoigne de la complexité de l'application d'une telle loi au sein d'une société qui se veut être laïque.

Le second titre nous dévoile une note visant interdire le voile au sein même de l'Opéra de Paris. Lieu où les personnes sont censées venir se distraire, sont confrontés à une consigne de direction dirigée contre toutes formes de dissimulation du visage.

Le titre peut être vu comme une illustration du débat sur la liberté individuelle en France, qui oppose souvent les partisans d'une laïcité stricte, visant à protéger la neutralité religieuse de l'État et de l'espace public, et les partisans de la liberté de conscience et de religion, qui considèrent que chacun doit être libre de pratiquer sa religion comme bon lui semble, tant que cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui. La décision de l'Opéra de Paris de décrypter la loi « *anti-burqa* » peut être perçue comme une mesure

visant à concilier ces deux exigences contradictoires, en garantissant la sécurité et le respect des règles de l'Institution, tout en respectant la liberté individuelle des spectateurs.

On peut déduire de ces deux titres qui insinuent que l'Etat français s'investit corps et âmes, a pris toutes les mesures possibles afin d'interdire le port du voile dans les espaces publics, ce qui s'est généralisé au sein même des espaces culturels dédiés à la distraction. Cependant, malgré son investissement, la France a oublié que ce débat pourrait prendre des mesures qui tendent vers l'islamophobie en se proclamant contre l'islam.

D'autres exemples apportent plus de détails quant à l'application de cette loi d'interdiction du voile dans divers domaines autres que l'école. En effet, en voici quelques exemples :

(11) Peut-on interdire le port du voile en entreprise ? (Le Monde 07-06-2016).

(12) A Tremblay-en- France l'islamophobie ordinaire d'un restaurateur. (Le Monde 24-09-2016).

Présenté sous forme d'interrogation, ce titre a pour finalité de répondre à la question suivante : être voilée ailleurs que dans des espaces publics tels que l'entreprise serait-il autorisé ?

Posée par le pronom indéfini « on » qui inclut l'Etat français, cette question témoigne de son désarroi face à cette pratique. L'utilisation du modal « peut-on » soulève la question de la possibilité ou de la légitimité d'une telle interdiction. Cela invite à réfléchir aux implications juridiques, sociales et éthiques d'une telle mesure.

Dans le domaine professionnel, il s'agit d'une remise en question de ce qui revient de droit à une personne entant qu'employé dans une entreprise. Ainsi, manifester ses convictions religieuses serait-il autorisé ? En prônant une neutralité, l'Etat français se veut interdire le port de tout signe religieux. Il est important de noter que l'interdiction du port du voile peut être perçue comme une violation de la liberté religieuse et de l'égalité des chances en matière d'emploi. Elle peut également créer une atmosphère de

discrimination et d'exclusion pour les employés qui souhaitent exercer leur religion. Il est donc important que les employeurs réfléchissent attentivement à leur politique en matière de port du voile et qu'ils agissent en toute transparence envers leurs employés. Ainsi, interdire le voile en entreprise peut potentiellement impacter l'économie française, surtout dans un contexte où le nombre de musulmans en France est significatif.

En interdisant le voile en entreprise, il y a un risque de limiter l'accès à l'emploi pour les femmes musulmanes qui choisissent de le porter pour des raisons religieuses. Cela pourrait réduire la diversité au sein de la main-d'œuvre et priver les entreprises de talents potentiels, ce qui pourrait affecter leur productivité et leur compétitivité sur le marché.

Quant au second titre, nous remarquons qu'il est porteur de mots clés tels que : « *l'islamophobie* » qui se trouve être un terme portant un sentiment de peur, de crainte, voire d'antipathie qui est souvent accompagnée de haine.

Par conséquent, les femmes voilées se trouvent être victimes de discrimination même dans les lieux les plus anodins comme dans cet exemple : au sein d'un restaurant gastronomique. Au cours d'une altercation, un chef restaurateur effectue un acte discriminatoire, antimusulmans face à la présence de ses deux clientes voilées. De plus, le terme « *islamophobie* » est qualifié d'« *ordinaire* ». L'utilisation de l'adjectif « *ordinaire* » qualifie l'islamophobie comme quelque chose de banal, voire de répandu. Cela renforce l'idée que ce comportement discriminatoire est répandu et considéré comme accepté ou toléré, bien que cela ne le rende pas moins problématique.

Pourtant, ce terme est censé exprimer le sentiment d'hostilité envers l'islam et les musulmans. Ce qui sous-entend qu'elle se transforme en un processus légitime, voire normal qui à priori se transforme en un acte banal. En outre, la mention de la localisation géographique ajoute un contexte spécifique à l'incident, situant l'événement dans une ville précise en France. Cette affaire implique le restaurateur de Tremblay-en-France, commune française située en Seine-Saint-Denis, souvent associée à une population musulmane importante en raison de sa diversité culturelle et religieuse. Ce qui met en

lumière la nécessité de lutter contre cette islamophobie devenue ordinaire et de promouvoir la tolérance et l'inclusion. Les entreprises et les individus doivent respecter les droits de l'homme et éviter toute forme de discrimination religieuse ou autre.

2.2.3 Voile controversé : décryptage des connotations

Le voile nous invite à plonger au cœur d'une polémique complexe. En effet, au-delà de son apparence textile, le voile porte en lui une multitude de significations et de symboles qui résonnent à travers les âges et les cultures. À travers ce décryptage, nous nous proposons d'explorer les diverses connotations qui entourent le voile, et qui alimentent les débats passionnés et souvent polarisés repérés dans le quotidien *Le Monde*. D'autres articles viennent s'ajouter à une autre sous-catégorie de l'implicite, à savoir : le sous-entendu. Nous avons pu relever des articles qui véhiculent des sous-entendus moins évidents et qui font appel aux connaissances internes des lecteurs. Prenons les exemples suivants :

(13) *Hasna Ait Boulahcen, entre vodka et niqab*. (Le Monde 22-11-2015).

Le présent titre comporte un nom propre d'origine arabe. En effet, Hasna Ait Boulahcen n'est que sœur du terroriste djihadiste Belgo-marocain. Hasna Ait Boulahcen était une jeune femme d'origine marocaine, née et élevée en France. Elle avait un mode de vie occidentalisé, avec des habitudes de consommation d'alcool et des relations amoureuses avec des hommes. Pourtant, elle portait également le niqab, un vêtement traditionnel musulman qui couvre tout le corps et le visage à l'exception des yeux. « *Hasna* » est donc une personne identifiée par son nom propre qui rappelle un événement, une action et surtout un autre nom propre, son cousin présumé être le commanditaire des événements du 13 novembre à Paris.

Formulées sous une forme nominale, ces phrases joignent deux mots contradictoires : vodka et niqab. Ces mots sont tous les deux des emprunts à deux langues étrangères que tout oppose, à savoir le Russe et l'Arabe. Le journaliste rapproche ces deux termes afin de sous-entendre le trait de leur appartenance. D'une part, « *vodka* » dans les

langues slaves se traduit par « *voda* » qui signifie eau et le suffixe « *ka* » s'emploie dans un registre familier ou langage dit enfantin ce qui veut dire : « *petite eau* ». Elle représente une boisson emblématique considérée comme la boisson nationale de Russie. D'autre part, « *niqab* » appartient à la langue arabe.

C'est un vêtement porté principalement en Iran, est composé d'un voile intégral couvrant le visage à l'exception des yeux. A travers ce titre, le journaliste nous expose cet article d'apparences très contradictoire, mais dans lequel on retrouve un point de rapprochement. En effet, en remontant aux origines, on retient que la vodka est bue auparavant par des communistes hâtés ce qui fait ressortir le caractère religieux de cette dernière. Le niqab quant à lui, aussi découle le caractère religieux de ce vêtement. Celui-ci représente une catégorie de musulmans qui sont intégristes et qui tiennent une vision extrémiste de l'islam. « *Vodka* » et « *niqab* » sont deux vocables exprimant un paradoxe sémantique et en même temps idéologique où oscille la personne de Hasna.

De plus, nous pouvons ajouter d'autres articles qui font appel à des connaissances externes, extralinguistiques et parfois culturels.

Tels que le titre suivant : **(14) *Le mal dominant***. (*Le Monde* 12-06-2015), par le biais duquel le journaliste aborde des sujets connexes tels que la position de la femme au sein des pays arabes et dénonce sa soumission. En zoologie, la théorie du « *mâle dominant* » met en avant la prédominance de l'animal mâle par rapport aux autres membres de l'espèce. A travers « *Le mal dominant* », le journaliste fait l'usage d'une expression métaphorique. En effet, par le jeu de mots, il nous dévoile la position dominante de l'homme dans la société musulmane par rapport à la femme malgré les différentes révoltes et combats que ces dernières mènent. Cet article suppose que la femme a été et est toujours sous l'emprise de l'homme dans la société patriarcale. Au cœur de divers conflits, la femme est souvent violentée et soumise, elle est considérée comme la cause principale à tout problème.

A cet effet, ce titre fait allusion à l'idée dominante présente à l'esprit des extrémistes. Selon eux, la femme restera sous l'éternel égide de l'homme en dépit des réactions timides de certains pays arabes qui veulent à tout prix sortir du marasme que subissent

ces dernières. En somme dans cet article, il s'agit de dénoncer le mal tant psychologique que physique qu'elles peuvent subir. Ainsi, du voile peut s'émanciper l'un des plus important courants tels que le féminisme.

En outre, relevons un article titré : **(15) Curriculum voilé** (*Le Monde* 09-09-2014), qui comporte un titre à phrase nominale possède un sens détourné, autrement dit, il véhicule une connotation qui se traduit grâce aux diverses interprétations que le lecteur peut en faire. Certes, au lieu d'utiliser l'expression « *curriculum vitae* », locution qui est censée valoriser le parcours professionnel, tout en mettant en avant un ensemble d'indications relatives aux parcours professionnel et scolaires propres au candidat.

Le journaliste à travers le jeu de mots, ajoute au sens littéral, le caractère « *voilé* » qui est très significatif. Ceci suppose d'une part, le parcours des femmes voilées qui se professionnalisent et d'autre part, nous restons intrigués quant au caractère voilé, voir dissimulé, non divulgué qui reste ambigu.

En lisant l'article, nous pouvons relever un sous-entendu. Les hypothèses qu'on peut déduire ont un lien étroit avec l'intégration professionnelle des musulmanes voilées. Autrement dit, le journaliste fait insinuer à travers cette série de témoignages, qu'en dépit d'être voilée, elles essayent de faire partie de la société française en s'inventant et en créant leurs propres activités toujours compatibles avec leurs propres convictions. Elles se sont investies pour promouvoir un marché qui intéresse la société musulmane, elles s'attaquent aux marchés du tourisme, la mode (l'autre gérante d'un site *Yasmine shop* Oum el Benatte, foulard *Hidjab Glam*), les cosmétiques (*Akhawatte buisness*), et l'alimentation halal (*Candine halal*). Ces femmes qui ont la particularité d'être voilées ont trouvé la parade de s'intégrer parfaitement virtuellement en France, ce pays qui les rejette de par leurs appartenances religieuses.

En outre, nous relevons tout particulièrement un titre : **(16) Les propos de Laurence Rossignol comparant le voile à l'esclavage soulève un tollé.** (*Le Monde* 31-03-2016) ce qui se trouve être captivant en premier lieu, c'est l'usage d'un argument par similitude sous forme de comparaison faite par Laurence Rossignol qui se trouve être très raciste

inappropriée et offensante ce qui scandalise les médias. En effet, élue ministre des familles, de l'enfance et des droits de femmes, Laurence Rossignol compare la femme musulmane à un esclave. Par l'expression « *soulève un tollé* » traduit les diverses protestations qui ont découlées à partir de cette comparaison.

La ministre touche ici à une affaire historiquement marquante qui auparavant était consacrée à un régime abolissant toute liberté aux noires. Ceci sous-entend que si elle a fait part de ce genre de comparaison, c'est tout d'abord pour prendre une prise de position qui quant à elle pour seul et unique but de stigmatiser la femme voilée.

L'autre visage de l'omniprésence de l'islam dans la société française lui donne une autre connotation à caractère positif. D'ailleurs, un des articles retenus dans ce sens porte comme titre :

(17) *Islam : les visages de la conversion.* (Le Monde 18-08-2015).

Le titre débute par un nom « *Islam* » sans être déterminé, suivie de deux points (:) qui jouent le rôle d'une explication. D'après ce titre nominalisé, nous nous rendons compte immédiatement que le journaliste vise une catégorie de musulmans qui ne cesse d'accroître dans les pays européens et plus particulièrement en France, ceux ou celles qui adhèrent à l'islam. Mis au pluriel, le mot « *conversion* » traduit les différentes façons de cette dernière. Autrement dit, on peut distinguer deux catégories de conversions qui émergent au sein de la société. D'une part, nous repérons ces musulmans dits « *convertis* » à l'origine appartenant à une religion autre, qui épousent la religion islamique. D'autre part, nous distinguons la catégorie des convertis mais de façon radicalisée voire extrémiste appelés djihadistes selon le vocabulaire arabe.

Ainsi, apprendre l'Arabe, porter le foulard, se marier à un musulman, choisir des prénoms musulmans à ses enfants, aller à la Mecque... sont des pratiques exercées et adoptées par le converti témoignant d'une volonté individuelle à emprunter une démarche spirituelle. Malgré cette quête à la recherche de repères, le phénomène de la conversion reste sujet à d'autres formes plus radicalisées. Le concept « *djihad* » trouve son origine dans la langue arabe. Il dérive du verbe arabe « *jahada* », qui signifie « *faire*

effort » ou « *lutter* ». Ce terme est souvent traduit en français par effort, lutte ou combat. Dans l'islam, le djihad est généralement compris comme un effort spirituel ou une lutte intérieure pour suivre les enseignements de Dieu et vivre selon les principes de la foi.

Cependant, dans certains contextes, le djihad peut aussi être interprété comme un devoir de défendre la religion, la communauté musulmane ou la justice, y compris par des moyens militaires. Ainsi, il est important de noter que cette interprétation est sujette à différentes perspectives et débats au sein de l'islam. En effet, le djihad devient un courant universel de plus en plus adopté par les convertis, ce qui insinue que ce type de mutation devient vite une source d'inquiétude à la radicalisation. Le terme « *djihad* » a été associé à des actes de terrorisme. Il est important de noter que la grande majorité des musulmans rejettent fermement toute forme de terrorisme et ne considèrent pas le terrorisme comme une expression authentique du djihad. Les interprétations légitimes du djihad dans l'islam mettent l'accent sur des aspects spirituels, moraux et éthiques, tels que la lutte contre l'injustice, la défense des opprimés et l'amélioration de soi-même.

Cependant, certains groupes extrémistes et terroristes ont utilisé le concept de djihad pour justifier leurs actions violentes. Ils ont déformé et manipulé les enseignements religieux à des fins politiques et idéologiques. Ces groupes prétendent souvent agir au nom de l'islam, mais leurs actions sont largement condamnées par la communauté musulmane dans le monde entier.

En outre, nous portons notre attention tout particulièrement aux multiples titres qui renvoient à l'usage des discours autres, c'est-à-dire, faisant référence aux différents partis de la République française. En effet, les journalistes varient leurs articles de part des personnalités auxquelles ils se réfèrent afin d'argumenter leur prise des positions en se retirant de toutes responsabilités afin de crédibiliser leurs propos.

Soient les énoncés suivants :

(18) Laïcité : les positions « décomplexées » de Valls. (*Le Monde* 28-01-2016)

(19) Manuel Valls, l'autorité pour seule stratégie. (*Le Monde* 15-04-2016).

(20) *Elisabeth Badinter, la griffe de la République.* (Le Monde 20-06-2016).

(21) *Fillon : « Remettre en cause l'Etat de droit pour lutter contre l'Etat islamique est une erreur ».* (Le Monde 27-08-2016).

M. Valls, premier ministre est omniprésent dans les titres des articles retenus dans le quotidien *Le Monde*. Premier ministre français durant la période 2014-2016, il se veut défenseur des valeurs républicaines. Ils multiplient ses déclarations anti-voile et se positionne contre l'islam. L'adjectif « *décomplexées* » employé dans l'énoncé (18) traduit que Valls libère sa parole en assumant pleinement ses opinions opposées à l'égard du port du voile en France. De plus, Valls porte son soutien à E. Badinter. Philosophe et féministe française, elle revendique le féminisme universaliste et laïc. Cette figure emblématique de la gauche, mène un combat intransigeant contre le voile.

Ajoutons à toutes ces personnalités politiques citées-ci-dessus, l'ancien premier ministre François Fillon. Celui-ci est présent d'une façon directe au niveau du titre de l'article

(21) *Fillon : « Remettre en cause l'Etat de droit pour lutter contre l'Etat islamique est une erreur ».* (Le Monde 27-08-2016). Sous forme d'affirmation, les propos rapportés par le journaliste sont formulés sous forme de discours rapporté. Ce titre suppose la légitimité de lutter contre l'Etat islamique et contre toutes formes d'intégrisme. Il a pour ambition de redresser son pays en sanctionnant toutes personnes étant en relation avec l'Etat islamique. Il est important de souligner le vocable « *Etat* » qui est utilisé pour deux référents qui s'opposent idéologiquement. Dans ce contexte, « *État* » fait référence à deux entités distinctes : l'État de droit et l'État islamique. L'État de droit désigne un système politique dans lequel le gouvernement est soumis à des lois et à des principes juridiques. En revanche, l'État islamique renvoie à un groupe terroriste radical qui cherche à établir un califat régi par la charia, la loi islamique. En mettant en relation ces deux termes, Fillon met en lumière le contraste entre l'État de droit, qui représente la stabilité, la légalité et les droits individuels, et l'État islamique, qui est associé à la terreur, à la violence et à la suppression des libertés.

Cette opposition souligne implicitement que la remise en question des principes fondamentaux de l'État de droit pour lutter contre l'État islamique pourrait compromettre les valeurs démocratiques et les libertés civiles.

Par ailleurs, depuis l'année 2015, l'opposition contre le voile n'a cessé de se renforcer aussi bien Droite que de Gauche. En effet, nous relevons d'autres titres qui représentent les adhérents aux partis de Gauche de la politique française d'après les articles suivants :

(22) Dissension au PS après les propos de Manuelle Valls sur le salafisme. (Le Monde 06-04-2016).

Les propos tenus par Valls contre l'islam divisent le parti socialiste politique français. En effet, ce dernier vit une tension qui ravive les principaux fondements de cette catégorie politique. En menant une bataille sociale et économique, le PS vit une division et un changement de perspective en menant un combat politico-idéologique contre l'islam. Le salafisme est une interprétation particulière de l'islam, prônant un retour aux pratiques et aux enseignements des premiers musulmans. Cependant, tous les musulmans ne se considèrent pas comme salafistes, et tous les salafistes ne sont pas nécessairement extrémistes ou radicaux. Ainsi, l'implicite du titre peut être perçu comme suggérant une association entre le salafisme et l'islam dans son ensemble, ce qui est contesté par de nombreux musulmans qui rejettent toute généralisation de leur foi.

Manuel Valls, ancien Premier Ministre français, a souvent adopté une position ferme contre l'extrémisme religieux, y compris le salafisme. Ses déclarations sur le sujet peuvent être perçues comme polarisantes, surtout au sein d'un parti politique comme le PS qui cherche souvent à naviguer entre la défense des valeurs républicaines et le respect de la diversité culturelle et religieuse. Certains membres du PS pourraient craindre que des déclarations trop fermes contre le salafisme ne stigmatisent injustement une partie de la communauté musulmane et ne créent des tensions au sein de la société.

En outre, le titre : **(23) Signes religieux : le chemin de croix du FN.** (*Le Monde* 02-09-2016) a tout particulièrement retenu notre attention. En plus d'exposer l'avis du parti FN, ce titre nominalisé véhicule un sous-entendu d'après l'expression « *chemin de croix* ».

Il s'agit d'un sens détourné de cette expression qui, en tradition chrétienne, signifie un acte dévotionnel pour les fidèles qui représente aussi un moment de prière vers un chemin de pénitence.

D'après le titre, on suppose que le Front National a pris position vis-à-vis du voile ainsi que toutes autres expressions religieuses qu'elles soient : islamiques, chrétiennes ou judaïques. A cet effet, le voile, la croix et la kippa sont tous considérés comme un signe d'appartenance religieuse.

Bannir la croix, symbole irrémédiable de l'origine chrétienne caractérisant l'Etat français, se traduit par les partis opposants comme une forme d'atteinte à l'identité nationale. Affirmant que seule problématique se trouve être la religion musulmane.

En dépit de toutes ces accusations et ses prises de positions des différents partis de la politique, ces femmes voilées restent toutefois présentes en s'affirmant comme des femmes à part entière. Nous proposons les titres qui suivent que nous soumettons à l'analyse :

(24) Femmes voilées partagent secrets de mode et de beauté sur le web. (*Le Monde* 25-03-2016).

(25) Polémique sur la mode islamique. (*Le Monde* 03-04-2016).

En France, les femmes voilées sont considérées comme des êtres aliénés qui ne possèdent aucun repère ni mode de vie. En effet, les français les assimilent à des objets exploités et soumis sous l'autorité patriarcale. D'après l'énoncé (24), il est important de noter l'association et le lien établi entre voilées, mode et beauté.

En effet, de manière implicite ce titre nous renvoie à l'idée que femmes qui portent le voile peuvent être impliquées dans le monde de la mode et du style. Cela remet en question l'idée selon laquelle le voile serait incompatible avec la mode contemporaine. Le titre implique que les femmes voilées sont tout aussi concernées par les tendances de la mode et qu'elles ont leur propre expression stylistique. Ainsi, le fait d'être voilée n'est pas nécessairement incompatible avec le fait d'être intéressée par la beauté et les soins personnels.

Cela remet en question les stéréotypes selon lesquels les femmes voilées pourraient être désintéressées ou exclues du domaine de la beauté. Le titre implique que les femmes voilées participent activement à la discussion sur la beauté, ce qui contredit les préjugés courants.

Par ailleurs, même voilées, les musulmanes essayent de se créer leur propre identité et univers au sein duquel elles se font une place dans la société. Par internet, sur web, elles font promouvoir et adoptent des modes respectant et jumelant religiosité et modernité à la fois. De plus, en optant pour la mode islamique, les multiples marques d'habillement transmettent une vision évolutive et moderne de la femme voilée au sein de la société française. Par conséquent, ces lignes de vêtement convertis en vêtements pudiques relancent de nouveau le débat sur l'islam. Les opposants à l'islam condamnent cette mode novatrice qui contribue davantage à l'enfermement de ces femmes.

Outre que le voile, un autre vêtement surgit et entre en vigueur au sein de la société française, remplaçant progressivement le voile islamique : le burkini, qui suscite désormais un large consensus. Conçu comme un vêtement estival balnéaire, le burkini permet aux femmes de profiter de la baignade tout en respectant les préceptes de pudeur islamique. Malgré ses avantages indéniables, le burkini est au cœur de nombreux débats médiatiques, comme en témoignent les nombreux articles qui lui sont consacrés.

(26) « *Le burkini bafoue les droits des femmes* ». (*Le Monde* 19-09-2016).

(27) *Comment le burkini est devenu la polémique du mois d'août ?* (*Le Monde* 26-08-2016).

(28) *Burkini : il faut combattre le prosélytisme extrémiste et le sexisme* (*Le Monde* 30-08-2016).

Ces titres sont tous porteurs du vocable burkini. En effet, ce terme nourrit de nouveau la presse. Ces énonciateurs à personnalités diverses : sociologue, professeur de droits public viennent renforcer leurs dires en apportant des arguments visant à se débarrasser au plus vite de ce fléau qui ravage les plages françaises. Tous ont tendance à s'y opposer et à vouloir l'interdire dans le but d'appliquer la conception de la laïcité au sein de la société française. Dès lors, liberté d'expression, de conscience et de culture sont tous des termes remis en question par cette proposition à l'interdiction du burkini.

Dans l'énoncé (26) le choix du verbe « *bafoue* » implique que le port du burkini est considéré comme une atteinte aux droits des femmes. Cela sous-entend que le burkini restreint d'une manière ou d'une autre les droits ou les libertés des femmes qui le portent, en les soumettant à des normes de pudeur qui seraient perçues comme oppressives. Le terme « *bafoue* » souligne également l'incompatibilité avec les valeurs occidentales. En effet, le port du burkini est en contradiction avec les valeurs occidentales de liberté, d'égalité et d'émancipation des femmes. Il laisse entendre que le burkini est perçu comme un symbole de l'oppression des femmes dans les sociétés où il est porté. De plus, le burkini prive les femmes de leur autonomie et de leur capacité à prendre des décisions en toute liberté concernant leur tenue vestimentaire. Il implique que les femmes qui choisissent de porter le burkini le font sous contrainte ou sous l'influence de normes sociales coercitives. Ainsi, cette tenue montre que le simple fait d'exister et d'être porté suscite des tensions et des désaccords au sein de la société, ce qui renforce les stéréotypes négatifs autour de cette tenue.

Dans l'énoncé (27), le titre met en avant le mois d'août comme moment symbolique.

Ce choix peut sous-entendre que la polémique autour du burkini est saisonnière ou liée à des circonstances spécifiques, telles que les vacances estivales. Cela peut également renforcer l'idée que le burkini est un problème qui surgit périodiquement et qui est amplifié par des facteurs saisonniers ou contextuels, ce qui contribue à sa stigmatisation.

Par contre dans l'énoncé (28), l'utilisation du terme « *prosélytisme extrémiste* » démontre que le port du burkini est associé à une forme d'extrémisme religieux.

Cela véhicule l'idée que le burkini est un outil de propagation de l'extrémisme religieux, ce qui peut renforcer les stéréotypes négatifs associés à la tenue vestimentaire.

En associant le burkini au « *sexisme* », le titre implique que le port du burkini est intrinsèquement lié à des pratiques ou des attitudes sexistes. Cela renforce l'idée selon laquelle le burkini serait un symbole de l'oppression des femmes, en suggérant que les femmes qui choisissent de porter cette tenue sont contraintes par des normes sexistes plutôt que par leur propre volonté. En outre, l'utilisation du verbe « *combattre* » souligne la perception du burkini comme un problème à résoudre ou à éliminer. Cela implique qu'il existe un consensus sur le fait que le port du burkini représente une menace qu'il faut absolument contrer, ce qui peut renforcer les préjugés à l'encontre de cette tenue.

(29) *Sortons de l'islamophobie sociale rampante* (*Le Monde* 19-04-2016).

(30) *Contre les idées reçues sur l'islam, créons un « observatoire d'identités plurielles »* (*Le Monde* 05-09-2016).

Ces deux titres comportent des verbes mis à l'impératif : « *sortons* », et « *créons* », ce qui implique d'une façon directe les lecteurs de ces articles. En effet, à caractère incitatif, ces titres contribuent à impliquer, à faire (ré)agir et à prendre position face à ce problème qui ne cesse de se multiplier et à prendre de l'ampleur.

Partis du voile, hidjab, niqab, burqa et désormais le burkini, les médias puisent à tout prix dans la religion islamique la source de problème. Le titre "*Sortons de l'islamophobie sociale rampante*" exprime l'idée que la société actuelle est affectée par une islamophobie qui se propage insidieusement dans toutes les strates de la société.

L'islamophobie est une forme de discrimination et de préjugé envers les musulmans et l'islam en général.

L'expression « *rampante* » suggère que l'islamophobie est présente de manière subtile et diffuse dans la société, sans être toujours évidente ou explicite. Elle peut se manifester à travers des stéréotypes, des préjugés et des attitudes négatives envers les musulmans.

Le titre appelle à « *sortir* » de cette islamophobie, c'est-à-dire à la combattre et à la surmonter. Il suggère que nous avons besoin d'une prise de conscience collective pour reconnaître et rejeter l'islamophobie, et pour promouvoir une société plus inclusive et respectueuse de la diversité religieuse et culturelle. Quant au titre : *Contre les idées reçues sur l'islam, créons un « observatoire d'identités plurielles »*, nous remarquons l'utilisation de l'expression « *idées reçues* » qui suppose que la société française a des idées négatives contre la religion musulmane, ce qui vise à remettre en question les préjugés et les stéréotypes qui circulent souvent dans la société sur l'islam et les musulmans. Par le recours à l'impératif « *créons* », ce procédé appelle à l'action et à la mobilisation. Quant à l'utilisation de l'expression « *observatoire d'identités plurielles* » suggère que cet organisme pourrait aider à promouvoir une vision de la société qui reconnaît la diversité des identités culturelles et religieuses.

L'un sociologue, l'autre professeur, les destinateurs des deux articles se rejoignent dans leurs propos dans la mesure où ils manifestent une revendication et une révolte contre ce sentiment islamophobe dont souffrent les musulmans de France. En effet, ces titres lancent un appel à la population française d'adopter l'idée de promouvoir une identité plurielle. Par le biais de cet appel, ils divulguent le paradoxe véhiculé à travers l'interdiction imposée quant au voile par l'Etat français.

En somme, l'analyse de l'implicite dans les titres du quotidien *Le Monde* révèle l'importance de ce concept dans la communication médiatique. Les titres implicites peuvent avoir des implications politiques, sociales, culturelles et religieuses qui influencent la perception des lecteurs sur les événements relatés.

En outre, il est intéressant de constater que l'implicite peut prendre différentes formes, telles que la connotation, la référence culturelle ou l'ironie, et qu'il peut être utilisé de manière consciente ou inconsciente par les journalistes. Cette analyse souligne ainsi l'importance pour les lecteurs d'être conscients de la présence de l'implicite dans les titres et de développer leur esprit critique pour en comprendre les enjeux.

Conclusion partielle

Pour donner de la visibilité à un événement, il est nécessaire de le mettre en avant dans les titres des journaux. En effet, dans le corpus analysé, les titres deviennent un espace symbolique qui renforce les représentations qu'on veut mettre en œuvre à l'égard du voile islamique.

Dans ce chapitre, nous avons traité l'aspect sémantique des titres des deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté* en repérant l'implicite que véhiculent les journalistes dans leurs propos.

A l'issue de notre analyse des titres du journal *Le Monde* et *Liberté*, nous avons observé que les deux journaux ont utilisé une titrologie qui reflète une subjectivité évidente dans la mesure où ces titres sont porteurs d'implicite.

Liberté se distingue par le fait d'adopter la présupposition comme stratégie afin de faire véhiculer des messages codés. D'une part, les journalistes traitent le sujet problématique du voile islamique en Algérie. En effet, par le biais de cette pratique religieuse *Liberté* se positionne mais évoque aussi d'autres sujets tous aussi importants et qui font polémique dans le monde. Cependant, le quotidien algérien prend position directe en s'opposant au voile intégral en s'alignant à son interdiction en France. Toutefois, *Liberté* apporte sa démarque en s'intéressant essentiellement au haïk. Cette pratique est revalorisée dans les articles parus en 2016.

Nous avons par ailleurs, relevé des similitudes dans la titraille du journal français *Le Monde*. Ce dernier utilise l'implicite comme procédés discursifs pour doter ses titres

d'un sens dissimulé que le lecteur a pour mission d'interpréter. Les titres analysés véhiculent des représentations faites à l'égard du voile islamique. L'Etat français se positionne contre cette pratique religieuse et veut l'abolir tant dans le milieu scolaire que dans le domaine culturel.

La surmédiation de cette tenue vestimentaire prend une autre ampleur en 2016. En effet, les journalistes se tournent vers une autre pratique adoptée par les musulmanes, il s'agit du burkini.

Dans ce chapitre, nous avons examiné les titres des journaux *Le Monde* et *Liberté*, en nous concentrant sur trois phases distinctes : avant, pendant et après l'interdiction du voile islamique en France. Cette approche découle de l'idée que les actualités émergent, évoluent et disparaissent au fil des jours. Nous avons remarqué que les titres laissent souvent une marge d'interprétation et de questionnements aux lecteurs.

L'analyse des titres accompagnant les articles dans *Le Monde* et *Liberté* a confirmé que les deux journaux ont utilisé des énoncés subjectifs. Les journalistes n'ont pas hésité à exprimer leurs impressions dès les titres, en les renforçant avec les images sélectionnées. Nous pouvons ainsi confirmer l'une de nos hypothèses initiales selon laquelle toute énonciation est subjective, mais cette subjectivité est particulièrement liée au sujet traité par le journaliste, à savoir l'interdiction du voile islamique en France. Souvent de façon implicite, les quotidiens choisissant des titres comportant des messages que le lecteur se donne pour mission d'en décoder le sens caché. En effet, l'implicite dans les titres peut être compris comme les idées ou les messages qui sont suggérés plutôt que directement exprimés. Dans les titres examinés, l'implicite se manifeste à travers l'utilisation de divers procédés discursifs, le choix des mots ainsi que des expressions qui nous communiquent des messages implicites.

Dans l'ensemble, l'implicite se trouve être un procédé utilisé par le journaliste dans les titres qui tendent à communiquer des messages puissants et à encourager les lecteurs à réfléchir aux stéréotypes et aux préjugés qui peuvent être présents dans la

société. En somme, le journaliste utilise l'implicite dans les titres pour annoncer de manière directe parfois indirecte, suggestive, allusive ou métaphorique un événement majeur de l'actualité ou un thème problématique de notre société contemporaine telle que le voile en France qui va être analysé, évalué et qui trouvera son expansion dans le corps de l'article.

CONCLUSION GENERALE

A travers cette thèse de doctorat, nous nous sommes attachées à étudier le discours de presse algérien et français sur l'interdiction du voile islamique en France entre 2014 et 2016, en adoptant une approche comparative. S'appuyant sur un corpus constitué d'articles sélectionnés de deux quotidiens *Le Monde* et *Liberté*, cette recherche nous a permis de décrire, d'analyser et de comparer les différentes stratégies discursives mises œuvre par les journalistes pour parler des représentations autour du voile islamique en France et en Algérie, mais aussi de voir en même temps quelles sont les représentations exprimées et représentées sur le voile islamique dans les deux quotidiens.

Nous nous sommes proposées d'analyser les pratiques linguistiques utilisées par les journalistes dans leur mise en discours du vocable voile islamique. L'objectif de cette étude est de décrire le fonctionnement des stratégies utilisées par les journalistes dans leurs articles, en utilisant une approche basée sur l'analyse du discours journalistique. Par la suite, ces stratégies ont été interprétées en prenant en compte les propriétés spécifiques des journaux sélectionnés, la politique éditoriale, le contexte et les conditions de production et de réception de ces discours.

En raison de la complexité de l'objet d'étude et des caractéristiques particulières du corpus, cette recherche a adopté une approche pluridisciplinaire qui intègre plusieurs disciplines relevant du domaine étendu des sciences humaines et sociales. Au cours de cette étude, plusieurs concepts ont été déployés issus de différentes disciplines relevant des sciences humaines et sociales, tels que la sociologie, l'ethnologie, l'analyse du discours médiatique. Ce travail a impliqué une redéfinition de ces concepts afin de les appliquer de manière appropriée à la situation étudiée.

Il est intéressant de noter que lors de notre analyse, nous avons remarqué que les journaux *Le Monde* et *Liberté* ont abordé une même préoccupation en se concentrant sur un même évènement à savoir l'interdiction du voile islamique en France.

Les deux pays en question ont chacun apporté une différence de traitement médiatique. En effet, alors que la France s'oppose catégoriquement au port du voile en France, l'Algérie réagit à cette interdiction et montre son positionnement à l'égard de cette pratique majoritaire portée dans un pays islamique. Il est intéressant de noter que les deux quotidiens ont établi un lien entre l'événement traité et les préoccupations locales et nationales respectives de l'Algérie et de la France. Toutefois, les deux quotidiens ont traité cette question autour du voile islamique de différentes façons à travers leurs écrits.

Tout d'abord, notre analyse comparative des articles sur le voile islamique dans les journaux *Le Monde* et *Liberté* met en évidence une certaine subjectivité dans la façon dont les journalistes ont choisi de désigner cet événement et de le présenter dans leurs articles.

Dans le premier chapitre intitulé : « *La mise en mots du voile islamique dans les deux quotidiens : Le Monde et Liberté* », nous nous sommes basées sur le processus de la dénomination qui joue un rôle fondamental dans la production des représentations autour de l'interdiction du voile en France. C'est grâce à ces désignations que la mémoire collective s'est construite autour de « *l'affaire du voile* ». En effet, la diversité des désignants employés dans le journal *Le Monde* démontre la prise de position de la France à l'égard du port du voile et de son interdiction. Cela contribue à comprendre le passage d'un simple fait divers à une affaire polémique médiatique à caractère politique. Cette évolution reflète un processus de refrancisation et de construction discursive autour du voile, qui témoigne des dynamiques sociales et linguistiques de la société française. Les choix lexicaux des journalistes reflètent les préoccupations politiques et sociétales entourant le voile, ainsi que les stéréotypes et les préjugés associés à cette pratique. La dénomination devient alors un processus de disqualification du voile. De plus, la variété des termes utilisés pour désigner le voile révèle une instabilité linguistique et sociale, ainsi qu'une concurrence discursive autour de sa signification et de son interprétation.

La multiplicité des dénominations à connotations péjoratives contribue aussi à relever une attitude catégorisante de l'Autre. Ce qui nous renvoie à la notion de discrimination qui repose principalement sur des stéréotypes créés autour du musulman.

Alors que *Le Monde* met l'accent sur l'aspect événementiel de la pratique du voile et utilise des emprunts d'origine arabe pour insister sur le caractère étranger de cette tenue vestimentaire. De son côté, le quotidien *Liberté* adopte une désignation plus spécifique en utilisant différentes appellations pour le voile islamique en Algérie et en prenant position contre le voile intégral. La manière dont le vocable « voile » est construit dans le journal *Liberté* témoigne d'un intérêt significatif pour une pratique religieuse souvent critiquée en France. Les journalistes algériens abordent le sujet du voile dans le contexte français avec une perspective différente, souvent dans le but de réagir aux discours émis du côté français et à toute la polémique qui l'entoure. En d'autres termes, ils utilisent ce sujet comme moyen de produire un contre-discours ou une réaction face aux positions exprimées en France. Ainsi, *Liberté*, à travers sa manière de nommer les différentes pratiques liées au voile, adopte une stratégie de dénonciation visant à rejeter l'extrémisme tout en soulignant la dimension libératrice de cette pratique. En proposant une alternative détournée sous la forme du haïk, le journal valorise cette pratique en lui attribuant une charge symbolique et identitaire considérable.

Dans le deuxième chapitre de notre analyse qui porte pour titre : « *Les représentations du voile : Le discours rapporté comme marqueur discursif de la représentation* », nous nous sommes proposées d'étudier et d'analyser la notion d'interdiscours. Le journal *Le Monde* s'engage activement dans la lutte contre diverses pratiques religieuses, en particulier le port du voile islamique en France. Il adopte une position éditoriale qui se manifeste à travers des stratégies discursives spécifiques mises en œuvre par ses journalistes. Le recours répété au discours rapporté (DR) dans ses diverses formes constitue une priorité pour le journal, offrant une crédibilité et une légitimité aux informations présentées en les associant aux opinions d'autres acteurs.

Le journal *Le Monde* abonde en DR. En, effet, en rapportant le discours d'autrui, les journalistes parviennent à nous (dé)montrer leurs points de vue à l'égard de cette pratique musulmane. L'emploi de ces éléments dans le discours journalistique témoigne de la volonté des énonciateurs de s'appuyer sur des sources d'information variées et crédibles pour étayer leurs propos et donner plus de poids à leur discours. En incorporant des discours antérieurs ou en rapportant des propos tenus par d'autres acteurs, les journalistes cherchent à apporter une dimension supplémentaire à leur analyse et à donner au lecteur une vision plus complète des événements ou des questions traitées.

En outre, *Le Monde* utilise également d'autres techniques discursives telles que le discours indirect et des formes hybrides pour intégrer les opinions d'autrui à ses propres arguments, en dévoilant les partisans et les opposants façonnant ainsi un discours cohérent et argumenté sur la question du voile islamique et d'autres pratiques religieuses en France.

Notre analyse nous a permis d'évaluer le niveau d'implication de l'énonciateur ou du journaliste dans ses propos, en examinant la modalisation dans le discours, afin de vérifier nos hypothèses de départ. Nous avons ainsi pu confirmer que toute énonciation est subjective, mais que cette subjectivité est particulièrement marquée dans le cas de la thématique traitée par l'énonciateur ou le journaliste. En effet, les questions identitaires, religieuses ou socio-politiques sont souvent porteuses de valeurs et d'enjeux éthiques, ce qui amène les journalistes à exprimer leur point de vue et leur engagement personnel dans leurs écrits. A travers cette hétérogénéité énonciative, le quotidien *Le Monde* véhicule un métissage culturel et religieux. Ces derniers se basent sur le recours aux stéréotypes afin de définir l'Autre. D'une part, en se positionnant contre le port du voile, les journalistes le considèrent comme un objet de discrimination et de stigmatisation de la femme. Il devient ainsi le prétexte déclencheur d'islamophobie. Cela démontre l'importance de l'engagement civique et l'appuie sur les valeurs républicaines françaises.

Ainsi, en traitant l'hétérogénéité énonciative, discursive et culturelle dans notre corpus, nous avons relevé une caractéristique sous-jacente à toutes productions. Nous parlons des représentations. Autour du débat sur le voile, les discours sont souvent porteurs de représentations et de stéréotypes qui reflètent les perceptions et les valeurs des différents acteurs impliqués. Ce qui peut conduire à des conflits de représentations et à des divergences de points de vue, qui sont souvent reflétés dans les discours véhiculés. Les représentations et stéréotypes associés au voile islamique peuvent ainsi varier selon les contextes discursifs et les acteurs impliqués, ce qui peut conduire à des tensions et à des débats houleux.

Il est important de souligner que les représentations et les stéréotypes véhiculés dans le discours des deux quotidiens ne sont pas neutres, et peuvent refléter des préjugés ou des biais culturels et idéologiques. Ainsi, dans le cas du voile islamique dans le journal *Le Monde*, les discours sont marqués par des stéréotypes qui associent le port du voile à l'oppression des femmes ou à l'islamisme radical, ce qui conduit à une stigmatisation des femmes qui choisissent de le porter. Ces représentations peuvent être influencées par des facteurs sociaux, culturels et politiques, et peuvent contribuer à perpétuer des préjugés et des discriminations. *Liberté* quant à lui, fait véhiculer des représentations à l'égard des pratiques religieuses similaires au voile en leur attribuant un caractère extrémiste. En effet, le quotidien algérien produit un discours de réaction où il démontre que le voile est une représentation de l'islamisme radical qui se porte par mimétisme, résultat d'une interprétation salafiste. De plus, à travers ses discours de réaction, le journal revendique une tout autre pratique traditionnelle en la revalorisant et qu'il veut remplacer par le haïk.

Après avoir examiné la question d'hétérogénéité ainsi que celle des représentations et stéréotypes véhiculés dans le discours autour du voile islamique en France, nous nous sommes également proposées d'analyser, dans la troisième partie de notre analyse intitulée « *L'implicite en titrologie : pour une construction des stéréotypes* », les éléments implicites transportés dans les titres des deux quotidiens *Le*

Monde et *Liberté*. Nous avons examiné le caractère sémantique des titres des deux quotidiens, en mettant en évidence les sous-entendus véhiculés par les journalistes. À travers notre analyse des titres de ces deux journaux, nous avons constaté que leur choix de titrologie révèle une subjectivité manifeste, les titres étant chargés d'implicites. Les titres sont considérés comme un espace symbolique qui renforce les représentations qu'on veut mettre en avant, notamment en ce qui concerne le voile islamique en France et en Algérie. L'analyse des titres accompagnant les articles dans *Le Monde* et *Liberté* a confirmé que les deux journaux ont utilisé des énoncés subjectifs. Les journalistes n'ont pas hésité à exprimer leurs impressions dès les titres, en les renforçant avec les images sélectionnées. Nous pouvons ainsi confirmer l'une de nos hypothèses initiales selon laquelle toute énonciation est subjective, mais cette subjectivité est particulièrement liée au sujet traité par le journaliste, à savoir l'interdiction du voile islamique en France. Souvent de façon implicite, les quotidiens choisissent des titres comportant des messages que le lecteur se donne pour mission de décoder le sens caché. En effet, l'implicite dans les titres peut être compris comme les idées ou les messages qui sont suggérés plutôt que directement exprimés. Dans les titres examinés, l'implicite se manifeste à travers l'utilisation de divers procédés discursifs, le choix des mots et des images étant soigneusement élaboré pour susciter une réflexion chez le lecteur.

D'une part, *Liberté* se démarque en adoptant la présupposition comme stratégie pour transmettre des messages codés. Les journalistes abordent le sujet complexe du voile islamique en Algérie, tout en évoquant d'autres sujets polémiques à l'échelle mondiale.

Le journal algérien prend une position directe en s'opposant au voile intégral et en soutenant son interdiction en France. Cependant, *Liberté* met en avant le haïk dans ses articles publiés en 2016, le revalorisant ainsi et le plaçant au centre de son attention. Ainsi, l'implicite se trouve être un procédé utilisé par les journalistes dans les titres qui tendent à communiquer des messages puissants et à encourager les lecteurs à réfléchir aux stéréotypes et aux préjugés qui peuvent être présents dans la société.

Parallèlement, nous avons relevé des similitudes dans la titraille du journal français *Le Monde*. Ce dernier utilise l'implicite comme procédé discursif pour doter ses titres d'un sens dissimulé que le lecteur a pour mission d'interpréter. Les titres analysés véhiculent des représentations à l'égard du voile islamique, notamment l'opposition de l'État français à cette pratique religieuse et son intention de l'abolir, aussi bien dans les milieux scolaires que culturels.

La surmédiation de cette tenue vestimentaire prend une autre ampleur en 2016, les journalistes se tournent vers une autre pratique adoptée par les musulmanes, à savoir le burkini. En somme, cette comparaison entre les articles de *Liberté* et *Le Monde* concernant l'interdiction du voile islamique en France a révélé des points de convergence et de divergence, mettant en lumière les caractéristiques distinctes de chaque quotidien. En effet, *Le Monde* et *Liberté* ne peuvent pas avoir le même traitement à l'égard du voile en raison de leurs différences idéologiques et culturelles, de leur contexte socio-politique et historique, ainsi que des différences dans les normes éditoriales et journalistiques qui façonnent la façon dont ils abordent l'information.

. Le traitement du voile en France dans le journal *Le Monde* est un sujet très controversé et politisé, en raison de la position de la France sur la laïcité et de la présence importante de la communauté musulmane en France. *Le Monde*, en tant que journal français, prend position sur cette question en fonction de la position du gouvernement français et de la position des différents partis politiques autrement dit, il s'oppose catégoriquement à cette pratique musulmane.

D'autre part, *Liberté* est un journal algérien, influencé par la culture algérienne et les débats qui ont lieu en Algérie notamment en France. Ce quotidien propose des discours de réaction à l'égard de l'interdiction du voile en France, mais également prend position en voulant substituer ce dernier par le haïk.

Après avoir analysé les représentations du voile dans les quotidiens *Liberté* et *Le Monde*, il serait pertinent d'examiner la situation du voile en Iran et d'identifier les pistes de recherche futures dans ce domaine. L'Iran, où le port du voile est obligatoire pour les femmes depuis la révolution islamique de 1979, suscite des questions cruciales relatives à la liberté individuelle, au féminisme et à la religiosité. Il serait intéressant d'étudier l'évolution du port du voile en Iran depuis cette révolution, en examinant les motivations politiques, sociales et religieuses qui ont conduit à cette politique.

De plus, il serait pertinent d'évaluer l'impact du port obligatoire du voile sur la société iranienne, notamment son influence sur les dynamiques de genre, la participation des femmes à la vie publique et les mouvements de contestation et de réforme. Une approche qualitative permettrait de recueillir les expériences subjectives des femmes iraniennes concernant le port du voile, y compris leurs perceptions, leurs résistances et les stratégies d'adaptation qu'elles déploient dans ce contexte. Une étude comparative de la politique du voile en Iran avec d'autres pays à majorité musulmane ou ayant des politiques similaires, ainsi qu'avec des pays occidentaux où le voile fait l'objet de débats, permettrait de mieux comprendre les dynamiques régionales et internationales entourant cette question.

En conclusion, une analyse approfondie de la situation du voile en Iran et de ses implications sociales, politiques et culturelles représenterait un domaine de recherche prometteur pour les études futures.

Table des matières

Dédicaces	2
Remerciements.....	3
Liste des tableaux	4
Liste des figures	4
INTRODUCTION GENERALE	5

Partie I : Cadrage méthodologique

Chapitre 1 : Le voile islamique à la croisée des disciplines

1. Le voile dans l'Histoire	23
2. Le voile en Sociologie	26
2.1 Le voile signe religieux	29
2.2 Le voile signe politique	32
3. Le voile en Sciences du langage	33
4. Les désignations du voile islamique.....	36
4.1 Hidjab.....	37
4.2 Jilbab	38
4.3 Tchador.....	38
4.4 Niqab	39
4.5 Burqa	40
4.6 Haïk	40
4.7 Burkini	41
Conclusion partielle	43

Partie I : Cadrage méthodologique

Chapitre 2 : Précisions méthodologiques et constitution du corpus d'étude

1. Description du corpus.....	45
2. Choix des journaux.....	48
3. Historique et positionnement idéologique du journal <i>Liberté</i>	49
4. Historique et positionnement idéologique du journal <i>Le Monde</i>	54
5. Le contexte sociopolitique de l'apparition du voile	56
5.1 Le voile en Algérie.....	57
5.2 Le voile en France : début d'une polémique	58
6. Collecte du corpus et difficultés.....	62
7. Méthodologie	67
Conclusion partielle	73

Partie II : Socle théorique

Chapitre1 : Fondement théorique de l'Analyse du discours

1. Définition de l'analyse du discours	75
1.1 Définition Discours/ parole	76
1.2 Les caractéristiques du discours	77
2. Le discours journalistique et ses genres	79
3. Du discours à l'interdiscours	83
4. Formation discursive et mémoire collective	86
5. Méthodes et approches de l'analyse du discours	88
5.1 Approche énonciative.....	89
5.2 La subjectivité langagière.....	91
5.3 L'approche pragmatique.....	95

Partie II : Socle théorique

Chapitre 2: Les stéréotypes : représentation de soi et des autres

1. Définitions des représentations sociales dans les sciences humaines	101
2. Origine et définition du stéréotype.....	103
2.1. Stéréotype/ Poncif	105
2.2 Stéréotype/ cliché.....	105
2.3 Stéréotype / préjugé	106
2.4 Stéréotype/ prototype	107
3. Définition de l'identité.....	110
4. Définition de l'altérité	112
Conclusion partielle	115

Partie III : Analyse du corpus

Chapitre 1 : La mise en mots du voile islamique dans les deux quotidiens : *Le Monde* et *Liberté*

1. Dénomination du voile dans les deux quotidiens <i>Le Monde</i> et <i>Liberté</i>	119
2. De la mise en mots du voile à la mise en discours	122
2.1 La dénomination : processus de disqualification du voile dans le journal <i>Le Monde</i>	125
2.2 Voile : d'un fait divers à une affaire médiatique	129
2.3 Voile : une dénomination empruntée à des sources étrangères.....	141
2.4 Voile : place aux néologismes controversés.....	147
Synthèse	157
3. Dénomination : stratégie de dénonciation du voile dans le journal <i>Liberté</i>	158

3.1 Voile ou hidjab : regards croisés sur la dimension libératrice	161
3.2 Voile : alternative détournée vers le haïk	163
Synthèse	167
Conclusion partielle	171
Chapitre 2 : Les représentations du voile : le discours rapporté comme marqueur discursif de la stéréotypisation	
1. Le discours rapporté comme stratégie discursive dans les deux quotidiens <i>Le Monde</i> et <i>Liberté</i>	177
2. Le discours rapporté dans <i>Le Monde</i> : forme d'hétérogénéité énonciative	179
2.1 L'hétérogénéité énonciative au prisme de l'argumentation dans le journal <i>Le Monde</i>	181
2.2 L'hétérogénéité énonciative, une ressource argumentative pour la défense de l'inclusion culturelle	197
3. Forme hybride du DR : entre distanciation et positionnement	216
4. Le discours rapporté et hétérogénéité culturelle : impact des stéréotypes sur la perception du voile	225
4.1 Engagement civique et valeurs républicaines	225
4.2 Référence aux symboles culturels et religieux	228
4.2.1 Le voile : revendication d'une autonomie culturelle	228
4.2.2 Voile : objet de discrimination et de stigmatisation	236
4.2.3 Voile : prétexte déclencheur d'islamophobie	246
5. Le voile dans le journal <i>Liberté</i> : analyse des stratégies discursives et argumentatives à travers le DR	255
6. Le voile dans le journal <i>Liberté</i> : approche croisée de l'hétérogénéité culturelle et des préjugés émergents	275
6.1 Voile : signe de mimétisme	277
6.2 Voile : interprétation salafiste	278
6.3 Voile : représentation de l'islamisme radical	279
Synthèse	281
Chapitre 3 : L'implicite en titrologie : pour une construction des stéréotypes	
1. La structure des titres des deux quotidiens <i>Le Monde</i> et <i>Liberté</i>	293
2. L'implicite dans les titres des quotidiens <i>Le Monde</i> et <i>Liberté</i>	296
2.1 « <i>Liberté</i> » du discours à travers l'implicite	299
2.1.1 Les révélations voilées : quand les présupposés s'expriment	302
2.1.2 Le Haïk : un répertoire de présupposés culturels	308
2.2. L'implicite dans les titres du journal <i>Le Monde</i>	310
2.2.1 Sous-entendus voilés : entre interprétation et ambiguïté	310

2.2.2	Insinuations : que dévoilent les restrictions culturelles et professionnelles ? ..	315
2.2.3	Voile controversé : décryptage des connotations.....	319
Conclusion partielle		331
CONCLUSION GENERALE.....		334
Table des matières		343
Bibliographie.....		347

Bibliographie

- ABRIC J., 2001, *Pratique sociales et représentation*, éditeur PUF, Paris, Collection psychologie sociale.
- ADAM J-M., 1997, Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite, *Pratiques* N°94, P110-111.
- AIT DAHMANE K., 2017, « Regards croisés sur les discours de l'altérité dans l'espace méditerranéen », *Revue Langues*, P49-52.
- AIT DAHMANE K & AMOROUAYACH S., 2017, « L'Emir Abdelkader résistant anticolonial et initiateur du dialogue des religions dans les deux rives de la Méditerranée ». *Revue LIRADDI. Langue, discours et intercultures. N°1*, P61-78.
- AIT DAHMANE K., 2005, *La conquête de l'Algérie dans les écrits militaires (1830-1847) : désignations et représentations de l'altérité*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Sous la direction de Paul SIBLOT. Soutenue à Montpellier.
- ALI MAHMOUD M., 2013, *Les discours sur le port du voile dans la Presse française et la construction d'un débat public contradictoire en France*. Sous la direction de Nicole Ramognino, Aix-Marseille Université.
- ALLPORT G-W., 1970, *Structure et développement de la personnalité*, Delanchaux, Genève.
- AMARI N., 2019, « Le burkini entre production dénomminative et interprétation dénomminative », *Discours et dénominations, Cahier de linguistique 45/2*, Éditions l'Harmattan p 19-31.
- AMIRAUX V., 2010 l' « affaire du foulard en France », la revue *Sociologie et sociétés* Volume 41, numéro 2, p 273-298.
- AMOSSY R., 2015, *Apologie de la polémique*, Paris, PUF, La Sorbonne Nouvelle.
- AMOSSY R., 2008, « L'analyse du discours au prisme de l'argumentation », *argumentation et analyse du discours, Revue électronique ADARR*.
- AMOSSY R & HERSCHBERG PIERROT A., 2005, *Stéréotypes et clichés. Langue discours, société*, Paris, Armand Colin.

- AMOSSY R & MAINGUENEAU D., 2003, *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses Universitaires de Mirail.
- AMOSSY R., 2000, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Colin.
- AMOSSY R., 1991, *Les idées reçues : sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan.
- AMOSSY R., 1982, *Les discours du cliché*, en collaboration avec Elisheva Rosen, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur.
- ANSCOMBRE J-C., DUCROT O., 1988, *L'argumentation dans la langue*, Liège-Bruxelles, Mardaga.
- AREAS C., 2016, « Les nominations de l' « affaire du voile » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux sociopolitiques de l'argumentation scientifique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], p17.
- AUSTIN J-L., 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, coll. « Points essais ».
- AUTHIER-REVUZ J., 2020, « La Représentation du Discours Autre : principes pour une description », Berlin/Boston, De Gruyter, p715.
- AUTHIER-REVUZ J., 1984, « Hétérogénéité(s) énonciatives(s) », in *Langage* n°73, *Les Plans d'Enonciation*, p 98-111.
- AUTHIER-REVUZ J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV. Argumentation et analyse du discours*, N 17, p 91-151.
- AUTHIER-REVUZJ., 1978, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, N 17pp. 1-87.
- BAKHTINE M., 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.
- BAKHTINE M., 1970, *La structure de l'énoncé. Le principe dialogique, suivi d'Écrits du cercle de Bakhtine*, Todorov Tzvetan (éd.), Paris, Seuil.
- BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».

- BENVENISTE E., 1966-1974 *Problèmes de linguistique générale*, t. I-II, Paris, Gallimard.
- BORGHEE M., 2012, *Voile intégral en France. Sociologie d'un paradoxe*, Paris, Éditions Michalon.
- BOUBAKEUR H., 1985, *Le Coran (traduction intégrale)*, Albouraq éditions.
- CALABRESE L., 2010, « Décoder les titres de presse. Les compétences de lecture et les routines rédactionnelles en question ». *Recherches en communication*, n° 33.
- CERVONI J., 1987, *L'énonciation*, Presses Universitaires De France, Réédition Numérique Fenix.
- CHARAUDEAU P., 2011, *Les médias et l'information, L'impossible transparence du discours*, Paris, Collection : Médias recherches, Éditeur De Boeck Supérieur.
- CHARAUDEAU P., 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil.
- CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique. la construction du miroir social*, Nathan, Paris.
- CICERI C., *Le foulard islamique à l'école publique : analyse comparée du débat dans la presse française et québécoise francophone (1994-1995)*, septembre 1998.
- COURTINE J., 1981, *Analyse du discours politique*, Paris, Larousse.
- COURTINE J-J., 1981, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, 62, Larousse, p 9-128.
- DE FEO A., 2020, *Derrière le niqab*, Paris, Armand Colin.

- DENIOT J-A., 2015, *Voile intégral en France. Sociologie d'un paradoxe*, Archives de sciences sociales des religions 172, Paris, Éditions Michalon.
- DETRIE., SIBLOT P., VERINE B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Editions Champion.
- DUBAR C., 2015, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- DUBOIS J., 2012, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- DUBOIS J., 1994, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse.
- DUCRO O., 1972, *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- DURKEIM E., 1895, *Les règles de la méthode sociologique*, Félix Alcan, Paris.
- Eco U., 1992, *Les limites de l'interprétation*, Les cahiers rouges, Grasset.
- EL MAKRINI N., 2019, *Les tenues « islamiques » des femmes : le voile partiel et intégral*, In : Dossiers documentaires du CISMODOC (online), Université catholique de Louvain.
- EVENO P., 2004, *Médias et publicité : une association équivoque mais indispensable*, Dans Le Temps des médias.
- EVENO P., 2004, *Histoire du journal Le Monde*, Paris Albin Michel.
- FANON F., 1972, *L'Algérie se dévoile, sociologie d'une révolution, l'An V de la révolution algérienne*, Paris, François Maspero Éditeur.
- FOUCAULT M., 1980, *Subjectivité et vérité*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études ».
- FOUCAULT M., 1969, *L'archéologie du savoir*, Collection Tel n° 354, Paris, Gallimard.

- GEERAERTS D., 1985, « Les données stéréotypiques, prototypiques et encyclopédiques dans le dictionnaire », *Cahiers de lexicologie* 1985 – 1, n° 46. Varia, p 27-43.
- GENETTE G., 1983, *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil.
- GHOSN C., 2001, « Stéréotype et information télévisuelle », *Communication*, vol. 21/2 | 2002, 97-112.
- GIUSEPPINA Muzzarelli M., 2017, *Histoire du voile : des origines au foulard islamique*, Paris, éditions Bayard.
- GLACIER O., 2011, « Voile : quelques perspectives historiques », *Histoire Engagée*.ca. Canada.
- GUENIF –SOUILAMAS N., 2006, *La Française voilée, la beurette, le garçon arabe et le musulman laïc. Les figures assignées du racisme vertueux, La république mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique éditions.
- GUESPIN L., 1978, *Le sens en discours, étude lexicale de textes du Front populaire*. Thèse de doctorat, Paris-Nanterre.
- JODELET D., 2005, *Formes et figures de l'altérité dans SancezManzas, M. & Licata, éd L'autre : regards psychosociaux*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- JODELET d., 1997, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui.
- KATZ D & BRALY K-W., 1935, Racial préjudice and racial stéréotypes, *journal of abnormal and social psychology*, 30, 175-193.
- KERBRAT–ORECCHIONI C., 1999, *L'énonciation*. Paris, Armand Colin, Collection U.
- KERBRAT –ORECCHIONI C., 1986 : *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.

- KERBRAT –ORECCHIONI C., 1980, *l'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- KLEIBER G., 1990, *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris, P.U.F.
- **L**IPPMAN W., 1965, *Public opinion*, Free Press, New York.
- M**AINGUENEAU D., 2014, *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin.
- MAINGUENEAU D., 2009, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Edition revue et augmentée, Seuil.
- MAINGUENEAU D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- MAINGUENEAU D., 1984, *Genèse du discours*, Belgique, Editions Pierre Mardaga.
- MALDIDIER D., 1993, « L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux », *Semen*, [En ligne], 8.
- MOESCHLER J., 1985, *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier-Credif.
- MOIRAND S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF).
- MOIRAND S., 2004, *La circulation interdiscursive comme lieu de construction de domaines de mémoire par les médias, Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, l'Harmattan.
- MOIRAND S., 1992, « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langages*, 105, p 28-41.
- MORENO M-L., 2011, « *L'affaire du voile, une construction médiatique : les controverses autour du hidjab dans Le Soir* », Master en Communication et Information.
- MORIER H., 1998, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF.

- MORTUREUX M-Fr.,1984, « La dénomination, approche sociolinguistique », *Langage*, 76, Paris, Larousse, p. 95-112.
- MUCCHIELLI A., 1986, *L'identité*, Presses Universitaires de France, PUF.
- NØLKE H , FLØTTUM, K & Norén, C., 2004,*La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris, Kimé.
- NØLKE H.,2003, *Modalité(s) énonciative(s) adverbiale(s) in:Birkelundet al. (éds),Aspects de la modalité. Tübingen : Niemeyer.*
- OULEBSIR F., 2018, « La construction de l'ethos à travers l'enjeu de la nomination de l'Autredans le discours médiatique », *Langues, discours et inter cultures Volume 2, Numéro 2*, p63-74.
- OULEBSIR K., 2015, « *Processus de génération et de circulation des formules autour du vocable Algérie dans le discours social* », Thèse de l'université d'Alger2.
- PARMENTIER M & AMOSSY R., 2007, « Analyse du discours et sociocritique », *Littérature*, n°140, décembre 2005. In : *L'Information Grammaticale*, N. 115, p 55-56.
- PATZIOGLOU E., 2012, *La représentation de l'altérité et les discours de la différenciation dans la presse écrite française et grecque. Vers la construction d'une identité européenne*, Thèse L'UNIVERSITE RENNES 2.
- PAVEAU M., 2008, « Toponymes, Instruments et enjeux », *Mots, Les langages du politique,Nouvelle revue d'onomastique*,Volume 86, n°51,p 365-366.
- PAVEAU M., 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Presses Sorbonne nouvelle.
- PECHEUX M.,1971, *La sémantique et la coupure Saussurienne : langue, langage, parole*, *Langages*24.
- PECHEUX M., 1969, *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod.

- PERELMAN C &OLBRECHTS TYTECA L., 1970, *Traité de l'argumentation*, 6ème éd, Editions de l'Université de Bruxelles.
- PRELOT P., 2012, « Les signes religieux et la loi de 1905. Essai d'interprétation de la loi portant interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public à la lumière du droit français des activités religieuses », *Dans Société, droit et religion* (Numéro 2), n° 2, 2011, p28.
- PEYTARD J.,1984, « *Problématique de l'altération des discours : reformulation et transcodage* », *Langue française* 64, p17-28.
- RIFFATERRE M.,1979, *La production du texte*, Paris, Seuil.
- RIIKONEN T., 2007 *Analyse discursive de l'identité et du voile : étude de cas des étudiantes musulmanes de Montréal*. Université de Montréal.
- ROBERT P, DEBOVE R., 2014, *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Édition Millésime. Paris, Le Robert.
- ROSIER L., 2008, *Le discours rapporté en français*. Paris : Éditions Ophrys.
- SANCEZ- MANZAS M, Licata L, 2005, *L'autre : regards psychosociaux*. Front Cover. Presses universitaires de Grenoble.
- SARFATI G-E., 1997, *Eléments d'Analyse du discours*, Paris, Nathan.
- SEARLE J. R., 1982, *Sens et expression*, Paris, Minuit [1ère éd. 1979].
- SEARLE J. R., 1972, *Les actes de langage*, Paris, Hermann [1ère éd. 1969].
- SIBLOT P., 1997, *Nomination et production de sens : le praxème*, *Langages*, n° 127.
- TIJOU B., 2004, « Les paradoxes du voile », *revue Vacarme2* (n° 27), pa 109 à 116.
- VIGOUR C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales*, *Pratiques et méthodes*, Paris, Collection Repères, La Découverte.

-ZADRI S., 2017, « Représentations et interdiscours, quand el moudjahid et El Watan informent du « printemps arabe ». *Revue LIRADDI. Langue, discours et intercultures*. Coordonné par Karima Ait Dahmane. Université Alger2.

Sitographie

- ADAM J-M., 1997, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques* N°94.
- CHARAUDEAU P., 2009, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », in *Corpus* n° 8, 37-66. [en ligne] URL : <http://journals.openedition.org/corpus/1674> ;DOI :<https://doi.org/10.4000/corpus.1674>.
- CHARAUDEAU P., 2009, « *Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière* », in Chaudeau P. (dir.), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, Paris, L'Harmattan, www.patrick-charaudeau.com.
- CHARAUDEAU P., 2008, « L'argumentation dans une problématique d'influence », in *Argumentation et analyse du discours* n° 1 [en ligne] <http://aad.revues.org>.
- CHARAUDEAU P., 2007, « Analyse du discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? », *Semen*, 23, Sémiotique et communication. Etat des lieux et perspectives d'un dialogue, [En ligne], mis en ligne le 22 août 2007. URL : <http://semen.revues.org/document5081.html>.
- CHARAUDEAU P., 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *Semen*, 22, Énonciation et responsabilité dans les médias, [En ligne], mis en ligne le 1 mai 2007. URL : <http://semen.revues.org/document2793.html>
- Dico-presse, *Dictionnaire de la presse, du journalisme, des médias et de la typographie*. URL : www.dico-presse.com
- *Dictionnaire encyclopédique Larousse*, URL : www.larousse.fr
- Le journal Liberté., <https://www.liberte-algerie.com>. Consulté le :20/11/2020, à 8h.
- Le journal Le Monde., <https://www.lemonde.fr>. Consulté le :20/11/2021, à 21h.

-MAINGUENEAU D., 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », in Marges linguistique n°9, 64-75, [en ligne] <http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/pdf/L-analyse-du-discours-etses-frontieres.pdf>.

ANNEXES

Les articles publiés dans le journal *Le Monde* durant la période 2014/2016

OPINIONS

Titre 1 : L'islam ne doit pas être un projet politique

TRIBUNE Philippe d'Iribarne : Directeur de recherche au CNRS

Point de vue. L'islam n'obtiendra le respect qu'il exige que s'il accepte d'être une religion et seulement une religion, estime Philippe d'Iribarne, directeur de recherche au CNRS.

Publié le 03 janvier 2014

Jean-Marc Ayrault a répondu vendredi lors de son voyage en Bretagne aux attaques de Jean-François Copé sur la politique d'intégration de la France. AFP/GABRIEL BOUYS

Quelle politique d'intégration en France ? Les propositions remises à Matignon sur la « refondation des politiques d'intégration » ont relancé le débat sur l'islam et le respect des valeurs de la République. Comment lutter contre les communautarismes et la discrimination dont certains musulmans font l'objet ?

Comme les travaux des groupes de travail remis à Matignon le 13 novembre 2013 viennent encore de le montrer, on n'a pas fini de s'interroger sur les voies qui permettraient aux musulmans de trouver enfin toute leur place dans la société française. Deux stratégies s'affrontent.

La tendance la plus bruyante, sinon la plus représentative parmi les musulmans, compte sur la crainte d'être traîné en justice pour inciter les employeurs et les bailleurs à faire bon accueil aux musulmans ou présumés tels. Elle tente d'imposer, par intimidation, une transformation de l'espace public que la majorité de la population, stigmatisée de ce fait comme islamophobe, n'est pas prête à accepter de bon cœur.

RESPECTUEUX DES IDÉAUX DE LA SOCIÉTÉ

Une stratégie contraire vise à faire de l'islam une religion qui est respectée parce que ses fidèles sont perçus comme respectueux des idéaux de la société qui les accueille. L'iman de la mosquée de Bordeaux, Tareq Oubrou, exprime bien cette orientation : « *Nous devons essayer d'ajuster en permanence notre visibilité religieuse en fonction des signes que nous renvoie une réalité de plus en plus imprévisible car de plus en plus complexe. Et éviter d'être autistes et fermés dans certaines revendications, même légitimes, si elles sont reçues négativement par les sociétés européennes. (...) Il ne s'agit pas d'être*

défaitiste. Il s'agit d'être réaliste, plus proche de la sagesse et de l'humilité » (Le Monde, 5 décembre 2009).

Jusqu'où une stratégie de passage en force est-elle susceptible de réussir ? Elle peut conduire à quelques victoires, obtenir des condamnations exemplaires d'employeurs ou de bailleurs accusés de discrimination, éventuellement une condamnation de la France devant la Cour européenne des droits de l'homme. Elle peut obtenir plus de droits pour les musulmans.

Ainsi, sous couvert d'une mesure générale de droit de vote pour les étrangers, plus de droits politiques pour ceux – mais est-ce vraiment eux dont la situation pose problème ? – qui ne sont pas encore français. Comment éviter qu'il s'agisse de victoires à la Pyrrhus ?

Pareille stratégie soulève des réactions virulentes. Elle tend à conforter l'image très négative de l'islam qui prévaut dans l'opinion. Cette stratégie accentue les difficultés des présumés musulmans, y compris ceux qui la désapprouvent, à trouver une place dans la société et l'entreprise.

De nombreux testings ont montré que les employeurs ont de vives réticences à embaucher ceux qui paraissent, ne serait-ce que par leur nom et leur prénom, avoir un lien avec l'islam. Le « testing Diouf », destiné à distinguer les effets de l'origine ethnique de ceux de la religion, a donné une image très tranchée de ces réticences.

STRATÉGIE DE CONFRONTATION

Deux personnes fictives, similaires par ailleurs, ayant le même nom africain, Diouf, mais l'une chrétienne (Marie Diouf, liée au Secours catholique) et l'autre musulmane (Khadija Diouf, liée au Secours islamique) ont répondu à une offre d'emploi, concurremment à une même personne apparemment française « standard ».

Alors que la supposée chrétienne a eu un taux de réponse de 21 %, celui de la supposée musulmane n'a été que de 8 % (contre 25 % pour la Française « standard »). Le taux de chômage des musulmans est particulièrement élevé. Peut-on imaginer changer ces réactions sans convaincre les employeurs que la méfiance dont ils font ainsi preuve n'est pas fondée ?

Or, la stratégie de confrontation ne peut que produire l'effet contraire. Plus cette stratégie se répand, plus elle amène à penser que le musulman qui se présente aujourd'hui sans revendication particulière risque, sitôt sa période d'essai terminée, de poursuivre son employeur en justice, avec le soutien d'organisations islamiques, si celui-ci prétend résister à ses exigences.

Cet effet est susceptible d'être d'autant plus fort que les employeurs se trouvent dans une situation d'insécurité juridique, tant, du fait de la crainte de stigmatiser l'islam, leur droit à établir un règlement intérieur qui les protège des pressions islamistes est incertain.

Sont en jeu, dans ce choix stratégique, les rapports ambigus entre l'islam, religion qui cherche à convertir les coeurs, et l'islamisme, projet politique qui vise à contraindre les corps. La stratégie de bras de fer s'inscrit dans le droit-fil de l'islamisme. Pour ses tenants, la recherche de conciliation n'est qu'une manière honteuse de battre en retraite quand il faudrait combattre sans trêve.

La recherche de conciliation relève au contraire d'une visée proprement religieuse, attentive au chemin intérieur des fidèles, dans l'humilité qu'évoque Tareq Oubrou.

PROJET RELIGIEUX ET PROJET POLITIQUE

Les politiques, de droite et de gauche, n'ont sans doute fait qu'entretenir la confusion entre projet religieux et projet politique en plaçant sur le terrain de la laïcité, donc sur un terrain religieux, la question du voile islamique. Si le voile suscite des réactions si tranchées dans la société française, c'est qu'il n'est pas un simple signe religieux. C'est aussi, voire d'abord, l'étendard d'un projet politique qui menace la paix civile.

Mettre en avant le respect dû aux religions pour revendiquer le droit de le brandir relève d'un faux-semblant. L'islam n'obtiendra le respect qu'il exige en tant que religion que s'il accepte d'être une religion et seulement une religion.

Lire aussi : Contre le communautarisme, faisons voter les étrangers !

Philippe d'Iribarne(Directeur de recherche au CNRS)

Titre 2 : La loi sur le voile marque l'aboutissement d'un long débat sur la laïcité

Confrontés à une demande de clarifications des chefs d'établissements et des enseignants face à la montée des revendications communautaristes et religieuses, le président Jacques Chirac, à la suite de la Commission Stasi qu'il a mis en place, appelle de ses vœux le 17 décembre 2003 à un sursaut laïque. Il annonce la rédaction d'une loi contre le port « ostensible » des signes religieux à l'école et dans les hôpitaux. Le 15 mars 2004, la loi, dite « loi sur le voile », est promulguée.

Le Monde

Quelque 1 800 personnes manifestent, le 17 janvier 2004 à Marseille, lors de la journée nationale de protestation contre le projet de loi sur la laïcité qui prévoit d'interdire le voile à l'école.

D'un point de vue juridique, elle englobe tous les signes religieux mais, dans le langage commun, elle est devenue *"la loi sur le voile"* : la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics entrera en vigueur le 2 septembre à l'occasion de la rentrée scolaire. En vertu de ce texte, tout élève se présentant dans un établissement scolaire avec un voile islamique - ou une kippa ou une grande croix - sera invité à l'enlever. En cas de refus, après une phase de dialogue prévue pour durer quelques semaines, il sera définitivement exclu de l'établissement.

Le texte est censé contribuer au *"sursaut laïque"* que le chef de l'Etat, Jacques Chirac, a appelé de ses vœux le 17 décembre 2003, jour de l'annonce de la rédaction d'une loi. Les chefs d'établissement scolaire avaient en effet exigé, les mois précédant la réforme législative, une clarification des textes relatifs à la laïcité à l'école. Confrontés à la montée des revendications communautaristes ou religieuses - port du voile, pratique du ramadan, contestation de certains enseignements, etc. -, ils estimaient ne pas disposer des outils réglementaires suffisants. Pour eux, l'interdiction des signes religieux constituait le premier pas d'une *"reconquête"*.

Les chefs d'établissement et les enseignants se plaignaient alors de la solution trouvée en 1989 par le Conseil d'Etat. La plus haute juridiction administrative avait en effet été saisie par le ministre de l'éducation nationale de l'époque qui souhaitait déterminer quelle attitude adopter face à un problème inédit jusque-là : l'exclusion, en 1989, de jeunes filles parce qu'elles portaient le voile islamique.

UNE SÉRIE DE CONFLITS

Dans son avis, le Conseil d'Etat avait donné une réponse très claire : *"Le port, par les élèves, de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses."* Mais la juridiction apportait des limites : dans les cas où ces signes sont *"ostentatoires"* ou lorsqu'ils créent des *"troubles à l'ordre public"*, leur interdiction est jugée légale.

Aux chefs d'établissement donc d'estimer le caractère *"ostentatoire"* des signes religieux. A eux de déterminer si le port de signes pouvait constituer un trouble à l'ordre public. Les années 1989- 1995 se sont caractérisées par une série de conflits sur le voile, suivis d'exclusions définitives et, dans certains cas, de recours devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat. Les années suivantes ont vu le problème perdre de son ampleur - au moins sur le plan médiatique.

Le contexte s'est modifié en 2002-2003. Pêle-mêle, la montée des revendications identitaires à l'école, la seconde Intifada, les incidents du match France-Algérie, les sifflets essuyés par Nicolas Sarkozy devant le rassemblement de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), etc., ont replacé la question de l'intégration au cœur du débat. Des conflits sur le voile fortement médiatisés - à Lyon, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) - ont accentué la pression.

Début 2003, des députés de droite et de gauche (l'ancien ministre de l'éducation nationale Jack Lang, notamment) ont annoncé leur volonté de déposer des propositions de loi interdisant le port de signes religieux ostentatoires à l'école.

A l'initiative de son président, Jean-Louis Debré, l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur la question des signes religieux à l'école : elle s'est prononcée, au début du mois de décembre 2003, pour l'interdiction de tout signe religieux ou politique dès lors qu'il est visible.

Le 3 juillet 2003, le président de la République est entré à son tour dans le débat en confiant à une commission présidée par Bernard Stasi la tâche de se pencher sur les moyens de *"concilier l'unité nationale et la neutralité de la République avec la reconnaissance de la diversité, notamment religieuse"*.

UNE LARGE MAJORITÉ

En particulier, M. Chirac a demandé à la commission de réfléchir aux *"difficultés d'application"* des textes alors applicables à propos du port du voile.

Après plusieurs mois d'auditions et de débats, la commission a proposé, le 11 décembre 2003, une loi prohibant les signes d'appartenance religieuse et politique. Elle a suggéré que les fêtes de Yom Kippour et de l'Aïd el-Kébir soient ajoutées à la liste des jours fériés.

Jacques Chirac a tranché quelques jours plus tard, le 17 décembre : réfutant la solution d'une interdiction des signes visibles comme l'idée d'instituer de nouvelles fêtes religieuses, il a annoncé le dépôt d'un projet de loi interdisant les signes *"ostensibles"*. La machine législative était enclenchée et a débouché sur l'adoption d'une loi à une très large majorité (494 députés pour, 36 contre). Nul n'est plus censé ignorer que, *"dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit"*.

Luc Bronner

Des manifestations de protestation limitées

Le vote d'une loi interdisant dans les écoles françaises le port de signes religieux ostensibles a provoqué des réactions internationales assez limitées. Le 17 janvier, des manifestations de protestation organisées en Egypte, au Liban, dans les pays du Golfe, en Cisjordanie rassemblent quelque 20 000 personnes. Le 24 février, un enregistrement audio attribué à l'adjoint d'Oussama Ben Laden, l'Egyptien Ayman Al-Zawahri, condamne la loi. Quelques semaines plus tôt, le 30 décembre 2003, le plus haut dignitaire de l'islam sunnite, le cheikh Mohamed Sayyed Tantaoui, avait toutefois adopté une position modérée affirmant que l'obligation de porter le voile ne s'applique pas *"dans un pays non musulman comme la France"*.

En France, plusieurs manifestations ont également été organisées. Le 21 décembre, entre 3 000 et 5 000 personnes manifestaient à Paris. Le 17 janvier, 20 000 personnes répondaient à l'appel du Parti musulman de France. Le 14 février, le collectif "Une école pour tous" rassemblait quelques milliers de manifestants.

Le Monde

Titre 3 : Voile : après dix ans d'interdiction, de nouvelles tensions

SOCIÉTÉ

La loi de 2004 a fait disparaître les foulards des écoles, mais a accru les crispations dans la société.

Par Stéphanie Le Bars

Publié le 15 mars 2014 à 11h05 - Mis à jour le 16 mars 2014 à 19h22

Manifestation de femmes voilées, à Paris, le 18 mai 2013.

FRED DUFOUR/AFP

Après quinze ans de débats ouverts en 1989 par la présence de jeunes filles musulmanes voilées dans un collège de Creil (Oise), la France promulguait, le 15 mars 2004, la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires. Si ce texte visait à préserver la neutralité religieuse dans les collèges et lycées, à faire disparaître des classes et des préaux les foulards des musulmanes ou les turbans des sikhs, à désamorcer certaines des tensions liées aux revendications identitaires dans l'école, alors l'objectif est atteint.

Comme l'a rappelé l'Observatoire de la laïcité dans son premier rapport d'étape en juin 2013, cette loi est respectée. Alors qu'à la rentrée 2004-2005, 639 cas d'élèves en

infraction avec le texte étaient encore répertoriés, ils n'étaient plus que 3 – dont un sikh – à la rentrée scolaire suivante.

Depuis 2008, les recours contre des décisions d'exclusion prononcées pour des atteintes de ce type à la laïcité ont totalement disparu. Dès la première année d'application, près de 90 % des élèves concerné(e)s avaient accepté de retirer leur signe religieux. 96 élèves avaient quitté l'établissement pour l'enseignement privé ou à distance, et 47 avaient été exclu(e)s.

PATRIMOINE NATIONAL

Aujourd'hui, le principe défendu par ce texte fait l'objet d'un quasi-consensus, à l'exception de quelques cercles militants qui en demandent l'abrogation. En décembre 2013, la véhémence des réactions lors de la publication d'un pré-rapport sur l'intégration qui suggérait de revenir sur cette loi a démontré qu'elle faisait en quelque sorte partie du patrimoine national. Même la Cour européenne des droits de l'homme l'a confortée.

En revanche, si le but de la loi était de dissuader les jeunes filles mineures de porter le foulard islamique, de faire barrage au communautarisme ou de limiter les tensions sur ce sujet dans la société, le bilan est plus mitigé. Chaque jour, des collégiennes et des lycéennes retirent leur voile devant les grilles de leur établissement, sans pour autant avoir renoncé à ce qu'elles considèrent comme un élément de leur pratique religieuse ou de leur identité.

L'affichage d'une culture musulmane assumée n'a pas régressé ; une génération de jeunes musulmans nés, éduqués et socialisés en France – rejointe par des convertis – a succédé à celle de leurs parents, ancrés dans une pratique religieuse discrète. Enfin, si l'enseignement privé musulman n'a pas connu le boom annoncé, faute de moyens financiers et humains notamment, une trentaine de projets d'établissements sont en cours.

« CETTE LOI A CRÉÉ DES ENVIES DE NOUVELLES LOIS »

Mais la loi de 2004, les débats qui l'ont accompagnée, les ressentiments qu'elle a pu susciter chez une partie de la communauté musulmane ont surtout ouvert la voie à toute une série de crispations sur la visibilité du voile islamique dans la société française. Et transformé en cibles privilégiées les femmes musulmanes, premières victimes d'actes et de propos anti-musulmans, selon les associations spécialisées dans la lutte contre l'islamophobie.

Pour Jean Baubérot, qui en 2003 fut le seul membre de la commission Stasi – consacrée à l'application du principe de laïcité – à s'abstenir sur le principe d'une loi d'interdiction : « *Les discussions autour de ce texte ont produit un discours global sur la diabolisation du foulard* ». « *En réduisant le voile à un signe de soumission, les débats ont laissé*

entendre que s'il fallait l'interdire pour cette raison à l'école, il fallait le proscrire partout ailleurs. Cette loi a créé des envies de nouvelles lois », analyse-t-il aujourd'hui.

De fait, ces dernières années, les exemples en ce sens n'ont pas manqué. Si les parlementaires se sont efforcés de ne pas se situer sur le terrain religieux mais sur celui de l'ordre public, ils ont voté en 2010 la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public, la première du genre en Europe.

UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS SÉCULARISÉE

Après l'affaire de la crèche Babyloup, la question de l'interdiction du port du foulard s'est aussi posée dans les structures privées accueillant les jeunes enfants et les « *personnes vulnérables* ». Le débat s'est étendu aux entreprises privées en général. La droite a présenté une proposition de loi sur ce sujet. Le Front national est allé jusqu'à envisager l'interdiction du voile « *dans la rue* ».

En 2013, en écho à une volonté partagée par certains à droite et à gauche d'étendre la loi de 2004 à l'enseignement supérieur, le Haut Conseil à l'intégration, désormais disparu, a proposé le bannissement du voile dans les amphithéâtres et les salles de cours.

Lire aussi les témoignages de femmes voilées : « J'enlevais mon foulard avant d'arriver au lycée, je n'allais pas arrêter mes études ! »

A l'heure actuelle, le sort des mères d'élèves voilées souhaitant accompagner les sorties scolaires n'est toujours pas clair. Le ministère de l'éducation nationale s'oppose à leur participation, tandis que le Conseil d'Etat, dans une récente étude, s'est montré plus nuancé. La jurisprudence pourrait encore évoluer. Dans les prochaines années, la justice aura vraisemblablement à se prononcer sur le port du voile dans les compétitions sportives...

En vingt-cinq ans, le foulard islamique est devenu le symbole de la présence durable de croyants musulmans au sein d'une société de plus en plus sécularisée. Compris par une partie de l'opinion comme un signe de prosélytisme, instrumentalisé dans les débats sur l'islam ou l'intégration, il semble parfois réduire la réflexion sur la laïcité à des discussions sur la « *neutralité d'apparence* », quand il faudrait s'interroger sur « *la laïcité de comportement* », comme le souligne Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité.

Stéphanie Le Bars

- SOCIÉTÉ

Titre 4 : Dangereuse surenchère sur le voile islamique

Le Monde

Publié le 02 juin 2014 à 19h20 -

Relancée sur le ton de la croisade, le 20 octobre à l'Assemblée nationale, par Ernest Chénier, député (RPR) de l'Oise et ancien principal du collège de Creil où éclata la première "affaire" à la rentrée 1989, la question du port du foulard islamique à l'école a, une fois de plus, pris des proportions sans commune mesure avec la réalité des situations vécues.(arg de ressemblance)

A entendre les plus radicaux, au RPR notamment, elles seraient sept cents jeunes musulmanes (sur près de trois millions de collégiennes et de lycéennes des établissements publics), *"poussées par leur famille"*, à *"imposer à leurs camarades et à l'administration scolaire l'expression outrancière de leur différence, l'expression visible de leur engagement radical"*, pour reprendre les termes de M. Chénier.

Les chiffres, invérifiables, de ce *"djihad insidieux"*, que dénonce violemment l'ancien principal reconverti en député, paraissent fortement grossis. Le ministre de l'éducation évoque, pour sa part, quelques dizaines de cas. Pour le seul département de Seine-Saint-Denis, qui devrait être l'un des plus touchés du fait de la forte communauté musulmane qui y séjourne, l'inspecteur d'académie compte sur les doigts d'une main les établissements *"où la question du foulard s'est réellement posée"* à la dernière rentrée. En tout, une quinzaine de jeunes filles (sur cent dix mille lycéens et collégiens que compte le département), *"avec qui un accord a pu être trouvé"*. Certaines ont accepté de retirer leur voile en rentrant dans les classes, d'autres ont produit des certificats médicaux pour être exemptées de cours d'éducation physique, d'autres encore suivent les cours voilées, tandis que le dialogue se poursuit avec les familles.

Car force est de constater qu'en l'absence de pressions (et la médiatique n'est pas la moindre) la question du port de signes à caractère religieux ou politique - là où elle se pose, c'est-à-dire dans une poignée d'établissements - trouve généralement solution, sur le long terme, dans la négociation entre les familles, l'administration et les enseignants. Quand la question toutefois se pose réellement. *"Un jour, rappelle un ancien chef d'établissement de Sarcelles, j'ai remarqué que les élèves, autour de moi, portaient tous la kipa. Je ne m'en étais jamais rendu compte auparavant !"*

Pour éviter les conflits, certains trouvent avant tout des réponses pédagogiques. *"En expliquant que le racisme était un interdit et en affichant comme l'une des priorités la lutte contre le racisme, nous nous sommes préservés de telles situations"*, explique une principale d'un collège du Val-de-Marne, classé en zone d'éducation prioritaire. *"Le maître mot, c'est le dialogue. D'une part, il faut imposer le respect des règles de vie*

scolaire, telle que l'assiduité au cours, notamment en période de ramadan. D'autre part, pour ne pas se couper de la moitié de nos élèves, il ne faut pas occulter la dimension religieuse et culturelle de certains faits. La fête de l'Aïd, on en parle. Et les enfants amènent des gâteaux..."

BON SENS ET DIALOGUE

Dialogue et bon sens s'imposent : *"Comment demander à de jeunes pakistanaises musulmanes débarquant en France d'intégrer, du jour au lendemain, les principes de la laïcité française ? Cela prend inévitablement du temps."* A chacun sa méthode : *"Je force tous les parents à venir personnellement inscrire leurs enfants"*, indique de son côté ce principal d'un collège du Gard, qui a mis sur pied une *"école des parents"*, une fois par mois le samedi matin : *"J'explique ce que laïcité veut dire. Les mamans viennent voilées. Pas les enfants."*

Reste que certains chefs d'établissement redoutent quand même d'être, un jour, confrontés au problème. Les circulaires de Lionel Jospin et, plus récemment, celle de François Bayrou, censées expliquer l'avis du Conseil d'Etat, rendu le 27 novembre 1989 à la suite de l'affaire des foulards de Creil, placent en effet les chefs d'établissement au premier rang. Au risque, en cas de conflit, de laisser reposer sur leurs épaules l'entière responsabilité d'une crise qui peut dépasser le cadre de leur établissement. Evoquant sans détour la *"solitude"* dans lequel doit se trouver leur collègue de la cité scolaire de Nantua, certains chefs d'établissement estiment, comme ce principal de collège des Yvelines, qu'il aurait fallu, de la part du ministère, *"un appui et un peu plus de clarté"*.

D'où vient la difficulté ? Le Conseil d'Etat a rappelé que, conformément aux principes fondamentaux inscrits dans la Constitution (et non, comme tend abusivement à le faire croire M. Chénier, à cause du droit d'expression des lycéens reconnus par la loi Jospin de 1989), *"le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas lui-même incompatible avec le principe de laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de croyances religieuses"*. Mais, ont ajouté les sages, *"cette liberté ne saurait permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse qui (...), par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, porteraient atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative (...)"*

Si, c'est une évidence, les chefs d'établissement demeurent les mieux placés pour apprécier une telle situation, il n'en demeure pas moins que la tâche est parfois rude. *"Que veut dire ostentatoire ?"*, demande un principal de collège de ZEP de l'agglomération lyonnaise. *Comment juger la "dose" de prosélytisme que sous-tend le port du voile ? Comment faire la part entre ce qui relève du religieux, du culturel ou du simple désir d'identité que peut avoir une adolescente au collège ?"*

LA PEUR DE L'ISLAM

A l'évidence, analyse un principal de collège de l'Essonne, *"ce n'est pas le foulard qui pose problème, c'est bien la connotation qu'on veut y mettre. Le refus de voir que nous vivons dans un monde pluriculturel. Avec, surtout, cette peur diffuse de l'islam."* Car cette deuxième "affaire" du foulard, à Nantua, reprise sans ménagement ni précaution par une partie de la majorité parlementaire, apparaît bien comme la partie émergée d'une vaste campagne, destinée, comme le note le SGEN-CFDT, à faire de l'école *"un instrument de mise à l'index des étrangers"*. En n'hésitant pas, une fois de plus, à charger l'école de tous les maux et à faire du foulard l'étendard d'une *"croisade anti-immigrés"*, comme l'a dénoncé la semaine dernière le Syndicat des enseignants (SE-FEN).

C'est ainsi que, à entendre Robert Pandraud, l'école et la République seraient en danger. En trois phrases à l'emporte-pièce à l'adresse de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, le député (RPR) de Seine-Saint-Denis n'a pas hésité, mercredi 3 novembre, à amalgamer les phénomènes de violence à l'école, la question du port du foulard islamique et celle du contrôle des titres de séjours des élèves étrangers.

Contrôler les élèves ? *"Ce n'est pas notre rôle !"*, s'exclament à l'unisson les chefs d'établissement, qui mettent en avant leur rôle éducatif, lequel passe par la scolarisation des enfants et des adolescents. Mais, là encore, le cheval de bataille enfourché par les députés de la majorité ne résiste pas au bon sens car, dans la pratique, le contrôle s'effectue de fait lorsqu'il s'agit d'inscrire un élève pour un stage en entreprise, à un voyage à l'étranger ou simplement à un examen.

Saisissant l'opportunité de cas extrêmes qui font problème, les plus radicaux de la majorité ne reculent donc pas devant la caricature d'une école qui ne correspond pas à la majorité des situations que connaissent les six mille établissements du second degré public en France. Il est vrai que la violence et l'agressivité sont une réalité manifeste, quotidienne, pour un certain nombre d'entre eux. Mais cela relève de la désespérance économique, sociale et familiale de quartiers urbains déshérités et n'a rien à voir avec le voile et le contrôle des titres de séjour des élèves d'origine étrangère. C'est oublier, enfin, que, avec les moyens dont ils disposent, enseignants et administratifs - à l'image de ces "profs" dont on a pu saisir la vie, samedi dernier, sur Canal + - s'emploient avant tout à trouver des réponses pédagogiques.

Là, on le sait, le mal fait peur. Au point de faire reculer nombre de candidats au professorat des lycées et collèges qui connaissent l'angoisse de la première affectation. C'est à ces vraies questions, plus urgentes, qu'il faut apporter de vraies réponses.

Jean-Michel Dumay

Le Monde

SOCIÉTÉ

Titre 5 : L'école sans le voile

Le 15 mars 2004, la loi interdisant le port du foulard islamique à l'école était votée. Bilan, trois ans après.

Par Stéphanie Le Bars

Publié le 14 mars 2014 à 18h04

Des femmes voilées participent le 17 janvier 2004 à Paris à une manifestation qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes pour protester contre le projet de loi laïcité qui prévoit d'interdire le voile à l'école

AFP/JOEL ROBINE

Tous les matins, Asmaa, élève de terminale S, retire son voile devant les grilles de son lycée, à Saint-Quentin, dans l'Aisne. *"Comme ça, tout d'un coup, dans la rue, il faut que je "me déshabille",* dit-elle. Psychologiquement, c'est très difficile." En trois ans, l'adolescente a bien pensé jeter l'éponge. Mais elle vit sa situation comme un défi : "On a voulu me jeter dehors, je dois réussir et montrer que le voile n'est pas un signe de faiblesse."

A quelques semaines du bac, la jeune fille compte les jours. *"Cette histoire a pourri mon adolescence",* affirme-t-elle. Son statut de bonne élève ne l'a pas protégée *"des rumeurs et des insultes"* : *"On a laissé entendre que mon père me payait pour que je le mette, que j'étais battue."* Elle a appris à vivre avec l'idée que *"pour beaucoup, une fille voilée est forcément soumise et arriérée"*. Il lui a fallu aussi accepter de n'être jamais crue lorsqu'elle parle de choix personnel.

Asmaa avait 13 ans lorsque la loi interdisant le port du voile islamique à l'école a été votée. Pour les jeunes filles les plus attachées au voile, comme elle, ce texte a marqué un tournant. Injustice pour les unes, succès pour les autres : près de trois ans après son entrée en vigueur, à la rentrée qui a suivi, la loi du 15 mars 2004 a chamboulé la vie de certaines jeunes filles, mais apaisé la vie dans les collèges et les lycées.

"Si le but de ce texte était de supprimer le voile à l'école, alors c'est effectivement un succès ; mais s'il s'agissait de défendre la laïcité, c'est plus discutable", commente Nora Rami, l'une des responsables du Comité 15 mars et libertés, mis en place pour aider les jeunes filles exclues, avec le soutien de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF).

Sans illusions sur une hypothétique abrogation de la loi, l'UOIF devrait revenir sur le sujet au cours de son congrès annuel des 13, 14 et 15 avril. *"Si l'on avait vraiment voulu "éduquer" les musulmans à la laïcité, poursuit la jeune femme, il fallait le faire dans*

l'institution, pas en les excluant. Environ 250 filles ont été exclues et 10 % d'entre elles ont été déscolarisées. Celles, minoritaires, qui portaient le voile sous la contrainte sont chez elles ou dans leur pays d'origine."

Fatma, 19 ans, inscrite en terminale ES au CNED, s'était préparée à enlever le voile durant l'été 2004. *"Franchement j'étais prête, même si c'est plus facile à dire qu'à faire. J'ai cru qu'on aurait une phase d'adaptation, mais non, il fallait l'enlever direct. Cette attitude et le fait de me soumettre à une loi que je trouvais injuste m'ont finalement convaincue de le garder."* Elle l'assume donc, tout comme son léger maquillage qui fait rigoler ses copines plus orthodoxes. Elle a renoncé au BTS de commerce international qu'elle visait (formation en lycée) et, *"face à toutes ces portes qui se ferment"*, envisage de partir à l'étranger, *"peut-être en Tunisie"*.

Pour les responsables de collèges et de lycées, la loi constitue en revanche un indéniable succès. Fortement marqué par les tensions de l'année scolaire 2003, l'encadrement savoure*"le calme", "l'apaisement"* qui règnent désormais sur le front du "foulard islamique". *"Depuis trois ans, nous n'avons rencontré aucun problème, aucune tentative de jusqu'au-boutisme"*, témoigne Serge Blanchard, principal du collège Charles-Walsh de Thann, dans le Haut-Rhin, confronté à un *"cas dur"* à la rentrée 2004. *"On a eu une retombée spectaculaire de tous les contentieux"*, affirme aussi Joseph Siméoni, professeur d'histoire-géographie et représentant départemental de la FSU dans le Haut-Rhin. Pour Jean-Louis Tétrel, proviseur du lycée Jean-Renoir à Bondy, en Seine-Saint-Denis, et partisan d'un *"dialogue ferme"* avec ses élèves, *"la loi a empêché le pire : l'entrée des intégrismes et des contre-intégrismes dans l'école"*.

Aïcha T., elle, a pensé partir en Belgique. Mais elle a renoncé à quitter la France et sa famille. A 19 ans, elle prépare son bac S grâce au Centre national d'enseignement à distance (CNED) et bénéficie de cours de soutien par le biais d'associations musulmanes strasbourgeoises. Elle persiste à penser que cela valait la peine, même si ses projets ont été *"chamboulés"*. Elle voulait être infirmière : *"Impossible avec le voile."* *"Là, on vient de me proposer une formation d'assistante dentaire en alternance. Le patron est musulman."* Elle regrette aussi ses ami(e)s du lycée : *"Moi, je ne traînais qu'avec des garçons. Maintenant, quand on se voit, on n'a plus les mêmes délires. J'aurais préféré rester avec tout le monde."*

Mêmes regrets chez Sarra, 17 ans, inscrite en terminale ES par correspondance. *"Cette situation nous oblige à nous retrouver entre nous (musulmans), et à travailler seuls ; c'est difficile."* La jeune fille s'est mise au footing, le seul sport praticable avec un voile. *"Je comprends que le voile soit considéré comme un signe ostentatoire, dit-elle, mais est-ce que je forçais qui que ce soit à entrer dans ma religion ?"*

Joseph Siméoni, le représentant de la FSU, n'a pas en mémoire de cas d'élèves se félicitant ouvertement de l'adoption de cette loi. *"La loi a apaisé les établissements, mais*

n'a pas généré un recul du port du voile à l'extérieur", note le professeur d'histoire-géographie. Selon lui, en Alsace, l'une des régions où le nombre de cas conflictuels fut le plus élevé, le nombre d'élèves arrivant voilées devant les établissements ne semble pas avoir diminué. Pour Nadia, une étudiante de 20 ans, se mettre en conformité avec la loi a été un "calvaire".

A la rentrée 2004, comme la plupart des lycéennes voilées, elle passe un "contrat" avec le proviseur de son lycée. "J'avais le droit de porter un fichu et une écharpe dans les couloirs, mais je devais les retirer en entrant en classe. Je serrais mes cheveux en chignon mais, malgré tout, je ne supportais pas d'être tête nue et que l'on voie mon cou ; ça me rendait malade."

Trois ans plus tard, elle se souvient des remarques de certains de ses professeurs ou de ses camarades. "Certains me disaient "tu ne veux pas être normale et l'enlever ce foulard ?" Mais c'est quoi la normalité ? Les filles qui montrent leur corps ? Le voile préserve la femme de la débauche dans un monde marqué par la prostitution, il est ancré en moi, il protège une part secrète de moi. Vous forcer à l'enlever c'est comme vous demander de venir en soutien-gorge à l'école."

Inscrite à l'université faute d'avoir pu suivre une formation scientifique dans une école spécialisée qui refusait le voile, Nadia préfère ne pas penser à l'avenir. Elle espère juste que "l'image des musulmans va s'arranger" et compte pour cela sur les convertis. "Ce n'est pas qu'on veuille conquérir la France, explique-t-elle sans ciller, mais quand le fils d'un président de la République sera converti à l'islam, les Français comprendront que les musulmans ne sont pas tous des Arabes." Le ministre de l'éducation, Gilles de Robien, tire, lui, "un bilan globalement positif" de la loi, "mise en oeuvre sans difficulté". Le ministère fait valoir qu'au cours de l'année scolaire 2003-2004, environ 1 500 élèves manifestaient ostensiblement une appartenance religieuse.

A la rentrée 2004, seuls 639 cas ont été recensés, dont "550 ont trouvé une solution par le dialogue". A la rentrée suivante, un seul cas d'exclusion a été signalé. Et en septembre 2006, l'administration n'a été confrontée qu'aux cas de "quatre lycéens sikhs qui se sont présentés avec un turban".

"La loi a donné des arguments aux parents pour résister aux pressions des groupes intégristes, insiste Serge Blanchard, le principal du collège Charles-Walsh de Thann. Certaines élèves disaient aux enseignants "tenez bon sur cette loi, sinon on sera obligées de mettre le voile"."

Pour Aïcha B., porter le foulard a toujours relevé d'un choix personnel. La jeune fille, âgée aujourd'hui de 23 ans, a été exclue de son établissement en 2004 après un conseil de discipline, alors qu'elle était inscrite en brevet technique de stylisme. Après avoir arrêté ses études pour conserver son voile, elle garde des enfants de gendarmes. Voile blanc et manteau noir sévères, Aïcha a bien des "regrets", mais si elle l'avait enlevé elle

serait devenue "dépressive ou anorexique". *"Pour moi, le voile, c'est un engagement envers Dieu. Mes cheveux, mon corps, je les garde pour mon mari."* Son petit copain ne l'a toujours pas vue dévoilée. *"Je ne vois toujours pas quel mal j'ai commis"*, dit-elle.

Elève de 1re ES au lycée musulman de Lille, Fatima, 16 ans, n'a plus ce genre de soucis. Lorsqu'elle a pu s'inscrire au lycée Averroès, ouvert en 2003, la jeune Lilloise s'est sentie "soulagée". *"Seule chez moi, j'avais des lacunes, je n'étais pas aidée. Ici, les profs me considèrent comme une élève, pas comme une fille voilée, et respectent la dimension religieuse."*

Parallèlement aux programmes de l'éducation nationale, le lycée propose des cours de religion et a libéré le vendredi après-midi pour la prière. *"Je sais que c'était kamikaze de vouloir garder mon foulard, mais pour moi c'est un signe de soumission à Dieu."* Elle n'a pas encore renoncé à son projet de devenir secrétaire médicale. *"Tout le monde me dit que j'aurai du mal avec mon foulard, mais il faut persévérer. Même si je l'enlevais, je serais toujours discriminée, en tant que femme et en tant que Maghrébine. Autant le garder !"*

Stéphanie Le Bars

- SOCIÉTÉ

Titre 6 : Curriculum voilé

Faute de pouvoir porter leur voile en entreprise, des musulmanes créent leur propre activité dans le e-commerce centrée sur des produits islamo-compatibles.

Par Faïza Zerouala

Publié le 09 septembre 2014 à 17h18

POLINE HARBALI

Chaque jour, le salon coquet de Meryem Belmokhtar, à Compiègne (Oise), se transforme en atelier. Cette mère de famille de 39 ans installe son matériel sur la table, enfle des gants en plastique et pioche dans des bocaux la quantité de bonbons nécessaires pour remplir un sachet de 250 grammes, estampillé de son logo avec un sucre d'orge.

Meryem est la gérante du site Web Candine Halal, (un jeu de mot entre *candies*, « bonbons » en anglais, et *dine*, « religion » en arabe) qui propose de classiques nounours en guimauve enrobés de chocolat, des cerises gélifiées ou des fils acidulés – à la

différence près qu'ils ne contiennent pas de gélatine de porc et sont halal, c'est-à-dire conformes aux prescriptions alimentaires de l'islam.

POUVOIR PRIER À L'HEURE

Pour Meryem, la vie d'auto-entrepreneuse est une découverte. C'est la seule solution que cette ancienne secrétaire de laboratoire a trouvée pour ne plus devoir retirer son voile tous les matins, à contrecœur, en quittant la maison. Cette contrainte avait fini par la pousser à démissionner, bien qu'elle ait un diplôme de niveau maîtrise en langues et qu'elle ait besoin de travailler. Voilà deux ans, elle a créé cette activité sur mesure, chez elle, qui lui permet d'effectuer ses cinq prières quotidiennes à l'heure, sans avoir besoin de se rattraper le soir.

Plusieurs textes ont réglementé le port du voile. La loi du 15 mars 2004 interdit les signes religieux ostensibles aux personnels scolaires et la circulaire du 13 avril 2007 fait de même pour les salariés du privé qui exercent une mission de service public. Aucune loi n'existe pour le secteur privé mais, de fait, les règlements intérieurs d'entreprises peuvent interdire le port du voile au travail.

Meryem Belmokhtar n'est pas la seule à avoir renoncé à une carrière « à l'extérieur », faute de pouvoir conjuguer accomplissement professionnel et pratique religieuse. D'autres femmes voilées avec le même genre de parcours et des questionnements similaires se sont lancées dans le e-commerce. Pour le moment, aucun chiffre ni aucune étude n'existent pour quantifier ce phénomène encore balbutiant. Mais une simple consultation des réseaux sociaux permet de constater que ces petits sites se multiplient sur la Toile.

VISAGES FLOUTÉS

La gérante du site Yesmine Shop, Oum el Benette (un pseudonyme), s'est quant à elle positionnée sur le créneau vestimentaire, principalement à destination des musulmanes. Depuis octobre 2012, la jeune femme de 35 ans vend des robes, les « abayas », des foulards, des tuniques, gilets ou pulls.

Toutes les pièces proposées sont longues et couvrantes, conformément aux règles de l'islam pour préserver la pudeur et dissimuler les formes. Sur le site, les mannequins ont même le visage flouté, ou les photos sont cadrées de telle sorte que l'on ne voit pas la tête. Oum el Benette entend ainsi respecter la tradition religieuse qui proscriit toute représentation humaine ou animale, selon le *hadith*, l'un des petits récits des actes et des dires attribués au prophète Mahomet.

Le même procédé de floutage est à l'œuvre sur le site de ventes de foulards Hijab Glam que tient Magali Meignen, une Française convertie à l'islam depuis onze ans. Issue d'une famille de tradition catholique, cette trentenaire dit s'être intéressée à l'islam avec

des amis musulmans rencontrés au collège. Au point d’embrasser cette religion après en avoir approfondi la connaissance.

Titulaire d’un BTS de commerce, Magali Meignen raconte avoir eu beaucoup de difficultés à trouver un travail dans son domaine en étant voilée. Durant trois ans, elle a d’abord occupé un poste d’assistante d’éducation au lycée, où elle devait se découvrir la tête chaque matin, ce qu’elle vivait, dit-elle, comme « *une humiliation* ». Elle a ensuite orienté ses recherches d’emploi vers des postes de télé-conseillère, sans contact avec le public, afin d’avoir une chance de conserver son voile. Mais le poste proposé dans ce domaine ne peut être occupé voilée. En 2009, alors que la jeune femme décide d’arrêter de travailler, son frère lui suggère de créer sa propre entreprise.

Le statut d’autoentrepreneur, qui vient d’être mis en place, le lui permet. Avec ses formalités administratives allégées, il est destiné à faciliter la création de petites activités indépendantes. Elle saisit l’occasion et investit ses économies, environ 1 000 euros, pour lancer son activité sur Internet. Son choix se porte sur la vente de voiles, qu’elle trouve rarement à son goût en tant que consommatrice. « *Je voulais des choses simples qui ne me donnent pas le sentiment d’être déguisée* », dit-elle.

Saïda B., elle, a eu l’envie de créer une micro-entreprise après la naissance de son fils, pour lequel elle voulait éviter d’acheter des vêtements comportant des représentations humaines ou d’animaux anthropomorphisés. En 2010, elle crée sa marque baptisée Salam’Stick, qui propose des autocollants décoratifs ou à apposer sur les vêtements. Ainsi son personnage d’Hello Kitty, rose comme il se doit, n’a-t-il pas de visage...

DES STICKERS DE PRIÈRE

Cette entrepreneuse de 28 ans a commencé par vendre des bodys personnalisés avec des dessins figuratifs ou le prénom du bébé inscrit en français ou en arabe. Puis elle a décliné cette idée en fabriquant des stickers muraux. Une gamme d’autocollants reproduisant principalement des invocations en arabe (des prières de demande) a même été lancée. « *Ça n’existait pas et je me suis dit que les petits musulmans seraient heureux d’avoir un vêtement ou une déco personnalisée.* »

Saïda a connu, elle aussi, une première vie professionnelle, à laquelle elle a mis fin en 2008 faute de s’épanouir dans son entreprise tertiaire, où elle exerçait une fonction d’encadrement. Embauchée à 21 ans après son BTS d’assistante de gestion PME/PMI, la jeune femme savait qu’elle ne pourrait se voiler à sa guise alors que cette envie la taraudait depuis la fin du lycée. La jeune femme a finalement démissionné, en considérant que le port du voile était pour elle « *une obligation religieuse* ».

Un réseau d’entrepreneuses musulmanes a vu le jour en 2011, pour donner un cadre à ces femmes qui se sont lancées dans le e-commerce. Akhawate business, littéralement « les affaires des sœurs » en arabe littéraire, revendique plus d’une centaine de membres.

Ses cofondatrices ont été également confrontées à la difficulté d'intégrer le marché du travail avec un voile. Emmanuelle Rouy, 30 ans, webmaster et coprésidente du réseau, constate une « *frustration* » chez celles qui « *ne peuvent accéder à des postes en rapport avec leur niveau scolaire* ».

Fateh Kimouche, qui anime Al-Kanz (« le trésor »), un site destiné aux consommateurs musulmans, confirme cette tendance. Ces femmes vont contribuer, espère-t-il, à donner un poids économique à la communauté musulmane. Le blogueur identifie six marchés en expansion auxquels les entrepreneuses pourraient s'attaquer : l'alimentation halal, la finance, le tourisme, la mode, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques (sans alcool dans les sirops) ou les jeux éducatifs.

Les e-entrepreneuses l'ont compris et tentent de pallier le déficit d'offre, mais elles travaillent à petite échelle. Aucune d'entre elles n'a souscrit de prêt bancaire, pour respecter l'interdit islamique de l'usure. Celui-ci est fondé sur l'affirmation que le temps appartient à Dieu seul et ne peut être vendu. Elles s'enorgueillissent d'avoir acheté le matériel, financé la création d'un logo ou l'achat d'un nom de domaine grâce à leurs économies, en général pas plus d'un millier d'euros. Ce faible investissement limite les répercussions en cas de faillite. Mais, pour le moment, aucune ne réussit à dégager un véritable salaire de son activité. Si elles restent évasives sur leurs bénéfices, toutes assurent parvenir à ne pas perdre d'argent.

A en croire Fateh Kimouche, la possibilité de succès reste freinée par un manque d'ambition. « *Le problème des ces entrepreneuses, c'est qu'elles ne foncent pas. Elles ne traduisent pas leurs sites en plusieurs langues, elles n'envoient pas une robe à une blogueuse américaine qui pourrait en faire la publicité* », déplore-t-il.

« ON S'ENFERME UN PEU »

La mentalité de ces jeunes femmes les pousse davantage à la solidarité qu'à la concurrence. Certaines sont devenues amies à force d'échanger des conseils sur les réseaux sociaux. Saïda et Meryem Belmokhtar ne se sont jamais vues mais dialoguent régulièrement. Sans boutique physique, Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest sont leurs vitrines virtuelles, où elles promeuvent leurs produits. Elles vont jusqu'à placer les plaquettes publicitaires des unes et des autres dans les colis afin de faire découvrir à leurs clientes leurs commerces respectifs. « *Ça ne coûte rien !* », sourit Saïda. Il est même arrivé qu'une dizaine de ces entrepreneuses se cotisent pour produire un flyer commun, lui aussi glissé dans les commandes.

Ces jeunes femmes se disent comblées par leur choix. Mais Magali Meignen y met un bémol : « *Si la société ne nous repoussait pas, on s'épanouirait. Là on s'enferme un peu. De toute façon, quoi qu'on fasse, notre image ne changera pas. Pourtant, on contribue à la société, on paye des impôts. Mais comme on est cachées, personne ne le*

sait », se désole-t-elle. Toutes restent circonspectes sur leur capacité à changer le regard que la société porte sur elles.

Faïza Zerouala

LES DÉCODEURS

Titre 1 : Niqab, hidjab, burqa : des voiles et beaucoup de confusions

Les médias ont souvent tendance, dans leurs illustrations, à confondre les différents types de voile islamique. Ils ne sont pourtant pas porteurs des mêmes symboles.

Par Samuel Laurent

Publié le 10 juin 2015 à 17h02 - Favoris

Comment illustrer une information évoquant une ou des femmes voilées ? La question se pose régulièrement dans les rédactions. Et la réponse n'est pas toujours satisfaisante. Mercredi 10 juin, le site de *Valeurs actuelles* a ainsi utilisé cette image pour parler d'un fait divers impliquant une femme portant un hidjab : Une altercation entre une femme voilée et un enfant dégénère >> <http://t.co/Lwh50xQBNI> <http://t.co/nLS9HC1QnT>

— Valeurs (@Valeurs actuelles ٧)

L'image en question, prise par un photographe de l'AFP, montre des femmes de Bahreïn manifestant après la mort d'une femme détenue par les autorités. Ces femmes portent le niqab, et non le hidjab.

Le site de l'hebdomadaire n'est pas le seul à commettre ce type d'erreurs. Le Monde.fr a également fait la confusion par le passé, comme n'ont pas manqué de le relever d'autres sites. Un Tumblr, Réflexe Niqab, recense ce type d'erreurs commises au moment d'illustrer un article.

Pourtant, beaucoup d'éléments distinguent niqab, hidjab, tchador et burqa, les quatre principaux types de voile islamique. Explications :

1. Que dit le Coran du voile ?

Le voile est antérieur au Coran : dès les Assyriens, la femme libre est obligée de porter le voile, sous peine de sanctions. Une pratique qu'on retrouve, avec divers degrés d'obligation, chez les Juifs ou les Romains.

Le Coran reprend cette pratique et la codifie, sans toutefois explicitement préconiser le port du voile. Néanmoins, plusieurs écrits évoquent cette pratique pour les épouses du prophète Mahomet, notamment au verset 31 de la sourate 24 :

« Et dis aux croyantes de baisser leur regard, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ; et qu'elles ne

montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. »

Mais aussi au verset 59 de la sourate 33 :

« Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grandes voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est pardonneur et miséricordieux. »

L'usage a ensuite différé, selon les pays et les époques, tendant parfois vers plus de souplesse, et d'autres fois, à l'inverse, vers une codification importante, qui a pu être érigée en loi par les régimes politiques des pays en question. On distingue à cet effet quatre types de voiles :

2. Le hidjab : le « voile » générique

Sarah Mansour, une Australienne portant le hidjab, le 28 juillet à Sydney.

JESSICA HROMAS/ FAIRFAX MEDIA

« Hidjab » signifie en réalité « voile », « rideau » ou « écran ». Le terme désigne le voile dans son acception large, et donc toutes ses déclinaisons. Néanmoins, aujourd'hui, on l'emploie surtout pour parler du voile islamique le plus répandu, couvrant la tête et les cheveux, mais pas le visage.

Selon les régions du monde, le hidjab peut être porté autour du visage entier (notre photo, où il est porté par une Australienne), comme un simple voile couvrant la chevelure, ou en tant qu'élément d'un costume plus complet (Inde, Indonésie).

Le hidjab ne recouvre donc pas le visage, ni l'ensemble du corps, mais il en existe plusieurs types, qui peuvent être plus ou moins visibles.

3. Le niqab : le voile cachant le visage

Femmes portant le niqab à Tbilissi, en Géorgie, le 16 août.

VANO SHLAMOV / AFP

En général de couleur noire, le niqab se distingue du hidjab car il masque aussi le visage, à l'exception des yeux. Son port est plutôt le fait de pratiquants d'un islam rigoriste, notamment les adeptes du salafisme. Le niqab s'accompagne parfois de gants destinés à cacher les mains (voire de lunettes de soleil ou d'un masque), et peut consister en un vêtement couvrant tout le corps.

Une controverse existe au sein de l'islam sur « l'obligation » ou non du port du niqab. Certains courants, rigoristes, estiment que c'est le cas, contre l'avis de la plupart des théologiens.

C'est le niqab qui a posé question en France, en 2011, et abouti à la loi interdisant le fait de se masquer le visage dans les lieux publics. C'est également le niqab qui est le plus souvent utilisé

par la presse pour illustrer les questions de voile, alors même que son port est largement moins répandu que celui du hidjab.

Un autre vêtement se rapproche du niqab : le haik, une pièce de tissu attachée à la ceinture, que les femmes du Maghreb portaient avec un voile, parfois transparent, sur le visage. Il est aujourd'hui moins présent, mais existe encore dans certains villages.

4. Le jilbab saoudien, entre hidjab et niqab

Femmes vêtues de jilbabs, lors d'un congrès du parti islamiste Hizb ut-Tharir, en 2012.

FETHI BELAID / AFP

Un autre vêtement, qui n'est cette fois pas limité aux cheveux et au visage mais englobe tout le corps, apparaît depuis quelques années : le jilbab, une longue robe, souvent noire mais pas exclusivement, et utilisée par les Saoudiennes. Contrairement au niqab il ne cache pas le visage, mais contrairement au hidjab, il couvre l'intégralité du corps, masquant les formes de ses porteuses, ce qui est vu comme « vertueux » par les défenseurs de ce vêtement.

Celui-ci, et son « équivalent » masculin (le qamis, une longue robe masculine de couleur unie, venue d'Arabie saoudite), sont parfois vécus comme étant eux aussi empreints d'une signification religieuse, voire les seuls vêtements « purs » pour de vrais croyants. Cette vision rigoriste est diffusée notamment dans l'islam salafiste.

Pourtant, de très nombreux théologiens refusent cette interprétation, rappelant qu'historiquement, les musulmans se sont habillés très différemment selon les pays et les époques, et que ces deux vêtements sont surtout originaires du golfe Persique.

5. Le tchador : vêtement iranien

Des femmes iraniennes en tchador dans une procession funéraire, en janvier 2015 à Téhéran.

ATTA KENARE / AFP

Fréquemment employé pour « niqab », le tchador est en réalité un vêtement (de couleur bleue, noire ou plus rarement blanche) correspondant à une pratique précise : celle du chiisme iranien. Le tchador n'est pas seulement le voile (qui se porte, comme le hidjab, sans couvrir le visage), mais une pièce de tissu, sans manches, que les femmes iraniennes portaient avant l'avènement de l'islam.

Au départ porté durant la prière, le tchador est devenu obligatoire dans la rue au XVIII^e siècle. Le chah d'Iran l'a ensuite interdit en 1936, demandant aux policiers de faire la chasse aux femmes qui le portaient.

Dans les années 1970, les femmes iraniennes avaient adopté des voiles plus légers, laissant voir les cheveux. Mais, à partir de 1979 et l'arrivée au pouvoir de l'ayatollah Khomeiny, le tchador a été remis à l'honneur. Néanmoins, son port n'est pas obligatoire dans l'Iran actuel, un foulard cachant les cheveux et des vêtements dissimulant les formes étant suffisants.

6. La burqa : vêtement imposé par les talibans afghans

Femme afghane en burqa dans un hôpital de Kaboul, en mai 2015.

SHAH MARAI / AFP

Là aussi source de nombreuses confusions, la burqa n'est pas le niqab. Et ce vêtement n'existe que très peu en dehors de l'Afghanistan, où il est né. La burqa, souvent de couleur bleue, est un vêtement couvrant tout le corps, y compris le visage. Un voile ou une « grille » de tissu sont installés au niveau des yeux pour permettre de voir.

Ce vêtement, devenu un symbole de l'oppression subie par les femmes dans des pays aux mains d'islamistes radicaux, n'existerait que depuis quelques décennies sous cette forme, le vêtement traditionnel afghan étant plus proche du tchador iranien.

Ce sont les talibans, fanatiques islamistes, qui ont imposé la burqa lors de leur arrivée au pouvoir dans le pays, à la fin des années 1990. Leurs motifs pour le faire étaient différents de ceux évoqués dans le Coran : il ne s'agit pas de voiler la femme pour sa protection, mais bien pour éviter aux hommes la tentation.

Samuel Laurent

OPINIONS

Titre 2 : Le mal dominant

CHRONIQUE

Michel Guerrin

Les révolutions arabes n'ont rien changé. Au-delà des islamistes radicaux, c'est la majorité des hommes qui, au quotidien, violentent les femmes

Publié le 11 juin 2015 à 17h46 -

Le film *Much Loved*, sur la prostitution au Maroc, est interdit dans le pays, mais certains ne se sont pas interdits d'appeler à exécuter le cinéaste Nabil Ayouch et l'actrice Loubna Abidar. Sentiment de déjà-vu. Car les artistes et intellectuels arabes sont au front sur le statut des femmes en terre d'islam. C'est le cinéaste Mohamed Diab, avec son film *Les Femmes du bus 678* (2011), qui a sensibilisé l'Égypte, et même au-delà, au fléau du harcèlement sexuel. En se montrant nues sur leurs blogs, la Tunisienne Amina Sboui en 2013 et l'Égyptienne Aliaa Magda Elmahdy en 2011, jouant sur la transgression – moteur de la création –, ont affronté les tabous : sexualité, séduction, plaisir.

Les artistes disent que ce combat, en dépit de quelques conquêtes, est pour l'instant perdu. Pour eux, souvent en exil. Pour les femmes surtout : droits élémentaires bafoués, mariages forcés, mutilations sexuelles... Combat perdu car, disent-ils, au-delà des islamistes radicaux, c'est la majorité des hommes du monde arabe, dans leurs gestes quotidiens, qui font du mal aux femmes. Les révolutions arabes n'auraient rien changé. En Tunisie, le pays des espérances féministes, Monia Ben Jemia, de l'université de Tunis, fait un constat accablant dans *La*

Croix du 29 mai. « *Au centre d'écoute des femmes victimes de violence, nous sommes débordées. Plus encore depuis la révolution.* »

Les intellectuels et artistes se rejoignent sur ceci : une vie meilleure dans ces pays passe par la libération des femmes. « *C'est le nœud gordien. Libérez la femme et vous aurez la liberté* », dit l'écrivain algérien Kamel Daoud dans un dialogue passionnant avec son homologue égyptien Alaa Al-Aswany, publié dans *L'Humanité* du 2 juin. Tous deux dénoncent l'alliance entre « *extrémisme religieux et dictature* » – c'est aussi le titre du dernier livre d'Al-Aswany (Actes Sud, 2014). Avec pour premières victimes les femmes.

Jambes nues, jupes longues

Kamel Daoud, qu'un chef salafiste souhaite voir exécuté, parle souvent des femmes dans ses chroniques sur Facebook. Il est d'une causticité douloureuse. Le 25 mai, dans « Le rêve monstrueux d'une Algérie sans jambes », il évoque un ministre parti en guerre contre les jupes courtes à l'université. Et fait référence au moribond Bouteflika : « *On a un président assis, qui ne se lève pas et dont les jambes ne fonctionnent pas. Jambes mortes, contre jambes nues. Les premières ne dérangent pas le ministre de l'enseignement supérieur. Les jambes nues, si. (...) Le but politique ultime, c'est un pays sans jambes (...) De l'autre côté, en France, une étudiante est chassée pour cause de jupe longue. Un journal fictif a même proposé d'échanger les deux femmes pour régler les problèmes.* »

On lira la chronique magnifique de Daoud titrée « Pourquoi les islamistes sont-ils angoissés par la femme ? », dans laquelle il explore la notion de désir et finit ainsi : « *La femme n'est pas la moitié de l'islamiste mais la totalité de ses problèmes.* » Ou son hommage à la poète égyptienne Shaima Al-Sabbagh, assassinée au Caire le 24 janvier : elle voulait déposer des fleurs en mémoire des victimes de la révolution de 2011 (un médecin officiel a déclaré qu'elle serait encore en vie si elle n'avait pas été si maigre, la graisse aurait pu freiner la balle).

La Yéménite Khadija al-Salami, elle, mène un combat avec sa caméra. Elle a présenté le 8 juin, à l'Institut du monde arabe, à Paris, *Moi, Nojoom, 10 ans, divorcée*, film tourné clandestinement au Yémen. Une histoire vraie : une petite fille de 10 ans va voir seule un juge et lui dit « *je veux divorcer* ». La cinéaste, elle, a été mariée à 11 ans, sa mère à 8. On imagine la montagne à gravir pour changer les choses.

« Oui, ils nous détestent »

Le combat est si inégal que la féministe égypto-américaine Mona Eltahawy a choisi, dans un livre qui va faire du bruit, *Foulards et hymens, pourquoi le Moyen-Orient doit faire sa révolution sexuelle* (Belfond, 272 p., 19 €), d'attaquer tous azimuts : castes dirigeantes et chefs religieux, mais surtout les hommes arabes dans leur globalité – « *oui ils nous détestent, il faut le dire* ». « *Si je mettais une tache de peinture sur mon corps partout où il a été touché, caressé, empoigné sans mon consentement, même lorsque je portais le hijab, tout mon torse, devant comme derrière, en serait recouvert.* »

Le Monde reviendra sur ce livre, mais retenons déjà trois choses. L'auteur fait le même diagnostic que Daoud ou Al-Aswany : « *A moins que nous parvenions à établir une connexion entre la misogynie d'Etat et celle de la rue (...), nos révolutions politiques sont condamnées à*

l'échec. » Elle consacre ensuite de belles pages à des figures arabes qui se sont battues pour les femmes. La romancière égyptienne Alifa Rifaat et l'Algérienne Malika Mokeddem, la féministe Huda Sharawi, qui a ôté son voile en 1923 au Caire, ou le poète syrien Nizar Qabbani.

Mona Eltahawy épingle enfin les Occidentaux, qui « *se taisent au prétexte qu'il faut "respecter" les cultures étrangères* » et pensent qu'il appartient à chaque femme de « *choisir* » si elle veut porter le voile ou non, alors que ce choix, selon elle, est un leurre. A rapprocher d'une chronique de Marcela Iacub, dans *Libération* du 6-7 juin, dénonçant « *cette gauche qui radote* » au nom de ses dogmes. Elle écrit : « *N'a-t-on pas entendu que les jupes longues des jeunes filles musulmanes représentent un défi à l'ordre établi, comme l'étaient, en 1968, les cheveux longs des garçons ? Et bientôt, on dira que le port de la burqa est aussi révolutionnaire que le droit à la contraception ou à l'avortement.* » Une figure de la gauche américaine, Michael Walzer, enfonce le clou dans *Le Monde* du 11 mai, titillant « *cette gauche qui n'ose pas critiquer l'islam* » à cause d'une « *crainte panique d'être traitée d'islamophobe* », oubliant au passage ses valeurs. « *L'égalité des sexes* », par exemple.

Michel Guerrin

ATTENTATS DU 13-NOVEMBRE

Titre 3 : Hasna Aït Boulahcen, entre vodka et niqab

La cousine d'Abdelhamid Abaaoud est bien morte pendant l'assaut de Saint-Denis mercredi mais ne s'est pas fait exploser.

Par Isabelle Rey-Lefebvre, Simon Piel, Nicolas Bastuck(Metz, correspondant) et Florence Aubenas

Publié le 21 novembre

Hasna Aitboulahcen telle qu'elle apparaît dans le document diffusé par la chaîne "DH.BE "

DH.BE

Hasna Aït Boulahcen aurait adoré faire la « une » de *Closer*, « *voir sa photo au milieu des stars et des VIP* ». C'est une de ses copines qui le dit, une fille de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) comme elle, qui n'arrive pas à décoller du site Internet people depuis deux jours. Le nom d'Hasna s'affiche en énorme, titre après titre : « *Elle voulait se marier avec un Afghan* », « *Elle applaudissait devant la télé le 11-Septembre* », « *Une petite fofolle à la joie de vivre* ». Pendant quelques heures, Hasna Aït Boulahcen, 26 ans, a été baptisée « *la première femme kamikaze à se faire exploser en Europe* », jusqu'à ce qu'il soit formellement établi vendredi 20 novembre qu'elle ne portait aucune ceinture d'explosif pendant l'assaut à Saint-Denis, mercredi 18 novembre.

D'après nos informations, c'est en effet un corps « *intact* » qui a été amené aux médecins légistes. « *On continue quand même à l'appeler "la femme-kamikaze"*, poursuit la copine. *Elle est devenue un mythe, tout le monde veut savoir qui elle est, même nous qui pensions la connaître.* »

A la Cité des 3 000, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), on se presse encore rue Degas, après la perquisition du jeudi 19 novembre. Le long des immeubles retapés à neuf, un groupe de jeunes garçons menace de « *lâcher les chiens* » sur les journalistes – ces « *mythos* » qui « *ne respectent pas les gens* » – tout en leur proposant « *d'acheter la vidéo de l'arrestation de la mère* ».

Ici, vit la mère de Hasna Aït Boulahcen, avec un de ses quatre enfants, Youssef, en garde à vue. « *La famille disait bonjour-bonsoir à la française, on entendait des prières le week-end* », avance une des voisines. Agée d'une cinquantaine d'années, la mère porte le foulard, mais les deux mosquées de la ville ne connaissent aucun d'eux.

« Des gens normaux »

« *Ils sont sans histoire* », commente Patrick d'Agostino, au cabinet du maire Bruno Beschizza (Les Républicains). Le même refrain revient à chaque étape du parcours de la jeune femme, « *des gens normaux, on ne comprend pas* ». Pour l'instant, ce qu'on sait de la vie d'Hasna Aït Boulahcen laisse le goût amer d'une histoire particulière, mais dont la petite musique paraît de plus en plus connue.

Née en région parisienne, en 1989, placée à 8 ans pour mauvais traitements. « *Hasna a, dans son enfance, été ballottée entre son père, sa mère, des foyers et plusieurs familles d'accueil* », écrit Marc Masnikosa, un entrepreneur qui a recueilli des témoignages dans son blog Aulnay Libre. Une de ses mères d'accueil a raconté à l'AFP que les choses « *se passaient bien, au début* », malgré la gamine qui repousse les câlins et voit « *le diable la nuit* ». A l'adolescence, Hasna Aït Boulahcen fait souvent le mur, avant de partir tout à fait. Elle a 15 ans, « *elle en veut à tout le monde* ». La mère d'accueil se dit : « *Elle est perdue.* »

On retrouve Hasna cité Maroc, un alignement d'immeubles bas à Creutzwald (Moselle) en 2005. La mine de charbon – la dernière de France – a fermé l'année précédente, le père a trouvé un studio facilement quand il a décroché un boulot chez PSA. A la mairie, on ne lui connaît pas même une demande d'aide sociale. Hasna a pris l'habitude de passer régulièrement chez lui, quelques jours ou quelques mois. Ici, elle peut impressionner son monde, grande gueule, seule fille d'une bande de dix mecs. On la trouve « *lookée* » avec sa silhouette élancée, on la surnomme « *Cow Girl* » pour ses bottes et son chapeau en cuir noir.

Un temps, elle suit un cursus dans une « *école de la deuxième chance* », vers Strasbourg. Ses copains se souviennent surtout d'elle pendant cet été 2011, le dernier où on l'a vue ici, vodka et haschisch, virées dans les boîtes de nuit en Allemagne, de l'autre côté de la frontière. « *Elle ne savait pas dire bonjour en arabe, l'islam la gonflait* », dit un ami. Personne ne l'a jamais vue voilée. A l'époque, elle rêve de l'armée française, s'enrôler, elle le répète pendant les nuits de fête dans le studio du père quand il part en vacances au Maroc seul. C'est là-bas qu'il a appris la mort de sa fille, en reconnaissant sa voix sur une vidéo de l'assaut.

« Un coup de frime »

Retour en région parisienne, à Aulnay-sous-Bois, chez la mère. A partir de 2011 surtout, Hasna y apparaît par intermittence. Elle s'affiche avec des dealers. Boit de plus en plus. Vit dehors, dans les squats, la rue et parfois le canapé d'une copine. « *On la voyait débarquer complètement*

démolie », dit l'une. En 2013, elle accepte d'être la gérante d'une petite entreprise de travaux à Clichy-sous-Bois, parce qu'un de ses copains cherchait « *en dépannage une personne sans casier judiciaire comme elle* », croit savoir une voisine. « *Elle était facile à convaincre.* » La boîte est mise en liquidation six mois plus tard.

Sur sa page Facebook, Hasna Aït Boulahcen proclame qu'elle sera aussi chanteuse de rap. Les photos s'enchaînent, un défilé de ses modes à elle. Hasna dans son bain moussant. Hasna lovée sur son canapé avec tatouages et mains passées au henné. Hasna en tee-shirt moulant et chapeau. Et soudain, il y a six mois, comme une panoplie de plus, voilà Hasna avec un voile. Dessous, elle a gardé une moue racaille façon clip et pointent les doigts à la manière des gangs américains. Puis voilà Hasna intégralement couverte, jusqu'à ses mains gantées de noir. On ne voit plus que les yeux sous des cernes de kôhl.

Le 3 août 2015, elle affiche un portrait d'Hayat Boumedienne armée d'une arbalète, la compagne d'Amedy Coulibaly, auteur de la prise d'otage de l'Hyper Cacher en janvier. Hasna écrit vouloir partir comme elle : « *jver biento aller en syrie inchallah, biento départ pour la turkie !* » Peu avant, on lui a connu un grand chagrin d'amour. « *Elle s'est fabriqué sa propre bulle* », a raconté son frère sur RTL. Il dit ne l'avoir jamais vue ouvrir le Coran. Ses proches voient surtout « *un coup de frime* » dans sa nouvelle attitude. Là, se mesure l'isolement de certains dans les quartiers - pas tous, loin de là - où un monde s'est peu à peu formé, retranché derrière ses valeurs, en décalage par rapport au pays. « *Ici les gens sont tranquilles, pas genre djihadistes, encore moins terroristes*, reprend la copine de Clichy-sous-Bois. *Mais à l'intérieur d'eux, une petite voix leur souffle que condamner le voyage en Syrie serait un peu se trahir et qu'une fille portant le voile sera toujours mieux que celle aimant la fête.* »

« Une logistique rudimentaire »

C'est Hasna qui a fini par conduire malgré elle les enquêteurs jusqu'à Abdelhamid Abaaoud, le planificateur présumé des tueries à Paris. Les deux vies d'Hasna, vodka et niqab, se rejoignent sur son portable : des écoutes dans le cadre d'un trafic de stupéfiant avaient déjà été mises en place par la police judiciaire de Seine-Saint-Denis, d'autres viennent d'être rajoutées par la sécurité intérieure à cause de sa parenté avec Abaaoud. Tous deux sont cousins, par leurs mères. Abaaoud a 28 ans, deux ans de plus à peine qu'Hasna. Au sein de l'Etat islamique, il doit notamment ses galons à son talent de recruteur en Europe.

D'après nos informations, à la suite des tueries, Abaaoud erre dans les rues sans point de chute. Il a besoin de costumes de rechange, deux au moins. Il appelle à l'aide sa cousine avant de se réfugier mardi 17 novembre, vers 21 h 30, à Saint-Denis. Ils sont localisés.

Pendant la surveillance de l'appartement, les enquêteurs n'auraient pas vu Hasna une arme à la main. L'Etat islamique n'a d'ailleurs jamais utilisé de femmes-kamikaze jusque-là, contrairement à d'autres groupes comme Al-Qaida. Pour l'instant, le rôle d'Hasna Aït Boulahcen éclaire surtout sur la capacité d'organisation du groupe. Un proche de l'enquête constate : « *Une logistique rudimentaire, sans appartement de repli, ni équipes en support : on paraît loin d'une guérilla urbaine classique.* »

RELIGIONS

Titre 4 : Islam : les visages de la conversion

La surreprésentation des convertis parmi les djihadistes et la surexposition médiatique de ces derniers opèrent un effet de loupe trompeur.

Par Julia Pascual

Publié le 17 août 2015 à 18h33 -

Jessica, convertie à l'islam depuis cinq ans, chez elle à Paris, le 13 août.

ANNABELLE LOURENÇO POUR "LE MONDE"

Pépité ne s'en remet pas. « *C'est dur à porter* », répète cette mère de famille dont la benjamine s'est convertie à l'islam. Pépité est issue d'une famille espagnole catholique, elle n'a pas vu les choses venir. Elle ne s'est pas inquiétée qu'Alexandra s'entiche d'un garçon converti, elle n'a pas fait attention au fait que sa fille gardait des manches longues l'été. Il y a cinq ans, Alexandra s'est mise à porter un foulard. Depuis, elle a eu trois enfants, à qui elle a donné des prénoms musulmans et qui apprennent l'arabe. Elle n'a pas poursuivi ses études et envisage d'enseigner dans une école coranique. « *Il y a un mois, elle est allée à La Mecque avec son mari.* » Pépité a « peur ». Peur qu'un jour, « *elle se pointe avec la burqa* ». « *Ça me rend malade à chaque fois que je la vois* », redit-elle de sa voix grave.

Pépité, qui comme les autres témoins a souhaité garder l'anonymat, n'est sûrement pas la seule à avoir des craintes. Régulièrement, les Français découvrent avec effroi le visage de jeunes convertis à l'islam partis du jour au lendemain, parfois en famille, rejoindre l'Etat islamique en Syrie ou en Irak. D'après le ministère de l'intérieur, ils représenteraient près du quart des mille djihadistes français. « *Le djihadisme est le courant où l'on retrouve la proportion de convertis la plus importante* », confirme Mohamed-Ali Adraoui, auteur *Du Golfe aux banlieues : le salafisme mondialisé* (PUF, 2013). Et ce n'est pas seulement du fait de sa dimension de prosélyte. Ne se revendiquant pas d'un territoire ou d'une culture, il est certainement le courant « *le plus universel* », explique M. Adraoui.

La surreprésentation des convertis parmi les djihadistes et la surexposition médiatique de ces derniers opèrent cependant un effet de loupe trompeur. L'absence de recensions religieuses ne permet pas d'avoir des chiffres précis, mais les quelques centaines de partisans du djihad armé demeurent une extrême minorité parmi les convertis à l'islam, dont le chiffre se situerait entre « *70 000 et 120 000* », jauge Mohamed-Ali Adraoui – une fourchette citée par l'Insee et l'Institut national d'études démographiques dans une étude en 2010. Ces convertis sont ultraminoritaires parmi les 2 millions à 5 millions de musulmans dans l'Hexagone.

Socialisation par proximité

Le phénomène de conversion renvoie donc à une réalité bien plus diverse et ancienne que celle qui s'illustre en Irak ou en Syrie. Il est apparu dès le XIX^e siècle. A l'époque, « *des intellectuels se sont convertis en raison de leur contact avec des pays colonisés* », retrace Mohamed-Ali Adraoui. Cette tradition d'érudition s'est poursuivie dans la seconde moitié du XX^e siècle, à travers « *une "hippisation", incarnée par de jeunes Occidentaux qui ont voyagé en Asie centrale ou en Afghanistan* » et adhéré à la mystique soufie.

Dans les années 1990, une évolution majeure a eu lieu : en raison de la présence musulmane en France, appuyée par une dynamique de réislamisation touchant principalement des jeunes issus de l'immigration, les voies d'accès à l'islam et les profils de convertis se sont diversifiés. Samir Amghar, chercheur à l'Université libre de Bruxelles, évoque un « *phénomène plus plébéen* », qui se joue notamment dans certains quartiers à la faveur d'un esprit de groupe, d'une socialisation par proximité. Au lycée, « *je fréquentais beaucoup de personnes d'origine maghrébine et de confession musulmane* », se souvient Jessica Marle. Quand elle a pris son indépendance, la jeune femme a eu envie de faire le ramadan. Puis il y a eu cette relation amoureuse, au terme de laquelle elle a souhaité aller à la mosquée pour « *apprendre à prier* ». Elle a « *tout de suite aimé la sérénité* » du lieu et se souvient que « *jamais* » elle ne s'était « *sentie accueillie comme ça dans une communauté* ».

Aujourd'hui, cette Parisienne de 28 ans fait ses cinq prières quotidiennes en arabe et étudie un Coran traduit dont elle a abondamment annoté les pages. Il y a trois ans, elle a épousé un homme rencontré au Secours islamique de France, où elle effectue des maraudes sociales. Jessica ne porte pas le voile parce qu'elle ne se sent « *pas prête* ». Si elle y vient, ça voudra dire qu'elle s'est « *rapprochée de Dieu* ». La jeune femme a trouvé dans l'islam une nourriture spirituelle. Et elle suppose que cela fait écho à son histoire : « *J'ai grandi dans une famille d'accueil. Je me suis toujours intéressée aux origines. Au fond de moi, j'avais un manque et je ressentais fortement le besoin de prier.* »

« La plupart des gens sont dans une démarche sincère, une quête de repères, de causes ou d'une communauté spirituelle pour traverser le désert de la vie », Tareq Oubrou, imam de la Grande Mosquée de Bordeaux

Il arrive que le chemin soit plus tortueux. A l'image de celui de Didier. Ce professeur de karaté et routier a toujours été « *attiré par la transcendance* ». Sa pratique du bouddhisme puis son intérêt pour la Bible en témoignent. Il y a quelques années, il a rencontré un musulman qui l'a amené à remettre en cause le dogme chrétien de la Trinité et à s'orienter vers le Coran. Il a alors fait l'expérience du salafisme pendant six mois, s'abreuvant de « *textes d'Arabie saoudite du VII^e siècle* ». Finalement, ce père de famille de 33 ans a préféré se tourner vers un islam plus mystique que littéraliste : « *Je ne participe pas aux rites collectifs. Je suis musulman, je crois en Dieu et j'atteste que Mahomet est son prophète. Tout le reste, c'est du développement personnel.* »

Revenue d'une éducation catholique, Anne-Sophie a elle aussi papillonné, notamment auprès des évangéliques, avant de s'ancrer dans un « *islam progressiste* », qui lui est apparu comme la dernière religion révélée. Cette jeune professeure de 25 ans évoque une « *relation*

fusionnelle » à Dieu à travers une pratique très intense et personnelle. Elle ne s'encombre d'aucune prescription vestimentaire ni ne ressent le besoin de se rendre à la mosquée, mais a fait de la spiritualité le « *centre de [sa] vie* ».

« *La plupart des gens sont dans une démarche sincère, une quête de repères, de causes ou d'une communauté spirituelle pour traverser le désert de la vie* », veut croire Tareq Oubrou, imam de la Grande Mosquée de Bordeaux, où 60 à 70 personnes se convertissent chaque année, « *un phénomène réel et relativement croissant* ».

« Les parents tombent des nues »

A côté de ces cheminements spirituels, Mohamed-Ali Adraoui souligne aussi l'existence « *de conversions diplomatiques qui servent un projet de mariage* ». Pour le sociologue Loïc Le Pape, ces conversions « *de pure forme* », relevant davantage « *du geste d'amour* », pourraient même être majoritaires. S'ajoutent enfin des démarches plus « *politiques* », analyse Loïc Le Pape. « *Sans minimiser le sentiment religieux, il s'agit de prendre la religion des dominés, et cela va des formes les plus quiétistes aux plus radicales.* »

Jacques et Mylène ont cru déceler cet aspect-là dans la conversion de leur fille unique, Lucie. Eux forment un couple d'intellectuels chrétiens, engagés à gauche. Ils croient avoir transmis à Lucie une sensibilité pour « *les plus démunis* ». « *Au lycée, elle avait surtout des copains musulmans. Elle fréquentait moins les premiers de la classe* », se souvient Mylène. La jeune femme devient travailleuse sociale. Elle intervient en banlieue, auprès de familles musulmanes, souvent monoparentales. Il y a quelques années, un affrontement tragique entre un jeune et des policiers la marque profondément. Sa mère pense que cet épisode a été fondateur. Il ne s'écoule pas longtemps avant que Lucie n'avertisse ses parents : « *Ne vous étonnez pas si un jour je vous annonce que je me suis convertie.* » Quelques mois plus tard, c'est chose faite. « *Elle n'y connaissait rien, n'avait pas lu le Coran, elle était juste allée à quelques conférences de Tariq Ramadan* », se souvient Mylène. Depuis, sa fille a adopté une « *pratique rigoureuse* ». « *Aujourd'hui, elle est toujours habillée en long, elle porte un voile qui cache son cou...* », relate Mylène, désespérée. A la faveur de la naissance de leur petit-fils, les relations se sont pourtant pacifiées. Jacques et Mylène reconnaissent que leur fille a acquis avec l'islam « *une sagesse et une sérénité* ». Mais un sentiment de culpabilité ne parvient pas à les quitter tout à fait.

Ce malaise au sein des familles, le père Jean Courtaudière le connaît bien. Auprès de celles qu'il rencontre en tant que chargé des relations avec l'islam dans le diocèse de Seine-Saint-Denis, il a même observé « *un sentiment de honte* ». « *Pour les parents, la conversion à l'islam n'est jamais une bonne nouvelle.* » Elle suscite « *une inquiétude liée à la radicalisation* » de ces jeunes qui, pour beaucoup, découvrent l'islam sur Internet, loin des mosquées. Ce qui interpelle le prêtre également, c'est l'absence de dialogue : « *Les parents tombent des nues. Souvent, ils réalisent que leur enfant s'est converti lorsqu'il refuse des lardons dans l'omelette ou quand quelqu'un sonne à la porte et demande à parler à Brahim...* »

Anne-Sophie a caché sa conversion à sa mère pendant trois ans. Le sujet reste aujourd'hui éminemment « *tabou* ». « *Pendant un an, j'ai dû me justifier de tout, de l'autorisation des joueuses voilées par la FIFA jusqu'aux terroristes. Ma mère ne voulait pas que je parle de ma*

*conversion à ma petite sœur ni à mes grands-parents. De peur que ça soit contagieux... » Pépité n'en fait pas autant avec sa fille Alexandra. Mais, au sein de la fratrie, les rapports sont difficiles. Un de ses frères l'a invitée à son mariage à l'église mais lui a demandé de venir « *habillée normalement* ». La jeune femme n'est pas venue. « *Son autre frère ne lui parle plus, se désole Pépité. Pourtant, ils étaient comme les cinq doigts de la main.* »*

Julia Pascual

FESTIVAL DE CANNES

Titre 5 : Le niqab n'est pas le bienvenu à Cannes

La réalisatrice danoise Charlotte Schioler, qui présente « Niqab ni soumise » au Short Film Corner, a tenté à deux reprises de porter ce voile pour monter les marches du Palais des festivals.

Par Clarisse Fabre

Publié le 22 mai 2015 à 12h16 -

Une image du court-métrage de Charlotte Schioler, "Niqab ni soumise", présenté au Short Film Corner à Cannes.

DR

C'est officiel, le port du niqab – ce voile qui ne laisse apparaître que les yeux, et couvre le corps jusqu'aux épaules – est interdit lors de la montée des marches, et dans l'enceinte du Palais des festivals. La direction de la communication du Festival de Cannes l'a confirmé au *Monde*, mercredi 21 mai. Ces derniers jours, pourtant, sa ligne de conduite sur le sujet était pour le moins flottante, comme le foulard au vent... En voici la preuve avec l'histoire de cette montée des marches peu ordinaire, effectuée comme une performance par une réalisatrice danoise, et ancienne chorégraphe, Charlotte Schioler.

Lire le focus De la difficulté de monter les marches en niqab

Celle-ci n'est pas musulmane, mais elle s'intéresse aux multiples raisons qui poussent certaines femmes à se revêtir du niqab. Son court-métrage, intitulé *Slør*, connu aussi sous le nom de *Niqab ni soumise*, en explore l'une d'elles, sous le mode burlesque : une femme, dans Paris, va se retrouver à porter le niqab, dans le cadre de sa recherche d'appartement. Ce film est inscrit au Short Film Corner de Cannes. C'est pour cette raison que la jeune femme a fait un séjour sur la Croisette. Là, elle a décidé de se livrer à une expérience. « *J'ai voulu savoir si je pouvais monter les marches revêtue du niqab. J'ai donc fait la demande auprès du service de sécurité. Je n'ai pas de trace écrite de la réponse qui m'a été faite. Mais un agent qui a des années de métier m'a expliqué qu'ils avaient reçu des ordres, par mail, de ne pas discriminer les personnes portant des signes religieux, y compris le niqab* », raconte-t-elle.

De fait, sa première tentative a été une réussite : le jeudi 15 mai, elle a foulé le tapis rouge, voilée, pour assister à la projection de *Mr. Turner*, de Mike Leigh – un article en ligne du quotidien algérien francophone Liberté s'en est fait l'écho.

PRISE DANS LE FILET À PAPILLONS

Mais, le dimanche 18 mai, en revanche, Charlotte Schioler a été prise dans le filet à papillons. *« J'étais avec mon ami. Nous avons passé les deux premiers points de sécurité pour voir le film de Tommy Lee Jones, The Homesman. Mais, au moment de monter les marches, on m'a interpellée, en me demandant d'enlever le voile »*. Elle a protesté, puis s'est ravisée : *« Je voulais voir le film »*, dit-elle. Elle a gravi les marches tête nue, puis l'a remis en arrivant dans le hall, à l'abri des caméras. *« Là, nous avons été dirigés un peu à l'écart. Des agents de sécurité et la police ont voulu vérifier notre identité. Mon ami avait laissé son passeport à l'hôtel mais il avait tout de même son badge d'accréditation officielle du festival. On nous a menacés de nous emmener au commissariat. Quand mon ami, noir américain, essayait de s'expliquer, les agents lui répondaient "No english !" . Ils ne parlaient pas anglais »*.

Un des responsables de l'accueil des VIP, qui lui est « english fluent », a été appelé pour régler le malentendu. Nous l'avons rencontré brièvement, mercredi, dans l'enceinte du Palais, avec sa tenue officielle, nœud pap' et oreillette branchée en permanence. Confirmant les faits rapportés par la réalisatrice danoise, il nous a fait part de son désaccord avec l'attitude du service de sécurité. *« Le Festival de Cannes, c'est la tolérance, le mélange des cultures. Pourquoi on autorise un jour la montée des marches avec le niqab, pour l'interdire quelques jours plus tard ? Est-ce qu'on ferait pareil s'il s'agissait d'un curé en soutane ? »*, s'interroge-t-il. Lui-même vient de se convertir à l'islam. Avec cette affaire, dit-il, il se sent stigmatisé.

DIMENSION RELIGIEUSE

La comparaison avec le curé n'est pas inintéressante, car la dimension religieuse est bien l'enjeu de cette affaire, du moins en creux. La loi du 11 octobre 2010, *« interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public »* ne fait pas référence aux signes religieux. Car ce serait contraire au principe de la liberté d'expression religieuse. Si, dans le langage courant, on parle de la loi *« qui interdit le port de la burqa »*, c'est parce que le texte a été initié, au départ, pour mettre fin à cette pratique. A priori, si l'on suit cette loi, il apparaît logique que le niqab soit interdit au Palais des festivals.

Mais, comme l'explique le sociologue Eric Fassin, la loi est inégalement inappliquée : *« Alors qu'on interdit aux Indignés le masque Anonymous, on a toléré les Homen masqués de la Manif pour tous »*. Il ajoute : *« Il faudrait savoir exactement ce qu'interdit le Festival de Cannes. S'agit-il d'interdire la montée des marches avec le visage couvert ? Auquel cas les chanteurs actuels qui se casquent ou cachent leurs visages, comme les Daft Punk, seraient interdits de tapis rouge... Ou bien le Festival de Cannes interdit-il les signes religieux ? Et alors, Michel Piccoli ne pourrait pas venir en tenue papale, comme dans le film de Nanni Moretti, sans même parler des authentiques curés ! »*. Nous n'avons pas pu obtenir, de la part du Festival de Cannes, le texte officiel décrivant précisément les contours de l'interdiction.

Revenant sur l'expérience de la réalisatrice danoise, Charlotte Schioler, le sociologue Eric Fassin conclut : *« Voilà une performance qui produit du sens, politiquement. Il s'est passé des choses, en quelques jours, à Cannes. Je serais curieux de savoir comment seraient accueillies à l'avenir des personnes au corps voilé mais au visage découvert, ou à l'inverse, le visage voilé mais le corps dénudé »*.

Eric Fassin est sociologue et coauteur, avec Judith Surkis, d'un article sur les performances artistiques et les signes religieux, comme la burqa, intitulé « Transgressing Boundaries », paru dans la revue américaine *Public Culture* (automne 2010).

Clarisse Fabre

DÉCRYPTAGES

Titre 1 : Laïcité : les positions « décomplexées » de Valls

Etait-il judicieux pour le premier ministre - qui aspire à une plus haute fonction - d'exacerber plus encore les clivages induits par le débat sur la laïcité ?

Par Jean-Baptiste de Montvalon

Publié le 28 janvier 2016 à 20h03 -

Manuel Valls, le 28 janvier.

ALAIN JOCARD / AFP

Parmi tant d'autres dimensions qui font la complexité d'un être humain, l'appartenance à la religion musulmane, mesurée à raison de sa visibilité, est «la » caractéristique qui, pour de multiples raisons, emporte toutes les autres dans le débat public en France. De manière explicite ou à peine sous-jacente, cette «essentialisation » est sur toutes les estrades et dans tous les discours. Elle est à l'œuvre dans le débat qui a récemment (ré) enflammé les esprits sur la laïcité.

Les tensions étaient vives au sein de l'Observatoire de la laïcité, présidé par Jean-Louis Bianco. Mais c'est le premier ministre, Manuel Valls, qui les a exacerbées en s'en faisant le porte-voix. Lors d'une conférence-débat organisée par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le 18 janvier, M. Valls a apporté son soutien à la philosophe Elisabeth Badinter, mise en cause pour avoir notamment déclaré : «*Il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe.*» Il s'agit là, selon le premier ministre, d'«une défense intransigeante de la laïcité ». «*Que je partage, d'ailleurs* », a ajouté M. Valls.

Lire aussi La laïcité : un concept, deux interprétations

Sujet «tabou »? Cela fait un quart de siècle que l'on en débat sans discontinuer. Il serait fastidieux de faire la liste des décisions officielles – lois, circulaires, chartes, commissions d'experts – rendues sur cette question depuis octobre 1989, lorsque est apparue la première polémique sur le voile islamique. Rien de tout cela n'est parvenu à apaiser les esprits. Ce sujet reste abondamment discuté et commenté, non seulement par les «experts », mais aussi par les politiques, auxquels l'extrême droite impose souvent ses thèmes, sinon ses vues. Partisans d'une laïcité «intransigeante » ou «fermée » – selon les points de vue – d'un côté, d'une laïcité «laxiste » ou «ouverte » de l'autre, chacun défend aujourd'hui comme hier les mêmes arguments, renvoyant au camp adverse les mêmes invectives.

était-il indispensable de réactiver un vieux sujet de discorde identitaire au sein d'une gauche bousculée sur ses valeurs ?

On ne retiendra ici que l'idée qu'il s'agit d'un sujet hautement sensible et inflammable. Pour ne soulever qu'une seule question politique, qui vaut aussi d'être posée et discutée : celle de l'opportunité, pour un premier ministre (aspirant à une plus haute fonction), d'agiter aujourd'hui ce chiffon rouge en choisissant un camp contre un autre ; ce qui revient à jeter de l'huile sur le feu.

Etait-il indispensable de réactiver un vieux sujet de discorde identitaire au sein d'une gauche bousculée sur ses valeurs, et qui a déjà le plus grand mal à s'accorder sur la question de la déchéance de nationalité ? Le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, qui n'a eu de cesse, ensuite, de couvrir d'éloges l'apaisant ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, semble en douter. La même question – et les mêmes doutes – pourrait être formulée pour la société en général, inquiète, défiante, et encore traumatisée par les attentats de janvier et novembre 2015.

Lire par ailleurs La gauche se déchire à nouveau sur la laïcité

Manuel Valls peut certes faire valoir sa cohérence personnelle sur un sujet auquel il avait consacré il y a dix ans un livre d'entretiens (*La Laïcité en face*, Desclée de Brouwer, 2005), dans lequel il plaidait pour une révision de la loi de 1905. A Evry, où il fut élu maire en 2001, il s'est rapidement montré interventionniste dans sa gestion de la coexistence de plusieurs communautés religieuses. En 2010, il fut l'un des quatorze députés PS à voter la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public ; avant de se prononcer pour l'interdiction faite aux mères voilées d'accompagner les sorties scolaires. Le premier ministre peut donc se dire fidèle à ses engagements personnels lorsqu'il apporte son soutien à M^{me} Badinter.

L'émotion plutôt que la raison

M. Valls n'a pas changé. Mais ses fonctions, en revanche, ne sont plus les mêmes. Il n'est plus seulement le maire d'Evry ou le député de l'Essonne, qui bousculait utilement son parti, mais le chef du gouvernement. Et le poids de ses mots, indexé à cette fonction, est autrement plus important. M. Valls n'ignore d'ailleurs pas cette règle. Il en avait eu pleinement conscience le 21 mai 2013 – devant le CRIF –, lors de sa première intervention devant des interlocuteurs religieux en tant que ministre de l'intérieur. Se sachant attendu, compte tenu de ses prises de position antérieures, M. Valls avait alors tenu à rassurer ses interlocuteurs. « *L'esprit qui anime le président de la République et le premier ministre est celui de la confiance et de l'apaisement* », avait-il déclaré, avant de se démarquer des polémiques nées lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy, qui venait de s'achever. « *Les Français de confession musulmane n'ont pas à être stigmatisés. Ils sont la France et ils enrichissent, comme les autres, notre pacte républicain* », avait-il notamment déclaré.

Lire aussi A quoi sert l'Observatoire de la laïcité ?

Sarkozy-Valls : chacun, à l'époque, était tenté d'établir un parallèle entre les deux hommes, tous deux passés Place Beauvau. « *Popularité, ambition, caractère, rythme, méthode* » : *Le Monde* analysait ces points communs à l'automne 2013, dans un article titré « Sarkozy-Valls, Vrais semblants ». D'autres points communs ont surgi dans la période récente. Privilégier l'émotion à la raison, jusqu'à contester le fondement même du travail des intellectuels qui s'efforcent de comprendre les ressorts du djihadisme : « *Il ne peut y avoir aucune explication qui vaille. Car expliquer, c'est déjà un peu vouloir excuser* », a déclaré M. Valls, le 9 janvier. Diviser plutôt que rassembler, en soutenant un camp contre l'autre dans ce si complexe débat sur la laïcité. Derrière pourrait se profiler un autre point commun avec l'ancien président : la dangereuse tentation de vouloir contrer l'extrême droite en affichant des positions dites « décomplexées ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Titre 2 : Femmes voilées partagent secrets de mode et de beauté sur le Web

Publié le 23 mars 2016 à 14h43

ENQUÊTE Ces « hijabistas » ont fait de YouTube leur terrain de jeux. Cela leur vaut des milliers d'abonnées... et les critiques acerbes de coreligionnaires adeptes d'une vision rigoriste de l'islam. Pas de quoi décourager ces femmes bien décidées à conjuguer foi et féminité.

De certaines, on ne voit que l'œil, soigneusement souligné de noir. Piercings au nez et jeans moulants, d'autres jouent les mannequins, présentant des tenues résolument pointues. Qu'elles viennent de Djakarta, Londres ou Riyad, les « hijabistas » – contraction du mot *hijab* qui désigne le voile et de *fashionista* – ont fait de YouTube leur terrain de jeux favori. Leurs chaînes y sont autant de boudoirs virtuels, d'autres consacrés à la beauté, à la mode, au bien-être. Dans leurs vidéos, elles reproduisent à l'envi les gestes de la connivence féminine, s'adressant à leurs milliers d'abonnées comme à autant d'amies intimes auxquelles elles confieraient le secret de leurs yeux charbonneux ou de leurs teints parfaits.

Des chaînes YouTube très populaires

Avec près de 125 000 abonnées, la chaîne d'Asma Farès compte parmi les plus populaires de cette sphère en France. Cette Marseillaise de 36 ans y montre comment se maquiller pour un mariage, une fête religieuse ou une journée de travail, mais aussi comment nouer son foulard à la mode de Dubaï ou en turban. « *Esthéticienne et maquilleuse de formation, je connais bien l'univers de la beauté. Avant de devenir youtubeuse, j'ai moi-même été une grande consommatrice de vidéos. Plus j'en regardais, plus je me disais que j'avais quelque chose à apporter* », se souvient Asma. Enthousiaste, elle se lance en 2012. « *C'est parfois sportif ! Entre le tournage, le montage et la publication, cela m'occupe pratiquement tous les jours* », s'amuse Asma.

La vidéo de bienvenue de la chaîne d'Asma Farès

« Mes abonnées sont friandes de lookbooks, ces vidéos dans lesquelles on présente nos tenues du moment », renchérit Hasna, 32 ans, de la chaîne d'Hasna.B. Blouses vaporeuses portées sur un pantalon ample, robes longues ceinturées à la taille ou tuniques fleuries manches trois-quarts associées à un jean... Les hijabistas optent pour des vêtements fluides mais branchés, qui les couvrent, des chevilles aux avant-bras, sans être informes. Pour se démarquer, les youtubeuses se professionnalisent, faisant de leurs vidéos des écrans toujours plus girly et de leurs chaînes la vitrine éclatante de leur popularité. « Il faut trouver des lieux originaux où filmer, choisir la musique adéquate, référencer chaque article présenté. On peut travailler des heures pour produire une vidéo de cinq minutes », souligne Hasna, installée depuis peu à Singapour avec son mari et ses jumelles.

Un tutorial sur la chaîne d'Hasna. B

A 28 ans, Mouna Daoudi, de la chaîne Muslim Queens, est elle aussi très active sur la plateforme de partage. Entre présentation de ses favoris du mois, swap – échange de cadeaux surprises – avec d'autres youtubeuses et recettes de cuisine, cette jeune femme d'origine algérienne, titulaire d'un master en informatique gère sa chaîne comme une chef d'entreprise, à Hasselt en Belgique. Pourtant, avec une rémunération d'un dollar (environ 90 centimes d'euro) pour mille vues de la part de YouTube, vivre de sa passion reste une gageure. Mouna, Hasna et Asma sont loin de se verser un salaire. « Cela permet de remplir un Caddie par semaine, tout au plus », résume Hasna. « Gagner de l'argent n'est clairement pas leur première motivation. La logique entrepreneuriale des hijabistas révèle avant tout une volonté d'affirmation de soi, loin du cliché de la musulmane soumise, rappelle Faïza Zerouala, journaliste et auteure de Des voix derrière le voile (éd. Premier Parallèle). Certaines évoquent même la figure de Khadija, la première épouse du prophète Mahomet. C'était une entrepreneuse, qui dirigeait son commerce d'une main de maître, malgré le qu'en-dira-t-on. »

Un voile assumé et revendiqué

Pour continuer de susciter la curiosité, les hijabistas se plient à un cahier des charges précis, se mettant en scène en train de se maquiller, de tester des produits, ou dans des vlogs, ces journaux intimes filmés où l'on dévoile son quotidien. « On y voit leurs appartements, leurs familles. On a l'impression de faire partie de leurs vies, d'être leurs amies », s'emballe Assia, comptable de 28 ans et fan de la première heure d'Asma. « Les hijabistas sont parfaitement représentatives de notre société mondialisée, où chacun s'expose à grands coups de selfie. Il est toutefois intéressant de constater qu'elles produisent une flopée d'images tout en se revendiquant d'une religion qui fuit la représentation », analyse Bruno-Nassim Abouddrar, professeur d'esthétique à la Sorbonne Nouvelle et auteur de Comment le voile est devenu musulman (éd. Flammarion). Un paradoxe d'autant plus étonnant que ces jeunes femmes, qui s'exposent ainsi en un clic, ont souvent longuement mûri leur décision de porter le voile.

« Une femme peut prendre soin d'elle tout en étant croyante. La pudeur ne se réduit pas à un rouge à lèvres, c'est avant tout une façon d'être, un respect de soi et des autres. »

Mouna, de la chaîne Muslim Queens

En quête de sens après un divorce douloureux, Asma a fait ce choix en juin 2010. Mouna affirme avoir trouvé dans le port du voile un profond apaisement. « Je me suis posé beaucoup

de questions. Je me suis mise à prier, à lire, à vouloir en savoir plus sur ma religion. Finalement, j'ai compris que c'est ce qui me manquait pour vivre pleinement ma foi », explique-t-elle. Mais le principe de pudeur qui sous-tend le port du voile islamique n'est-il pas en contradiction avec la mise de scène de soi sur YouTube ? « Absolument pas, répond Mouna. Une femme peut prendre soin d'elle tout en étant croyante. La pudeur ne se réduit pas à un rouge à lèvres, c'est avant tout une façon d'être, un respect de soi et des autres. »

Le « teaser » de la chaîne Muslim Queens

Conjuguer féminité et modestie, s'épanouir dans son travail comme dans sa vie de famille... Pour nombre de leurs abonnées, les hijabistas du Web sont l'image même de la femme accomplie. « J'ai longtemps douté que l'on puisse tout mener de front. Je pensais qu'il fallait choisir entre mode de vie moderne et respect des traditions. Découvrir ces filles m'a ouvert les yeux. Pour moi, ce sont de véritables exemples », confie Safia, secrétaire de direction de 33 ans.

Une pluie de critiques à affronter

Si les éloges fleurissent sous leurs vidéos, les hijabistas s'exposent aussi à une litanie de remarques acerbes. « On m'a déjà écrit "tu vas aller en enfer" ou "tu salis notre religion" », lance Hasna. « Je surnomme celles qui postent ces réflexions les "imamettes" ! », s'exclame de son côté Asma. Elles ont un message très culpabilisant. Elles affirment que nous égarens celles qui nous regardent, que nous les pervertissons. Elles ont l'œil sur tout. Récemment, on m'a vertement fait remarquer que l'on apercevait quelques-uns de mes cheveux dans l'une de mes vidéos. Avant, c'était l'épilation des sourcils qui posait problème », égrène-t-elle, un peu lasse. Hypocrisie ou mauvais esprit ? Ces internautes rigoristes continuent de regarder massivement les vidéos des hijabistas, en cherchant peut-être des conseils beauté sans oser l'assumer. Cette parenthèse frivole serait alors un plaisir coupable dont elles se défendent. Alimenter la polémique, nourrir le débat par des messages bien sentis leur permettrait de se dédouaner, de maintenir à distance ce monde de paillettes qui les fascine autant qu'elles le rejettent.

« Les hijabistas refusent de se laisser dicter leurs conduites car elles ne se sentent pas conditionnées par un système normatif absolu. » Maryam Borghée, chercheuse

« Le ressentiment de ces filles est à comprendre comme une désillusion. Elles considèrent qu'en arborant "l'emblème" du volet féminin de l'islam, il convient de se comporter en conséquence. Or elles estiment que les hijabistas ne sont pas à la hauteur des responsabilités morales et de la réserve que l'usage du voile implique », souligne Maryam Borghée, chercheuse au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL) et auteure de *Voile intégral en France. Sociologie d'un paradoxe* (éd. Michalon). « Il ne faut pas se leurrer, cette "police 2.0", on la retrouve partout sur le Web, tempère Faïza Zerouala. Et dans l'islam, les croyants ont le devoir d'alerter leurs coreligionnaires quand ils sont dans le "faux". Cela s'appelle un "rappel". Il doit néanmoins se faire en privé et avec tact pour ne pas blesser l'autre. Rien à voir, donc, avec ces blâmes publics destinés à affirmer une hypothétique supériorité religieuse. »

Confrontées à une défiance récurrente à chacune de leurs publications, Mouna, Asma et Hasna optent toutes pour la même ligne de conduite : elles effacent le message et en bloquent l'auteur. « Je suis habituée à ces attaques, elles me laissent indifférentes. Je ne vois pas

pourquoi je devrais y répondre et me justifier auprès de gens que je ne connais pas », rétorque Mouna. Pour Maryam Borghée, « le détachement des hijabistas est le signe de la prise en main de leur pratique religieuse. Elles refusent de se laisser dicter leurs conduites car elles ne se sentent pas conditionnées par un système normatif absolu. » Faïza Zerouala confirme : « Pour ces femmes, le voile représente une pudeur qui ne contrevient pas à l'idée qu'elles se sentent pleinement occidentales. Loin d'être antinomiques, ces deux identités se rejoignent, se superposent. »

Leslie Rezzoug

- SOCIÉTÉ

Titre 3 : Les propos de Laurence Rossignol comparant le voile à l'esclavage soulèvent un tollé

La ministre de la famille a suscité un concert de protestations en effectuant un parallèle pour le moins hasardeux entre l'esclavage et le port du voile par les musulmanes.

Par Gaëlle Dupont

Publié le 31 mars 2016 à 01h18

La ministre de la famille Laurence Rossignol pose dans son bureau à Paris, le 2 juin 2014.

FRED DUFOUR / AFP

C'est en partie pour sa capacité à ne pas faire de vagues que Laurence Rossignol a été promue ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes lors du remaniement gouvernemental du 11 février. Ce talent semble envolé.

Invitée sur RMC mercredi 30 mars, elle a suscité un concert de protestations en effectuant un parallèle pour le moins hasardeux entre l'esclavage et le port du voile par les musulmanes, agrémenté de l'emploi du mot « nègre ». M^{me} Rossignol était interrogée par le journaliste Jean-Jacques Bourdin sur les marques de mode qui investissent le créneau du voile islamique. « *Bien sûr qu'il y a des femmes qui choisissent, il y avait aussi des nègres américains qui étaient pour l'esclavage (...), répond alors la ministre. Je crois que ces femmes sont pour beaucoup d'entre elles des militantes de l'islam politique.* »

« Faute de langage »

Les réactions ont fusé à la vitesse du clic sur le réseau Twitter, rassemblées autour du mot-clé #rossignoldémission. Une pétition réclamant des sanctions pour les « *propos racistes* » de la ministre a été mise en ligne. « *Je dénonce avec force ces propos qui stigmatisent les femmes musulmanes* », a, de son côté, déclaré à l'AFP Abdallah Zekri, président de l'Observatoire national contre l'islamophobie et secrétaire général du CFCM, l'instance représentative du culte musulman auprès de l'Etat.

Interrogée par le site BuzzFeed, M^{me} Rossignol s'est d'abord abritée derrière la référence à l'« ouvrage abolitionniste » *De l'esclavage des nègres*, de Montesquieu (en fait un extrait du traité *De l'esprit des lois*, paru en 1748), soulignant qu'elle n'employait jamais ce terme « *sauf quand on évoque l'esclavage et les négriers* ». « *La référence n'était pas évidente* », a-t-elle concédé.

Puis, interrogée par l'AFP, elle a reconnu une « *faute de langage* », avant d'affirmer qu'elle « *ne retirait pas un mot* » de ce qu'elle avait dit par ailleurs. « *L'enjeu, c'est celui du contrôle social sur les femmes* », avait-elle déclaré sur RMC, critiquant les marques de vêtements qui font la promotion de leur « *enfermement* ». M^{me} Rossignol dénonçait également « *la pression et l'emprise de groupes salafistes* » sur « *les femmes musulmanes en France* ».

« C'est pire que maladroit, c'est grave »

Laurence Rossignol est connue pour son franc-parler et ses convictions féministes. Elle n'est pourtant pas suivie par Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Si cette dernière estime également que le voile islamique est un signe « *d'enfermement et d'infériorité* », elle juge les termes de la ministre « *pas opportuns* ». « *Je ne vois pas de similitude avec l'esclavage et je ne dirais pas que toutes les femmes qui portent le voile sont des militantes, explique-t-elle, la plupart d'entre elles sont assignées à le porter par les traditions qu'on leur impose.* »

Marie Allibert, porte-parole d'Osez le féminisme, perçoit aussi le voile comme un symbole « *d'oppression* » mais se dit « *scandalisée* » par les mots de M^{me} Rossignol. « *C'est pire que maladroit, c'est grave*, réagit-elle. *L'esclavage a fait des millions de morts, cette comparaison n'est pas adaptée.* » Osez le féminisme ne publiera pourtant pas de communiqué sur le sujet. Certaines femmes se revendiquent féministes et libres de porter le voile... « *Cette question est un piège dans lequel il est facile de tomber* », observe Marie Allibert.

Gaëlle Dupont

- SOCIÉTÉ

Titre 4 : Polémique sur la mode islamique

Plusieurs marques ont décidé de créer des lignes de vêtements, relançant le débat sur le voile.

Par Gaëlle Dupont et Juliette Garnier

Publié le 01 avril 2016 à 19h59

Deux modèles de « Burkini » en vente chez Marks & Spencer.

Marks & Spencer

D'abord, des condamnations. Puis, des soutiens. Les propos tenus par Laurence Rossignol sur RMC à propos du voile islamique suscitent des réactions en chaîne. Mercredi 30 mars, la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes est interrogée par Jean-Jacques Bourdin à propos d'un article du *Parisien* consacré aux « *marques qui se mettent à la mode islamique* ». Elle réagit comme suit :

« Bien sûr qu'il y a des femmes qui choisissent, il y avait aussi des nègres américains qui étaient pour l'esclavage. (...) Je crois que ces femmes sont pour beaucoup d'entre elles des militantes de l'islam politique. »

Elle avait aussi qualifié d'« irresponsables » des marques qui, « *d'un certain point de vue, font la promotion de cet enfermement du corps des femmes* ».

Lire aussi Laurence Rossignol compare les femmes choisissant de porter le voile aux « nègres qui étaient pour l'esclavage »

M^{me} Rossignol subit d'abord un concert de réprobations sur les réseaux sociaux. Elle concède rapidement une « *faute de langage* » à propos de l'emploi du mot « *nègre* », qu'elle situait dans le contexte historique de l'esclavage, mais maintient le reste de ses propos. Ceux-là continuent à provoquer des réactions indignées. Une pétition réclamant des sanctions, mise en ligne sur le site Change.org, a rassemblé près de 30 000 signatures.

« Otant aux concernées leur subjectivité, leur pouvoir d'agir et de raisonner par elles-mêmes, [Laurence Rossignol] les a réduites à des poupées de porcelaine nécessitant une aide extérieure pour savoir ce qui est bon et moins bon », écrivent ses auteurs. La comparaison avec l'esclavage est, selon eux, à la fois « *anachronique et dénuée de tout sens historique et politique* » et une « *insulte à la mémoire des millions d'individus, de familles et de pays détruits par l'esclavage et ses conséquences* ».

« Immense et juteux marché mondial »

Au sein du gouvernement et parmi les élus, les déclarations de M^{me} Rossignol provoquent un silence radio. Il est vrai qu'elles ont été faites le jour de l'abandon de la réforme constitutionnelle par le gouvernement, qui a mobilisé les esprits. En privé, au ministère de l'intérieur, on s'inquiète toutefois de la réaction des musulmans de France. Mais au lendemain de ses déclarations, la ministre reçoit de façon inattendue plusieurs soutiens. Dans un communiqué publié jeudi 31 mars, une dizaine d'associations féministes « *se réjouissent que [la ministre] ait réagi avec force et indignation face à la banalisation du port du voile islamique, qui veut se faire beau et élégant à travers des défilés de mode visant un immense et juteux marché mondial* ».

Parmi les signataires figure la Coordination française pour le lobby européen des femmes, qui regroupe 75 associations. Autre intervention de poids, celle de la présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Danielle Bousquet. M^{me} Rossignol « *n'a pas fui le débat et a eu raison de dénoncer l'irresponsabilité des grandes marques qui, au nom du profit, n'hésitent pas à reprendre à leur compte une stratégie fondamentaliste politico-religieuse* », affirme l'ancienne députée dans un communiqué, qui prend tout de même soin de rappeler « *qu'il n'y a pas une islamiste derrière toute femme voilée* ».

Gilles Clavreul, délégué interministériel chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, défend lui aussi la ministre, « *dont le seul crime est de défendre la liberté et la dignité des femmes contre les noces barbares du cynisme marchand et de la bigoterie* ».

Dans un entretien au Monde, la philosophe féministe Elisabeth Badinter estime que si la ministre a eu « un mot malheureux en parlant de “nègres” », elle a « parfaitement raison sur le fond » et appelle même au boycott de ces enseignes.

Lire aussi la tribune d'Elisabeth Badinter : « Etre traité d'islamophobe est une arme que les islamo-gauchistes ont offerte aux extrémistes »

S'il est aujourd'hui à la source de ce débat, le phénomène de la mode destinée aux femmes musulmanes n'est pas tout à fait nouveau. Uniqlo a lancé une première collection de vêtements dits « *pudiques* » en Asie au cours de l'été 2015, puis tout dernièrement aux Etats-Unis. Ses hidjabs – voiles entourant le visage et masquant les cheveux – sont désormais en vente à Londres. Et, en janvier, Dolce & Gabbana a lancé sa collection Abaya. Marks & Spencer vend deux modèles de « *Burkinis* », une combinaison de bain composé de trois pièces (un leggings, une tunique et un hidjab). « *Et ce depuis plusieurs années* », précise une porte-parole de l'enseigne britannique.

230 milliards de dollars en 2014

Au passage, la polémique emporte H&M. L'enseigne suédoise a fait appel à une mannequin voilée lors d'une campagne vidéo pour le recyclage de vêtements. Une photo extraite de ce film de la fin de 2015 a été présentée à tort comme le lancement d'une collection, explique une porte-parole.

Il n'empêche. Le débat anime le secteur. « *Renoncez au fric, ayez des convictions. Vous êtes là pour embellir les femmes !* », a ainsi lancé mercredi 30 mars, l'homme d'affaires Pierre Bergé (coactionnaire du Monde), sur Europe 1, en s'adressant aux marques.

« *Il s'agit d'une polémique misérable* », a réagi à l'Agence France-press (AFP) le blogueur musulman « *orthodoxe* » Fateh Kimouche, spécialiste de l'économie islamique. Selon lui, ces articles proposés par des marques généralistes « *répondent tout simplement à un marché* ». « *La France a un retard sur la mode islamique* », assure Hélène Agesilas, cocréatrice de la marque Fringadine, qui vend des vêtements longs typiques de cette mode dite « *pudique* ». « *Il y a une réelle demande des femmes* », souligne-t-elle dans un entretien à l'AFP, citant une étude selon laquelle le marché mondial de la mode islamique, évalué par un cabinet à 230 milliards de dollars (202 milliards d'euros) en 2014, pourrait atteindre plus de 320 milliards en 2020.

Lire aussi la tribune d'Elisabeth Badinter : « Etre traité d'islamophobe est une arme que les islamo-gauchistes ont offerte aux extrémistes »

Gaëlle Dupont et Juliette Garnier

Voir les contributions

- POLITIQUE

Titre 5 : Dissensions au PS après les propos de Manuel Valls sur le salafisme

Le chef du gouvernement avait estimé, lundi 4 avril, que le voile islamique représentait « un asservissement de la femme »

Par Bastien Bonnefous

Publié le 06 avril 2016 à 01h18

Le premier ministre Manuel Valls lors de la Journée de réflexion autour du thème "L'islamisme et la récupération populiste en Europe", au théâtre Dejazet à Paris, le 4 avril 2016. The Upsurge 2016, Day of reflection on the theme : Islamism and the populist recovery in Europe, Dejazet theater. In the presence of Manuel Valls, French Prime Minister, in Paris on April, 4th 2016. FRANCE ONLY

AURELIEN MORISSARD / IP3

L'annonce a été faite mardi 5 avril dans la matinée, à la fin de la réunion du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, par son président Bruno Le Roux. Les députés PS vont créer un groupe de travail afin de mettre en place un « *cercle de défense de la République* », dont l'animation doit être confiée à Malek Boutih, élu de l'Essonne et proche de Manuel Valls. L'information a surpris plusieurs députés PS, tant M. Boutih, auteur, en juillet 2015, d'un rapport remis au premier ministre sur la radicalisation de la jeunesse française, critiqué par plusieurs de ses collègues pour ses conclusions polémiques, n'est pas jugé comme le plus à même de rassembler le PS sur le sujet.

Même si ses contours exacts restent à définir, la création de ce cercle dénote des tensions qui traversent actuellement le PS, à un an de l'élection présidentielle, concernant son rapport à la nation, à la laïcité et plus précisément à l'islam. Des tensions ravivées par les propos tenus lundi soir par M. Valls, lors d'un colloque organisé autour du thème du « *sursaut républicain* ».

« Faire peur aux Français »

Devant l'auditoire du Théâtre Dejazet, à Paris, le premier ministre a appelé les Français à réagir contre l'islam radical et le salafisme, estimant qu'« *une forme de minorité agissante, des groupes sont en train de gagner la bataille idéologique et culturelle* ». Il a également déclaré que la question du voile islamique était « *posée* » car « *ce que représente le voile pour les femmes, ce n'est pas un phénomène de mode, ce n'est pas une couleur qu'on porte, c'est un asservissement de la femme* ».

Ses propos ont provoqué une vive réaction au sein des instances représentatives de la communauté musulmane en France. « *On a plus besoin maintenant d'apaisement et de travail de fond, et pas tellement d'effets d'annonce et de prises de position un peu clivantes, qui pourraient être perçues comme stigmatisantes* », a répondu Anouar Kbibeche, le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), précisant que « *sur le terrain, nous ne voyons pas de signaux qui confortent cette thèse d'un raz-de-marée de la pensée extrémiste et salafiste* ».

« Qu'on arrête de faire peur aux Français ! Est-ce que la campagne [présidentielle] a déjà commencé ? », a ajouté Abdallah Zekri, le président de l'Observatoire national contre l'islamophobie, estimant que « les autres extrémistes, l'extrême droite et les groupes identitaires, vont se précipiter dans cette brèche ».

Mardi après-midi, lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Valls a légèrement nuancé ses propos. *« Ce sont toutes les atteintes à la laïcité qui doivent être bien entendu dénoncées. Ne donnons pas le sentiment que nous visons à travers tel ou tel propos une seule religion »,* a-t-il déclaré. Mais, sur le fond, il continue de penser que la gauche, dans l'optique de la présidentielle et des années qui viennent, doit s'emparer de la question des valeurs et de l'identité nationale.

« Nous sommes en guerre »

Une position loin d'être partagée par tous les socialistes, y compris au sein du gouvernement. *« Je ne suis pas d'accord avec son analyse, je pense que la bataille sociale et économique reste la plus importante »,* explique un ministre. Mardi soir, sur RFI, le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, a mis en garde contre le risque de *« fracturer la société »*. Mais, pour l'instant, les voix discordantes s'expriment surtout sous couvert de l'anonymat, craignant de déclencher une trop forte polémique sur un sujet sensible. *« Valls nous pousse dans un débat piégeux avec ses déclarations au canon. Le premier qui émet la moindre nuance ou critique par rapport à ce qu'il dit, prend le risque de passer pour un complice des salafistes et donc des terroristes »,* regrette un poids lourd de la majorité.

M. Boutih, en revanche, considère que le premier ministre a raison de parler sans fard, tant il juge la situation alarmante au regard de l'emprise, selon lui, de l'islam radical dans certains quartiers français. *« Valls incarne la République dans la bataille, pas une République en carton, qui est celle des minutes de silence ou des analyses de salon. Il a raison d'aller jusqu'au bout et de nommer clairement l'ennemi. Nous sommes en guerre et il faut être impitoyable »,* estime l'ancien président de SOS-Racisme.

Bastien Bonnefous

- POLITIQUE

Titre 6 : Manuel Valls, l'autorité pour seule stratégie

Confronté à des sondages difficiles et à des couacs répétés, le premier ministre divise de plus en plus son camp.

Par Bastien Bonnefous

Publié le 13 avril 2016 à 19h32 -

Manuel Valls à Vaulx-en-Velin le 13 avril 2016.

PHILIPPE DESMAZES / AFP

Manuel Valls a une obsession : ne pas devenir le François Fillon du PS. Le premier ministre veut continuer coûte que coûte à exister dans le tumulte politique à gauche pour ne pas finir comme son prédécesseur à Matignon du temps de Nicolas Sarkozy, et survivre – contrairement à celui-ci en 2012 – à l'élection présidentielle de 2017, quel qu'en soit le résultat pour la majorité. En chute libre dans les sondages, usé par ses deux années passées Rue de Varenne, de plus en plus critiqué au sein même du gouvernement pour sa méthode, et toujours minoritaire dans le Parti socialiste, M. Valls semble désormais condamné à ne plus faire que ce qu'il sait faire : du Valls.

C'est-à-dire cliver par (presque) tous les moyens au sein de la gauche, transgresser de nouveau par les mots et les idées, pour frapper les esprits et tenter de conserver une plus-value politique minimale afin de préparer l'après-2017. Mais le chef du gouvernement ne peut plus attaquer tous azimuts comme du temps où il était ministre de l'intérieur. Au contraire, sur les questions économiques et sociales, il doit constamment s'aligner sur les équilibres précaires décidés par François Hollande. Sur le projet de « loi travail », M. Valls a dû reculer dans un premier temps devant la CFDT il y a quelques semaines, et désormais devant les organisations de jeunesse.

Après vingt-quatre mois à Matignon, le premier ministre n'a pas réussi à imposer au PS et au pays sa vision sociale-libérale de l'économie. Son discours « probusiness » n'a jamais su convaincre les socialistes et semble même de moins en moins séduire le Medef, désormais attiré par le nouveau héraut du réformisme « en marche », le ministre de l'économie Emmanuel Macron.

Multiplication des couacs

En échec sur son bilan économique et social, Manuel Valls est donc contraint de revenir sur son terrain privilégié, celui sur lequel il bénéficie encore de marqueurs forts vis-à-vis de l'opinion publique : les valeurs et l'autorité républicaines. En quelques mois, il a ainsi troqué son « j'aime l'entreprise » pour « je n'aime pas les salafistes ». Dans une interview accordée à *Libération* mercredi 13 avril, la veille de l'émission de François Hollande sur France 2, il a répété ses dires de la semaine précédente contre l'islamisme salafiste.

Fidèle à ses convictions, il estime que le voile islamique « *identitaire, politique, revendiqué comme tel, en cachant la femme, vise à la nier* ». Au nom d'un « *langage de vérité* », il ajoute qu'il faudrait l'interdire à l'université, même si, concède-t-il, « *il y a des règles constitutionnelles qui rendent cette interdiction difficile* ». Surtout, il sème le doute sur la capacité générale de l'islam à s'intégrer dans la société démocratique française. « *J'aimerais que nous soyons capables de faire la démonstration que l'islam, grande religion dans le monde et deuxième religion de France, est fondamentalement compatible avec la République, la démocratie, nos valeurs, l'égalité entre les hommes et les femmes* », déclare-t-il.

Signe de son affaiblissement, ses propos ont été aussitôt contredits par deux de ses ministres. « *Il n'y a pas besoin de loi sur la voile à l'université. Ce que je vois sur le terrain, ce que me disent tous les présidents d'université, c'est qu'il n'y a pas de problème* », a réagi Thierry Mandon, le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur. « *Il y a une liberté de conscience, une liberté religieuse qui fait qu'on ne va pas imposer les mêmes contraintes à des*

mineurs qu'à des étudiants », a ajouté Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de l'éducation nationale.

Cette double levée de boucliers ministérielle est une nouvelle illustration des couacs qui se multiplient au gouvernement, comme du temps de Jean-Marc Ayrault, alors que M. Valls avait précisément remplacé ce dernier pour les faire cesser. Récemment, le premier ministre s'est publiquement opposé à la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, à propos de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Et, en début de semaine, c'était au tour du secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, proche de M. Valls, de créer le trouble en se prononçant pour la dépénalisation du cannabis, position que ne partage pas le premier ministre.

Risque de terminer hors-jeu

Surtout, ces divergences témoignent d'une opposition de plus en plus forte au sein du gouvernement contre la méthode de gouvernance du premier ministre et contre sa primauté accordée aux thèmes identitaires. « *Il faut que Valls se calme avec ses délires identitaires* », s'énervent un ministre qui reproche au chef du gouvernement d'« *agiter en permanence les peurs et de ne jamais parler aux Français des atouts du pays* ». « *On ne peut plus discuter avec lui, il fait tout tout seul dans son coin, sans jamais prévenir personne* », abonde un autre, qui regrette un « *recroquevillement* ».

Coincé institutionnellement par François Hollande, Manuel Valls n'a pas d'autre choix que de soutenir une nouvelle candidature du chef de l'Etat en 2017. « *Même si le lien s'est distendu, c'est François Hollande qui a été élu, c'est lui qui a créé une relation avec les Français* », rappelle-t-il dans *Libération*. Certains de ses proches regrettent qu'il n'ait pas quitté Matignon quand cela était encore possible, par exemple pour être candidat aux régionales en Ile-de-France en décembre 2015. « *Il aurait été élu dans un fauteuil et aujourd'hui, il serait dans un autre rapport de force avec Hollande* », explique un de ses amis. Désormais, le risque pour Manuel Valls est clairement identifié : voir, jour après jour, pâlir son étoile du recours, pour terminer hors-jeu, entraîné dans sa chute par le chef de l'Etat en cas de défaite dans un an.

Bastien Bonnefous

- OPINIONS

Titre 7 : Sortons de l'islamophobie sociale rampante

TRIBUNE

Pierre Merle

Sociologue, professeur à l'Université européenne de Bretagne

En invoquant la figure de l'islamo-gauchiste contre les adversaires du boycott des « vêtements islamiques », n'invente-t-on pas une nouvelle figure de l'hérétique ?

Publié le 19 avril 2016 à 15h14

Prière à la grande mosquée de Strasbourg, le 20 novembre 2015.

VINCENT KESSLER / REUTERS

Par Pierre Merle

La philosophe Elisabeth Badinter a suscité la polémique par son appel au boycott des marques qui se sont lancées dans la fabrication de « vêtements islamiques ». Elle fait référence à la loi, et elle a raison : « *Nous voulons que les lois de la République s'appliquent à tous et d'abord à toutes.* » Justement, que prescrit la loi française ? Elle interdit le port de la burqa et du niqab. La Cour européenne des droits de l'homme a validé cette interdiction, en mentionnant cependant un « *risque de contribuer à consolider des stéréotypes affectant certaines catégories de personnes et d'encourager l'expression de l'intolérance* ».

Contrairement à la burqa et au niqab, le port du foulard islamique n'est pas interdit en France, sauf à l'intérieur des établissements scolaires. Appeler au boycott des sociétés qui fabriquent de tels foulards risque, selon la Cour européenne, « *d'encourager l'expression de l'intolérance* ». Un citoyen soucieux du respect des droits humains serait plus inspiré en appelant au boycott des entreprises employant des enfants dans leurs usines asiatiques.

Une condamnation du foulard islamique peut-elle être fondée sur le principe de l'égalité hommes-femmes ? Sauf à pouvoir démontrer que le port du foulard islamique relève de la contrainte (les femmes concernées parlent d'un choix) ou qu'il constitue une inégalité, respecter les lois de la République ne permet pas de s'opposer à cette pratique. Les femmes ont le droit de couvrir leurs cheveux d'un foulard, que ce soit pour des raisons religieuses ou esthétiques. Cette question ne devrait pas faire débat. Aussi, lorsque le premier ministre Manuel Valls considère que « *le voile n'est pas un phénomène de mode, c'est un asservissement de la femme* » et qu'il propose d'interdire le port du foulard dans l'enseignement supérieur, son propos va à l'encontre des libertés.

Quant à la loi de 2004 qui interdit à l'intérieur des établissements scolaires publics « *le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance*

religieuse », elle n'est pas sans problème eu égard au droit international. Saisi par un lycéen sikh, Bikramjit Singh, exclu de son école pour avoir refusé d'ôter son turban, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a estimé que la France n'a pas apporté la preuve que le lycéen, en n'ôtant pas son turban, aurait porté atteinte « *aux droits et libertés des autres élèves ou au bon fonctionnement de son établissement* ». Il a estimé que son exclusion constituait une violation du pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont la France est signataire. La majorité des pays européens autorisent d'ailleurs le voile islamique dans les établissements scolaires. La République française a indiscutablement une législation particulière. Il faut l'oxymore « laïcité intolérante » pour définir la conception stricte de la laïcité à la française.

Laïcité et anticléricalisme

Une seconde question est relative à la façon dont notre société peut affronter les tensions communautaires ravivées par le djihadisme. La situation de l'école est à ce titre instructive. En supprimant l'expression de certains signes de l'identité religieuse dans les écoles publiques mais en les autorisant dans les écoles privées, la loi de 2004 a favorisé la création d'enseignements confessionnels.

A côté des 8 500 établissements catholiques existent 282 écoles juives, dont 148 sont en cours de contractualisation, et une trentaine d'établissements privés musulmans (plus une vingtaine d'écoles en cours de création). Dans ces écoles, le port du foulard islamique est la règle, en raison de leur orientation confessionnelle. L'existence d'une norme religieuse dominante est contraire à l'esprit de la laïcité, fondée sur la reconnaissance de la pluralité des croyances. Le communautarisme est ainsi favorisé par le refus de l'altérité dans l'école publique et le choix d'une laïcité qui ne reconnaît pas la diversité et se confond avec la pensée anticléricale.

Le communautarisme se développe aussi en raison de discriminations larvées. Loïc du Parquet, Thomas Brodaty et Pascale Petit (« La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée », 2014) ont montré que près de 20 % des établissements privés catholiques ont recours à la discrimination ethnique dans leur politique de recrutement, en préférant les dossiers scolaires dont les noms ont une consonance française plutôt que maghrébine. Dans le monde professionnel, la recherche de Marie-Anne Valfort montre que les diplômés d'origine maghrébine et de confession musulmane sont particulièrement discriminés, surtout ceux dont le CV est le plus brillant. La stigmatisation et la discrimination sont susceptibles de favoriser le repli communautariste. Il existe bien une islamophobie rampante de la société. La nier constitue un aveuglement favorable à sa diffusion.

Montrer l'existence de cette islamophobie à partir d'études indiscutables ne relève pas, pour reprendre les expressions de M^{me} Badinter, de réactions d'« *islamo-gauchistes* » coupés du « *pays réel* », terme révélateur d'un état d'esprit : l'« islamo-gauchiste » est une version contemporaine de l'hérétique. La simplification et l'anathème constituent un des travers de la société et de ses élites, un des obstacles à surmonter pour que la société soit à la hauteur de ses idéaux, une nation ouverte sur le monde, capable d'intégrer la richesse de sa diversité culturelle.

Pierre Merle est sociologue, professeur à l'Université européenne de Bretagne.

Pierre Merle(Sociologue, professeur à l'Université européenne de Bretagne)

- EMPLOI

Titre 8 : Peut-on interdire le port du voile en entreprise ?

CHRONIQUE

Cabinet d'avocats Flichy Grangé

Avocat

Question de droit social. Si l'employeur ne peut interdire de façon générale et absolue à ses salariés de manifester leurs convictions religieuses dans l'entreprise, il peut toutefois apporter des restrictions à la liberté religieuse dès lors que celles-ci sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

Publié le 06 juin 2016 à 18h45

Aux Etats-Unis, la Cour suprême a tranché, le 1er juin, en faveur de Samantha Elauf, une musulmane qu'Abercrombie & Fitch avait refusé d'embaucher comme vendeuse sous le prétexte qu'elle portait le voile islamique.

JIM BOURG / REUTERS

Face à la manifestation croissante des convictions religieuses au travail, une entreprise peut être tentée d'interdire le port du voile par le biais d'une clause spécifique dans son règlement intérieur. Une telle interdiction est-elle licite ?

Liberté de manifester sa religion et interdiction de discriminer. La liberté religieuse, qui implique la liberté de pratiquer une religion et de manifester ses convictions religieuses, est consacrée par différentes normes tant supranationales que nationales (notamment article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme, article 10 de la Déclaration des droits de l'homme).

Elle a pour corollaire l'interdiction de toute discrimination fondée sur la religion.

Le code du travail interdit ainsi toute discrimination, directe ou indirecte, en raison des convictions religieuses et ce à tous les stades de la vie professionnelle, du recrutement à la formation ou promotion professionnelle et jusqu'à la rupture du contrat (C. trav. art. L. 1132-1). Le code pénal (art. 225-1 à 225-4) sanctionne également les discriminations fondées sur la religion par une peine maximale de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Lire aussi [La justice européenne va trancher sur le voile au travail](#)

Des restrictions justifiées et proportionnées. Si l'employeur ne peut interdire de façon générale et absolue à ses salariés de manifester leurs convictions religieuses dans l'entreprise, il peut toutefois apporter des restrictions à la liberté religieuse dès lors que celles-ci sont

justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché (C. trav. art. L. 1121-1).

Un règlement intérieur peut donc prévoir des restrictions à la liberté de manifester sa religion, si la double condition de justification et de proportionnalité est respectée (C. trav. art. L. 1321-3, 2°).

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** La religion, sujet sensible dans les entreprises

C'est ainsi qu'a été jugée valable la clause d'un règlement intérieur qui imposait au personnel d'une crèche une obligation de laïcité et de neutralité, au regard notamment des conditions de fonctionnement de la crèche, de petite taille et avec peu de salariés, lesquels étaient donc susceptibles d'être en contact avec les enfants ou leurs parents. Le non-respect d'une telle clause par une salariée qui refuse d'ôter le voile islamique justifie un licenciement pour faute grave (Assemblée plénière de la Cour de cassation, 25 juin 2014 n° 13-28.369 PBRI, affaire Baby-Loup).

Des impératifs de sécurité ou d'hygiène peuvent également imposer le port de vêtement de protection rendant incompatible le port de signe religieux (Délibération Halde 2009-117 du 6 avril 2009 n° 41).

Les volontés du client peuvent-elles justifier une interdiction ? Une activité professionnelle ou les conditions de son exercice peuvent justifier une différence de traitement, lorsque cette dernière répond à une exigence professionnelle essentielle et déterminante.

Cependant, l'objectif poursuivi doit être légitime et l'exigence proportionnée (C. trav. art. L. 1133-1, transposant l'article 4 § 1 de la directive 78/2000/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail).

Selon l'Observatoire de la laïcité, des préjugés défavorables émanant de clients ou de co-contractants ne peuvent être assimilés à une exigence professionnelle pouvant donc justifier des restrictions à la liberté religieuse.

Différentes cours d'appel ont déjà jugé que lorsqu'une salariée est en contact avec la clientèle ou des patients, l'interdiction du port du voile islamique est justifiée (CA Paris 16 mars 2001 ; CA Versailles, 23 nov. 2006, n° 05-5149).

Lire aussi Concilier vie professionnelle et vie spirituelle: un exercice délicat

La Cour de cassation est actuellement saisie de cette question : une salariée, ingénieur d'études, effectuant des prestations informatiques chez des entreprises clientes de son employeur, portait un foulard islamique. L'un des clients s'en est plaint. L'employeur a alors demandé à sa salariée de ne plus porter ce voile lors de ses interventions auprès de clients, puis, face à son refus, l'a licenciée pour faute grave.

Afin de trancher ce litige, la Cour de cassation a renvoyé à titre préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) la question de savoir si le souhait d'un client d'une société de conseils informatiques de ne plus voir les prestations de service informatiques de

cette société assurées par une salariée portant un foulard islamique constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante au sens de la directive pouvant justifier donc des restrictions à la liberté de manifester ses convictions religieuses (Cass. soc. 9 avril 2015 n° 13-19.855 FS-PBI).

Un éclairage venu de Belgique

La Cour de cassation belge a également posé une question préjudicielle à la CJUE, portant sur la validité d'un règlement général de l'entreprise qui interdit les signes politiques, philosophiques et religieux visibles sur le lieu de travail, amenant l'employeur à interdire à une réceptionniste musulmane de porter un voile.

L'avocat général vient de rendre ses conclusions. Selon celles-ci, une telle interdiction peut être admise si elle « *ne repose pas sur des stéréotypes ou des préjugés relatifs à une religion ou aux convictions religieuses en général* ».

Lire aussi La Cour suprême des Etats-Unis donne tort à Abercrombie pour avoir refusé d'embaucher une musulmane portant le voile

Cette interdiction peut être justifiée si elle vise à « *mettre en œuvre dans l'entreprise concernée une politique de neutralité en matière de religion et de convictions fixée par l'employeur, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté* ». (Conclusions de l'avocat général CJUE 31 mai 2016, aff. C-157/15).

Si ces conclusions ne lient pas les magistrats de la CJUE, elles constituent un éclairage intéressant. Dans le cas français, peut-on considérer que le souhait du client caractérise des « *stéréotypes ou des préjugés relatifs à une religion* » qui ne justifieraient donc pas une interdiction du port du voile ? Reste à attendre la réponse de la CJUE à la question préjudicielle posée par la Cour de cassation et la décision qui sera rendue par cette dernière.

Nabila Fauché El Aougri, Avocat associé (www.flichygrange.com).

Cabinet d'avocats Flichy Grangé(Avocat)

- OPINIONS

Titre 9 : Elisabeth Badinter, la griffe de la République

A l'avant-garde du combat contre le voile islamique depuis 1989, la philosophe divise à gauche par son féminisme intransigeant, qui vient heurter un autre principe cher à sa famille politique : la tolérance.

Par Marion Van Renterghem

Publié le 13 juin 2016 à 18h32 -

Elisabeth Badinter en 2015.

JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN / AFP

François Mitterrand trouvait qu'elle exagérait. Il le lui avait dit de cet air faussement taquin, qui n'était que la version polie de sa contrariété. « *Vous êtes intolérante ! Moi je les trouve charmantes, ces petites, avec leur foulard...* » C'était à Saint-Malo, où, le temps d'un week-end, le président socialiste avait rejoint ses amis Robert et Elisabeth, l'ancien garde des sceaux et la philosophe-essayiste. De Belle-Ile au mont Sinaï, seul ou en compagnie d'Anne Pingeot et de leur fille encore secrète, Mazarine, le président raffolait de ces escapades avec « *les Badinter* », couple mythique de la gauche et de l'élite française, dont le nom sonne désormais comme un label.

Ils ont de quoi discuter au café, ce jour de novembre 1989, devant les remparts de la ville bretonne. Les Français se sont trouvé l'un de ces sujets qui fâchent, dont ils ont la passion : « l'affaire de Creil ». Trois collégiennes de cette ville de l'Oise, portant le voile islamique, doivent cesser de suivre les cours à la demande du principal du collège, au motif du « *respect de la laïcité* ». Les parents ne cèdent pas, les élèves sont exclues. SOS Racisme s'indigne. Le ministre de l'éducation, Lionel Jospin, invente une solution mi-chèvre, mi-chou : « *L'école doit être une école de tolérance* », mais il ne faut pas afficher les signes religieux « *de façon ostentatoire* ». La réintégration des collégiennes de Creil ne calme pas les débats. Au contraire.

A lire aussi : Rétrocontroverse : 1989, la République laïque face au foulard islamique

Durant ce week-end présidentiel entre amis à Saint-Malo, Elisabeth Badinter est au cœur du volcan. Elle et quatre autres professeurs, tous intellectuels dits « de gauche », font la une du *Nouvel Observateur* pour leur lettre ouverte à Lionel Jospin. Ils adressent au ministre une mise en garde contre « *un Munich de l'école républicaine* », et demandent l'exclusion des élèves qui persisteraient dans leur intention de porter le foulard en classe. Leur « *Profs, ne capitulons pas !* » est le chiffon rouge qui excite les médias, les politiques, et anime les dîners en ville. Les signataires : Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Catherine Kintzler. « *A gauche, on était déjà assez seuls* », se souvient la première de la liste.

Interprétation modulable de la laïcité

« *Déjà.* » Déjà, en 1989, un argument devenu familier leur était opposé : « *Vous faites le jeu de Le Pen* » (Le Pen Jean-Marie, à l'époque). Déjà, ils passaient pour des traîtres à la gauche, des « *intégristes laïques* », des « *réacs* ». Déjà se dessinait ce qui allait devenir la bataille idéologique fondamentale d'aujourd'hui, la nouvelle ligne de fracture à l'intérieur du camp progressiste et, au-delà, dans diverses familles politiques : après le clivage entre sociaux et libéraux, entre souverainistes et mondialistes, la rupture se fait dorénavant entre universalistes et communautaristes. Entre républicains à la française et démocrates à l'anglo-saxonne. Entre gens de principes et gens de tolérance. Entre raides et mous. Entre « *laïques fermés* » et « *laïques ouverts* », comme on dit. L'interprétation modulable de la laïcité, qui, maintenant, agite, divise et remet en question l'opposition classique droite-gauche, est née en 1989, avec l'affaire de Creil.

Au café, François Mitterrand n'est pas content : la raideur de son amie contrarie son électorat et alimente une polémique embarrassante à gauche. Robert Badinter tente sagement d'orienter

la discussion sur le plan juridique. Elisabeth Badinter, comme toujours, ne cède pas d'un iota. Ce que la gauche pense d'elle, elle s'en fout.

Elle a cette manière impassible et définitive de dire « *Je m'en fous* » ou « *Ça m'emmerde* », en tirant une bouffée sur sa vapoteuse et en vous fixant de ses yeux bleu clair. Une manière de renvoyer les questions et d'écouter en vous scrutant longuement. Ce qui l'emmerde, en général : les dîners à plus de quatre personnes, le militantisme, la discipline collective, passer sa thèse universitaire, se maquiller, dépenser de l'argent, débattre en public, se faire prendre en photo. Ce dont elle se fout : le jugement des autres, la séduction, les compromis, les arguments qui ne vont pas dans le sens de sa morale et de ses principes, la Légion d'honneur, qu'elle a refusée maintes fois : « *Je ne la mérite pas.* »

« Le nom de Robert me protège »

Tout serait plus simple si elle n'était pas de gauche. Pire : une statue du commandeur. Tout à la fois féministe de la première heure, historienne de l'ambition féminine au XVIII^e siècle, inconditionnelle de Condorcet et des Lumières, et épouse de Robert Badinter, père de l'abolition de la peine de mort, vénéré pour sa droiture et sa sagesse. L'intéressée n'est pas dupe : « *Le nom de Robert me protège. C'est devenu un nom respectable. Si je ne m'appelais pas Badinter, j'aurais été encore plus attaquée.* »

Elisabeth Badinter est une icône de la gauche, et elle brouille les cartes. Son féminisme radical, en symbiose avec sa famille politique, est entré en collision avec un autre principe de gauche, tout aussi honorable : la tolérance. Tolérance à l'égard de l'autre, des traditions de l'autre, de la religion de l'autre. En s'opposant au port du foulard autant qu'à l'excision ou à la polygamie, signes de soumission des femmes selon une certaine pratique de l'islam, l'universaliste se heurte aux relativistes et différencialistes : admettre ce qui nous est étranger est une vertu. Jack Lang ou Danielle Mitterrand, respectivement ancien ministre et épouse du président de la République, lui reprochaient, eux aussi, sa raideur.

Une millionnaire version amish

Au « *Vous êtes intolérante !* » mitterrandien, elle répond : « *Je suis pour la tolérance, sauf à ce qui est intolérable. J'ai tout de suite compris que cette histoire de voile était une manipulation politique et une attaque de l'égalité des sexes, qui n'est pas négociable.* » Entre le respect des femmes et celui des traditions religieuses, Elisabeth Badinter donne priorité absolue au premier. Son mantra : la République, la loi, la cause des femmes.

« *C'est quelqu'un d'unilatéral dans son combat féministe et laïque. J'aimerais avoir le courage d'aller aussi loin qu'elle* », dit, admirative, son amie Elisabeth de Fontenay.

La dame est austère. Soixante-douze ans, pas le moindre effort et une beauté hypnotisante. Zéro maquillage, les cheveux tenus à la barrette, une jupe d'une longueur religieuse, le pull du même acabit et, pour seule coquetterie, un petit pendentif, voire un foulard de soie autour du cou : une millionnaire version amish. Mais, avec ça, un tempérament joyeux. Couchée à l'heure des poules et levée à celle du coq. Tous les matins, chez elle, Elisabeth Badinter sifflote : sa gaieté de la journée qui vient. A 17 heures, elle prend le thé avec des amies ou des femmes qui lui

écrivent de France et d'ailleurs, en tête à tête, pour écouter leur vie et comprendre. « *C'est mon trip. Ma seule vie sociale.* »

Elle prend le volant de sa vieille Twingo gris métallisé, direction La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, pour s'enfermer là où le Quai d'Orsay a rassemblé ses archives diplomatiques. Elle voyage souvent en Afrique avec ses amis Philippe Val, ancien patron de *Charlie Hebdo*, ou l'avocat Richard Malka. Ses copines fidèles, la journaliste Anne Sinclair, la philosophe Elisabeth de Fontenay, l'ancienne attachée de presse Micheline Amar, l'historienne Elisabeth Roudinesco, la sociologue féministe Liliane Kandel, la productrice de télévision Françoise Castro, se sont résignées à la voir rarement : « *Elle est toujours en bibliothèque, avec ses petits-enfants ou dans sa maison de l'Oise.* » Des souvenirs de vacances, Mazarine garde l'image d'Elisabeth « *assise sur une chaise longue, à lire au soleil en fumant sa clope* ».

Un père vénéré

Elizabeth Badinter.

ANTOINE MOREAU-DUSAULT

D'où tient-elle sa rigidité ? « *Elisabeth n'a pas changé d'un pouce* », constate son ancienne professeure à la Sorbonne, la philosophe Catherine Clément. En 1966, elle avait vite repéré cette jeune étudiante « *déjà très solitaire, concentrée, avec des yeux magnifiques et une coiffure sage. Les cheveux sont devenus gris, mais elle était exactement la même.* » M^{lle} Clément n'était alors que maître-assistante et elle gardait l'œil sur cette élève appliquée dont le nom du père, le riche capitaliste Marcel Bleustein-Blanchet, n'était pas simple à porter, dans un monde universitaire sous la coupe de groupes d'extrême gauche, avec un antisémitisme tapi en embuscade.

Elisabeth est la deuxième de trois filles, la seule intellectuelle de la famille et l'incontestable préférée de son génie de père, Marcel Bleustein, fils d'immigrés juifs russes et marchands de meubles à Montmartre. Autodidacte, il avait fondé, en 1926, avec son frère, une petite société de « réclame », comme on disait alors, qui allait devenir, après moult anéantisements et renaissances, le troisième groupe mondial de communication : Publicis. Résistant sous le nom de Blanchet pendant la guerre, engagé comme pilote dans les Forces françaises libres avec de Gaulle à Londres, il est revenu en France révolutionner la communication, inventer les enquêtes d'opinion, importer les « drugstores » à l'américaine. Inventeur, séducteur, flamboyant, libre, heureux. Une version mondaine d'Elisabeth, qui le vénère.

« Je n'ai jamais été gauchiste »

Sa mère, elle en parle peu. Petite-fille de l'homme politique socialiste Edouard Vaillant, cette catholique de la moyenne bourgeoisie de province s'était convertie au judaïsme pour épouser Marcel. « *Son milieu n'avait rien à voir avec celui de mon père. Ces deux pôles si différents m'ont apporté quelque chose* », note-t-elle, ajoutant que sa mère était « *très belle* » et avait été mannequin avant de travailler pour une émission de radio dépendant du magazine *Elle*. C'est tout. Aux autres questions qu'elle juge intimes, l'interviewée s'arrête tout net et lance, sévère : « *Intrusion !* » On sursaute. La première fois, ça surprend.

Elisabeth grandit dans un milieu progressiste, mais aussi accompagnée par de longues lectures solitaires, refuge de ses problèmes de santé. Les Bleustein-Blanchet ont une forte idée des droits et de l'indépendance des femmes, souvent promues aux postes les plus importants chez Publicis. Marcel valorise ses filles, les incite à travailler, et ne se remettra pas de la mort prématurée de son aînée dans un accident de voiture. Féministe, Elisabeth Badinter le devient sans en avoir besoin.

« C'est le principe de Tocqueville, analyse-t-elle. Pendant la Révolution, ceux qui supportaient le moins les inégalités avec les aristocrates étaient ceux dont la situation sociale était satisfaisante : les bourgeois. »

Le Deuxième Sexe, de Simone de Beauvoir, est le choc. *« Le coup de tonnerre de ma vie. »* En classe de seconde à l'Ecole alsacienne, où elle s'est retrouvée après un passage en pension, les filles ne parlent que de ça. Elisabeth Bleustein-Blanchet tourne les pages sans s'arrêter, dans le bus 82 en rentrant chez elle, avenue Foch.

« J'ai pris conscience de la place des femmes dans la société, des inégalités, de l'assignation à la nature : vous avez un utérus, donc faites des enfants et occupez-vous du mari, de la maison, du ménage. J'ai trouvé ça atroce. Dans les années 1960, les femmes étaient encore emprisonnées de par leur sexe dans un destin obligé. »

Mai 68 lui passe au-dessus de la tête. *« J'avais de la sympathie pour Cohn-Bendit, mais je n'ai jamais été gauchiste. Et les mouvements collectifs, ce n'est pas mon truc. »* Elle a surtout d'autres soucis. Elle a épousé Robert, avocat et ami de son père, de seize ans son aîné. Sur le point d'accoucher, sa préoccupation est de trouver de l'essence pour pouvoir foncer à la maternité, et accessoirement de passer l'agreg de philo. Cette année 1968, elle est collée et s'abonne aux échecs quelques années de suite. Quand elle finit par l'arracher, à la cinquième tentative, elle refuse de passer sa thèse, au risque de se faire mal voir de ses pairs à l'université : *« Ça m'emmerde. »*

Publicis, son talon d'Achille

Les années 1970. L'époque où elle enseigne au lycée de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), puis à l'Ecole polytechnique. Où elle parcourt la province avec Robert, qui tente des recours pour ses clients condamnés à mort, où elle le voit quitter l'appartement à 3 heures du matin pour assister à une décapitation. L'époque où des amis du candidat Mitterrand se retrouvent le dimanche à dîner dans la cuisine des Badinter, rue Guynemer, à préparer, autour d'un plat de pâtes, le triomphe de 1981. Régis Debray et Jacques Attali comptent parmi les habitués, ainsi qu'un jeune collaborateur de ce dernier, Laurent Fabius.

Maurice Lévy se dit qu'il a perdu une occasion de se taire lors d'un dîner chez Marcel Bleustein-Blanchet, dont il est alors le bras droit chez Publicis, où sont présents Elisabeth et Robert. C'est à la fin des années 1970. L'air de rien, la fille du PDG interroge les convives sur ce qu'ils pensent de l'amour maternel. Maurice Lévy, en bon papa poule, ne comprend même pas la question. *« L'amour maternel est la chose la plus évidente qui soit ! »*, tranche-t-il. Peu après sort *L'Amour en plus*, le premier livre signé Elisabeth Badinter et bientôt best-seller, où est décrypté l'aspect purement culturel, non inné, de l'amour maternel. *« J'ai repensé à ce dîner*

en me disant qu'elle avait dû me prendre pour un idiot », s'amuse celui qui est devenu le grand manitou de Publicis, dans ces bureaux qui dominent l'avenue des Champs-Élysées et tiennent tête à l'Arc de triomphe.

Publicis : sentimentalement et matériellement, c'est la force d'Elisabeth Badinter. Intellectuellement, c'est son talon d'Achille : le symbole toujours susceptible de contredire ses positions philosophiques, la menace permanente d'un conflit d'intérêts, l'argument de facilité (« *puissante et riche* ») que ses ennemis adorent.

Dans le bureau de son père

Depuis la mort, en 1996, de ce père tant aimé, et non sans jalousies familiales, elle est la présidente du conseil de surveillance du puissant groupe développé par Maurice Lévy. Plus de mille filiales dans le monde, des revenus d'une dizaine de milliards d'euros et des dividendes faisant d'elle l'une des premières fortunes de France (la treizième en 2012, selon le magazine *Forbes*). Un statut de bourgeoise multimillionnaire qui n'arrange pas ses affaires à gauche. Surtout quand l'image de Publicis vient à l'encontre des idées qu'elle défend.

Jadis, des publicités pour les collants Dim et autres imageries machistes ont fait désordre, vu l'engagement féministe de la philosophe actionnaire. Les féministes naturalistes américaines, choquées par le livre où Elisabeth Badinter défend le droit de ne pas allaiter (*Le Conflit*, 2010), jubilent d'exhiber la pub de Publicis sur le lait Nestlé, et accusent l'auteur de servir ses intérêts.

En avril, Elisabeth Badinter invite à boycotter les marques occidentales qui se toquent de commercialiser du prêt-à-porter islamique. Patatras : le magazine *Challenges* révèle que le groupe Publicis conseille... l'Arabie saoudite. La pourfendeuse du foulard islamique rémunérée indirectement par le royaume qui exporte le wahhabisme, il y a un hic. La philosophe le découvre en lisant la presse. « *Je me suis dit : "Merde." J'ai appelé Maurice Lévy : "C'est quoi, ce truc avec l'Arabie saoudite ?"* »

Le patron lui explique que ce n'est pas grave : Publicis n'est pas le spin doctor du pays, mais une filiale aide les autorités saoudiennes à communiquer avec des businessmen européens. « *C'était un truc mineur, mais ça tombait mal* », admet l'intellectuelle, parée de l'argument juridique : « *Statutairement, comme présidente du conseil, je n'ai pas le droit d'intervenir sur le contenu du groupe. Si c'est indigne, je le dis.* » Elle vient une ou deux fois par semaine avenue des Champs-Élysées et s'installe derrière son ordinateur, dans le bureau de son père. « *Au conseil, elle intervient peu, dit le PDG. Elle pose des questions sur les stratégies, veille au respect des valeurs. Très scrupuleuse, comme dans tout ce qu'elle fait.* »

« Fidélité à l'Histoire »

Femme de principes, vigie morale, idéologue, Elisabeth Badinter n'aime pas ce qui vient brouiller sa cohérence, mais admet que cela arrive : c'est la vie. « *Parfois, je me dis toute seule : "Là, ma fille, t'es pas très cohérente."* » Elle l'est, en tout cas, au fil de son œuvre abondante qui, bien que dispersée entre essais et ouvrages historiques, tourne autour de ses trois obsessions : XVIII^e siècle, féminisme, laïcité. La philosophe a lié les trois en système et en modèle de société. Les Lumières, leur aboutissement dans la République et la Déclaration des droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes et la laïcité qui la garantit.

La judéité joue son rôle en arrière-fond, pour elle dont la famille a été marquée par les camps de concentration, et plus encore celle de son mari. « *L'expérience du XX^e siècle donne une force majeure aux valeurs que je défends : liberté, égalité. Quand on est juif, même si ce n'est pas religieux et si on se fout de sa judéité, on sait vous le rappeler un jour. Ça contraint à ne pas lâcher.* » Pour Kippour, elle va à la synagogue Copernic avec Robert et leurs trois enfants. « *Par fidélité à l'Histoire.* »

Tout se tient dans son œuvre : des ambitieuses féminines du XVIII^e siècle aux trois tomes des *Passions intellectuelles*, en passant par le *Condorcet* coécrit avec son mari, jusqu'à sa biographie de Marie-Thérèse d'Autriche, à paraître à l'automne. Des essais qui lui valent des ennemis dans son camp : à gauche et chez les féministes. Dès 1980, la thèse de *L'Amour en plus* impressionne et agace : pour qui se prend-elle, elle qu'on n'a jamais vue dans un collectif féministe ? « *Mes copines du MLF [Mouvement de libération des femmes] ont froncé le nez, raconte Liliane Kandel. Son père, son mari... Elisabeth n'avait pas le profil de la révolutionnaire idéale.* » Elle s'isole davantage en 2003 avec *Fausse route* : une attaque des néoféministes, marquées par le radicalisme anglo-saxon, dont elle accuse la posture victimaire face à la domination masculine.

« *Elle est profondément moderne, estime Philippe Val. Elle va chercher l'ADN de la liberté dans toutes les couches du XVIII^e et en parlant avec des femmes d'aujourd'hui.* »

Radicale en tout

Elisabeth Badinter a cette manie d'aller au bout de sa logique, qui la rend radicale en tout. Au nom de l'égalité, elle s'est insurgée contre les quotas et la parité. Au nom de la liberté des femmes à disposer de leur corps, elle se fait l'avocate de la prostitution. « *Il est indispensable de traquer les trafiquants, mais l'interdiction qui oblige les femmes à s'isoler est catastrophique sur le plan sanitaire* », note-t-elle. Au nom des mêmes valeurs, elle plaide en faveur du mariage pour tous, mais également de la gestation pour autrui : quoi de choquant pour l'auteur de *L'Amour en plus*, qui ne croit pas à l'amour maternel inné ? Les féministes naturalistes lui tombent dessus. Sylviane Agacinski, de loin la plus courtoise de ses adversaires, n'est en rien d'accord avec elle.

Vingt-cinq ans après l'affaire de Creil, la passionaria de la laïcité n'en finit pas d'énervé. Les événements de la Saint-Sylvestre, à Cologne, le 1^{er} janvier 2016, aggravent encore la rupture. Des centaines de femmes sont agressées par des hommes en majorité maghrébins. Des voix du féminisme d'aujourd'hui, Clémentine Autain ou Caroline De Haas, s'inquiètent des « instrumentalisations racistes ». Badinter s'étrangle : les violences faites aux femmes ne doivent pas cesser d'être combattues sous prétexte que « *ce sont des étrangers qui sont en cause* », écrit-elle dans *Marianne*. Daniel Cohn-Bendit se fâche : « *Badinter est une intégriste de la République. L'élection d'un musulman non religieux à la mairie de Londres prouve que le communautarisme sert mieux l'intégration que la laïcité.* »

« Je n'ai aucune nostalgie »

Le 6 janvier, un an après l'attentat à *Charlie Hebdo*, la philosophe est invitée à la matinale de France inter, en tant qu'indéfectible soutien de l'hebdomadaire satirique depuis son choix de

publier, à ses risques et périls, les caricatures de Mahomet en 2006. « *Il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe* », lâche-t-elle alors. Précisant : « *On ferme le bec de toute discussion sur l'islam en particulier ou d'autres religions avec la condamnation absolue que personne ne supporte : "Vous êtes raciste ou vous êtes islamophobe, taisez-vous !"* »

« J'ai deux valeurs : l'égalité et la liberté. Un vade-mecum très simple pour moi. Pas besoin de réfléchir : c'est oui ou c'est non ! »
Elisabeth Badinter

« Islamophobe ». Qu'Elisabeth Badinter ait osé prononcer le mot est la goutte de trop. L'écart se creuse entre deux gauches qui se caricaturent l'une l'autre en « islamo-gauchistes » et « républicains néoréacs ». « *Badinter se finkielkrautise* », soupirent les premiers, dont Alain Finkielkraut est le grand maudit. « *Je m'en fous* », rétorque l'intéressée. « *Je respecte Finkielkraut, mais c'est un traditionaliste tourné vers le passé. Moi, je n'ai aucune nostalgie. Mes valeurs, même menacées, sont un acquis et une arme au présent.* » Ses meilleures copines ont renoncé à l'assouplir. « *Tu nous embêtes avec la République !* », la taquine Anne Sinclair. « *Ce terme d'"islamo-gauchisme" est injuste !* », tente de la convaincre Elisabeth Roudinesco.

Dans son appartement qui domine les arbres du Luxembourg jusqu'au Panthéon, Elisabeth Badinter savoure le présent, car elle a fait le tri : « *J'ai deux valeurs : l'égalité et la liberté. Un vade-mecum très simple pour moi. Pas besoin de réfléchir : c'est oui ou c'est non !* » Pratique. Elle a laissé tomber la fraternité qui, à notre époque individualiste, « *relève de la mythologie* ». Demain, comme tous les matins, elle sifflotera.

Marion Van Renterghem

- OPINIONS

Titre 10 : « Le “burkini” bafoue les droits des femmes »,

TRIBUNE

Roseline Letteron professeure de droit public à l'Université Paris-Sorbonne

Roseline Letteron (professeure de droit public à l'Université Paris-Sorbonne)

Roseline Letteron, professeure de droit public, invoque le principe de dignité pour interdire ce vêtement qui est le symbole de l'assujettissement des femmes.

Publié le 19 août 2016 à 06h45 -

Le débat sur le « burkini », on s'en doute, n'est pas seulement vestimentaire. Son enjeu est la conception de la laïcité que l'on souhaite mettre en œuvre dans notre pays. On peut en distinguer deux. La première, anglo-saxonne, vise à mettre les religions à l'abri d'éventuelles menaces venant de l'Etat. Elle conduit à une conception extensive du droit d'exercer son culte. La seconde, privilégiée en France, vise à empêcher la pression des religions sur l'Etat. La pratique religieuse relève alors essentiellement de la vie privée.

En déposant devant le tribunal administratif de Nice une demande de référé-liberté afin d'obtenir la suspension de l'arrêté du maire de Cannes (Alpes-Maritimes) – il interdit le port du burkini sur les plages –, le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) s'appuie sur la première conception. Passons sur l'argument fondé sur l'urgence, que le juge a écarté rapidement. Cependant, il entre dans l'examen de fond et examine si l'arrêté attaqué porte une atteinte « *grave et manifestement illégale* » à une liberté fondamentale.

Le CCIF invoque la liberté d'expression, la liberté de conscience et la liberté de culte. La liberté de conscience n'est manifestement pas en cause. Elle relève de la liberté de pensée. Restent les libertés d'expression et de culte, choix intéressant dans l'argumentaire juridique du CCIF. Il aurait pu invoquer d'autres libertés comme le droit au respect de la vie privée, s'il impliquait le droit de s'habiller comme on le souhaite, y compris à la plage. Il préfère invoquer les libertés d'expression et de culte. Le burkini est donc perçu, par les requérants eux-mêmes, comme un moyen d'affirmer sa religion, un signe religieux ostentatoire.

Le juge des référés ne nie pas que l'arrêté municipal entraîne une ingérence dans les libertés d'expression et de culte, qu'il ne dissocie pas. Il estime en revanche qu'elle est justifiée par les finalités poursuivies par l'arrêté.

Le maire invoque des motifs d'hygiène et de sécurité, notamment l'inadéquation d'une tenue qui compliquerait l'éventuelle intervention des secouristes en cas de noyade. Il invoque aussi ce qu'il est convenu d'appeler les « *bonnes mœurs* », notion assez floue mais toujours utilisée pour justifier par exemple l'interdiction de circuler en ville en maillot de bain. Cependant les requérants ont concentré leur attaque sur le troisième et dernier motif invoqué par le maire de Cannes : le nécessaire respect de la laïcité.

Laïcité a la française

Le principe de laïcité figure dans l'article premier de la Constitution, qui affirme que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Il est mis en œuvre par la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, texte qui fait actuellement l'objet d'un véritable tir de barrage venant de ceux qui souhaitent l'émergence d'une liberté religieuse offrant à chacun le droit d'affirmer, de manière ostensible, son appartenance à une communauté religieuse. Le rôle de l'Etat se bornerait alors à garantir l'équilibre entre les différentes communautés.

C'est précisément ce que refuse le juge niçois, qui réaffirme la conception française de la laïcité. Il rappelle que le Conseil constitutionnel, dans une décision du 19 novembre 2004, comme la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans une jurisprudence constante, a déclaré que le droit de manifester ses convictions peut être soumis à des restrictions pour garantir le principe de laïcité. La CEDH laisse aux Etats une large autonomie dans ce domaine.

Dans un arrêt Ebrahimian [*du nom d'une assistante sociale française qui contestait son licenciement – prononcé en décembre 2000 – en raison de son refus d'ôter son voile islamique et qui a été déboutée le 26 novembre 2015 par la CEDH*], la juridiction emploie même l'expression de « *modèle français de laïcité, validant ainsi la conception visant à protéger l'Etat contre toute ingérence des religions et à assurer le respect du principe de neutralité* ».

Une action militante

Le respect du principe de laïcité s'apprécie aussi à travers la menace terroriste et l'état d'urgence. Le juge des référés mentionne « *l'affichage de signes religieux ostentatoires que les requérants, manifestement de confession musulmane, revendiquent dans leurs écritures* », attitude qui est de nature à « *exacerber les tensions* » dans ce lieu public qu'est la plage.

Dans ces conditions, la mesure d'interdiction n'est pas manifestement disproportionnée dès lors que le port du burkini n'est pas seulement un « *simple signe de religiosité* », le fruit d'une démarche individuelle, mais le résultat d'une action militante concertée, dans un but de prosélytisme.

Le juge administratif, lorsqu'il apprécie une mesure de police, est conduit à évaluer l'adéquation entre le but d'ordre public poursuivi par le maire et les moyens employés pour y parvenir. Or, parmi ces objectifs d'ordre public, ni le maire ni le tribunal administratif ne mentionnent les droits des femmes.

Souvenons-nous que dans sa première décision « Dieudonné » de janvier 2014, le juge des référés du Conseil d'Etat invoquait le principe de dignité pour justifier l'interdiction préventive d'un spectacle. Pourquoi ne pas invoquer ce même principe à propos des droits des femmes, bafoués par un vêtement qui est le symbole même de leur soumission ?

Doit-on y voir l'influence désastreuse d'un mouvement féministe qui affirme que le choix d'un vêtement symbolisant l'assujettissement des femmes relève de leur liberté, principe glané dans les *gender studies* américaines (études de genre), reposant précisément sur une conception communautariste de la laïcité ? Sur ce point, le jugement de Nice est une occasion manquée, car la seule mention du principe de dignité aurait permis une affirmation encore plus claire de la conception française de la laïcité.

Roseline Letteron(professeure de droit public à l'Université Paris-Sorbonne) et **Roseline Letteron (professeure de droit public à l'Université Paris-Sorbonne)**

- LES DÉCODEURS

Titre 11 : Comment le « burkini » est devenu la polémique du mois d'août

Retour sur les étapes d'une actualité qui a émaillé le débat politique tout au long du mois d'août, jusqu'à la décision du Conseil d'Etat, vendredi.

Par Les Décodeurs

Publié le 26 août 2016 à 16h48 -

En 2004, une Australienne d'origine libanaise, Aheda Zanetti, invente le « burkini » et dépose le nom.

SAEED KHAN / AFP

Stop ou encore ? Le Conseil d'Etat a invalidé, vendredi 26 août, l'arrêté municipal de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) qui interdisait les vêtements religieux ostentatoires à la plage, visant en premier lieu le « burkini ». Retour sur les dates clés d'une polémique qui a occupé une bonne partie de l'actualité politique au cœur du mois d'août et pourrait continuer de rebondir, malgré cette décision de la haute juridiction.

Lire aussi Arrêtés « anti-burkini » : seules quatre communes ont verbalisé des femmes

2004. Aheda Zanetti, une Australienne d'origine libanaise, invente le « burkini ». Elle explique au Monde avoir voulu proposer une tenue qui permette aux femmes de se baigner en respectant la pudeur religieuse. Les marques Burkini et Burqini sont déposées dans la foulée en Australie et dans plusieurs pays.

2004-2015. De premières polémiques éclatent en France autour de l'autorisation du burkini ou non, comme à Emerainville (Seine-et-Marne), en 2009, ou à Douai (Nord), en 2011. D'autres débats du même type apparaissent à l'étranger, de Constance (Allemagne) en 2014 à Charleroi (Belgique) en 2015, mais toutes ces controverses restent très localisées et la tenue de bain fait, dans l'ensemble, peu de vagues.

30 mars 2016. Alors que plusieurs polémiques éclatent à l'étranger à propos d'enseignes proposant des articles de « mode islamique », la ministre du droit des femmes, Laurence Rossignol, prend position contre ce phénomène dans une interview sur RMC. Le burkini n'est pas visé en tant que tel.

24 juin. Une femme porte plainte à Aurillac (Cantal) parce qu'on l'empêche de se baigner en burkini dans le centre aquatique de la ville, rapporte la presse locale.

Août : controverses en séries en France

5 août. La classe politique française s'empare du sujet à la faveur d'une polémique dans les Bouches-du-Rhône. Une association voulait louer le parc aquatique Speedwater Park des Pennes-Mirabeau sur une journée en septembre. Une réunion pour laquelle l'association avait demandé à ce que la baignade en burkini ou « jilbab de bain » soit autorisée. Bien qu'autorisé en principe par la loi, cet événement suscite une vive opposition de la mairie et de responsables politiques de droite et d'extrême droite. La journée est finalement annulée, annonce le parc le 9 août.

Lire aussi Polémique sur le burkini à Marseille : ce qu'il faut savoir

11 août. Un arrêté interdisant le port de vêtements religieux sur les plages de la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) relance la polémique. Le texte, qui vise implicitement le burkini, a été publié le 28 juillet, mais c'est bien dans ce contexte qu'il attire l'attention au niveau national. Des dizaines de villes du nord et du sud de la France prennent des arrêtés similaires dans la foulée. Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) prennent position contre ces mesures et déposent des recours.

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** Le « burkini », cheval de Troie de l'interdiction du voile ?

13 août. Une rixe sur une plage de Sisco, en Corse, est attribuée à une dispute sur le port d'un burkini. Le maire prend un arrêté interdisant la tenue. Il est finalement apparu dans l'enquête que la tenue de bain avait été évoquée à tort.

17 août. Manuel Valls apporte son soutien aux maires qui interdisent le burkini dans une interview à La Provence.

23 août. Des photographies de policiers niçois verbalisant une femme portant un voile sur la plage de Nice au nom de l'arrêté anti-burkini » choquent en France et à l'étranger.

25 août. Le débat continue de diviser la classe politique, jusqu'au sein du gouvernement. Deux ministres, Najat Vallaud-Belkacem et Marisol Touraine, critiquent les arrêtés « anti-burkini », tandis que Manuel Valls réaffirme son soutien aux maires concernés.

26 août. Le Conseil d'Etat a décidé de suspendre l'arrêté municipal pris à Villeneuve-Loubet, qui visait implicitement le port du burkini. Les juges ont notamment estimé que dans cette commune « aucun élément ne permet de retenir que des risques de trouble à l'ordre public aient résulté de la tenue adoptée en vue de la baignade par certaines personnes. En l'absence de tels risques, le maire ne pouvait prendre une mesure interdisant l'accès à la plage et la baignade ».

Dans les trente autres communes ayant pris des arrêtés similaires, les arrêtés municipaux sont toujours en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient contestés en justice. La décision du Conseil d'Etat concernant l'arrêté de Villeneuve-Loubet se veut un arrêt de principe. Il permet d'affirmer que, en cas de recours, les autres arrêtés seront eux aussi cassés par la plus haute juridiction administrative française.

Les Décodeurs

- ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

Titre 12 : Fillon : «Remettre en cause l'Etat de droit pour lutter contre l'Etat islamique est une erreur»

Pour l'ancien premier ministre, candidat à la primaire de la droite, l'élection présidentielle «ne peut se résumer à un débat sur le terrorisme».

Propos recueillis par Alexandre Lemarié et Matthieu Goar

Publié le 27 août 2016 à 07h42 -

Portrait de François Fillon, ancien premier ministre de Nicolas Sarkozy, entre 2007 et 2012. Dans son bureau de député à l'assemblée Nationale. Aout 2016. Paris . France.

GUILLAUME HERBAUT/INSTITUTE POUR LE MONDE

Alors que la campagne de la primaire s'est accélérée avec l'annonce de la candidature de Nicolas Sarkozy cette semaine, François Fillon se confie à la veille de sa rentrée politique à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), dimanche 28 août. L'ancien premier ministre, candidat à la primaire, critique ceux de sa famille qui « *courent après le Front national [FN] pour gagner les élections* ».

Après la décision du Conseil d'Etat, appelez-vous le premier ministre Manuel Valls à légiférer sur la question du « burkini » ?

Nous sommes à un moment de tension extrême créé par les provocations des intégristes islamistes. Il faut y mettre un coup d'arrêt. C'est la raison pour laquelle j'ai soutenu les maires. C'est une guerre de symbole. Nous devons la gagner.

La décision du Conseil d'Etat impose de clarifier la situation par la loi. Je serais prêt à voter une loi anti-burkini car on ne peut pas laisser les maires et les policiers seuls avec leur liberté d'appréciation.

Mais cette question ne doit pas monopoliser le débat comme cela a été le cas avec la déchéance de nationalité. Se focaliser sur le burkini nous détournerait du vrai sujet : la lutte contre ceux qui sont à l'origine de cet intégrisme et la guerre mondiale contre ce totalitarisme. Car, pendant que nous parlons sans fin de ces sujets, les chefs de l'organisation Etat islamique (EI) continuent à défendre leur idéologie totalitaire en profitant de ces polémiques. Je comprends que le monde entier soit inquiet de voir la France obnubilée par cette question.

Que préconisez-vous ?

Le combat entre la République et les catholiques a été violent. Il a abouti à un compromis. Ce travail-là n'a pas été fait avec l'islam. Le CFCM [*Conseil français du culte musulman*] a été un échec total. Les plus intégristes y ont pris le pouvoir et il y a trop d'influences étrangères en son sein. Nous devons enclencher un dialogue ferme et intelligent avec l'islam.

D'abord, il faudra passer par un contrôle administratif du culte musulman en surveillant les prêches et en interdisant les financements étrangers des mosquées. Les salafistes, les wahhabites, les Frères musulmans n'ont pas leur place en France. Nous devons aussi revoir nos relations avec les régimes comme l'Arabie saoudite ou le Qatar.

Comment renforcer la lutte antiterroriste ? Faut-il enfermer tous les individus qui sont fichés « S » ?

Je défends des mesures plus énergiques qui consistent à sanctionner toutes les personnes qui entretiennent des relations avec l'EI. Pour cela, appliquons le livre IV du code pénal qui réprime l'intelligence avec l'ennemi. Cela permettrait de sanctionner ceux qui partent combattre en Syrie ou qui entretiennent des liens avec nos ennemis tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Remettre en cause l'Etat de droit pour lutter contre l'EI est une erreur. C'est exactement ce dont rêve cette organisation. Les magistrats doivent donc rester au cœur de la lutte. Il faut créer une instance judiciaire chargée de l'antiterrorisme avec un nombre suffisant de magistrats pour instruire tous les dossiers. Je préfère cette réponse-là, efficace et respectueuse de la

Constitution, plutôt que celle qui consiste à mettre des milliers de suspects en détention sans aucune preuve.

La campagne de la primaire semble se focaliser sur les questions d'identité et de sécurité, comme le souhaite Nicolas Sarkozy...

L'élection présidentielle ne peut pas se résumer à un débat sur le terrorisme. C'est le choix de l'avenir de notre pays, d'un modèle de société, pas le choix d'un super-ministre de l'intérieur. La libération de l'économie est tout aussi centrale que la lutte antiterroriste.

Si nous n'évoquons que la sécurité, qui répondra aux inquiétudes du petit artisan ruiné par le RSI [*Régime social des indépendants*] ? Que dira-t-on aux agriculteurs qui gagnent 500 euros par mois ? Que proposerons-nous aux six millions de chômeurs ? Comment résoudra-t-on le problème abyssal des 2 200 milliards d'euros de dettes ? Ce sont des questions fondamentales qui ne doivent pas être occultées par le débat sur les fichés « S ».

Que pensez-vous du programme de Nicolas Sarkozy ?

Il n'y a rien de très nouveau. Même ton, mêmes thèmes et trop de demi-mesures. Il veut mettre fin aux 35 heures mais seulement s'il y a des augmentations de salaires. Il prône un âge de départ à la retraite de 63 ans, alors que tous les autres pays européens sont à 65 ans. Il n'a pas tiré toutes les conséquences de la situation présente.

Ce n'est pas le programme innovant qui permettrait un choc psychologique. Pour redresser la France, nous n'avons pas seulement besoin de symboles identitaires mais aussi de marqueurs économiques.

François Fillon à Paris le 25 août 2016.

GUILLAUME HERBAUT / INSTITUTE POUR LE MONDE

Est-ce efficace de courir de cette façon après le FN ?

Cet été, j'ai été gêné et malheureux de voir [*la présidente du FN*] Marine Le Pen défendre l'Etat de droit et se permettre de tancer certains responsables de mon parti sur ce sujet. Cela en dit long sur la manière dont certains courent après le FN pour gagner les élections.

Je ne découvre pas le débat sur l'identité française. J'ai, avec Philippe Séguin, défendu la République contre les communautarismes, voté non à Maastricht, j'ai été l'un des premiers à réclamer une loi contre le voile à l'école.

Mais cette question de l'identité ne doit pas être abordée de manière défensive, comme si nous doutions de nous-mêmes. C'est une façon de donner raison à l'EI. Le vrai débat, c'est la souveraineté française dans un monde bouleversé. Je veux une France prospère et indépendante sur le plan économique, financier, international.

Pourquoi François Hollande répète-t-il à ses interlocuteurs que Nicolas Sarkozy va gagner la primaire ?

Hollande est à bout de souffle. Il ne lui reste qu'un atout : son habileté. Il a compris que sa seule chance de réélection est de rééditer le débat de 2012. L'élection de 2017 ne doit pas être la

revanche de 2012. Le débat ne doit pas se résumer à un duel entre François Hollande qui a échoué et un ancien président de la République qui n'a malheureusement pas convaincu les Français en 2012.

Pensez-vous toujours pouvoir être au second tour de la primaire malgré les sondages qui vous placent en quatrième position ?

Absolument. Je n'ai jamais accordé la moindre importance à ces sondages. Je suis le seul à apporter une rupture sur le fond, mais aussi sur la manière de gouverner. Je veux revenir à une conception gaullienne de la présidence.

A cause du quinquennat et de la pratique des derniers chefs d'Etat, nous avons vu les faits divers envahir l'Elysée. Le premier ministre doit gouverner et le président prendre de la hauteur, diriger les relations extérieures, ne pas s'exprimer à tort et à travers, incarner dignement la France.

En 2017, les Français auront-ils besoin d'un homme d'expérience ou d'une nouvelle tête, comme le pense le député de l'Eure Bruno Le Maire, aussi candidat à la primaire de la droite ?

Parce que c'est l'élection présidentielle, ils feront plutôt le choix de l'expérience. Dans ce domaine, Sarkozy, Juppé et moi avons des références. Il y a aussi un besoin de renouvellement, je le sens. C'est pour cela que je veux ouvrir significativement le gouvernement à la société civile.

Avant l'été, vous aviez critiqué la modération de M. Juppé en estimant qu'« on ne redonne pas l'espérance avec des tisanes », le pensez-vous toujours ?

Alain Juppé est obsédé par le rassemblement. C'est respectable mais cela se fait au détriment d'une clarification programmatique et idéologique. Cela conduit de mon point de vue à ne pas aller assez loin dans la transformation dont la France a besoin pour se redresser.

Alexandre Lemarié et Matthieu Goar

- SOCIÉTÉ

Titre 13 : A Tremblay-en-France, l'islamophobie ordinaire d'un restaurateur

Dans une vidéo virale, fin août, le chef du Cénacle avait assimilé deux femmes musulmanes voilées à des « terroristes ». Il sera jugé pour discrimination en novembre.

Par Elvire Camus

Publié le 24 septembre 2016 à 09h43

En ce jeudi 8 septembre, ça n'est pas l'affluence des grands soirs au Cénacle, prestigieux restaurant gastronomique de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis). « *En principe, on a environ cinq tables un soir comme celui-là* », relève avec amertume le chef, Jean-Baptiste Debreux, venu, comme souvent, prendre la commande en personne. Dans la petite salle feutrée,

seuls deux couples sont installés de part et d'autre du vivarium à homards, la spécialité de la maison.

Lire aussi En Seine-Saint-Denis, un restaurateur refuse de servir deux femmes voilées

C'est qu'il y a un mois, le restaurateur s'en est pris à deux clientes voilées : « *Tous les terroristes sont des musulmans et tous les musulmans sont des terroristes* », leur a lancé le chef au cours d'un vif échange au milieu de la salle, pleine cette fois-là. La scène, filmée par l'une des deux femmes puis mise en ligne, a suscité l'indignation des internautes. Le maire de la ville, François Asensi (PCF), a publié un communiqué pour condamner des « propos haineux et stigmatisants ». Et la ministre des droits des femmes, Laurence Rossignol, a saisi la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête. Le restaurateur comparaitra le 24 novembre pour discrimination.

Harcèlement en ligne et soutien

L'emballlement médiatique aidant, l'établissement et son chef ont été la cible de harcèlement en ligne, une patrouille de police est restée postée dix jours devant l'entrée du Cénacle.

M. Debreux a aussi reçu beaucoup de soutien. Notamment de la part d'internautes qui jugent que ses propos relèvent de la liberté d'expression. Ce fameux soir, le restaurateur avait affirmé (comme on peut l'entendre dans la vidéo) : « *Je suis dans un pays laïque et j'ai le droit d'avoir une opinion. Et des gens comme vous, j'en veux pas chez moi !* » Sûr de son fait, le restaurateur ne voit aucun caractère islamophobe dans son propos.

A quelques détails près, les deux parties s'entendent sur une même version. C'est leur interprétation qui diffère. « *C'est moi qui suis venu les voir* » une fois qu'elles se sont installées à table, confirme le restaurateur. Il est accessible et calme. « *Je leur ai simplement fait remarquer qu'elles pourraient se présenter un peu moins voilées, que dans le contexte actuel, ça fait peur.* » M. Debreux ne voit pas le problème : « *Je leur ai fait une réflexion comme j'aurais pu la faire à une personne qui se présente en short et en tongs dans mon restaurant* », poursuit-il assimilant le voile islamique à une tenue incorrecte. Sur la vidéo, on distingue clairement que l'une des deux femmes porte un hijab gris qui encadre son visage et couvre ses cheveux. Selon leur avocat, M^e Christophe Accardo, l'autre jeune femme portait le même type de foulard.

M. Debreux assure : il n'est pas raciste ! D'ailleurs, il a « *un ami juif* », insiste-t-il comme preuve de sa bonne foi. Pourquoi alors s'être emporté ce soir-là à la vue des deux femmes voilées ? Il évoque pêle-mêle les récents attentats terroristes, la polémique sur le burkini, cet ami qu'il a perdu au Bataclan, le 13 novembre... A l'en croire, la simple vision de deux femmes portant un hijab a suffi à faire ressurgir des souvenirs douloureux. Et justifié qu'il leur demande de se faire discrètes.

Bonne réputation

Toutefois, le chef, qui a regretté publiquement ses propos, tente de se justifier. « *J'ai été poussé à bout* », se défend-il. Un argument que reprend son avocat, M^e Joseph Cohen-Saban. « *Mon client a dit des choses qui ne se disent pas, évidemment. Mais s'il ne s'était pas fait traiter de*

raciste, il n'aurait pas dérapé », plaide-t-il, faisant référence aux propos d'une des jeunes femmes qui affirme dans la vidéo « ne pas vouloir être servie par (un) raciste ». « Les racistes ne mettent pas de bombes et ne tuent pas des gens », avait alors rétorqué le restaurateur.

Selon celui-ci, les deux femmes se seraient présentées chez lui pour le piéger délibérément. Cette hypothèse d'un testing (ou coup monté) a un temps été envisagée par les enquêteurs avant d'être écartée, faute d'éléments. De toute façon, souligne une source proche du dossier, testing ou pas, cela n'aurait rien changé au fond de l'affaire.

M^e Christophe Accado, l'avocat des deux femmes, rejette fermement cette version selon laquelle les deux femmes auraient fomenté un complot. Selon lui, ses clientes, Sarah et Myriam, deux mères de famille « ordinaires » d'une trentaine d'années qui ont tenu à garder l'anonymat, ne s'étaient pas vues depuis longtemps et elles avaient choisi le Cénacle pour leurs retrouvailles en raison de sa bonne réputation. L'établissement est en effet bien noté sur les sites spécialisés. François Asensi, le maire de la ville, parle même d'« une des meilleures tables de Tremblay ».

Tempête médiatique

Sarah et Myriam, elles, ne souhaitent plus revenir sur cette soirée du 27 août. Elles n'ont donné aucun entretien à la presse et attendent la décision du tribunal. Sollicitées à plusieurs reprises, elles ont décliné les demandes du *Monde*. « Mes clientes ne sont pas prêtes à revivre les faits », précise M^e Accardo, qui ajoute que cette agression, la première du genre pour les deux femmes, a été vécue comme « un traumatisme » et laissera des traces. En plein cœur elles aussi de la tempête médiatique qui a suivi cette soirée, elles bénéficient de l'aide du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) – association qui recense les actes antimusulmans et accompagne les victimes –, qui leur fournit un avocat et un suivi psychologique.

Pour M^e Accardo, cette affaire aura des répercussions auprès de toutes les femmes qui portent le voile en France et comprendront qu'elles ne sont pas les bienvenues en dehors « des lieux où l'on s'attend à les croiser ». « Cette expérience va en refroidir plus d'une », regrette-t-il.

Une seule de ses deux clientes a porté plainte, Sarah, qui est enseignante. Myriam, elle, n'a pas souhaité s'exposer davantage en affrontant une procédure judiciaire. Elle a repris « une vie normale » et sera entendue en tant que simple témoin.

Chronologie Tremblay-en-France

Samedi 27 août Myriam et Sarah se rendent au Cénacle, où elles ont une altercation avec le chef du restaurant qui les assimile à des « terroristes » en raison du voile qu'elles portent. Elles contactent la police qui se rend sur place et rédige un procès-verbal de main courante.

Dimanche 28 août Le parquet de Bobigny ouvre une enquête judiciaire. Si aucune plainte n'a encore été déposée, l'intervention de la police permet au Parquet de s'appuyer sur de premiers éléments.

Lundi 29 août Sarah porte plainte contre le restaurateur. Myriam ne souhaite pas engager de procédure.

Mercredi 31 août L'enquête du parquet débouche sur une convocation de M. Jean-Baptiste Debreux qui sera jugé pour « *discrimination dans la fourniture d'un service en raison de l'appartenance à une religion dans un lieu accueillant du public* ».

Jeudi 24 novembre Date du jugement.

Elvire Camus

- OPINIONS

Titre 14 : Burkini : Il faut combattre le prosélytisme extrémiste et le sexisme

TRIBUNE

Nathalie Heinich Sociologue

Le burkini n'est pas une question religieuse, mais politique. Le Conseil d'Etat aurait dû valider les arrêtés en vertu de la légitime limitation du droit à la liberté d'expression, selon la sociologue Nathalie Heinich.

Publié le 30 août 2016 à 11h10 -

« L'affichage de comportements manifestant l'adhésion à une conception fondamentaliste de l'islam, tel que le port du burkini, ne relève pas de l'exercice d'une religion : il relève de l'expression d'une opinion, et d'une opinion délictueuse, puisqu'il s'agit d'une incitation à la discrimination sexiste » (Photo: une plage de Marseille, le 27 août).

STRINGER / REUTERS

Nathalie Heinich, sociologue

Mon collègue sociologue Michel Wieviorka a publié le 26 août, sur le site Theconversation.fr, une tribune intitulée « Panique morale autour du burkini ». « Panique morale » : voilà qui nous ramène aux années 1970 et à la lutte pour les libertés contre les tenants de ce qu'on nommait l'« ordre moral ».

Dans la culture de gauche – déchirée, depuis les premiers débats sur le voile islamique, par les tensions entre antiracisme et féminisme –, une telle façon de poser le débat revient à l'enterrer : les partisans d'une interdiction du « burkini » seraient à la fois irrationnels et moralisateurs. Double peine.

Mais les fidèles des causes post-soixante-huitardes sont en retard d'une époque, et d'un combat : en plaquant des schémas valables naguère, ils passent à côté des spécificités de la réalité actuelle ; et, ce faisant, deviennent les premiers fossoyeurs des valeurs qu'ils croient défendre. Exactement comme les pacifistes des années 1930 qui, traumatisés par la guerre de

1914-1918, préférèrent fermer les yeux sur le danger nazi plutôt que de renier leur cause – au risque de perdre, on l’a vu, bien plus que la paix.

Le refoulé obscurantiste

Aujourd’hui, une semblable pratique du déni, en cherchant l’apaisement, ne fait qu’attiser l’embrasement, comme le montre l’intensité des débats entourant les arrêtés antiburkini. Minimiser le problème, faire comme s’il n’était qu’une énième réitération des guerres de religion ou des réflexes coloniaux, c’est s’interdire de voir ce dont il est un symptôme, et qui n’est pas derrière nous, mais devant nous. Et c’est, par là même, se lier les mains dans la guerre qui nous oppose à un ravageur retour du refoulé obscurantiste.

« Faire du burkini une question religieuse, c’est entrer dans le jeu de nos adversaires, qui utilisent cet argument pour imposer leur conception rétrograde de la citoyenneté – la soumission à l’ordre religieux – et de la différence des sexes – la soumission des femmes. »

Dans le contexte de la France d’aujourd’hui (qui n’est ni celui des Etats-Unis, ni celui de la France d’il y a une génération), l’interdiction des signes religieux les plus extrêmes – la burqa dans les rues, le burkini sur les plages – ne doit plus être une question de laïcité : ce doit être un combat politique contre une manipulation de la religion à des fins d’ordre sexuel, moral, juridique, civique, voire guerrier.

En faire une question religieuse, c’est entrer dans le jeu de nos adversaires, qui utilisent cet argument pour imposer leur conception rétrograde de la citoyenneté – la soumission à l’ordre religieux – et de la différence des sexes – la soumission des femmes.

C’est pourquoi, dans le contexte actuel, l’affichage de comportements manifestant l’adhésion à une conception fondamentaliste de l’islam, tel que le port du burkini, ne relève pas de l’exercice d’une religion (va-t-on à la plage pour prier ?) : il relève de l’expression d’une opinion, et d’une opinion délictueuse, puisqu’il s’agit d’une incitation à la discrimination sexiste, qui en outre banalise et normalise l’idéologie au nom de laquelle on nous fait la guerre. C’est pourquoi le Conseil d’Etat aurait pu, aurait dû valider les arrêtés antiburkini, en vertu de la légitime limitation du droit à la liberté d’expression.

Une conception totalitaire de l’islam

Prôner l’interdiction du burkini, ce n’est pas être islamophobe : c’est se battre contre une minorité de musulmans qui prétend imposer dans l’espace public une conception extrémiste et totalitaire de l’islam que ne partage pas, heureusement, une grande partie des musulmans, mais que soutiennent et promeuvent les terroristes appelant au djihad au nom de l’islam.

Il ne s’agit pas d’un combat des « valeurs chrétiennes » contre les envahisseurs musulmans, ou des racistes contre les immigrés : il s’agit d’un combat entre ceux des musulmans (et de leurs alliés cultivant la culpabilité postcoloniale) qui refusent les lois et les valeurs du pays dans lequel ils ont choisi de vivre et ceux des musulmans qui aspirent à les respecter et à en profiter – et que nous devons, à tout prix, soutenir.

Faut-il donc, pour ne pas le comprendre, être aveugle comme la Ligue des droits de l’homme, ou bien de mauvaise foi comme le Collectif contre l’islamophobie en France, qui torpillent la

défense des musulmans en ne distinguant pas entre refus de l'islamisme et refus de l'islam, contribuant ainsi à installer la « continuité » entre l'un et l'autre que postulent à tort les islamophobes, alors qu'il s'agit précisément de marquer la différence entre les deux, comme le réclament la plupart des musulmans ?

Un islam dévoyé

Il faut donc choisir son camp : non pas le camp des sectaires contre les « tolérants », mais le camp des partisans d'un islam respectueux des lois et des valeurs de notre pays – au premier rang desquelles l'égalité entre hommes et femmes et le droit pour celles-ci d'occuper librement l'espace public – contre un islam dévoyé, sexiste, intolérant, violemment prosélyte, et ennemi des libertés car exerçant de puissantes pressions communautaires contre ceux et surtout contre celles qui ne se plieraient pas à ses règles archaïques.

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** Burkini: le Conseil d'Etat a insisté sur la liberté de conscience

« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté » : c'était bien un slogan politique, n'est-ce pas ? Est-ce parce qu'il est ici question de femmes qu'on dénie la dimension politique du problème, au profit d'une dimension religieuse et morale ?

Alors, camarades qui vous dites et vous pensez de gauche, il est temps de choisir votre camp : de quels musulmans décidez-vous de soutenir le combat ? Allez-vous enfin accepter de lutter pour la liberté des musulmanes de *ne pas* se voiler sans risquer la stigmatisation – ce risque qui pousse trop d'entre elles, en France et ailleurs, à « choisir » le voile juste « pour avoir la paix » ?

La réponse à cette question ne relève ni de la « panique », ni du moralisme : elle relève de l'intelligence politique, grâce à laquelle la France pourrait devenir non plus la risée des aveugles, mais un modèle.

Nathalie Heinich est notamment l'auteure du «Bêtisier du sociologue» (Editions Klincksieck, 2009).

Nathalie Heinich(Sociologue)

- OPINIONS

Titre 15 : Contre les idées reçues sur l'islam, créons un « Observatoire des identités plurielles »

TRIBUNE

Raphaël Liogier

Professeur à Sciences Po - Aix-en-Provence, enseignant à Paris au Collège international de philosophie

Raphaël Liogier (Professeur à Sciences Po - Aix-en-Provence, enseignant à Paris au Collège international de philosophie)

La suspicion qui pèse sur les Français de confession musulmane traduit une méconnaissance de cette communauté et de ses membres, explique le philosophe Raphaël Liogier.

Publié le 05 septembre 2016 à 13h34 -

« Rappelons que le premier ministre est le président du Conseil d'Etat, titre honorifique qui en fait le protecteur. La République est ainsi touchée en son cœur par ceux qui se sont engagés à la protéger, et cela au nom de la défense paradoxale... de la République ! » (Photo: devant le Conseil d'Etat, le 26 août).

Thomas Padilla / AP

Par Raphaël Liogier, professeur à Sciences Po-Aix-en-Provence, enseignant à Paris au Collège international de philosophie

Fin août, le Conseil d'Etat décidait de suspendre l'arrêté de Villeneuve-Loubet contre le « burkini ». Manuel Valls, qui avait soutenu les maires prenant ce type de dispositions, a alors réitéré son opposition à ce vêtement religieux. Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, à ma connaissance, un premier ministre remet en cause la décision de la plus haute instance administrative française, incitant ainsi les maires à la défiance contre les institutions républicaines légitimes.

Rappelons que le premier ministre est le président du Conseil d'Etat, titre honorifique qui en fait le protecteur. La République est ainsi touchée en son cœur par ceux qui se sont engagés à la protéger, et cela au nom de la défense paradoxale... de la République ! Il est fascinant, pour nous autres Français encore attachés aux droits de l'homme, que le simple fait pour le Conseil d'Etat d'avoir rappelé un des principes de base au fondement de notre société provoque une telle réaction.

Le principe rappelé dans ce climat hystérique de chasse au burkini est pourtant simple : on ne peut préventivement, sans preuves sérieuses d'un risque pour l'ordre public, interdire à quelqu'un de s'habiller comme il le désire dans l'espace public s'il respecte la loi.

Au-delà de ce problème institutionnel préoccupant pour l'Etat de droit, la cacophonie qui règne au sommet de l'Etat à propos de l'islam est directement due à l'absence de connaissance fiable sur la réalité des identités – celles des jeunes en particuliers –, leur construction, leur multiplicité, en prise avec la globalisation. Il est frappant d'entendre chez des politiques que le burkini est le signe du fondamentalisme, alors que les fondamentalistes y sont opposés.

Confusion

Un salafiste puriste, puisqu'il entend vivre sa vie comme à l'époque du Prophète de l'islam, ne peut accepter le burkini. Tout simplement parce qu'on ne se baignait pas pour le plaisir à l'époque, même avec un maillot couvrant. Il est frappant d'entendre que l'idéologie islamiste passe par l'entremise des mères de famille en foulard.

Il est frappant d'entendre l'affirmation, sans aucun élément de fait, que ce serait du prosélytisme. Ces confusions entre terrorisme, fondamentalisme, voile, halal, Daech (acronyme arabe de l'organisation Etat islamique), burkini, islamisation, prières de rue, que sais-je, sont navrantes. Comme est navrante la confusion entre laïcité et ordre public.

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** Farid Abdelkrim : « J'ai une responsabilité dans la radicalisation de l'islam en France »

La Fondation pour les œuvres de l'islam, récemment réactivée, participe encore à la confusion. Certes, permettre l'autonomie de l'islam de France face aux capitaux étrangers est louable. Mais il faudrait éviter de laisser supposer qu'il y aurait un lien avec le terrorisme, alors que les gouvernements du monde arabe qui ont pu financer jusqu'à présent le culte musulman en France sont sur la liste des ennemis de Daech. Même si l'on peut apprécier Jean-Pierre Chevènement, le fait de donner à penser que l'on n'a pu trouver aucun musulman de confiance pour présider la fondation renvoie un message déplorable.

Cette suspicion est encore renforcée lorsque le président de ladite fondation demande aux musulmans d'être discrets, comme s'ils devaient baisser les yeux et longer les murs. De telles erreurs d'interprétation des phénomènes, de tels impairs, qui vont de l'erreur de communication aux mauvais aiguillages des politiques publiques, auraient pu être évités si nos dirigeants pouvaient s'appuyer sur une connaissance réelle des identités plurielles de nos concitoyens, musulmans ou non.

Un observatoire des identités plurielles

Il faudrait pouvoir s'appuyer sur des données de terrain, et que ces données soient portées par une institution nationale neutre, en l'occurrence, comme je l'ai proposé maintes fois, par un observatoire des identités plurielles. Observatoire qui serait complémentaire de l'Observatoire de la laïcité, qui, lui, s'occupe plus de libertés publiques, de respect des grands principes de la laïcité. De son côté, l'observatoire des identités plurielles viendrait fournir des informations sur la réalité des identités, sur la façon dont elles se construisent, à travers Internet, à l'école, ailleurs. On saurait ce que représentent vraiment les différences vestimentaires.

Lire aussi Interdire le « burkini » au nom de la laïcité ?

Les glissements violents possibles et leurs risques réels seraient enfin clairement évalués. Ce serait un vrai outil de politiques publiques, qui aurait déjà permis d'éviter les dérapages délétères pour notre démocratie auxquels nous sommes en train d'assister. Et auxquels est en train d'assister avec stupéfaction le reste du monde. Ce qui est préjudiciable pour l'image de la France, d'une part, et qui, d'autre part, fait le jeu des organisations terroristes qui ont besoin de ce type de discordes productrices de discriminations.

L'heure est venue de lancer cet observatoire des identités plurielles avec une volonté politique de la gauche. Une certaine gauche, celle qui est attachée aux libertés publiques, se sent prisonnière des positions sécuritaires et liberticides. Il faut un autre discours fort et concret qui pourrait s'appuyer sur des données fiables. Cette initiative serait beaucoup moins coûteuse et pourtant plus efficace pour le vivre-ensemble et la prévention du terrorisme que d'éventuelles mesures sécuritaires supplémentaires.

Raphaël Liogier est l'auteur de « La Guerre des civilisations n'aura pas lieu. Coexistence et violence au XXI^e siècle » (CNRS Editions, 19 euros).

Raphaël Liogier(Professeur à Sciences Po - Aix-en-Provence, enseignant à Paris au Collège international de philosophie) et **Raphaël Liogier (Professeur à Sciences Po - Aix-en-Provence, enseignant à Paris au Collège international de philosophie)**

Laurent Bigorgne, directeur général de l'Institut Montaigne, qui combat sans relâche les discriminations, voit bien le tabou brisé. « *Il n'y a de compétences que s'il y a des connaissances*, explique-t-il, déplorant que *la société française utilise la loi et le dogme républicains pour éviter toute transparence. La société française est malade de son rapport à la réalité. Tous ceux qui refusent les statistiques sont du côté de l'égalité formelle et veulent que rien ne change.* »

Toutes les vérités sont-elles bonnes à dire ? Les populations sont sages lorsqu'elles sont traitées en adultes. Les Britanniques multiplient à outrance les comptages ethniques. Le gouvernement allemand publie chaque année les statistiques de criminalité par nationalité. On y constate une surcriminalité des étrangers, mais dont les causes sont expliquées, et les Allemands se concentrent sur leur évolution. En France, on est livrés aux diatribes d'un Eric Zemmour, qui séduira tant qu'on sera incapable d'objectiver sereinement les faits.

L'essentiel est de prendre à bras-le-corps les batailles de demain

C'est l'objectif poursuivi par Jean Pisani-Ferry, directeur de France Stratégie : réduire le champ des désaccords aux remèdes, mais pas aux constats, comme c'est le cas désormais grâce aux chiffres du Conseil d'orientation des retraites. L'effort est parfois douloureux. « *Sur les diagnostics, il ne faut pas avoir peur. Longtemps, le politiquement correct disait que l'euro nous avait protégés. Or la Suède se porte mieux que la zone euro* », concède Pisani-Ferry, qui met en garde : « *Avoir des zones d'ombre sur des phénomènes sociaux ou économiques qu'on ne regarde pas crée de la défiance. Aujourd'hui, la distance entre perception et réalité est énorme.* » Ainsi, les Français ont le plus peur de tomber dans la pauvreté, alors que le taux de pauvreté y est l'un des plus faibles de la zone euro.

Déni populiste

Cette exigence est d'autant plus forte que le monde occidental entre, selon Pisani, dans une « *grande régression* », avec les mensonges du Brexit et le phénomène Trump : « *Le fact-checking sur Trump ne donne rien. Faire fortune en politique en niant la réalité, c'est très impressionnant, et cela va faire école.* »

Certes, mais le déni populiste ne vient pas de nulle part. Les élites ont perdu de leur crédibilité, en minimisant les inégalités délirantes aux Etats-Unis, tardivement mises en évidence par Thomas Piketty, et en ne prêtant pas attention aux perdants de la mondialisation. L'essentiel est de prendre à bras-le-corps les batailles de demain, pour que les populistes ne puissent pas dire « *Je vous l'avais bien dit* ». Ainsi, ne sous-estimons pas Nicolas Sarkozy, qui cherche pour des raisons électoralistes à évacuer le réchauffement climatique par une autre vérité qui dérange, l'explosion démographique de l'Afrique. Ne pas traiter ce sujet sérieusement, c'est redonner la main aux populistes.

Arnaud Leparmentier(New York, correspondant)

Titre 16 : Une vie de jeune fille voilée

Par Zineb Dryef

Publié le 19 mai 2016 à 12h10

REPORTAGE C'est un débat qui divise la France. Maryam, Nuzhat, Nesrine ou Djenaba ont choisi de porter le hijab, elles racontent leur quotidien de jeunes femmes françaises et musulmanes. Des histoires à la fois singulières et banales.

Perchées sur les hauts tabourets du MacDo, Maryam et Nuzhat ne s'arrêtent plus de rire. D'un rire d'enfant, bruyant et contagieux, qui fait plonger l'une sur l'épaule de l'autre. Le débat sur la mode islamique ? « *Un malentendu.* » Maryam ne voit pas d'autre explication. Un épais voile noir encadre son visage soigneusement maquillé – les yeux soulignés d'un trait de khôl et la bouche vermillon. « *Tout le monde peut choisir ses vêtements. Pourquoi pas nous ?* » Nuzhat, non voilée, suggère : « *Parce que les filles voilées sont soumises ?* » Les voilà reparties dans un fou rire.

« *On nous croit enfermées chez nous alors qu'on vit comme tout le monde* », reprend Maryam avant d'énumérer ses activités. Cinéma. Shopping. Balades. Et foot. « *L'année dernière, on était au RC Gonesse, un club de foot féminin. Je mettais un short, un collant opaque et de grandes chaussettes.* » Un jour de match, des garçons venus en spectateurs ont halluciné : des filles de Gonesse qui jouent au foot, c'était inattendu, mais des filles voilées ! « *Les filles comme nous, on ne les voit nulle part* », regrette l'étudiante de 19 ans.

Slim, baskets blanches, blouson en cuir

Peut-être un peu plus ici qu'ailleurs. Accessible par trois lignes de RER, le Forum des Halles, à Paris, est le grand point de ralliement de la jeunesse francilienne. Avec son cinéma, sa piscine, ses grandes enseignes à petits prix (Sephora, Zara, H&M, Bershka, Mango, Footlockers...) et ses fast-foods, le lieu draine une foule jeune, diverse et hyperconsommatrice. Ici, les filles voilées ressemblent à n'importe quelle femme de leur âge.

Elles arpentent les mêmes boutiques, dans le même uniforme branché – slim sombre, baskets blanches, blouson en cuir noir, casque aux oreilles – et déambulent par petits groupes, exclusivement féminins. Trois grandes ados, l'une en turban, les autres tête nue, « *instagramment* » leurs baskets ; deux étudiantes, dont l'une s'est couvert la tête avec un grand châle écossais, partagent des nuggets sur l'un des rares bancs du forum ; certaines sont derrière les caisses, comme chez H&M qui emploie de nombreuses femmes voilées, dont l'une, slim bleu pâle, chemise près du corps et nez percé, suscite l'admiration des clientes.

Célia, Fatma et Nesrine, lors d'une séance shopping au Forum des Halles à Paris. Nathalie Mohadjer pour M Le magazine du Monde

C'est donc ici, dans ce Forum des Halles récemment réhabilité, que nous avons choisi de nous poster pour écouter des jeunes femmes devenues, malgré elles, un sujet de débat. Elles se sont confiées volontiers, pour nous raconter la mode, les garçons, Dieu, le travail – des parcours qui n'ont pas valeur d'exemple, mais racontent autant d'histoires singulières de femmes françaises et musulmanes. Elles ont une vingtaine d'années. Certaines sont parisiennes, d'autres viennent

de Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-la-Garenne, Bobigny, Saint-Denis, Montereau-Fault-Yonne. Narjess, Nour, Myriam, Sarah, Djenaba, Hana... forment notre échantillon, constitué au hasard de nos déambulations aux Halles.

« *Ici, on est à l'aise, on s'amuse, on fait comme tout le monde* », explique Nuzhat, tête nue et grosse tresse sur l'épaule. Venir à Paris consiste généralement pour la lycéenne à emprunter le RER D pendant trente minutes, jusqu'à la station Châtelet-Les Halles pour retrouver Maryam, inscrite en BTS dans le 15^e arrondissement. « *Je ne me sens pas particulièrement regardée ici*, confirme cette dernière, originaire du Thillay dans le Val-d'Oise. *Une fois, une dame m'a traitée de vampire.* » L'étudiante a trouvé l'insulte injuste : même si elle préfère le noir (« *Ça me va bien* »), elle affirme porter des voiles de toutes les couleurs et ne se juge pas particulièrement austère.

« C'est justement en nous banalisant qu'on arrêtera de nous stigmatiser. Ça nous montre telles que l'on est vraiment : voilées mais libres. » Maryam

En jean noir et blouse blanche, Maryam dit avoir adopté un look discret bien avant de le compléter par un hijab, il y a trois ans. Paradoxalement, c'est dans les discours des détracteurs de la mode islamique qu'elle a trouvé son principal argument pour la défendre : la banalisation du voile. « *C'est justement en nous banalisant qu'on arrêtera de nous stigmatiser*, explique-t-elle. *Ça nous montre telles que l'on est vraiment : voilées mais libres.* »

Pour souligner son attachement à la liberté, Nesrine, étudiante en sciences politiques, renchérit : « *Il y a des pays où les femmes se battent pour ne pas porter le voile, et vous savez quoi ? Je suis avec elles. Mais on est en France ici, on débat du voile en France et les propos tenus par la ministre le furent pour la France.* » En laissant entendre le 30 mars que la situation des femmes choisissant de porter le hijab était comparable à celle des « *nègres qui étaient pour l'esclavage* », la ministre des droits des femmes Laurence Rossignol a suscité un débat très vif entre les partisans du libre port du voile et ceux qui y voient un signe de soumission.

Le voile, un choix personnel

C'est librement que la plupart des jeunes filles croisées aux Halles affirment avoir fait leur choix. Djenaba, 24 ans, s'est couvert la tête à la mort de son père. Un vêtement de deuil traditionnel qu'elle pensait retirer. Elle ne l'a jamais fait. « *Je ne saurais pas expliquer pourquoi, mais je me suis sentie apaisée.* » Depuis qu'elle porte le voile, Djenaba dit avoir « *radicalement* » changé de vie. Fini les boîtes de nuit et les bars à chicha. « *J'ai arrêté petit à petit pour ne pas prendre le risque de replonger.* »

Contre l'avis de ses parents musulmans pratiquants, Narjess, 22 ans, a enfilé le sien du jour au lendemain : « *J'ai rêvé que je portais le voile, ça a été un déclic.* » C'était il y a deux ans. Son père, immigré « *qui ne veut pas choquer* », a tout fait pour l'en dissuader. Il lui a vanté les vertus de la discrétion française en matière de religion, lui a parlé des lois, s'est lamenté – cette jeunesse gâchée par un bout de tissu – mais elle n'a rien voulu savoir. « *La religion, c'est la religion* », a-t-elle tranché.

Nesrine, voilée, entourée de Célia et Fatma. « On sait qu'on est prête à le porter le jour où on se sent assez forte psychologiquement pour résister aux regards », explique Nesrine. Nathalie Mohadjer pour M Le magazine du Monde

Comme Nour, Nesrine ou Maryam, Narjess parle d'une étape importante dans son parcours spirituel, d'un rapprochement avec Dieu, de faire corps avec sa religion. Pour elles, le caractère obligatoire du voile dans le Coran ne fait pas matière à débat et le porter malgré la pression qu'elles subissent renforce leur dévotion. « *On sait que c'est le moment le jour où on se sent assez forte psychologiquement pour résister aux regards* », explique Nesrine, qui a revêtu le sien un jour de Ramadan – une période d'« *intense spiritualité* » pour les musulmans.

« On n'est plus de la génération qui a été contrainte à la discrétion. » Myriam

Des regards qu'elle décrit comme dédaigneux ou apitoyés, mais qu'elle affronte sans mal depuis trois ans. Contrairement à leurs mères qui ne portaient le voile que tardivement comme pour accueillir la vieillesse, les jeunes femmes que nous avons rencontrées l'ont toutes adopté dès le lycée. « *On n'est plus de la génération qui a été contrainte à la discrétion* », souligne Myriam dont la mère portait un simple bonnet sur ses cheveux relevés en chignon, « *façon hôtesse de l'air* », pour ne pas susciter l'hostilité des clients du commerce de son mari.

Une fois leurs cheveux dissimulés, certaines ont vu leurs amies s'éloigner. Les réactions les plus virulentes sont souvent venues de leurs copines musulmanes. Celles de Shérazade l'ont traitée de folle (« *T'étais mieux avant* »). Celles de Maryam lui ont tourné le dos, considérant que faire sien le caractère obligatoire du voile, c'était un peu trahir. « *Mais moi, ça m'a fait plaisir qu'elle le porte*, la rassure Nuzhat qui n'exclut pas de l'imiter dans quelques mois. *Ça fait quelque chose de voir sa copine voilée.* » Elle a même déjà dressé une liste des avantages. Dans les pour, elle a inscrit « *la pudeur* » et les activités auxquelles Maryam n'a pas renoncé : ses études, le foot, les voyages, les sorties. A bien y réfléchir, elle n'a rien trouvé comme inconvénient. Bien sûr, elle pourrait vivre sa religion sans le voile, mais le porter serait un « *petit plus* ». Et ses parents seraient si heureux.

Le refus d'être un « objet de désir »

Hana, 25 ans, reconnaît faire partie de celles dont les parents ont lourdement insisté pour qu'elle se voile. Elle a cédé l'année de ses 19 ans et le porte depuis « avec conviction », mais sa grande sœur a préféré quitter la maison. « Elle vit avec son compagnon en Allemagne. Ils ont des enfants. Je les vois de temps en temps. Ma mère aussi, elle a pardonné. Pas mon père. » Agée de 14 ans, la petite cousine de Shérazade porte elle aussi le voile depuis peu, contrainte par ses parents parce qu'« *elle abusait un peu, elle ne pensait qu'aux garçons* ». « *Ça ne se fait pas chez nous*, explique Shérazade, qui ne fait la bise qu'aux filles. *Ça ne me dérange pas les garçons, mais je ne les touche pas.* »

La mixité, lorsqu'elle n'est pas contrainte (école, travail...), reste très rare. Selon elles, seuls les petits garçons et les membres de la famille directe qu'elles ne sont pas susceptibles d'épouser (père, frère, oncle) peuvent les voir sans leur voile. Leurs relations avec les hommes n'entrant pas dans cette catégorie n'excèdent donc pas la plus stricte camaraderie. « Les

garçons me draguent moins », observe Nour. « *C'est vrai qu'ils ne nous abordent plus. Peut-être parce qu'on est pures à leurs yeux* », ajoute Narjess, récemment voilée.

Elle n'est pas la seule à évoquer son refus d'être un « *objet de désir* » pour un autre homme que son mari. Sarah, que son ancien chef surnommait « la petite sainte », juge elle aussi inconcevable d'avoir un petit copain : « *Quand j'étais volontaire chez les pompiers de Paris, j'étais la seule fille de la caserne. J'ai expliqué d'emblée aux garçons qu'ils étaient mes collègues et rien d'autre. On m'a dit "t'es spéciale toi", mais ça s'est très bien passé.* »

Pour Nour et Narjess, le port du voile est compatible avec la coquetterie du moment que l'on reste « mastoura », convenable. Nathalie Mohadjer pour M Le magazine du Monde

Sa sœur jumelle Myriam ne croit pas non plus à l'amitié garçon-fille. Elle concède que cela peut surprendre, mais dit qu'au fond ça ne l'empêche pas de vivre comme les autres. Elle rencontrera un jour un musulman, « *comme tout le monde, au travail ou sur les réseaux sociaux* », mais ils feront les choses dans l'ordre, « *proprement* » : ils se présenteront leurs familles avant de se « *fréquenter* » et de se marier. « *Mes copines me charrient souvent. Elles me disent : "Mais si tu meurs sans jamais avoir connu ça ?" Ben, c'est la vie...* »

« On se sent sous pression parce que, quoi qu'on fasse, on est jugées. Même notre façon de nous habiller fait l'objet d'un débat national ! C'est dégradant. » Myriam et Sarah

Très coquettes avec leurs turbans à l'attache sophistiquée, les jumelles de 24 ans, en jeans, blouses noires et Perfecto jugent que la mode islamique n'a rien d'un oxymore. « *On n'est pas schizophrènes. L'islam, ce n'est pas une tenue vestimentaire unique.* » Filles d'un commerçant et d'une styliste installés à Vaires-sur-Marne, elles ont grandi dans une famille musulmane « *tolérante* » et ne supportent plus d'être « *prises en otage* » par les débats sur l'islam. « *On se sent sous pression parce que, quoi qu'on fasse, on est jugées. On se doit d'être irréprochables. Même notre façon de nous habiller fait l'objet d'un débat national ! C'est dégradant.* »

La mode, un moyen de se fondre dans la foule

Djenaba applaudit la publicité d'H & M mettant en avant une Londonienne voilée. « *Enfin, on a quelqu'un à qui s'identifier.* » Elle dit de son propre turban noir orné d'un filet doré que « *ce n'est pas vraiment le voile, mais un pas vers le voile* ». Dans quelques mois, elle le nouera de façon plus classique, parce que, croit-elle, « *l'islam impose de cacher le cou* ». En attendant, elle l'attache différemment d'un jour à l'autre et poste ses créations sur Snapchat. Etre à la mode lui permet de se fondre dans la masse.

« *C'est faux de dire que la mode islamique est communautariste*, dit Célia, une brune qui ne cache pas ses cheveux frisés. *Certaines blogueuses voilées inspirent beaucoup de filles, même des non-musulmanes. Le voile n'invalide pas toute leur tenue.* » Elle a retrouvé ses amies Fatma et Nesrine (la seule de la bande à porter le voile) du côté de la porte Berger pour faire un peu de shopping avant d'aller réviser dans la nouvelle médiathèque du quartier. Seule Nesrine a déniché ce qu'elle voulait : un foulard plissé vert d'eau. « *Je n'ai pas de mal à m'habiller. Ce que je porte vient de chez H&M et du site Boohoo.com* », explique l'étudiante qui, sous son

trench fluide rose incarnat, a superposé une robe longue sur un legging noir. Il y a des périodes plus ou moins faciles selon les tendances des saisons.

Djenaba s'est couverte la tête à la mort de son père. Un choix qui l'a « apaisée ». Nathalie Mohadjer pour M Le magazine du MondeDj

« *Quand la mode est aux kimonos et aux robes longues ou quand les collections automne-hiver arrivent en magasin, on dépense beaucoup plus* », rigolent Nour et Narjess, toutes deux voilées. Sous la lumière blanche des spots de la boutique Bershka, elles réfléchissent à la meilleure manière de twister une jolie robe longue à fines bretelles. Verdict : « *Avec une veste, ça passe.* » Pour rien au monde, les deux copines fans de mode n'iraient faire du shopping dans les boutiques spécialisées de l'Est parisien, dont elles jugent les créations vieillottes et tristes : « *Ce n'est pas parce que l'on doit cacher nos formes, c'est-à-dire la poitrine et les fesses, qu'on doit s'habiller en noir ou en kaki.* »

« Je suis revenue de Malaisie avec plein de vêtements. Là-bas, même chez Uniqlo, il y a des rayons spéciaux pour les musulmanes. » Maryam

Depuis qu'elles portent le hijab, elles ont appris à adapter n'importe quelle pièce à la mode islamique. Une robe à froufrous devient une tunique sur un jean ; un chemisier à pois un peu trop cintré est planqué sous un gilet ; une robe fluide sans manches sera portée sous un blouson. L'essentiel étant d'être « *mastoura* », un adjectif arabe qui signifie « voilée » ou « cachée », que l'usage courant a rendu synonyme de « convenable ». Elles ne regrettent rien de leur ancienne garde-robe même quand Narjess « flashe » sur une jolie jupe courte. « *Je la repose.* »

Elles compensent pendant leurs fêtes entre copines. Et là « *c'est pompelup* » (de Pump it up fredonné en yaourt), comprenez « *robes, maquillage et brushings* ». Elles dansent et papotent toute la nuit. Toujours entre filles. L'été, au Maroc, en Turquie ou en Espagne, elles choisissent uniquement des locations avec piscines privées « *entre copines* » ou « *en famille* », pour pouvoir nager en maillot de bain. Elles n'osent plus vraiment les plages françaises. Nour se souvient de la tête des gens la première fois qu'elle est sortie de l'eau en leggings, tunique et voile. Un ensemble commercialisé dans les boutiques spécialisées sous le nom paradoxal de burkini. Maryam a acheté le sien en Malaisie. « *Je suis revenue avec plein de vêtements. Là-bas, même chez Uniqlo, il y a des rayons spéciaux pour les musulmanes.* »

Pas de code vestimentaire islamique précis

Bouchra et Ibtissam ressortent de la boutique Sephora les mains vides. Elles ne sont pas venues acheter mais regarder. Vêtues d'abayas turquoises, ces robes amples qui enveloppent le corps des femmes des épaules aux chevilles, les deux sœurs assurent s'habiller de plus en plus rarement « à l'occidentale ». Et jouent volontiers les censeurs. « *Ah non, là ce qu'on voit, ce n'est pas un voile* », contestent-elles en voyant passer une fille dont le foulard, noué sur la nuque, dévoile le cou. Aussi indulgentes que la police religieuse iranienne au mois d'août, elles reprochent à leurs amies voilées – et même à des inconnues lorsqu'elles sévissent en troll sur Internet – un voile fleuri, des lèvres trop rouges, des sourcils trop bien tracés ou une cheville dénudée. L'absence d'un code vestimentaire islamique précis laisse la place à toutes les

interprétations. Pour les deux sœurs, le voile, c'est « *ample et couvrant* », de la tête aux orteils. Un rigorisme que toutes ne partagent pas.

« *Personne n'a le droit de nous juger* », balaient les jumelles, Sarah et Myriam. Hana souligne elle aussi l'hypocrisie de celles qui veulent régenter sa garde-robe : « *Certaines sont en jilbeb [à la différence de l'abaya, le jilbeb est une grande pièce unique qui recouvre les cheveux et le corps] et sont malhonnêtes. D'autres ne portent même pas le voile et sont beaucoup plus respectables. Personnellement, je le porte pour afficher mes valeurs.* »

Djenaba varie les façons de nouer son voile et poste ensuite des selfies sur Snapchat. Nathalie Mohadjer pour M Le magazine du Monde

Shérazade, propriétaire d'une centaine de voiles, sombres, colorés ou à paillettes ne supporte pas non plus ces ayatollahs autoproclamés de la mode : « *Quand tu portes le voile, tout le monde se mêle de ta vie. Quand on me dit que je ne dois pas parler aux garçons ou porter des voiles colorés, je réponds : "Mais toi, t'es musulmane et tu portes pas le hijab" ou "toi, t'es en abaya et t'as plein de fond de teint". Moi, je dis chacun ses péchés, hein. Je m'épile encore les sourcils [certaines filles pensent que l'islam interdit l'épilation des sourcils] et ça me regarde.* »

A 18 ans, cette jeune Tchétchène arrivée en France en 2007 n'a jamais porté un pantalon de sa vie – « *c'est dans notre culture* ». Elle s'ennuie ferme dans le garage parisien de son père où elle est censée travailler en attendant le renouvellement de son titre de séjour qui lui permettra de réintégrer le lycée. « *Je ne fais rien là-bas, à part dormir et acheter des vêtements en ligne.* » Sur son smartphone, elle fait défiler les photos de l'e-shop Modanisa, une marque de prêt-à-porter turc destiné aux femmes voilées. Ses derniers achats : des sandales roses à semelle plateforme, une robe longue couleur mandarine et un hijab en mousseline gris souris.

« *Le voile énerve beaucoup mon père, dit-elle. La première fois, j'ai retiré mon foulard parce qu'il n'était pas du tout d'accord. Mais je l'ai remis en novembre et je ne vais pas l'enlever. Même si tous les jours, il me répète que même ma grand-mère ne le portait pas...* »

Pour parfaire son éducation et « *résister à la pression familiale* », elle suit des cours de religion informels dans une arrière-boutique du 18^e arrondissement, à quelques mètres de chez elle. Difficile de savoir de quoi il retourne exactement. Elle n'en dit rien de plus que « *ça m'occupe en attendant de retourner à l'école* ».

L'aboutissement d'un parcours spirituel

Blessées par la peur qu'elles suscitent, comme si le port du voile impliquait nécessairement celui d'une ceinture d'explosifs, les jumelles Sarah et Myriam insistent sur leur rejet de tous les extrémismes : « *On ne parle d'islam dans les médias que pour parler des femmes en burqa ou des fous qui se font exploser. On ne peut pas s'identifier à ça. Ce n'est pas ça, l'islam.* » Mais après les attentats de janvier 2015, quand leur mère, en vacances au Maroc, les appelle paniquée – « *Enlevez votre voile et mettez un bonnet* » – les jumelles s'exécutent. « *C'était lourd. Des personnes âgées soupiraient très fort sur notre passage. Avant, quand je n'étais pas voilée et que des filles voilées me racontaient ça, je leur disais d'arrêter de se victimiser. Je me suis rendu compte que c'était la réalité.* »

La suspicion d'être manipulées par des fondamentalistes ou d'être soumises à un homme agace profondément celles pour qui le voile est l'« *aboutissement d'un parcours spirituel* » souvent long et réfléchi et non pas une lubie identitaire d'adolescente en colère. Nour a lu le Coran. Nesrine a suivi des cours de religion à Vitry. Les jumelles de Vaires-sur-Marne ont beaucoup fréquenté les librairies musulmanes du quartier Couronnes, dans le 11^e arrondissement.

Elles en gardent un mauvais souvenir : « *Des femmes voilées de la tête aux pieds nous ont dit : "Mes sœurs, vous n'êtes pas vraiment voilées, on voit vos chevilles." On nous a vendu un livre dans lequel il était écrit que les femmes ne devaient pas conduire. On l'a très mal pris, évidemment. Maintenant, quand on entre dans ces boutiques, on leur dit d'emblée qu'on ne veut pas de livres destinés à des gens qui vivent en Arabie saoudite mais des livres adaptés à l'Occident. Du coup, on lit Tariq Ramadan.* » Dans ses textes et ses discours controversés, l'intellectuel suisse proche des Frères musulmans s'adresse d'abord à ces jeunes Européens qu'il exhorte à assumer leur identité musulmane, sans s'excuser ni s'effacer.

« Quand je porte ma tenue d'infirmière, je fais ce qu'il faut faire. Je fais des toilettes à des hommes, je pose des sondes urinaires... » Myriam, étudiante infirmière

Alors qu'elles se rêvent boulangère, médecin, fiscaliste ou pharmacienne, toutes partagent la même angoisse : ne pas trouver d'emploi à cause de leur hijab. « *Je l'ai enlevé quatre ans au lycée, ça suffit maintenant. Il fait partie de moi* », se défend Maryam qui a décidé de se lancer à son propre compte après son BTS technico-commercial. La jeune femme qui assure ne pas faire de « provoc' » rêve d'Angleterre où les « *policieres peuvent porter le voile* » et déplore la frilosité des employeurs français : « *Comme si on était toutes pareilles, comme si on ressentait toutes la même chose, comme si on n'existait pas sous notre voile. Comme si c'était ce qui nous définissait avant tout.* »

Etudiante infirmière, Myriam ne refuse aucune des tâches qu'on lui assigne : « *Quand je porte ma tenue d'infirmière, je fais ce qu'il faut faire. Je fais des toilettes à des hommes, je pose des sondes urinaires... On part toujours de l'a priori que ce qui motive ce qu'on fait est lié à un interdit religieux. Alors qu'on vit !* »

Une identité apaisée

Prises en tenailles entre les rigoristes qui leur reprochent une approche occidentale de l'islam et les « laïcards » qui les décrivent comme des femmes soumises, les jeunes femmes croisées ce jour-là aux Halles semblent s'être construit une identité apaisée, française et musulmane – aucune de celles interrogées n'a mentionné l'origine de ses parents ou de ses grands-parents –, libre et voilée.

Après leur bac, Sarah et Myriam ont suivi une année de préparation militaire à la Marine, à la grande fierté de leurs parents et à la surprise de ceux qui les ont vues comme une exception. « *On est pleinement françaises et musulmanes et nous ne sommes pas les seules. Il faut cesser de croire que c'est incompatible* », explique Sarah qui refuse d'avoir à s'excuser pour sa foi, mais accepte de retirer son voile à l'hôpital au nom du respect du principe de neutralité. « *Et puis, en tant qu'infirmières, on a des charlottes pour des raisons d'hygiène, mais ça nous arrange bien* », rigole-t-elle.

Il n'y a que pendant leurs activités bénévoles qu'elles insistent pour garder leur turban. Après le refus ferme d'une grande association – « *Pas de voile chez nous !* » – elles ont tenté d'intégrer la Protection civile de Seine-Saint-Denis. « *Durant l'entretien, on a dit qu'on voulait garder nos turbans sur les lieux d'intervention. Le président a interrogé ses collègues du regard. Le premier a dit que ça ne le dérangeait pas. Le second a répondu la même chose. Quand on nous a appelées pour nous dire oui, on a fondu en larmes.* » Sarah s'interrompt, émue. Jamais elle n'avait si longuement parlé de son voile.

- LES DÉCODEURS

Titre 17 : Les confusions de Bruno Le Maire sur le voile islamique

Invité de France 2, jeudi 20 octobre à 21 heures, le candidat s'est perdu dans des déclarations contradictoires sur le sujet.

Par Adrien Sénécat

Publié le 21 octobre 2016 à 17h33

« *Pourquoi est-ce que vous déformez mes propos ?* » Bruno Le Maire s'est emporté jeudi 20 octobre contre les journalistes de « L'Emission politique » de France 2 au terme d'une série de questions sur sa position concernant les signes religieux. Alors que le candidat semblait plaider au début de l'émission pour une interdiction du voile, il a fini par changer son fusil d'épaule, disant viser simplement le « *niqab* ». Eclairages sur une séquence confuse.

Sur une interdiction du voile dans l'espace public

CE QU'IL A DIT

Interrogé en début d'émission sur l'interdiction du burkini, à laquelle il s'est clairement dit favorable, le candidat à la primaire de la droite a ensuite dérivé sur le sujet de l'islam politique et a semblé également être pour une interdiction du voile :

« *Ma proposition c'est qu'il y ait une loi qui définisse ce qui est acceptable ou non en termes de tenues vestimentaires, notamment dans le port du voile dans les espaces publics, à l'université, à l'hôpital, dans les CAF.* »

Relancé une première fois sur la question, Bruno Le Maire a répondu que viser le voile et pas seulement la burqa dans l'espace public était « *une possibilité, oui. Parce que je pense que dans les métros, dans les RER, dans les transports en commun, ça peut poser une difficulté, ça en pose à beaucoup de Français [...]* Ce sera un débat difficile, mais qui doit avoir lieu ».

POURQUOI C'EST CONFUS

Le candidat, qui n'avait jamais tenu ce type de propos, s'est contredit lui-même peu après. En fin d'émission, le sujet est revenu une nouvelle fois sur la table : « *Est-ce que vous pouvez préciser quel voile vous souhaitez interdire dans l'espace public ? [...]* Est-ce que vous réfléchissez à interdire le simple voile ? », lui a demandé le journaliste Karim Rissouli. Réponse, cette fois, beaucoup plus claire : « *Non.* »

Contacté par Les Décodeurs, l'entourage de Bruno Le Maire précise que c'est bien cette dernière position, conforme aux déclarations passées du candidat, qu'il faut retenir. On nous explique que ce dernier souhaite simplement « *ouvrir un débat* » et lutter contre « *l'islam politique* », comme il l'affirmait au *Journal du dimanche* récemment.

Malgré des déclarations ambiguës dans un premier temps, ce dernier ne s'est pas rallié à la ligne de Nicolas Sarkozy, qui propose d'interdire tous les signes religieux à l'école, à l'université, dans l'administration et en entreprise... Mais y laisse la porte ouverte.

Sur le niqab et la burqa

CE QU'IL A DIT

L'ancien ministre a déclaré par la suite que « *la multiplication des niqabs dans l'espace public est une difficulté et est vécue par beaucoup de Français comme une agression. Je pense que sur la burqa, la loi n'est pas appliquée et qu'il faut durcir le texte* ». Il a aussi évoqué la possibilité d'une « *loi qui estime que le port du niqab est une provocation dans l'espace public* ».

En fin d'émission, Léa Salamé l'a de nouveau interrogé, mais sur le simple voile : « *La kippa, oui dans le métro, le voile, non ?* » Réplique agacée de l'intéressé :

« *Pourquoi est-ce que vous déformez mes propos ? Je suis plus précis que vous. J'ai pas dit voile, j'ai dit niqab. Ce n'est pas la même chose et sur des sujets aussi sensibles, j'aimerais qu'on fasse attention aux mots que je prononce.* »

POURQUOI C'EST TROMPEUR

Ici aussi, Bruno Le Maire se mélange les pinceaux. Il a beau appeler à faire « *attention aux mots* », il a lui-même commis plusieurs approximations dans son propos sur les différents types de voile. Il faut en effet faire la différence entre au moins trois choses :

- Le voile « simple », qui est porté autour de la tête, mais ne recouvre ni le visage ni l'ensemble du corps ;
- Le niqab, qui couvre le visage à l'exception des yeux, qui restent dégagés ;
- La burqa, qui couvre le visage et ne laisse voir qu'à travers un voile ou une grille et qui existe peu en dehors de l'Afghanistan, où il est né.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre Bruno Le Maire, le niqab et la burqa sont tous les deux visés par la loi de 2010 puisque cette dernière interdit « *la dissimulation du visage dans l'espace public* » (y compris, d'ailleurs, pour des tenues qui n'ont rien à voir avec la religion, comme les cagoules). La proposition de faire voter une « *loi qui estime que le port du niqab est une provocation dans l'espace public* » est donc sans objet.

On peut en revanche imaginer durcir la loi de 2010 comme il le propose, en renforçant les sanctions contre les personnes qui ne la respectent pas, ce qui viserait le niqab et la burqa, comme le suggèrent des propositions de lois que la droite a déjà déposées à l'Assemblée

nationale (en janvier et en avril 2015). Toutefois, le nombre de cas concernés reste limité (de l'ordre de quelques dizaines).

Lire aussi Niqab, hidjab, burqa : des voiles et beaucoup de confusions

Sur les signes religieux dans les espaces publics

« Il faut définir ce qui fait la société française. Ce qui est acceptable en tenue vestimentaire et ce qui ne l'est pas. Dans l'espace public comme dans les universités, les hôpitaux, les préfectures et les guichets des administrations. »

POURQUOI C'EST CONFUS

Le problème ici aussi, c'est que le candidat semble mélanger les différents types de voile et les différents lieux. Si le voile simple est interdit dans certains « *espaces publics* » comme l'école, le niqab est, lui, on l'a vu, interdit dans tout « *l'espace public* ». La circulaire relative à la loi de 2010 donne une définition assez large de la notion, qui regroupe en fait tout ce qui ne relève pas de lieux privés :

- Les voies publiques ;
- Les lieux ouverts au public dont l'accès est libre (plages, jardins publics, gares, aéroports, etc.) ;
- Les lieux ouverts aux publics dont l'accès est payant mais ouvert à tous (théâtres, restaurants, magasins, etc.) ;
- Les lieux affectés à un service public (mairies, tribunaux, hôpitaux, établissements scolaires, etc.) ;
- Les transports en commun.

Si c'est bien le niqab qui est visé dans les propos de Bruno Le Maire, la loi de 2010 répond donc à tous les cas dont il parle. Evoquer « *l'espace public* » au sens large, les lieux publics, les administrations ou les services publics revient donc par défaut à viser le voile simple (qui n'est interdit qu'à l'école actuellement) ou quelques cas particuliers.

Par exemple le burkini, pour lequel Bruno Le Maire est favorable à une interdiction, comme il l'a répété sur France 2. Dans ce cas, il faudrait établir les contours de la loi, ce qui pose des défis juridiques, comme le montre l'exemple des arrêtés « anti-burkini » annulés par le Conseil d'Etat.

Lire aussi Pourquoi voter une loi contre le « burkini » serait compliqué

Adrien Sénécat

- M CAMPUS

Titre 18 : « En m'interdisant d'entrer voilée, mon ancien lycée a bafoué mes droits »

Soumaya A. s'est vue refuser l'entrée dans son ancien lycée en raison du voile qu'elle porte depuis la fin de son cursus.

Par Elvire Camus

Publié le 08 novembre 2016 à 12h50

Pour la remise de son diplôme du baccalauréat, Soumaya A. avait choisi une tunique grise, un leggings noir et une veste longue assortie. Sur ses cheveux tirés en arrière, elle avait soigneusement arrangé un foulard bleu clair. Le tissu lui couvrait la tête mais pas complètement le cou. « *J'avais testé une nouvelle manière de l'accrocher pour l'occasion* », se rappelle cette étudiante de 19 ans. Un mélange d'excitation et d'appréhension l'habitait ce matin-là. C'est la première fois que ses camarades de son ancien lycée de Seine-Saint-Denis allaient la voir avec son hijab.

La cérémonie initialement prévue avait été annulée en raison des attentats du 13 novembre 2015 survenus tout juste une semaine plus tôt. Les anciens élèves étaient simplement invités à retirer leur diplôme. Avant de venir chercher le leur, Soumaya et son amie Sirine, qui porte elle aussi le foulard depuis la fin de sa scolarité, avaient contacté l'administration pour s'assurer que leur voile ne poserait pas de problème. Légalement, la question ne se posait pas car en tant qu'anciennes élèves, elles n'étaient plus soumises à la loi de 2004 qui interdit le port du voile à l'école. Mais les deux amies redoutaient des complications « *parce que le voile pose toujours problème* », estime Soumaya avec fatalisme. Et puis les récents attentats ajoutaient au climat de défiance envers les musulmans.

« Humiliée »

Bonne surprise : leur tenue ne posera « *a priori aucun souci* », leur répond le secrétariat de l'école. Le lendemain, Soumaya se rend donc au lycée l'esprit léger. Mais en arrivant devant la grille de l'établissement, elle déchant : Sirine, arrivée la première, lui apprend qu'elle a dû retirer son hijab pour obtenir son diplôme. Elle est dévastée, se sent « *humiliée* » d'avoir dû se découvrir.

Quand la proviseure demande à Soumaya de faire de même, elle refuse. Pas question pour elle de « *céder face à une injustice* », même pour s'éviter une scène devant les six classes de terminales venues chercher leur diplôme. « *C'était une question de principe. Je savais que j'étais dans mon droit* », affirme-t-elle déterminée. En face, la proviseure ne lui oppose que des arguments qu'elle juge « *incohérents* » : « *Elle me répétait que c'était son lycée et que c'était donc ses règles qui s'appliquaient.* » L'incident se termine sans être clos. La proviseure tourne les talons, laissant Soumaya en larmes devant le lycée. Contacté par *Le Monde*, l'établissement a refusé de s'exprimer sur cette affaire.

Soumaya a tout de suite voulu porter plainte. Mais son père s'y est opposé par crainte de représailles envers ses filles encore scolarisées dans cette école. C'est aussi pour cette raison que le lycée en question ne sera pas nommé dans cet article. Ne pas pouvoir agir face à cette injustice n'a fait que renforcer sa colère : contre sa proviseure qui n'était pas dans son droit, contre son père qui n'a pas voulu se battre. Comble de l'« *incohérence* », Soumaya a pu pénétrer dans l'établissement le lundi suivant la remise des diplômes pour retirer le sien. Avec son hijab. « *Je ne sais pas quoi faire de tout ça* », soupire-t-elle. Le soutien que lui ont manifesté

quelques-uns de ses anciens professeurs a contribué à apaiser sa rancœur. Rendre son histoire publique est également une étape.

Car c'est à contrecœur qu'elle a suivi la décision de son père. Question de génération. Tunisien d'origine, c'est par le travail et la discrétion que, lui, conçoit l'intégration. Il a d'ailleurs choisi de scolariser ses six filles, dont il a la garde depuis son divorce d'avec leur mère, dans un établissement privé catholique, gage, pour lui, d'un haut niveau d'enseignement.

Deux visions pour deux générations

Aujourd'hui, sa fille aînée est ingénieure dans une entreprise de télécommunications, la deuxième est interne en médecine, Soumaya entame une école d'infirmière. Les trois petites sont encore à l'école. Mais ses filles, qui sont nées et ont grandi en France, ont moins de scrupules à « *faire des vagues* » et réclament d'être acceptées pour ce qu'elles sont, y compris la partie musulmane de leur identité.

Avec sa mère aussi, il y a deux visions pour deux générations. Toutes deux portent le voile, mais elles n'ont jamais abordé le sujet ensemble. « *Nos parcours ne sont pas comparables. Elle a grandi en Tunisie, pour elle, c'était presque automatique de se voiler, pour moi c'était un vrai choix parce que je savais que ça risquait de poser problème pendant mes études ou pour trouver du travail.* » L'expérience de ses deux grandes sœurs confirme son intuition, toutes deux portent le voile mais sont obligées de le retirer sur leurs lieux de travail. Une situation particulièrement difficile à vivre pour elles : « *On a le sentiment qu'on veut bien de nous à condition que l'on renonce à une partie de ce que l'on est* », confie Anais (le prénom a été changé), l'aînée.

En Seine-Saint-Denis, où vivent beaucoup de familles issues de l'immigration maghrébine, nombreuses sont les jeunes filles qui portent le voile islamique. Le père de Soumaya qui a transmis sa foi à ses filles, les a toujours mises en garde contre le fait de le porter par conformisme. « *Il nous a dit de ne jamais le faire pour quelqu'un d'autre que pour nous-mêmes, sinon on en serait malheureuses* », a retenu Soumaya. Elle a manifesté son envie de porter le voile « *dès la puberté* », se rappelle Anais.

« J'ai toujours respecté les règles »

Pour Soumaya, le voile est une obligation. Le porter est « *une façon de me rapprocher de Dieu et de mon idéal de la femme* ». Elle l'a d'abord mis épisodiquement, uniquement les week-ends, sur les conseils de sa famille qui voulait lui épargner d'avoir à le retirer tous les matins avant d'entrer à l'école. Ses deux grandes sœurs l'ont fait et ne l'ont pas bien vécu. Si la loi n'interdit pas le port de signes religieux dans les établissements privés, celui-ci ne l'autorisait pas. Arrivée en terminale, elle est sûre de vouloir le porter « *pour de bon* », mais s'interroge sur le meilleur timing. Après son bac ? Après ses études supérieures ? Une fois qu'elle aura trouvé un travail ?

Lire nos explications : De l'école à l'université, les règles variables de la laïcité

Elle sautera finalement le pas « *tout naturellement* », après la dernière épreuve de son baccalauréat : sortie du secondaire, elle n'est plus soumise aux restrictions de la loi de 2004,

alors pourquoi attendre encore ? Elle le porte tous les jours depuis. Ses études, en école d'infirmière, lui permettent pour l'instant de le garder.

Aujourd'hui, un an après l'incident du lycée, la colère est retombée mais elle en garde un souvenir amer. « *Je ne vais pas taxer la proviseure de raciste, d'islamophobe, parce que ce n'est pas vrai. J'ai été acceptée dans ce lycée. Pendant ma scolarité, tout s'est bien passé* », nuance Soumaya. Ce qu'elle ne digère pas, c'est d'avoir été discriminée alors qu'elle a « *toujours respecté les règles* ». « *On a tout simplement bafoué mes droits* », conclut-elle.

Lire aussi les témoignages d'étudiantes voilées : « Je n'ai jamais voulu être mère au foyer »

Elvire Camus

- RELIGIONS

Titre 19 : Après l'agression antisémite de Marseille, le port de la kippa en question

La plupart des représentants nationaux des institutions juives rejettent la proposition du président du consistoire de Marseille.

Par Cécile Chambraud et Luc Leroux(Marseille, correspondant)

Devant l'Institut franco-hébraïque La Source, à Marseille, le 12 janvier.

BORIS HORVAT / AFP

La consigne a sonné comme un appel au secours, mais elle a aussi révolté les représentants nationaux des institutions juives. Au lendemain de l'agression à l'arme blanche, lundi 11 janvier, d'un enseignant marseillais juif par un lycéen qui a revendiqué son acte « *au nom d'Allah et au nom de Daech* », la menace d'attentat doit-elle conduire les hommes juifs à renoncer, au moins temporairement, au port de la kippa ?

Lire aussi Marseille : l'adolescent qui a agressé un enseignant juif mis en examen et écroué

C'est ce qu'a suggéré mardi, la boule au ventre, le président du consistoire israélite de Marseille, Zvi Ammar. « *Aujourd'hui, devant la gravité des événements, il faut prendre des décisions exceptionnelles, et pour moi la vie est plus sacrée que tout autre critère* », a fait valoir M. Ammar avant d'« *inciter les juifs à enlever leur kippa dans cette période trouble jusqu'à des jours meilleurs* ». « *On est obligé de se cacher un petit peu* », a déploré M. Ammar, car les juifs sont « *ciblés* » : « *Dès qu'on est identifiés, qu'on est juifs, on peut être agressés et même risquer la mort.* »

Cette déclaration témoigne du traumatisme que constitue, pour la communauté juive marseillaise, forte de quelque 70 000 personnes, l'agression de Benjamin Amsellem, professeur à l'Institut franco-hébraïque La Source, alors qu'il se rendait, lundi matin, à son travail, sa kippa sur la tête. Mais elle s'est immédiatement heurtée à l'hostilité des représentants nationaux du judaïsme français, pour qui le renoncement, fut-il provisoire, à un signe religieux aussi symbolique, est inconcevable.

Lire aussi « Renoncer à la kippa serait nous priver de notre judaïsme »

« Une attitude défaitiste »

L'appel de Zvi Ammar est *« un cri d'émotion compréhensible »*, a estimé le grand rabbin de France, Haïm Korsia, mais *« nous ne devons céder à rien, nous continuerons à porter la kippa »*. Il a appelé *« l'ensemble des supporters de l'Olympique de Marseille à revêtir mercredi 20 janvier un couvre-chef »*, en signe de solidarité, lors du match qui opposera l'équipe phocéenne à Montpellier au stade Vélodrome, en seizièmes de finale de la Coupe de France de football. Ce n'est pas la première fois qu'un appel de ce type est lancé. En 2003, Joseph Sitruk, alors grand rabbin de France, avait demandé aux juifs de *« remplacer la kippa par la casquette »* pour éviter de se faire agresser dans la rue après l'incendie d'une école juive à Gagny (Seine-Saint-Denis).

« L'émotion d'un moment » ne peut être la position des institutions juives, estime Joël Mergui, le président du Consistoire central, qui appelle à un mouvement national pour défendre la liberté de porter la kippa. *« Cela traduit une attitude défaitiste, de renoncement »*, a reproché le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Roger Cukierman.

Ces dernières années, le port de la kippa dans l'espace public s'est trouvé mise en cause à différentes occasions. Le 22 mars 2015, lors des élections départementales, dans un bureau de vote de Toulouse, une déléguée de la liste Front de gauche avait demandé à un rabbin de retirer sa kippa, invoquant la laïcité. En septembre 2012, dans un entretien au *Monde*, Marine Le Pen s'était prononcée pour l'interdiction parallèle, *« dans l'espace publique »*, du voile islamique et de la kippa.

Ne pas « courber l'échine »

« Nous devons réaffirmer, nous devons garantir au quotidien, partout sur le territoire, la liberté de chaque citoyen, sa liberté, y compris de vivre sa croyance. C'est ça une République laïque », a réagi mardi la garde des Sceaux, Christiane Taubira. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, s'est dit *« profondément bouleversé par cette décision »* qui est à ses yeux *« une interpellation pour tous les Français »* et pour *« la République [qui] n'a pas été assez vigilante »*.

Benjamin Amsellem est apparu très ébranlé à la sortie de l'hôtel de police, où il s'est rendu afin d'identifier le lycéen placé en garde à vue. Son avocat, M^e Fabrice Labi, a souligné que l'enseignant avait la certitude que son agresseur voulait le décapiter. *« Il m'a dit que les coups portés avec la machette l'avaient été au niveau du cou, tels des coups de hache »*, a-t-il dit. La victime s'est protégée avec ses bras et ses pieds ainsi qu'une torah. Le livre détérioré a d'ailleurs été remis aux enquêteurs. Le lycéen a été transféré mardi dans les locaux de la sous-direction antiterroriste à Levallois (Hauts-de-Seine).

Dans une communauté très désemparée par cette agression antisémite à la machette après deux autres commises à l'aide d'un couteau cet automne, l'annonce de Zvi Ammar n'a pas été du goût de tous. *« Très colère »*, un représentant du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) estime ainsi qu'il *« n'est pas possible de courber l'échine, de céder et de donner une telle victoire à un groupe d'hommes qui a décidé de déstabiliser la société française. Si les autorités nous disaient que ce jeune lycéen kurde appartient à un réseau rampant que la police*

a dû mal à éradiquer, j'arriverais peut-être à conseiller de manière prudente à ne plus porter la kippa. Mais ça m'étonnerait car ce que nous avons connu, ce sont des actes isolés ».

« Un climat très compliqué »

Parmi les Marseillais juifs, la position de Zvi Ammar a très vite enflammé le débat. *« Inciter à ne pas porter la kippa mais si on voulait faire monter la psychose, on ne s'y prendrait pas autrement ! C'est un aveu de faiblesse »*, estime une Marseillaise. Des opinions divergentes semblent s'être exprimées lors d'une réunion tenue mardi, par les responsables de la communauté. Ruben Ohana, grand rabbin de Marseille et d'Alpes-Provence, se veut mesuré, appelant *« à la vigilance, pas à l'effolement »*. *« Dans cette période où des fous circulent dans l'espace public, il serait préférable d'être plus discret, estime-t-il. Il y a d'autres façons de se couvrir la tête, avec une casquette par exemple. »*

« Je conseille de porter une casquette pour cacher sa kippa »

Plus de discrétion *« mais en aucun cas ne renoncer à ses propres convictions »*, tempère le grand rabbin qui assure *« ressentir un climat très compliqué, une crainte »*. A Marseille, où l'on porte très facilement la kippa, plus qu'ailleurs en France, selon Ruben Ohana, ce débat sur le port de cet accessoire religieux est un véritable crève-cœur. *« C'est un privilège de liberté religieuse et j'espère que la période n'est pas révolue »*, indique M. Ohana. Marseille est, selon le religieux, *« un exemple du bien vivre ensemble entre les différentes communautés qui constituent le paysage de la ville. Ce calme naturel est un privilège à maintenir »*.

Raison garder, c'est aussi l'appel lancé par Michèle Teboul, présidente du CRIF Marseille Provence. *« Il ne faut pas céder à la panique. Je conseille de porter une casquette pour cacher sa kippa. La décision appartient à chacun, selon ses convictions et son degré de peur. »* Michèle Teboul préfère plaider pour un enseignement des rudiments de l'auto-défense : *« face à un couteau, il y a des gestes à adopter, il faut les apprendre »*.

A Marseille, les juifs s'organisent dans la discrétion pour assurer une plus grande surveillance autour des cinquante-deux synagogues et oratoires ainsi que des seize établissements scolaires confessionnels. Les responsables ne veulent pas détailler ces mesures mais *« n'importe quelle synagogue, explique M. Ohana, met en place une protection à l'extérieur en plus de l'armée qui n'est pas présente pour filtrer voire même barrer le passage à certains »*.

A Marseille, 21 cas d'apologie du terrorisme depuis novembre

Depuis le 14 novembre 2015, le parquet de Marseille a recensé 72 faits en lien avec les attentats de Paris, une proportion beaucoup plus élevée que sur le reste du territoire. L'apologie du terrorisme comme la glorification de Daech arrive en tête avec 21 faits. Selon Brice Robin, procureur de la République de Marseille, on dénombre 7 menaces de crime proférées contre les militaires et les policiers et 3 provocations à la haine raciale. Concernant les violences exercées contre les personnes, deux ont un caractère islamophobe et trois un caractère antisémite, dont la tentative d'assassinat de lundi. L'auteur de violences sur une musulmane portant un voile n'a pas été identifié.

Cécile Chambraud et Luc Leroux(Marseille, correspondant)

Les articles publiés dans le journal *Liberté* durant la période 2014/2016

Titre 1 : Al Zawahiri menace la France

05-08-2014

Le numéro II d'Al-Qaïda reproche à la France, le dernier projet de loi interdisant le port de la burka afghane.

Un mois après les menaces proférées par le numéro un du GSPC, Abdelmalek Droukdel, à l'encontre de la France, voilà que le numéro II de la maison mère, Al-Qaïda, Ayman Al Zawahiri, prend le relais en s'en prenant à la France et en la menaçant de vengeance. Dans un enregistrement vidéo d'une heure et demie, l'Égyptien semble donner carte blanche au GSPC pour mener des actions spectaculaires dans l'Hexagone, histoire de remettre en selle l'organisation d'Oussama Ben Laden, en butte à une décomposition avancée dans ses fiefs traditionnels du Pakistan et d'Afghanistan. Le numéro II d'Al-Qaïda reproche à la France le dernier projet de loi interdisant le port de la burka afghane. Mais Al Zawahiri, pour mieux faire passer la pilule, rappelle que "la France prétend être un pays laïque alors que son cœur est plein de haine pour les musulmans". Et d'affirmer que la France a toujours soutenu les Israéliens dans leur occupation de la Palestine, mais aussi leur a fourni le réacteur nucléaire. Et, pour conforter davantage le rôle du GSPC, dans la vengeance promise, il rappelle la colonisation de l'Algérie par la France. Pourquoi uniquement l'Algérie, et pas la Tunisie et le Maroc, qui étaient, eux aussi, colonisés, durant la même période, par la France ? Il est clair que, par ce message, Al Zawahiri lance un message en direction des réseaux de soutien du GSPC en France et en Europe, pour passer à l'acte. Le groupe de Droukdel rêve d'accomplir une telle mission qui redorerait son blason, lui qui a subi une salve de critiques, ces derniers temps, par les théologiens du courant salafiste pour ses attentats suicide perpétrés en Algérie. Le GSPC, acculé dans ses fiefs, par les forces de sécurité, qui viennent d'adopter un nouveau plan "musclé", serait bien tenté d'exporter son action dans l'Hexagone, pour bénéficier des soutiens financiers de la maison mère, mais aussi pouvoir reprendre la campagne de recrutements de nouveaux candidats terroristes. La France, qui a déjà eu affaire au terrorisme, du temps du GIA, ne prend pas à la légère ces menaces répétées d'Al-Qaïda.

Mais dans son dernier message, le numéro ii de la nébuleuse terroriste n'omet pas de rappeler que l'ennemi numéro I de l'organisation reste les États-Unis d'Amérique. Zawahiri a dit également ne pas voir de différence entre la politique de Barack Obama et celle de ses prédécesseurs, le qualifiant notamment de "criminel" et de "menteur". Le président Obama "ne fait que saigner les musulmans comme son prédécesseur (George W.) Bush", a assuré le numéro ii d'Al-Qaïda, qui a estimé que les musulmans "se font massacrer" à cause des politiques d'Obama au Pakistan et en Afghanistan, en assurant que les combattants islamistes continueront à se battre contre "les infidèles" jusqu'à ce qu'ils se retirent de la terre de l'islam.

Azzeddine Bensouiah

Elle relance la polémique sur le port du Hidjab en prévision des prochaines municipales

C'est l'un des sujets de prédilection de la droite française dont l'inculture de certaines figures a trouvé toute son expression dans un tweet de la députée UMP Valérie Debord qui a cité Jean-Marie Le Pen sur le droit du sol en croyant avoir convoqué la pensée du philosophe des lumières Montesquieu. Excusez du peu ! Outre le Hollande bashing, c'est dans l'immigration, plus particulièrement dans sa composante musulmane, que la droite va puiser les ingrédients d'un débat comme parade à une déficience d'idées. La défaite de Nicolas Sarkozy qui n'a pas eu le sort heureux pour avoir usé cette thématique ne semble pas avoir été bonne conseillère. Mais la persistance de la crise continue de dresser l'étranger comme l'adversaire des électeurs à quelques mois du rendez-vous des municipales. Dans la torpeur de l'été, c'est le quotidien Le Monde qui lui fournit des arguments alors que brûlent encore les braises des émeutes qui ont secoué la ville de Trappes, déclenchées pour la première fois par un élément en relation avec l'islam : le contrôle d'une femme en infraction avec la loi interdisant le port du voile intégral. L'influent quotidien a relayé lundi le contenu d'un rapport du Haut conseil à l'intégration (HCI) où cet organisme consultatif recommandait notamment de bannir le port du foulard à l'université comme cela est le cas dans les établissements secondaires fréquentés par les mineures, susceptibles d'y avoir été contraintes par une pression de l'environnement, la famille en premier. Mais le HCI, créé en 1989 par le socialiste Michel Rocard, passé ensuite sous le contrôle des sarkozystes, dont quelques figures d'origine maghrébine, est aujourd'hui proche de sa fin puisque faisant partie de ces "comités Théodule" (de peu d'utilité) qui coûtent à la collectivité nationale mais que François Hollande veut supprimer pour réaliser des économies budgétaires. En outre, il a été dessaisi de sa mission "laïcité" désormais dévolue à un Observatoire présidé par le socialiste Jean-Louis Bianco. A-t-il fait fuiter son rapport, élaboré à partir de propositions faites en 2004, avec l'intention de passer pour un martyr de la gauche ? La question est posée. Ses recommandations ont été immédiatement désavouées par l'Observatoire de la laïcité et par la conférence des présidents d'universités, mais la polémique a pris. Elle a été amplifiée par un sondage opportunément réalisé pour le quotidien conservateur Le Figaro. Selon cette enquête de l'institut Ifop, 78% des Français sont opposés "au port du voile ou du foulard islamique dans les salles de cours des universités". Seuls 4% des sondés y sont favorables, 18% sont sans opinion. "L'Observatoire de la laïcité (...) va forcément étudier ces différentes propositions et aura l'occasion, dans quelques semaines ou quelques mois, de faire sur ces sujets un certain nombre de préconisations", a ensuite développé Manuel Valls. Le défenseur des droits, Dominique Baudis, a souhaité que la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans l'enseignement soit "précisée". "C'est cette cohérence qui doit être recherchée, avec du temps et sans stigmatiser personne", a insisté Manuel Valls. La France a banni en 2004 le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements secondaires par une loi qui ne concerne pas l'enseignement supérieur. À l'université, le niqab, ou voile intégral, est interdit, mais le foulard autorisé. En ce qui la concerne, la ministre de l'Enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, s'est

exprimé sans ambiguïté. “Aucune université n'a saisi le ministère à ce sujet : c'est donc que ça ne pose pas de problème. Qu'on n'invente pas des problèmes là où il n'y en a pas”, a déclaré la ministre sur France Inter qui l'interrogeait sur les propos attribués par Le Figaro à son collègue de l'Intérieur. Par la voix d'Abdallah Zekri, le Conseil français du culte musulman (CFCM) a rappelé que “la liberté d'expression reconnaît aux étudiants le droit d'exprimer leurs convictions religieuses à l'intérieur des universités” en leur interdisant toutefois d'exercer des pressions sur les autres membres de la communauté ou de créer des perturbations. A. O

Titre 3 : 80% des Algériennes portent le hidjab

03-03-2014

Dans une société en perte de repères, le voile est perçu comme un élément protecteur et libérateur.

«Il ne faut pas voir la réalité telle que je suis» disait Paul Eluard. Près de huit femmes sur 10 et six adolescentes sur 10 portent le hidjab. La tendance au sein de la société est vers l'uniformisation de la tenue vestimentaire féminine. C'est ce qu'a révélé l'étude sur la «connaissance des droits des femmes et des enfants: opinions, attitudes des Algériens adultes et adolescents» effectuée par le Centre d'information sur les droits de l'enfant et de la femme (Ciddef). L'idée répandue est que le dogme religieux et le poids de la tradition sont les facteurs qui favorisent le plus le port du voile au niveau des groupes sociaux algériens. Sauf que la rigueur scientifique ne s'encombre pas de préjugés. Ainsi, il est démontré que souvent, les femmes et les adolescentes portent le hidjab pour pouvoir circuler librement. D'autres femmes ont affirmé qu'elles se voilent «parce que tout le monde le fait». Par «mimétisme», les femmes portent le hidjab pour se conformer aux règles de l'entourage. Pour sa part, Me Nadia Aït Zaï, présidente du Ciddef considère que «le port du hidjab est perçu comme un signe, à la fois protecteur et libérateur. Protecteur parce qu'il est érigé par la société, notamment par les parents, comme un mécanisme de défense afin de protéger leurs filles d'éventuelles agressions auxquelles elles sont exposées une fois qu'elles aient quitté le cadre familial. Libérateur car il offre aux femmes la possibilité de sortir de chez elles». Cette perception est remise en cause par Me Aït Zaï qui a estimé que «la protection des citoyens, hommes et femmes, échoie aux institutions du pays». Décryptés, les propos de Me Aït Zaï mettent l'accent sur un problème de fond: la liberté conditionnelle accordée à la femme dans une société écartelée entre une ghettoïsation sécurisante mais, stérilisante et une importation effrénée de concepts occidentaux «clefs à la main». Pourtant la femme demeure le vecteur principal de notre culture orale. A ce titre, M.Belhouas, marié et père de deux filles, a ciselé cette citation lourde de sens: «Sois une femme et élève le monde, sois un homme et soulève le monde.»

Parmi les raisons qui poussent les femmes à porter le hidjab, l'étude du Ciddef a énuméré «les obligations familiales» et, fait révélateur, «l'influence des médias». Ainsi, deux femmes et deux adolescentes sur 10 ont avoué avoir porté le hidjab sous l'influence des émissions les ayant invitées à le faire. Sur une échelle descendante, un tiers de femmes et 24% d'adolescentes ont cité d'autres facteurs qui les ont déterminées à se voiler. Il est question d'arguments religieux,

de la nature pudique de la tenue et de la tradition. Par ailleurs, le terrorisme, quoi que l'on dise, semble avoir joué un rôle secondaire dans le choix de la tenue vestimentaire chez les femmes. Un autre indice révélateur, le hidjab traditionnel semble céder du terrain au hidjab actuel. Sur ce plan, l'enquête a révélé que 40% des femmes âgées entre 40 et 69 ans ont troqué le haïk contre le djilbab. Cela dit, la question du port du hidjab renvoie à l'impératif d'une définition honnête et sereine de l'identité nationale. Donc, le problème est essentiellement culturel.

Mohamed Sadek LOUCIF

LE PRÉSIDENT DE LA TARIQA ALAWIYA S'ATTAQUE AUX SALAFISTES **Titre 4 : «Le port du hidjab n'est pas obligatoire...»**

25-07-2014

«Si la pensée salafiste était une pensée positive, on aurait constaté depuis au moins un siècle les résultats d'un vrai projet politique, économique et culturel.»

Le président de la Tariqa alawiya, Khaled Bentounès s'est attaqué avec une rare virulence aux thèses du courant salafiste dominant en Algérie lors de l'ouverture hier du Congrès international sur le soufisme qui se déroule à Mostaganen et ce, jusqu'au 31 juillet. Il a estimé que le port du hidjab pour la femme ne constitue pas «une obligation religieuse». Aussi, considère-t-il que «la femme ne doit pas céder à la force pour se voiler le visage». Il est bien vrai que de nos jours le foulard est devenu un symbole chargé de connotations religieuses, politiques et sociales. Mais les raisons qui poussent les femmes à le porter ou non sont souvent diverses. Bien qu'il n'y ait pas, en Algérie, de loi interdisant le port du foulard, l'image d'une femme qui, parce qu'elle porte le foulard, serait opprimée et dominée par la société patriarcale dans laquelle elle vit, ne tient plus, car la plupart des jeunes femmes sont directement impliquées dans leur décision de porter ou non un foulard. Le fils spirituel du fondateur de la Tariqa alawiya part même en guerre contre ce courant et met en doute une quelconque contribution de ce courant à l'Islam depuis 1886, date de la création à Paris par Mohamed Abdou et Djamel Eddine el Afgahni du courant salafiste: «Si la pensée salafiste était une pensée positive on aurait constaté depuis au moins un siècle les résultats d'un vrai projet politique, économique et culturel.» Le président de l'association qui s'est, mercredi dernier, exprimé sur les ondes de la Chaîne III a, sans l'ombre d'un doute désigné le courant salafiste de «danger pour elle d'abord et pour l'Islam ensuite». Ce dernier estime en effet que la salafia a «donné une mauvaise image de l'Islam» car, à son avis celle-ci a également donné «une mauvaise impression de la religion musulmane auprès des autres». Sur un autre registre, le descendant spirituel du fondateur de la Tariqa alawiya appelle les autorités publiques à «barrer la route aux thèses des salafistes» qui tentent de s'incruster dans les campus universitaires. L'héritier de la Tariqa alawiya depuis 1975, s'est attaqué ensuite aux responsables de l'Association des uléma musulmans qui ont dénigré le contenu de son dernier livre. Il a qualifié les attaques proférées contre lui «d'absurdités». Dans un fascicule édité à l'occasion du centenaire du soufisme en Algérie, le président de cette tariqa, Khaled Bentounès, écrivain, conférencier et pédagogue, a même soutenu que les versets du Coran «ont

aussi fait l'objet d'interprétations erronées car décontextualisées et parfois manipulées». Sans vouloir relancer la polémique, cette attaque frontale du président du courant soufi ne devrait pas laisser sans réaction l'Association des uléma. Les salafistes enseignent une version des plus rigoristes, de l'Islam et son livre. Ce courant prône un enseignement remarquablement «suprématiste, machiste et misogyne». Pour ce courant, les compatriotes non musulmans sont des «kouffars» (mécréants), les femmes sont de vraies perverses, et le peuple est «bête et ignorant». Outre la démocratie, la modernité, la laïcité et la liberté (surtout celle des femmes), il pourfend les «innovations» (bidah), la mixité, le théâtre, la musique et à peu près toutes les autres écoles de pensée musulmanes. Il prenait Abou Qatadah Al-Filistini comme référence. Ce «fanatique» qui résidait en Angleterre avait même prononcé des fatwas demandant de tuer les femmes et les enfants en Algérie. C'était le mufti du GIA et des autres groupes de cette mouvance. Selon plusieurs spécialistes de la question, le salafisme est une lecture de l'Islam née dans un contexte de «perte de la pratique religieuse». Le salafisme est selon d'autres l'Islam originel: monothéisme pur, dogme unique et pur, avec toutes les interdictions et les permissions. Une centaine de conférenciers originaires de différents pays, dont le Japon et l'Indonésie, ont confirmé leur participation au congrès international sur le soufisme de Mostaganem, avec des thématiques variées tels les défis environnementaux, l'agriculture familiale, l'éducation, le développement durable. Des ateliers thématiques et des expositions sont également prévus qui permettront, respectivement, de concrétiser certaines réflexions et d'inviter au voyage à travers histoires, cultures et traditions de différentes régions du monde. Les sept journées de travaux seront consacrées, chacune, à une des thématiques retenues, à savoir la Terre, l'éducation d'éveil, la communication et les médias, la mondialisation, la révélation, la spiritualité et le soufisme et l'avenir.

Hocine ADRYEN

Considérée par la population comme une action salafiste

Titre 5 : Une manifestation sur le hidjab suscite la réprobation

26-04-2015

Une manifestation sur le hidjab islamique, prévue hier dans la ville d'Azeffoun, avec comme slogan "Tahadjabi wa la tataradadi", qui veut dire mettez le hidjab sans hésitation, a suscité un vif mécontentement parmi une partie de la population locale qui n'y voit qu'"une incursion islamiste qui ne s'inscrit ni dans la culture ni dans les valeurs de la femme kabyle". Dans une déclaration rendue publique à la veille de cette manifestation par un groupe de citoyens d'Azeffoun, l'organisation de cette manifestation, au moment où "dans toute la Kabylie et même au-delà, on célèbre et on commémore le 20 Avril 1980, date anniversaire d'un mouvement fondateur et porteur de valeurs de progrès et de modernité, et quelques jours après une magnifique action citoyenne portée par des jeunes volontaires d'Azeffoun autour des questions de l'environnement et de la solidarité, est plus qu'une provocation". Pour les auteurs de la déclaration, il s'agit même "d'une agression" contre une région "qui refuse le projet intégriste porté par les fondamentalistes islamistes avec la complicité du pouvoir en place". Les rédacteurs du texte disent ne se faire aucune illusion quant à l'objectif des organisateurs de cette manifestation. Pour eux, "l'association organisatrice n'est qu'un cheval de Troie du mouvement intégriste. Elle est loin d'être animée par les préoccupations et l'intérêt des femmes. Elle ne s'inscrit ni dans la culture ni dans les valeurs, encore moins dans l'ambition de la femme algérienne pour son émancipation citoyenne, ses droits et ses libertés", affirment-ils, soutenant

que ses motivations sont plutôt à percevoir dans le projet de “la famille qui recule”, et prendre en otage la femme algérienne sur laquelle reposent l’espoir et l’avenir d’une Algérie libre et démocratique. “C’est à ce symbole que ces intégristes veulent justement s’attaquer”, avertissent les rédacteurs de la déclaration qui ont lancé un appel à la population l’invitant à exprimer pacifiquement son refus et son indignation pour que cette manifestation n’ait pas lieu. Des sources locales contactées hier ont toutefois affirmé que la manifestation a fini par se dérouler sans incident, mais que la réprobation était perceptible chez la population de cette région. Il y a lieu de souligner que les vellétés d’islamiser, voire “salafiser”, la région de Kabylie ne sont ni nouvelles ni sporadiques. De la retentissante affaire d’Aghribs à celle de l’imam d’Imzizou qui a refusé de prononcer la prière du mort, des cas similaires sont légion. Mais la résistance citoyenne, toujours inspirée par la pratique religieuse ancestrale, a été et continue toujours d’être des plus farouches

S.L

Titre 6 : L’Algérien Rachid Nekkaz passe à la caisse

20/08/2011

IL A PAYÉ LES AMENDES DE DEUX FEMMES QUI ONT PORTÉ LE VOILE INTÉGRAL

Depuis le 23 juillet 2011, la loi belge interdit le port du voile en frappant les récalcitrantes d’amendes ou d’emprisonnement.

Mercredi dernier, l’homme d’affaires Rachid Nekkaz a payé, dans la commune bruxelloise de Saint-Josse-Ten-Noode, les amendes de deux femmes qui avaient porté en public un voile recouvrant complètement leur visage. Ce “Robin des Bois” moderne des femmes voilées considère que les lois d’application en France et en Belgique ne respectent pas les libertés individuelles et il a annoncé qu’il prévoyait de contester leur légalité devant les tribunaux nationaux belges et français, puis devant la Cour européenne des droits de l’Homme. Neuvième enfant sur douze, né à Villeneuve Saint-Georges de parents algériens en 1972, Rachid Nekkaz a suivi des études d’histoire et de philosophie à la Sorbonne. Après avoir participé à la dynamisation du tissu associatif dans les quartiers, notamment en suscitant des groupes de soutien scolaire ou en favorisant l’éclosion d’organisations d’initiation à Internet, Rachid Nekkaz s’est lancé dans les affaires en créant une start-up qu’il a ensuite vendue. Dans la foulée de cette opération, il a mis en place, il y a un an, un fonds “de défense de la laïcité et de la liberté” doté d’un million d’euros pour rembourser les amendes frappant les musulmanes portant le voile. Mercredi, il est donc venu à Bruxelles pour payer les amendes de 50 euros infligées à Imen et à Halimatou, deux adolescentes de 16 et 17 ans, interpellées pour avoir porté chacune le niqab dans les artères de la capitale belge. Rachid Nekkaz se déclare opposé au port du voile dans les lieux publics fermés comme les municipalités, les administrations publiques ou les écoles mais, en revanche, il considère que les dispositions législatives arrêtées en Belgique et en France sont des entraves à la liberté individuelle et il estime même que ces interdictions sont dangereuses pour la démocratie. Rachid Nekkaz, qui s’est déjà présenté à l’élection présidentielle en France, pense toutefois que dans la rue, la liberté de chacun doit prévaloir.

Le nombre exact de femmes qui portent le niqab ou la burqa en Belgique est inconnu, mais on estime qu'elles sont entre cent et trois cents sur une communauté musulmane estimée à un demi-million. Si le port du voile intégral et du niqab dans les lieux publics est interdit en Belgique depuis le 23 juillet dernier, des dispositions locales interdisent néanmoins, depuis la création du royaume, toute présence masquée dans un lieu public en dehors des périodes carnavalesques. Les femmes qui portent le voile recouvrant totalement leur visage dans des lieux publics encourent une amende de 137,50 euros et une peine d'emprisonnement de sept jours, une législation plus sévère que dans l'Hexagone, où la loi prévoit une amende de 150 euros ainsi qu'un stage de citoyenneté.

RN

Titre7 : “Tout musulman doit respecter cette loi”

09/10/2015

INTERDICTION DU VOILE INTÉGRAL EN FRANCE

Des représentants du culte musulman en France ont affirmé, hier, prendre acte de la validation par le Conseil constitutionnel français de l'interdiction du port du voile intégral (burqa, niqab) par les femmes dans l'espace public de ce pays. “Tout musulman épris de droit et de légalité ne peut qu'appeler au respect de cette loi”, a indiqué à l'APS, le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), Mohammed Moussaoui. Tout en affirmant ne “pas souhaiter que le port d'un tel voile s'installe comme pratique sur le sol français”, M. Moussaoui a indiqué qu’“aucune des quatre écoles juridiques musulmanes (madhahib) ne reconnaît le port du voile intégral, sauf celui laissant apparaître le visage”. La décision du Conseil constitutionnel ouvre la voie à la promulgation de la loi, l'interdiction elle-même ne devant entrer en vigueur qu'au printemps 2011 après six mois de “médiation” et de “pédagogie”. Cette médiation a été une demande “spécifique” du CFCM, a rappelé M. Moussaoui, qui a annoncé que le conseil a déjà entamé un travail de sensibilisation auprès des imams. “Nous avons arrêté un plan d'action qui comporte deux volets. le premier concerne les imams qui auront, à travers leurs prêches, à sensibiliser sur le port du voile, celui connu et reconnu par l'ensemble des théologiens. Le second concernera les femmes qui souhaiteraient s'entretenir avec des imams qui tâcheront de les convaincre sur la nécessité de porter le voile simple”, a-t-il expliqué. La Grande-mosquée de Paris a, par le biais de son porte-parole, souhaité “ne pas s'exprimer encore une fois sur une question vis-à-vis de laquelle sa position est connue”. “Le port du voile intégral n'est pas une prescription islamique”, a affirmé Slimane Nador, pour qui “il est du devoir du musulman en France d'accompagner le législateur car force est à la loi”. L'avocat à la cour, Me Chems-eddine Hafiz, ne s'explique pas, quant à lui, “l'empressement” du Conseil constitutionnel à valider une loi dont il doute de la “pertinence”. “Cela se passe au moment où des recommandations du Conseil de l'État et du Conseil consultatif des droits de l'homme attendent toujours une suite à donner”, a-t-il regretté. Même s'il reconnaît n'être pas “personnellement” pour le port du voile intégral qui n'est pas, selon lui, “une référence religieuse”, il dit craindre que cette loi ne “heurte les valeurs de la République et les libertés individuelles”. Le Conseil constitutionnel avait validé, jeudi, la loi interdisant le port du voile

intégral dans l'espace public, jugeant toutefois qu'elle ne pouvait s'appliquer dans les lieux de culte ouverts au public.

Rédaction nationale

Titre 8 : Le débat sur l'interdiction du voile intégral lancé

18/07/2015

Grande-Bretagne

Député britannique du parti conservateur au pouvoir a déposé un projet de loi limitant le port du voile intégral dans les lieux publics et a affirmé hier qu'il refuserait à l'avenir de recevoir à sa permanence les femmes au visage dissimulé. Philip Hollobone a déposé à la Chambre des communes un texte visant à "réglementer le port de certains voiles" dans le but assumé de provoquer un débat entre les députés qu'il juge "déconnectés de l'opinion publique".

Le texte doit être examiné en décembre mais n'a quasiment aucune chance d'être adopté en raison de la réticence d'une majorité de parlementaires à légiférer sur le voile.

Environ 400 musulmans vivent à Kettering, d'après une association musulmane locale, sur une population totale de 50 000 personnes. Aucune loi n'interdit le port du voile intégral au Royaume-Uni.

Selon le Conseil des musulmans de Grande-Bretagne (BMC), le pays compte plus de 2,5 millions de musulmans, et moins de 1% des musulmanes y résidant portent un niqab ou une burqa. Un sondage de l'institut YouGov pour la chaîne de télévision Five révélait vendredi que deux Britanniques sur trois étaient favorables à une interdiction du voile intégral sur le modèle de l'interdiction votée en début de semaine par les députés français.

Rédaction nationale

Titre 9 : Une majorité de Français pour l'interdiction de la burqa

24/01/2015

POLÉMIQUE SUR LE VOILE INTÉGRAL DANS L'HEXAGONE

En pleine polémique sur le sujet de la burqa, le voile intégral, en France, un sondage vient de montrer qu'une large majorité de Français, environ 57%, est favorable à une loi interdisant le port du voile intégral en France, alors que 37% y sont opposés et 6% ne se prononcent pas. Pour rappel, la mission d'information parlementaire sur le voile intégral, mise en place par l'Assemblée nationale française, rendra son rapport mardi prochain au président de la chambre basse du Parlement français, Bernard Accoyer.

Rédaction nationale

Titre 10 : Il est "trop tard" pour lutter contre le voile intégral

DALIL BOUBEKEUR AU PARLEMENT FRANÇAIS

Le recteur de la Grande-Mosquée de Paris, Dalil Boubekur, a déclaré hier qu'il était "trop tard" pour lutter contre le voile intégral en France, lors d'une audition au Parlement. "C'est trop tard parce qu'on a laissé beaucoup filer le problème du fondamentalisme", a insisté M. Boubekur, devant l'étonnement exprimé par les membres de la mission parlementaire qui l'auditionnaient. Une mission parlementaire sur le port de la burqa ou du niqab a été créée fin juin pour enquêter sur ce phénomène marginal, mais qui suscite des inquiétudes en France. Elle rendra son rapport fin janvier. "Il y a longtemps qu'on aurait dû être sensibles à cette montée du fondamentalisme", a estimé le recteur de la Mosquée de Paris, une figure de l'islam modéré, pour qui le port du voile intégral est lié à l'influence des imams salafistes. Il a dénoncé une "aboulie générale" (manque de volonté, ndlr) face au fondamentalisme, en France et ailleurs.

RN

Titre 11 : Moins de 400 femmes portent le voile intégral

16/04/2016

LE PHÉNOMÈNE SUSCITE UNE VIVE POLÉMIQUE EN FRANCE

Moins de 400 musulmanes — 367 précisément — porteraient en France le voile islamique intégral (niqab ou burqa), a indiqué le ministère de l'Intérieur, alors qu'une mission d'information parlementaire enquête actuellement sur ce phénomène. Ce nombre, a-t-on précisé à l'AFP, est une "première approche rapide qui sera suivie d'une étude plus approfondie". Il a été évalué début juillet. Une note d'un autre service du ministère de l'Intérieur ne donne pas d'estimation, mais évoque un phénomène marginal concernant des femmes jeunes (moins de 30 ans) qui vivent le plus souvent en milieu urbain et sont volontaires, voire militantes, pour porter le voile intégral. Le sujet a fait irruption dans l'actualité début juin lorsqu'un député communiste, André Gérin, s'était inquiété du phénomène et avait réclamé une enquête à ce propos. De vifs débats s'étaient alors engagés à propos de la pertinence d'une loi pour interdire le voile intégral, ses partisans la réclamant au nom du respect des droits de la femme, ses adversaires insistant sur le risque de stigmatisation de l'islam en général. Dans un discours devant les parlementaires français le 22 juin, le président Nicolas Sarkozy a déclaré que le voile intégral n'était pas "le bienvenu sur le territoire de la République". Finalement, une mission d'information parlementaire d'une trentaine de députés de tous bords politiques a été installée pour dresser un état des lieux du phénomène et doit rendre son rapport fin janvier 2010. La France, pays à forte tradition laïque, a fait interdire par la loi en 2004 le port du foulard islamique à l'école.

Titre 12 : Interdiction partielle du port du voile intégral

29/04/2016

ALLEMAGNE

Les députés allemands ont adopté, jeudi soir, une loi interdisant partiellement le port du voile intégral, notamment aux fonctionnaires, un vote intervenu alors que le pays a accueilli plus d'un million de migrants, pour beaucoup musulmans. Par ailleurs, le Bundestag, la Chambre basse du Parlement, a aussi adopté une série de mesures destinées à mieux lutter contre les attentats jihadistes, notamment, le port du bracelet électronique pour certains suspects classés dangereux. Le premier texte va obliger les agents publics à avoir le visage totalement découvert dans le cadre de leurs fonctions, mais il n'interdit pas le port du voile intégral dans l'espace public. Adopté à quelques mois des élections législatives du 24 septembre, où la question de l'intégration des migrants ayant afflué dans le pays jouera un rôle primordial, il concerne les fonctionnaires et agents de la fonction publique, y compris les juges et les soldats. Il s'applique également aux membres des commissions électorales. Pour les personnes non fonctionnaires, lorsqu'une identification est nécessaire et requise, les autorités pourront également exiger qu'elles retirent le voile ou tissu dissimulant leur visage, ajoute le texte. La loi adoptée, jeudi soir, prévoit des exceptions, comme par exemple en cas de risque d'infection. Officiellement, elle ne concerne pas que le voile intégral islamique. Elle a pourtant été clairement rédigée pour la burqa ou le niqab et adoptée après que l'Allemagne, sous l'impulsion de la chancelière Angela Merkel, a accueilli depuis 2015 plus d'un million de demandeurs d'asile, dont beaucoup de musulmans venus de Syrie, d'Irak ou d'Afghanistan.

R. I./Agences

Titre 13 : “Le haïk citadin algérois et sa mémoire” à l’honneur

19-06-2016

Le haïk citadin algérois et sa mémoire” seront à l’honneur samedi prochain à partir de 14h30 au palais Mustapha-Pacha à La Casbah d’Alger (à proximité de la mosquée Ketchaoua). Ce symbole identitaire de la culture citadine de résistance sera revisité à travers une rencontre thématique et musicale organisée pour la circonstance par le Musée des arts et traditions populaires et l’association des Amis de la rampe Louni-Arezki de La Casbah. Une rencontre qui se veut un ressourcement pour la réappropriation mémorielle d’un repère du patrimoine ancestral.

ELLE A EXPOSÉ RÉCEMMENT EN ITALIE

Titre 14 : “J’ai emmené la femme en haïk jusqu’à Crotone”

02-08-2016

Badia Maidat est artiste peintre et miniaturiste. Elle a exposé récemment vingt-quatre œuvres à Crotone en Italie, entre aquarelles et miniatures, dans le cadre d’une exposition individuelle, la première pour elle à l’étranger – même si ses œuvres ont déjà voyagé sans elle dans le cadre d’expositions collectives à l’étranger. Ce travail qui a été présenté au public de Crotone représente notamment la femme en haïk, mais également d’autres portraits et scènes de la vie algéroise et algérienne. “Dans mes miniatures, je représente toujours la femme en haïk. D’ailleurs, avec cette exposition, j’ai concrétisé mon rêve : j’ai emmené la femme en haïk jusqu’à Crotone”, souligne Badia Maidat, qui a, pour cette exposition, réalisé une composition en aquarelle à partir d’une photo trouvée sur internet, lors de l’événement qui a réuni des jeunes femmes à Alger en haïk. Concernant cette première exposition à l’étranger, l’artiste a estimé que pour elle, “c’est un coup de poing. Je suis partie avec mes propres moyens et j’ai représenté l’Algérie”. Sur place, elle nous a expliqué que les habitants de Crotone ont eu un réel engouement pour son exposition et se sont montrés curieux et fascinés par son travail. Le haïk a été le moyen pour l’artiste de raconter l’Algérie et de la faire découvrir à un public étranger. Par ailleurs, Badia Maidat est diplômée de la société des beaux-arts (1979-1985) et est également titulaire du certificat d’études artistiques générales (CEAG). Elle est également titulaire du diplôme de l’Ecole supérieure des beaux-arts d’Alger. Elle a participé à plusieurs expositions individuelles et collectives, et a réalisé plusieurs travaux de restauration et de décoration.

R. C.

La manifestation aura lieu aujourd’hui à Oran
15 : Des femmes défileront en haïk

07-03-2016

Quelque 200 femmes défileront en haïk, aujourd’hui, à partir de la place Magenta au centre-ville d’Oran, pour promouvoir et réhabiliter cette tenue vestimentaire, en voie de disparition.

À ce titre, Tessia Farah, initiatrice de cette action, coïncidant avec la célébration de la Journée internationale de la femme, a indiqué à l’APS que cette action symbolique ambitionne de mettre à l’honneur cet habit traditionnel algérien pour lui redonner sa valeur véritable et le faire découvrir aux générations futures. “Une telle initiative se veut un hommage au haïk qui conférerait une certaine élégance et une allure particulière à celles qui le portaient”, a ajouté la même initiatrice. “À la veille de la Journée mondiale de la femme, nous voulons redonner à cette tenue, considérée symbole de la féminité et de la pudeur, sa vraie valeur et tenter de protéger ce patrimoine culturel algérien contre l’oubli.” Le haïk, cette longue pièce d’étoffe blanche, de laine ou de soie ou d’un mélange des deux, est porté par la femme à l’extérieur de son foyer.

Outre sa fonction purement vestimentaire, le haïk a été, durant la colonisation, un moyen de résistance et de lutte contre le processus de déculturation et de désintégration des fondements de la société algérienne.

Prisé par les femmes, le haïk qui est resté la tenue vestimentaire féminine par excellence, a connu son apogée dans les années 1970/80, avant que des tenues étrangères n'ayant aucune relation avec la société et la culture algériennes ne fassent leur apparition et soient adoptées par les femmes.

Oran

Titre 16 : Le haïk revisité avec ses contradictions

08-03-2016

Le soleil d'hiver, qui a réchauffé, hier matin, la place du 1er-Novembre d'Oran, a joué à caresser de ses rayons la transparence du haïk traditionnel et typiquement algérien qui s'est affiché en public en ce début de journée. Une trentaine de jeunes femmes et d'autres plus âgées ont répondu à l'appel lancé, via les réseaux sociaux, par un groupe de jeunes filles demandant à se rassembler revêtues du haïk pour rappeler sa symbolique et son usage traditionnel et culturel. Pour l'une des initiatrices de cette rencontre, Farah T., la date de la célébration du 8 Mars est venue naturellement "pour rappeler et montrer aux jeunes que le port du voile se pare d'une certaine élégance, d'un certain maintien qui n'a plus sa place aujourd'hui". "Il s'agit aussi de faire renaître, le temps d'un instant, cet habit traditionnel, pour qu'il ne soit pas oublié définitivement", dira notre interlocutrice recouverte d'un haïk soulignant sa silhouette. De la contradiction de l'initiative, à savoir afficher dans un espace public un haïk, alors que les débats sur le statut de la femme et la question de sa protection n'ont pas perturbé les jeunes femmes qui se sont regroupées sous le regard curieux et étonné des passants. "Non, il est clair qu'aujourd'hui, il n'est pas question et pas possible pour une femme, surtout celle qui travaille, de porter le haïk", dira une quinquagénaire. Et de rajouter : "Dans certaines occasions, tel le mariage, lors de la cérémonie du henné, c'est beau de le porter. C'est même plus pratique avec la blousa oranaise."

Et à d'autres de surenchérir que c'est, par ailleurs, la nouvelle tendance à Oran. Des images en noir et blanc de l'Indépendance avec les femmes voilées défilant pour célébrer la victoire ou des images volées des femmes dans les rues de La Casbah, hier, à la place du 1er-Novembre, ce fut un intermède folklorique et bon enfant.

À l'écart des femmes qui posaient pour les photographes, des retraités suivaient l'événement assis sur leur banc, et de réagir : "Ces jeunes doivent aller de l'avant, qu'est-ce que c'est que de revenir en arrière ? L'avenir est devant. La loi qui a été votée, celle qui dit qu'il ne faudra plus battre la femme, lui parler dans la rue, c'est bien et pas bien", nous expliquent nos retraités du jour. "C'est de l'éducation qu'il faut pour ce pays, avoir une bonne éducation, avoir de la morale et du respect", diront-ils, s'amusant presque à regarder le groupe de femmes en haïk. Néanmoins, ils se prêteront avec plaisir, eux aussi, à la séance photo pour immortaliser l'événement. Mais celui qui n'a pas manqué cette séance photo du haïk, c'est le président du MSP, Makri, présent à Oran, et qui semblait apprécier cette petite animation, y allant, du coup, de son discours et de son message sur la nécessité pour les femmes de se voiler, respectant en cela, selon lui, les préceptes de l'islam.

D. L.

Jijel

Titre 17 : Un défilé de femmes vêtues de haïk

02-04-2016

Dans le but de promouvoir et donner plus de valeur au haïk, l'APC de Jijel, en collaboration avec l'association des activités de la maison de jeunes Rachid-Bounab a organisé, jeudi, une journée en l'honneur de cet habit traditionnel algérien. Lors de cette manifestation qui a eu pour slogan "Le haïk ... symbole de pudeur et de décence", 12 femmes portant cet habit traditionnel qui a longtemps caractérisé la femme algérienne, ont marché du siège de l'APC jusqu'au quartier Bab Sour en passant par l'avenue de l'Émir Abdelkader. Des centaines de personnes ont suivi cette marche symbolique pour lutter contre l'oubli de ce vêtement qui date de l'époque ottomane. Des hommes, des femmes, des jeunes et des moins jeunes munis de leurs appareils de photo étaient présents pour assister à ce défilé considéré comme une première à Jijel. La rareté de croiser dans la rue une femme vêtue du haïk, a suscité l'engouement chez certains et la curiosité chez d'autres, notamment les jeunes générations qui ne le connaissent pas. En marge de cette manifestation, des plats traditionnels, notamment ceux préparés dès l'arrivée du printemps, ont été exposés au public venu en masse, pour découvrir les traditions locales, mais aussi, découvrir une nouvelle fois ce legs ancestral qui a inspiré beaucoup de poètes à travers le temps. **MOULOUD S.**

Résumé :

Cette recherche porte sur une étude des représentations du voile islamique dans deux journaux : *Liberté* et *Le Monde* de 2014 à 2016. Bien que le sujet au tour du voile soit controversé en France, où il a suscité de vifs débats, en Algérie, le discours s'est plutôt orienté vers une réaction à cette polémique française. Cette présente étude vise donc à examiner les représentations médiatiques du voile islamique en France et en Algérie, ainsi que les liens entre le débat sur le voile dans ces deux pays. À l'aide d'un corpus d'articles sélectionnés des deux journaux, nous avons tenté de comparer en analysant le fonctionnement des stratégies discursives déployées par les journalistes. L'importance d'une étude comparée entre les deux pays est soulignée, en raison du contexte historique et de l'influence culturelle existant entre eux. L'étude vise à analyser la polémique autour du port du voile islamique dans l'espace public en France et le discours de réaction produit en Algérie, ainsi que leur impact sur la prise en compte de la diversité culturelle et religieuse dans l'institution publique.

Mots-clés : représentations, voile islamique, discours journalistique, dénomination, stéréotypes, interdiscours, subjectivité, discours rapporté.

Abstract:

This research focuses on studying the representations of the Islamic veil in two newspapers, *Liberté* and *Le Monde*, from 2014 to 2016. While the topic of the veil is controversial in France, where it has sparked intense debates, in Algeria, the discourse has revolved more around reacting to this French controversy. This study aims to examine the media representations of the Islamic veil in France and Algeria, as well as the links between the veil debate in these two countries. Using a corpus of selected articles from both newspapers, we have attempted to compare and analyze the functioning of discursive strategies employed by journalists. The importance of a comparative study between the two countries is emphasized, given the historical context and cultural influence that exist between them. The study aims to analyze the controversy surrounding the wearing of the Islamic veil in the public space in France and the discourse of reaction generated in Algeria, as well as its impact on acknowledging cultural and religious diversity in the public sphere.

Keywords : representations, Islamic veil, journalistic discourse, denomination, stereotypes, interdiscourse, subjectivity, reported speech.

ملخص:

هذا البحث يركز على دراسة تصوّرات الحجاب الإسلامي في صحيفتي "الليبرتي" و"لوموند" في الفترة من 2014 إلى 2016. على الرغم من أن موضوع الحجاب مثير للجدل في فرنسا حيث أثار مناقشات عنيفة، إلا أن الخطاب في الجزائر تجاه الحجاب تم توجيهه بشكل أكبر نحو رد فعل لهذا الجدل الفرنسي. يهدف هذا البحث إلى فحص التمثيلات الإعلامية للحجاب الإسلامي في فرنسا والجزائر، بالإضافة إلى ربط النقاش حول الحجاب في هاذين البلدين. باستخدام مجموعة مختارة من المقالات من الصحيفتين، حاولنا المقارنة وتحليل استراتيجيات الخطاب المستخدمة من قبل الصحفيين. يتم التأكيد على أهمية الدراسة المقارنة بين البلدين نظرًا للسياق التاريخي والتأثير الثقافي القائم بينهما. تهدف الدراسة إلى تحليل الجدل المحيط بارتداء الحجاب الإسلامي في الفضاء العام في فرنسا والخطاب الناجم عنه في الجزائر، بالإضافة إلى تأثيره على مراعاة التنوع الثقافي والديني في المؤسسة العامة.

كلمات مفتاحية: تصوّرات، حجاب إسلامي، خطاب صحفي، تسمية، نماذج نمطية، التفاعل مع الخطاب، ذاتية، الخطاب المنقول.